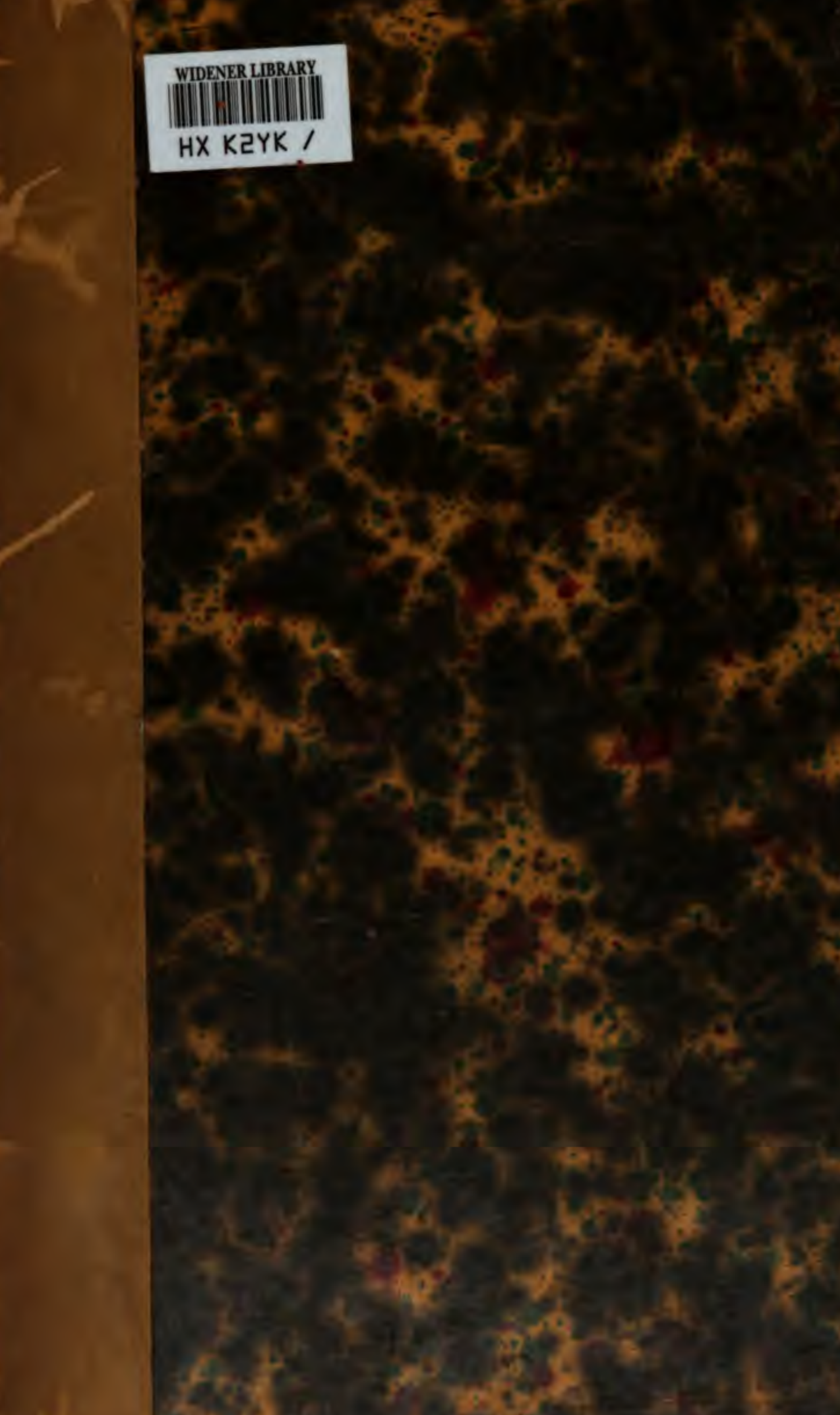
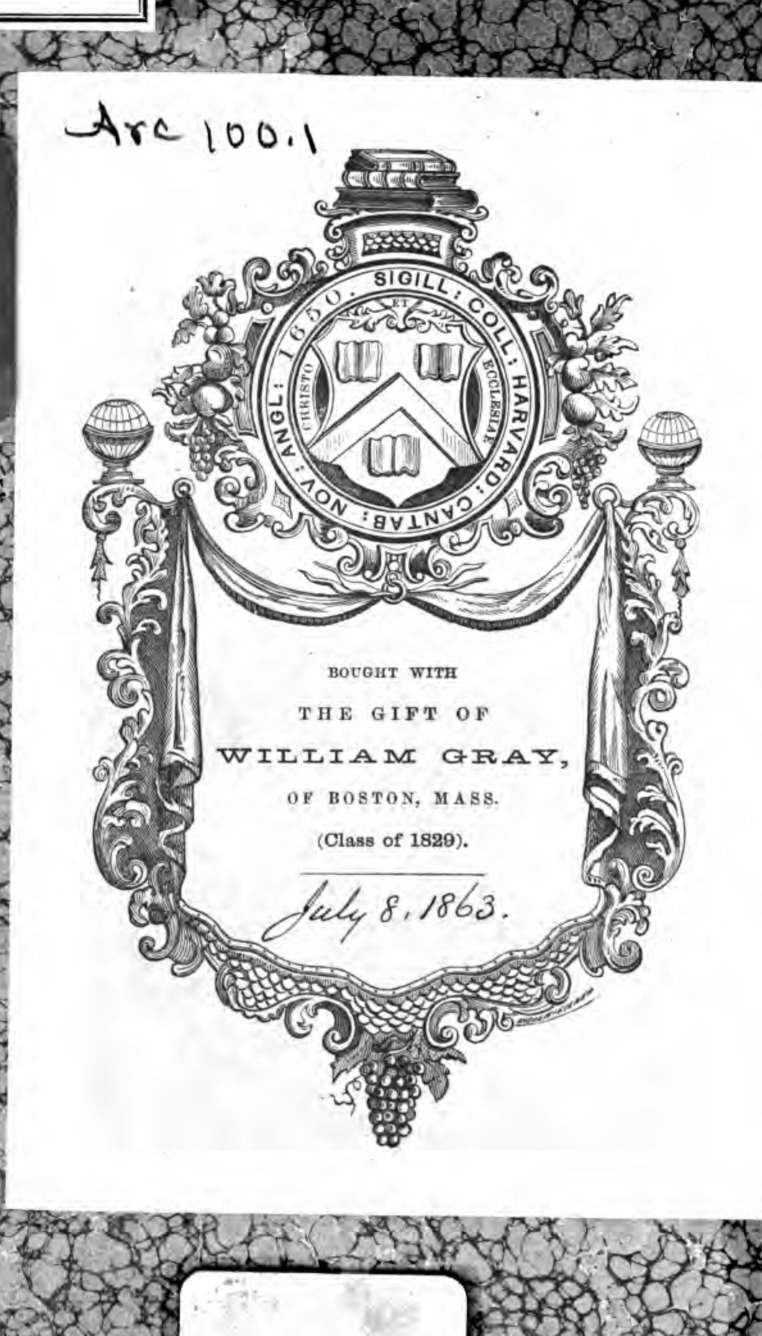

WIDENER LIBRARY
HX K2YK /


SIGILL : COLL : HARVARD : CANTAB : NOV : ANGL : 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE



MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

TOME QUINZIÈME.

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE,

5 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1807-1812.

Nota. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 premières pages du VIe vol., qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR

LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

14 vol. in-8°, avec des planches. Paris, 1817-1838.

Nota. Les neuf premiers volumes de ces Mémoires se trouvent chez M. Bottin, éditeur de l'Almanach du Commerce, rue J.-J. Rousseau, n. 20.

Les tomes X, XI, XII, XIII et XIV se vendent au secrétariat de la Société, rue Taranne, n. 12.

Imprimerie de E. Duverger, rue de Verneuil, n° 4.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES

ANTIQUITÉS

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.



NOUVELLE SÉRIE.

TOME CINQUIÈME

AVEC DES PLANCHES.



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ,

RUE TARANNE, 12.

M DCCC XL.

1863, July 8.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE,

PENDANT LES ANNÉES 1838 ET 1839.

Par M. A. DE LAVILLEGILLE, secrétaire annuel.

MESSIEURS,

Lorsqu'un de vos membres se trouve appelé par vos suffrages à l'honneur de remplir les fonctions de secrétaire de la Société royale des Antiquaires de France, il doit se montrer fier, à juste titre, d'avoir obtenu cette flatteuse distinction. Pourrait-il, en effet, recevoir de ses collègues un témoignage de confiance plus certain que celui

d'être choisi par eux pour rendre compte des travaux dont s'est occupée la Société pendant la durée d'une année? Mais aussi quand approche l'époque où ce vaste tableau doit être tracé, il s'effraie de l'immense responsabilité qui pèse sur lui, responsabilité que ses prédécesseurs ont rendue plus lourde encore par le talent avec lequel ils se sont acquittés de leur mission. Il reculerait devant la tâche qui lui est imposée, s'il n'était soutenu par l'espoir qu'il ne comptera pas en vain sur votre indulgence.

Cette indulgence, Messieurs, j'ai doublement à en réclamer les effets, car vous m'avez désigné pour suppléer le secrétaire auquel j'avais succédé, et que des circonstances particulières ont engagé à se retirer du sein de la Société, sans lui avoir présenté le rapport dont il était chargé. J'ai donc à vous retracer l'ensemble de vos travaux pendant les années 1838 et 1839.

Les craintes manifestées par quelques-uns de mes devanciers ne se sont point réalisées. Malgré la multitude de Sociétés, émules de la vôtre, qui se sont établies dans les départements, vous n'avez pas cessé de recevoir de nombreuses communications de vos correspondants. La suite de ce rapport viendra justifier cette assertion, et prouver que la Société des Antiquaires de France n'est pas déchue du rang élevé qu'elle occupe depuis si longtemps.

Les faits, qui doivent être mentionnés dans un

compte-rendu, se trouvent naturellement divisés en deux grandes sections. L'une comprend tout ce qui concerne la situation intérieure de la Société, ses relations, les changements survenus dans son personnel; l'autre embrasse le résumé de ses travaux, l'analyse des mémoires dont elle a entendu la lecture, l'indication des communications qui lui ont été faites, etc. Je commencerai par cette dernière section le rapport que j'ai à vous soumettre, et je suivrai, pour le classement des matières, l'ordre adopté par plusieurs de mes devanciers, en vous entretenant successivement de ce qui a trait aux temps antérieurs à la domination romaine, à l'époque gallo-romaine, et au moyen-âge. Je passerai ainsi en revue les divers objets dont vous vous êtes occupés dans vos réunions; mais, tout en m'attachant à ne rien omettre, je me bornerai à une indication succincte des mémoires ou notices qui ont été désignés pour l'impression.

Ire SECTION.

I. *Temps antérieurs à la domination romaine.*

Les monuments qui remontent à cette époque ne sont plus étudiés aujourd'hui avec la même ferveur qu'autrefois, et d'ailleurs le champ ouvert aux recherches n'était pas inépuisable. Cependant un certain nombre d'antiquaires continuent en-

core à y glaner, et leur louable persévérance enrichit souvent la science de précieuses découvertes. Parmi ceux qui s'occupent avec le plus de zèle de la description de cette sorte de monuments, je dois citer au premier rang M. de Fréminville. Ce laborieux correspondant vous a adressé trois mémoires qui, par les sujets dont ils traitent, appartiennent à la période celtique. Le premier a pour objet une galerie souterraine formée de blocs de pierre sculptés, découverte, il y a peu d'années, sous un vaste galgal situé dans l'île de Gavrennez, non loin de Locmariaker; le second mémoire traite des *carneilloux*, ou anciens cimetières des Celtes, formés d'un nombreux assemblage de blocs de pierre répandus sans ordre sur le sol, et il fait connaître un de ces champs funèbres situés à Trégunc, près Concarneau, dans le département du Finistère. Ce mémoire et le précédent ont été insérés dans le quatorzième volume de votre collection.

Dans son troisième mémoire, M. de Fréminville vous a entretenu d'une de ces enceintes consacrées formées de pierres plantées debout, et dans lesquelles on croit que les druides se réunissaient lors de leurs assemblées religieuses et législatives. Ce cromlech, situé dans l'île aux Moines, l'un des nombreux îlots dont est parsemé le golfe du Morbihan, ne subsiste plus qu'en partie; c'est le plus grand de tous ceux que l'auteur a été à même de voir. « Il paraît, dit-il, avoir été de forme ellip-

« tique; son aire se trouve diamétralement coupée « en deux par les maisons du hameau de Kergo- « nan, construites en partie des débris des pierres « abattues de son autre moitié.

« D'après celles qui sont encore debout, on « peut voir que cette enceinte druidique a cent « mètres dans son petit diamètre, et qu'elle devait « en avoir au moins cent trente dans son plus « grand, dont la direction est presque est-ouest; « les pierres plantées formant le demi-cercle, en- « core debout, sont au nombre de vingt-cinq; « elles sont séparées les unes des autres par des « intervalles inégaux; les unes sont rapprochées « deux à deux ou trois à trois, les autres isolément « écartées; leurs formes irrégulières, mais généra- « lement aplaties, donnent à l'ensemble du mo- « nument cet aspect bizarre, cet air d'étrangeté « particuliers aux monuments celtiques. Les hau- « teurs de ces pierres varient beaucoup : la plus « élevée a plus de trois mètres de hauteur; les « autres ont en général de trois mètres, deux « mètres et demi ou deux mètres d'élévation; la « plus petite de toutes n'a pas plus d'un mètre. « Deux de ces pierres sont renversées, mais on les « a laissées sur place.

« Tel est, dans son état actuel, le cromlech de « l'île aux Moines. Les habitants de cette île le re- « gardent comme un lieu de réunion des fées, des « sorciers, et surtout de petits nains (gorrikets), « génies malfaisants auxquels ils attribuent un

« pouvoir surnaturel. On reconnaît dans ces su-
« perstitions traditionnelles la trace des efforts
« qu'ont fait les premiers apôtres du christia-
« nisme, dans l'Armorique, pour inspirer à ses
« habitants de l'effroi et de l'éloignement pour
« les monuments du culte proscrit des druides. »

Vous avez accueilli cette communication avec un vif intérêt, Messieurs, car les monuments du genre de celui de l'île aux Moines deviennent plus rares de jour en jour, et d'incessantes causes de destruction tendent à les faire disparaître entièrement.

Une province bien éloignée de la Bretagne, le Vivarais, se fait aussi remarquer par la prodigieuse quantité de monuments druidiques qu'on y rencontre. Vous avez appris d'un habitant de cette contrée, M. Jules de Malbos, qui vous a fait parvenir une sorte de statistique des dolmens du département de l'Ardèche, qu'il en existait soixante-treize rien que dans un rayon de deux lieues. Quelquefois ces dolmens sont isolés, mais le plus souvent ils sont groupés, sans néanmoins qu'aucun ordre paraisse avoir présidé à cette agglomération. Près de la Lauze, on en trouve cinq peu éloignés l'un de l'autre; onze près du Pouget, etc. Le peuple les appelle *Maisons des Fées;* cependant il leur donne aussi parfois le nom de *Erse.*

Tous ces dolmens sont généralement formés de quatre pierres, dont trois verticales supportent la quatrième. Ces supports ne laissent apercevoir

aucune marque faite par la main des hommes; pourtant le parallélisme des lignes inférieures et supérieures tend à faire croire qu'elles ont été grossièrement équarries. Leur longueur est variable, mais elle se trouve ordinairement comprise entre 1m,60 et 4m,20; l'intervalle qui existe entre eux n'a guère moins de 1 mètre ni plus de 2m,40, et leur hauteur est de 0m,85 au minimum et de 1m,60 au maximum. Le poids de certaines tables de ces dolmens, dit M. de Malbos, dépasse 8,000 kilogrammes.

Le plus souvent ces monuments sont placés sur la face plane des roches calcaires, soit au sommet, soit à la base, soit sur le penchant des montagnes; d'autres fois ils sont élevés sur des amas de pierres. Leur ouverture est presque constamment tournée vers le sud ou le sud-est; deux seulement sur soixante-treize regardent, l'un l'ouest, l'autre l'ouest-sud-ouest. Tantôt la roche est nue dans l'intérieur, tantôt elle est recouverte de quelques centimètres de terre ou plutôt de petites pierres. Chaque fois qu'on a creusé sous ces monuments on y a découvert des débris de squelettes humains. Dans l'une de ces fouilles, l'auteur du mémoire a rencontré des morceaux de poterie de même fabrique que les fragments si communs dans les grottes. Divers objets en cuivre, très bien travaillés, ont pareillement été trouvés sous un autre dolmen. L'un d'eux forme un cône creux et tronqué, en cuivre, de 0m,05 de hauteur, sur une

base d'un diamètre égal; le centre présente une tige creuse de 0^{m},018 de longueur, percée de quatre trous; autour de cette tige sont marqués assez profondément sur la base du cône six cercles concentriques; vers le sommet de ce même cône on aperçoit un morceau de fer qui a été cassé et qui est scellé dans l'intérieur avec du plomb.

Le mémoire de M. de Malbos contient un tableau des dimensions de douze dolmens qui entourent la plaine de Berrias. Je ne crois pas devoir transcrire ce tableau dans son entier, et je donne seulement ici les dimensions du plus grand et du plus petit des monuments qui y sont indiqués.

Dolmen de Saint-Alban.

Côtés.	Longueur	3^{m},	66
	Largeur.	2	40
	Hauteur	1	65
Table.	Longueur.	4	65
	Largeur.	3	15
	Epaisseur.	»	38

Dolmen près de Payolive.

Côtés.	Longueur.	1^{m},	63
	Largeur.	»	96
	Hauteur.	1	08
Table.	Longueur.	2	69
	Largeur.	1	72
	Epaisseur.	»	25

Une analyse que vous a donnée M. de Golbéry d'un *Mémoire du baron de Ring sur les tombes celtiques de l'Allemanie* a été entendue par vous avec tout l'intérêt que méritent les productions de votre savant confrère. Cette analyse est insérée dans le volume que vous avez publié en 1838.

On trouve dans ce même volume une curieuse notice de M. Pistollet de Saint-Ferjeux sur un monument druidique situé près de Langres, et au milieu duquel a été découvert un tombeau antique enclavé dans une construction romaine.

Un autre monument druidique, appartenant pareillement à la classe des dolmens et connu dans le pays sous la dénomination de *pierres folles*, vous a été signalé par M. Camille Duteil comme se trouvant à peu de distance du bourg de Montguyon (Charente-Inférieure). Voici la description que M. Duteil vous en a donnée :

« Ce dolmen, dit-il, se compose de deux ran-
« gées de pierres granitiques et brutes plantées
« verticalement côté à côté, cinq au nord, quatre
« au midi, et formant une allée d'un mètre de
« largeur, fermée à l'ouest par une pierre de même
« forme et de même nature. Sur les cinq pierres
« les plus occidentales repose une énorme pierre
« plate de granit que nous désignerons sous le nom
« de grande table du dolmen. Cette pierre, d'une
« forme à peu près carrée, a 3 mètres de largeur sur 4
« mètres de longueur. Son épaisseur varie; au nord
« elle n'est que de $0^m,60$, tandis qu'au midi cette

« épaisseur se trouve être de 1m,50 au moins; « c'est ce qui fait que cette table, placée sur les « peulvans vers le tiers de sa largeur, incline du « côté du nord de telle sorte que sa surface fait « avec la verticale un angle de quarante degrés. « Sa surface est assez unie; on y retrouve, comme « sur la plupart des dolmens, une profonde rigole; « on y remarque aussi des trous assez creux pra- « tiqués çà et là. Sur la surface intérieure de cette « grande table on voit, sculptée grossièrement « en bosse, une espèce de grande fleur-de-lis qui « n'est peut-être que la représentation *du fer* « *d'une lance* particulière aux anciens Gaulois. « Immédiatement après, vient une seconde table « de granit bien moins épaisse que la première « et par conséquent plus basse, ayant à peu près « deux mètres de largeur et de longueur, d'une « forme irrégulière et d'une surface extrêmement « raboteuse; elle est soutenue dans la partie du nord « par deux peulvans, dont un soutient déjà la « grande table, et au midi par l'extrémité d'un « peulvan, le premier à gauche lorsqu'on veut pé- « nétrer dans l'allée. Ce peulvan est remarquable « parce qu'il est taillé en marche-pied et sert d'es- « calier pour monter sur le dolmen; sur la pre- « mière marche se trouve une forte empreinte « d'un pied d'enfant; il est creux et l'ouverture « de sa cavité se trouve placée dans l'allée.

« A l'occident du dolmen se trouvent entassés « une multitude de blocs de granit de forme pyra-

« midale, les uns debout, les autres renversés et « sous lesquels on a trouvé des débris d'osse- « ments calcinés. Au milieu d'eux est un bloc « taillé en marche-pied et creux, comme le peul- « van que nous avons signalé plus haut; sur la « première marche nous avons aussi remarqué « une forte empreinte d'un pied d'enfant. »

L'auteur présente ensuite quelques considérations sur l'usage auquel étaient consacrés les dolmens, dont, suivant lui, le nom primitif en celte aurait été *Folmein*, ce qui signifierait *pierre de l'oracle*.

M. Doublet de Boisthibault vous a fait connaître l'état de conservation parfaite dans lequel se trouve le dolmen de Saint-Antoine du Rocher, près Tours, dont une description détaillée de M. Eloi Johanneau, accompagnée d'un dessin, fait partie du cinquième volume des *Mémoires de l'Académie celtique*.

M. Le Prévost vous a lu, dans une de vos séances, des renseignements que M. de Gerville l'avait chargé de vous transmettre sur la découverte d'un nouveau moule de coins ou haches en bronze, trouvé en creusant un fossé, au commencement de 1838, dans la commune de Montaigu-la-Brisette, près de Valognes (Manche). Ce moule est en grès, au lieu d'être en bronze comme celui qui fut trouvé en 1825 dans la forêt de Briquebec, et que possède le musée de Cherbourg. Depuis trente ans, M. de Gerville a noté *soixante-cinq* décou-

vertes de coins ou haches semblables à ceux que l'on pouvait fabriquer dans ces moules. Presque toutes ces découvertes, généralement assez abondantes, ont été faites près de voies romaines ou de monuments druidiques.

Sous le titre de *Recherches archéologiques*, M. Deribier du Châtelet a envoyé un inventaire des objets d'antiquité trouvés, par suite de fouilles faites depuis 1831, dans le canton de Sagnes et environs (département du Cantal). Les antiquités celtiques ou gauloises occupent peu de place dans cette liste; cependant on y voit figurer des anneaux ou bracelets de diverses formes, les uns en bronze, les autres en fer, que M. Deribier considère comme des ornements gaulois; on y remarque aussi plusieurs espèces de haches en pierre, des lames de couteaux et un bout de flèche en silex, etc.

M. de la Pylaie vous a présenté un plan du mont Gannelon, situé près de Compiègne, et il vous a annoncé qu'il avait observé sur l'extrémité nord-ouest de cette hauteur un camp gaulois bien conservé qui était encore inconnu.

Le même correspondant vous a lu une description de la forteresse de Ville-Avran, située près du bourg de Louvigné, non loin de Fougères. Il vous a exposé les raisons qui le portaient à penser que ce devait être un ouvrage gaulois, « un de ces « *oppidum* où nos ancêtres venaient se réfugier « avec leurs richesses, lorsque des troupes enne-

« mies avaient envahi la contrée. » Cette description a été imprimée dans le 14ᵉ volume de vos Mémoires.

Un autre correspondant dont vous avez eu depuis à déplorer la perte, M. de Penhouet, vous a soumis trois mémoires qui, par leurs sujets, se rattachent aussi aux temps antérieurs à l'invasion des Romains dans les Gaules.

Le premier a pour titre: *Du dieu Hu en Armorique.* L'auteur se propose d'abord d'y prouver que la véritable signification du mot *hu* s'est perdue, et que le savant bénédictin D. Lepelletier a mal interprété ce mot dans son dictionnaire. M. de Penhouet voit dans cette expression, non pas un terme de chasse, mais bien un nom servant de point de ralliement qui désigne un *génie diabolique* apportant de grands obstacles à l'établissement du christianisme et à sa victoire sur le druidisme.

A l'appui de cette assertion, M. de Penhouet cite une note de M. Coquebert-Montbret insérée dans le tome VII de vos Mémoires, et dans laquelle ce dernier pose en fait que le dieu *Hu* était considéré chez les Galois comme le *dieu suprême, le dominateur de la terre, le distributeur de la victoire.* La communauté d'origine des Galois et des habitants de la Bretagne porte M. de Penhouet à affirmer que ces derniers avaient la même vénération pour le dieu *Hu.* Plus loin, il retrouve

cette divinité dans l'Hésus des Gaulois, et par suite il conclut « que le dieu *Hu*, n'étant pas « autre que l'Hésus des Phéniciens, son culte en « Armorique a dû y être introduit avec les pre- « mières colonies asiatiques qui sont parvenues « dans les Gaules. »

Le même correspondant vous a adressé ses *Recherches sur l'origine du nom de Gall,* nom qu'il regarde comme un terme collectif servant à exprimer des nations entières quoique distinctes entre elles. Il vous a déduit les motifs qui le portaient à conjecturer que le mot gaël ou gall, synonyme d'*étranger*, avait été donné à ces nombreuses populations sorties de l'Asie dans une antiquité très reculée pour venir se fixer en Europe.

La position géographique des Celtes, à l'époque de la conquête de la Gaule par Jules César, a été pareillement l'objet des recherches de M. de Penhouet qui, en invoquant les témoignages de Strabon, Polybe, etc., s'attache à prouver que l'Armorique faisait partie de la Belgique, et que la Gaule celtique d'alors était beaucoup plus méridionale.

Sans doute les assertions de M. de Penhouet pourraient donner lieu à quelques observations. Puisées dans des ouvrages connus des XVIIe et XVIIIe siècles, notamment dans ceux de Guichard, de Pezron, de D. Vaissette, etc., ses étymologies ne sont pas nouvelles et n'en sont pas moins ha-

sardées; mais l'auteur ne pouvant plus défendre ses opinions, j'ai cru devoir me borner à une simple analyse de ses mémoires.

Enfin, pour terminer tout ce qui est relatif à l'ère celtique ou gauloise, je vous rappellerai le mémoire que votre secrétaire a eu l'honneur de vous lire sur les *excavations connues sous le nom de Mardelles*, dont l'origine romaine ne lui semble pas admissible. Ce mémoire figure dans le dernier volume que vous avez publié.

II. *Époque Gallo-Romaine.*

Les monuments qui appartiennent à la période précédente nous frappent surtout par leur aspect de grandeur, par l'idée des immenses efforts qu'il a fallu faire pour les ériger; mais ils sont généralement nuls sous le point de vue de l'art. Les constructions romaines, au contraire, tout en offrant également le même caractère grandiose, se recommandent en outre par la beauté des détails et par une harmonie dans l'ensemble qui les fera toujours regarder comme d'admirables modèles. Aussi l'étude de ces monuments et de tout ce qui se rattache à l'époque où la civilisation romaine se répandit dans les Gaules offre-t-elle un vif intérêt pour l'antiquaire. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les différents volumes qui composent le Recueil publié par vos soins. On y rencontrera un grand nombre de mémoires

et de dissertations qui se rapportent par leur sujet à la période gallo-romaine.

Le quatorzième volume de vos Mémoires ne diffère pas sous ce rapport de ceux qui l'ont précédé. Vous y avez admis des *Observations* de M. Mangon de Lalande, *sur quelques Monuments antiques de Poitiers.* Ces observations, qui portent principalement sur les arênes de l'ancienne capitale du Poitou, et sur l'édifice connu sous le nom de Temple Saint-Jean, ont pour objet de réfuter quelques-unes des assertions contenues dans un mémoire de M. Grille de Beuzelin, publié par vous dans votre avant-dernier volume. Vous avez pensé, Messieurs, que ces discussions devaient nécessairement tourner au profit de la science, et vous vous êtes empressés de donner la même publicité aux opinions contradictoires de vos deux collègues.

Vous avez pareillement inséré dans ce volume une *Notice sur quelques antiquités romaines de l'arrondissement d'Argentan.* Longtemps on avait négligé d'explorer cet arrondissement : la notice que vous a adressée M. Stanislas de Colleville fait connaître les voies romaines qui traversaient cette portion du département de l'Orne, et elle indique les divers objets, également d'origine romaine, découverts en plusieurs endroits.

Une description de *la chapelle Saint-André, au bourg de Domagné* (*Ille-et-Vilaine*), édifice que M. de la Pylaie signale comme un des ou-

vrages romains les mieux caractérisés que possède la France, se trouve dans le même volume.

On y voit aussi figurer une *Notice* due à M. Aug. Pelet, associé correspondant, sur *un Cercueil en plomb trouvé aux environs de Nîmes*, ainsi que des détails fournis par un autre correspondant, M. Verger, sur *les Fouilles faites à Jublains* (département de la Mayenne), en 1835 et 1836. Ces fouilles, entre autres résultats, ont amené la découverte d'un établissement de bains considérable.

Enfin ce quatorzième volume contient encore *la Description et explication d'une pierre gravée antique, inédite, qui représente Achille examinant ses armes.* Une empreinte de cette intaille trouvée près du fort des Vingt-Quatre Heures, à Alger, vous a été communiquée par M. le baron Chaudruc de Crazanne, qui pense que la pierre dont il s'agit offre un travail romain ou gallo-romain. Tout en publiant ce mémoire vous vous êtes crus dans l'obligation, Messieurs, d'exprimer vos doutes sur l'antiquité présumée de cette intaille, qui vous a semblé plutôt devoir être attribuée à quelque habile artiste du XVIIIe siècle.

Plusieurs autres mémoires qui appartiennent à la période dont nous nous occupons, ont été plus récemment soumis à votre examen, et désignés pour entrer dans le nouveau volume que vous publiez. L'impression de ces mémoires me dispense de vous en faire l'analyse, et je me bor-

nerai à vous rappeler que le cinquième volume de votre nouvelle série contient : une *Dissertation sur une petite statue antique que l'on croit celle d'Ausone*, par M. Chaudruc de Crazanne, cité précédemment pour sa description d'une intaille; un *Rapport* de M. le baron de Gaujal, membre résidant, sur un ouvrage de M. Estrangin, ayant pour titre : *Études archéologiques, historiques et statistiques sur Arles;* un *Mémoire* de M. Ern. Breton, membre résidant, sur *les antiquités d'Autun*, mémoire qui traite aussi des antiquités du moyen-âge que renferme cette ville; enfin une *Note* du même membre, sur le *Monument appelé les Arènes de Tintiniac*[1].

J'ai maintenant à vous entretenir des autres travaux qui n'ont pu trouver place dans ce volume, et je vais successivement vous les indiquer.

De tous les événements qui contribuèrent à affermir la domination romaine dans les Gaules, le combat naval dans lequel la flotte des Vénètes fut anéantie sous les yeux de César, l'an 56 avant Jésus-Christ, est sans contredit un de ceux qui eurent les résultats les plus décisifs; la ligue armoricaine frappée au cœur par la ruine du peuple puissant qui en était le chef, ne tarda pas à mettre

(1) Cette note a pour objet de rectifier l'erreur de plusieurs antiquaires qui désignent ce théâtre comme étant un amphithéâtre. La même erreur a été commise par Millin à l'occasion du théâtre de Vaison (Vaucluse.)

bas les armes, et César se trouva ainsi maître de presque toute la Gaule. Mais si les détails de la lutte nous sont bien connus, on est loin d'avoir une semblable certitude touchant le lieu où se livra cette mémorable bataille. La Sauvagère, dans ses recherches sur les antiquités de Vannes, se prononce pour la baie de Quiberon, baie de sinistre mémoire, qui vit, en 1760, les désastres de la flotte française, commandée par le lâche amiral Conflans, et dont plus tard une odieuse trahison rougit encore les bords du sang français. Depuis La Sauvagère cette question a bien souvent été discutée, et si le sentiment du célèbre antiquaire a été partagé par beaucoup d'écrivains, d'un autre côté il s'en est trouvé qui l'ont combattu. L'un de vos anciens confrères, M. de Grandpré, dans une assez longue dissertation qui fait partie du deuxième volume de vos mémoires, a avancé que les deux flottes s'étaient rencontrées au milieu de l'espace compris entre l'île Hédic et la pointe Saint-Jacques, près de Saint-Gildas. M. de Penhouet, qui déjà en 1814 et en 1834 avait abordé ce sujet, vous a encore adressé, peu de temps avant sa mort, un mémoire intitulé : *Examen nouveau du combat naval qui eut lieu entre les Romains et les Armoricains, en l'an* 56 *avant l'ère chrétienne.* « Tous ceux qui se sont livrés à « l'examen de ce combat, dit-il dans ce dernier « mémoire, ont voulu voir le lieu de la scène sous « le point de vue de l'état physique actuel des

« côtes. Je me propose de déterminer s'il est pos« sible la configuration de celles-ci au commen« cement de notre ère. Par une suite d'observa« tions locales scrupuleusement faites sur le lit« toral du département du Morbihan, j'ai pris « note de l'empiétement progressif de la mer sur « la terre, et j'en ai déduit son envahissement « total depuis Jules-César jusqu'à présent. » Partant de ces observations, s'appuyant sur des titres anciens et des traditions locales, et citant à l'appui de son système l'historien Ogée et le président de Robien, M. de Penhouet affirme que la presqu'île de Quiberon formait autrefois une île sous le nom de Kerberoen. Il prétend ensuite que cette île, celles de Belle-Isle, Hédie et Houat, n'en composaient qu'une seule, séparée du continent par un large et très profond passage. Des sables amenés par les courants lors de la submersion d'une partie des terres, auraient depuis fermé ce passage et donné naissance à la falaise qui joint aujourd'hui Quiberon à la terre-ferme. En jetant les yeux sur la carte dont ce mémoire est accompagné, on voit que la réunion de toutes ces îles présente une sorte de triangle, dont l'un des côtés longe la côte, depuis Carnac jusqu'à l'embouchure de la Vilaine. Le canal intermédiaire serait alors, selon M. de Penhouet, le *mare conclusum* des Romains, nom qui ne semble pas, dit-il, pouvoir s'appliquer au Morbihan, que César eût certainement appelé *mare internum*. Enfin, dans cette

hypothèse le port principal des Vénètes eût été situé dans l'île existant alors; les anciens établissements de ce peuple seraient aujourd'hui sous les eaux, et la bataille navale aurait eu lieu en face de Piriac et du Croisic.

Sans adopter précisément l'opinion de votre ancien correspondant, je dois vous faire observer, Messieurs, que la submersion de certaines parties du littoral ne serait pas un fait sans analogues sur les côtes de l'Océan. Suivant La Sauvagère, l'île d'Oleron était beaucoup plus étendue du temps de César que de nos jours, et elle formait alors une presqu'île. On sait aussi que l'île d'Aix était encore unie à la terre en 1430.

Lorsque la Gaule tout entière eut subi le joug des Romains, et que ces derniers n'eurent plus à réprimer de tentatives de révoltes, ils dotèrent bientôt leur nouvelle conquête de monuments émules de ceux de la mère-patrie. Nîmes vit alors s'élever dans ses murs le chef-d'œuvre connu sous le nom de la Maison-Carrée. Cet élégant édifice, déjà décrit bien souvent, a fourni à M. Henri, l'un de vos correspondants, le sujet d'un mémoire où il reproduit, avec quelques modifications, les observations qu'il avait précédemment adressées à l'Académie des Inscriptions. Il y passe en revue les écrivains qui se sont récemment occupés du monument, et il expose les motifs qui l'empêchent de partager leurs opinions. Il combat 1° M. Grangent, lorsque celui-ci avance que les portiques qui

environnaient l'édifice formaient des galeries couvertes pour mettre le peuple à l'abri pendant la cérémonie du sacrifice; 2° M. Deseynes, qui y voit les restes d'un *forum* au fond duquel se serait élevé le temple; 3° enfin, M. l'abbé Simil, qui y trouve les constructions caractérisant une basilique. Selon M. Henri, les portiques qui entourent le monument se prolongeaient en avant de sa façade et circonscrivaient une place à peu près égale à celle plus élevée au milieu de laquelle le temple était situé. Cette place était l'*area* qui précédait tous les édifices remarquables. M. Henri signale, à cette occasion, l'analogie qui existe entre l'ensemble du temple de Nîmes et celui de Jupiter Capitolin à Rome; de telle sorte que les descriptions de celui-ci peuvent servir à expliquer ce qui reste de l'autre.

Des traces de constructions transversales, interrompant sur les côtés du temple la continuité des galeries, ont été trouvées dans l'intérieur des portiques de la Maison-Carrée. Ces barrages, considérés comme modernes par les uns, paraissent à d'autres offrir les caractères de constructions antiques. M. Henri se range définitivement à ce dernier avis, et pense que ces murs transversaux formaient des *septa* qui pouvaient être destinés à recevoir les chanteurs et les musiciens pendant l'immolation de la victime. M. Henri termine son mémoire en rétablissant la véritable signification du mot *ara*. « Les modernes, dit-il, ont confondu

« à tort, quant à la forme, l'*ara* avec l'*altare;* « l'*ara* était le lieu où se passait la partie la plus « imposante du sacrifice; c'est là que les victi- « maires conduisaient l'hostie et qu'après la pro- « bation et l'exploration l'animal tombait sous la « hache des popes; c'est là que les aruspices ve- « naient consulter les entrailles palpitantes de la « bête immolée, et qu'on en dépeçait ensuite les « parties. L'*ara* n'était donc pas un massif élevé « en forme d'autel, mais un espace libre à ras-de- « terre. Un palmier avait poussé de lui-même dans « l'*ara* du temple de Jupiter Capitolin, rapporte « Festus, pendant le cours de la guerre punique, « et, à sa mort, ce palmier avait été remplacé par « un figuier. Un arbre ne croît pas et ne vieillit « pas sur un autel..... Le temple de Nîmes présente « deux *ara;* nous savons aussi qu'il en existait « plusieurs devant le temple de Jupiter Capitolin : « l'*ara Jovis Soteris*, l'*ara Jovis Pistoris*, l'*ara* « *Jovis Conservatoris*. Il est vraisemblable que le « sacrifice avait lieu dans une de ces *ara* suivant « qu'on invoquait le dieu sous l'un des attributs « dont l'*ara* portait le nom. Le temple de Nîmes « présente aussi deux *ara*. Cette disposition était « indispensable puisque le temple était consacré « à deux princes. »

Vous devez à l'active coopération de M. Vergnaud Romagnesi deux mémoires qui se rattachent à cette partie du compte-rendu. Le premier, qui a pour titre : *Mémoire sur la butte de*

Mézières (Loiret), sur celle de Mancy et sur quelques médailles, et qui est accompagné d'une planche, avait été désigné par vous pour faire partie de votre prochain volume; mais l'auteur l'ayant fait imprimer à part, vous avez dû revenir sur votre décision. Vous ne pouviez en effet faire plier l'inflexibilité de votre règlement, qui vous interdit d'admettre dans votre recueil des travaux déjà publiés.

Le second mémoire a pour objet une sépulture gallo-romaine trouvée, en 1838, à Meung-sur-Loire, dans une carrière qui venait d'être ouverte au lieu dit les *Tertres*, à peu de distance d'une ancienne voie romaine. Vers le centre d'un banc fort épais et très dur, les ouvriers qui exploitaient cette carrière découvrirent des terres rapportées, mêlées de débris de poteries. Après les avoir enlevées, ils reconnurent qu'elles comblaient un trou taillé à main d'homme, dont l'ouverture avait environ 90 centimètres sur 80. A 1^{m},50 au-dessous du sol, quelques larges briques et une pierre plate furent rencontrées; elles servaient à fermer une cavité de 1 mètre de profondeur, du fond de laquelle on retira des ossements qu'un médecin reconnut appartenir au squelette d'une femme jeune encore, si l'on en jugeait par la nature des dents. Cette femme avait évidemment été enterrée debout ou à genoux, et la tête, qui surmontait le surplus de la charpente osseuse, indiquait bien que le cadavre s'était affaissé sur lui-même. Deux

bagues furent trouvées dans cette espèce de tombeau, du côté où gisaient les os d'une des mains. L'une de ces bagues, très étroite d'ouverture, était formée par un ruban d'argent d'à peu près $0^m,002$ de largeur, rendu uni par l'usage, mais qui semblait primitivement avoir été orné de filets. La seconde bague était d'or très fin et d'une valeur intrinsèque de 35 francs; elle ressemblait aux bagues dites *chevalières*, et ses deux branches étaient très ornées vers le chaton. Celui-ci consistait en une cornaline sanguine, ovale, de 2 cent. sur 14 millim., un peu écaillée à sa partie inférieure et gravée en creux. Le dessin de la gravure est d'un mauvais travail; il représente un personnage nu, la tête couverte et tenant divers objets dans les mains. Votre confrère M. de Longpérier, d'après une empreinte de cette cornaline, envoyée par M. Vergnaud Romagnesi, n'hésite pas à reconnaître un Mercure dans ce personnage. Les ossements étaient placés sur une pierre ronde et intacte, de la nature des pierres de Volvic, et qu'on reconnut aisément pour être la meule supérieure d'un moulin romain; elle était percée d'un trou à son centre et de cinq autres trous plus petits autour du premier; la cavité se continuait au-dessous de la meule jusqu'à une nappe d'eau souterraine très abondante. On peut donc supposer qu'elle avait été creusée dans le dessein d'en faire un puits qui fut comblé postérieurement pour servir de sépulture. La meule reposait

sur un amas de morceaux de poteries, de briques et de tuiles, semblable à ce qui existait à la partie supérieure. Parmi ces débris on distingua les fragments d'une borne milliaire où se voyaient quelques lettres.

M. Vergnaud Romagnesi rappelle, à l'occasion de cette découverte, qu'on trouva en 1810, en démolissant un vieux mur près du château de Meung, un vase de forme antique, en verre bleuâtre, portant divers ornements, et qui contenait des cendres. Le clergé du lieu s'est obstiné à y voir le bénitier de saint Lifard, solitaire qui vécut près de Meung dans le VIe siècle.

Les *Recherches archéologiques* de M. Deribier du Châtelet, dont il a été question dans la première partie de ce compte-rendu, font aussi mention de découvertes d'un assez grand nombre d'antiquités romaines ou gallo-romaines. J'aurais désiré pouvoir reproduire dans leur entier une partie des détails que renferme cet inventaire; mais les bornes d'un compte-rendu me contraignent à abréger beaucoup.

A la Jazée, près d'Ussel (Corrèze), on a trouvé deux urnes cinéraires en poterie, renfermées chacune dans un bloc de pierre de grès creusé et fermé par un couvercle brut de même pierre. La plus grande de ces urnes, de forme élégante, a 0^{m},23 de haut et 0^{m},20 de diamètre. Ce vase n'a point d'anse ni de gouleau; il est orné de bas-reliefs qui représentent des figures nues ou dra-

pées dans diverses positions, des animaux, des fleurs, etc.

Dans la commune de Sarron (Corrèze), M. Deribier a reconnu les vestiges d'un four à poterie antique et de briques diverses. Il serait sans doute important de mettre à découvert un canal en brique, très bien conservé, qui se trouve au bas du four.

Dans la commune de Veyrières, des bains semi-circulaires, tels que ceux que possédait Nîmes, ont été mis à découvert. Une plaque de marbre de 42 centimètres en carré était incrustée dans le ciment épais qui formait les bains domestiques; au-dessous était un tuyau en plomb pour l'écoulement des eaux.

Dans la commune d'Auzers, un petit bâtiment circulaire, construit à ciment et d'une grande solidité, paraissait, comme le précédent, avoir été employé à des bains domestiques et faire partie de constructions plus considérables. Cinq médailles en argent, du Haut-Empire, ont été trouvées dans les environs.

D'autres fouilles exécutées sur divers points ont amené la découverte de beaucoup d'objets en bronze, comme figurines, amulettes, bracelets, agrafes, haches, médailles, etc. Parmi celles-ci on en remarque une en moyen bronze qui porte un anneau; d'un côté elle est creuse, comme si elle eût été destinée à recevoir un camée ou une pierre précieuse; sur l'autre face se voit en relief la fi-

gure d'un crapaud bien exécuté. On n'y remarque d'ailleurs ni inscription ni légende.

Vous n'avez pas encore pris de décision, Messieurs, à l'égard de plusieurs autres mémoires qui vous ont été adressés, et dont quelques-uns ont même subi l'épreuve d'une première lecture. Deux mémoires de MM. Aubenas et Tiran sont de ce nombre; le premier vous a lu un travail *sur les Antiquités du département de Vaucluse*, le second ses *Etudes d'un camp retranché aux environs de la ville d'Aix* (*Bouches-du-Rhône*), *et nouvelles recherches sur les travaux militaires, les marches et les combats de C. Marius contre les Teutons*[1]. M. Henri vous a fait parvenir de *Nouvelles observations sur le théâtre romain d'Arles;* M. Lemaistre, l'un de vos correspondants, une *Notice sur le verre chez les Romains*, et *Quelques observations sur la fabrication des monnaies chez le même peuple.* Enfin, vous devez à M. Colson, docteur en médecine, une *Notice sur une découverte de médailles romaines dans les environs de Noyon;* et à M. Juan Barthe, de l'Académie royale d'Histoire de Madrid, une notice relative à une inscription romaine donnée

(1) Plusieurs des Mémoires compris dans cette catégorie ont été désignés pour l'impression depuis la rédaction de ce compte-rendu, et figurent dans le xve volume des Mémoires de la Société. La même observation s'applique également à quelques-unes des Dissertations dont il est parlé dans la troisième partie de mon Rapport.

par Montfaucon dans l'*Antiquité expliquée,* et qui confirme l'existence *du culte du dieu Neton dans la colonie Julia Gemella.*

M. Beaulieu vous a communiqué un passage d'une lettre de M. Dufrêne, de Toul, relatif à un autel votif de la déesse Epone ou Hippone, trouvé au village de *Naix*. Cet autel, actuellement dans la possession de M. Dufrêne, porte l'inscription suivante:

DEAE EPONAI
ET GENIO LEVC.
TIB. IVSTINIANVS
TITIANVS
LEG.
ANTON.. LV...
EX VOT.

Le bas-relief qui occupe la face latérale gauche de l'autel, représente la déesse entre deux chevaux. Sur celui de la face droite on voit un guerrier chaussé de *caligules* et ayant sur ses épaules le *paludamentum*: il avance la main gauche sur un autel, dans l'attitude de faire un vœu.

M. Beaulieu a également appelé votre attention sur la découverte d'une vingtaine de squelettes trouvés au mois de mai 1838, dans le marais de Marsal (Meurthe), à environ 160 mètres du dernier pont qui conduit à la ville. Ces squelettes furent rencontrés sous une couche de détritus de

$0^m,50$ d'épaisseur; ils avaient tous des colliers et des bracelets, ou anneaux de bronze à leurs bras et à leurs jambes. Un de ces colliers, orné de ciselure et de rosaces d'émail de diverses couleurs, n'offrait aucune ouverture, et cependant la tête ne pouvait y passer; il devait donc nécessairement avoir été soudé sur place, ou mis avant l'entier développement du cou. Aucune arme ne fut trouvée près de ces ossements.

M. le baron de Gaujal vous a entretenus de la découverte d'une ville antique située près de Villefranche (département de l'Aveyron). Il vous avait laissé entrevoir la lecture d'un mémoire détaillé sur ce sujet, mais jusqu'ici l'attente où vous étiez de cette intéressante communication n'a point été remplie.

M. Warden a mis sous vos yeux une note relative à la découverte faite en Bourgogne, aux environs d'Avallon, des restes d'une vaste habitation qui a dû appartenir à un riche romain, ou à quelque préfet des Gaules. Le carrelage de plusieurs pièces est en mosaïque, et l'une de celles-ci est d'une beauté vraiment remarquable. Cette villa a dû être incendiée, car ce qu'on en découvre aujourd'hui se trouve sous une couche de cendres et de charbons. Les fouilles exécutées par les ordres de M. de Chastellux, propriétaire du bois où ces ruines sont situées, ont déjà fait découvrir les ossements de cinquante-deux individus rangés à côté les uns des autres. M. Warden vous a an-

noncé que les recherches allaient être poursuivies, et tout fait présumer qu'elles seront également fructueuses.

Des constructions datant de la même époque ont été pareillement découvertes à Mont-Levic, à deux lieues de la ville de la Châtre (département de l'Indre), et vous en devez la connaissance à l'obligeance de M. Allou. Ces restes de constructions, placés près d'une voie romaine qui conduit à Bourges (l'ancien Avaricum), faisaient partie d'un établissement de bains antiques, dont un mur a été reconnu sur une longueur de plus de 100 mètres. On a trouvé dans cet endroit, en y faisant des fouilles, un certain nombre de médailles du Haut-Empire, des Antonins, des Vespasiens, etc., et plusieurs squelettes, parmi lesquels était celui d'une femme tenant un enfant entre ses bras. Tous ces individus avaient dû périr de mort violente.

M. Ern. Breton vous a encore entretenu d'une découverte d'antiquités faite en mai 1838, à Broin, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or). Les objets découverts, et qui sont dans la possession de M. Gauthier-Stirum, maire de Seurre, consistent en diverses urnes cinéraires, dont une en verre d'une parfaite conservation. Chacune de ces urnes contenait une médaille, outre les ossements et les cendres; une de ces pièces porte l'effigie de l'empereur Commode. On y a trouvé également une assez grande quantité de fibules et de fragments

de fibules, une petite spatule percée de trous, etc. Deux grosses serpes et une clé, rencontrées au même endroit, paraissent beaucoup plus modernes. Un cachet du xve siècle, dont la légende en caractères gothiques est tellement oxydée qu'il est impossible de la déchiffrer, a aussi été trouvé à Trugny, près Seurre.

Vous avez reçu avec intérêt une communication de l'un de vos correspondants, M. Mermet aîné, de Vienne, qui vous a annoncé que la belle corniche en marbre blanc, dont il avait entretenu la Société en 1836, venait d'être donnée par son propriétaire, M. Peyron, au Musée de Vienne (Isère).

J'ai déjà eu occasion de vous parler de la note que M. Verger vous avait envoyée sur les fouilles de Jublains. Ce laborieux correspondant vous a en même temps tenu au courant des découvertes qui avaient lieu à Nantes et dans les environs. Vous avez appris par lui, qu'en 1838, en exécutant quelques travaux dans l'Acheneau, petite rivière ou canal qui conduit les eaux du lac de Grandlieu dans la Loire, on avait trouvé près du Pilon, village de la commune de Cheix, une assez grande quantité de médailles romaines éparses dans le sable du lit de la rivière et près du bord. Ces médailles étaient environ au nombre de trois cents. Quarante-trois ont été déposées au Musée de Nantes; savoir : trente-deux en moyen bronze, dix en petit bronze, et une petite monnaie gau-

loise offrant une tête ornée et couronnée, et au revers un cheval libre. Sur les quarante-deux médailles romaines il y avait vingt Auguste. On a encore retiré du même lieu un poignard en bronze.

M. Verger vous a aussi fait connaître qu'on avait recueilli quelques pièces de monnaies, dont la plus ancienne paraît être de 1267, en travaillant à l'achèvement de la cathédrale de Nantes. Voici, du reste, les détails qu'il vous donne sur ces travaux : « .... On a détruit déjà une partie de « l'ancienne crypte souterraine faisant partie de « l'édifice consacré par saint Félix au VIe siècle. « Sous ces murs, et à côté, on a rencontré une « masse considérable de maçonnerie ayant le caractère romain du IIe ou IIIe siècle de notre ère, « ciment rouge et fort dur, pierres irrégulières dans « les fondements alternant avec des couches de « ciment, briques à crochets, parements en pierres « régulières, trois rangs de briques, trois rangs « de pierres dites *minuto lapide*. Comme à Jublains, on trouve en grande quantité, et employés comme moellons, des débris d'autres « monuments antérieurs et ayant aussi le caractère romain, tronçons de colonnes, morceaux « d'ornements en pierres blanches, en marbre, « en granit, etc. Sur les ruines romaines nous retrouvons les restes d'autres constructions de « diverses époques; les cryptes mentionnées du « VIe siècle, les fortifications du IXe siècle élevées « par l'évêque Foucher et détruites par les Nor-

« mands à la fin du même siècle et au commen« cement du xe; enfin d'autres rudiments de murs « d'époque moderne.... Au pied de l'église actuelle « on découvre des murs dans lesquels sont em« ployés des restes de constructions de l'époque « ogivale, et, à deux mètres au-dessous du sol, des « tombeaux. Dans l'un de ceux-ci, près du sque« lette placé les pieds au nord, on a trouvé trois « petits vases en terre commune contenant du « charbon; l'un d'eux est percé dans son pourtour « de trous irréguliers. Ces vases ont une anse, et « leur hauteur est d'environ 11 centimètres... »

M. Verger donne dans sa lettre les copies de deux fragments d'inscriptions gravées en creux sur des pierres employées comme moellons. Le premier fragment, de petite dimension, présente les mêmes caractères que l'inscription de *Voljanus*; la seconde pierre, brisée sur tous ses bords, a 46 centimètres de largeur sur 50 de hauteur. Les lettres ont environ 4 centimètres de haut; on y voit les mots suivants :



Deux autres inscriptions trouvées, il y a vingt ans, à Faucon (Basses-Alpes), par feu Jos. Bruand, sous-préfet de Barcelonette, ont été mises sous vos yeux par votre collègue M. Depping.

Voici ces inscriptions telles qu'elles vous ont été communiquées.

I. TI TRES OMAIS
ATIRIANA BENEME
RENTISSIMO CON
IVGI FECIT MEMO
RIAM IN LOCO PE
RE q GRE

(1) Trois ou quatre dernières lettres effacées.
(2) Dernières lettres incertaines.
(3) La pierre est brisée, plusieurs lettres manquent.

II. V ∧ F ∧ CANPANIUS
CLEMENTINUS ∧ SIBI . ET
CAMPANIAE ∧ BLAESIAE ∧
MERTOVALI ∧ FIL ∧ CONIVGI
PIENT ∧ VEROE ∧ VETTIO ∧ F ∧
LAETOE ∧ SEXTO ∧ EILI ET
NEPOTIBVS ∧ NVRIBVS
OMNIBVS ∧ SVIS
POSTERISQ D. M.

A l'une des séances, malheureusement trop peu fréquentes, où M. de Caumont est venu siéger au milieu de vous, vous avez reçu de lui la communication de plusieurs inscriptions romaines recueillies à Lyon le long de l'escalier par lequel on monte à l'église de Saint-Irénée. Ce même correspondant a pris l'engagement de déposer la copie d'un fragment de voyage en Suisse dont il vous a fait une première lecture, et dans lequel il décrit les antiquités que renferment les villes de Genève, Lausanne, et principalement la ville d'Aventicum, aujourd'hui Avanches.

Un autre correspondant que vous seriez heureux pareillement de voir assister à vos réunions, M. Le Prévost, vous a entretenu de nouveau de l'inscription en latin barbare provenant des fouilles exécutées au Vieil-Evreux. Il vous a rappelé qu'il s'était toujours refusé à admettre que le nom de *Gisacum* fût celui de la localité sur

l'emplacement de laquelle s'est élevé le Vieil-Evreux; il vous a fait remarquer qu'une erreur avait été commise à cet égard dans le rapport sur vos travaux en 1838, dont un passage semble lui attribuer une opinion contraire.

Je ne saurais, Messieurs, terminer plus dignement la seconde partie de l'exposé de vos travaux, qu'en reportant vos souvenirs sur les plans en relief des monuments antiques du midi de la France, exécutés par un de vos correspondants, M. Aug. Pelet, et qui ont figuré à la dernière exposition des produits de l'industrie française. Vous avez visité ces modèles à diverses reprises, et chaque fois vous avez été de plus en plus frappés de leur exactitude. Juges compétents en semblable matière, vous avez pu apprécier la précision des détails et le talent avec lequel toutes les beautés de ces monuments avaient été rendues. Vous n'avez pas oublié non plus l'extrême obligeance que M. Aug. Pelet a mise à vous communiquer les diverses découvertes qu'il a eu occasion de faire en se livrant à son consciencieux travail. Vous lui en avez exprimé votre reconnaissance par l'organe de votre président, et vous avez été heureux d'apprendre que le Gouvernement avait fait l'acquisition de ces modèles pour l'Ecole des Beaux-Arts.

III. *Moyen-âge.*

Cette troisième partie du compte-rendu embrasse, Messieurs, la période qui donne habituellement lieu à des communications plus fréquentes de la part de vos correspondants. Il est facile de comprendre, en effet, que les monuments postérieurs à l'époque gallo-romaine soient plus nombreux, puisque, ayant eu moins de siècles à traverser, ils ont été exposés à moins de causes de destruction. Peut-être faut-il tenir compte également de cette direction des idées qui se fait remarquer depuis quelques années vers tout ce qui concerne le moyen-âge. Quoi qu'il en soit, les années 1838 et 1839 ont encore été, sous ce rapport, plus riches que celles qui les ont précédées, et vous le reconnaîtrez aisément lorsque vous vous rappellerez que pendant cet espace de temps vous avez désigné pour faire partie du quatrième volume de votre nouvelle série : la *Nomenclature des médailles et monnaies trouvées à Saint-Martial de Limoges*, par M. Ardant, correspondant ; le *Supplément* de M. Berriat-Saint-Prix *au récit fait par Chorier des désordres qui accompagnèrent en* 1562 *l'occupation de Grenoble par les protestants* ; une *Note sur les deux espèces de mariages usités chez les Romains et chez les Francs*, par M. L. de Mas-Latrie ; la *Découverte et restitution de l'autel de Saint-Guillaume, parent*

de Charlemagne et fondateur de Saint-Guillem-du-Désert, par M. Thomassy; une *Epître en patois de Gérardmer (Vosges), suivi d'un Noël en même patois* : pièces communiquées par M. Richard, associé correspondant; la *suite des études sur les armes et armures du moyen-âge*, par M. Allou: troisième article relatif aux *hauberts*, *cottes de mailles*, *cuirasses*; un *Rapport* de M. Depping *sur l'ouvrage intitulé : Historiæ patriæ monumenta, edita jussu Caroli-Alberti*; une *Lettre de Philippe-le-Bon à Charles VII en faveur de la ville d'Amiens*, communiquée par M. Dusevel, l'un de vos correspondants dans le département de la Somme; enfin la lettre en bas-breton qui vous a été adressée des Etats-Unis par Elihu-Burritt, ce forgeron polyglotte qui a su trouver moyen, dit-il, dans les courts instants de repos que lui laisse son travail, d'arriver à connaître une cinquantaine de langues sans autre secours que quelques livres qu'on a bien voulu lui prêter.

Je ne vous citerai également que par leurs titres les importants travaux dont vous avez décidé l'impression dans le nouveau volume que vous publiez. Ce volume contient : un *Essai d'appréciation générale en numismatique*, par M. Ad. de Longpérier; un *Mémoire sur la maladrerie du grand Beaulieu*, par M. Doublet de Boisthibault; une *Notice* de M. de l'Escalopier *sur le rétable de l'église de Faveroles*; une *Charte de* 908, communiquée par M. Cartier, *relative à un procès*

entre l'abbaye de Marmoutiers et celle de Saint-Martin de Tours; enfin vous avez aussi admis pour l'impression un *Mémoire* de M. le baron de Gaujal *sur les titres singuliers tombés en désuétude.*

Au moment où je trace ce compte-rendu, aucune décision n'ayant pu être prise à l'égard de beaucoup de mémoires que vous avez entendus une première fois, et dont vous avez prescrit la seconde lecture, je n'ai encore qu'à vous faire une simple énumération de leurs titres. Ceux compris dans cette catégorie, et dont plusieurs sans doute seront désignés pour entrer dans le cinquième volume de la nouvelle série de vos Mémoires, sont les suivants : une *Notice* de M. Taillandier *sur un château nommé les Pfals, situé dans une île du Rhin*; l'Analyse que vous a donnée M. de Martonne *du roman inédit de dame Aye la bèle d'Avignon*; un *Mémoire* de M. le baron de Gaujal *sur l'époque de l'introduction du christianisme dans les Gaules*; une *Notice* de M. Dufrêne *sur le fauteuil de saint Gérard*, conservé dans l'église de Toul (Meurthe); une *Légende extraite d'un manuscrit de Châteauvieux, dépendance de Cluny*, qui vous a été remise par M. Tiran; des *Etudes sur la cathédrale de Saint-Etienne à Toulouse*, par le même; une *Notice sur Bernard Palissy*, par M. de l'Escalopier; un *Mémoire sur les antiquités de Senlis*, par M. de Guilhermy; des *Observations de mœurs littéraires au* XVI[e] *siècle*, par

M. Crapelet, un *Mémoire* de M. Thomassy, intitulé : *Origine du village de Saint-Guillem-du-Désert, fondation du village de Gellone*; une *Dissertation* du même *sur le petit Talamus,* registre des consuls de Montpellier; la traduction d'une *Charte des coutumes et priviléges de la Française,* autrefois ville murée du diocèse et sénéchaussée de Quercy, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne. M. Berriat-Saint-Prix vous a lu, en outre, un *Examen historique du tableau de Gérard représentant l'entrée d'Henri IV à Paris,* et une *Notice sur Julius Pacius, jurisconsulte du* XVIe *siècle*; depuis il a fait imprimer isolément ses deux intéressants opuscules. M. Mary-Lafon a fait de même imprimer séparément un mémoire qu'il vous avait d'abord présenté sur cette question : *Les troubadours ont-ils connu l'antiquité?* Vous vous rappelez aussi que vous aviez entendu un *Mémoire* très étendu de M. Bottée de Toulmon *sur les instruments de musique employés au moyen-âge.*

Vous avez reçu de M. Doublet de Boisthibault une *Notice sur le monument élevé en l'honneur de la famille Mallebranche;* ce monument, datant du XVIIe siècle et par conséquent d'une époque dont vous n'avez pas à vous occuper d'après vos statuts, vous vous êtes trouvés dans l'impossibilité de faire usage de cette notice. Vous n'avez pu non plus admettre dans vos Mémoires un *Récit de l'entrée de Charles VII à Paris, extrait des*

registres conservés aux archives de la ville d'Amiens, et que, sur la proposition de M. Dusevel, votre correspondant, vous aviez prié celui-ci de vous communiquer. L'examen de cette pièce vous a montré que ce récit se trouve presque textuellement dans les chroniques de Monstrelet et dans les registres du Parlement de Paris. Enfin vous avez reçu de M. Jos. Bard quatre mémoires qu'il intitule: *Monographie de la cathédrale d'Autun; Notes pour servir à la description de l'église de Saint-Nicolas de Beaune*; *Notes monumentaires sur l'église de Saint-Nicolas de Beaune*; *Situation monumentaire de l'église et de l'hôpital de Meursault.*

Pour terminer le résumé des travaux dont je n'ai pas à vous présenter l'analyse, je vous citerai les rapports que quelques-uns de vos membres résidants ont été chargés de vous faire sur divers ouvrages. Vous avez entendu trois rapports de M. Depping : l'un sur l'*Histoire du château d'Arques*, par M. Deville; l'autre sur la *Revue littéraire de l'Ouest*, publiée par la Société de statistique des Deux-Sèvres; le troisième sur la brochure intitulée : *Descriptio nummorum veterum græcorum atque romanorum qui inveniuntur in museo Murzakewicz*, médailles trouvées par M. Murzakewicz lui-même sur les bords de la mer Noire, et provenant des trois anciennes villes, de Panticapée, Chersonèse et Olbia. M. Berriat-Saint-Prix vous a rendu compte d'une brochure de M. Couppey intitulée : *Du jury en Normandie dans le*

moyen-âge; M. Mary-Lafon des *Recherches sur l'origine des peuples du nord et de l'occident de l'Europe*, par M. Darttey[1]. M. Ern. Breton vous a lu un rapport sur un ouvrage très remarquable d'un de vos associés étrangers à Turin, M. L. Cibrario; M. Breton n'hésite pas à considérer cet ouvrage, intitulé : *Della economia politica del medio evo*, comme une des publications les plus importantes de notre époque. M. Jubinal vous a rendu compte de l'ouvrage de votre collègue, M. Mary-Lafon, ayant pour titre : *Bertrand de Born*. Enfin vous devez à M. Allou un rapport sur le deuxième volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*.

Ce dernier rapport a fourni à M. Bottée de Toulmon l'occasion de vous entretenir d'un mémoire de M. Robin, imprimé dans ce recueil sous le titre de : *Observations sur quelques époques de la musique en France*. M. Bottée de Toulmon regrettait de voir tous ceux qui écrivent sur la musique né-

(1) Ce rapport a été l'objet d'une mention erronée de la part du journal *le Temps*. On lit dans le numéro du 7 juin 1839 que, *dans un rapport détaillé, la Société royale des Antiquaires de France a donné les plus grands éloges à une dissertation sur les Ibères extraites des Recherches sur l'origine des peuples du Nord, etc., par M. Darttey*. La Société n'a point fait de rapport sur l'ouvrage dont il s'agit; elle a entendu, il est vrai, la lecture de celui de M. Mary-Lafon; mais, sans prétendre attaquer en aucune façon le mérite du travail de M. Darttey, elle déclare que les rapports qui lui sont ainsi soumis n'expriment que l'opinion personnelle des membres qui en sont auteurs.

gliger de recourir aux sources mêmes, et se contenter de suivre les ouvrages existant sur cette spécialité, attendu qu'ils sont généralement incomplets. Il vous a signalé diverses erreurs dans lesquelles était tombé M. Robin, et entre autres celle qu'il commet lorsqu'il avance, sur la foi d'un écrivain moderne, que les chansons de Gute étaient des chansons chantées, tandis qu'au contraire elles formaient des poëmes entiers. L'auteur du mémoire dit encore que les chansons de Thibault, comte de Champagne, n'étaient pas mesurées. Assertion complétement fausse, puisque au XIIIe siècle la musique mesurée était en plein usage pour ces sortes de compositions.

M. Bottée de Toulmon vous a ensuite donné lecture d'une dissertation relative à la traduction d'une chanson de Raoul, sire de Coucy, par M. Perne, dans laquelle il trouve un certain nombre de fautes. Vous avez cru, Messieurs, que cette savante dissertation présentait un caractère de spécialité trop exclusive pour être insérée dans vos publications.

Vous avez reçu de M. de l'Escalopier une notice sur la *Rose de Jéricho*, cette plante singulière qui peut en quelque sorte entrer dans le domaine des études de l'antiquaire, par les nombreuses superstitions dont elle est l'objet. La rose de Jéricho, qui n'a ni beauté ni parfum, jouit de la propriété d'ouvrir et d'étendre ses rameaux au contact de l'eau, ou même d'une atmosphère humide.

Elle est en grande vénération parmi les chrétiens de la Syrie qui, dans leur pieuse crédulité, affirment que la rose de Jéricho fut apportée à la Vierge Marie par l'Ange Gabriel. M. de l'Escalopier vous a offert une de ces roses, recueillie par lui dans les ruines de l'antique ville des Palmes. Vous lui êtes également redevable d'une momie d'Ibis qui fait en ce moment partie de votre collection.

M. Allou vous a donné une analyse très intéressante de l'ouvrage de M. Fréminville, intitulé: *Antiquités de la Bretagne* (*Côtes-du-Nord*). Il vous a signalé le travail de votre correspondant comme méritant les plus grands éloges sous tous les rapports; mais cependant il a dû vous indiquer une erreur commise par l'auteur touchant le lieu où périt Jean Chandos. M. de Fréminville avance que ce guerrier, blessé au combat du pont de Lusson, près de la Roche-Posay, en Touraine, fut transporté au château de Chauvigny, où il mourut peu après. Il ajoute que le tombeau qu'on lui éleva se voit encore près de Montmorillon. Contrairement à cette assertion, votre judicieux rapporteur vous a rappelé que Chandos avait été tué au pont de Lussac en Poitou, et son corps déposé au château de Mortimer. Il vous a affirmé, d'ailleurs, qu'il n'existait à Montmorillon aucun monument qui pût avoir été érigé à la mémoire du chevalier anglais, et que le seul du pays qui

portât ce nom était situé sur le bord de la Vienne, à l'endroit où le combat eut lieu.

Le mémoire de M. Deribier du Châtelet, précédemment cité, et intitulé *Recherches archéologiques*, offre aussi une partie consacrée aux antiquités du moyen-âge que renferment divers cantons du département du Cantal. M. Deribier y parle d'abord des fouilles qu'il a fait exécuter au rocher du Vignon. Le Vignon est un petit village de la commune d'Antignac, situé sur la rive gauche de la Sumêne, au pied d'un énorme rocher dont la cime est couronnée par une église du XIe ou XIIe siècle. Près de cette église, au midi, s'élève un autre rocher séparé du premier par un étroit vallon. Ce dernier rocher est à pic de plusieurs côtés et paraît avoir été taillé à main d'homme. Son sommet présente une plate-forme où une charte de Clovis, de l'an 500, fait connaître qu'il existait alors un château-fort.

« Sur ce rocher, dit l'auteur du mémoire, on « voit une masse de pierres brutes de moyenne « grosseur et de diverses natures (il y en a de « volcaniques), agglutinées et liées entre elles, « non par le ciment, il n'y en a aucune trace, « mais à la suite d'une forte chaleur qui aurait « opéré la fusion et la vitrification des pierres en « les accolant. Ce qu'il y a de plus étonnant, ce « sont des débris d'ossements qui s'y trouvent « mêlés et font corps avec les pierres. Quelques-

« uns n'ont laissé que des empreintes comme « dans une pâte et ont disparu.

« L'emplacement de ces pierres a environ 10 « mètres de long sur 6 de large, et se trouve au « bord du rocher qui est à pic du côté du sud. Il « est taillé a angle droit et en talus dans le roc. « Dans les fouilles que j'y ai faites j'en ai extrait « quantité de ces pierres plus ou moins calcinées « et fondues. Au-dessous était une terre noire, « onctueuse et mêlée à des ossements qui n'ont « point éprouvé l'action du feu, parmi lesquels « était une tête d'homme. J'y ai trouvé aussi des « fers de chevaux et de mules, de gros charbons « de bois qui semblaient provenir d'une poutre, « et divers objets en fer, entre autres cinq fers de « flèche de 0m08 de long. Enfin, au-dessous, il y « avait une couche de cendres dures, grises et « rouges, de 0m16 d'épaisseur. Plus bas le terrain « change de nature ; il est presque semblable à « l'argile et entremêlé de débris de poterie rouge « et noire.

« Je suppose, ajoute Mr. Deribier, que c'était « une des cours de l'ancien château et que la terre « argileuse et grasse en formait le sol. La forte- « resse ayant été prise, démolie et brûlée, on aura « enfoui dans cette cave les cadavres d'hommes « et de chevaux, plaçant les bois pardessus ainsi « que les pierres des murs les plus faciles à jeter, « puis on y aura mis le feu pour s'éviter la peine « d'ensevelir les cadavres et empêcher la putréfac-

« tion. La graisse des cadavres aura donné une « grande activité au feu qui aura consumé tout ce « qui était supérieur, tandis que les débris infé- « rieurs n'étaient pas atteints. »

Votre correspondant espère que la suite des fouilles qu'il a entreprises lui permettra de découvrir d'une manière certaine la cause à laquelle il faut attribuer cette vitrification naturelle. Vous savez du reste, Messieurs, que cet exemple n'est pas unique; le tome VIII de vos Mémoires contient une notice de M. de la Pylaie, sur les murs vitrifiés du château de la petite ville de Sainte-Suzanne (Mayenne), et bien auparavant, M. Rallier avait donné dans le troisième volume des Mémoires de l'Académie Celtique une description des forts de verre de l'Écosse. Mais jusqu'ici on est réduit à de vagues conjectures sur l'époque à laquelle ils remontent, et sur les procédés dont on se servait pour les construire.

Près de l'église du Vignon, et sur les rochers voisins, M. Deribier a trouvé des clés, des ornements de meubles ou d'armure en cuivre, un assez grand nombre de morceaux de silex arrondis par un bout, propre à garnir des flèches ou dards, et deux pièces de monnaies, l'une des prieurs de Souvigny au chef de saint Majol (décrite dans Ducange), l'autre de Philippe-le-Hardi. Il a aussi rencontré dans le même lieu des fragments de briques romaines.

D'autres fouilles exécutées dans les ruines de

divers châteaux du même pays, n'ont eu que des résultats insignifiants ; mais au château de Charlus, ancienne forteresse qui existait déjà au VIe siècle, et qui, dans le XIVe, appartenait à la famille Roger de Beaufort, les recherches ont amené la découverte 1° d'une petite bague en or avec un saphir monté à l'italienne; 2° de quelques monnaies de Philippe-le-Hardi ; 3° d'une monnaie ayant pour légende VRBS ARVERNA, et au revers STA MARIA ; 4° enfin, d'un objet en cuivre qui ressemble au pied d'un chandelier ou d'une coupe. Cette pièce de forme hexagone, avec une petite lèvre ou rebord de chaque côté, a 0m05 de hauteur sur 0m10 de largeur. On y remarque deux écussons émaillés or, azur et gueules qui se répètent sur les six côtés alternativement. Ces écussons présentent des bandes accompagnées de roses, trois en haut, trois en bas, et l'un d'eux porte en chef les clefs de saint Pierre ou des croix de saint André. M. Deribier présume que ce sont les armoiries du pape Grégoire XI, ou celles de Clément VI, tous deux issus de la famille Roger de Beaufort, et qui ont dû résider à Charlus. Cette supposition est fondée, car la famille de Beaufort portait : *d'argent à la bande d'azur accostée de six roses de gueules, trois en chef et trois en pointe.*

M. Deribier termine son mémoire par la copie d'un fragment de prières du prône, en patois de la ville de Murat, extrait d'un Rituel manuscrit du XVe siècle. Il a pensé qu'il vous paraîtrait peut-

être curieux de mettre ce fragment en regard du patois actuel du même lieu, rapporté dans le deuxième volume de la nouvelle série de vos Mémoires. Voici cette prière :

« Jeu vous recommende la luminaria de sans den « la quala lo corps precioux de Dieu es illuminat et lo « present temple es repat. Jeu vous recommendé las « armas de purgatorii que las agas en vostras bonas « aulmornas et orations. Jeu vous recommende los « paures de nostre Seignor que los agas veraya pie- « tat et misericordia. Sancta mayre gleyza vos de- « nontia per excumgnaths toux fassiniers et facincy- « ras divinadors, divineyressas usans de brevs et de « conjurs, tout esuriers et esureyra, toux a quals « et aquelas que violamment meton la ma sobre « clercs ou gens de gleysa si non que sia lor corps « déffenden. Toux blasfemador et renegador de « Dieu. Toux a quals et aquelas que retenon lo « dreyt de la gleysa comma son dessimas, premitias, « clausas de testamens et layssas dels Trespassats. « Toux a quels que enpaytum la juridiction de la « Gleysa et mespreson sos commandamens come « ausir la messa parrochal la ou se fon los man- « damens, se confessar et cumnier dévotamen a « toux lo nims una ves l'an. Hic etiam, etc.

« Jeu pechador hou pecheyris my confesse a « Dieu lo payre et lo fil et el beneyt sainct sperit, « et a la Vgio m[a] mayre de Jesus-Xpit, et a tous « los sancts et las sanctas de paradis de toux los « pechats que jeu ay faits, dicts et ymaginats des-

« peus lo temps en say que jeu ey agut cogneys-
« sensa de far ben ou mal. De toux me repenede
« en demandan a vous marce et misericordia en
« disen, seignior Dieu mea culpa, mea culpa, mea
« gravissima culpa mos pechats mi vollias pardo-
« nar. Misereatur, etc.

« En senial de penitensa et remission de vostres
« pechats dires per una vegada la oration del *Pr.*
« *Nr.*, et una altra vegada la oration de la Ave Mª.
« Nostre Signor sia an vous altres. Amen. »

M. Deribier ajoute que ce patois doit répondre à l'année 1490 ou 1491, que Murat fut donné à Pierre-de-Bourbon en échange de Bouzols, près le Puy (1489), attendu que le duc et la duchesse de Bourbon sont mentionnés particulièrement dans ces mêmes prières.

Enfin ce mémoire contient un fragment d'une requête en patois de Dienne (près Murat), présentée, en 1430, par Louis de Dienne à monseigneur le comte de Pardiac, vicomte de Carlat et de Murat.

M. Doublet de Boisthibault vous a appris que le vase connu sous le nom de *verre de Charlemagne*, dont il vous avait adressé une description qui fait partie du neuvième volume de vos Mémoires, avait été soumis plus récemment à l'examen de M. Marcel, ancien directeur de l'imprimerie nationale au Caire. Cet orientaliste traduit l'inscription du verre à peu près comme M. Reinaud, mais il fait remarquer que ceux qui s'étaient

montrés le plus opposés à reporter l'origine de ce vase à l'époque de Charlemagne avaient cru que le caractère arabe de la forme appelée *neskhy*, tel que celui de l'inscription, n'avait été inventé et employé que deux siècles plus tard. Or, l'emploi de cette écriture, dès les premières années de l'époque musulmane, et simultanément avec les caractères koufiques, ayant au contraire été prouvé, l'objection semble perdre toute sa force.

M. Reinaud, tout en admettant que l'écriture *neskhy* est plus ancienne qu'on ne l'avait pensé d'abord, n'en persiste pas moins à regarder le prétendu verre de Charlemagne comme datant du XIIe ou du XIIIe siècle, et voici sur quels motifs il base ce jugement : « Il existe à la Bibliothèque « royale un Alcoran en caractères koufiques, ac-« compagné d'une note en caractères neskhys, por-« tant que le livre a été copié en l'année 181 de « l'hégire (797 de J.-C.), pour le khalife Haroun-« al-Raschyd. On trouve également au cabinet des « médailles des pièces d'un jeu d'échecs sur l'une « desquelles est une inscription arabe dont les « formes sont analogues à celles de la note placée « à la fin de l'Alcoran; si l'on en croit une tradi-« tion qui ne manque pas de probabilité, le jeu « d'échecs et l'Alcoran auraient été envoyés en « présent par le khalife à Charlemagne. Or, on ne re-« marque pas de ressemblance entre l'inscription « du verre et les deux inscriptions en question.

« Au contraire, il existe une analogie sensible

« entre l'inscription du verre et une inscription « qui accompagne un globe céleste fabriqué pour « le sultan d'Egypte Malek-Kamel, fils de Malek-« Adel et neveu du grand Saladin, l'an 622 de « l'hégire (1225 de J.-C.). Ce globe est conservé « à Rome. La même analogie se fait remarquer « entre l'inscription du verre et les légendes des « médailles frappées sous les princes de la famille « de Saladin. »

M. Doublet de Boisthibault vous a aussi fait connaître l'existence, dans la bibliothèque de Chartres, d'un volume petit in-4° imprimé en gothique, à Paris, chez la veuve Bonfons, et ayant pour titre : *Le mystère de la vie et histoire de Monseigneur sainct Martin, lequel fut archevesque de Tours, comment il fut converty à la foy chrestienne*, etc. Ce mystère, où figurent cinquante-trois personnages, n'est mentionné que par Brunet qui en parle dans le deuxième volume du supplément au Manuel du libraire, mais qui n'a connu que l'exemplaire conservé à Chartres[1].

Vous devez au même correspondant l'annonce de deux découvertes de médailles qui ont eu lieu dans l'arrondissement de Chartres.

La première a été faite par un cultivateur du Boullay d'Achères qui a trouvé, en labourant son champ, un pot de grès enfoui dans la terre; ce

(1) M. Sylvestre s'occupe en ce moment de la réimpression de ce mystère.

pot contenait environ huit mille pièces de monnaie en cuivre saucées d'argent, frappées à l'effigie de plusieurs empereurs romains, notamment de Dioclétien, avec cette légende : IMP. DIOCLETIANVS AVG.

La seconde a eu lieu à Chartres dans une maison de la rue du Muret appartenant à un menuisier. Elle consiste en une assez grande quantité de monnaies parmi lesquelles M. Doublet de Boisthibault cite sept types différents de grands blancs de Charles VIII, un blanc à la couronne de Louis XI et un blanc au soleil du même roi.

M. Louis Cibrario, membre et secrétaire de la commission royale d'histoire de Turin, et votre associé étranger, a pensé que cette dernière qualité l'autorisait à vous adresser quelques observations en réponse à deux articles du journal des Savants sur les *Monumenta historiæ patriæ*. Il fait remarquer que les ouvrages qu'il a publiés, de concert avec M. Promis, y ont été confondus à tort avec les travaux de la commission d'histoire du Piémont, et il se plaint de la virulence des attaques dont il est l'objet de la part de M. Libri.

« En 1832, dit-il, le roi nous chargea, M. Promis
« et moi, de quelques recherches dans les archives
« de Suisse et de France pour découvrir, s'il était
« possible, des titres propres à éclaircir l'origine
« de la maison de Savoie. Après un voyage de
« quatre mois, nous rapportâmes une centaine
« de titres, plus ou moins importants, mais dont

« aucun ne contenait la preuve directe de l'ori-
« gine; le roi en ordonna l'impression, ainsi que
« celle du rapport dans lequel j'avais inséré par
« son ordre un court exposé de l'opinion la plus
« probable parmi tant de systèmes opposés. J'ai
« adopté celle de Chorier. M. Guérard, dans un
« rapport à l'Institut, déclare qu'après avoir pris
« connaissance de ce système il n'était guère pos-
« sible d'en adopter un autre. M. de Gingin, qui
« s'occupe depuis dix ou quinze ans d'une histoire
« du second royaume de Bourgogne, m'a écrit
« que le résultat de ses études coïncidait avec
« l'opinion que j'avais embrassée. Enfin M. Dau-
« nou, en rendant compte dans le journal des
« Savants du même ouvrage, et tout en partant
« pour le juger d'un point de vue entièrement
« français, reconnut qu'il y avait dans ce recueil
« des titres d'un grand intérêt. »

M. Libri avait prétendu que le voyage aurait dû durer plusieurs années et que les titres insérés dans le volume des *Documenti, monete e sigilli* eussent été mieux placés dans les monuments.

M. Cibrario répond que les titres du xe et du xie siècle dont ils devaient uniquement s'occuper, étaient malheureusement en très petit nombre dans toutes les archives. Le temps employé a été suffisant; d'ailleurs, pour être en droit de faire des reproches à ce sujet, il faudrait produire quelque pièce authentique et inconnue provenant des sources explorées, et par laquelle l'ori-

gine de la maison de Savoie serait éclaircie; au contraire MM. Peyron et Gazzera, qui y ont fait postérieurement des recherches analogues, n'ont rien trouvé.

Quant à la seconde objection, il suffit de remarquer que les *Documenti* ont été publiés dans le mois de janvier 1833, et que la commission historique n'a été créée qu'au mois d'avril suivant.

Enfin votre correspondant défend cette commission contre le reproche qui lui a été adressé d'avoir employé pour les notes de ses publications trois langues différentes, le latin, le français et l'italien. La commission, en adoptant l'emploi simultané de ces trois langues, a voulu d'abord laisser à chaque collaborateur sa part de mérite et de responsabilité; ensuite elle n'a pas cru devoir retarder la publication d'un recueil si utile aux progrès des études historiques, et faire ainsi manquer l'opportunité de cette belle et noble entreprise.

M. Richard, votre correspondant dans le département des Vosges, vous a adressé une notice sur les *kyriolés* de Remiremont, cités sommairement dans un rapport de M. Bottin, imprimé en tête du septième volume des Mémoires de la Société. Le lendemain de la Pentecôte, les habitants de six paroisses voisines, distinguées par les branches d'arbres et d'arbrisseaux de différentes espèces que portaient les fidèles, venaient en procession à l'église du chapitre des Dames de Remiremont

chanter des cantiques où le mot *kyriolé* était fréquemment répété. Cet usage avait fait appeler le jour où il avait lieu le *lundi des kriolés, criaulés, criolés*, ou simplement le *jour des kyriolés*. Ce jour-là, chaque procession, la bannière déployée, était reçue à l'entrée du porche par les deux dames *chante-nottes*, c'est-à-dire les deux dames chantres de semaine, précédées du chanoine de grand'-messe, revêtu d'une riche chappe, et portant la croix et l'eau bénite. Les processions étaient introduites dans l'église, le clergé chantant le *Veni Creator*, et elles faisaient ainsi le tour du chœur et de l'autel, sur lequel étaient déposées les reliques de saint Romaric, fondateur et patron de la ville. Pendant la messe, qui était chantée en musique avec orgue, hautbois et violons, et avant le graduel, le receveur des grandes aumônes, dignitaire de l'église, présentait, avec le cérémonial accoutumé, à madame l'abbesse et à madame la doyenne deux rochelles ou hottes faites d'écorce de sapin et remplies de neige. C'était une redevance que les habitants de Vixentine (aujourd'hui Saint-Maurice, village situé au pied du Ballon) devaient envoyer ce jour-là par leur chatolier ou marguillier. S'ils ne pouvaient fournir ces hottes pleines de neige, ils étaient tenus de donner en échange aux dames du chapitre deux bœufs parfaitement blancs. Après le *Te Deum*, qui terminait la cérémonie, les dames chanoinesses distribuaient des quarterons de nounattes (petits paquets conte-

nant vingt-cinq épingles) aux jeunes filles qui avaient le mieux chanté les kyriolés traditionnels de chaque paroisse; car il est à remarquer que, pour chacune d'elles, les paroles et les airs de ces cantiques variaient. La procession du village de Vagney recevait en outre du chapitre un petit *tonnel* de vin, *ni du pire ni du meilleur*, et elle jouissait du privilége de pouvoir, en sortant de l'église, tirer deux coups de fusil ou de pistolet vers la chapelle de saint Nicolas. Toutes ces processions se rendaient ensuite dans des cabarets séparés, dont chacun arborait aussitôt pour enseigne ou bouchon les rameaux de verdure que ses hôtes avaient portés durant la journée. On s'y livrait bruyamment aux plaisirs de la table et de la danse; mais il était interdit aux jeunes gens de quitter les maisons qui leur étaient assignées pour aller dans les réunions des autres paroisses.

Les paysans qui venaient ainsi en procession à Remiremont n'étaient pas les seuls à se livrer aux divertissements après la cérémonie religieuse. Un curieux fragment d'un mémoire du commencement du XVIIe siècle fait voir que les dames chanoinesses sortaient aussi ce jour-là de leur réserve accoutumée. Voici ce fragment de mémoire communiqué par M. Richard :

« Au lendemain de la Pentecoste, elles (les « dames chanoinesses) disent avoir le droit de « danser après diner en la cour de la maison ab« batiale, la première danse appartenant à ma-

« dame l'abbesse et la seconde au chapitre; que,
« si ladite dame abbesse ne veut ou peut s'y trouver, elle est obligée de fournir une dame à sa place pour danser.

« Auquel jour encore lesdites dames veullent « que les bourgeois dudit Remiremont paroissent « en armes, et qu'ils passent par-devant elles en « l'église et parmi la maison abbatiale, et au troisième tour ladite dame abbesse leur doit à boire « en sadite maison, pendant que lesdites dames « dansent à la vue d'iceux et des étrangers arrivés « le jour audit Remiremont.

« Et lesdites dames disent encore que leurs principaux officiers, savoir : les sieurs Grand Prévost, Grand et Petit Chancelier, et le Chancelier « de l'Estat, qui sont tous ecclésiastiques, leur « doivent certain nombre de danses; et de fait « lesdits officiers, *le bonnet quarré avec le bouquet sur la tête*, ou leurs lieutenants ou commis, « les mennent danser dans l'après-souper audit « cloître, et dure ladite danse beaucoup à cause « dudit grand nombre d'icelles. »

En vain, en 1612, une abbesse voulut-elle faire cesser ce scandale; les chanoinesses protestèrent en faveur de la conservation de leurs priviléges, et elles eurent le dessus.

Le corps municipal était aussi dans l'usage de donner dans l'après-midi de ce jour une collation ou *marande* aux seigneurs ou à leurs représentants, aux jurés-officiers et gens de justice. Ce re-

pas avait lieu après le dernier des trois tours que les bourgeois étaient obligés de faire en armes, précédés d'un fifre et d'un tambourin, à travers l'église et la cour du palais abbatial. Pendant les deux premiers tours de cette *montre* ou revue, le grand-échevin et le clerc juré de la ville devaient fréquemment servir du vin dans de grands hanaps ou dans de larges tasses en or et en argent, à toutes les personnes qui formaient la milice bourgeoise. M. Richard a trouvé dans les archives communales des états de dépenses faites pour cette collation pendant les années 1587 et 1600. Je rapporterai seulement la première.

SENSUYT LA DESPENSE FAICTE EN 1587

LE JOUR DE LA PENTECOSTE ET LE LENDEMAIN.

Achetez quatorze mesures et quatre pintes (environ 6 hectolitres 14 litres), vin blanc d'Allemaigne (d'Alsace), à huit francs la mesure pour fornir le lundy de la Pentecoste aux tours accoustumez faire par les bourgeois chascun an oudit jour, et lesdites quatre pintes de vin ou prix de trois gros[1],

	fr.	gros.	fr.	c.
L'une, cy.	118	6	237	07

(1) On se sert ici, pour l'évaluation des anciennes monnaies de Lorraine comparées à notre monnaie décimale actuelle, de la table de réduction du gros en franc barrois, depuis 1578 jusqu'en 1608, en monnaie de France, insérée à la page 65 de l'histoire de Nancy par l'abbé Lionnois.

	fr.	gros.	fr.	c.
Item. Pour douze pintes de vin claret, tant pour la *marande* des seigneurs que pour fornir au dernier tour, acheptez chez Didier Gauthier et chez ledit grand-échevin, et à 6 gros l'une.	6	»	12	»
Item. Pour deux pastels (pâtés) de lièpvres.	3	»	6	»
Item. Pour deux aultres pastels de voez (veau)	»	26	5	02
Item. Pour deux jambons et deux andouilles.	»	15	2	55
Item. Pour sucre, espices, riz et saffran.	»	14	2	38
Item. Pour deux fromaiges de Bergovie.	1	»	2	»
Item. Pour deux môsteaux (fromages blancs) à la crême et beure frais.	»	11	1	87
Item. Pour fruitaige (fruits). . .	»	5	»	85
Item. Pour vinaigre et huylle d'olive.	»	3	»	55
Item. Pour patisserie, assavoir, à chascune table, huit pièces, et pour les quatre tartes du premier tour. .	3	4	6	68
Item. Pour du pain, tant pour ladite marande que pour ceulx qui ont donné à boire aux trois tours devant dit ou nombre de vingt-six personnes.	9	10	19	70

	fr.	gros.	fr.	d.
Item. Et pour le souper du maire et de ses officiers, avec leurs femmes, les dimanche et lundi de la Pentecoste, que semblablement pour la marande des susnommés vingt-six personnes.	15	»	30	»

M. Richard n'a pu découvrir l'origine de la solennité des kyriolés; mais il pense qu'elle pourrait peut-être remonter à ces fêtes célébrées dans plusieurs monastères à l'occasion d'un droit dû à des églises, tel que celui des prémices des fruits, des moissons, etc., désigné sous le nom de Kyric-seat, formés de deux mots saxons *kiric*, église et *seat*, fruit, semence. Peut-être aussi, dit-il, est-ce une tradition d'anciens rites pratiqués chez les Romains au temple de Vertumne, à laquelle on offrait également les prémices des fleurs; ou bien encore un reste de la fête de la Pentecôte, nommée dans l'Écriture le Jour des Prémices, parce qu'on présentait ce jour-là au temple les prémices des fruits.

M. Richard a joint à sa notice l'envoi d'un exemplaire imprimé des kyriolés particuliers à chacune des paroisses qui venaient ainsi en procession à Remiremont. Il vous a adressé en même temps la musique notée des différents airs sur lesquels se chantaient ces cantiques.

M. Théodore Lorin, également l'un de vos associés correspondants, vous a fait parvenir un mémoire intitulé : *Essai sur la fête Jul*, nom

donné par plusieurs peuples du Nord anciens et modernes à la fête de Noël. L'origine de cette fête a été l'objet des recherches d'un grand nombre d'écrivains. L'auteur se range à l'avis de ceux qui prétendent qu'elle remonte au culte que les peuples septentrionaux rendaient au soleil, et il s'occupe ensuite de l'étymologie du mot *jol*, *jul*, *hiul*. Il examine successivement les diverses conjectures qui ont été faites à cet égard, soit qu'on ait voulu attribuer à ce mot une origine latine, grecque, orientale, septentrionale ou celtique. Ce mémoire, accompagné de nombreuses citations qui attestent combien M. Lorin a étudié consciencieusement la question, se termine par le résumé suivant :

« 1° La fête *Jul* a été instituée par les peuples du « Nord pour célébrer l'époque où le soleil com- « mençant une marche rétrograde triomphe des « frimas et vient rendre à la terre des jours plus « longs et une température plus douce.

« 2° Lors de l'établissement du christianisme, « l'Eglise, par une sage condescendance, toléra « cette solennité païenne qui avait été d'abord « accompagnée de sacrifices sanglants, convertis « par la suite en festins et en réjouissances, et « pour le sanctifier en quelque sorte on substitua « au culte idolâtre du soleil la célébration de la « nativité de Notre Seigneur, celle des solennités « chrétiennes qui se rapprochait le plus de l'épo- « que où se célébrait originairement la fête *Jul*,

« 3° Le nom de cette fête, soit qu'on le dérive
« de l'ancien septentrional *hjul*, roue, soit qu'on
« lui donne pour racine le cambro-breton *chwyll*,
« conversion, retour sur soi-même, sert à indi-
« quer la révolution solaire qu'elle était destinée
« à célébrer. »

Indépendamment des mémoires qui précèdent, vous avez reçu beaucoup de communications moins étendues, mais qui n'en étaient pas moins de nature à mériter toute votre attention. Vous avez vivement regretté, par exemple, que M. Taillandier n'eût pas destiné, pour vos Mémoires, l'extrait qu'il vous a lu des registres criminels du parlement de Paris relatif au jugement de Renée de Vendomois, dame noble du xve siècle. Epouse adultère, déclarée coupable de vol et de complicité dans l'assassinat de son mari, Renée de Vendomois avait été condamnée à mort par arrêt du Parlement; mais le roi commua sa peine en une réclusion perpétuelle, dans une cellule attenante à l'église des Innocents, à Paris, dans le cimetière de ce nom. Vous vous souvenez peut-être aussi, Messieurs, que j'eus alors l'honneur de vous exposer quelques-uns des motifs qui me faisaient croire à l'existence simultanée de plusieurs recluses dans ce cimetière, durant le xve siècle.

M. Taillandier vous a pareillement communiqué de curieux détails sur les cérémonies qui eurent lieu à l'époque de la mort de Gabrielle d'Estrées. Voici en quels termes les registres manus-

crits du Parlement rapportent la manière dont se firent les obsèques.

« Du dixneufuiesme (avril 1599), a esté pro-« posé que le Roy desire que l'on face cest hon-« neur à la défuncte duchesse de Beaufort que la « semonce se face pour elle comme pour le counes-« table. A esté arresté que pour obéir au Roy, et sans « tirer à conséquence, sera permis aux crieurs de « faire le cry; ce qui a esté faict; et eulx entrez ont « dict après auoir sonné : « Nobles et discrètes « personnes priez Dieu pour l'ame de deffuncte « très haute et très excellente dame Madame Ga-« brielle d'Estrées, duchesse de Beaufort et d'Es-« tampes, pair de France, marquise de Mon-« ceaux. » Ce qu'ils ont repecté et prié de son « service en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. »

M. Warden, chargé de vous rendre compte du volume qui vous avait été envoyé par la Société historique de Rhode-Island, vous a fait connaître que ce volume, publié en 1838, était le quatrième du recueil de cette Société. Il contient un discours sur les affaires civiles et religieuses de la colonie depuis les premiers établissements, en 1638, jusqu'en 1700. Cet ouvrage, connu sous le nom de *Century sermon*, ou sermon séculaire, dû à M. Callender, est la seule histoire que l'on possède de ce petit état.

Vous avez eu communication d'une lettre de M. Rafn à M. Warden relative à l'ouvrage intitulé : *Antiquitates americanæ*, qui a pour objet de

prouver que les Scandinaves ont visité l'Amérique à une époque fort reculée. M. Rafn parle dans cette lettre d'une inscription gravée sur un rocher près Lighton ; il lit : NA'MP◇RFINZ, ce qui, selon lui, signifie *occupation de la contrée par Thorfinn Karlsefne, Islandais.* Cette explication lui paraît incontestable, ainsi que la conformité des signes runiques avec les anciens caractères des monuments scandinaves.

M. Depping, que vous aviez chargé d'examiner le volume des Mémoires de la Société des Antiquaires d'Ecosse, a signalé dans ce volume, comme méritant plus particulièrement l'attention, 1° un mémoire de M. Skene sur les *souterrains du château de Baden*, que l'auteur pense avoir été le théâtre des réunions du fameux tribunal secret; 2° une dissertation de M. John Anderson *sur le droit de marquette*, qui, suivant lui, n'était pas une servitude de personne, mais bien un droit exigible en argent sur chaque mariage ayant lieu dans certaines localités; il appuie cette opinion sur ce que ce droit a quelquefois appartenu à des femmes, et même à des abbesses de couvent; au reste, les femmes nobles y étaient soumises aussi bien que les vassales; 3° un mémoire de M. Hibbert qui traite des assemblées populaires introduites par les Normands en Ecosse, dans les Orcades et les îles de Schetland.

M. Eusèbe Salverte vous avait fait parvenir le dessin d'une pièce carlovingienne en argent,

trouvée à Nogent-sur-Seine, et qui lui paraissait être inédite; cette pièce ayant, au contraire, été publiée déjà dans plusieurs recueils de numismatique, vous avez dû vous borner à adresser des remercîments à votre correspondant sans donner suite à la communication qu'il vous avait faite.

Vous avez reçu de M. Vergnaud Romagnesi la copie d'une inscription placée sur la cloche de l'église de Beaune-la-Rollande. M. de Longpérier, que vous aviez chargé de la déchiffrer, vous a exposé l'impossibilité d'y parvenir par suite du manque de correction avec lequel les caractères étaient rendus; il a pu reconnaître seulement que l'inscription était en français et qu'elle indiquait la date de 1538. Vous avez exprimé le vœu que M. Vergnaud Romagnesi envoyât une empreinte en papier mouillé.

La copie d'une autre inscription en langue basque, placée sur une tombe d'enfant sous le porche de l'église de Luz (Hautes-Pyrénées), vous a été communiquée par M. Beaulieu. Vous avez su, par M. de Gaujal, que la traduction de cette épitaphe avait été donnée par M. J. Renouvier dans son *Excursion monumentale des Pyrénées*, qui fait partie du troisième volume du Bulletin monumental de M. de Caumont.

Pendant un voyage qu'il a exécuté dans le midi de la France, M. Mary-Lafon a de nouveau appelé votre attention sur une maison de la ville de Martel-en-Quercy, que M. de la Fontenelle avait

déjà signalée dans le deuxième volume de la Revue anglo-française. La façade de cette maison, où la tradition rapporte que mourut, en 1183, Henri, *au court Mantel*, fils de Henri II et d'Aliénor d'Aquitaine, était ornée d'un écusson en demi-relief, renfermant une énigme dont le sens n'a pu être pénétré jusqu'ici. « Dans cet écusson, « dit M. de la Fontenelle, on voit un léopard qui, « avec une de ses pattes, veut atteindre une fleur- « de-lis placée au-dessus de lui, soit pour l'abat- « tre, soit pour la protéger... » La nouvelle description de M. Mary-Lafon ne diffère pas de celle-ci, seulement il ajoute au mot léopard l'épithète de *lionné*. Peut-être, avant de chercher une explication, serait-il à propos de déterminer d'une manière positive l'identité de l'animal figuré dans l'écusson avec le léopard. S'il m'était permis d'exprimer ici une opinion, je dirais que d'après l'inspection de la figure donnée par la Revue, et celle du nouveau dessin qui vient de vous être adressé, cette identité ne me semble pas parfaitement démontrée. L'animal dont la position est celle d'être *rampant*, comme le lion, est en outre de profil. Or, on sait qu'en blason le caractère distinctif du léopard est d'être représenté la tête de face. Mais quelle que puisse être la signification de cette figure, on ne peut que féliciter hautement M. Mary-Lafon d'avoir acquis la pierre sur laquelle elle est gravée, et de l'avoir ainsi préservée de la destruction.

Vous avez entendu, Messieurs, dans une de vos séances, M. de Fréminville vous entretenir des antiquités qu'il avait été visiter au village d'Issy, près Paris. Elles se composent d'abord d'une ruine dans laquelle il s'est introduit avec difficulté, et qui consiste en un vaste souterrain voûté, puis d'une grande tour carrée dont il vous a présenté le dessin, et que les habitants du pays nomment encore la maison de Childebert. Espérons, Messieurs, que quelqu'un de vos membres pourra s'occuper de poursuivre ces recherches, que le peu de durée du séjour de M. de Fréminville à Paris ne lui a pas permis de continuer[1].

Je ne dois pas oublier de vous rappeler que ce même correspondant, toujours empressé de répondre à votre appel, vous a fait parvenir une seconde traduction de la lettre en bas-breton d'Elihu Burritt, traduction qui eût trouvé place dans le quatrième volume de la nouvelle série de vos Mémoires, si une erreur d'envoi ne l'eût fait arriver trop tardivement.

On sait, Messieurs, que vous ne restez jamais indifférents pour tout ce qui concerne le genre de travaux auxquels vous vous livrez. Cette conviction a déterminé plusieurs de vos membres à

(1) M. Brière a publié dans la 73e livraison du *Journal de l'Institut historique* (12e volume) un mémoire sur le château seigneurial d'Issy, etc. Il y décrit avec beaucoup de détails l'ancien château, mais il ne parle pas du second édifice qu'avait signalé M. de Fréminville.

vous apporter les dessins d'objets qui pourraient vous offrir de l'intérêt, soit par leur antiquité, soit par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Quelquefois ces objets eux-mêmes vous ont été présentés; ainsi M. Allou a mis sous vos yeux un échantillon d'un pavé en mosaïque provenant de l'abbaye de Tintern, en Angleterre, et le dessin du vase qui renferme le cœur du connétable Bertrand du Guesclin, dans l'église de Dinan (Côtes-du-Nord). M. Ardant vous a adressé le calque d'une plaque en cuivre émaillée, trouvée à Limoges dans le tombeau d'un abbé. Ce même correspondant a encore adressé le dessin de la boîte cylindrique en cuivre doré et émaillé découverte dans l'église de Saint-Martial, près du tombeau de Thève-le-Duc (Waiffre), et décrite par lui dans le quatorzième volume de vos Mémoires. M. Jubinal vous a remis plusieurs morceaux de mosaïque provenant de l'abbaye de Saint-Etienne, à Caen. En même temps il vous a montré les dessins de différents objets ayant appartenu à Charles-le-Téméraire, et qui ont été pris par les Suisses à Granson et à Morat.

M. Jorand a fait don à la Société de l'empreinte en plâtre d'une inscription tumulaire du XIVe siècle, placée sur les trois faces d'un pilier de l'église d'Eu (Seine-Inférieure). Cette inscription moulée pour la première fois, et qui n'avait pas même été mentionnée dans l'ouvrage de M. Estancelin, indique la sépulture de *Robert Dumesnilg, mort en*

1312. En remerciant votre collègue de l'hommage qu'il voulait bien vous faire, vous lui avez aussi témoigné le désir de le voir s'occuper de rédiger une notice sur cette inscription.

M. de la Pylaie, cet infatigable correspondant, vous a présenté les dessins de figures humaines et d'animaux monstrueux sculptés sur le bénitier de l'église Saint-Jacques, à Compiègne, et qu'il regarde comme un travail du VIIIe ou du IXe siècle. Il vous a également communiqué les dessins de divers glaives et éperons trouvés dans l'Oise, près de Compiègne, en creusant une écluse.

A la suite d'une seconde excursion dans les environs de Moret et de Montereau, M. de la Pylaie vous a annoncé que ses recherches avaient eu pour résultat de lui permettre de déterminer les emplacements de trois champs de bataille, où se vidèrent quelques-uns de ces démêlés si fréquents entre les rois de la première race.

1° Le champ de bataille de *Latofao* ou *Lucofago*, où, en 596, Clotaire II fut vainqueur de Théodebert et de Théodoric. Cette bataille doit avoir eu lieu, suivant M. de la Pylaie, pres de Moret, depuis le bourg d'Ecuelles jusqu'à Saint-Mamert, à l'embouchure du Loing dans la Seine.

2° Celui de la bataille de *Dormelles*, où, en 599, Théodebert et Théodoric défirent à leur tour Clotaire; cette bataille se serait livrée sur les bords de la rivière d'Orvanne.

3° Enfin celui d'une autre bataille livrée en 680; Théodoric et Ebroin combattirent contre Martin et Pepin-le-Jeune, rois des Austrasiens, qui furent vainqueurs, et ravagèrent tout le pays. Cette bataille eut encore lieu à Latofao.

M. L. de Rosny, en vous remerciant de l'avoir admis parmi vos correspondants, s'est empressé de vous indiquer quelques-uns des monuments du département de Seine-et-Marne qui méritent d'attirer l'attention de l'antiquaire. Il vous a signalé, entre autres, une cotte de mailles du XIIIe ou XIVe siècle, trouvée dans la Seine et convertie en incrustation.

Enfin, je dois mentionner encore les lectures qui vous ont été faites par plusieurs membres, de travaux déjà imprimés ou destinés à l'être prochainement. Cette catégorie comprend une description de la disposition du cortége lorsque les évêques venaient prendre possession du siége épiscopal de Senlis, extraite, par M. de la Pylaie, de la vie de saint Rieule, premier évêque de cette ville. L'extrait d'un travail de M. de la Fontenelle, qui a pour but de prouver la fausseté d'une pièce insérée dans le recueil des historiens de France, par D. Bouquet; le testament de Guillaume X, comte de Poitou, père de la reine Aliénor; une description de la Chaise-Dieu, extraite d'un voyage en Auvergne par M. Ern. Breton; un mémoire du même membre, lu au congrès de l'Institut historique, relatif à la découverte d'une boite en

plomb trouvée en 1838 dans l'église cathédrale de Rouen, par M. Deville, et qui renferme le cœur de Richard-cœur-de-Lion. Cette dernière communication a donné occasion à votre confrère, M. Allou, de vous faire remarquer combien la mémoire de Richard s'était conservée parmi les peuples du Limousin. Lorsqu'il visita le château de Chaluz, un enfant d'une dizaine d'années, et qui ne savait que le patois de son pays, lui montra la tour d'où le *roi Richard avait été tué par le roi Gourdon !* On fait également voir la pointe du rocher sur laquelle était Richard lorsqu'il fut blessé, et on donne à cette pierre le nom de *Maumont*.

J'aurais désiré, Messieurs, pouvoir terminer ce rapport en vous énumérant les travaux que les membres de la Société ont fait paraître en dehors de vos publications ordinaires; mais j'ai été arrêté par la crainte d'allonger encore ce rapport déjà si étendu. Cependant il est un ouvrage dont je dois vous entretenir, puisque le manuscrit vous en a été communiqué par l'auteur dans l'une de vos réunions, et je me félicite de ne pas être obligé de passer sous silence cette importante publication ; je veux parler du *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*, par M. Le Prévost, ouvrage précieux pour l'étude de la géographie de cette partie de la France au moyen-âge. Jusqu'à présent cette étude avait été presque entièrement négligée, et M. Le Prévost a donné un exemple qu'il est à souhaiter de voir

imiter. Le dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure est divisé en cinq colonnes. La première présente les noms anciens, soit en latin soit en langue vulgaire, tels qu'ils sont rapportés dans les titres et les manuscrits consultés; la seconde colonne contient l'indication de ces sources; la troisième, le nom moderne; la quatrième indique le saint sous l'invocation duquel les églises étaient placées; la cinquième, enfin, apprend quel était le patron laïque ou collateur ecclésiastique qui disposait autrefois de la cure ou du bénéfice.

M. Le Prévost a pris dans son travail l'initiative d'une réforme qui ne tardera pas sans doute à être généralement adoptée. Les noms modernes que renferme la troisième colonne n'offrent aucun *y* final. On sait, en effet, que cette lettre ne fut introduite dans notre langue à la fin des mots qu'au XV[e] et au XVI[e] siècle. Depuis longtemps on est revenu à l'orthographe primitive pour les mots usuels; il est raisonnable d'y revenir également pour les noms de localités.

Le plan adopté par M. Le Prévost a été approuvé par tout le monde savant. On s'est accordé à reconnaître, dans le *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*, un ouvrage plein d'érudition, qui avait coûté beaucoup de temps et nécessité de nombreuses recherches, mais qui pouvait aussi être offert comme un excellent modèle pour des travaux du même genre.

IIe SECTION.

Situation intérieure de la Société.

Avant de vous entretenir de la situation intérieure de la Société et de ses rapports avec les autres compagnies savantes, je commencerai, Messieurs, par vous parler des nouveaux collègues que vous vous êtes adjoints, et de ceux dont vous avez à déplorer la perte. Cet exposé des vides qui se sont formés dans vos rangs est la partie la plus pénible de la tâche de vos secrétaires. Il est cruel d'avoir à raviver des souvenirs douloureux, et je devais particulièrement redouter d'aborder ce triste sujet, puisque j'ai à mentionner les mutations survenues dans le sein de la Société pendant le cours de deux années.

Durant ces deux années vous avez été assez favorisés, du moins, pour que la mort n'ait frappé aucun de vos membres résidants. Cependant deux noms qui figuraient en 1837 sur la liste de ces derniers ne s'y trouvent plus aujourd'hui. M. le baron Roger ayant quitté Paris pour fixer son domicile dans le département du Loiret, vous a adressé sa démission de membre résidant. Vous avez vivement regretté, Messieurs, de vous trouver contraints d'accepter cette démission et de faire passer M. le baron Roger dans la classe des correspondants; mais vous espérez en même

temps que dans sa nouvelle position, votre ancien collègue voudra bien continuer à vous faire profiter du fruit de ses travaux. Le titre de correspondant a également été réclamé par M. Achille Jubinal, que sa nomination de professeur à la faculté des lettres de Montpellier obligeait à résider dans cette ville.

Pendant le même temps deux de vos membres honoraires ont cessé d'exister; M. Legonidec, si connu par ses travaux sur la langue celto-bretonne, et M. Alex. Lenoir, l'ex-directeur du musée des monuments français. Des notices nécrologiques sur ces deux membres ont été rédigées par MM. Depping et Allou, et doivent faire partie de ce volume. Je vous rappellerai aussi, Messieurs, que la Société royale des Antiquaires s'est trouvée représentée aux obsèques de M. Alex. Lenoir, et que M. Allou, alors votre président, prononça un discours sur la tombe de cet ancien collègue.

Vous avez à regretter parmi vos associés correspondants, M. le comte de Penhouet, qui vous avait adressé, dans le courant de l'année précédente, divers mémoires dont j'ai parlé plus haut. M. le comte de Montlosier, l'un de vos correspondants dans le département du Puy-de-Dôme; M. Vaugeois, ancien magistrat à Laigle (Orne); M. le marquis de Musset-Cogners qui, dans un âge très avancé, continuait encore à cultiver les sciences; M. Mathieu, ancien magistrat à Mancy; M. Eusèbe Salverte, membre de l'Institut et de la

Chambre des Députés, dont j'ai eu aussi à mentionner une communication relative à une monnaie carlovingienne; enfin, M. Hécart, l'un des doyens des hommes de lettres de France, mort à Valenciennes, âgé de quatre-vingt-quatre ans. M. Hécart était auteur de plusieurs ouvrages estimés, et, entre autres, d'un dictionnaire *Rouchi*, patois en usage dans une grande partie du nord de la France.

Après vous avoir parlé de vos pertes, je suis heureux, Messieurs, de reconnaître que le nombre des nouveaux membres que vous avez appelés à partager vos travaux dépasse celui de vos anciens collègues qui ne comptent plus dans vos rangs.

M. Adrien de Longpérier, attaché déjà depuis longtemps au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale et correspondant du ministère de l'instruction publique, était assuré d'avance d'obtenir vos suffrages dès qu'il sollicitait le titre de membre résidant. Les connaissances distinguées que possède M. de Longpérier, principalement en numismatique, le rendaient une précieuse acquisition pour la Société.

A d'autres titres la candidature de M. de Mas-Latrie, élève de l'École de Chartes et membre de plusieurs sociétés savantes, ne pouvait échouer près de vous. M. de Mas-Latrie était connu par plusieurs publications, et, entre autres, par la Chronologie des Papes et des Conciles; vous vous

êtes empressés de l'accueillir au nombre de vos membres résidants.

Vous avez admis au même titre M. Ernest Breton, que recommandaient divers articles de voyage et d'archéologie insérés dans plusieurs journaux de Paris, et qui vous présentait, à l'appui de sa demande, un ouvrage ayant pour titre : *Introduction à l'Histoire de France, ou description physique, politique et monumentale de la Gaule, jusqu'à l'établissement de la monarchie française.* Cette importante publication, qui a valu à son auteur l'une des médailles décernées par l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres aux meilleurs ouvrages sur les antiquités nationales, était plus que suffisante pour justifier votre décision.

M. Aubenas, auteur d'une importante *Notice historique sur la ville et le canton de Valréas (Vaucluse)*, œuvre pleine d'érudition et qui n'était que le prélude d'une publication beaucoup plus étendue, l'*Histoire d'Avignon*, en deux volumes, a également été nommé membre résidant. Il en a été de même à l'égard de M. Melchior Tiran, dont un mémoire très considérable sur la position du camp de Marius aux environs d'Aix, travail qui lui a coûté de longues et minutieuses recherches, figure dans ce volume. M. Tiran avait en outre publié divers ouvrages, parmi lesquels je me bornerai à citer l'*Histoire des monuments religieux*.

Un de vos associés correspondants, M. de L'Escalopier, devenu habitant de Paris, vous a demandé à échanger son titre contre celui de membre résidant. Divers mémoires adressés à l'appui de cette demande, mémoires dont j'ai parlé dans la troisième partie de ce compte-rendu, vous ont déterminés à vous rendre au vœu que vous exprimait M. de L'Escalopier.

Enfin, M. Labat, un de vos anciens collègues qu'une absence prolongée avait contraint de se séparer de la Société pendant plusieurs années, vous ayant demandé à être réintégré dans son titre de membre résidant, vous avez décidé qu'il pourrait venir de nouveau en cette qualité prendre part à vos travaux.

Pendant le même laps de temps vous avez nommé dans les départements plusieurs associés correspondants choisis parmi les hommes dont la coopération semble devoir vous être la plus avantageuse. M. Jules Renouvier, auteur de divers *Mémoires sur l'abbaye de Valmagne*, sur *Saint-Guillem-du-désert* et sur les *anciennes Eglises du département de l'Hérault*, a été nommé correspondant à Montpellier. M. Maurice Ardant, qui depuis un grand nombre d'années s'occupe de numismatique ancienne, et dont l'Académie des Inscriptions a couronné un *Mémoire sur les antiquités du Limousin*, a été pareillement nommé correspondant dans le département de la Haute-Vienne. Vous vous êtes adjoint, dans le départe-

ment de la Meurthe, M. Noël, notaire honoraire à Nancy, qui vous avait adressé plusieurs mémoires relatifs à l'histoire de la Lorraine, et qui à force de soins et de sacrifices a formé une magnifique collection de manuscrits, livres imprimés, médailles, sculptures et objets d'art se rapportant à la province qu'il habite. M. L. Deschamps, élève ingénieur des ponts et chaussées, auteur de quelques travaux insérés dans la Revue numismatique, et d'un *Essai historique sur l'Hôtel-de-Ville de Saint-Omer,* vous a aussi paru mériter le titre de correspondant qu'il sollicitait. Vous avez accordé la même faveur à M. Lucien de Rosny qui se présentait à vous avec une *Histoire de Lille,* une *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Loos* et une *Notice sur les nobles Rois de l'Epinette, ou Tournois de la capitale de la Flandre française.* Enfin, vous avez jugé utile de vous associer encore, à ce titre, l'auteur de la *Notice archéologique sur le département de l'Oise.* Sous cette forme aussi simple que modeste M. Graves a publié un ouvrage d'un rare mérite, qu'il serait à désirer de voir prendre pour modèle par tous ceux qui s'occupent de travaux de même nature.

Si l'on pouvait douter de la haute position que la Société Royale des Antiquaires de France occupe dans le monde savant, il suffirait, pour dissiper toute incertitude, de voir l'empressement avec lequel le titre d'associé étranger continue à être ambitionné. Les hommes les plus éminents

de tous les pays tiennent à honneur de vous appartenir, et chaque année vient ajouter quelques noms recommandables à ceux que vous pouvez vous enorgueillir de compter dans vos rangs. Pendant les deux années qui viennent de s'écouler, vous avez accordé deux fois le titre d'associé étranger. L'un a été sollicité par le savant et respectable M. Du Ponceau, de Philadelphie, dont les travaux sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler ici; l'autre a été obtenu par M. Charles Morbio, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Milan, l'un des membres correspondants les plus distingués de la Commission historique créée par le roi de Sardaigne en 1833. M. Charles Morbio est aussi auteur, pour son propre compte, de l'Histoire des principales villes municipales de l'Italie.

Tandis que la Société s'adjoint ainsi des illustrations dans les autres pays, elle trouve un autre motif de fierté dans les distinctions dont un grand nombre de ses membres nationaux sont l'objet. Vous avez vu, Messieurs, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres recevoir M. Aug. Le Prévost dans son sein en qualité de membre libre, et admettre MM. de La Saussaye et de La Fontenelle de Vaudoré au nombre de ses correspondants. En même temps que cette académie décernait la médaille d'or à M. Ern. Breton, pour son Introduction à l'histoire de France, elle citait encore avantageusement les travaux de plusieurs autres

membres de la Société. Des mentions ont été accordées à M. Allou, pour ses *Recherches sur les armures ;* à M. Thomassy, pour son *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan;* à M. Beaulieu, pour son mémoire sur *Solimariaca, ville des Leukes.* M. A. Jubinal a obtenu une mention très honorable pour sa publication des *Œuvres de Rutebeuf.* M. Depping a reçu la décoration de la Légion-d'Honneur comme une récompense méritée de ses importants travaux en archéologie ; enfin, l'auteur des modèles en relief des monuments antiques du midi de la France, M. Aug. Pelet, a également été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Les rapports qui se sont établis depuis longtemps, Messieurs, entre vous et d'autres Sociétés françaises et étrangères, soit qu'elles concourent au même but, soit que leurs travaux aient une direction différente, ces rapports, dis-je, n'ont fait que se resserrer de plus en plus, en même temps qu'ils s'étendaient à un plus grand nombre d'associations littéraires. Vous avez accepté l'offre que vous a faite la *Société royale des Sciences de l'Agriculture et des Arts de Lille* d'échanger réciproquement vos publications. Une *Société archéologique* formée à Zurich pour étudier et recueillir les antiquités de toute nature qui pourraient être découvertes en Suisse s'est empressée de solliciter le même échange, auquel vous avez pareillement acquiescé. La *Société de Statistique du dé-*

partement des Deux-Sèvres, nouvellement fondée à Niort, vous a encore fait une semblable demande, et vous lui avez promis de lui envoyer les volumes que vous publierez. Mais de toutes les relations que vous avez nouées, les plus importantes sont celles qui se sont établies entre vous et la *Société des Antiquaires de Londres*, par l'entremise de M. Allou. Vous avez hautement exprimé à ce dernier toute la gratitude qui lui était due pour le zèle qu'il avait déployé dans cette circonstance, qui, en vous mettant en rapport d'échanges avec vos confrères de Londres, vous a procuré la précieuse collection de l'*Archæologia*.

Le Gouvernement a continué à vous prouver l'intérêt qu'il prenait à vos travaux, en ne négligeant aucune occasion d'enrichir votre bibliothèque de tous les ouvrages publiés par ses soins, et qui intéressent vos études. Vous recevez exactement la suite de la précieuse collection des documents inédits sur l'histoire de France publiée par les soins du ministre de l'instruction publique, et, par une décision spéciale de M. de Salvandy, vous avez obtenu un exemplaire des *Eléments de paléographie de M. Natalis de Wailly*. D'un autre côté M. de Rambuteau, préfet de la Seine, vous a aussi accordé, sur la demande de M. Jollois, les volumes qui vous manquaient des *Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine*.

Cette bienveillance et ces encouragements de

la part de l'Administration vous savez les mériter et les justifier, Messieurs, par le zèle avec lequel vous vous livrez à l'étude des antiquités de votre pays. Aucune découverte intéressante n'échappe à vos investigations, et quand le hasard fit reconnaître, en 1839, des statues du moyen-âge dans les bornes de la rue de la Santé, vous vous êtes empressés de charger quelques-uns de vos membres de rechercher l'origine de ces statues. Mais vous ne vous bornez pas seulement à l'étude des monuments historiques, vous savez aussi que votre voix ne sera pas entendue en vain lorsqu'elle s'élèvera pour recommander des fouilles qui peuvent amener d'importants résultats, ou pour préserver un monument de la destruction qui le menace. Vous avez prié votre président d'écrire à M. le préfet de la Seine, pour qu'il voulût bien s'opposer à ce qu'on fît disparaître, sous une couche de badigeon, une fresque du xve siècle que possédait l'église de Saint-Séverin. Vous l'avez également chargé d'écrire à M. le ministre de l'instruction publique, afin que celui-ci employât son intervention pour arrêter les dégradations du fort de Rocamadour. Enfin, sur la proposition de M. Aug. Pelet, vous avez décidé qu'une démarche, en votre nom, serait faite près du conseil général du département des Basses-Alpes, pour l'engager à accorder quelques fonds, destinés à exécuter des fouilles près de Riez, dans une prairie où s'élèvent quatre colonnes isolées.

En vous efforçant ainsi de protéger les monuments eux-mêmes pendant que vous travaillez à en perpétuer le souvenir par de fidèles descriptions, vous montrez, Messieurs, que vous avez compris le double devoir imposé à une Société qui a pour devise *la gloire des ancêtres*, et qui dès lors ne doit négliger aucune voie pour atteindre ce but.

NOTICE

SUR M. VAN PRAET.

Par M. Paulin PARIS, membre résidant.

Le savant illustre que l'on a cru louer dignement en disant qu'il était bibliothécaire par la grâce de Dieu, Joseph-Basile-Bernard Van Praet naquit à Bruges, le 27 juillet 1754, dans un magasin de librairie. Son père était imprimeur-libraire, et l'exercice de cette profession était chez lui l'aliment d'un goût naturel que le fils ne devait pas tarder à partager. Joseph Van Praet, encore bien jeune, entra dans le vaste et beau collége de la ville d'Arras que venaient d'abandonner les Pères Jésuites; car ici nous ne croyons pas devoir suivre le sentiment de l'un de nos savants confrères, M. le baron de Reiffenberg, qui, dans une précieuse notice consacrée à la mémoire de M. Van Praet[1], le fait étudier à

(1) Lue dans la séance publique de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, le 16 décembre 1839.

Paris dans le collége d'Arras. Longtemps avant la naissance de Van Praet, les rentes fondées à Paris dans le xive siècle au profit des jeunes écoliers du comté d'Artois avaient été distraites de leur destination légitime : dès l'année 1760, on ne trouvait plus dans ce collége d'Arras de Paris ni boursiers ni principal, et voilà pourquoi les revenus de sa fondation et le soin de remplir les vœux du fondateur furent bientôt après confiés au collége de Louis-le-Grand, que l'on venait aussi d'enlever aux Jésuites. C'est donc bien dans la ville d'Arras que M. Van Praet suivit les cours de Grammaire et, pour nous servir de la langue universitaire, acheva ses *humanités*. Il avait à peine quinze ans lorsqu'on vint par hasard à parler devant lui du Catalogue de la bibliothèque de M. Gaignat, dont il pouvait se souvenir d'avoir entendu vanter la richesse dans sa première enfance : aussitôt il écrivit directement à M. Guillaume de Bure l'aîné, le libraire qui avait rédigé ce catalogue, pour le lui demander, et, par bonheur, le prix ne dépassait pas ses faibles épargnes. On a cru reconnaître avec raison, dans l'acquisition de ce livre, le premier que Van Praet ait acheté, la preuve d'un goût naturel et déjà presque invincible pour les recherches bibliographiques. Je ne sais, en effet, si l'on pourrait citer l'exemple d'un autre écolier de quatrième saisissant pour volume de prédilection et pour première fantaisie littéraire,

non pas un recueil de contes ou de romans, un livre d'histoire ou de légendes pieuses, mais un gros et coûteux catalogue de livres rares et de belle condition.

Van Praet en finit avec le collége en 1772; il avait alors près de dix-huit ans. Sa famille ne tarda guère à le presser de désigner la carrière pour laquelle il avait quelque prédilection : Serait-il avocat ou juge, médecin ou professeur? Mais l'ambition de notre jeune bachelier était fort restreinte; il n'éprouvait aucun besoin d'obtenir dans le monde un grand nom ou d'y poser les fondements d'une grande fortune. Il ne devinait pas quel plaisir ou quel honneur on pouvait trouver à défendre tous les genres d'accusés, ou bien à pouvoir condamner tous les genres de coupables. Encore moins paraissait-il empressé de rendre aux enfants les mêmes leçons qu'il venait de recevoir, ou bien enfin de rechercher si les secrets de la médecine avaient plus de réalité que ceux de l'alchimie. A dire vrai, Van Praet n'avait déjà qu'une passion, il ne formait déjà qu'un vœu : c'était d'exister au milieu d'une bibliothèque, de la contempler, de la ranger, de la décrire; et, puisque la fortune, qui plus tard devait si bien le servir, lui défendait alors de songer au bonheur de conserver de beaux et bons livres, il se bornait à souhaiter d'embrasser la profession de son père; car il sentait déjà vivement que le li-

braire a beau vendre un grand nombre de livres, il faut qu'il en achète encore un plus grand nombre.

Heureusement le père de M. Van Praet eut le bon sens tous les jours plus rare de voir, sans trop de regrets, le jeune homme content de la modeste condition de sa famille. Il fut décidé que Joseph Van Praet resterait dans la librairie de Bruges, et pour mieux témoigner de la force de sa résolution, notre futur confrère sollicita l'honneur civique d'être compté parmi les *Chevaliers de l'Arbalète*. C'était une espèce de milice bourgeoise de la ville de Bruges, analogue à celle des *Chevaliers de l'Arquebuse* dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Picardie, et que l'on pourrait aussi comparer à notre Garde Nationale si l'on trouvait dans les anciens registres des Archers de Bruges et des Arquebusiers de Meaux la moindre trace de mesures coërcitives et de police correctionnelle. Quoi qu'il en soit, Van Praet sentit, après six ans d'épreuve, que Bruges n'offrait pas un théâtre capable de satisfaire l'ardeur de sa passion favorite. Paris devint l'objet de ses vœux, et quelle joie indicible ne se promettait-il pas dans les lieux qu'embellissaient, non pas le Louvre, non pas l'Opéra, non pas les cafés ou les jardins publics, mais tant de magasins de livres, tant de grandes bibliothèques publiques et particulières! Le père souscrivit encore aisément aux pressantes sollicitations du futur bibliographe;

il consentit à son départ, il lui donna des lettres de recommandation pour les principales maisons avec lesquelles il entretenait lui-même des relations commerciales, et c'est ainsi que Van Praet, en arrivant à Paris, se vit admis sans trop de sollicitations chez le libraire Desaint, comme l'un des commis de la maison.

Il y demeura peu de temps. Quand il avait quitté Bruges en 1779, il connaissait déjà les livres, il avait déjà sérieusement étudié toutes les pièces justificatives de la grande histoire de l'imprimerie, et s'il devait, par une triste fatalité, passer ses jours dans les soins du commerce, sa place était du moins nécessairement marquée chez le libraire qui se recommandait alors le mieux à la considération de tous les amis des lettres par l'alliance du savoir, de l'expérience et de la probité. Vous voyez, Messieurs, que je veux parler des frères de Bure, dont la vieille et honorable réputation se soutient encore aujourd'hui dans une troisième génération digne de la première. M. Van Praet quitta bientôt Desaint pour entrer dans cette maison. Guillaume de Bure n'eut pas de peine à distinguer l'intervalle immense qui devait séparer le jeune Belge des autres employés de sa librairie. Il lui permit de s'occuper moins de la vente que de la distinction des bons livres, et l'on peut dire avec vérité qu'il le choisit moins pour être son commis que pour être son bibliothécaire.

Le goût des recherches dont les livres peuvent devenir l'occasion était alors plus répandu qu'il ne l'est aujourd'hui. Le nombre des grandes bibliothèques particulières étant pour ainsi dire infini, les connaissances du bibliothécaire étaient chaque jour mises à l'épreuve et devenaient l'objet de comparaisons fréquentes. Dans la plupart de ces vastes hôtels de Paris, séjour de l'opulence et de la grandeur, les collections de livres rares et précieux captivaient l'admiration des visiteurs, prévenaient quelquefois trop avantageusement en faveur du goût de ceux qui les avaient formées, et surtout exigeaient la présence habituelle d'un littérateur judicieux et rempli d'expérience. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Nos grands seigneurs, s'il en reste encore, ne sont plus savants par procuration; ils aiment mieux ne plus l'être du tout. Ils ont peu de livres rares; partant, ils n'ont pas de bibliothécaires, et c'est ainsi que le goût des recherches bibliographiques ne pouvant plus être le fondement d'une honorable profession n'est plus cultivé que par quelques amateurs désintéressés ou par certains conservateurs de nos bibliothèques publiques.

Dans ce genre d'études et de connaissances qui doit en supposer tant d'autres, les plus fameux critiques étaient alors Dom Maugérard de Metz, l'abbé Mercier de Saint-Léger, l'auteur de la *Bibliographie instructive*, et enfin, au premier rang et bien supérieur à tous ses rivaux, du

moins dans son opinion personnelle, l'abbé Rives, bibliothécaire du duc de la Vallière. M. Van Praet, dès le premier opuscule qu'il se sentit le courage de publier, marqua sa place à côté de l'abbé de Saint-Léger et fort près de l'abbé Rives. Vers le mois de décembre 1779, et l'année même de son départ de Bruges, il offrit à l'*Esprit des Journaux*, recueil périodique alors fort répandu, des *Recherches sur la vie de Colard Mansion*, l'un des grands imprimeurs du xve siècle, et le plus ancien de tous ceux que la ville de Bruges s'honore aujourd'hui d'avoir vu naître. Colard Mansion était alors peu connu; l'abbé de Saint-Léger avait précédemment rappelé quelques-uns de ses titres à l'attention des curieux : mais tout en rendant hommage au travail de l'abbé de Saint-Léger, M. Van Praet reprit le même sujet et sut le traiter de façon à ne plus laisser à d'autres l'espérance de mieux l'approfondir. Ce morceau de critique, que l'auteur retoucha plus tard, est déjà dans sa première forme l'un des bons ouvrages de notre confrère. Il fut bientôt suivi d'autres recherches sur le beau manuscrit des Tournois de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse. Dans ce deuxième travail, M. Van Praet montra décidément que la destinée lui avait accordé toutes les qualités du bibliophile: Il y traça nettement l'histoire du volume, il y joignit des recherches prodigieusement exactes sur le sire de la Gruthuyse dont il parvint à res-

tituer la vie entière ; enfin, il mit à son travail le sceau de la perfection dont le genre était susceptible en entamant une polémique vive, acérée, pressante avec l'abbé Ghieskière, auquel il était arrivé de prononcer avec irrévérence le nom de Colard Mansion.

Le troisième point des recherches de M. Van Praet fut la vie des deux ducs de Brabant Henri III et Jean II. Les manuscrits du XIII[e] siècle conservaient une chanson française de ce dernier prince ; elle fut reproduite avec exactitude dans le même *Esprit des Journaux*, au mois de février 1781.

Ces trois opuscules sont bien écrits. Cependant M. Van Praet avait pour les livres une passion tellement forte qu'il ne sacrifiait pas volontiers à la composition une partie, même très courte, du temps qu'il pouvait consacrer à l'admiration des beaux exemplaires de livres rares, à l'énumération de leurs feuillets, de leurs réclames, de leurs ornements et de leur titre. Mais avant tout, il faut le dire, il estimait dans ces monuments de l'art typographique les particularités qui pouvaient en indiquer, en fixer la date reculée, mettre sur la trace du nom des savants qui les avaient composés, des imprimeurs qui les avaient reproduits, des libraires qui les avaient vendus. Et quant à ces raretés dont on mesure le prix sur la largeur des marges et sur l'avantage d'une tranche à peine effleurée par la main du relieur, jamais on ne vit

M. Van Praet en partager le bizarre et ridicule engouement. Un livre, quand il remontait au berceau de l'imprimerie, quand les caractères en étaient fermes et bien frappés, quand il était complet, quand ses ornements étaient de bonne taille, n'avait plus qu'un genre de mérite à joindre à tous ceux-là : c'était d'avoir une origine belge, et surtout d'être sorti des presses de Bruges, la première des deux patries de M. Van Praet.

Au moment où parurent les *Recherches sur Jean de Brabant*, tous les libraires de l'Europe étaient émus par une grande nouvelle : le plus splendide amateur de livres des temps modernes, le duc de La Vallière, petit-neveu de la sœur Louise de la Miséricorde, venait de mourir. Grâce à l'ardente et judicieuse activité de l'abbé Rives, il avait formé une admirable bibliothèque que son héritière, madame la duchesse de Châtillon, ne se souciait pas de conserver. Soit que le duc avant de mourir eût exprimé sur l'abbé Rives une opinion défavorable, soit que les héritiers eussent à cœur de punir le bibliothécaire d'avoir encouragé si longtemps les goûts dispendieux de M. de La Vallière, il est certain qu'avec plus de cruauté que de justice on interdit à l'abbé Rives le soin de dresser le Catalogue définitif des ouvrages que presque tous il avait choisis et classés. Ainsi donc, au moment de vendre à l'encan cette belle collection, on privait celui qui l'avait formée de la consolation de lui adresser un adieu définitif et de

lui rendre pour ainsi dire les derniers honneurs. Il faut l'avouer, cette exclusion dut être et fut réellement pour l'abbé Rives un coup de foudre. Le libraire Guillaume de Bure, jusque-là son disciple, ayant été chargé de rédiger le Catalogue et de faire la vente, il y eut dès ce moment rupture ouverte entre l'abbé Rives et son fortuné rival. Le premier jura de se venger en démontrant à la face du monde, d'ailleurs assez inattentif, que Guillaume de Bure était un ignorant, un charlatan, un détestable libraire. Il ne démontra rien de tout cela; mais, en lisant avec surprise ses longues diatribes, ceux qui jusque-là croyaient devoir accuser d'ingratitude les héritiers du duc de La Vallière s'accordèrent à ne plus voir dans la disgrâce de l'abbé Rives que la juste punition de son orgueilleuse méchanceté.

M. Van Praet eut également part à la rédaction du Catalogue de La Vallière et aux insultes de l'abbé Rives. Nous devons ajouter que, toute sa vie, il conserva le souvenir le plus pénible et le plus amer de ces dernières. Quand un lecteur, par indiscrétion ou par oubli, venait à lui demander cette singulière *Chasse aux bibliographes*, dans laquelle le fougueux Rives avait déposé sa bilieuse fureur, M. Van Praet demeurait d'abord interdit; puis, comme ayant eu besoin de faire un effort, il allait lui-même chercher le volume dans l'isolement auquel il l'avait condamné; et quand il le remettait au solliciteur, c'était en détournant

les yeux et d'une main tremblante d'émotion. Cependant, pour quiconque aura le moindre sentiment des convenances ou la plus légère habitude des querelles littéraires, les injures de Rives ne sembleront mériter que le sourire de la pitié; à force de grossièreté, elles tombent dans le domaine de la bouffonnerie, et c'est au point que l'on se voit contraint de remonter au P. Garasse pour leur trouver un objet de comparaison parfaitement convenable[1]. L'abbé Rives a pourtant sur l'antagoniste de Pasquier l'avantage de laisser à chaque pas les traces d'une érudition immense; mais, nous le répétons, le ton burlesque de ces diatribes les font surtout rechercher aujourd'hui, et l'on ne peut les achever sans vouer plus d'estime à ceux qu'elles prétendaient outrager, plus de mépris à celui qui n'avait pas rougi de se les permettre.

Il n'en est pas ainsi du *Catalogue des Livres de M. le duc de La Vallière*, que les curieux, les érudits, les littérateurs ne cesseront jamais de lire avec intérêt et de consulter avec profit. M. Van

(1) Ainsi notre savant et modeste confrère est tour à tour désigné dans cette satire comme un *embryon*, un *myrmidon*, un *puant Crétois*, un individu de la gent trotte-menu, une taupe du règne de la bibliopolie, une fouine bibliopolique, un vil fripier de libraire, un *bambino*, un vrai petit chien mordant, un garçon doué d'un bon sens laiteux et d'un petit nez imperceptible, etc., tout cela pour mieux démontrer que M. Van Praet ne connaissait pas exactement la date de la *Bible historiale*.

Praet fut chargé de décrire la collection des manuscrits, et cette tâche était sans contredit la plus difficile. Le jeune bibliophile s'en acquitta avec un admirable bonheur; il sut parler avec netteté, précision, exactitude de tant de trésors jusque-là demeurés complétement inconnus; il dit tout ce qu'il fallait, rien au-delà. Grâce à ses recherches, les erreurs dont fourmillaient les éditions de La Croix du Maine et de Duverdier furent fréquemment redressées; on prit goût avec lui à la lecture de nos anciens poëtes et de nos premiers prosateurs; un nombre considérable de nouveaux noms littéraires furent ajoutés aux listes données par les Fauchet et les Barbasan; et même aujourd'hui que la critique a pénétré plus avant dans l'histoire des écrivains du moyen-âge, on est encore forcé de s'appuyer à chaque pas sur le Catalogue des manuscrits du duc de La Vallière, tant les erreurs inséparables d'un pareil sujet y sont rares et clairsemées, en comparaison des aperçus lumineux et des indications nouvelles dont il offre une source inépuisable.

Ce fut en 1783 que parut ce beau travail: on l'a toujours considéré comme le premier titre littéraire de M. Van Praet; il lui ouvrit les portes de la Bibliothèque du Roi. L'abbé Desaulnays, alors garde des livres imprimés, demanda et obtint facilement du Bibliothécaire en titre l'admission d'un jeune homme dont l'activité pouvait suppléer à sa propre indolence, et dont l'érudition

bibliographique n'avait déjà plus de rivale en France. Dès lors tous les vœux de M. Van Praet se trouvèrent remplis, tous les rêves de sa vie réalisés. Bruges, comme je l'ai dit plus haut, était sa première patrie, la Bibliothèque du roi devint la seconde; et si jamais elle ne lui fit perdre le souvenir de la première, on peut dire que toutes deux semblèrent agir de concert pour lui faire oublier le reste du monde. En entrant dans ce magnifique arsenal de toutes les traditions de science et d'archéologie, M. Van Praet, comme s'il eût pénétré dans une sorte de congrégation littéraire, crut prononcer des vœux sacrés. Mais, avant de vous rappeler les nombreux services rendus par M. Van Praet à tous les amis des lettres pendant plus d'un demi-siècle, vous me permettrez, Messieurs, de vous arrêter un instant sur la constitution de cet établissement à l'époque, déjà bien éloignée, où notre confrère y entra revêtu du titre modeste d'*Ecrivain attaché à la garde des livres imprimés.*

Notre grande Bibliothèque publique est sans contredit de fondation purement royale, puisque tous les objets qui la composaient avant la révolution de 1789 avaient été rassemblés avec les deniers affectés aux dépenses particulières du roi. On peut même dire qu'elle formait, sous l'ancien régime, une sorte de ministère distrait de celui de la Maison du roi. Le Bibliothécaire, personnage considérable dans l'Etat par le crédit de sa famille

et l'étendue de ses connaissances littéraires, avait le privilége de travailler directement avec le prince et de ne devoir à nul autre le compte de ses plans et de ses dépenses pour l'entretien de la Bibliothèque. Il désignait à la nomination du roi les Gardes des quatre grandes collections, et ces Gardes, choisis parmi les noms les plus recommandés dans les sociétés savantes, étaient personnellement responsables du dépôt qui leur était confié et de la conduite des personnes dont ils avaient demandé l'adjonction au Bibliothécaire. Du reste, bien que les collections ne fussent encore ouvertes au public que deux jours de la semaine, tous les employés secondaires subissaient en entrant la condition rigoureuse de consacrer tout leur temps et tous leurs travaux à la Bibliothèque; et, comme on le devine, cet engagement entraînait l'obligation d'assurer l'existence de ceux qui se voyaient forcés de le contracter. Ainsi, toutes les personnes attachées à la Bibliothèque du Roi pouvaient vivre de la Bibliothèque, et toutes avaient l'espérance d'obtenir une certaine élévation de fonctions et de traitement, non pas en considération de l'ancienneté de leurs services, mais surtout en proportion de leur zèle, de leurs talents et de leurs connaissances.

Cette ancienne organisation n'existe plus. On a supprimé le Bibliothécaire, on a créé un conseil d'administration formé de tous les Gardes ou Conservateurs. Mais, en ôtant à ce conseil la libre dis-

position des emplois supérieurs, on lui a fait un devoir de considérer les fonctions même le moins rétribuées comme la récompense des épreuves les plus longues, et d'accorder l'avancement qui pourrait à toute rigueur suffire à l'existence des titulaires, comme le juste prix, sinon de la vieillesse, au moins de la vétérance. On peut sans trop de peine entrevoir les inconvénients du nouveau système : la nécessité d'avoir égard à la date des services plutôt qu'à leur importance détruit l'émulation dans sa base la plus solide; et l'administration, en n'assurant pas l'existence de tous ses employés, risque de perdre le droit de réclamer tout leur dévouement et tout leur zèle. Mais ce que l'on peut avancer de plus concluant contre les règlements nouveaux, c'est que sous leur empire M. Van Praet ne serait jamais entré dans la Bibliothèque du Roi. Il venait alors de perdre son père : sa mère réclamait à haute voix son retour, avec l'intention de le placer à la tête de la librairie héréditaire; sans doute il n'aurait pu se soustraire aux instances de sa famille s'il n'avait pu lui opposer la perspective d'une autre carrière honorable qui, dès lors, semblait mettre son avenir à l'abri de toute inquiétude. En lui confiant l'emploi le moins élevé du cabinet des livres imprimés, on lui offrit le traitement de deux mille livres, et non-seulement cette somme assurait son indépendance, mais elle prévenait encore tous les besoins qui pouvaient lui rester, les livres du

roi mettant un terme définitif à la seule passion qu'il eût paru nourrir jusqu'alors, celle de former une bibliothèque à son propre usage.

Le principal fruit que l'on espérait recueillir de l'entrée de M. Van Praet dans la Bibliothèque du Roi fut, il est permis de le supposer, la poursuite de la rédaction du grand Catalogue dont l'impression était interrompue depuis déjà près de cinquante ans. Mais l'homme qui, par ses études, son goût invincible et le vœu de ses collègues, semblait appelé à continuer et même à terminer cet important travail, devait en être détourné sans cesse. Et comment expliquer un pareil fait? Par un fait d'une toute autre importance; par la menace, l'approche et enfin l'avénement de la Révolution française; révolution opérée dans les esprits plusieurs années avant d'être réellement accomplie; révolution qui changea tous les rapports des éléments sociaux et qui soumit toutes les classes, tous les établissements administratifs, civils et militaires au despotisme des combinaisons politiques. Tandis que M. Van Praet, en comblant les lacunes des anciens inventaires se préparait à reprendre la tâche de ses prédécesseurs au point où ils l'avaient laissée, la France entière demandait à grand bruit la réforme de sa constitution, de son culte, de ses lois. Puis les *Notables* étaient convoqués, les *Etats-Généraux,* précurseurs de l'*Assemblée constituante*, puis l'*Assemblée législative*, puis enfin la *Convention nationale*, consé-

quence extrême et rigoureuse du mouvement révolutionnaire auquel avait cédé la France. Nous traverserons ces temps d'imposante et terrible mémoire avec une rapidité d'autant plus grande que M. Van Praet, au milieu des plus furieuses passions, paraît être resté constamment impassible. On a pourtant écrit dans ces derniers temps que notre confrère « avait partagé avec franchise, et non sans quelque enthousiasme, les opinions, les vœux et les espérances de 1789. » Mais dans les souvenirs de ses amis ni dans les anciennes notes qu'il avait recueillies en assez grand nombre sur cette époque de sa vie, il n'est pas resté la moindre trace des sentiments dont on paraît avoir souhaité de faire honneur à sa mémoire. Seulement, vers 1785, nous le voyons occupé à mettre en ordre la collection des livres de la reine Marie-Antoinette; et nous savons que, plus tard, M. Van Praet se plaisait à rappeler l'intérêt que cette malheureuse princesse avait témoigné pour celui qu'elle avait chargé de ce travail. Quoi qu'il en soit, il nous est permis de penser que, s'il partagea réellement les sentiments qui enivraient alors le plus grand nombre, il dut regretter plus d'une fois que le culte de la liberté ne s'accommodât pas toujours parfaitement avec les intérêts et le culte de la bibliographie. Au milieu des émotions politiques, les collections de livres étaient négligées; les lecteurs se montraient chaque jour plus rarement; chaque jour aussi de nouveaux soup-

çons arrachaient à leurs fonctions, jusque dans l'intérieur de la Bibliothèque devenue nationale quelque employé protecteur ou collègue de M. Van Praet. L'abbé Desaulnays avait pris le sage parti de fuir; quelques mois après sa retraite dans une province éloignée de la capitale, le bibliothécaire, M. d'Ormesson, se vit dépouillé de sa charge au profit de deux hommes qui sans doute étaient alors, plus que lui, frappés des avantages du système républicain. Le premier, journaliste virulent, se nommait Carrat et monta bientôt après sur l'échafaud; le second, Champfort, disciple ardent de la philosophie de Voltaire et de la politique de Rousseau, ne conserva pas un an les fonctions auxquelles son mérite personnel lui donnait après tout de véritables droits. On le soupçonna d'appartenir à la faction de l'ancien Régime, lui qui, si nous en croyons Ginguené, son biographe et son ami, avait le premier donné le signal de *guerre aux châteaux! paix aux chaumières!* lui qui disait en 1792, à la vue de quelques voitures de place : *Je ne croirai pas à la Révolution tant que je verrai ces carrosses et ces cabriolets écraser les passants.* Un délateur se rencontra parmi les employés secondaires de la Bibliothèque : l'infâme Tobiesen Duby dénonça Champfort, dénonça l'illustre et vénérable Barthélemy, le jeune et inoffensif Van Praet. Champfort, l'abbé Barthélemy, l'abbé de Courçai, et

M. Van Praet furent conduits à la prison des Madelonnettes; ils n'y restèrent que trois jours. Mais M. Van Praet, ayant trompé la vigilance des gardes, courut demander un asile à M. Théophile Barrois; ce libraire, il faut le dire, était alors assez avancé dans les idées républicaines; mais tout en connaissant les dangers de l'hospitalité, il n'hésita pas un instant à risquer son existence pour assurer celle d'un proscrit inoffensif. Par bonheur, on ne supposa pas que la maison de Barrois pût jamais servir d'asile à des ennemis de la patrie; et M. Van Praet y put demeurer secrètement plus de trois mois. Pour Champfort et Barthélemy, ils furent rendus à la Bibliothèque du Roi, mais non pas à la liberté; car il leur fallut subir la continuelle surveillance d'un émissaire de la nation dont ils salariaient la présence importune, et qui ne les quittait pas même la nuit. Après un mois passé dans cette pénible intimité, et comme ils achevaient un repas frugal, voilà qu'un gendarme vient leur ordonner de se disposer à le suivre. A ces mots, Champfort demande à passer dans la salle voisine, sous prétexte de quelques préparatifs; il saisit, il arme un pistolet, il se fracasse le front et se perce l'œil droit. Furieux de vivre encore, il s'empare d'un rasoir, se déchire la gorge, se couvre d'innombrables blessures; efforts impuissants! il ne put alors se débarrasser de la vie, et l'on parvint

même à cicatriser une partie de ses plaies. Mais le chagrin fit bientôt ce que n'avaient pu consommer ses mains désespérées.

Après la mort de Champfort, l'administration de la Bibliothèque nationale fut confiée à Lefèvre de Villebrune, pédant ambitieux et lâche qui, ne pouvant obtenir l'estime de ses collègues, prit le parti de chercher à se débarrasser de leur contrôle. Van Praet venait de reprendre ses fonctions de Commis à la garde des livres imprimés; il devint l'objet de la malveillance du délateur. Lefèvre l'accusa d'être Belge, d'être ennemi de la nation et d'entretenir des relations avec les ennemis de la république; ces ennemis étaient l'abbé Desaulnays et l'abbé Barthélemy. L'accusateur n'eut pas à se féliciter du succès de ses tentatives : Robespierre tomba, Van Praet conserva ses fonctions, Lefèvre se vit obligé de renoncer aux siennes [1]. On touchait à la fin de 1794; Van Praet fut nommé d'abord garde par intérim des livres imprimés, puis enfin, au mois d'octobre

(1) On peut juger, par ce que nous avons recueilli des sources les plus authentiques, de la foi qu'on doit ajouter aux phrases suivantes de la *Biographie universelle :* « Villebrune fut nommé, « en 1796, *conservateur* à la Bibliothèque nationale, en remplacement de Champfort. Il *paraît* qu'il ne joua aucun rôle pendant la révolution, et que même il en désapprouva les excès « avec assez de franchise. » M. Magnin, membre de l'Académie des Belles-Lettres, a conservé les dénonciations autographes de Lefèvre de Villebrune.

de l'année suivante, conservateur de la Bibliothèque nationale. Le décret qui lui accordait le titre qu'il n'a pas cessé de conserver jusqu'à sa mort avait été précédé d'une loi qui, changeant les bases de l'ancienne administration, confiait la direction de l'établissement aux conservateurs des différents dépôts. Ces Conservateurs étaient au nombre de huit, et ce fut avec Capperonnier que M. Van Praet partagea le soin des livres imprimés.

Ici s'ouvre une nouvelle ère pour la Bibliothèque nationale. Devenue dépôt central de toutes les collections publiques formées avant la révolution, soit par des corporations religieuses, soit par les princes du sang et les autres grands seigneurs dont les biens avaient été confisqués, elle vit augmenter dans une progression, pour ainsi dire monstrueuse, les richesses qui déjà la rendaient, depuis un siècle, la première bibliothèque du monde. Dès le lendemain de leur installation, les nouveaux conservateurs durent veiller à l'entrée d'une innombrable multitude de pierres gravées, de médailles, d'antiquités, d'estampes, de manuscrits et de livres imprimés. M. Van Praet se chargea de présider à la classification de ces derniers, et le monde lettré ne peut trop se féliciter aujourd'hui de ce qu'une tâche aussi difficile soit alors tombée en de pareilles mains. Quelle patience en effet, quel dévouement et quel courage ne fallut-il pas pour distinguer dans cet

amas de volumes ceux que l'on dévait estimer inutiles comme étant déjà réunis aux anciens fonds, ceux qu'il était bon de préférer à d'autres exemplaires moins beaux ou moins complets, ceux enfin que l'on devait s'empresser d'ajouter aux volumes déjà pressés dans cette *Vallée de Josaphat* de la littérature! M. Van Praet pourvut à tout, et son attention parut se multiplier en proportion des devoirs qu'il s'était imposés. En moins de trois années, les livres doubles furent mis à la disposition des bibliothèques secondaires; les exemplaires multipliés furent vendus au profit d'autres établissements littéraires, et les ouvrages dont la Bibliothèque nationale venait de s'enrichir occupèrent une place, définitive pour les uns, provisoire pour les autres, dans les nombreuses galeries récemment disposées pour les recevoir[1]. Et quand on songe qu'au moment même où notre confrère ne reculait pas devant une tâche qui aurait effrayé les libraires les plus habiles, le gouvernement exigeait qu'à l'avenir la Bibliothèque nationale fût ouverte tous les jours au public pendant quatre heures, et que tous les livres conservés fussent mis sans exception à la

(1) Aujourd'hui le Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque royale devrait, pour ainsi dire, être celui de toutes les productions de la Typographie. Heureux le Bibliothécaire qui pourra attacher son nom à une pareille œuvre! C'est la *terre promise* dans laquelle il n'a pas même été donné à M. Van Praet de pénétrer.

disposition de tous ceux qui viendraient en demander la communication, on est involontairement ému de reconnaissance pour le savant qui parvint à donner le premier mouvement à cette énorme machine, et qui ne fut pas écrasé sous un tel fardeau. C'est alors surtout que l'on devine aisément comment l'homme du monde le mieux fait pour rédiger un catalogue excellent n'a pu trouver, à son grand regret, dans toute sa vie, le temps de continuer ou de refaire celui que l'on avait commencé avant lui.

Tous ceux qui pendant les trente premières années du XIXe siècle ont fréquenté la Bibliothèque du Roi, se rappellent avec une sorte de charme les traits de M. Van Praet. Quel est celui d'entre nous, Messieurs, qui ne voit encore cet homme de bien, affaibli par le temps et blanchi par les années, toujours vif cependant et toujours prêt à traverser de nombreuses et vastes salles, à gravir des escaliers étroits, des échelles souvent mal assurées pour abréger le temps du solliciteur le plus inconnu? Une fois les heures de service commencées, M. Van Praet semblait oublier ses amis les plus chers, pour les retrouver, sans distinction, dans la foule qui ne cessait d'assiéger son bureau. Quiconque avait besoin d'une indication difficile venait en toute confiance à lui, comme à la source de tous les souvenirs et de toutes les traditions littéraires. Aviez-vous perdu le titre ou la date précise d'un ouvrage, et cet

oubli justifiait-il le refus des employés même les plus habiles? M. Van Praet, dès qu'il avait pu deviner votre embarras, quittait son poste avec une légèreté de bon augure et, sans vous avoir rien promis, sans avoir distingué le savant, le littérateur ou l'écolier qui l'avait interrogé, vous apportait rapidement le livre comme en triomphe; puis, sans écouter vos remercîments, sans remarquer votre reconnaissante admiration, il prêtait l'oreille à quelque autre et recommençait ses allées rapides et ses heureux retours. Ainsi quatre heures de chaque jour s'écoulaient pour lui: en 1832, le gouvernement crut bien faire en augmentant d'une heure le temps du service public; c'était en effet retarder d'autant la rédaction définitive des catalogues: Quoi qu'il en soit, personne ne réclama et M. Van Praet se plaignit moins que personne; il fit des excès de travail comme d'autres font des excès de plaisir; mais il n'était plus dans un âge à les supporter sans danger, et l'on croit en général que le terme de sa vie fut avancé par ce changement imprévu dans la distribution de ses journées.

M. Van Praet était de petite stature, d'un extérieur agréable et distingué, d'un costume toujours élégant quoique sans recherche. Il n'était pas insensible au charme de la conversation et du commerce des femmes; il se plaisait à suivre les jeux des enfants et même à les partager; mais l'unique passion de toute sa vie fut la Biblio-

thèque du Roi. Doué d'une santé robuste, il est certain que pendant près de quarante années il ne lui arriva jamais de quitter les salles de livres, sinon pour prendre ses repas, assister à quelque représentation dramatique et se livrer au sommeil. Le lendemain, il courait en se levant retrouver ses armoires chéries; mais il faut avouer que le mariage et les soins qu'il entraîne, auraient pu s'accommoder assez mal de cette habitude invincible. Aussi notre confrère ne pensa-t-il jamais à se marier; en présence de ses belles collections pouvait-il supposer qu'il lui manquât quelque chose? Il avait néanmoins quelques amis sincères et dévoués qui, partageant ses goûts studieux et ses douces passions littéraires, venaient le visiter à certains jours de chaque semaine dans les grandes salles de la bibliothèque, après les heures du service public. Tels étaient M. Parison, qui prit le soin de surveiller l'impression des dernières feuilles de la *Bibliothèque du roi Charles V*; M. de Bure, fils de l'honorable Guillaume de Bure qui avait si bien dirigé les premiers pas de M. Van Praet; M. Magnin, dont la sagacité de M. Van Praet avait d'abord distingué le rare mérite, et qui, plus tard, devait devenir le collègue de l'homme excellent qui l'avait toujours honoré d'une affection particulière.

Les instants consacrés chaque jour au service public étaient, on le sent, bien loin de restreindre dans leur cercle les recherches et les études

bibliographiques de M. Van Praet. A peine l'heure de la sortie générale avait-elle sonné, que notre confrère, jusqu'au moment où la nuit venait le surprendre, passait pour ainsi dire la revue de son armée, reconnaissait les noms, examinait la condition, et fixait ou restituait les rangs de cette multitude innombrable. La correspondance réclamait encore une partie de sa sollicitude. Nos armées victorieuses pénétraient tour à tour dans Madrid, dans Rome, dans Naples, dans Berlin et dans Vienne. Bonaparte, général, premier consul ou empereur, voulait que la France recueillît même des fruits littéraires de ses victoires, et les conservateurs de la Bibliothèque avaient ordre d'envoyer aux Chargés d'affaires de la France la note des éditions, des manuscrits et des médailles qui pouvaient encore ajouter à la richesse des cabinets de la Bibliothèque nationale. M. Van Praet ne perdit aucune des nombreuses occasions que la fortune offrait alors à la France, et plusieurs fois chaque année, d'énormes ballots de livres lui parvenaient de l'Allemagne ou de l'Italie. Ces trésors littéraires, la France en jouit tant que nos triomphes se succédèrent; mais la fortune les avait donnés, le temps vint où la Fortune nous les redemanda. Hâtons-nous d'ajouter cependant que M. Van Praet, de concert avec M. Dacier et M. Millin, sut alors, par une succession de fraudes pieuses, honorables puisqu'elles étaient inspirées par l'amour du devoir et de la patrie,

tromper fréquemment les réclamations qui semblaient les mieux fondées. Dans le nombre des ouvrages redemandés, plusieurs avaient été rangés près d'autres exemplaires moins précieux, inscrits sur les vieux inventaires. Ces inscriptions assurèrent dans les quatre départements de la Bibliothèque plus d'un titre de propriété d'ailleurs assez contestable; et c'est ainsi qu'à la place de volumes complets admirablement reliés, de médailles à fleur de coin et de gravures avant la lettre, les poursuites de l'étranger n'atteignirent souvent que des volumes mutilés, des médailles frustes et des gravures d'un médiocre tirage. La France n'a donc pas encore perdu tout le fruit de ses conquêtes dans le domaine de l'archéologie, des beaux-arts et des belles-lettres : et ce domaine a bien aussi quelque prix.

Si le nom de M. Van Praet ne devait pas rester à jamais illustre, comme le modèle le plus accompli que puissent se proposer les bibliothécaires, les ouvrages qu'il a publiés longtemps après le célèbre catalogue du duc de La Vallière suffiraient pour justifier l'empressement que les corps savants les plus illustres ont mis à le recevoir dans leur sein. Vers 1800, il entreprit la description de tous les volumes imprimés sur peau de vélin que l'on conservait dans le vaste dépôt qui lui était confié. Il fit paraître un premier essai de son travail en 1805 : c'était un opuscule de vingt pages in-folio. En 1813, il remplaça cette publication

par un volume du même format, dans lequel il comprit l'histoire de ces curieux exemplaires, depuis 1457 jusqu'à 1472. Enfin, en 1822, le même travail parut, avec toute l'étendue que M. Van Praet souhaitait de lui donner, sous le titre de *Catalogue des livres imprimés sur vélin qui se trouvent à la Bibliothèque du roi et en divers dépôts tant publics que particuliers.* Cet ouvrage immense ne le cède guère en exactitude et en érudition bibliographique au *Catalogue de La Vallière.* On pourra le compléter; on pourra même, comme a dernièrement souhaité de le faire un ingénieux écrivain, [1], y redresser certaines erreurs de détail; mais l'ouvrage, dans son ensemble, sera toujours indispensable à toutes les grandes collections, et jamais on ne s'avisera de le recommencer.

Bien différent de la plupart des auteurs, M. Van Praet revoyait toujours avec une extrême sévérité le résultat de ses études précédentes. En 1829, il donna sur Colard Mansion une seconde notice dans laquelle il trouva moyen, non pas de relever les erreurs de la première, mais bien d'ajouter quelques précieux documents à ceux qu'il avait autrefois réunis. En 1831, il soumit à la même censure ses premières *Recherches sur Louis de Bru-*

(1) M. Charles Lenormand, conservateur des livres imprimés, et successeur de M. Van Praet. — Voyez le *Bulletin du Bibliophile*, publié par Techener. Année 1840.

ges, seigneur de la Gruthuyse; et quand la mort le surprit, elle le trouva corrigeant les premières épreuves de son *Inventaire de l'ancienne Bibliothèque du Louvre,* d'après le catalogue de 1373, dressé par Gilles Mallet. On doit croire que, s'il avait eu le temps à sa disposition, il aurait joint à cet inventaire de Gilles Mallet celui que Desessarts avait dressé en 1411, et dans lequel les volumes, plus amplement décrits, sont encore aujourd'hui reconnaissables, malgré les transformations de leurs reliures. Cette dernière publication est la moins exacte de toutes celles que nous devons à M. Van Praet, et la meilleure raison que l'on puisse donner de cette infériorité, c'est que la destinée ne lui permit pas de l'achever.

Au reste, l'amateur de livres le plus passionné de son siècle, possédait lui-même peu de livres. Il est bien vrai que chaque jour, de toutes nos provinces et de toutes les contrées de l'Europe, des volumes rares, des ouvrages somptueux lui étaient offerts comme autant de témoignages de déférence pour son érudition, de respect et de reconnaissance pour ses bienveillants conseils. Mais en général ces envois venaient le trouver dans les galeries de lecture publique, et il était bien rare qu'ils en sortissent jamais. Comme une grande idée dominait chez lui toutes les autres, il rapportait au bien, à la fortune de la Bibliothèque tout ce qui lui advenait en particulier d'avantageux et de profitable. Souvent sollicité de séparer

ses propres richesses bibliographiques de celles qui appartenaient à l'Etat, M. Van Praet ne recevait pas ces avertissements sans impatience; car il ne voulait pas avoir l'air d'oublier le soin de ses intérêts personnels, et c'est en cachette qu'il eût toujours souhaité de remplir à ses dépens un vide dans les cadres de la Bibliothèque du roi. A la crainte qu'il ressentait d'être reconnu dans les insertions de ce genre, on eût dit qu'il pensait commettre une action blâmable, et il s'en défendait avec une sorte de chagrin toutes les fois qu'il était pris sur le fait. Mais dans ce dernier cas et d'un ton de mauvaise humeur, il s'écriait : « Eh bien! quand il y en aurait un de plus, le grand mal!... » Voilà quel était M. Van Praet.[1]

Il n'avait guère réservé pour sa collection que les ouvrages sortis des presses de Colard Mansion. Les derniers mots qu'il prononça la veille de sa mort, arrivée le 5 février 1837, furent pour léguer à la Bibliothèque du roi celles de ces éditions qu'elle ne possédait pas encore, et pour recommander qu'on fît don de toutes les autres à la ville de Bruges, sa patrie. *Bruges* et la *Bibliothèque du roi* furent les derniers mots que sa bouche prononça distinctement; il les avait aimées toutes deux de la même tendresse, toutes deux devront

(1) Il est arrivé souvent à M. Ballin, aujourd'hui conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale, de surprendre ainsi M. Van Praet en *flagrant délit*: je tiens de lui ces détails.

à jamais conserver le culte de son nom et le respect de sa mémoire.

M. Van Praet nous fut enlevé dans sa quatre-vingt-troisième année. Nous passerons rapidement sur les distinctions et les honneurs qui vinrent le chercher vers la fin de sa longue et mémorable carrière. En 1814, il fut inscrit sur l'une des premières listes de promotions faites par le roi Louis XVIII dans l'ordre de la Légion-d'Honneur; car sur la terre étrangère le nom de Van Praet avait retenti souvent aux oreilles du vieux roi. Les Pays-Bas, quelque temps après, lui offrirent une place dans leur nouvel Institut et dans l'Académie des Arts et Sciences de la ville d'Utrecht. Le mouvement scientifique, longtemps dominé par l'intérêt des questions politiques et par l'asservissement de la presse, ayant repris tout son essor, nos provinces se peuplèrent d'associations littéraires, et la plupart d'entre elles regardèrent comme un honneur pour elles d'inscrire dans leurs rangs le nom de M. Van Praet; ainsi devint-il membre de la Société d'Emulation de Cambrai, de la Société des Antiquaires de Normandie et de celle de la Morinie. Enfin, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, après avoir assez longtemps attendu que M. Van Praet sollicitât les suffrages de ses membres, prit le parti de le dispenser des formalités d'une candidature sérieuse. Il fut admis dans le sein de cette Compagnie presque à l'unanimité; et tandis

qu'il était sincèrement ému de l'honneur qu'il recevait, tout le monde paraissait au contraire étonné qu'il eût tardé si longtemps à le recevoir.

Pour vous, Messieurs, vous aviez, dès les premiers temps de la fondation de l'Académie Celtique, admis dans votre sein M. Van Praet. Longtemps assidu à vos séances que son érudition judicieuse et variée rendait doublement précieuse à nos anciens collègues, il prit encore à vos travaux l'intérêt le plus vif, même quand ses occupations multipliées ne lui permirent plus de se rendre à vos conférences avec la même assiduité. Il saisissait alors avec empressement les occasions nombreuses qui lui étaient présentées de s'associer à vos études, à vos investigations, soit en vous mettant sur la trace des auteurs dont vous recherchiez le témoignage, soit en vous tenant, lui-même, lieu des autorités le plus justement recommandables. Aussi la Société des Antiquaires de France ne cessera-t-elle jamais de compter parmi les hommes qui l'ont illustrée, l'auteur de plusieurs savants ouvrages, et le plus ardent, le plus dévoué, le plus parfait des bibliothécaires, M. Joseph Van Praet.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

ÉTUDE D'UN CAMP RETRANCHÉ

AUX ENVIRONS DE LA VILLE D'AIX (BOUCHES-DU-RHONE)

ET NOUVELLES RECHERCHES

SUR LES TRAVAUX MILITAIRES, LES MARCHES ET LES COMBATS

DE C. MARIUS,

DANS LA GUERRE CONTRE LES TEUTONS.

Par M. Melchior TIRAN, membre résidant.

Hâc victoriâ videtur Marius meruisse, ne ejus nati Remp. pœniteret, ac bona malis repeususse.

VELLEIUS PAT., lib. II.

PREMIÈRE PARTIE.

Aspect des lieux. — Camp retranché. — Description de ses ruines. — Discussion sur son origine. — Dissertation sur les travaux militaires des divers âges de l'ère chrétienne. — Ce monument est de construction romaine. — Preuves à l'appui.

Quand on quitte la ville d'Aix, l'ancienne capitale de la Provence, la vieille cité parlementaire,

pour se rendre à Saint-Maximin, dont la destinée plus modeste rappelle le nom du premier apôtre de la contrée, on entre dans un vallon assez resserré qu'arrose la rivière d'Arc. Les côtés de la route sont tapissés de champs d'oliviers, de vignobles en talus, brusquement entrecoupés de roches calcaires, sur lesquelles des groupes de pins dessinent leurs franges noires. C'est ici la nature provençale avec ses contrastes et son incessante variété d'aspects : terrain accidenté, brûlé par le soleil, déchiré par les vents, et pourtant pays riche, productif, tout émaillé de riantes *bastides*, où réussissent à merveille les arbres et les plantes des zones les plus opposées.

Après une heure de marche les coteaux s'éloignent progressivement, le paysage se développe, s'agrandit. A gauche s'étendent les pics escarpés et profonds de *Sainte-Victoire*[1], masse effrayante de blocs calcaires sur laquelle on aperçoit un ermitage abandonné; à droite, et en partie masqué par un pli du terrain, l'ancien village de *Pourcieux*, dont nous aurons occasion de parler plus tard; bien loin devant soi, au fond de la vallée, qui présente une étendue de quatre lieues sur deux lieues environ de largeur, un autre village,

(1) Nous dirons plus bas d'où provient cette dénomination. Quelques anciens auteurs donnent aussi le nom de *Sainte-Venture* à cette montagne, dont l'élévation la plus considérable est de 1,100 mètres. Il y avait à son sommet un couvent habité autrefois par les Carmes, et occupé ensuite par un ermite.

qu'il nous importe également de connaître, se découpe en silhouette à l'horizon : c'est *Pourrières*, anciennement l'un des fiefs de la maison de Glandevès. Au milieu de ce bassin magnifique, que l'on prendrait pour une immense arène elliptique formée par les mains de la nature, serpente la modeste rivière d'*Arc*, la même que l'on côtoie en sortant des murs de la ville d'Aix, et dont la source remonte à quelques lieues seulement.

A mesure qu'on avance, on voit se détacher plus distinctement les diverses masses qui composent les étages de ce vaste amphithéâtre. On remarque alors, à l'Est de Sainte-Victoire, une colline superposée à d'autres collines, un mamelon de forme conique, un peu aplati vers le sommet, ce qui, au premier abord, semble autoriser la dénomination de *Pain de Munition* que les habitants du pays lui ont donnée[1].

Si, pour jouir du panorama que l'on découvre de ce point élevé, si, guidé par une heureuse inspiration, on se dirige, en quittant la grande route, vers le sommet de la colline, il faut s'armer de courage, et, à l'imitation des héros chrétiens de la *Jérusalem délivrée*, marchant à la conquête de la forêt enchantée, se préparer à lutter contre mille difficultés. Ce sont tantôt des pentes rapides,

(1) Il n'en est rien pourtant. Ce nom emprunte son origine à d'autres causes et remonte à une haute antiquité, qui nous l'a légué à travers les siècles, comme on l'expliquera plus tard, par une traduction littérale du latin *annonæ munitio*.

tantôt d'épais taillis, des quartiers de roc, au milieu desquels aucun sentier, aucune trace battue ne se présente. Après avoir marché ou gravi pendant deux heures, et un peu avant d'atteindre le sommet, on retrouve pourtant un ancien chemin qui y conduisait, route large et solidement construite, tracée en spirale autour des flancs du mamelon, mais dont les contours s'effacent en descendant et disparaissent à mi-côte. On voit alors devant soi se lever et grandir une forte muraille; plus on approche et plus elle recule sur le front de la colline qu'elle couronne. A cette distance encore on dirait le mur d'enceinte d'une ville ruinée, sur lequel le canon ennemi ou la main du temps aurait exercé des ravages considérables. On pénètre dans les ouvrages, on arrive sur le plateau, et c'est alors qu'on se croit réellement transporté sur la plate-forme d'une citadelle, à plus de 600 mètres au-dessus de la plaine, défendue dans tous ses abords par des escarpements rapides, et d'où l'œil, libre de tout obstacle, domine le pays environnant. Que l'on imagine les avantages et la force de cette position vraiment militaire! car, on ne peut s'y méprendre, ces grands ouvrages ne sont autre chose qu'un système complet de fortification, et si l'on hésite, au premier aspect, à fixer l'époque de ces constructions guerrières, le choix du lieu et la disposition des moyens de défense révèlent tout d'abord le génie d'un grand capitaine.

C C
Arelas

Au centre est une petite tour presque entièrement écroulée; son diamètre est de 3 mètres. C'est le point dominant, et, comme on l'aurait dit au xve siècle, le donjon, que les Espagnols ont conservé dans leurs citadelles, sous le nom de *mirador*. Tout autour règne un retranchement en pierre sèche, disons plutôt un véritable rempart, puisqu'il conserve, en beaucoup d'endroits, 3 mètres environ de hauteur, sur 2 et 3 mètres d'épaisseur. Il est moins haut à l'intérieur qu'à l'extérieur, parce que sur sa demi-largeur s'élève un parapet de 1 mètre environ, lequel permettait sans doute aux assiégés de repousser de haut en bas, et presque à couvert, les attaques venant du dehors. Cette première enceinte présente une ellipse[1] irrégulière de 40 mètres dans sa plus grande dimension. Un second rempart, joignant le premier, se déroule, en quelque sorte, autour de lui, ce qui, au premier aspect, donne à l'ensemble de ces retranchements la figure d'une spirale. On ne saurait pourtant l'affirmer d'une manière positive; il est facile de s'en convaincre par le plan ci-joint (*Planche* I), relevé dernièrement sur les lieux, et présentant de la manière la plus exacte l'état actuel de ces ruines. Trois lignes concentriques se soutiennent mutuellement, il est vrai, mais en obéissant néanmoins à tous les obstacles de terrain, obstacles qui ont nécessité les irrégularités et même les solutions de continuité que l'on

remarque dans quelques parties de ces ouvrages.

Il est d'autant plus probable qu'on a cherché à profiter des avantages de la position, sans trop se préoccuper de la régularité d'ensemble, que des fragments d'une quatrième enceinte, complétement isolée des trois autres, apparaissent encore, debout ou en ruines, sur les points du versant nord-ouest, dont l'inclinaison est moins rapide, et où l'agression avait conséquemment plus de chances de succès. Deux portes, les seules que nous ayons reconnues au milieu de ces grands débris, sont pratiquées, l'une sur la face sud-est de la première enceinte extérieure, l'autre sur le même côté de l'enceinte intérieure. L'ouverture de ces portes est de 5 mètres.

Ce système de défense est complété par un fossé creusé dans le roc vif, dont on suit encore très bien le prolongement au pied de la troisième parallèle, malgré les innombrables touffes de hauts lauriers qui s'élancent à travers les interstices des rochers. Ce fossé, en partie comblé par le temps, présente en plusieurs endroits une tranchée de 3 mètres de largeur sur 2 mètres de profondeur, ce qui donne, en y ajoutant la hauteur du rempart, 5 mètres de couronnement à la crête des ouvrages sur le fond du fossé[1].

(1) Voir, pour tous ces détails métriques, la planche II. Dans sa notice sur le *Camp du Pain de Munition* (collection des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, vol. IX, p. 384), M. Roguet dit n'avoir pas retrouvé ce fossé. Les ves-

Les pierres employées pour ces constructions sont-elles sorties de cette tranchée prodigieuse, ou bien, après les avoir arrachées à de lointaines carrières, furent-elles charriées sur les lieux ? Cette dernière opinion est la plus probable, si l'on en juge par les fortes assises en pierre de taille qui marquent certains endroits du chemin dont nous avons parlé, et (si nous n'avons pas été trop loin dans nos conjectures) par des traces d'ornières que les chariots semblent avoir laissées sur ces grandes pierres. Toujours est-il que ni le plateau ni les flancs de la colline ne présentent aucune apparence d'excavation, qui ait pu fournir les matériaux de cette immense forteresse. Mais un fait plus curieux, plus intéressant encore, et que nous pouvons garantir d'après le témoignage tout récent de nos souvenirs, c'est que chacune des pierres formant l'extérieur des remparts, toutes celles du moins qui, étant dans œuvre, n'ont pas subi à découvert l'action des éléments, chacune de ces pierres, taillée à l'instar des pavés de nos rues, offre un cube régulier de 4 à 5 décimètres de côté. Aussi, bien qu'elles aient été assemblées sans ciment d'aucune espèce, de cette simple juxta-position est résultée une cohésion si parfaite, que le

tiges de cet ouvrage auront sans doute échappé à l'examen de notre savant collègue. L'auteur de la *Statistique du département des Bouches-du-Rhône* signale, concurremment avec nous, l'existence de ce fossé, qu'il place également au pied de la troisième parallèle.

temps n'a pu agir sur elles qu'en raison inverse de ses lois désorganisatrices; partout ailleurs il renverse, il détruit : ici, il a consolidé. C'est ainsi qu'en certains endroits des murailles, les cubes s'étant liés et comme fondus en un seul bloc, il est difficile à l'œil simple de distinguer les anciens interstices sur cette surface aujourd'hui si polie[1].

Quelles peuvent être ces grandes et silencieuses ruines ? A quel âge, à quels héros appartiennent ces constructions guerrières assises dans une position à la fois si heureuse et si étrange? C'est ce que nous allons chercher à reconnaître.

Ce système de défense s'éloigne trop complétement du système des fortifications modernes, pour supporter un essai de comparaison avec elles. Il ne peut venir à la pensée que ce soit là un de ces camps retranchés, tels qu'on les voyait au temps des grandes guerres du règne de Louis XIV, et même à des époques belliqueuses plus rapprochées de nous. « Ces camps retranchés, dit le mar- « quis de Feuquières, se construisaient dans les en- « virons d'une place dont le canon pût servir à leur « défense, et ils avaient particulièrement pour « objet de couvrir ou de protéger une ville dont « les fortifications ne permettaient pas une lon-

(1) Les figures de ces divers ouvrages, dessinées par M. Roguet à la planche XVII, jointe à la notice dont nous avons parlé, donnent une idée fort exacte du tail régulier de ces pierres.

« gue résistance[1]. » Évidemment les ouvrages dont nous nous occupons ne satisfont à aucune des conditions dont parle le marquis de Feuquières. Placés à une grande distance de tout point habité de tradition immémoriale, ils ne paraissent nullement destinés à être protégés, mais plutôt à se protéger eux-mêmes contre toute agression extérieure.

Ce style n'est pas non plus celui des châteaux-forts au moyen-âge; c'était sur une moindre échelle que les hauts barons construisaient leurs demeures crénelées; forteresse et palais tout ensemble, on les reconnaît aisément, même en ruines, à l'emplacement du pont-levis, à leurs longues fenêtres percées en meurtrières ou découpées en ogives, et plus souvent encore aux tours allongées en tuyaux qui flanquaient leurs hautes murailles. Ici rien de semblable, rien d'approchant, si ce n'est la tour du centre, laquelle a servi de point de départ à notre description; encore cette tour est-elle isolée, et ne se lie-t-elle aucunement au système général de défense.

Le petit nombre de monuments civils et militaires encore subsistant, qui précédèrent les croisades et les siècles de la féodalité, toute cette sombre architecture romane, contemporaine des grandes invasions des Barbares du Nord, ne présente également aucun point de comparaison avec

(1) *Mémoires du marquis de Feuquières*, t. I, page 115.

les travaux militaires dont nous recherchons l'origine. De lourdes basiliques, éclairées par d'étroits soupiraux, des monastères à tours crénelées, où se montraient quelques souvenirs défigurés de l'art chez les Grecs et les Romains, tels furent, jusque sous les rois de la troisième race, les citadelles, les palais et les temples des chrétiens. Les Normands eux-mêmes, ces redoutables pirates qui pendant près de deux siècles mirent à feu et à sang les côtes occidentales de l'Europe, n'ont construit aucun camp retranché, dont les restes du moins soient arrivés jusqu'à nous, et, dans tous les cas, ils n'auraient formé d'établissements de ce genre, pour y mettre leur butin en sûreté, que sur les bords des grandes rivières qu'ils remontaient avec leurs bateaux.

Il existe, il est vrai, quelques camps retranchés faussement attribués aux premiers siècles de la monarchie. « Mais je ne doute pas, dit M. de Caylus, que les Romains n'aient été les premiers qui « ont élevé ces camps pour leur usage, et que ces « postes, reconnus bons, n'aient été occupés par « des armées qui, en s'y établissant, ont altéré la « forme des fossés et des défenses[1]. »

Cette réflexion du savant antiquaire peut s'appliquer, selon nous, à presque tous les monuments de ce genre dont on a étourdiment fait honneur à des siècles de décadence, et que, pour cette

(1) *Antiquités gauloises*, t. V, page 394.

raison, l'on ne saurait rapporter à aucune de ces époques de sang et de convulsions politiques, qui signalèrent les commencements de la monarchie.

En remontant ainsi à travers les âges qui composent l'ère chrétienne, nous sommes arrivés au temps de l'occupation romaine dans les Gaules. La Gaule était trop importante, trop nécessaire aux Romains pour qu'ils ne veillassent pas avec un soin particulier à la conservation de leur conquête. Ils y laissèrent des troupes, non-seulement pour être à l'abri des incursions qu'ils redoutaient, mais encore pour la garde d'un pays frontière de la Germanie, dont Rome méditait la conquête ou craignait les attaques. En conséquence, d'immenses travaux militaires furent exécutés dans toute l'étendue des provinces nouvellement soumises, et, parmi ces travaux, nous examinerons les postes fortifiés (*stationes, loca munita*), et les camps retranchés, dont beaucoup étaient *sédentaires* (*castra stativa*).

Nous lisons que ces camps retranchés étaient susceptibles de contenir depuis une cohorte jusqu'à deux légions[1]; qu'ils étaient ordinairement formés de hautes et fortes murailles en pierres, protégées par un fossé, et présentant le plus souvent la figure d'un carré ou d'un parallélogramme[2]; qu'ils se composaient quelquefois de plusieurs encein-

(1) Polybe, liv. V.

(2) De Caylus, *Antiquités gauloises*, t. V, p. 347.

tes, de sorte que la plus élevée et la mieux fortifiée pût servir de refuge, si les autres étaient forcées[1]; qu'ils étaient bornés et quelquefois traversés par les routes qui y conduisaient[2]; enfin que les ingénieurs romains choisissaient de préférence, pour les établir, des lieux escarpés et inattaquables dans tous leurs abords, hors le côté qui regardait la plaine, côté qui était le plus fortement retranché[3].

Or, sans nous préoccuper ici d'aucun système, ne retrouvons-nous pas, dans les fortifications qui font l'objet de nos recherches, toutes les conditions indiquées pour reconnaître les camps retranchés des Romains; conditions de situation, de forme, de dimension, de matériaux, sans parler de ce caractère général d'impérissable grandeur qu'ils surent imprimer à tous leurs ouvrages? N'est-ce pas là un de ces camps fortifiés par l'art et la nature (*loca naturâ et manu munitissima*), construits avec des quartiers de pierre (*lapidum molibus*), selon l'expression des historiens de Rome; «un « de ces camps à l'abri desquels, ainsi que le re« marque Napoléon, les Romains étaient non-seu« lement à l'abri des insultes d'une armée égale, « mais même d'une armée supérieure, et où ils

(1) *Antiquités de Vésone*, par le comte Wlgrin de Taillefer, t. II, ch. VII, p. 212.

(2) De Caylus, *Antiquités gauloises*, t. V, p. 347.

(3) De Caylus, *Antiquités gauloises*, t. V, p. 272.

« étaient maîtres de combattre ou d'attendre une « occasion favorable[1]?... »

Et s'il existait encore des doutes sur l'origine toute romaine des retranchements dont nous nous occupons, nous en appellerions à la bonne foi des incrédules eux-mêmes pour constater, non pas seulement les rapports éloignés, mais l'identité, et, pour ainsi dire, la fraternité qui existent entre ce monument militaire et les monuments romains du même genre, qui existent encore en grand nombre dans toutes les parties de la France.

Mais quels que soient le coup d'œil, le sentiment de conviction de l'archéologue, il doit se tenir en garde contre les présomptions même les plus favorables à son jugement et rechercher froidement les témoignages qui peuvent appuyer son système. Aussi, dans la question dont il s'agit, et malgré l'opinion dont nous avait pénétré un examen attentif, notre première pensée a été de recourir aux anciens historiens de la Provence. Mais, à notre grande surprise, ils ne se sont pas le moins du monde occupés de la question archéologique; le plus grand nombre garde même, sur ces ruines monumentales, un silence qui a droit d'étonner de la part d'auteurs, les uns consciencieux, comme Nostradamus[2] et de Gaufredi[3], les autres aussi

(1) *Précis des Commentaires de César*, chap. v, pag. 80. Paris, 1827.

(2) *Histoire de Provence.* — (3) *Idem.*

riches d'observations que Bouche[1] et le P. Papon[2].

J.-S. Pitton est le seul qui, dans son *Histoire de la ville d'Aix*[3], et bien qu'il vécût antérieurement à l'abbé Papon, ait signalé l'existence de ces antiquités. « On voit, dit-il, sur la plus haute col-« line qui borne cette plaine du côté du septen-« trion, derrière le village de Pourrières, les ma-« sures d'un camp par l'enceinte de quelques « murailles, faites de bons quartiers de pierre « d'environ neuf pieds d'épaisseur... Les habi-« tants appellent ce lieu *lou Camp...* »

Cette description, ainsi qu'on le voit, n'est pas très satisfaisante; elle permet de supposer que l'historien provençal n'a point vu ce dont il parle. Comme ses devanciers, comme ceux qui ont écrit après lui, il s'en est tenu à quelques témoignages erronés, recueillis sur les lieux mêmes. S'il n'en avait point été ainsi, si l'auteur avait visité ce monument, on doit croire, sans trop présumer de son esprit de critique, qu'il eût consacré quelques lignes de plus à l'examen de ce morceau d'architecture militaire antique, examen qui devait intéresser sous le triple rapport de l'art militaire, de l'archéologie et de l'histoire en général.

Les premières indications historiques, les seuls éclaircissements de quelque valeur que nous ayons

(1) *Histoire de Provence*. — (2) *Idem*.
(3) Liv. V, pag. 53

recueillis sur ces précieuses ruines, nous ont été fournis par deux écrivains modernes qui, d'accord avec toutes les vieilles traditions locales, et, comme on l'a vu, d'accord avec nous-même, rangent ces fortifications parmi les grands travaux militaires exécutés par les Romains au temps de leur domination en Provence. Le premier est M. le comte de Villeneuve [1], cet habile administrateur à qui la Basse-Provence est redevable de l'avantage d'être mieux connue dans sa constitution physique, agricole, morale et industrielle; l'autre est un officier de génie distingué, M. Roguet, dont les travaux ont rendu plus d'un service à l'histoire et à la science militaire [2].

On peut donc, d'après cet examen méthodique et approfondi, dans lequel les analogies, comme autant de jalons, nous ont dirigé vers une certitude presque matérielle, adopter la tradition immémoriale du pays, et affirmer

Que le camp retranché situé sur la colline dite Pain de Munition, est l'ouvrage des Romains.

(1) *Statistique du département des Bouches-du-Rhône.* Il est fâcheux que, dans l'impossibilité de tout voir, de tout comparer par lui-même, l'auteur ait à diverses reprises laissé surprendre sa religion, et que, de peur de paraître incomplet, il ait rempli d'une manière conjecturale des lacunes, qui auraient pu être comblées d'une manière plus rationnelle dans un travail moins étendu et moins compliqué.

(2) Notice *sur le camp romain, dit Pain de Munition;* collection des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, vol. IX, pag. 384.

Et d'ailleurs, chez quel autre peuple imaginer la patience et l'énergie nécessaires à l'éxécution de pareils travaux? Partout où les Romains ont étendu leur domination, ils ont laissé des monuments inimitables de leur génie et de leur puissance. L'importance de leurs entreprises, la magnificence de l'exécution, la perfection du travail, tout dans ces admirables constructions annonce la supériorité de ce grand peuple et semble accuser la faiblesse des âges intermédiaires et des nations modernes. Que de dépenses et de travaux pour s'assurer de la dépendance des peuples conquis, en même temps que pour améliorer leur existence! Des montagnes percées sur une immense longueur, des ponts souvent à deux et à trois étages, lancés audacieusement sur les vallées, des provinces entières entourées par une chaîne de forteresses[1] ou traversées d'un bout à l'autre par des murs de défense[2], voilà ce que nous rencontrons à Newcastle, à Ségovie, à Metz, à Périgueux, à Nîmes, à Fréjus, à Aix (Bouches-du-Rhône), et dans beaucoup d'autres lieux encore.

(1) M. le comte Wlgrin de Taillefer compte jusqu'à huit camps retranchés autour de Vésone, lors du siége de cette ville par les Romains. Ils s'étendaient dans un rayon de plusieurs lieues; le canton tout entier était cerné. (*Antiquités de Vésone*).

(2) Un des ouvrages les plus remarquables en ce genre, est le *Mur de Sévère;* c'est une barrière élevée par la main des hommes entre deux royaumes, l'Écosse et l'Angleterre. Ce mur se prolonge, dans une étendue de vingt-cinq lieues environ, de la mer d'Irlande à la mer du Nord.

Mais il ne nous suffit pas de savoir que les Romains ont surpassé tous les peuples d'Occident par leur génie guerrier et l'immensité de leurs entreprises; il ne suffit pas de les reconnaître à ces travaux, pour ainsi dire immortels, dont, suivant l'expression de Delille,

La masse indestructible a fatigué le temps,

et d'avoir ainsi acquis la certitude, d'avoir posé en principe que les Romains seuls avaient été capables de construire les prodigieux retranchements qui font l'objet principal de ce travail. Une autre question tout aussi intéressante nous reste à résoudre, question qui rentre plus spécialement dans le domaine de l'histoire; c'est de

Déterminer à quelle période de la domination romaine se rapportent ces constructions guerrières, et quels sont les événements qui s'y rattachent.

Le fait le plus remarquable, l'événement qui domine tous les événements arrivés dans la Gaule Narbonnaise, pendant l'occupation des Romains, est sans contredit l'extermination des Teutons par Caïus Marius, vers l'an 650 de Rome. Cette victoire qui préserva le midi des Gaules, et Rome peut-être elle-même, du joug des Barbares, fut précisément remportée sur les bords de la rivière d'Arc, et dans cette plaine de Pourrières que domine le camp retranché de *Pain de Munition*. Les anciens historiens de la Provence, tantôt si

pauvres d'études et d'observations archéographiques, sont ici prodigues de détails, comme tous les écrivains de cette époque, lorsqu'ils parlent de guerres et de combats; tous s'accordent sur le théâtre et les faits principaux de cette grande journée, événement immense, en effet, dont après deux mille ans tant de souvenirs existent encore dans ces contrées !

Mais, avant de livrer bataille, il est naturel de penser que Marius, pour se mettre à l'abri des insultes de ses innombrables et terribles ennemis, se soit entouré de précautions extraordinaires, et qu'il ait, suivant la tactique des Romains, appuyé ses opérations sur une ligne de postes et de camps retranchés. C'est aussi ce que nous apprennent les historiens grecs et latins, qui, en parlant de l'invasion des Cimbres et des Teutons, nous ont fait connaître par quelles habiles dispositions Marius la fit échouer. Mais leur récit serait-il moins explicite sur ce point, on ne saurait méconnaître les grands travaux civils et militaires de Marius, dont la tradition nous aide à retrouver des traces nombreuses [1].

(1) Quelques critiques ont prétendu qu'il fallait se méfier, soit des traditions populaires, soit des étymologies si nombreuses des noms qui se rattachent aux travaux militaires de Marius. Mais il y a une réflexion bien simple à faire sur ce sujet. Le général romain, sachant que les Barbares étaient occupés en Espagne, et ayant placé, d'ailleurs, des vigies pour être averti de leur retour, ne pouvait tenir une armée nombreuse rassemblée dans un seul camp. Comment aurait-il pu suffire, pendant près

M. de Villeneuve, en adoptant les idées généralement reçues à ce sujet, les a traitées avec quelque développement. Voici en quels termes il parle de l'arrivée de C. Marius dans les Gaules, pendant que les Barbares étaient occupés en Espagne[1] :

« Après avoir vaincu Jugurtha, Marius, étant « venu dans la province romaine pour faire la « guerre aux Teutons, s'aperçut que les habitants « étaient encore loin d'aimer la domination ro- « maine. Tout en exerçant ses soldats au manie- « ment des armes, il pensa qu'il pouvait rendre « de grands services à la république en employant « utilement tant de bras qui étaient à sa disposi- « tion. Dans ce dessein, il les distribua dans « divers cantonnements, en donnant des ordres « pour tracer des routes, fonder des villages, bâtir « des forteresses, établir des magasins, défricher « des terres, et enfin pour faire d'un pays brut et « agreste une province digne de la puissance ro- « maine[2]. Des conceptions si grandes et si utiles

de trois ans, à une aussi grande consommation de vivres? Au contraire, en distribuant ses soldats sur les divers points à fortifier dans la province, il les nourrissait avec facilité; une pareille disposition réunissait tous les avantages possibles sans nul inconvénient.

(1) *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, tome II, sect. II, chap. XIII, § III, pag. 251.

(2) Si nous ne nous sommes pas mépris sur la portée de l'expression employée ici par M. de Villeneuve, elle nous a paru rentrer dans une erreur assez commune, erreur que nous ne

« ont rendu le nom de Marius cher aux peuples « de la Provence; ils en ont conservé, après tant

saurions trop vivement relever, et par laquelle on s'obstine à faire des Gaulois un peuple de barbares, de sauvages, à peu près aussi bas placés dans l'échelle sociale que les Hurons ou les Hottentots. Mais un peuple qui possède des villes fortes comme *Gergovia*, *Alezia*, *Uxellodunum* et *Vesona* (*sive civitas Petroricorum*, Périgueux), contre lesquelles se brisèrent longtemps les efforts de Jules César; un peuple qui défit les armées les plus considérables, les plus aguerries, et porta la terreur de ses armes dans presque tout l'ancien univers; un peuple dont les troupes passaient à la nage, par bataillons et par escadrons, des fleuves tels que le Rhin *; qui se faisait un spectacle et un amusement des exercices militaires **; qui enfin inventa et employa des signaux***, pour avertir avec célérité ses différentes provinces, des événements survenus vers les points attaqués par l'ennemi; un tel peuple, disons-nous, ne fut jamais dépourvu de connaissances militaires, d'intelligence ni de civilisation.

Ajoutez à ces traits caractéristiques ce que Strabon nous dit en parlant de Marseille, d'où le goût des lettres grecques s'était répandu dans les Gaules, au point, ajoute-t-il, que les Gaulois rédigeaient en grec jusqu'à leurs contrats****. Rappelez-vous enfin ce que nous ont transmis Tacite, Manilius, Ammien-Marcellin, Diodore de Sicile, Dion Chrysostôme, Pline, Athénée et bien d'autres auteurs anciens, sur le luxe et la richesse des Gaulois, sur leur soumission entière à leurs chefs et leur respect pour la mémoire des morts, sur leurs dogmes religieux et leurs assemblées publiques, où l'on statuait sur les grands intérêts de l'État, enfin sur les sciences, la littérature, l'agriculture et l'industrie de ce peuple, et il ne vous restera plus alors qu'à sourire de l'ignorance ou de la mauvaise foi de ses détracteurs.

Parmi les ouvrages modernes les plus propres à éclairer

(*) Pelloutier, p. 341. D'après Dion, Ammien, Tacite, Polybe, Pausanias.
(**) Strabon, liv. III.
(***) J. César, *de bello Gallico*, liv. VII.
(****) Liv. IV, ch. 1.

« de siècles, un souvenir profond, et aujourd'hui « encore ce nom se trouve dans plusieurs pays « de ce département » (Bouches-du-Rhône).

Après avoir posé la question en termes généraux, M. de Villeneuve entre ensuite dans des détails de travaux militaires et de mouvements stratégiques, et c'est ici que ses opinions commencent à différer de nos opinions.

Le travail de M. de Villeneuve est, nous aimons à le redire, du plus haut mérite en même temps que d'une grande utilité; mais dans ses applications topographiques, et par suite des difficultés relatives que nous avons signalées plus haut, a-t-il tout décrit, tout comparé, le texte des anciens auteurs sous les yeux? C'est ce dont nous avons lieu de douter. Les anciens auteurs ont pourtant le droit d'être plus docilement écoutés[1], et Plutarque surtout, Plutarque, le plus circonstancié de tous, lui dont les indications sont si précises qu'à moins d'avoir visité les lieux ou pris part à la guerre, on ne saurait décrire plus fidèlement la marche des deux armées romaine et teutonne, et l'aspect topographique de la vallée de l'Arc où ces armées s'arrêtèrent... Pour nous, après avoir mé-

cette intéressante question, nous citerons le savant travail de MM. A. Jouffroy et E. Breton : *Introduction à l'Histoire de France*, etc., etc., 1 vol. in-fol., 48 planches.

(1) Tite-Live, Strabon, Suétone, Florus, Velleïus, ont parlé avec plus ou moins de particularités de cette mémorable expédition.

dité sur le texte de l'auteur grec, après avoir parcouru, étudié, son livre à la main, le champ de bataille, et, en général, le pays théâtre de la guerre, nous croyons pouvoir affirmer que

Non-seulement le camp retranché de Pain de Munition se rattache au plan de campagne de Marius, mais encore que ce camp servit de base à son plan de bataille.

Afin d'apporter dans cette question toutes les lumières et toute la bonne foi désirables, nous allons fondre dans un même récit les diverses relations que les historiens grecs et latins nous ont laissées de cette grande extermination d'hommes, qui fit disparaître à jamais la nation teutonne du nombre des nations. Après avoir acquis une connaissance exacte des événements, ainsi que des marches et des combats de Marius[1], le lecteur pourra plus facilement se prononcer sur la valeur de nos opinions et de nos scrupules.

(1) Avec le secours de la carte (*Pl.* I) jointe à ce Mémoire.

DEUXIÈME PARTIE.

Invasion des Cimbres et des Teutons. — Travaux d'utilité publique; Travaux militaires; Plan de campagne de Marius. — Bataille de l'Arc. — Monuments élevés après la victoire. — Discussion sur les positions occupées par Marius. — Opinion de Napoléon sur les camps romains. — Conclusion.

Il n'est personne qui n'ait ouï parler de ces peuples nomades et guerriers qui, sortis du nord de la Germanie vers l'an 650 de Rome, se répandirent comme un torrent sur l'Europe méridionale. Mus par l'exemple de leurs ancêtres, dont quelques traditions nébuleuses leur rappelaient les heureuses conquêtes, les Cimbres et les Teutons[1], réunis au nombre de quatre cent mille combattants,

(1) Les Cimbres et les Teutons paraissent n'avoir fait pendant longtemps qu'un même peuple. Pour ne nous occuper ici que de l'origine des Teutons, dont il est parlé dans ce travail, nous dirons qu'ils étaient connus des anciens écrivains, bien avant qu'ils inondassent les provinces romaines; seulement ils les désignaient sous un autre nom. Dans le monde Romain, on les appelait *Codani* ou *Godani*, ce que prouvent les noms de *Codani sinus* et de *Codaniæ insulæ*, où était la demeure des *Teutons*, comme l'a fait voir Spener dans sa *Notice de l'ancienne Germanie* *.

Pomponius Mela dit que les Teutons habitaient l'île *Codanonia*, que l'on prend assez communément pour l'île de Zélande, dans la mer Baltique. Ptolomée ** place des *Teutonari* entre

(*) Liv. V, ch. 11.
(**) Liv. II, ch. 11.

dirent un éternel adieu à leurs âpres contrées, et, entraînant après eux une multitude de femmes et d'enfants, ils s'avancèrent au midi, cherchant des terres fertiles pour se nourrir et des climats plus doux à habiter. Longtemps avant leur arrivée, la terreur de leur nom les avait précédés dans les Gaules et en Italie; car ils étaient si intrépides, et à la fois doués d'une force si prodigieuse, qu'ils n'avaient encore trouvé aucun peuple qui osât leur résister. Mais, à Rome, la consternation fut à

les Saxons et les Suèves, et des *Teutones* entre les *Pharodeni* et les Suèves. Voyez en outre le savant Jean-Georges Eccard (*de Origine Germanorum*, pag. 168).

Tacite a exposé avec sa précision et son éloquence ordinaires les incursions et les victoiresdes Cimbres, qu'il confond en un seul peuple avec les Teutons. Il parle en ces termes de leur position géographique et de leur ancienne puissance :

« Eumdem Germaniæ sinum, proximi Oceano, Cimbri tenent, « parva nunc civitas, sed gloriâ ingens; veterisque famæ latè « vestigia manent utrâque ripâ castra ac spatia, quorum ambitu « nunc quoque metiaris molem manusque gentis, et tam magni « exercitûs fidem. » *Descript. Germaniæ*, § XXXVII.

En résumant l'opinion des anciens auteurs, on voit que non-seulement des corps d'armée, détachés de la grande race septentrionale, se répandirent en divers pays, mais que des peuples entiers, hommes, femmes et enfants, se mettaient en campagne tous les printemps, et marchaient à travers les pays qu'ils pillaient sur leur passage. Ces habitudes de déprédation et la position géographique que l'on donne aux Teutons, ne rendent pas invraisemblable l'opinion de ceux qui ne font qu'un même peuple des Teutons et des Saxons, peuple qui se serait fait encore connaître dans le moyen-âge sous des noms différents, comme ceux de *Danois* et de *Normands*.

son comble, lorsqu'on y apprit que « plusieurs ca- « pitaines romains, commis à gouverner et à gar- « der ce que la république tenait en la Gaule, par- « delà les monts, avaient été, avec leurs armées, « honteusement emportés par eux... [1] »

Dans ce pressant danger un seul homme parut capable de conjurer les malheurs qui menaçaient la république[2]; le vainqueur de Jugurtha, C. Marius, élu consul pour la seconde fois, fut chargé de la direction de la guerre contre les Cimbres et les Teutons.

Au moment où il vint asseoir son camp sur les bords du Rhône, les Barbares avaient traversé la Gaule en passant sur le corps de deux armées romaines et s'étaient précipités sur l'Espagne. Ne pouvant réussir à forcer les défilés du nord de la Péninsule, et après des échecs répétés que leur firent éprouver les Cantabres et les Vascons, probablement coalisés, ils durent rebrousser chemin, au bout d'environ trois ans de luttes et de combats. Leur dessein était alors de se porter sur l'Italie; mais, soit dessein de diviser l'attention et les forces des Romains, ou impossibilité de pourvoir à la subsistance d'une si grande multitude réunie, ils se divisèrent en deux corps : les Cimbres prirent le chemin des Alpes Noriques[3], que

(1) Amyot, trad. de Plutarque.—(2) Velleius Pat., liv. II.

(3) Aujourd'hui la Bavière. Marius, rappelé en Italie l'année suivante, détruisit cette seconde armée de Barbares dans les plaines de *Versellum* (Verceil, en Piémont).

défendait Catulus, collègue de Marius; les Teutons et les Ambrons [1] se dirigèrent le long de la mer, et arrivèrent en peu de jours aux bords du Rhône, qu'ils durent passer vers l'angle nord de l'île de la Camargue..

Cependant Marius avait habilement mis à profit le temps que lui avaient laissé les Barbares. Les trois années qui s'étaient presque écoulées depuis leur passage, il les avait employées, non-seulement à exercer ses soldats, mais encore à leur faire construire toutes sortes d'ouvrages, parmi lesquels nous distinguerons les *travaux d'utilité publique* et les *travaux militaires* [2].

Les *travaux d'utilité publique* consistaient en établissements créés par les soldats romains, dans les divers cantonnements que Marius leur avait assignés. Nous donnerons le nom de chacun de ces établissements.

Meyrargue (*Marii ager* ou *agger*, encore ap-

(1) Ce peuple habitait au pied des Alpes, entre l'Isère et la Durance. Il s'était joint aux Cimbres et aux Teutons, comme cela arrivait souvent sur le passage de ces hordes barbares, afin de partager avec eux le pillage et les conquêtes. Une ville du département des Hautes-Alpes porte encore le nom d'*Embrun*.

(2) Nous prions de recourir à la carte (*Pl.* I,), pour l'intelligence de tous les détails relatifs aux travaux de Marius, détails dont la majeure partie a été à dessein empruntée à la *Statistique des Bouches-du-Rhône*. Ces citations nous ont paru nécessaires, afin de pouvoir relever, d'après le texte même de cet ouvrage, les erreurs que, selon nous, l'on y a commises en parlant des marches et combats du général romain.

pelé *Campus de Marianicis* au XIIIe siècle), sur les bords de la Durance, était, comme son nom l'indique, un des grands entrepôts des subsistances de l'armée romaine. Le grand et magnifique aquéduc qui conduisait les eaux de Traconade, près de Jouques, jusqu'à Aix, fut exécuté par elle, ainsi que l'attestent les inscriptions de deux fragments de marbres, trouvés dans les environs de la source de Traconade.

L'une de ces inscriptions est ainsi conçue :

C. MARIVS..... EX... DE... E.

L'autre porte ces mots :

MARI.... FON.... DE TE.

Au midi du village de Rogues, il existe un domaine qui porte encore aujourd'hui le nom de Font-Marin (*Fons Marii*) ; on y trouve une source abondante. Les ruines d'aqueducs et autres constructions sont très nombreuses aux environs de ce village.

On a trouvé, en creusant le canal de Boisgelin, territoire de Senas, une borne d'une grosseur énorme, sur laquelle était une inscription fruste où se distinguait encore le mot

MARII.

De là le nom de *Marmet* (dérivé de *Marii Meta*) resté au champ voisin.

Nous comprendrons dans les travaux d'utilité publique, ce grand canal appelé *Fosses de Marius* (*Fossæ Marianæ*), bien qu'il ait été, dans la pensée du général romain, spécialement destiné à approvisionner son camp de Foz. Ce canal allait de l'est à l'ouest en ligne droite, du golfe de *Stomalimné*, aujourd'hui l'étang de l'*Estouma*, jusqu'au Rhône, sur une longueur de seize milles. La ville de *Foz*, qui a retenu le nom du canal, est bâtie précisément au-dessus de l'endroit où il se jetait dans le golfe. Après avoir fait un coude, les fosses de Marius continuaient droit au nord, l'espace de douze milles environ. Tous les grains des pays qui sont au nord de la Durance, lui arrivaient par les canaux tirés de cette rivière ou par le charroi. Les blés du Languedoc étaient transportés par les vaisseaux de la colonie marseillaise, d'Agde à *Gradus*, port bâti par les Marseillais, à la prise d'eau des *Fosses Marianes*, et de là ces grains arrivaient par canal à son grand camp de Foz.

Les *travaux militaires* exécutés par les ordres de Marius étaient, sinon plus importants, au moins plus nombreux que les établissements d'utilité publique.

Le camp où il avait rassemblé ses principales forces, et qui devait essuyer les premiers efforts des Barbares, était situé dans une langue de terre qui s'avance aujourd'hui entre les étangs de l'Estouma et d'Engrenier, sur un coteau qui a retenu le nom de *Mariset* ou de *Mariet*. Les Fosses Ma-

rianes, comme nous l'avons dit, dégorgeaient les eaux du Rhône dans le golfe, de sorte que le camp était entouré d'eau au midi et à l'est, sans pouvoir être tourné. A l'ouest étaient des marais d'une immense étendue ; ainsi donc le camp n'était accessible que par la partie du nord. Mais cette partie était sur le petit coteau appelé les *Crottes* dans la carte de Cassini, et, outre les fortifications d'usage, il y avait un fossé dans lequel Marius avait détourné les eaux du fond du golfe, aujourd'hui l'étang de la Valduc; ce fossé, après avoir entouré la partie occidentale du camp, venait se dégorger dans les Fosses Marianes. Il existe encore, tout près de la Valduc, des vestiges de ce fossé, d'après lesquels on peut reconnaître la figure du camp [1] (*Marii castra*).

Cette excellente position militaire offrait le grave inconvénient de manquer d'eau douce. Loin de se laisser rebuter par cette difficulté, le général romain ordonna que toutes les sources, provenant des collines situées à l'est des étangs, fussent reçues dans des aqueducs qui se versaient d'abord dans un seul immense réservoir, situé auprès de *Mérindol* (*Marii Dolium*). De ce réservoir partait un autre aqueduc soutenu par des arcades, dont

(1) Nous avons tracé (*Pl.* I, *fig.* 1) l'enceinte du camp de Marius d'après les indications de la *Statistique des Bouches-du-Rhône ;* c'est à cette source, nous le répétons, que nous puisons ces détails de topographie.

soixante-dix-sept restaient encore sur pied il y a quelques années. Ces arcades sont plus ou moins ruinées et présentent une ouverture de 6 mètres environ; celle de ces arcades qui était à l'entrée du golfe, et sous laquelle les bâtiments de transport pouvaient passer, porte 15 mètres de largeur. Cet aqueduc se rendait, en traversant les marais et le golfe de Stomalimné, dans de vastes citernes construites par les soldats romains, sur la petite presqu'île entre les étangs de l'Estouma et d'Engrenier.

Tel était le grand camp de Marius, sur l'emplacement de la petite ville de Foz.

De la première station de Marlès (*Marii statio*), la route militaire de Marius (*via militaris Caii Marii*) se divisait en deux branches; l'une remontait la vallée de la Touloubre jusqu'au camp de Caronte (*Carrorum statio*), passait par *Castra Calvini* (les Cauvins), et redescendait à la forteresse de Sextius (*Aquæ Sextiæ*), en laissant à gauche le poste fortifié de *Inter-Montes;* c'était la branche gauche de la route (*pars sinistra*). L'autre branche (*pars dextra*) descendait à *Constantina*, remontait la vallée de l'Arc en passant par *Rupes Marii*, autre poste retranché, jusqu'à ce qu'elle rejoignît la première à *Aquæ Sextiæ*.

Le dessein de Marius, en évitant ainsi les deux grandes routes romaines qui conduisaient à Aix (*via Aureliana et via ab Aquis Sextiis Arelatum usquè*), est manifeste : il voulait se ménager des communications indépendantes de ces grandes

routes, que les Barbares allaient probablement occuper, de manière à pouvoir manœuvrer sur leurs flancs dans toutes les directions.

A un mille au nord de Miramas, dans le domaine dit de *Marlès*, on voit des restes de murs en pierre sèche qui paraissent avoir été un camp retranché.

Il y avait à Caronte (*Carrorum statio*) un camp retranché, construit de la même manière que tous les autres. On a lieu de croire que c'était là une station pour les chars et les bagages.

La station des Cauvins (*Castra Calvini*) domine la vallée de Beaulieu. Le béal de la Concernade, au sortir de cette vallée, passe au pied d'une colline du domaine des Cauvins, sur laquelle on voit les ruines d'un camp retranché.

De la première station (*Marii statio*), point d'embranchement, comme on l'a dit, une route militaire traversait la Touloubre, et venait passer à *Constantina*, dans le territoire de Lançon. C'est une colline escarpée et presque inaccessible, excepté du côté du nord ; elle est environnée de retranchements qui ont 3,500 mètres de contour. Mais ces retranchements, dont quelques murs présentent encore une hauteur de 6 mètres, sont évidemment postérieurs à l'époque de Marius. Leur construction, comme l'indique d'ailleurs le nom du lieu, doit appartenir au règne de Constantin.

Dans le territoire de Ventabren, sur le bord de l'Arc, est un rocher très élevé appelé *lou Castellas*.

Vis-à-vis se trouve un escarpement qu'on nomme, en provençal, *lou bâou dé Marius* (*Rupes Marii*). Sur le sommet du Castellas on voit les restes d'un camp retranché ; suivant toute apparence, ce camp était occupé par un détachement de l'armée romaine, qui eut avec des Teutons, également détachés de leur principal corps d'armée, un sanglant engagement dont il est resté des traces ; ce sont des fers de lances, des tronçons d'épées fort larges, et beaucoup d'ossements que l'on a trouvés dans une plaine située au-dessous du rocher, et qui porte le nom de *plan d'Aillane*.

Le camp d'Entremonts (*Inter-Montes*), où se rejoignaient les deux voies militaires, au nord d'*Aquæ-Sextiæ*, était vaste et important. La position, déjà forte par elle-même, était protégée, en outre, par la citadelle de Sextius.

La route continuait ensuite par la vallée de Vauvenargues, jusqu'au défilé de ce nom. Là se trouvait un camp dont la position était des plus fortes, ainsi que l'indique son nom : il s'appelait *Clavis*, aujourd'hui Claps. Au-dessous du camp commencent les aqueducs qui vont se rendre à Aix en suivant la vallée.

Entre Puyloubier (*Podium Lupi*) et Pourrières (*Porrieræ*) était situé le camp de *Pain de Munition*. La route militaire qui devait servir aux opérations de Marius s'arrêtait là, ce qui explique le soin particulier qu'il avait apporté au choix de sa position. Ce devait être d'abord un camp de sub-

CAMP RETRANCHÉ PAR C. MARIUS.

sur la colline appelée **Pain de Munition** (Bouches du Rhône).

A. *Tour en ruines servant de donjon.*
B.B'.B''. *Grandes brèches supposées les portes du Camp.*
C. *Première enceinte en pierres sèches de 2 mètres.*
D. *Seconde enceinte idem idem*
E. *Troisième enceinte idem de 3 mètres dans sa partie S.O. et O.*
E'. *Fragmens de la quatrième enceinte.*
F. *Revêtemens en pierres rappelant nos bastions modernes.*
G. *Fossé taillé dans le roc.*

Nota. *Les lignes pointées indiquent des constructions soupçonnées, mais dont il est actuellement impossible de reconnaître la destination et le tracé.*

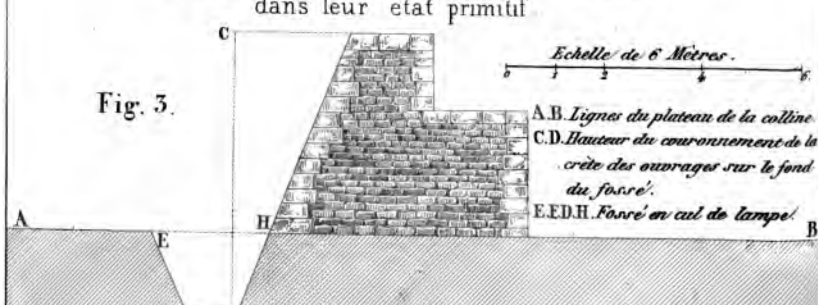
Fig. 2

Echelle de 40 Mètres.
0 5 10 20 40

Rochers
E'
E'
E
D
E'
C
A.
C
F
B'
E
D
Rochers à pic.
Rochers à pic.
N.
C
F
B
D
F
G
E
B''
G

Coupe de la muraille et du Fossé,

dans leur état primitif



Lith. de Thierry frères à Paris

sistances (*annonæ munitio*), qui devint ensuite le quartier-général lorsque, par l'enchaînement de mouvements et peut-être de combinaisons stratégiques, Marius fut forcé de donner bataille. Le camp de Pain de Munition nous ayant particulièrement occupé dans la première partie de ce travail, il serait superflu d'entrer ici dans de plus longues explications; ce qui précède sera complété par le plan levé par nous sur les lieux mêmes[1]. Nous ajouterons seulement qu'on a trouvé à diverses époques, au milieu de ses ruines, beaucoup de débris de grandes jarres, de poteries, de vases, ainsi que des meules d'une petite dimension pour des moulins à bras.

Sur la crête du mont Olympe (*Olympus*), dont le nom s'est conservé intact jusqu'à nos jours, et situé au sud-est de Tretz (*Trittis*), il y avait un camp retranché dont on retrouve encore quelques vestiges. Il était, comme on peut le voir, en dehors de la principale ligne d'opérations; peut-être la pensée prévoyante du général romain l'avait-elle destiné à servir de refuge à la population marseillaise de *Trittis*, pendant l'invasion des Barbares.

Marius ne s'en tint pas là; il enjoignit à tous les habitants de la vallée de l'Arc de remettre en état et d'approvisionner leurs anciens retranchements, dans lesquels, au premier signal de l'apparition des Barbares, ils devaient se réfugier

(1) Voyez la *Pl.* II.

après avoir dévasté la campagne et livré les habitations aux flammes. Veillant lui-même à l'exécution de ces préparatifs de défense, il parcourut le pays, fit relever par ses propres soldats les murs de quelques-uns de ces anciens camps gaulois, ordonna la confection d'une grande quantité de vases pour serrer les grains, de moulins à bras, ainsi que de beaucoup d'autres machines, qui furent transportés dans les enceintes fortifiées.

Après avoir pourvu ainsi à la sûreté des habitants et à la défense du pays, Marius alla s'enfermer dans son camp de Foz pour y attendre les Barbares, qui, suivant ses prévisions, trouvant le défilé d'Orgon et la ligne de la Durance bien gardés, devaient s'introduire dans le pays par les plaines de la Crau (*Campus Lapideus*).

Ainsi que le général romain l'avait prévu, les Teutons et les Ambrons, que nous avons laissés traversant le Rhône à la pointe nord du delta de la Camargue, contournèrent les Alpines, et, se se jetant brusquement sur la droite, vinrent se présenter en nombre infini devant le camp des Romains, qu'ils essayèrent d'attirer au combat par toutes sortes de provocations et d'insultes. Fermement résolu à ne pas s'écarter du plan de campagne qu'il avait arrêté, Marius ne tint aucun compte des bravades des Barbares; il se maintint dans ses lignes, ayant l'attention, dit Plutarque,

dont le récit prend en cet endroit un intérêt marqué, de faire placer à tour de rôle les simples soldats sur les murailles du camp, afin de les familiariser avec la figure effrayante de leurs nouveaux ennemis, avec la nature de leurs armes et leurs cris de bêtes féroces[1]. Toutes les provocations ayant été inutiles, et après un assaut terrible, mais infructueux, qu'ils tentèrent contre les retranchements, les Teutons, voyant qu'ils ne pouvaient réussir à attirer les Romains en rase campagne, remirent leurs chariots en mouvement et se dirigèrent vers les Alpes et l'Italie. Leur armée, comme se plaisent à le raconter tous les anciens auteurs, fut six jours entiers à défiler, ce qui ne peut s'expliquer que par le départ successif de ces hordes peu disciplinées, se fractionnant capricieusement sur la route et traînant après elles femmes, enfants et esclaves; et comme ils passaient à une petite portée de trait des palissades du camp, ils criaient aux Romains avec une insultante moquerie: « N'avez-vous rien à mander « ni à écrire à vos femmes? Dans quelques jours « nous serons auprès d'elles[2]. » Marius qui savait que ses ordres avaient été partout exécutés, fit lever le camp derrière les Teutons et suivit lentement leurs traces avec ses troupes.

Après avoir marché plusieurs jours en vue l'une de l'autre, les deux armées s'arrêtèrent sur

(1) Plutarch., *in Mario*, § XXXVI. — (2) *Id.*, *Ibid.*, § XXXVII.

les bords de la rivière d'Arc, non loin de la ville d'Aix[1]. Les Teutons se répandirent sur la rive gauche, dont ils envahirent les coteaux, tandis que Marius, sacrifiant la commodité de son armée aux avantages de la position, *occupa sur la rive droite un lieu élevé d'une forte assiette, mais où l'on manquait d'eau*[2]. Bientôt ses soldats en éprouvèrent le besoin, et comme ils s'en plaignaient: « En voilà, dit Marius, *en leur montrant la ri-« vière sur les bords de laquelle étaient campés « les Barbares*, en voilà, mais il faut l'acheter au « prix de votre sang. — Eh bien! que ne nous y « mènes-tu, s'écrient les soldats, avant que nous « soyons morts de soif? — C'est, répond tranquil-« lement Marius, *parce qu'il faut d'abord fortifier « notre camp*[3]. » Et habituées à fléchir sous le commandement du grand homme, les légions se mettent docilement à l'œuvre. On creuse le roc, on taille, on aligne les pierres, et bientôt s'élèvent des retranchements formidables, qui offriront un

(1) Plutarch., *in Mario*, § XXXI.—Florus, lib. III, cap. III. Velleius Paterculus, lib. II.

(2) Plutarch., *in Mario*, § XXXII. Nous avons souligné tous les passages de Plutarque, qui ont été négligés ou éludés dans le travail de M. de Villeneuve. Ces passages étant ainsi mieux remarqués du lecteur, nous pourrons nous en servir avec plus de fruit dans la discussion qui va suivre.

(3) Plutarch., *in Mario*, § XXXIII. Passage littéralement traduit de Plutarque; nous le suivons à peu près pas à pas dans notre narration.

point d'appui en cas d'attaque et une retraite assurée dans la supposition d'une défaite.

Cependant les valets de l'armée et les gens chargés des bagages, éludant la défense du général romain, s'arment les uns de cognées et de haches, les autres de lances et d'épées, et descendent sur les bords de la rivière, dans le voisinage de *Tegulata*, pour y puiser de l'eau. Le camp des Ambrons était situé non loin de là, et en aval du camp des Teutons; ce furent donc les premiers ennemis que rencontrèrent les valets de l'armée romaine; mais la plupart des Ambrons étant, à cette heure, occupés à prendre leur repas ou à se baigner dans les sources d'eau chaude *qui étaient très nombreuses dans cette vallée*, un petit nombre d'entre eux seulement s'opposa à cette tentative [1]. Cependant l'attaque continuait; le bruit en étant enfin arrivé jusqu'à la masse, tous courent aux armes, forment leurs bataillons, et marchent avec d'autant plus de résolution au combat qu'ils sont plus excités par les fumées du vin. Dans l'armée de Marius, les Liguriens se portèrent les premiers au secours des valets, pour lesquels la partie n'était plus égale; les Romains les suivirent, et, profitant habilement des avantages du terrain, c'est-à-dire de l'instant où les Ambrons traversaient la rivière, ils les mirent en désordre avant que ceux-ci fussent en bataille

(1) Plutarch., *in Mario*, § XXXIV.

sur la rive opposée. Cette première faute commise, les Ambrons ne purent se rallier ni sur l'une ni sur l'autre rive, où les Romains les poursuivirent; bientôt même le combat se changea pour eux en une sanglante défaite, malgré le courage étonnant de leurs femmes, qui, au moment de la déroute, se précipitèrent au milieu de la mêlée, massacrant à coups de hache et d'épée les vainqueurs aussi bien que les vaincus, les uns comme ennemis, les autres comme lâches et traîtres.

La nuit approchant, les Romains abandonnent le champ de bataille; mais, loin de se livrer à l'ivresse, compagne ordinaire de la victoire, ils rentrent dans leurs lignes, tout préoccupés de cette lutte meurtrière qui leur a révélé l'intrépidité furieuse des Barbares. Marius, partageant lui-même jusqu'à un certain point l'alarme générale[1], fait tenir son armée sur pied, dans la crainte d'une surprise nocturne; mais, malgré les effroyables clameurs de l'ennemi, clameurs qui semblaient présager une prochaine attaque, ni les Teutons ni les Ambrons *ne quittent les positions qu'ils occupent;* seulement ils paraissent se préparer au combat.

Marius, prévoyant qu'une action générale était imminente, fit alors ses dispositions en conséquence. Vers le soir il détacha Claudius Marcellus, à la tête de trois mille hommes de pied bien armés,

(1) Plutarch., *loco citat.*, § XXXV.

avec ordre d'aller s'embusquer dans des vallées et des ravins couverts de bois, *qu'il savait se trouver au-dessus du camp des Teutons*[1]; il enjoignit en outre à son lieutenant de s'y tenir silencieusement caché jusqu'au moment de l'action, et d'en sortir alors pour se précipiter sur les derrières des Barbares.

Le lendemain[2], aux premiers rayons du jour, *il fait sortir ses troupes des retranchements et les range en bataille au pied des murailles*, tandis que sa cavalerie va provoquer les Teutons. Ceux-ci, qui brûlaient d'en venir aux mains, n'attendent pas que les Romains soient descendus dans la plaine, et, s'armant à la hâte, ils vont en courant *les assaillir au haut du mamelon*. Marius, s'apercevant que les ennemis donnent dans le piége, envoie l'ordre à tous les chefs de cohortes d'attendre les Barbares de pied ferme jusqu'à portée de trait, de lancer alors les javelots, de tirer l'épée et d'attaquer vigoureusement les Teutons, en s'efforçant de les renverser en arrière avec les boucliers. Ces ordres ayant été ponctuellement exécutés, les Barbares, mis hors d'haleine par cette course impétueuse, sont d'abord arrêtés, et, malgré leur intrépide audace, repoussés vers la plaine. Quoique ramenés l'épée dans les reins, les Teutons re-

(1) Plutarch., *loco citat.*, § XXXV.

(2) C'est-à-dire le surlendemain du jour où le premier combat s'était donné. Plutarch., *loco citat.*, § XXXVI.

forment leur ligne de bataille et le combat recommence avec acharnement ; la mêlée est furieuse, la victoire incertaine. C'est alors que Marcellus, sortant à point nommé de son embuscade, fond en poussant de grands cris sur les derniers bataillons des Barbares, qu'il prend ainsi à revers. Cette charge est si vigoureuse qu'elle fait faire volte-face à une partie de l'armée teutone; Marius en profite pour redoubler d'efforts, jusqu'à ce qu'enfin, surprise, démoralisée par cette double attaque, l'armée tout entière des Barbares perd courage, se débande et prend la fuite...

Les Romains, les poursuivant de près, en tuèrent plus de cent mille[1], et s'emparèrent, en outre, de leurs chariots, de leurs tentes et de tous leurs bagages. Peu de femmes furent faites prisonnières, parce que la plupart s'étant précipitées dans la mêlée, y périrent avec leurs enfants, pour ne pas tomber au pouvoir des vainqueurs.

(1) L'estimation de Plutarque, que nous avons reproduite, est la plus modérée. Florus parle de deux cent mille morts dans les deux combats et de quatre-vingt-dix mille prisonniers : « ...Duobus deindè præliis circà Aquas-Sextias, eos hostes delevit, in quibus cesa traduntur ducenta millia, capta nonaginta *. » Velleius Paterc. penche pour cent cinquante mille Teutons égorgés dans les deux journées : « Cùm Teutonis circà Aquas-Sextias conflixit, ampliùs centum quinquaginta millia hostium, priore et postero die, ab eo trucidata; excisaque gens Teutonum**. »

(*) Lib. III, cap. III.
(**) Lib. II.

Le plus grand massacre eut lieu près de *Tegulata* (la grande Pégière), que J.-S. Pitton appelle *Teutolata*, et qui, dit-il, « pourrait avoir été ainsi nommée à cause de la défaite des Teutons[1]. » Une étymologie moins équivoque est celle de Pourrières (*Porrieræ*), village qui est voisin du champ de bataille, et ainsi appelé du mot *putredo*, parce que c'est dans ses environs que furent laissés des monceaux de cadavres sans sépulture. Les champs qui l'entourent gardèrent longtemps le nom de *Campi putridi*. On peut se faire une idée du carnage qui eut lieu par l'observation suivante de Plutarque[2]: « Depuis lors, dit-il, les habitants de « ces plaines s'imaginèrent d'enclore leurs vignes « avec des haies faites d'ossements humains, et la « graisse produite par la décomposition des cada- « vres s'infiltra si profondément dans la terre que, « l'été suivant, les arbres produisirent une quan- « tité incroyable de fleurs et de fruits. »

Marius fit choisir dans le butin et mettre à part tout ce qui pouvait orner son triomphe; il offrit le reste en sacrifice sur un immense bûcher qu'entouraient ses soldats, et auquel il mit lui-même le feu, la tête couronnée de lauriers[3].

(1) *Histoire de la ville d'Aix*, liv. I, p. 52. Ce nom et son étymologie ne sont point justifiées. Quelle que soit l'époque où fut donné ce nom de *Tegulata*, qui est généralement adopté, il semble indiquer une fabrique de tuiles établie en cet endroit.

(2) *In Mario*, § XXXVII.

(3) Millin, *Antiquités nationales*, vol. II, ch. LXXXVIII, p. 110, d'après Plutarque. Ici finit le récit des anciens auteurs.

De nombreux monuments commémoratifs furent élevés à la gloire de l'armée romaine, et en particulier à la gloire de Marius ; mais ces monuments, dont les traces s'effacent chaque jour davantage, sont devenus pour la plupart un sujet de doutes et de controverses parmi les archéologues.

Il existait encore au XV[e] siècle, tout près de la grande Pégière (*Tegulata*), une pyramide qui fut représentée sur une tapisserie par un seigneur de Pourrières. M. Fauris de Saint-Vincent, qui avait vu cette tapisserie, dit[1] qu'elle représentait une haute pyramide portant sur sa base, qui est carrée et fort élevée, un bas-relief dans lequel on distinguait trois soldats romains soutenant un grand bouclier concave, sur lequel était un général debout. Ce monument composait les armoiries du village de Pourrières. Il reste encore, en place, la base de cette pyramide, sur la rive gauche de l'Arc, et vis-à-vis on voit quelques restes d'une

(1) *Notice*. Paris, 1814, p. 11 et 12.

Dans sa *Dissertation sur les plaines d'Aix et de Tretz* (insérée au vol. IX de la collection des *Mémoires des Antiquaires de France*), M. l'abbé Castellan parle également de cette pyramide et de la tapisserie qui la représentait. Tout en rapportant ce monument au grand événement dont les plaines de Tretz furent le théâtre, le savant antiquaire n'y saurait reconnaître un trophée de victoire, ainsi que l'ont pensé l'abbé Papon (*Voyage en Provence*) et Dulaure (*Description des principaux lieux de France*). « La forme pyramidale, dit M. Castellan, empruntée aux Égyptiens par les Romains, annonce plutôt un tombeau qu'un édifice du genre triomphal. »

grande construction qui se rattachait sans doute au même événement.

Nous devons parler ici, ne fût-ce qu'en raison de sa ressemblance avec le monument dont il vient d'être question, de la médaille commémorative que J.-S. Pitton affirme avoir vue dans un cabinet d'antiquités à Aix, et dont il donne même la description en ces termes : « M. Lantier m'a « fait l'honneur de me communiquer, dit l'histo- « rien de la ville d'Aix, une médaille de métail « à l'empreinte de la tête de Marius, avec ces lettres :

C. MARIUS V. COS

« et au revers, un arc de triomphe carré, où l'on « voit des soldats romains portant un bouclier. « Le revers de la médaille de laquelle je parle a « pour âme ces paroles :

VICTORIA CIMBRICA

« Tous ces Barbares ont porté ce nom en général, « parce que les Cimbres étaient les plus nom- « breux[1]. »

On éleva, en outre, un temple à la Victoire

(1) *Histoire de la ville d'Aix*, liv. I, p. 52. Nous avons rapporté, sans y ajouter plus d'importance qu'elle ne mérite, l'assertion de l'historien de la ville d'Aix. Si elle n'avait point été apocryphe, cette médaille, rare autant que curieuse, eût été mentionnée dans les grands Recueils consacrés à la reproduction de ces monuments ; on ne connaît pas de médaille authentique à l'effigie de C. Marius.

dans la vallée de Vauvenargues, où l'on voit encore les ruines de ce temple, près d'une ferme qui a retenu le nom de *Délubré.* Ce mot, en provençal, signifie temple, comme le latin *delubrum.*

La montagne qui dominait le champ de bataille, et sur laquelle Marius avait pris ses positions[1], reçut le nom de *Mons victoriæ* (Montagne de la Victoire), qu'il a retenu jusqu'au XIII[e] siècle, comme l'établit une charte datée de la 2[e] année du règne de Conrad[2]. Ce nom conservé à la montagne en souvenir de leur délivrance est, à notre avis, le plus beau monument de la reconnaissance des Salyes et des peuples qui leur ont succédé. Dans le moyen-âge l'antique tradition s'est altérée; on croyait, à ces époques pieuses, que tout devait être mis sous la protection des saints, et il parut convenable de placer le mot *sainte* avant *Victoire.* Depuis lors cette montagne a pris le nom de *Sainte-Victoire.*

Près de la grande Pégière, et sur le point même où nous avons fixé l'emplacement de *Tegulata*, se trouvent de très grandes pierres qui semblent avoir fait partie d'un pont. Sur l'une d'elles sont

(1) *Antiquités nationales*, par Millin, vol. II, ch. LXXXVIII, p. 109. Nous constatons avec d'autant plus d'intérêt le témoignage du savant antiquaire, qu'il vient complétement à l'appui de notre opinion sur les positions occupées par Marius.

(2) Cette charte contient une donation du comte Guillaume à l'abbaye de Saint-Victor, d'un domaine « quod est in campo de « putridis, propè montem qui dicitur Victoriæ vel Sancto Venturi.»

gravés des caractères que l'on a cru reconnaître pour les lettres suivantes :

M A R . . . . T . . . .

Dans les ruines d'habitations romaines que l'on rencontre à Puyloubier (*Podium Lupi*), on a découvert un autel votif portant cette inscription :

I V N O N I
E X V I S V

Cette formule *ex visu* n'est pas inconnue; elle signifie évidemment une apparition en songe qui détermina l'offrande[1].

Les ruines que l'on a cru appartenir à un monument triomphal en l'honneur de Marius, et que l'on trouve auprès de la petite ville de Tretz (*Trittis*), consistent en un massif central entouré d'un enclos. La dimension du massif est de 6 mètres sur chaque face; l'épaisseur du mur est de 0^{m},95, la distance de l'un à l'autre de 3 mètres; mais tout cet ensemble est très défiguré, et rasé jusqu'au niveau du sol.

Il subsiste, enfin, un monument d'un autre genre, qui consacre d'une manière pittoresque et singulière le grand exploit de Marius : ce sont les

(1) Le dessin de l'autel sur lequel était gravée cette inscription a été présenté, il y a quelques années, par M. de Ladoucette à ses collègues de la *Société des Antiquaires de France*.

fêtes que célèbrent les habitants des villages voisins, et plus solennellement encore ceux de Pertuis, petite ville située aux bords de la Durance. Le 24 avril, ils partent en pèlerinage et vont faire un feu de joie sur la montagne de Sainte-Victoire. Le pèlerinage est suivi de cérémonies et de danses particulières[1].

Avant d'aborder la discussion relative aux positions occupées par Marius au moment de la bataille de l'Arc, qu'on nous permette de nous étonner de la manière dont M. de Villeneuve a envisagé cette grande campagne, qu'il a réduite aux proportions d'une expédition facile. Telle est, du moins, l'impression que nous a fait éprouver la lecture des passages relatifs aux luttes des deux armées; à Foz, à Malemort, au plan d'Aillane, cet auteur ne parle que de Teutons repoussés, battus, exterminés...[2] Nous sommes loin de contester la supériorité que donnaient aux Romains et l'habileté de leur tactique, et ces traditions de victoires qui leur persuadaient qu'ils étaient sans rivaux sur les champs de bataille; néanmoins, ils

(1) *Antiquités nationales*, par Millin, vol. II, ch. LXXXVIII, p. 112. — M. l'abbé Castellan entre dans quelques détails intéressants au sujet de cette fête commémorative, célébrée par les habitants de Pertuis. (Dissertation sur les plaines d'Aix et de Tretz. *Mémoires des Antiquaires de France*, t. IX, p. 59.)

(2) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, sect. II, ch. XXV, p. 263 et suiv.

ne durent pas toujours avoir aussi bon marché que M. de Villeneuve semble l'insinuer, de la haute intrépidité et de la force physique de leurs ennemis. Indépendamment des Ambrons, ce peuple leur auxiliaire et l'un des plus belliqueux de la Gaule[1], peut-on raisonnablement affirmer que la nation teutone qui, réunie aux Cimbres, avait traversé l'Europe, de la mer Glaciale aux Pyrénées, en renversant tout sur son passage, tout, jusqu'aux armées romaines préposées à la défense des provinces Transalpines, est-il permis de croire, disons-nous, que cette nation fut absolument barbare, fut complétement inexpérimentée dans la guerre? Sans parler ici de ce grand mausolée, érigé, dit Pitton[2], en l'honneur des milliers de Romains « qui avaient combattu en gens de cœur, et qui néanmoins étaient succombé sous l'effort des armes; » sans rappeler tout ce que nous ont appris Tite-Live, Florus, Plutarque, Polybe, des longues javelines aiguës, des armures de fer et de l'ordonnance de bataille des Cimbres et des Teutons, comment nier leur réputation de sauvage bravoure et la terreur qu'elle inspirait, en voyant les tâtonnements du général romain, et ces précautions, d'une prudence

(1) Nous avons dit qu'il s'était joint aux Teutons, lorsque ceux-ci avaient, à leur premier passage, traversé le territoire ambrunois (le Dauphiné).

(2) *Histoire de la ville d'Aix*, liv. I, p. 53. L'auteur place ce monument « sur le sommet de la montagne qui est vis-à-vis de la « ville d'Aix, du côté du midi, (montagne) au pied de laquelle « la rivière d'Arc coule ses eaux. »

vraiment extraordinaire, dont il s'entoura pendant toute la campagne? Nous n'en citerons qu'un exemple. Après leur infructueuse attaque contre le camp des Romains, les Barbares prennent la route de l'Italie, et mettent six jours entiers à défiler sous les palissades du camp... Que de craintes n'avaient donc pas jeté dans tous ces cœurs romains l'attitude et l'audace de ces hordes guerrières, pour qu'un capitaine aussi consommé que Marius, n'ait pas rompu par une brusque sortie, cette immense ligne de combattants, placés à plusieurs journées de distance les uns des autres!

Ce qui ne ressort pas en outre assez clairement, selon nous, de la narration de M. de Villeneuve, c'est l'efficacité des secours militaires que fournirent à Marius les habitants de ces contrées. Il n'est pas un auteur, pourtant, qui n'ait parlé de la part active, décisive même, que prirent à la guerre, et en particulier à la bataille de l'Arc, les Salyes et tous les peuples de la vallée de l'Arc et de la Touloubre[1]. Les populations gauloises étaient fortement intéressées au succès de Marius, à l'expulsion des Barbares, sans nul doute; mais en parlant du résultat de cette guerre, encore doit-on mentionner l'énergie avec laquelle ces populations contribuèrent à la victoire.

En étudiant les marches et les combats de Ma-

(1) Millin dit positivement que *Marius, secondé des Marseillais*, défit les Teutons et les Ambrons. *Antiq. nation.*, vol. II, chap. LXXXVIII, pag. 109.

rius dans le livre de M. de Villeneuve, nous avons cru y reconnaître encore quelques inexactitudes de détails, et plusieurs assertions trop conjecturales.

Examinons d'abord la position que prend Marius en arrivant aux environs d'Aix, à la suite des Barbares. « Il vint se camper, dit l'auteur de la « *Statistique*, sur la rive droite de l'Arc, entre le « camp retranché d'*Inter Montes* (Entremont) et « la forteresse de Sextius[1]. »

Mais si nous en croyons Plutarque et Tite-Live, le poste occupé par Marius à ce moment était d'une forte assiette (*excelsissimus locus*)[2], et déjà la position indiquée par M. de Villeneuve ne satisfait pas à cette première condition : il n'est aucun point élevé entre la ville d'Aix et le village d'Entremont, aucune colline qui se prête à une position militaire. Comment expliquer dès lors cette allocution de Marius à ses soldats, auxquels il dit en montrant la rivière qui coulait au fond du vallon : « Voilà de l'eau, mais il faut l'acheter « au prix de votre sang? »

De plus, si Marius avait été effectivement campé

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tom. II, sect. II, chap. XXXVI, pag. 264.

(2) Afin de ne point compliquer ce travail par de surabondantes citations, nous nous abstiendrons dorénavant de mentionner les auteurs, sur les témoignages desquels nous nous sommes déjà appuyé, et dont les passages, précédemment soulignés, portent tous l'indication des sources.

entre des forteresses comme *Aquæ Sextiæ* et *Inter Montes*, séparées par un mille seulement, et où les approvisionnements de toute nature étaient considérables, ainsi qu'on l'a vu, comment l'armée romaine aurait-elle pu souffrir aussi cruellement du manque d'eau? N'était-il pas naturel qu'elle trouvât les moyens de satisfaire à ce premier besoin dans ces deux citadelles, au pied desquelles ses tentes étaient dressées? Et si elle pouvait être ainsi secourue, quelle nécessité de descendre aux bords de la rivière, où l'on devait nécessairement rencontrer les ennemis?

Ce qui a sans doute causé l'erreur de l'auteur la *Statistique*, c'est cette particularité, sur laquelle s'accordent tous les anciens auteurs, qu'au moment où les valets de l'armée se présentèrent sur les bords de l'Arc, les Ambrons, qui tenaient en effet la gauche, étaient pour la plupart occupés à se baigner dans des sources d'eau chaude, lesquelles, ajoute M. de Villeneuve, « s'écoulaient « alors dans le ruisseau qui se jette dans l'Arc « près des Infirmeries[1]. »

Quelle preuve apporte-t-on que ces sources fussent les seules que l'on trouvât dans le vallon? aucune. Plutarque, lui, affirme positivement le contraire. « Ils se baignaient, dit-il, dans des « sources d'eau chaude, *dont il existe une grande « quantité dans la vallée de la rivière d'Arc.* »

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tom. II, sect. II, chap. XIII, pag. 264.

D'autre part, si les Ambrons avaient été postés sur la rive gauche à hauteur d'*Aquæ Sextiæ*, où M. de Villeneuve prétend qu'eut lieu le premier combat, comment le surlendemain, sans un changement de position des deux parties belligérantes, changement que nient complétement les anciens auteurs[1], la grande bataille se serait-elle donnée à quatre lieues de distance, auprès de Pourrières? Admettra-t-on que les Ambrons et les Teutons réunis s'étendissent sur une ligne de plus de seize milles, distance d'*Aquæ Sextiæ* à *Tegulata* (d'Aix à la grande Pégeire), où se passa le fort de l'action? Mais si le front de leur ligne avait été aussi étendu, les Ambrons, surpris aux bains et à table, auraient-ils pu se trouver aussi promptement rassemblés, et, comme le dit Plutarque, s'avancer contre les Romains au nombre de trente mille combattants formés en bataillons? Comment expliquer enfin que Marius se soit trouvé le surlendemain, jour de l'action générale, à quatre lieues de distance de ses premières positions, et cela encore contradictoirement au témoignage de Plutarque, qui, après avoir parlé précédemment de grands travaux de fortifications exécutés par l'armée romaine, ajoute que, « aux premiers « rayons du jour, Marius fit sortir ses troupes des

(1) On se souvient que, d'après le récit de Plutarque, les Romains rentrèrent dans leurs lignes à la suite du premier engagement, et que les Ambrons, sans quitter les leurs, se préparèrent au combat.

« retranchements, qu'il les rangea en bataille au « pied de la forteresse et sur la pente de la colline, « tandis que sa cavalerie allait escarmoucher... » Ces retranchements, cette forteresse sur lesquels s'appuient les combinaisons de Marius, et dont il a l'air de ne sortir que forcément, font-ils pressentir des positions prises à la hâte et seulement de la veille?

Nous éprouvons, en posant ces questions que nous pourrions multiplier encore, le désir et en même temps l'impossibilité de les résoudre.

Prenons au contraire pour base des opérations du général romain le *camp de Pain de Munition*, dont une étude attentive nous a fait sentir l'importance; établissons que Marius, sachant les Teutons campés sur la rive gauche de l'Arc, vers *Tegulata*, soit venu, en passant par la vallée de Vauvenargues (où était la forteresse de *Clavis*), prendre position au sommet de ce mamelon, où existaient probablement des ouvrages auxquels il mit la dernière main; admettons enfin qu'après avoir dressé là son prétoire et gardé auprès de lui une légion romaine, il ait échelonné le reste de ses troupes sur les sommets inaccessibles de Sainte-Victoire, au-dessus de *Podium Lupi*, comme dit Millin[1]; alors tout s'explique, tout s'enchaîne et se coordonne naturellement dans les relations des anciens auteurs.

(1) *Antiquités nationales*, vol. II, chap. LXXXVIII, p. 109.

D'abord, le premier combat livré, comme nous l'indiquons (*Pl.* I, *prima pugna Marii*), entre la dixième et la quinzième borne[1] miliaire, ne changera rien aux positions des deux armées ennemies, positions qui resteront les mêmes le surlendemain, jour de l'action générale; et ici nous trouverons déjà une première concordance avec le texte de Plutarque, qui dit, après avoir raconté les divers incidents du premier engagement sur les bords de l'Arc, que, « malgré l'appréhen-« sion des Romains, les Barbares ne bougèrent « pas, mais qu'ils se préparèrent au combat pen-« dant la nuit et le jour qui suivirent. » Chaque parti étant alors rentré dans ses lignes, Marius put de ce point élevé, d'où aucun mouvement des Barbares ne lui échappait, faire toutes les dispositions convenables pour la bataille, devenue imminente; il put, de cet endroit, ordonner à Cl. Marcellus d'aller se placer en embuscade, dans les ravins et les vallées boisées qu'il découvrait au-delà des positions occupées par les Barbares[2], c'est-à-dire vers Pourcieux, pour les prendre à dos pendant la bataille, comme l'ont parfaitement compris l'historien Papon[3] et M. l'abbé Castellan[4],

(1) Où il pouvait fort bien exister des sources d'eau chaude.

(2) C'est ce dont nous nous sommes assuré par nous-même.

(3) *Histoire de Provence*, tom. II, chap. VII, pag. 105.

(4) Le témoignage de M. l'abbé Castellan est ici d'un grand poids. Dans la Dissertation que nous avons eu déjà occasion de citer, l'auteur dit en propres termes : « Les Romains devaient

et non pas à Pourrières, c'est-à-dire sur leurs flancs, comme l'avance M. de Villeneuve.

Remarquons en outre que la crête de *Pain de Munition*, où Marius vint se placer de sa personne, est on ne peut plus exactement désignée par cette expression de Tite-Live (*locus excelsissimus*), et que c'est bien de cet endroit qu'il put dire à ses soldats : « Voilà de l'eau, » en leur montrant la rivière qui coulait au fond du vallon, et dont ils étaient à six milles environ de distance[1]. Ajoutons que les Barbares, qui, suivant le témoignage des historiens grecs et latins, paraissaient se complaire sur les rives fertiles de l'Arc, laissèrent à Marius tout le temps nécessaire pour se fortifier.

« donc occuper la partie de la montagne de la Victoire qui va en « s'inclinant depuis Puyloubier jusqu'à Pourrières, et les Teutons « la partie de la plaine comprise entre Tretz, Peynier et Rous- « set... Au sujet de Claudius Marcellus, la description donnée « par Plutarque s'accorde parfaitement avec le local qu'on voit « encore aujourd'hui au-dessous de la montagne des Aveilles, « depuis Pourcieux, en tirant vers Roquefeuil. Tout s'y ren- « contre en effet, des creux, des bois et des ravins. » (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, vol. IX, pag. 54.) Cette opinion est, comme on le voit, absolument conforme à la nôtre.

(1) Comme si rien ne devait manquer aux preuves de l'identité du lieu, il est positif que, présentement encore, ce canton est tout-à-fait dépourvu d'eau. La seule source aux environs, connue sous le nom de *Puits de Rians*, est à plusieurs milles au nord de *Pain de Munition*. Ce puits, dont la construction paraît d'origine romaine, est aujourd'hui enclavé dans un domaine de l'ancienne famille d'Authier, issue des *Altieri* d'Italie.

Reconnaissons enfin que les principaux moyens de défense et le fossé lui-même sont placés du côté de la plaine de Pourrières, ce qui ne peut s'expliquer que par l'appréhension d'un danger, menaçant surtout dans cette direction, et nous conclurons alors, sinon avec certitude, du moins d'après toutes les probabilités, que c'est bien le *camp de Pain de Munition* dont Marius fit achever les fortifications par ses soldats, malgré leurs murmures et leurs souffrances; que c'est bien ce camp qui servit de base à ses combinaisons dans la double hypothèse d'une attaque extérieure ou d'une retraite forcée; que c'est en un mot dans ce camp retranché que, suivant les expressions de Napoléon, « Marius se tint enfermé jusqu'au jour où « l'occasion se montra favorable, et qu'alors il en « sortit avec la victoire[1]. »

Rien assurément n'est plus propre que cette discussion, à confirmer la remarque du grand capitaine de nos jours, sur la longue prospérité des armes romaines. « Les Romains, a dit Napoléon, doivent « la constance de leurs succès à la méthode, dont « ils ne se départirent jamais, de se camper tous « les soirs dans un camp fortifié, de ne jamais « donner bataille sans avoir derrière eux un camp « retranché pour leur servir de retraite et renfer- « mer leurs magasins, leurs bagages et leurs bles-

(1) *Précis des Commentaires de César*, chap. v, pag. 80.

« sés. Pourquoi donc une règle si sage, si féconde « en grands résultats, a-t-elle été abandonnée par « les généraux modernes? parce que les armes of- « fensives ont changé de nature. Les armes de « main étaient les armes principales des anciens; « c'est avec sa courte épée que le légionnaire a « vaincu le monde, c'est avec la pique macédo- « nienne qu'Alexandre à conquis l'Asie[1]. »

Nous nous permettrons, en revenant sur les premières paroles citées, et quel que soit le poids immense du témoignage de Napoléon en pareille matière, de trouver là le sujet d'une observation, peut-être moins exclusive.

Ces soldats alertes, vigilants, ces armées qui s'avancent de retranchements en retranchements dans le pays ennemi, comme aux approches d'une ville assiégée, tout cela peut, d'après les principes de la guerre à cette époque, expliquer jusqu'à un certain point cette grande énigme de la conquête du monde. Tel fut en effet le système qu'adoptèrent avec succès les capitaines de la république, depuis Scipion l'Africain jusqu'à C. Marius, depuis Sertorius jusqu'à J. César, le plus consommé de tous. Mais aussi, quand on songe que c'était le plus souvent au sein de cruelles privations et sous les yeux de l'ennemi, que c'était en quelques jours, et pour quelques jours seulement,

(1) *Précis des Commentaires de César*, loco citato.

que s'achevaient ces grands travaux, auprès desquels, après deux mille ans, la postérité vient chercher encore des leçons de stratégie et de persévérance, alors, disons-nous, n'y a-t-il pas plus de justice, plus de vérité, à proclamer que la haute fortune politique de Rome fut le prix de l'héroïque constance de ses soldats?

A l'appui de ces opinions Napoléon établit les calculs suivants. « Une armée consulaire, dit-il, « renforcée par des troupes légères et auxiliaires, « forte de 24,000 hommes d'infanterie, de 1,800 « chevaux, en tout près de 30,000 hommes, cam- « pait dans un carré de 330 toises de côté, ayant « 1,334 toises de pourtour, ou 21 hommes par « toise, chaque homme portant 3 pieux, ou 63 « pieux par toise courante. La surface du camp « était de 111,000 toises carrées, 3 toises et demie « par homme, et ne comptant que les deux tiers « des hommes, parce qu'au travail cela donnait 14 « travailleurs par toise courante; en travaillant « chacun 30 minutes au plus, ils fortifiaient leur « camp et le mettaient hors d'insulte.....

... « Les retranchements ordinaires des Ro- « mains, ajoute encore Napoléon, étaient com- « posés d'un fossé de 12 pieds de largeur sur 9 « pieds de profondeur en cul-de-lampe; avec les « déblais ils faisaient un coffre de 4 pieds de « haut, 12 pieds de largeur, sur lequel ils élevaient « un parapet de 4 pieds de haut, en y plaçant les « palissades et les fichant de 2 pieds en terre, ce

« qui donnait 17 pieds de hauteur perpendicu-
« laire aux ouvrages sur le fond du fossé...[1] »

Dans ces observations, où l'on retrouve cette précision mathématique, l'un des traits distinctifs de son génie, l'empereur ne veut parler sans doute que des travaux de défense exécutés par les armées romaines pendant leurs marches ; mais ces terrassements, ces enceintes palissadées, simples mouvements de terre comparables aux tranchées de nos travaux de siége, n'ont qu'une analogie assez éloignée avec le camp fortifié dont nous nous sommes particulièrement occupé. Il ne s'agit point ici, en effet, de coffres formés de déblais, ni de pieux fichés en terre sur un sol encore mouvant[2] ; ce que nous avons sous les yeux, ce que montrent les ruines de beaucoup d'autres monuments pareils, ce sont des murs pleins en pierre sèche, formant plusieurs enceintes concentriques et défendus par des fossés qui, à eux seuls, présentent un prodigieux tour de force[3]. Certes,

(1) *Précis des Commentaires de César*, ch. 1, p. 33.

(2) Les lignes de circonvallation établies par J. César autour de la ville d'*Alézia*, et dont il fait lui-même une si piquante description dans ses *Commentaires*, offrent surtout une grande analogie avec les détails de castramétation donnés par Napoléon. On doit reconnaître pourtant que le travail des Romains s'y montre bien autrement compliqué.

(3) C'est sans doute en parlant de ces camps (probablement *castra stativa*), que Polybe, d'après un calcul rapporté à nos mesures, donne aux campements habituels d'une légion l'étendue de 25 ou 26 arpents.

quelle que soit la haute opinion que nous ayons personnellement de ces vigoureux légionnaires, nous ne pouvons nous résoudre à croire que des travaux pareils à ceux *du camp retranché de Pain de Munition* n'aient coûté que *trente minutes de travail* à l'armée de Marius, cette armée fût-elle de trente mille hommes.

Nous touchons au terme de notre travail et nous n'ajouterons qu'un mot.

Si Herculanum, si Pompeïa, rendus à la lumière par suite des fouilles qui y ont été exécutées, nous ont mis sur les traces de la vie domestique des Romains, il n'est pas d'étude plus intéressante, il n'en est pas de plus propre à nous initier aux mystères de leur science stratégique, que celle de leurs vieux retranchements, cette histoire de pierre, où, après tant de siècles écoulés, on peut suivre, comme dans un livre, jusqu'aux moindres combinaisons de leur génie guerrier. Malheureusement ces monuments deviennent chaque jour plus rares; chaque jour ils disparaissent, emportés par le temps et plus souvent encore proscrits par le vandalisme et l'ignorance..... C'est donc une raison pour faire de ces monuments un objet de recherches particulières, avant qu'ils aient entièrement succombé sous les efforts des âges et sous la main plus destructive des hommes.

Le camp retranché dont nous offrons l'étude, à titre d'hommage, à la *Société royale des Antiquaires*, a cet avantage qu'étant situé sur une hau-

teur et loin des routes battues, il a dû à son isolement de conserver l'ensemble de son caractère, et comme les éléments de sa création au milieu même de ses ruines.

NOUVELLES FOUILLES

AU

THÉATRE ROMAIN D'ARLES[1].

OBSERVATIONS NOUVELLES.

Par M. HENRY, membre correspondant.

Dans ma notice sur le théâtre d'Arles, publiée dans le treizième volume des *Mémoires de la Société*, j'ai fait connaître tout ce que présente d'intéressant l'ensemble de ce monument d'une si grande importance archéologique. Ayant eu occasion de visiter cette année les nouvelles fouilles qui y ont été exécutées en 1836, j'aurai quelques observations supplémentaires à présenter à la Société.

En parlant des deux beaux monuments qui font l'orgueil de la ville d'Arles, j'ai dit qu'aucun des

(1) Voy. sur ce monument le rapport de M. Penchaud, t. VII, pag. 225; le mémoire de M. Verau sur la question de savoir si le théâtre a été achevé, tom. IX, pag. 231, 388; les plans donnés dans le t. XIV. (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France.*)

grands édifices dont se para la dernière métropole romaine dans les Gaules ne pouvait remonter plus haut qu'à l'époque de Constantin, parce que c'est sous ce prince seulement que l'antique *Arelate*, qui s'élevait vers la pointe du delta du Rhône, connu sous le nom de Camargue, fut transportée sur la rive gauche du fleuve, où elle reçut le nom de *Constantine*, que les contemporains n'adoptèrent pas et que la postérité n'a point confirmé. J'ai dit aussi que tout ce qu'il y eut de remarquable, en productions des beaux-arts dans la décoration de ces monuments, provenait des constructions que, pendant la durée du haut-empire, on avait élevées dans la ville primitive, et j'en ai donné pour preuves, la richesse de certaines parties de ces décorations, contrastant si pitoyablement avec la barbarie de certaines autres parties sur le même monument;

La présence de divers fragments de membres d'architecture parmi les matériaux employés à la construction de ce même théâtre;

La bizarre réunion de morceaux de sculpture d'un style tout-à-fait différent et d'un mérite très inégal pour en former, au-dessus des arcades du théâtre, une architecture qui ne ressemble à rien, ceinture architecturale insolite ne s'adaptant à aucun ordre, sans analogue nulle part;

Enfin la misérable, et je dirais presque sauvage exécution des courses de chars, formant un bandeau à la corniche du soubassement des *metæ* du

cirque. (tom. XIII, p. 25). Un nouvel examen m'a encore fait découvrir quelques particularités que je crois utile de signaler.

Les nouvelles fouilles n'ont pas enrichi le musée d'Arles, et il n'en pouvait être autrement. En transportant les excavations sur une portion de l'hémicycle, on ne devait exhumer que des gradins, et ce n'était pas là qu'on pouvait faire quelque découverte importante. Sans prétendre jeter aucun blâme sur la détermination qui a fait choisir cette partie du monument pour les nouvelles explorations, j'exprime seulement un regret sur ce qu'on n'a pas, dans l'intérêt de la science non moins que dans celui du produit, réservé le déblaiement des gradins pour la fin des fouilles. Le point capital, dans l'exhumation du théâtre, c'est la partie parallélogrammatique, parce que ce n'est guère que là qu'on peut découvrir des richesses archéologiques. Les débris de la décoration du *scenium*, et les pièces de sculpture qui ornaient à demeure cette façade, sont là. C'est dans le goufre de l'*hyposcenium*, tant de fois visité depuis le XVIIe siècle, qu'ont été trouvés la célèbre Vénus d'Arles[1], les deux faunes accoudés sur leur outre, la magnifique tête de déesse, de style grec, la belle tête d'Auguste, le charmant petit autel d'Apollon, le joli autel des cygnes, les fragments de danseuses, et

(1) Voir *Mémoires*, t. VII, pag. 225 et suiv.; t. XIII, pag. 52 et 94.

tant d'autres parties précieuses de statues en marbre ou en bronze. C'est donc en continuant les excavations sur ce point, véritable mine à exploiter, qu'on trouvera, suivant toute apparence[1], la statue qui faisait pendant à la Vénus de l'autre côté de la porte Royale, les restes de la statue à laquelle appartenait la belle tête de déesse, les pendants des danseuses, et d'autres pièces également précieuses, en marbre et en bronze; car on ne doit pas perdre de vue que, sous l'empire de Constantin, on spoliait les anciens monuments de Rome et de la Grèce, pour décorer ceux qu'on élevait, et qu'on n'était plus capable d'enrichir de ses propres travaux.

Cependant, quoique l'emplacement des fouilles de 1836 n'ait pas donné à la science ce qu'elle aurait pu en espérer, ces fouilles n'ont pas été entièrement sans résultat. Ainsi, elles ont servi à constater que, bien différent de l'amphithéâtre, le théâtre avait été à peu près terminé; je dis à peu près, parce que j'ai remarqué quelques parties où il restait encore de légers travaux à exécuter. La portion des gradins mise à nu, a montré que ces blocs avaient été débarrassés de leurs balèvres et bien unis dans leurs parties visibles, tandis que les gradins de l'amphithéâtre sont encore couverts de leur croûte, sans avoir même été délivrés des bossages qui servaient à en faciliter le placement.

Un coin du pavé de l'orchestre a été déblayé, et ce coin donne matière à quelques observations.

Le pavé en marbre en est tout composé de pièces et de morceaux disparates, ce qui montre que dans la pénurie des matériaux, quand on acheva le monument, on se servit de tout ce qu'on avait sous la main, sans chercher à assortir les pièces ou à exécuter quelque dessin avec ces marbres de couleurs différentes ; ainsi on voit des dalles, polygones irréguliers de marbre rouge, à côté de dalles de marbre gris, blanc, et même de brèche de la même espèce que celle dont sont faites les colonnes de la porte royale du *scenium*. Ce pavé ne s'étend pas de la même manière sur toute la partie libre de l'hémicyle de l'orchestre ; une bordure en pierres blanches, dont les joints sont réguliers et longitudinaux, le circonscrit dans une largeur d'environ trois mètres et demi : on remarque une pareille bordure au pavé de l'orchestre du théâtre d'Herculanum.

Les mêmes déblaiements ont mis à découvert un couloir singulièrement étroit, prolongeant la scène, et servant de passage pour se rendre à l'orchestre. Les limites des excavations ne permettent pas de savoir où commence ce couloir qui n'a guère qu'un mètre de largeur, et dont les parements n'ont pas été ragréés, bien que l'imposte fort travaillée du *vomitorium*, dont ce passage semble partager la largeur, indique qu'il aurait dû être fréquenté par des personnes distinguées. Cette circonstance de non-achèvement défend de considérer cependant cet étroit couloir comme

une des avenues par lesquelles les hauts fonctionnaires se rendaient à leurs places dans l'orchestre : tout au plus, il aurait pu servir de dégagement; son existence est donc un mystère que d'autres déblaiements pourront seuls éclaircir. L'une des pierres de ce même couloir, près de l'orchestre, dont on n'a pas enlevé l'excédant hors du nu du parement, est remarquable en ce qu'elle provient de la démolition du même monument qui a fourni la frise dorique, placée avec une autre frise corinthienne à l'architrave des portiques extérieurs; comme cette frise, cette pierre porte des triglyphes séparant des métopes chargées alternativement du bucrane et de la tête de clou romain.

Frappé de ce non-achèvement du couloir, je portai une attention plus particulière sur le reste du monument, et je reconnus, dans la partie du parallélogramme qui en formait le petit côté à la suite de l'arcade de la tour de Roland, une particularité qui me semble assez difficile à expliquer. Le plan de ce théâtre donné par Peytret (*Journal des Savants, août* 1684), indique comme existant, après l'arcade de cette tour de Roland, un large pilier tenant la place de deux piliers ordinaires, avec l'arcade qui serait entre deux, et sur la face de ce large pilier, il a figuré trois pilastres à distances égales qui en partagent la largeur. Un gros mur existe bien en effet à cette place, mais ce mur, sur lequel se continue l'architrave des

portiques, ne porte aucune trace de pilastres, et ce n'est que d'idée, apparemment, que Peytret l'en a décoré. D'autre part, le pilier de droite de l'arcade de la tour de Roland, lequel formant la jonction de l'hémicyle avec le parallélogramme, est d'une largeur double des autres piliers et porte deux pilastres accouplés, au lieu d'un seul comme tous les autres, sert d'appui à un commencement d'arcade consistant dans les deux premiers voussoirs; et contre ces voussoirs sont placées des pierres taillées de manière à s'ajuster à leur courbure, afin de préparer, par leur joint vertical opposé aux voussoirs, la pose des assises régulières du mur substitué aux arcades, et contre lequel Peytret a élevé ses pilastres imaginaires. La différence des pierres quadrangulaires de ce mur, dont le volume est loin d'égaler celui des assises des piliers, donne un caractère moderne à cette construction, pendant que, d'autre part, la continuation à sa partie supérieure de la frise dorique qui ceint le monument semble la rattacher au plan de l'édifice. Ce mur ne saurait avoir été construit pour une maison particulière, comme celles de la face opposée; on y aurait percé des fenêtres aux hauteurs convenables, et on ne se serait certainement pas donné la peine de chercher au milieu des ruines les pierres de la frise, pour les replacer religieusement en continuation de celle qui règne autour des portiques. Il faudrait donc considérer ce mur comme ayant fait partie de la construc-

tion des remparts de la ville, qu'on vint souder au massif du théâtre, et qui, remplaçant dans cette partie une portion du monument déjà écroulée, aurait été couronnée par l'ingénieur des pierres de la frise antique, exhumées d'entre les décombres, comme on a couronné à Narbonne les murailles de la ville par des débris de monuments antiques. Mais un soin pareil ne peut pas se rapporter aux XIe et XIIe siècles; il ne pourrait être venu dans la pensée que des architectes de l'époque de la renaissance, et j'avoue que je ne comprends pas trop alors comment, après tant de siècles et plusieurs reconstructions des remparts, on aurait pu retrouver si à point toutes ces pierres de la frise antique, pour la rétablir en ornement du cordon de cette muraille relevée. Nous savons que Raymond Bérenger, comte de Provence, ayant, dans le milieu du XIIe siècle, conquis la ville d'Arles sur le seigneur des Baux, en fit démolir une partie des fortifications. Le travail que nous signalons ne peut pas remonter à cette époque; le XIIe siècle est trop voisin de celui durant lequel le théâtre fut construit, pour admettre qu'une portion aussi considérable d'un monument pareil fût déjà tombée en ruines. Dans la construction de ce théâtre, aurait-on, pour abréger le temps et diminuer la dépense, supprimé un certain nombre d'arcades, qu'on aurait remplacées par ce mur en matériaux moins volumineux ? C'est encore là une énigme dont le temps seul pourra donner la solu-

tion, quand, par la démolition de toutes les maisons qui encombrent encore le parallélogramme, on pourra comparer les deux côtés de ce carré, et voir comment se comportent les arcades, aujourd'hui complétement masquées du côté du nord, à l'exception de celle qui sert d'entrée aux fouilles, laquelle ne correspond pas à l'arcade de la tour de Roland, mais se trouve parallèle à celle qui devait suivre le mur énigmatique.

J'ai dit que l'architrave qui règne sur les arcades se compose de deux frises disparates, arrachées à deux monuments très différents. L'une, d'ordre corinthien et de très bon goût, présente une suite de rinceaux, des fleurons desquels s'échappent à mi-corps des amours qui semblent combattre des animaux sortant, à mi-corps aussi, des fleurons qui sont opposés aux premiers, pendant que d'autres amours volètent au milieu des rinceaux, en se jouant avec des rubans entremêlés aux feuillages; l'autre frise, de mauvais style, offre une succession de métopes timbrées alternativement d'un bucrane et d'une tête de clou romain; mais, par une nouvelle bizarrerie, au lieu de cette décoration uniforme sur toutes les autres parties encore conservées des portiques du théâtre, la portion de frise qui se trouve au-dessus de l'arcade du nord porte des taureaux sortant à mi-corps des métopes, avec les jambes repliées et la tête inclinée de côté comme pour frapper de la corne. Deux taureaux dans cette même attitude se font remar-

quer aussi, saillants à mi-corps, au-dessus de la principale entrée de l'amphithéâtre de Nîmes, ouverte pareillement du côté du nord. La rencontre de ces groupes identiques, au volume près, dans la partie du nord, sur les deux monuments, est-elle fortuite, ou tient-elle à quelques idées allégoriques? Je ne saurais le dire; mais pourquoi se trouvent-ils sur deux monuments dont la destination était si différente? Le taureau menaçant de la corne était le symbole des combats de taureanx; en ce sens, la présence d'un groupe d'animaux pareils à l'entrée de l'amphithéâtre de Nîmes se trouve toute expliquée, car le goût héréditaire des habitants du midi pour les spectacles de ce genre permet de supposer que, dans l'amphithéâtre de Nîmes, comme dans celui d'Arles, les combats de taureaux furent plus fréquents que les combats de gladiateurs. Mais comment appliquer cette explication aux petits taureaux de la frise de l'arcade du théâtre d'Arles? A défaut de toute autre interprétation, et en attendant qu'on en propose une meilleure, je hasarderai celle-ci : des jeux scéniques ont eu lieu sur le théâtre d'Arles, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Constance; le théâtre était donc dès lors en état d'être livré aux plaisirs du public, sa fondation devait donc remonter au règne même de Constantin. J'ai démontré (*Mém.*, t. XIII, p. 24) que l'amphithéâtre de la même ville n'a pu être fondé, au contraire, que sous le règne de ce même Constance.

Pour décorer le théâtre on avait dépouillé les édifices de l'Arles antique dont le séjour, à cette époque, devait être déjà abandonné par les principaux habitants. Parmi ces édifices de l'Arles primitive existait probablement un local, construit dans les derniers temps, pour les *taurocatapsies*, local dans la décoration duquel pouvait se trouver cette frise, qu'on aura employée à la décoration du théâtre, sans autre idée que celle de la faire servir à l'ornementation. Tout démontre donc que la ville actuelle d'Arles était une ville nouvelle, quand Constantin l'embellit de monuments ; cette ville nouvelle, qui constituait la *duplex Arelas*[1], s'était peuplée déjà depuis quelque temps, sans doute, des émigrants de la ville ancienne qu'elle remplaça définitivement en recevant de Constantin un caractère officiel. Je ne voudrais d'autre preuve de ce que j'avance que ces parties de roches calcaires encore existantes à plusieurs mètres d'élévation, à deux pas de la grande entrée occidentale de l'amphithéâtre, et la roche de poudingue, s'élevant aussi de la même manière au-dessus du niveau de la place du *Forum*, signalée par M. Clair[2], roches qu'on n'avait pas encore eu le temps de faire disparaître, quand on dut renoncer aux travaux d'embellissement pour ne s'occuper que des

(1) Pande, duplex Arelate, tuos, blanda hospita, portus. *Auson. de claris Urbibus.*

(2) *Les monuments d'Arles antique et moderne*, note 6.

travaux de défense. La raison probable qui avait porté les *Arelatenses* à transférer leur habitation sur la rive gauche du Rhône fut, suivant toute apparence, l'envahissement des sables que les débordements du Rhône jetaient trop souvent sur cette pointe de la Camargue, la plus exposée par sa position à ces exhaussements successifs auxquels est due la formation de ce *delta*. Une masse considérable de ces mêmes sables vient, depuis peu de temps, d'être précipitée sur le faubourg de Trinquetaille, sis sur l'emplacement de la ville antique, et d'y former un banc qui s'élève jusqu'à la naissance des branches de jeunes platanes qui se trouvaient en cet endroit.

Les nouveaux déblaiements qui se feront sur l'emplacement du théâtre devraient s'étendre peut-être jusque derrière la scène; il serait utile en effet, ce me semble, de sonder le terrain du *post-scenium,* point où se trouvaient les magasins, et où j'ai remarqué, à l'extrémité d'une ligne partant de l'angle de l'orchestre du côté du nord et passant par le milieu de la coupure *c*, du plan [1], l'extrados d'un arceau, à ras de terre, qui semble annoncer qu'un couloir souterrain existe en cet endroit.

D'après un manuscrit cité par les écrivains du pays, on attribue à saint Hilaire, évêque d'Arles, la dévastation du théâtre, dont la durée, d'après

(1) Voy. t. XIV.

l'époque que j'assigne à sa fondation, n'aurait guère été que de cent trente ans. Cependant, à voir la manière dont se trouvent usées les marches taillées dans l'épaisseur des gradins, dans les parties exhumées de l'hémicycle, on dirait que des milliers de personnes ont, pendant des siècles, foulé ces escaliers. Quoique la pierre dont sont fabriqués ces gradins soit tendre et friable, ce n'est pas le court intervalle que j'attribue à la durée de ce monument qui peut avoir amené un tel état de vétusté. Il faut donc que pendant très longtemps encore après l'incendie de la scène, ce théâtre, ruiné et abandonné, ait servi de passage aux personnes qui, pour abréger le chemin, le traversaient au lieu d'en faire le tour extérieurement. Un passage forcé à côté du stylobate, sur lequel s'élevaient les colonnes de la porte royale correspondantes à celles qui sont encore debout, vient appuyer cette conjecture, car ce passage (*marqué* n, aux fondations du *scenium*[1]), est tout aussi usé que les marches des gradins. Ce ne fut donc que longtemps après la ruine de la scène, et quand on voulut bâtir des maisons sur l'emplacement du théâtre, qu'on versa, dans le creux de l'orchestre et de l'hémicycle, les décombres et les immondices qui en élevèrent le sol au niveau des rues environnantes. Un autre témoignage que je puis invoquer en faveur de ce que j'avance, c'est une espèce de roue

(1) Voy. les plans du t. XIV.

grossièrement gravée avec la pointe d'un instrument de fer sur l'une des dalles de marbre du pavé de l'orchestre. L'intention de celui des désœuvrés qui, dans l'intervalle de la dévastation au remblaiement, venaient sans doute, pendant l'hiver, passer leurs loisirs au soleil dans cet endroit bien abrité, a tracé cette sorte de roue, a dû être vraisemblablement de figurer le X, monogramme du Christ, sur une croix entourée d'un cercle, symbole de l'univers, tel qu'on le voit représenté sur le plus grand nombre des sarcophages chrétiens de cette époque.

Si saint Hilaire a été l'auteur de la dévastation du théâtre[1], il est juste de reconnaître qu'en cédant aux idées de son temps et aux instances du moine Cyrille, qui se rendit l'exécuteur de cette barbarie, le saint prélat prit soin de sauver les chefs-d'œuvre de l'art que nous rendent les fouilles. Après l'incendie du théâtre, quand la décoration de la riche façade du *scenium* se fut abîmée dans le gouffre que les flammes venaient d'ouvrir, Hilaire dut faire combler immédiatement le creux de l'*hyposcenium*, dans lequel tout avait croulé. Cet accident nous a valu la Vénus, les Silènes, les bas-reliefs, la belle tête de déesse. En effet, si l'*hyposcenium* fût resté découvert et exposé à la fureur destructive des enfants, ces différentes pièces auraient été brisées complétement, et nous n'en posséderions

(1) Voy. t. XIII, pag. 81.

plus que des fragments informes et de méconnaissables débris.

Nota. Le haut du théâtre d'Arles n'existant plus, j'ai pris ces mesures par comparaison avec celles du théâtre d'Herculanum, d'après le plan gravé parmi les planches de l'*Encyclopédie* in-folio, le seul que j'eusse à ma disposition. Les bases de ces proportions réciproques sont : Distance du milieu de la porte royale du *scenium*, à l'extrême circonférence du parallélogramme ; à Arles, 51 mètres, à Herculanum 27 mètres ; profondeur de la scène, depuis la ligne du *proscénium*, à l'aplomb de l'orchestre, jusqu'à la façade du *scenium*, à Arles 10 mètres, à Herculanum, 5 mètres 80 cent.

NOTE SUR LE MONUMENT

APPELÉ

LES ARÈNES DE TINTIGNAC.

Par M. ERNEST BRETON, membre résidant.

Je viens combattre une erreur que les plus célèbres antiquaires du siècle dernier ont accréditée, et qui se perpétue de nos jours encore par suite d'une confiance trop aveugle en leurs écrits, et faute d'examen des lieux. Je suis certain que si le cadre de son excellent ouvrage sur les antiquités de la Haute-Vienne[1], eût permis à notre honorable président d'étendre ses recherches jusqu'au Bas-Limousin, je n'aurais pas aujourd'hui à vous faire part d'une remarque qui ne lui eût pas échappé.

A 10 kilom. au nord de Tulles (Corrèze), sur un plateau élevé, entre les communes de Tintignac et de la Geneste, se trouvent quelques ruines con-

(1) *Description des monuments des différents âges, observés dans le département de la Haute-Vienne*, par C.-N. Allou. 1821, in-4°.

nues dans le pays sous le nom d'Arènes de Tintignac. L'historien de Tulles, le docte Baluze, comme l'appellent ses contemporains, en parle en ces termes : « En terminant ce chapitre, je ferai remarquer qu'il existait autrefois à 4,000 pas de Tulles, dans la paroisse de Naves et sur le territoire de Tintignac, une ville importante dont on voit encore beaucoup de restes, et surtout un amphithéâtre ayant 200 pieds de longueur sur 150 de largeur. Dans ma jeunesse, j'en ai vu les loges et les ruines qui existent encore maintenant[1]. »

Lorsqu'en 1717, Baluze écrivait ces lignes, il était déjà âgé de quatrevingt-six ans, étant né en 1631, et il avoue n'avoir vu les Arènes de Tintignac que dans sa jeunesse. Ses souvenirs pouvaient donc être assez confus; et sans parler du laps de temps considérable qui s'était écoulé, les yeux du jeune homme n'avaient pu voir comme eussent vu ceux du docte Baluze; il n'est donc point étonnant que quelques fautes se soient glissées dans sa description. Quant au dessin qu'il a donné, il paraît être entièrement d'imagination; et d'ailleurs, quelle confiance peut-on avoir en un graveur qui, sur

(1) « In extremâ parte istius capitis, adnotabo extitisse olim « IV. M.P. a Tutelâ nobile oppidum in parrochiâ Navensi, et « agro Tintignacensi, cujus multa adhuc vestigia supersunt; in « primis vero amphitheatrum habens CC. P. in longitudine, CL. « in latitudine, cujus caveas et rudera quæ etiam nunc super- « sunt, ego vidi in juventute mea. » Baluze, *Historiæ Tutelensis libri tres*, 1717.

cette même planche ayant à reproduire une urne en terre cuite et une tuile à rebords, a indiqué des assises, comme si cette urne, cette tuile étaient construites en pierres de taille?

Montfaucon[1] avoue ne connaître les arènes que par le rapport de Baluze, dont il reproduit le passage et le dessin. Il en est de même de Caylus[2] qui a répété en outre deux têtes laurées et un buste de femme, publiés par Baluze et trouvés en cet endroit.

Une première erreur est dans la distance de 4,000 pas de Tulles, distance qui, ainsi que je l'ai dit, n'est pas moindre de 10 kilom.

Mais une faute bien plus importante, bien plus grave, consiste dans la désignation des arènes de Tintignac, sous le nom d'*Amphithéâtre*. Après en avoir visité avec soin les vestiges, je me suis convaincu qu'ils n'ont jamais appartenu qu'à un *théâtre*. J'ai suivi facilement la demi-circonférence des gradins, couverts aujourd'hui de moissons; puis aux deux extrémités de cet hémicycle, tout disparaissait, et dans la partie qui eût dû compléter l'amphithéâtre, je ne trouvai aucune indication de constructions quelconques.

Au contraire, lorsque j'examinai avec attention le sol qui eût occupé le milieu de l'arène, lorsque je suivis la corde de l'arc formé par les ruines,

(1) *Antiquité expliquée*, t. III, 2e partie, pag. 261.
(2) *Recueil d'antiquités*, t. VI, pag. 356.

je reconnus quelques traces d'une muraille que je découvris avec peine au milieu des herbes et des ronces, mais qui, évidemment ne pouvait avoir appartenu qu'au *pulpitum*, à ce soubassement qui soutenait le plancher de l'orchestre. Je n'avais déjà plus aucun doute; cependant je consultai les plus anciens cultivateurs du pays, et surtout un riche propriétaire, M. Vidalin, dont la complaisance égale le savoir. Tous me confirmèrent dans ma pensée; tous me dirent que dans le lieu où j'avais remarqué ce pan de muraille, le soc heurtait sans cesse contre des restes de construction, tandis qu'il fendait sans obstacle tout le terrain opposé à l'hémicycle. Après des témoignages aussi décisifs, il est presque superflu d'observer que l'édifice était assis sur un sol incliné, et que, comme au théâtre d'Oranges et à tant d'autres, on avait profité de cette inclinaison pour soutenir les gradins et éviter des frais de construction. Il est vrai que cette disposition n'est pas sans exemple dans les amphithéâtres, puisqu'elle se retrouve dans celui de Fréjus; mais enfin, celui-ci n'est qu'une exception, tandis que les théâtres de ce genre sont presque en majorité.

Enfin une troisième rectification portera sur les mesures données par Baluze. Le grand diamètre de l'amphithéâtre, qu'il dit être de 200 pieds, ne doit plus être discuté du moment qu'on admet que ce n'était qu'un théâtre. Quant au petit diamètre commun aux deux genres d'édifices, il n'est

réellement que de 80 pieds, et non de 150 comme l'indique l'auteur de l'histoire de Tulles.

Je terminerai cette courte notice en témoignant le désir de voir faire quelques fouilles dans le théâtre et aux environs. Bien qu'aucun historien ne fasse mention d'un établissement romain en ce lieu[1], la présence d'un théâtre ne peut laisser aucun doute, et les antiquaires paraissent assez unanimement y reconnaître le Ratiastum de Ptolémée. Puisque le hasard y a déjà fait découvrir un si grand nombre de fragments, il y a tout lieu de croire que des fouilles ne seraient point infructueuses. On retrouverait peut-être quelques-uns des gradins inférieurs, et certainement des substructions en assez grand nombre pour pouvoir relever un plan complet de l'édifice.

(1) « Nulla oppidi illius mentio extat in antiquis geographis, « aut scriptoribus historiarum, neque in veteribus monumentis « ecclesiarum et monasteriorum. » Baluze, liv. I, chap. 1.

NOTICE

SUR UN SIÉGE ROMAIN

VULGAIREMENT APPELÉ

FAUTEUIL DE SAINT-GÉRARD,

ET QUI EST CONSERVÉ DANS L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE TOUL,

Par M. DUFRÊNE, avocat.

Les fidèles de Toul, se fondant sur une antique tradition populaire, contemplent avec vénération un siége en pierre du pays, qui est placé dans la chapelle de l'église cathédrale de cette ville, servant autrefois à la sépulture des évêques du diocèse; mais jusqu'à présent peu de personnes ont recherché l'origine de ce curieux monument, que nous allons tâcher de présenter sous son véritable point de vue.

Les historiens (presque tous ecclésiastiques) nous ont laissé bien peu de matériaux sur cette longue période pendant laquelle les Gaules furent administrées, soit par les Romains, soit par la première race de nos rois. Les diverses irruptions des Barbares y avaient éteint en grande partie le flam-

bleau des lumières, et, pendant les guerres qu'ils se faisaient entre eux, les seuls hommes de science que possédât le pays s'étaient réfugiés dans les cloîtres. Là s'élaboraient nos chroniques, monuments bien précieux sans doute, mais auxquels l'erreur et la partialité ont contribué pour beaucoup. Cherchons donc, tout en respectant le zèle pieux de nos chroniqueurs, à mettre la vérité dans tout son jour en la séparant des erreurs dont on l'a entourée; mais, auparavant, il convient de retracer en peu de mots les diverses formes de gouvernement qui ont régi la ville de Toul : leur connaissance est indispensable pour appuyer l'explication que nous donnerons du fauteuil de Saint-Gérard.

L'époque de la fondation de Toul (*Tullum, Tullum Leucorum, Leuca civitas*) se perd dans la nuit des temps. L'étymologie de ce nom celtique est également restée inconnue, mais un fait avéré et reconnu par tous les historiens et les géographes, c'est que Toul était déjà une ville importante lorsque les Romains en firent la conquête.

Le pays des Leuquois, dont elle était la capitale[1], comprenait les territoires appelés aujourd'hui le Toullois et le Barrois, et la cité de Toul se rattachait, ainsi que d'autres peuples, à une cité plus importante, conformément à l'organisation politique établie dans les Gaules avant l'arrivée des Romains.

(1) D'Anville, *Géogr.*

Nous ne nous arrêterons pas ici à réfuter l'étrange assertion de l'abbé Riguet, grand-prévôt de l'église de Saint-Dié[1], qui prétend que la capitale des Leuquois était *Grandis*, ville romaine, aujourd'hui comprise dans le Bassigny. Il avance sans preuves que ce fut seulement après la ruine de cette cité, arrivée sous Valentinien Ier ou Julien II, que Toul devint le chef-lieu du pays Lucquois et le siége de son évêché.

Grandis ou *Gran* fut effectivement une ville de grande importance sous la domination romaine. On y voit les restes d'un magnifique amphithéâtre et des aquéducs souterrains d'un travail remarquable; souvent aussi on y rencontre des mosaïques, des fragments de statues, des médailles et des tombeaux. Cependant, chose étonnante, aucun géographe de l'antiquité n'a fait mention de la ville de Gran.

Le système de l'abbé Riguet fut complétement réfuté par un de nos compatriotes, M. Clément, sous-bibliothécaire du roi. Cet écrivain, placé au centre des trésors littéraires, prouva d'une manière victorieuse l'existence de Toul comme chef-lieu des Leuquois, et démontra que *Gran* n'avait jamais pu faire partie de leur territoire puisqu'elle dépendait du pays des *Lingones* (Langres).

Après la soumission des Gaules aux Romains, Toul subit divers changements dans sa forme gou-

(1) *Chronologie hist. des évêques de Toul.*

vernementale. La langue, les usages, la religion des Leuquois se modifièrent et finirent par se confondre avec ceux des vainqueurs. Toul fut donc administrée à la romaine, et, tout en reconnaissant Trèves pour sa métropole, elle eut son gouvernement particulier dont le chef se nomma d'abord *Regulus*, titre que Ducange regarde comme équivalent à celui de comte (*comes*), et qui fut porté par tous les gouverneurs impériaux, depuis la dernière division de l'empire sous Constantin, ainsi que le rapporte Zosime.

Le *Regulus* ou comte rendait la justice en plein air, au milieu de la place publique; son tribunal se composait, suivant l'usage romain, d'un hémicycle disposé en gradins pour les juges assesseurs et d'un siége où il s'asseyait en dominant la place [1]. Il est évident que ces prétoires en plein air n'ont pu être construits qu'en matière sôlide, afin de pouvoir résister à l'intempérie des saisons. A Rome, à Lyon, à Trèves, les siéges étaient en marbre; à Toul ils furent sans doute taillés dans la pierre.

Quatre siècles s'écoulèrent assez paisiblement sous la domination romaine, puis vinrent les invasions des Vandales, des Huns, des Bourguignons, etc., puis les Franks à leur tour se fixèrent dans les Gaules et y jetèrent les fondements de leur empire. Les rois des deux premières races

(1) La chaise curule où siégeait le préteur était placée dans un lieu élevé au-dessus des juges, qui étaient assis plus bas sur des bancs (Cicéron).

changèrent peu de chose à la forme du gouvernement qu'ils trouvèrent établi[1], ainsi ils nommèrent toujours des comtes pour rendre la justice à Toul. Ils étaient assistés dans leurs fonctions par sept échevins qui jugeaient toutes les causes tant civiles que criminelles. Leur audience se tint longtemps sur la place publique, puis elle eut lieu devant la porte des églises; enfin, dans des temps plus rapprochés, la justice se rendit dans une salle nommée *mallum publicum*[2]. Ce mode de gouvernement dura environ cinq cent soixante-dix ans, car ce ne fut qu'en 925 que Charles-le-Simple ayant cédé ses droits sur la Lorraine à Henri-l'Oiseleur, empereur d'Occident, Toul fut réuni à l'empire. Alors cette cité commença à former un état particulier dont l'empereur ne se réserva que le protectorat en abandonnant la souveraineté de la ville et du comté de Toul à saint Gauzelin, son évêque. Bientôt après saint Gérard, successeur de Gauzelin, obtint de l'empereur Othon II la confirmation de ce privilége que vint sanctionner une bulle du pape Léon IX, datée de Rome, le 8 des kalendes d'avril 1051.

L'exercice d'un droit semble acquérir d'autant plus d'importance aux yeux des peuples qu'il remonte à une époque plus reculée. Saint Gérard n'eut donc garde de dédaigner les profanes ac-

(1) Grégoire de Tours.
(2) Benoît Picard, *Hist. des évêques de Toul.*

cessoires de la puissance des comtes romains, auxquels il succédait; aussi la chaise curule, sur laquelle ils rendaient leurs arrêts, fut-elle remise en honneur et placée dans la chapelle où on la voit aujourd'hui, en mémoire du saint évêque qui s'en était servi.

Gérard gouverna son diocèse avec autant de piété que de sagesse. Il lui donna des lois; il établit même un système de mesurage dont on retrouve des traces dans les anciens titres de propriété. Cet évêque peut être regardé comme le véritable fondateur de la puissance temporelle épiscopale de Toul; mais ses successeurs déléguèrent le droit de rendre la justice et de commander les troupes à un comte qu'ils nommaient à cet effet. Mais cette charge étant devenue héréditaire ainsi que les domaines considérables qui y étaient attachés, les prélats en prirent ombrage et, en 1261, Giles de Sorcy, l'un d'eux, racheta cette avouerie possédée alors par la maison de Lorraine, et la réunit au domaine de son église. On compte dix-huit titulaires qui furent investis de cette charge depuis saint Gauzelin jusqu'à son extinction.

La ville de Toul resta sous le protectorat des empereurs jusqu'en 1552, époque à laquelle Henri II, roi de France, s'étant emparé des Trois-Évêchés, les réunit à sa couronne. L'évêque perdit alors la plupart de ses droits comme haut justicier; enfin, Louis XIV ayant établi à Toul un bailliage et un siége présidial du ressort du parlement de

Metz, il ne resta plus au prélat que le vain titre de comte de Toul, et cet état de choses dura jusqu'à la suppression de l'évêché.

Le fauteuil de saint Gérard, celui sur lequel ce prélat s'asseyait pour installer le haut justicier qui devait ensuite juger en son nom, fut placé à côté du maître-autel, et chaque évêque son successeur, par respect pour ce grand homme, se fit un honneur de pratiquer quelque chose de la cérémonie. Lors de leur intronisation, on rétablissait l'antique chaise de pierre devant la porte de la cathédrale; le prélat s'y asseyait et recevait l'hommage de son clergé. Cette coutume a été suivie sans interruption par tous les évêques jusqu'à celui actuel, M. de Forbin-Janson. C'est, il faut en convenir, une chose digne de remarque que de voir ce siége des préteurs romains conserver à peu près son usage primitif pendant près de quinze siècles, et demeurer encore intact auprès des tombes brisées de ses anciens possesseurs.

Le fauteuil de saint Gérard, qui est figuré *pl.* III, n° 1er, est formé d'un seul bloc de pierre tiré des carrières de la localité. Le dossier a 1m2c de haut, sur 0m79c de large. Les bras, qui sont supportés par deux petites colonnes corinthiennes un peu engagées, vont rejoindre le dossier en décrivant une courbe; les parties latérales du fauteuil et le fond sont à panneaux pleins. Sa profondeur est de 0m35c environ; mais le siége ne s'élève que de 0m17c au-dessus du sol, attendu qu'il était autrefois super-

posé à un marche-pied qu'on n'a pas conservé.

Une large guirlande de feuilles de chêne entremêlées de vigne règne au-dessus des bras et du dossier. Chaque montant se termine par des hémisphères elliptiques formés par les feuilles même de la guirlande : ces parties sont fort usées par le frottement des mains.

Les côtés extérieurs et le devant du siége sont ornés de feuilles d'arbre disposées par quatre et réunies à leur pétiole par une petite rosace, mais les premiers ont en outre un encadrement formé par une guirlande de feuilles de saule entre deux baguettes. La plate-forme qui saillit d'environ $0^{m}5^{c}$, se trouve aujourd'hui usée à une profondeur égale.

Pour peu qu'on ait étudié la sculpture romaine, on en reconnaîtra facilement le style dégénéré dans cet ouvrage, car, bien que l'ensemble en soit dépourvu d'élégance, la saillie prononcée des reliefs, les guirlandes de feuillages et le fini du travail nous reportent à une époque où l'on conservait encore quelque idée du bon temps de l'art. Cependant les colonnettes sont sans grâce, et leurs chapiteaux sont évidemment de la décadence. Ce fini des détails, joint au peu d'harmonie de l'ensemble, caractérise bien, suivant nous, le règne du premier des Constantins, et les guirlandes de chêne, attribut de la puissance suprême, indiquant la destination première de ce fauteuil, ne permettent guère de douter que c'est le même sur lequel s'asseyait jadis le *Regulus* ou comte de Toul, in-

stitué par les empereurs de Rome. Enfin, des pampres chargés de raisins semblent y figurer en l'honneur de Bacchus, l'une des principales divinités des Leuquois[1], et leur rapprochement des guirlandes de chêne sont une heureuse allégorie de l'union des deux pouvoirs religieux et temporel qui étaient réunis aux mains du prince.

(1) Bacchus était spécialement honoré à Toul. On a trouvé dans des fouilles qu'on y a faites une statue de ce dieu et plusieurs inscriptions en son honneur (Benoît, *Hist. de Toul*).

DISSERTATION

SUR

UNE PETITE STATUE ANTIQUE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE D'AUCH,

QUI, D'APRÈS UNE ANCIENNE ET CONSTANTE TRADITION LOCALE, SERAIT CELLE DU POËTE AUSONE,

Par le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES, associé correspondant.

Il existe dans le local de la bibliothèque publique de la ville d'Auch une statuette antique de marbre blanc, haute de 22 pouces, provenant de l'ancien collége des Jésuites, où il paraît qu'elle était conservée avec vénération de temps immémorial, dans la persuasion où l'on était qu'elle représentait le fameux poëte et rhéteur bordelais Ausone[1], d'abord professeur dans la célèbre école ou académie de cette ville, puis premier magistrat municipal de la même cité, et successivement plus tard, questeur de Valentinien Ier,

(1) *Decius*, ou plutôt *Decimus Magnus Ausonius* (*Fastes consulaires*).

Fig: 1

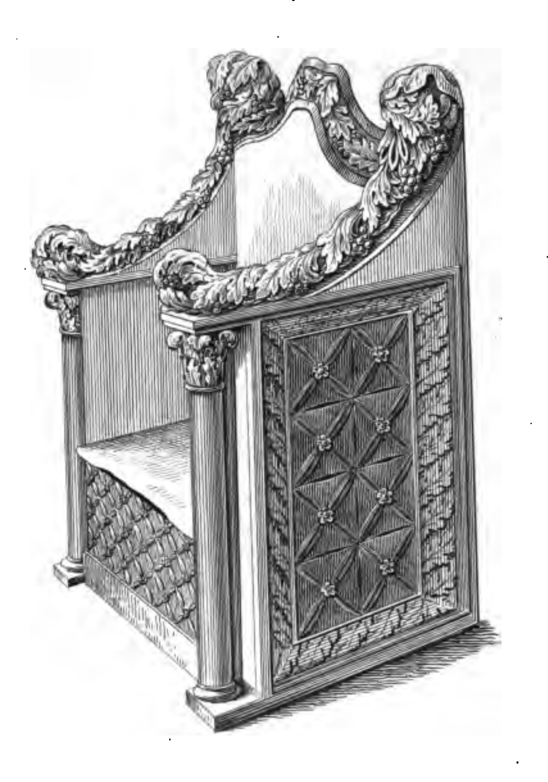




Fig: 3



gouverneur ou précepteur de Gratien, fils et successeur de ce prince, préfet du prétoire des Gaules, de l'Afrique et de l'Italie, consul[1], patrice, etc.

Cette petite statue (*pl.* III, *fig.* 2 et 3), qui semble être effectivement un ouvrage du IIIe ou du IVe siècle, nous offre un personnage romain ou gallo-romain, philosophe, orateur ou magistrat, vêtu de la toge et chaussé du *calceus*, tenant dans la main gauche un mouchoir roulé ou un *volumen*, et ayant le bras droit élevé dans l'attitude d'un homme qui parle, harangue ou déclame. Il ne reste malheureusement de ce bras qui est fracturé que la partie supérieure attachée à l'épaule.

Ce personnage est coiffé en gros anneaux ou boucles arrangés avec symétrie autour du front, genre de coiffure que l'on remarque sur les portraits d'hommes et surtout de femmes du IIIe siècle et du suivant; il paraît appartenir à l'âge mûr, et être d'une constitution robuste et d'un tempérament replet; son visage est rond, plein et sans barbe. En général cette statue est d'un aspect assez agréable et d'un style qui n'a rien de barbare, bien que le peu de correction de quelques-unes de ses parties atteste la décadence de l'art.

En effet, la manière et le faire ou l'exécution

(1) Les *Fastes consulaires* rapportent le consulat de D. M. Ausonius et de *Quintus Clodius Hermogenianus*, *Olybrius*, à l'an de Rome 1132, et de J.-C. 379.

de cette petite statue, ainsi que la forme et l'arrangement de la coiffure, indiquent jusqu'à l'évidence que ce monument ne saurait appartenir à une époque antérieure au règne d'Hadrien, et comme ce portrait *est sans barbe* et que néanmoins il ne peut représenter ni un dieu, ni même un héros, ni un personnage *apothéosé* dont il n'a point le costume et les attributs, non plus que *l'air d'éternelle jeunesse*, mais qu'on dit reconnaître au contraire sur le marbre la représentation d'un homme ordinaire, grave et appartenant à l'âge de la maturité; enfin comme il est également impossible d'attribuer notre statuette à l'époque suivante (celle du successeur de Trajan), ou à dater du principat de cet empereur et à son imitation, les hommes laissèrent croître leur barbe, usage qui dura jusques à Constantin qui se fit raser[1]; c'est donc nécessairement à une date de l'art statuaire, postérieure à ce prince, qu'il faut rapporter l'ouvrage de ce même art qui fait l'objet de cette dissertation. Et remarquons encore au sujet de la nouvelle mode introduite par le premier empereur chrétien, qu'elle ne dura que jusqu'au règne de son parent Julien II, ou le Philosophe, et que ce dernier, qui affectait la gravité des anciennes mœurs et le costume de

(1) Si l'on ne remarque point de barbe aux portraits de Gordien III et d'Alexandre Sévère, il faut sans doute attribuer cette circonstance à la jeunesse de ces princes.

la secte stoïque, reprit la barbe; mais il eut peu d'imitateurs, et elle disparut encore de nouveau sous ses premiers successeurs. On se rasait donc sous le règne de Gratien, comme l'attestent ses médailles, et du temps d'Ausone, fait qui serait une forte présomption en faveur de la tradition et de l'opinion qui veulent que la statue dont il s'agit ici représente le poëte consulaire.

Plus tard, l'art devint tout-à-fait barbare, surtout hors de l'Italie et dans les Gaules; mais ce morceau est loin d'attester cette complète décadence.

Sans doute l'art statuaire dégénéra d'une manière sensible, dès le temps d'Alexandre-Sévère, pour l'imitation des belles proportions de l'ensemble du corps humain, d'après les beaux modèles de l'école grecque; mais la sculpture, plus particulièrement restreinte au portrait et à la représentation des traits du visage, se soutint avec avantage un siècle plus tard. On a encore de belles têtes, soit en bas-reliefs, soit en ronde-bosse, comme ici de beaux bustes appartenant à cet âge de décadence. On y sent cependant la dégénérescence de l'art à la manière dont les cheveux sont travaillés et fouillés, aux pupilles qui sont plus profondément creusées, aux contours des figures dessinées avec plus de force que de savoir et d'intelligence, à l'incertitude des physionomies, enfin à la sécheresse générale de la composition, sauf un petit nombre d'exemples,

parmi lesquels nous placerons la petite statue de la bibliothèque d'Auch[1] (*pl.* III, *fig.* 2 et 3).

Elle a la toge longue et traînante, et l'on sait que ce vêtement chez les Romains, auxquels il appartient essentiellement[2] et qu'il servit à caractériser dans l'antiquité, fut soumis comme le reste de leurs vêtements et de leur toilette à l'empire et aux vicissitudes de la mode, tantôt plus longue, tantôt plus courte; elle avait perdu de son ampleur du temps de Quintilien, car l'auteur de l'*Institution de l'orateur* veut que ce vêtement n'aille par-devant que jusqu'à mi-jambes. « Nos anciens, dit-il[3], laissaient traîner leur robe (*toga*), comme les Grecs leur manteau (*pallium*), et les auteurs qui ont donné des règles *du geste* dans ces temps-là, comme *Plotius* et *Nigidius*, n'ont pas manqué d'en faire un précepte.

« C'est pourquoi je ne comprends pas où Pline, qui était un savant homme, a pris cette idée que Cicéron portait une robe traînante pour cacher le défaut de ses jambes (des varices). Par des statues qui sont même d'une moindre antiquité, nous voyons qu'alors la robe était aussi traînante[4]. »

(1) Cette observation s'applique également à la *glyptique* ou gravure sur pierre fine, qui dans le Bas-Empire survécut aux autres arts et se conserva au milieu de leur décadence.

(2) D'où vient au peuple romain le nom de *gens togata*.

(3) Quint., *de Inst. orat.*, lib. II, cap. III.

(4) *Loco citato suprà.*

« Lorsque tu balaies la voie Sacrée avec cette toge longue de six aunes, ne t'aperçois-tu pas de l'indignation avec laquelle chacun détourne la vue? dit Horace à son parent[1]. »

Ce que tient notre statue dans sa main gauche et qu'on est d'abord disposé à prendre pour un *volumen* ou rouleau de *papyrus*, selon l'indication que nous venons de donner nous-même de cet objet, au commencement de cette dissertation, pourrait bien être aussi un mouchoir roulé dont les orateurs romains se servaient pour s'essuyer la sueur du visage, dans la chaleur du débit. Pline veut que l'orateur s'essuie le front avec son mouchoir, mais de manière à ce que ses cheveux n'en soient pas dérangés, ce qui prouve l'attention que les personnes qui parlaient en public avaient de cette partie de leur costume, fort soignée dans notre statue, comme tout le reste de leur habillement. Quintilien dit encore que la parure de l'orateur comme celle des honnêtes gens, doit avoir quelque chose d'éclatant, mais de noble et de mâle en même temps. Pour la robe, la chaussure et les cheveux, il est mal de les négliger, mais aussi il n'est pas moins répréhensible d'en faire l'objet d'une recherche excessive, ce qui semble être de la part du législateur de l'art

(1) Hor., *Epod.* Il s'agit ici de *Menus*, affranchi du grand Pompée, qu'Auguste éleva au rang de chevalier romain pour le récompenser d'avoir trahi *Sextus Pompée*, fils de son ancien maître.

oratoire, un reproche de l'affectation poussée jusqu'à la coquetterie de certains orateurs de son temps à cet égard. Tel fut à une époque antétieure le célèbre *Hortensius*, celui des orateurs de l'ancienne Rome qui s'occupa le plus des effets étudiés et de la bonne grâce de ses vêtements, comme de l'arrangement des périodes de ses discours. Il avait parfaitement l'art de porter la toge et la manière de la tenir, en plaidant et en haranguant.

Quintilien, au lieu déjà cité de son *Institution de l'orateur*, n'a pas négligé de donner des règles et des préceptes assez étendus sur le *jeu de la toge* dans le débit public[1].

Julien qui affichait, ainsi qu'on vient de le dire, la gravité et la sévérité des mœurs antiques et stoïques et les formes austères du vieux temps, dans le costume et à l'extérieur, comme dans les principes et la conduite, voulut rendre à la toge qui était tombée en disgrâce et n'était plus guère en usage depuis longtemps, sauf chez les grands et à la cour, sa première faveur et ses anciennes dimensions en longueur et en ampleur (dimensions qui variaient du reste selon le rang, la dignité et la fortune des personnes), comme par le

(1) Les orateurs romains n'avaient point comme nos avocats d'habit particulier; ceux de l'ordre des sénateurs portaient la *laticlave;* ceux appartenant à l'ordre équestre ou des chevaliers l'*augusticlave*, toges de même forme et qui ne différaient que par la largeur du dessin des bandes de pourpre de la bordure.

même motif il laissa croître sa barbe. Jovien, dans *son règne d'un moment,* n'eut point la pensée ou du moins le loisir de modifier les formes de ce vêtement national, et ce ne fut pas non plus le vieux et grave Valentinien qui songea à le raccourcir et à l'étriquer. Il parvint donc à Gratien, selon toutes les probabilités, dans la forme qui lui avait été restituée par Julien, et telle que cette robe s'offre à nos yeux dans la statue d'Auch.

La chaussure de ville en usage à Rome et dans les provinces du temps d'Ausone, comme dans les siècles précédents et après lui, était le *calceus urbanus*, ainsi que le nomme Cicéron; il était comme le complément nécessaire de la toge et on ne le portait qu'avec elle; nous le voyons aux pieds des empereurs en habit civil, et des impératrices dans leurs statues.

Cette chaussure, selon Manuce, était également celle que l'on portait au barreau; elle couvrait entièrement les pieds, comme notre soulier, et souvent une partie de la jambe. Le *calceus* est surtout reconnaissable au pied droit de notre statue, à travers celui du pied gauche on sent les doigts qui se dessinent.

Ce *calceus,* qui fut aussi soumis à l'empire et aux caprices de la mode, était de cuir et d'une peau molle et apprêtée, exclusivement destiné, comme la toge, aux Romains de condition libre; ces hommes, à peu d'exceptions près, le portaient habituellement de couleur noire et les femmes

de couleur blanche et rouge. Mais dès les premiers temps de l'empire, les empereurs et les Césars se réservèrent cette dernière pour eux seuls et privèrent également du *calceus* pourpre les magistrats passés par les charges curules, qui s'en décoraient précédemment[1].

Mais, pour revenir à Ausone, il paraît que les premières années de la jeunesse et de l'éducation de ce prince des poëtes du IVe siècle s'écoulèrent à Toulouse et à Auch.

Dans la capitale des Volces-Tectòsages, qu'il salue avec Martial du surnom de *Palladienne*, et pour laquelle il s'est cru obligé d'exprimer poétiquement sa reconnaissance :

« Non nunquam altricem nostri reticebo Tolosam, etc. »

Il reçut les leçons et suivit les cours publics de son oncle maternel *Æmilius-Magnus Arborius*[2],

(1) Sous les empereurs, c'eût été un crime de lèse-majesté dans un particulier que de porter des *calcei* de couleur rouge ou pourpre. Cependant Ammien-Marcellin nous apprend que Julien II, ayant été informé qu'un individu avait fait l'acquisition et s'était revêtu d'un manteau pourpre, qui était également l'insigne de la dignité impériale, prenant la chose en plaisanterie, lui envoya des *calcei* de la même couleur, afin de compléter son costume.

(2) *Arborius*, natif de Dax ou d'Acqs (*Aquæ-Augustæ Tarbellicæ*), dans l'Aquitaine, où son père, noble Eduen, s'était établi et marié, cultiva, à l'exemple de plusieurs autres rhéteurs ses confrères, l'amitié des princes et des grands. Les jeunes césars Annabatien, Constance et Constant, frères de Constantin,

qui y enseignait la rhétorique avec un grand succès à tout ce que la jeunesse romaine, en orient et en occident, offrait alors de plus éminent et de plus auguste, et qui ne s'était point acquis moins de réputation comme avocat dans les tribunaux de l'Espagne, de la Gaule Narbonnaise et de la Novempopulanie[1].

Dans la cité des *Ausçii*, devenue temporairement à cette époque la métropole civile, militaire et ecclésiastique de cette dernière province, depuis et à la suite du sac d'Eause (*Elusa*)[2] par les

qu'Ausone nous représente retenus à Toulouse comme dans une sorte d'exil, suivirent dans cette ville les cours du célèbre professeur, l'admirent à leur familiarité et firent sans doute connaître plus tard son nom et son mérite à l'empereur, qui l'appela à Constantinople et le nomma précepteur d'un de ses fils, qu'on croit être Constantin II. *Arborius*, aussi riche que considéré dans cette nouvelle capitale de l'empire romain, et ayant conservé jusques à la fin la faveur du souverain, y mourut dans un âge peu avancé (Auson., *Parentalia* III, *Professores* 16).

(1) « Te sibi palladiæ antetulit toga docta Tolosæ;
« Te Narbonensis Gallia proposuit.
« Ornasti cujus Latio sermone tribunal,
« Et fora hibernorum quæque Novempopulis.
Aus. *Parentalia*, 16.

(2) Le premier sac d'*Elusa*, cité métropolitaine de la Novempopulanie ou 3e Aquitaine, que ruinèrent les *Allemani* aux ordres de *Crocus*, nécessita dans les dernières années du IIIe siècle la translation provisoire de tous les établissements publics et particulièrement du siége épiscopal de cette capitale, dans la ville d'Auch, déjà décorée du titre d'*Augusta*, et jouissant du droit latin (*jus Latii*). Pomponius Mela dit des *Auscii* : « Aqui-

barbares du Nord, à la fin du III. siècle, Ausone eut pour professeur un autre célèbre rhéteur *Staphylius*[1], qui florissait en même temps qu'*Arborius*, et à qui notre poëte reconnaît n'être pas moins redevable qu'à celui-ci et à Jules Ausone, son père[2].

Pour qu'Ausone recueillît les bienfaits de l'enseignement de cet habile et sage instituteur qui ne paraît point avoir ouvert d'école publique ailleurs qu'à Auch, et pour que le maître se soit acquis des droits aussi puissants et aussi étendus à la gratitude de son disciple, il faut nécessairement admettre, malgré son silence et celui des historiens et de ses biographes à cet égard[3], qu'il donnera un certain temps dans cette ville auprès

« tanorum clarissimi sunt Auscii, in Ausciis Elusa berris, ou « plutôt Cleni berris, » nom celtique d'Auch, que lui donnent l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger. On trouve dans Ammien-Marcellin : « Novempopulos Ausci commandant et « Elusates. »

(1) Ausone lui donne la qualité de citoyen d'Auch, *Civis Auscius*, et dit de lui :

« Te, Staphyli, genitum stirpe Novempopulis,
« Tu mihi quod genitor, quod avunculus unus utrumque,
« Alter ut Ausonius, alter ut Arborius. »

Aus., *Professores*, 20.

(2) Julius Ausonius de Bordeaux, médecin de l'empereur Valentinien I, était natif de Bazas (*Cossio Vasatum*). Voyez son éloge dans les *Parentalia* d'Ausone, I.

(3) Parmi les biographes d'Ausone, nous citerons Elie Vinet J. Scaliger, Souchay, d'Orbessan (Éclaircissements sur Ausone; Variétés littéraires, t. II), l'abbé Jaubert, M. Ampère, etc., etc.

du docte Auscitain qu'il compare pour l'érudition, la science, l'éloquence et la fécondité[1], à Hérodote, à Tite-Live, à Varron, à Scaurus et à Probus[2], où son oncle, du reste, ne le perdit pas de vue à raison du voisinage des deux cités, et parce que l'orateur *Arborius* dut être appelé plus d'une fois dans celle des *Auscii* pour plaider à son barreau pendant le séjour que son neveu fit dans le chef-lieu des Aquitains-Novempopulains.

Voici ce que les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* disent de cette école d'Auch dont l'élève de *Staphylius* nous a révélé l'existence, en nous transmettant le nom de celui qui en fut sans doute le principal ornement :

« Il y a lieu de croire que les écoles qui devin« rent si célèbres dans les deux siècles suivants (le « IIIe et le IVe), à Besançon, à Bordeaux, à *Auch*, à

(1) « Grammatice ad Scaurum, utque Probum promptissime [rhetor,
« Historicam callens Livii et Herodoti,
« Omnis doctrinæ ratio tibi cognita quantam
« Condit sexcentis Varro voluminibus.

Aus., *loco citato supra.*

(2) Nous ne connaissons aucun ouvrage de Probus. Il a existé deux célèbres grammairiens du nom de Scaurus : I. *Marcus Terentius Scaurus*, qui vivait sous l'empereur Adrien ; II. *Publius Terentius Scaurus* ou *Scaurinus*, fils du premier, et qui fut précepteur de l'empereur *Lucius Verus*. On ne sait auquel de ces deux savants hommes appartient le *Traité de l'orthographe ou de la différence des mots.*

« Poitiers, prirent leur commencement au moins « dans le second siècle[1]. »

Plus loin, les mêmes écrivains, après avoir parlé de l'école de Narbonne qu'ils présument avec raison avoir répondu à la renommée de cette ville, l'une des plus peuplées et des plus illustres des Gaules, quoique l'antiquité n'ait fait mention que d'un seul de ses professeurs (le rhéteur Marcel, ou *Marcellus*), ajoutent : « Il faut en dire « autant d'Auch où l'on ne vit paraître dans ce siè- « cle (le IVe) qu'un seul professeur de rhétorique, « mais qui passait pour un très savant homme et « qu'Ausone regardait comme son maître et son « père. »

On voit que les savants Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur font ici allusion au passage de l'auteur de la *Commémoration des professeurs de Bordeaux*, relatif à Staphylius.

On conçoit que lorsque l'heureux précepteur de Gratien fut parvenu aux premières dignités, soit du palais des césars, soit de l'empire romain, et qu'on l'eût vu arriver à la plus haute faveur, non-seulement auprès de son royal élève qui fut son meilleur ouvrage, mais avant lui près du vieux Valentinien et plus tard de Théodose-le-Grand[2] qui, en lui écrivant pour lui demander

(1) Tom. I, *État des lettres dans les Gaules au IIe siècle.*

(2) Proclamé par une singulière coïncidence empereur d'O-

ses poésies, lui donne le nom de père, et lui accorde le titre de *patrice*, la plus haute distinction qu'il pût accorder à un particulier, et qui dans une audience le fit asseoir devant lui, tandis que ses fils, les jeunes césars Arcadius et Honorius, se tenaient debout dans l'attitude de la déférence et du respect; que lorsque le disciple de *Staphylius* fut reconnu pour le plus beau génie poétique de son temps, et qu'à Rome enfin, une statue fut élevée aux frais du trésor public à notre consulaire, dans le *Forum* de Trajan, parmi les grands hommes des différents âges de la ville éternelle, on conçoit, disons-nous, que la ville d'Auch en se félicitant de l'avoir possédé quelque temps dans ses murs durant ses jeunes années, et d'avoir été en quelque sorte le berceau de ses études littéraires, dut le considérer, jusqu'à un certain point, comme son concitoyen et son patron, et lui accorder à ce titre des honneurs particuliers, ainsi que Toulouse et Bordeaux sans doute.

Ausone, bientôt après la mort de son cher Gratien, dont la perte fut une calamité pour l'empire, abandonna la cour et les affaires publiques, malgré les instances et les caresses de Théodose, et vint chercher le repos et les doux loisirs, l'*otium cum musis* d'Horace, dans sa retraite champêtre et

rient par son collègue Gratien, au camp de Sirmich, le même jour et en même temps que ce dernier prince proclamait Ausone *premier consul*.

philosophique de *Noverus*, maison de campagne située auprès de Saintes (*urbs Santonica* [1]), chef-lieu des *Santones*, et qu'il a décrite avec complaisance dans une de ses dernières épîtres [2], et dont nous avons reconnu la position auprès du village de Toulon (le *Novio-Regum* de l'Itinéraire d'Antonin), dans une dissertation [3] qui fait partie de nos *Antiquités inédites ou nouvellement expliquées de la ville de Saintes et du département de la Charente-Inférieure* [4].

L'ancien consul, le patrice romain, l'ex-instituteur impérial vécut encore dans son cher *Noverus*, qui conserve quelques restes des constructions d'Ausone [5], douze années qui furent peut-être les plus heureuses de sa vie, et il y mourut en 394.

(1) Et *Mediolanum-Santonum*; Ptolémée, l'itinéraire d'Antonin, la Table théodosienne, etc.

(2) *Epis.* XXIV *ad Paulinum.*

(3) Dissertation sur la position de *Noverus*, maison de campagne du consul Ausone, dans le pays des *Santones*, et sur la direction de la voie romaine de *Burdiga* à *Mediolanum Santonum*, qui conduisait à cette *villa*.

(4) Un vol. in-4°. Paris, 1820, avec planches.

(5) Les restes assez considérables de la *villa* d'Ausone sont situés entre le village de Toulon et le lieu de la Biraudière (route de Saintes à Royan et à Talmont). Parmi ces ruines on a reconnu celles d'un bain dont l'*hypocaustum* est conservé. Des fouilles ont aussi mis au jour un pavé en mosaïque à compartiments, beaucoup de médailles impériales en argent et surtout en bronze, particulièrement du Bas-Empire, des fragments de

C'est là, dit M. Ampère[1], qu'il écrivit aux rhéteurs des Gaules, d'Espagne et d'Italie, les épîtres moitié grecques, moitié latines, jeux d'esprit bizarres où les deux langues se mêlent jusque dans les mêmes vers, jusque dans les mêmes mots. Ce furent ses derniers ouvrages.

Ces tours de force n'étaient que des jeux d'esprit, des délassements de travaux plus sérieux, qui n'avaient d'autre valeur, même aux yeux de l'auteur, que celle d'une certaine difficulté vaincue; et certes, le barbare moderne qui comparait le mérite d'un bon poëte à celui d'un habile joueur de quilles, aurait fait ici une comparaison assez juste entre ces deux talents.

Si d'un côté nous voyons dans notre petite statue « le rhéteur qui se pose et se drape dans sa « robe doctorale, » pour nous servir d'une image de M. Ampère, lorsqu'il nous représente l'illustre professeur bordelais du IVe siècle, d'un autre côté nous retrouvons également dans le monument d'Auch cet homme,

Tranquillus, clemens, oculis, voce, ore serenus[2],

type de la physionomie d'Ausone, d'après ses

sculpture de statuaire en marbre, ainsi que des dalles et des revêtements de murs extérieurs en la même substance.

(1) Cours de Littérature française au collége de France, 7e leçon. Ausone. (Voy. Journal général de l'Instruction publique, Revue des Deux-Mondes, etc.)

(2) « *Epicedion, in patrem suum Julium Ausonium.* »

propres expressions et le signalement qu'il nous a laissé de son caractère, fidèlement exprimé, à notre avis, par les traits de son visage, miroir de nos inclinations et de nos passions.

D'après les considérations et les motifs que nous venons d'énoncer dans ce mémoire, nous n'hésitons pas, jusques à preuves contraires, à maintenir l'attribution de la statue-portrait dont nous nous occupons au rhéteur et consul Ausone, dont il n'existe du reste aucun autre portrait connu et authentique, et dont l'image manque à l'iconographie romaine.

Du reste, il faut bien dire, et nous sommes très disposés à reconnaître que notre petite statue n'a rien de monumental, et que par conséquent elle ne peut être raisonnablement considérée comme un monument votif et public dont elle n'offre aucun des caractères, et qu'elle ne doit être regardée que comme une copie réduite d'une autre statue, dans de plus fortes proportions, que les habitants de la cité d'*Ausius* avaient élevée au disciple de *Staphylius* et au neveu d'*Arborius*, et peut-être de celle qu'il obtint du sénat romain.

Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici, en terminant cette dissertation, que dans l'espace de temps qui s'écoula du règne de Constantin-le-Grand à celui d'*Honorius*, y compris ce dernier, plusieurs statues furent érigées, par ordre des empereurs, à des rhéteurs et à des poëtes. Constance et Julien II, qui n'était alors que césar, en firent éle-

ver une à Flavius Eugène[1]; le premier de ces princes en fit aussi dresser une au rhéteur Victorin[2], au poëte *Themistius*[3] et à Pétrone Maxime, honneur renouvelé ou confirmé en sa faveur. Théodose et Honorius[4] en décernèrent également une au célèbre Claudien[5], dont, à l'exemple d'Ausone, le laurier d'Apollon décora les faisceaux consulaires.

Ces statues décoraient, comme celle d'Ausone, le forum de Trajan, où dès le temps de Septime-Sévère on plaçait ces sortes de monuments consacrés aux hommes illustres par la patrie reconnaissante.

Les inscriptions antiques, parvenues jusqu'à nous, nous font connaître combien cet honneur fut prodigué dans la capitale et dans les provinces par les empereurs, le sénat romain, les décurions des municipes et des colonies.

Ammien-Marcellin[6] nous apprend que, du temps de Constance, les Romains avaient la passion de se faire ériger des statues, non-seulement

(1) Gruter, pag. 406, nº I.

(2) Saint Jérôme, *Supplément de la Chronique d'Eusèbe;* saint Augustin, *Confessions.*

(3) La statue de Themistius était en bronze; il l'obtint en récompense d'un hymne qu'il avait composé pour Constance, comme il nous l'apprend lui-même. (Themist., *Orat.* IV, *in Constant. imper.*)

(4) Gruter, pag. 449, nº VII.

(5) Gruter, t. II, pag. 591, nº V.

(6) Amm.-Marcell., lib. XIV, cap. VI.

de marbre mais de bronze, et même de les *faire dorer*, fantaisie qui, du reste, n'appartient pas exclusivement à ce siècle, et qui avait pris naissance dans les âges précédents[1].

Ce goût, ou si l'on veut cette passion pour les statues signalées par le secrétaire de Galien, atteste un fait artistique, c'est qu'à l'époque dont nous parlons, les arts appartenant au dessin, et particulièrement la *statuaire* et la sculpture, étaient loin d'être encore négligés et abandonnés.

(1) C'est ainsi que Néron, toujours barbare, fit dorer la statue en marbre d'Alexandre-le-Grand, ouvrage de Lysippe.

MÉMOIRE

SUR LES ARCS DE TRIOMPHE

DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

Par M. Adolphe AUBENAS, membre résidant.

ARCS D'ORANGE, DE CARPENTRAS ET DE CAVAILLON.

Les arcs antiques restant encore en France sont assez peu nombreux, surtout ceux élevés pour célébrer une victoire, un triomphe désigné. Les ruines des monuments qui sont arrivés jusqu'à nous indiquent presque toutes des travaux d'embellissement, de décoration, mais affectent rarement une signification conquérante et politique.

En cet état, c'est une chose digne de remarque que de trouver dans une seule contrée, dans le plus petit de nos départements, trois arcs de triomphe bâtis au lendemain d'une guerre et pour un fait de guerre, dont deux d'un état considérable de conservation, et tous situés à une très

faible distance l'un de l'autre, trois lieues au plus. Telle est la situation du département de Vaucluse, qui, dans son sein, compte les arcs d'Orange, de Carpentras et de Cavaillon, auxquels nous pouvons ajouter, à cause de sa similitude, celui de Saint-Remy, bourg du département des Bouches-du-Rhône, distant de Cavaillon seulement de deux lieues. Chacun de ces monuments a été souvent étudié et décrit; les antiquaires et les artistes ont trouvé là une mine féconde à exploiter. Après trois siècles de discussion, on pourrait croire que tous les points de cette matière sont éclairés et fixés: ils devraient l'être, si l'on ne tenait compte que du grand nombre des travaux. Néanmoins les avis sont loin, même aujourd'hui, d'être uniformes; des systèmes contradictoires se combattent toujours; chaque jour même semble en enfanter de nouveaux : ce n'est donc pas encourir le reproche de présomption que de discuter encore sur ce sujet. D'ailleurs, si l'on a étudié chacun de ces monuments pris à part, on a peu réfléchi sur leur ensemble collectif, sur leur situation respective; on a peu considéré et surtout fort rarement expliqué leur rapprochement. Est-ce un hasard? est-ce un système? première question dont l'importance frappe surtout, et qu'un seul antiquaire a soupçonnée et discutée dans ces derniers temps[1]. Ensuite qui

(1) M. le marquis de Fortia d'Urban.

les a construits? à quelle époque? en quel honneur? Autres questions non moins graves qui tirent une grande partie de leurs difficultés de la multiplicité même et de la diversité des avis. Nous allons tâcher, dans un travail d'ensemble, de coordonner tout ce qui a rapport à cette matière intéressante. Quoique les principales opinions déjà émises soient à peu près connues, car la plupart ont été publiées, cependant, comme quelques-unes sont encore manuscrites et que d'autres se trouvent consignées dans des histoires locales ou assez rares, ou peu lues, il ne sera pas sans intérêt, et cela devient indispensable pour l'intelligence de cette discussion, de fournir une analyse brève et chronologique des divers systèmes produits jusqu'à ce jour. Mais avant tout il convient de décrire, en peu de mots, les monuments dont nous allons nous occuper; car il est impossible de raisonner et de rien conclure sans avoir présents, au moins par la pensée, les objets dont la structure et les détails sont pour ainsi dire les pièces justificatives de toute explication archéologique. Notre plan est donc tracé : nous examinerons d'abord les monuments en eux-mêmes; nous mentionnerons ensuite les opinions dont ils ont été l'objet; et nous terminerons en produisant nos propres idées et ce que nous croyons approcher le plus près de la vérité.

I.

DESCRIPTION DES MONUMENTS.

Arc d'Orange.—Nous commencerons par l'arc d'Orange, comme le plus important et celui qui se présente le premier à l'antiquaire qui pénètre dans le midi de la France. Parmi les nombreuses descriptions qui en ont été données, la préférence doit être accordée à celle de M. de Gasparin, qui, vivant sur les lieux et fort d'une étude journalière, nous paraît avoir le mieux vu ce monument. « C'est, dit-il[1], un édifice carré, d'environ 20 mètres de hauteur, percé de trois arcades, les deux latérales plus petites, et soutenu par quatre colonnes corinthiennes cannelées. Au-dessus de la corniche qui surmonte l'attique et termine ordinairement ces sortes d'édifices règne un nouveau stylobate, égal en hauteur à peu près au quart de la hauteur totale du monument. C'est sur ce stylobate que sont gravées les grandes batailles et plusieurs autres attributs. La face méridionale, celle qui regarde la ville, est une des plus endommagées; les archivoltes des arceaux sont ornées avec goût d'une guirlande de fleurs et de fruits du dessin le plus riche. Au-dessus de l'arc oriental, on voit des armes amoncelées; des épées,

(1) Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités. Orange, 1815, 1 vol. in-12.

des piques, des animaux qui servaient d'enseigne et qui paraissent être des pourceaux, enfin des boucliers. Sur quatre de ces boucliers se trouvent des mots à demi effacés et que l'on a lus de différentes manières. Je les rétablis ici dans toute leur exactitude. Sur un de ces boucliers on lit, en haut, VDILLVS et au bas AVOT....; sur un second bouclier DACVRD...; sur un troisième MARIO; enfin sur un quatrième SACROVIR. La frise est couverte de gladiateurs combattant, de petite dimension. Un attique règne au-dessus du grand arc; et au-dessus de la corniche qui surmonte les petits, on voit confusément la poupe d'un vaisseau, des tridents et divers instruments de marine. Une seconde corniche règne plus haut, qui supporte le second stylobate. Celui-ci est couvert au-dessus du grand arc de la représentation d'une bataille très animée. Ce sont des barbares à demi nus, couverts de vastes boucliers, aux prises avec les Romains armés; il paraît y avoir de la cavalerie dans les deux partis. A côté de la bataille, et au-dessus du petit arc oriental, on voit la figure d'une femme, la tête appuyée sur sa main, dans l'attitude d'un parfait repos. La face orientale est fort bien conservée. Quatre colonnes corinthiennes la décorent : entre ces colonnes on voit des captifs liés deux à deux, les mains attachées derrière le dos; au-dessus des captifs se trouvent des faisceaux d'armes et d'enseignes. La frise est couverte de gladiateurs comme celle de la face

méridionale; la corniche manque en grande partie. Elle est surmontée d'un attique au milieu duquel on voit la tête de Phœbus, entourée de rayons et encadrée dans un arceau dont les bords sont couverts d'étoiles. Des deux angles de l'attique partent deux cornes d'abondance. La seconde corniche est supportée par deux syrènes; ensuite règne le grand stylobate du sommet qui est nu, mais terminé par une corniche très bien travaillée.

La face septentrionale est la plus entière de toutes: son ordonnance est la même que celle de la face méridionale, mais sa conservation plus parfaite permet d'admirer la perfection de l'architrave du grand arceau. Entre cet architrave et les colonnes, on voit des trous des crampons qui paraissent avoir été destinés à sceller de grandes figures de bronze. Au-dessus des petits arcs, on remarque comme sur la face méridionale des trophées d'armes composés de boucliers, de piques, d'épées et d'enseignes qui représentent toujours un quadrupède semblable à un pourceau; au haut de ces trophées on voit une brague ou pantalon en usage dans les Gaules. Au-dessus du petit arceau du levant on lit ces noms sur des boucliers: au haut, vers la droite, BEVE; vers le milieu, au bas d'un grand bouclier qui porte deux cigognes, RATVI; au bas, vers la gauche, un fragment de nom ...OSRE. Sur l'arceau du couchant on lit ces deux noms aussi dans des boucliers, VAVNE; BODVACVS. La frise, au lieu de présenter des gladia-

teurs, est couverte de trous propres à fixer les crampons d'une inscription en bronze. L'attique, ainsi que la partie du fronton au-dessus de la corniche, porte des traces nombreuses de semblables crampons qui devaient retenir des ornements en métal. Au-dessus de la corniche et des deux côtés de l'attique, on voit des vaisseaux, des mâts, des tridents et divers autres instruments de marine bien conservés. Le grand stylobate supérieur porte, au-dessus du grand arc, la représentation d'une bataille pareille à celle de la face méridionale. Au levant de cette bataille, on voit un enfoncement d'où paraît sortir un homme à cheval, et à côté de cet enfoncement, au-dessus de l'arc du levant, on voit divers instruments de la religion des anciens, le bâton augural, la patère, le *cympulum*, le *præfericulum* et l'aspergille. La face occidentale est la plus maltraitée : toute la partie supérieure en est détruite; mais on distingue au bas des figures de captifs semblables à celles de la face du levant. Le dessous des arceaux est excessivement orné. Dans le grand arc et immédiatement au-dessous d'une des impostes de l'arceau, on voit deux têtes de divinités d'un très bon dessin : elles représentent un homme et une jeune femme couronnés de feuilles d'olivier. Rien n'égale le dessin qui recouvre le cintre du grand arceau et celui du petit arc du couchant; ce sont des caissons d'un travail admirable et d'une grande élégance de dispositions. Enfin au-dessus de l'imposte qui règne

tout le long de la voûte du grand arc, on voit une guirlande composée de fleurs et de fruits et soutenue de distance en distance par des têtes de femmes[1]. »

Voilà quel était, en 1815, l'état de l'arc d'Orange. Depuis cette époque, des travaux de consolidation ont été pratiqués dans ce monument, dont les parties essentielles avaient perdu la force et les points d'appui nécessaires. Plusieurs causes avaient amené ces dégradations : l'action du temps d'abord, et ensuite le poids des constructions dont les princes d'Orange avaient surchargé le sommet de l'édifice. Ce fut Raymond des Baux qui, dans le courant du XIIIe siècle, fit entourer l'arc d'une bâtisse épaisse dans laquelle se trouva noyée toute sa partie inférieure; et, le surmontant d'une tour, il fit ainsi, d'un ouvrage de sculpture, une fortification destinée à la défense de sa ville, un poste avancé pour signaler l'ennemi et le prévenir. Plusieurs salles furent pratiquées dans l'intérieur de l'édifice; l'arc oriental surtout, qui fut

(1) L'arc de triomphe d'Orange a été bien souvent gravé. M. de Laborde, dans son grand ouvrage sur les Monuments de la France, lui a consacré cinq planches qui en présentent les différents aspects et les parties de détail. La Pise en fournit des vues nombreuses; Mignard l'a dessiné et fait graver; l'ouvrage de M. de Gasparin en contient un dessin fort exact. De nos jours il a été reproduit par MM. Goblain, Chantron, Chauvin, etc. M. Frary, membre de la Société royale des Antiquaires, en a inséré une gravure au trait fort nette et très fidèle dans son ouvrage intitulé : *Monuments de l'ancien Comtat venaissin.*

employé à cet usage, porte des traces de mutilation, et l'on n'y voit plus aucuns restes de sculpture. La partie occidentale semble aussi avoir été le plus endommagée par l'énorme masse qu'elle avait à supporter. Quoi qu'il en soit, Raymond des Baux a plus de droit à notre reconnaissance qu'à nos reproches; car c'est à cette fantaisie féodale que nous devons la conservation de l'édifice. On peut le voir ainsi flanqué de talus et de bastions dans les gravures qui décorent l'ouvrage de La Pise, historien d'Orange. Par les soins récents et fort bien entendus de MM. Caristie et Renaux, ce précieux monument est assuré aujourd'hui d'une longue existence. Les restaurateurs ont fait preuve de goût; en bannissant de leur projet toute prétention architecturale et d'ornementation; il faut leur savoir gré de n'avoir voulu, comme ils le disent, que rétablir la forme primitive par des masses qui viennent se joindre, en les respectant, aux restes antiques, et s'unir avec eux, sans contraste choquant; de manière que la silhouette actuelle du monument présente son ancienne et véritable configuration[1].

(1) On ne saurait trop souhaiter que l'administration voulût bien exécuter un plan indiqué par M. Caristie dans une notice qu'il vient de publier sur l'*État actuel de l'arc d'Orange et des théâtres antiques d'Orange et d'Arles*. Ce plan est bien simple et importe beaucoup à la conservation de l'arc de triomphe. Le sol sur lequel il est bâti se trouve aujourd'hui en contre-bas du sol de la route royale qui contourne une place circulaire, de

Arc de Carpentras. L'arc de triomphe de Carpentras est moins connu que celui d'Orange : ses dimensions sont loin d'être aussi considérables ; il en est de même de son état de conservation. Néanmoins, tel qu'il est, il mérite, au plus haut degré, l'attention des antiquaires, d'autant mieux qu'étudié plus tard, il reste plus à faire à son sujet. Ce monument, enfoui tour à tour dans les débris de la cathédrale primitive, dans les dépendances de l'ancien évêché, et occupé, en dernier lieu, par les cuisines du nouveau palais épiscopal, n'avait permis de contempler jusqu'ici qu'une seule de ses faces, celle de l'ouest. Grâce aux travaux de déblaiement, exécutés avec beaucoup d'adresse et de succès par M. Renaux, architecte du département, toutes les parties de ce monument ont revu le jour, et les peines ont été bien payées par la découverte d'un magnifique trophée qui décore la face de l'est, et la rend pour le moins égale à la partie occidentale, déjà connue et admirée. La conservation des sculptures est surtout due au soin intelligent des anciens architectes, qui, forcés par leurs plans d'englober une portion de cet

0^{m},80, ce qui ramasse au pied de l'édifice les eaux pluviales qui en attaquent les fondations. M. Caristie voudrait que l'on abaissât le sol de la route de 30 cent. au-dessous de celui de l'arc, et que l'on garnît de dalles le dessous du monument et son pourtour sur une largeur de 2 mètres. Les édifices comme celui d'Orange sont assez rares pour que l'on ne néglige rien de ce qui doit en assurer la durée.



Lith. de Thierry frères à Paris

Arc de Triomphe Romain de Carpentras.
(Face Meridionale.)

arc dans les constructions, avaient laissé un espace de plus d'un mètre entre la bâtisse et le monument, et l'avaient rempli de terre afin de préserver les figures.

Après le savant évêque de Vaison, Joseph-Marie Suarez [1], M. Ménard, de l'Académie des Inscriptions, s'est occupé de cet arc de triomphe [2] et en a donné une description adoptée par M. le marquis de Fortia d'Urban, dans le cinquième volume de *l'Art de vérifier les dates*, que nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici avec les variantes du savant éditeur de l'ouvrage des Bénédictins [3] : « On remarque d'abord que le corps entier du monument formait un carré long de huit cent douze centimètres de longueur sur quatre cent soixante-trois de largeur, et d'environ douze mètres et demi de hauteur; tout bâti de gros quartiers de pierre de taille du pays. Il y a dans chacun de ses angles une grande colonne cannelée et rudentée, élevée sur un piédestal dont il ne paraît que la partie supérieure, le reste se trouvant enterré sous le pavé moderne; les cimaises en sont presque mutilées. Le piédestal de ces colonnes, ainsi que leur entablement, sont en *ressaut*. Deux

(1) *Descriptiuncula Avenionis et Comitatus venascini*. Lugduni, 1678.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXII, p. 741 et suiv.

(3) *Art de vérifier les dates avant l'ère chrétienne*, t. V, édit. in-8°, de M. le marquis de Fortia. Paris, 1817.

des faces de l'édifice sont percées par une arcade dont les jambages sont cannelés et rudentés, comme les colonnes, avec des bases semblables. On ne voit de bien entier et dégagé de la maçonnerie que la seule face occidentale : celle-ci est ornée entre les colonnes d'un grand trophée en bas-relief élevé et attaché sur le haut d'un tronc d'arbre, d'où pendent de chaque côté, dans la partie supérieure, deux boucliers chargés de quelques ornements; l'un hexagone, qui est le plus apparent, et l'autre ovale, qui ne paraît qu'à demi hors de celui-là : de plus, il sort de chaque côté, dans la partie inférieure, un faisceau de javelots ou de dards, qui sont liés avec une attache dont les bouts sortent de dessous les boucliers de forme ronde. On voit, outre cela, au milieu, une cotte d'armes dans laquelle passe le haut du tronc d'arbre, liée d'une ceinture à plaque; une espèce de manteau retroussé de part et d'autre vient se nouer sur le devant de cette cotte d'armes. Le tout est terminé, dans le faîte de l'arbre, par une sorte de casque rond d'où sortent de longs cheveux. Au-dessous des trousseaux de javelots et de chaque côté du tronc d'arbre est aussi sculptée, en bas-relief, une figure d'homme debout, qui paraît avoir les mains liées derrière le dos, dont le corps est couvert d'une draperie en forme de manteau, qui descend plus bas que le genou et qui est attaché et noué sur les épaules; ces deux figures sont placées en regard. Au surplus, quel-

ques frustes et dégradées qu'elles soient l'une et l'autre, on y entrevoit qu'elles ont la barbe courte et que celle de la droite a des cheveux longs qui voltigent de part et d'autre avec une espèce de bandeau autour de la tête; celle de la gauche ne paraît avoir que le bandeau, dont les bouts sont pendants sous le nœud derrière la tête. On ne peut dire de quelle sorte de chaussure étaient couvertes les jambes de ces deux figures, parce que la dégradation de la pierre a presque effacé cette partie; ce que l'on aperçoit seulement de singulier à côté et aux pieds de la figure qui est à droite, c'est une espèce de queue d'animal, qui ne se distingue cependant qu'avec quelque peine, parce qu'on a plus particulièrement mutilé cette partie inférieure du trophée par l'ouverture d'une porte qui donne dans la cuisine de l'évêché. »

Le déblaiement opéré par M. Renaux a mis à jour les trois faces du nord, du sud et de l'est, embarrassées dans les constructions, lorsque M. Ménard vit le monument, vers 1760; et ces découvertes ont, de tout point, confirmé les assertions du savant académicien au sujet de l'ordre des colonnes alors masquées par la maçonnerie. Ainsi qu'il l'avait conjecturé, l'ornementation est d'ordre composite. Aujourd'hui isolé, l'arc de Carpentras peut être examiné sous toutes ses faces. Celles du midi et du nord présentent une ouverture en forme d'arc, dont la voûte inférieure

ne paraît pas avoir été sculptée; l'archivolte extérieure est ornée d'un dessin d'assez bon goût et supportée par des pilastres cannelés, surmontés chacun d'un imposte d'ordre composite. M. Ménard a déjà mentionné les quatre colonnes en ressaut qui figurent aux angles extérieurs. A partir de l'archivolte, il ne reste plus rien de la partie supérieure du monument, qui sans doute devait s'élever encore à près d'un tiers de la hauteur totale. A la description du trophée de l'ouest, il n'y a qu'une seule observation à faire; elle porte sur le signe assez peu distinct qui s'aperçoit aux pieds de la figure de droite, et dans lequel on avait cru voir la queue d'un animal. M. Olivier-Vitalis, bibliothécaire de la ville de Carpentras, et auquel ces détails sont devenus familiers, veut y distinguer la trompe d'un éléphant[1], et nous aurons un parti à tirer de cette observation nouvelle lorsque nous discuterons l'origine du monument. La face de l'est, la mieux conservée, représente un trophée à peu près semblable à celui déjà décrit. On y voit deux prisonniers, les mains attachées derrière le dos, et retenus par une chaîne à un tronc d'arbre placé au milieu d'eux, qui supporte deux carquois remplis d'armes, des javelots, deux cors ou cornets recourbés, et auquel sont suspendues, par une courroie

(1) *Essai de dissertation sur l'arc de triomphe romain de Carpentras*. Imp. de Devillario-Quenin. Carpentras, in-4° de 35 p.



Lith. de Thierry frères à Paris.

Arc de Triomphe Romain de Carpentras.
(Face Orientale.)

commune, deux larges épées dans des fourreaux ornés de dessins en losange. Au pied du tronc sont figurées deux armes différentes; d'un côté est une hache à deux tranchants, de l'autre un poignard large et court dont la poignée est très petite et dont la lame recourbée a la forme d'une S. Le costume des captifs est divers et ne paraît pas appartenir à la même nation. Celui de gauche, et qui semble le plus âgé, a la tête nue; ses cheveux sont courts, sa barbe à moitié coupée : il n'a pour tout vêtement qu'une double peau de mouton qui lui recouvre la poitrine et le ventre, et tombe parderrière jusqu'au-dessous des jarrets; ses jambes et ses bras dénotent la force et la maturité. Le captif de droite a l'air plus jeune et son costume indique chez lui ou une condition supérieure, ou une nation plus civilisée. Il porte sur la tête une espèce de bonnet phrygien; un large manteau, retenu par une agrafe devant la poitrine, flotte sur ses épaules et retombe jusqu'au milieu de la jambe; ses bras et son corps sont enveloppés d'une tunique ramassée autour de ses reins par une ceinture. On ne distingue pas bien le vêtement des jambes; on dirait un pantalon étroit serré par des courroies entrelacées. L'un et l'autre guerrier sont d'une haute stature et destinés à attester par leur force la valeur de leurs vainqueurs[1].

(1) M. de Laborde a consacré à l'arc de triomphe de Carpen-

Arc de Cavaillon. — Le monument désigné sous ce nom se voyait autrefois dans le jardin du prévôt de la cathédrale; aujourd'hui il est situé entre la cure et une maison particulière. En 1760, lorsqu'il fut visité par M. Ménard[1], ce qui existait encore consistait en une grande et seule arcade, avec un pilastre de chaque côté, chargé de feuillages en dessin courant et surmonté d'un chapiteau orné de feuilles d'acanthe affectées à l'ordre corinthien, mais plus court d'un module que les chapiteaux de cet ordre, ce qui indique un pilastre attique; au-dessus des archivoltes ou cintres de l'arc se voyait une victoire ailée dans chaque angle, tenant une palme de la main droite et une couronne de la gauche. La partie inférieure du monument, à prendre depuis la corniche de l'archivolte, se trouvant cachée sous terre, on ne pouvait en juger. M. Ménard n'avait eu garde de

tras les planches CIV et CV du premier volume de son ouvrage. L'une représente la vue intérieure de l'arc avant son déblaiement, et l'autre le trophée occidental. A ce sujet, nous signalerons une erreur ou un oubli. Cette vue du trophée de l'ouest se trouve reproduite sous deux titres : l'une sous celui de *Monument de Carpentras*, qui est le véritable; l'autre sous celui de *Monument antique du moyen-âge à Mornas*. Ce dernier titre est erroné, et cette planche est de trop. Sans rien ôter à son mérite, on peut signaler quelques distractions dans un ouvrage aussi remarquable et aussi vaste.

Les dessins que nous reproduisons représentent les faces nouvellement découvertes. Ils sont de la plus entière exactitude.

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXII, p. 756 et suiv.

comprendre dans cette description une architrave et une frise d'entablement ornées de compartiments chargés de divers dessins de fleurs ou de feuillages. Ce morceau purement postiche, mal assorti, n'a jamais, comme il le dit, appartenu à cet édifice, dont la sculpture est très différente et bien autrement travaillée. C'est ce qui engagea Mignard à le retrancher dans le dessin qu'il fit autrefois de ce monument, et d'après lequel a été exécutée la gravure qui se trouve dans Montfaucon[1]. Cette description empruntée à M. Ménard a été entièrement adoptée par M. le marquis de Fortia dans le cinquième volume de l'*Art de vérifier les dates*. M. Mérimée, inspecteur des monuments historiques, qui a vu cet arc en 1835[2], constate dans son architecture des mutilations nouvelles. En effet, l'amortissement est détruit, l'arcade a été bouchée; des deux pilastres observés par Ménard, un seul subsiste encore; la corniche qu'ils supportaient, ainsi que les chapiteaux, sont détruits, mais l'archivolte couverte de rinceaux élégants se voit toujours, de même que les deux victoires ailées. La décoration de la face opposée est la même, mais plus fruste. La voûte est formée d'un assemblage de cintres parallèles dont un

(1) Voyez aussi le 1er vol. des *Monuments de la France*, etc., par M. de Laborde, *pl.* 37, 38 et 39, contenant la vue générale, le plan et les détails de cet arc de triomphe. *Voy.* l'ouvrage cité de M. Frary.

(2) *Notes d'un Voyage dans le midi de la France.* Paris, 1835.

seul est orné de caissons à rosace. Au reste, plusieurs parties du monument, et notamment la face latérale que l'on peut apercevoir, semblent avoir été construites avec des morceaux de sculpture rapportés et ayant sans doute appartenu à un édifice plus ancien. Ce troisième arc de triomphe, renfermé dans le département de Vaucluse, paraît avoir été le moins important; c'est aussi le moins conservé des trois.

Je dirai fort peu de chose du monument de Saint-Remy, car je veux surtout concentrer mes recherches dans la contrée dont je me suis plus particulièrement occupé. Située à deux lieues de Cavaillon, de l'autre côté de la Durance, cette ville offre dans son voisinage plusieurs vestiges d'antiquités, et entre autres deux monuments de premier ordre souvent décrits, et représentant l'un un tombeau avec cette inscription SEX. L. M IVLIEI C. F. PARENTIBUS SVEIS. et orné de bas-reliefs sur les quatre faces; et l'autre, un véritable arc de triomphe, dont quelques portions seulement sont restées. Toute sa partie supérieure est détruite, depuis l'archivolte; les faces latérales ne présentent plus signe de sculpture. Lorsque M. Ménard l'a vu en 1672 [1], le monument, d'après sa description, consistait en une grande arcade. Dans les voussoirs de cette arcade il y a aujour-

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. XXXII, p. 658.

d'hui comme alors, de chaque côté, une victoire ailée, qui tient une palme à la main; l'archivolte est chargé de fleurs, de bouquets, et de guirlandes représentant des branches de lierre et d'olivier, des raisins et d'autres fruits, rendus avec une grande perfection. A droite et à gauche de l'arcade sont deux colonnes d'ordre corinthien privées de leur chapiteau, et dans les entrecolonnements quatre statues de captifs à fleur de mur, dont trois couvertes d'une sorte de robe ou tunique qui leur couvre les pieds; l'autre porte un surtout ou *sagum* qui ne lui vient qu'aux genoux. Peiresk s'était procuré un dessin de ce monument qui se trouve dans ses manuscrits conservés à la Bibliothèque royale[1]. C'est d'après ce dessin qu'a été executée la gravure insérée par Montfaucon dans le supplément de son ouvrage[2].

On nous pardonnera la longueur de ces descriptions. Il nous a semblé qu'il n'était pas sans utilité de réunir, dans un seul cadre, des monuments aussi semblables. En effet, ils sont de même nature et situés dans la même contrée; d'un autre côté, leur réunion était commandée par le besoin d'avoir plus présents à l'esprit les objets de cette discussion. Maintenant qu'ils sont rappelés et bien connus, nous allons examiner les divers systèmes dont ils ont été l'objet.

(1) Voir également M. de Laborde, *pl.* 35 et 36, *Vue et Détails*.
(2) *Manuscr.*, n° 9932.

II.

EXPOSITION DES DIVERS SYSTÈMES PRODUITS JUSQU'A CE JOUR.

A cause de son importance, de sa conservation et de son isolement, l'arc d'Orange est celui qui a fixé le plus anciennement l'attention. La tradition la plus reculée le rapportait à Marius; néanmoins la première opinion écrite en attribue la fondation à Jules César. L'auteur de cette explication est Letbert, abbé de Saint-Ruf à Avignon, qui, dans un ouvrage appelé *Fleurs des Psaumes*, conjecture que César éleva cet arc triomphal après avoir vaincu les Marseillais. Mais l'opinion commune, jusqu'au XVIIe siècle, était que Marius l'avait construit après avoir battu les Teutons et les Ambrons dans les plaines d'Aix et d'Orange. Cette dernière victoire de Marius n'est citée par aucun historien, mais on l'établissait à la faveur d'une synonymie entre le nom du général romain et celui de la plaine de *Martignan*, près d'Orange, où l'on disait qu'avait été le champ de bataille. On prétend aussi que des inscriptions placées sur le monument même autorisaient cette explication. A ce sujet un mémoire manuscrit de 1315, que le P. Bonaventure, capucin, historien de la ville d'Orange[1], dit avoir tenu entre ses mains, contient un passage qui est curieux et que nous devons rapporter.

(1) *Histoire nouvelle de la ville et principauté d'Orange*, di-

Après avoir donné une description abrégée du monument et notamment de la face orientale sur laquelle l'auteur a lu ces noms de captifs presque effacés de STVIMPVS, TEVTOBOCHVS, et TENTVBERVS, le mémoire continue ainsi en parlant des deux faces septentrionale et méridionale : « D'une part on lisait le nom de Marius et de l'autre celui de Lutatius, fort distinctement, comme l'ont attesté quelques vieillards, gens distingués, de probité et dignes de foi, l'avoir lu eux-mêmes, jusqu'à ce que Raymond des Baux, prince d'Orange, voulant conserver dans son entier ce somptüeux bâtiment qui penchait vers sa ruine, le fit investir de fortes murailles de douze pieds de hauteur et entourer de fossés, faisant bâtir au haut une tour carrée avec des créneaux et des embrasures, au dedans de laquelle il pratiqua quelques chambres et salles pour en faire une maison de plaisance. Ce prince, pour bien assurer sa tour, fit tirer quelques pierres très grosses et surtout celles qui formaient le couronnement de cet ouvrage, sur lesquelles on avait sculpté, en

visée en dix dissertations, recueillie par le R. P. Bonaventure de Sisteron, prédicateur capucin. Avignon, 1741, in-4°.

Cet ouvrage est assez rare, et, quoique mal écrit et d'une érudition fort indigeste, il ne laisse pas que de fournir d'utiles renseignements sur les antiquités et l'histoire de cette contrée. Il en existe une seconde édition, sans nom d'auteur, et datée de La Haye, qui pourrait cependant n'être que la même dont le frontispice seul a été changé.

gros caractères et lettres onciales, le nom de C. MARIUS, sur la face du midi, et celui de LUTATIUS CATULUS sur celle du septentrion. »

Voilà certes un témoignage bien formel, un titre ancien, une affirmation *de visu:* mais il est fâcheux que ces extraits de mémoires manuscrits, qui ne se retrouvent pas, soient donnés par un écrivain justement décrié, et qui soutenait avec une espèce de fanatisme l'opinion qui attribue l'arc d'Orange à Marius. Cet historien, qui affirme beaucoup et prouve peu, prétend que M. d'Alari, avocat, et procureur général au parlement d'Orange[1], qui vers le milieu du XVIe siècle s'occupa beaucoup des antiquités de ce pays, a établi, par ses propres écrits, la vérité de ces premiers mémoires. Il rapporte aussi un On dit par lequel M. Piganiol de la Force aurait assuré avoir consulté certains documents authentiques conservés dans les archives d'Orange et dans le cabinet du roi, portant : « Qu'on voyait encore, sur la fin du XIVe siècle, les noms de Marius et de Lutatius Catulus, écrits en gros caractères de cuivre et de bronze sur les deux façades méridionale et septentrionale attachés à des trous que l'on voit au-dessous de la corniche[2]. »

(1) Ce parlement fut établi en 1470 par Guillaume de Chalon VIII, prince d'Orange; il était composé d'un président, de quatre conseillers, d'un avocat général, d'un procureur fiscal, d'un greffier et d'un huissier.

(2) *Bon.* p. 184.

Nous avons mentionné ces trous évidemment destinés à retenir les crampons qui fixaient sur le monument une inscription en métal; mais cette inscription portait-elle les noms de Marius et de Catulus? Avant de rien affirmer à ce sujet, il serait indispensable de consulter les ouvrages indiqués de M. d'Alari et les manuscrits jadis contenus aux archives d'Orange et au cabinet du roi que nous n'avons pu retrouver; car l'affirmation du père Bonaventure est loin de nous suffire, n'y aurait-il pour détruire toute notre confiance que cette remarque d'une contradiction flagrante dans les citations de l'historien, puisqu'il dit ici que l'inscription de Marius et de Catulus se voyait encore à *la fin du* XIVe *siècle*, tandis que tout à l'heure, à *la date de* 1315, en copiant des mémoires qu'il affirme avoir sous la main, il nous a appris que l'on connaissait seulement l'existence de cette double inscription par *le souvenir des vieillards*. Ainsi, bien avant le commencement du XIVe siècle on ne voyait plus rien d'une inscription que l'on pouvait lire cependant vers la fin. C'est là une de ces anomalies qui doivent décrier à toujours un historien, et rendre fort suspects tous les textes qu'il produit et qu'il est seul en mesure de fournir[1].

(1) Les inexactitudes se remarquent jusque dans les noms inscrits sur les boucliers, et que le P. Bonaventure a lus ainsi : sur la face septentrionale, CATVLVS et ODYACUS; sur la face méridionale, MARIO, DACVDO;...IVM CVRIO, VDILLVS et A VOTO... SAGRO,

Sans le secours de cette inscription si problématique, on conçoit comment la tradition qui rapportait le monument à Marius a pû s'établir. Les victoires de ce général dans le midi de la Gaule, les services mémorables qu'il rendit à Rome, peuvent autoriser cette attribution à laquelle donnait quelque vraisemblance le mot *Mario* gravé, mais non pas seul, sur l'un des boucliers de la face méridionale.

Mais au commencement du XVII[e] siècle, des savants du premier ordre combattirent ce système qui avait pour lui la faveur populaire. C'étaient Peiresc, Pontan, Gronovius, Gassendi. Peiresc surtout, qui connaissait bien le midi de la France, et qui savait autant l'histoire générale que les particularités de cette contrée, donnait, par sa position et par l'autorité de sa parole, un grand poids à son opinion. Se fondant sur le texte de Florus où l'on voit qu'après avoir vaincu les Arvernes et les Allobroges sur les bords de la Sorgue, Domitius Ænobarbus et Fabius Maximus élevèrent des monuments triomphaux sur le théâtre même de leurs exploits, il n'hésita pas à attribuer à ces généraux l'érection de l'arc d'Orange[1]. Isaac Pontan, renchérissant sur lui, crut y remarquer dans trois figures

qu'il traduit par : *Ara voto dicata sacro*. La plupart de ces mots sont ou imaginaires ou mal lus. Les seules inscriptions existant sur le monument ont été recueillies fidèlement par M. de Gasparin.

(1) Gassendi, *Vie de Peiresc*, p. 35.

mises en relief la représentation des trois premiers conquérants de la province : Sextius, Ænobarbus et Fabius. Malgré cela, le principal historien d'Orange, dans son ouvrage publié en 1640, n'en persista pas moins à faire honneur de ce monument à Marius et à son collègue[1]. Il n'apporte pas une grande érudition en preuve de son opinion; elle paraît toute basée sur un fait qu'il mentionne en note, à savoir que Jacques de La Pise, son père, lui avait assuré avoir vu et lu sur une pierre de la façade orientale, et aux pieds d'un captif, le mot *Teutobochus*, qui est le nom de l'un des chefs des Ambrons mené en triomphe à Rome. Bouche et Gaufridy, historiens de la Provence, ne crurent pas pouvoir faire mieux que de se rallier à l'avis de Peiresc et de Pontan. Mais l'ancienne opinion adoptée par La Pise fut aussi partagée par un savant distingué d'Avignon, M. Henri de Suarès, qui écrivait vers la même époque dix volumes in-folio de manuscrits sur l'histoire et l'archéologie. Suarès[2] ne fournit aucune preuve nouvelle en faveur de cette assertion; il cite même et copie La Pise pour toute autorité, et l'on regrette qu'un homme de science véritable s'attache ainsi à un texte sans valeur, lorsqu'il avait à suivre des hommes tels que Peiresc, Gronovius, Pontan. M. Henri de Suarès n'ignorait pas l'opinion de ces

(1) *La Pise*, histoire d'Orange.

(2) *Manuscrits de Suarès*, conservés à la Bibliothèque royale, t. V.

derniers, car il la mentionne; mais il est séduit par le nom du chef barbare, cité par La Pise comme ayant existé sur le monument. J'observerai toutefois qu'il écrit ce nom Taurobachus et non Teutobochus, comme La Pise. Piganiol de la Force, dans sa *Nouvelle Description de la France*, soutint le même système, au commencement du XVIIIe siècle; et, à cette date, les deux opinions se balançaient assez: l'une, celle qui attribuait l'arc d'Orange à Marius, ayant pour elle une longue possession, des souvenirs d'inscription et la faveur populaire; l'autre, celle qui rapportait le monument à Domitius Ænobarbus, s'appuyant sur le texte de Florus, l'autorité de Peiresc et l'assentiment des véritables érudits[1].

Ce dernier système ne tarda pas à être repris avec un grand talent. Frédéric Guib, habitant à Orange et connaissant bien, par conséquent, le monument, en fit l'objet d'une dissertation adressée à M. de Mazaugue, président du parlement de Provence, et qui se trouve dans le *Mercure* du mois de décembre 1722. Après avoir commenté en faveur de sa thèse les paroles de Florus, il passe à l'examen des sculptures et des détails. Les emblèmes maritimes avaient embarrassé jus-

(1) Fantoni, dans son *Histoire italienne d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, imp. en 1678, croit pouvoir attribuer le monument d'Orange et celui de Carpentras à Domitius, sans trop affirmer cependant et sans trop développer son avis.

que-là; on ne savait comment les appliquer aux victoires purement terrestres de Domitius et de Fabius. Suivant M. Guib, ils indiquent: que c'était par le secours des dieux que les ennemis du peuple romain s'étaient noyés dans le Rhône; que Bituitus, roi des Arvernes, avait été, au témoignage de Valère-Maxime, conduit à Rome par mer; et que les Romains *étaient redevables aux Marseillais de la conquête de ce pays*. C'est la première fois qu'apparaît cette dernière considération, qui est à elle seule tout un système, mais que son auteur ne sut pas approfondir. M. Guib fait aussi cette observation importante, que l'on voit sur le monument des enseignes militaires qui étaient en usage du temps de Domitius, tandis qu'on n'y remarque pas une seule fois l'aigle que Marius introduisit dans les légions. Dans les figures représentées, M. Guib, à l'imitation de Pontan, croit reconnaître plusieurs des chefs barbares cités par les historiens qui se sont occupés des premières victoires des Romains dans la Gaule, ainsi que les traits distinctifs des Gaulois vaincus par eux. Il lit sur les différents boucliers ces mots : *Mario*, *Daduco*, *Udillus*, *Caius*, et trouve qu'il n'y a pas plus d'attention à faire au nom de Mario qu'à ceux qui l'accompagnent; que ce sont là apparemment des noms d'officiers ou de soldats de l'armée de Domitius, et que le bon sens démontre que si Marius avait fait élever l'édifice et eût voulu y placer une in-

scription commémorative, il l'aurait gravée sur le frontispice et non sur un simple bouclier.

Malgré quelques assertions hasardées, la dissertation de M. Guib ne laisse pas que d'être fort remarquable. Elle fit avancer la question et donna un corps au système qu'il avait embrassé. Dans son *Histoire critique de la Gaule Narbonnaise*, M. Mandajors en proclame la vraisemblance et Spon partage la même opinion. Mais jusque-là il n'y avait guère eu que deux sentiments se combattant avec des chances à peu près égales; les antiquaires qui suivirent ne voulurent plus se ranger à l'une ou à l'autre de ces opinions déjà faites, et des systèmes nouveaux ne tardèrent pas à se produire. En 1730, dans le Journal de Trévoux, M. le baron de la Bastie[1] crut devoir rapporter le monument à Auguste : les trophées maritimes désignaient la bataille d'Actium, les combats à cheval et à pied marquaient la soumission des Bretons; Auguste lui-même apparaissait dans la figure d'un homme à cheval représenté sur la face septentrionale. Le *lituus* qu'on y voyait indiquait la dignité d'augure appartenant à l'empereur; la tête environnée de rayons était l'Apollon Actius, et le monument avait été élevé en l'honneur d'Auguste par les soldats de la deuxième légion, envoyés par lui en colonie à Orange. Toutes ces raisons qui paraissent si convaincantes à leur auteur n'empêchent

(1) Né à Carpentras, le 6 juin 1703.

point M. le marquis Maffei de rapporter à Adrien la construction de l'arc d'Orange, dont l'architecture, suivant lui, rappelle le temps. Cependant la dissertation de M. Guib était restée sans réponse : les partisans de Marius semblaient réduits au silence; on pouvait croire qu'ils se tenaient pour battus, lorsqu'en 1741 un fougueux champion rentra dans la lice, apportant au service de son opinion une espèce d'emportement fanatique, de violence non raisonnée, qui aimait mieux accumuler les preuves que de les choisir. C'est le P. Bonaventure de Sisteron, capucin, que nous avons déjà nommé.

Il parle archéologie à peu près comme un moine parlerait religion et réforme. L'orthodoxie, la foi c'est pour lui l'opinion de Marius; l'opinion contraire est l'hérésie qu'il combat de toutes ses forces. M. Guib est son Luther; il affiche une grande volonté de l'écraser, mais malheureusement sa science est loin d'égaler sa colère, et sa mauvaise foi ne saurait lui tenir lieu de logique. Nous avons déjà vu qu'il fallait se tenir en garde contre les assertions du P. Bonaventure : il a raison au moyen des manuscrits qu'il cite; mais il les cite seul, et ils se contredisent. Il triomphe beaucoup aussi du nom de *Teutobochus*, lu par La Pise le père. En faveur de Marius il invoque le sentiment des anciens archéologues, la tradition populaire, la similitude du nom de la plaine de *Martignan* près d'Orange avec celui du général romain. Ensuite s'attachant

aux assertions de M. Guib, il trouve que le texte de Florus, loin d'être favorable, est contraire à l'opinion de Domitius; car l'historien, en apprenant l'érection de trophées par ce consul, sur le champ même du combat, désigne bien ce lieu qui se trouve à Vindalium, sur le bord de la Sorgue, et non à Orange qui en est à trois lieues[1]; que s'il s'agit de la victoire que Fabius remporta un an après, le texte est alors bien plus difficile à concilier, puisque cette victoire eut lieu sur les bords de l'Isère, à vingt lieues de là. Tous les détails de sculpture et d'ornementation lui paraissent se rapporter à Marius; quant aux emblèmes maritimes, difficiles à concilier pour un général qui n'a jamais vaincu sur mer, il les explique par le désir d'exprimer la puissance romaine tant sur mer que sur terre. La tête de femme qui se voit sur la face méridionale est Marthe, la célèbre pythonisse qui suivait Marius et lui prédisait l'avenir; enfin la grande preuve, la preuve sans réplique, consiste dans l'inscription en lettres onciales, gravée sur le frontispice du monument et portant les deux noms de Marius et de Lutatius, inscription rapportée par les manuscrits de 1315, dont nous venons de parler tout à l'heure. On le voit, il y a là bien des pétitions de principes, et toutes ces preuves auraient besoin d'être prouvées elles-mêmes. Quant à l'existence du mot Teutobochus que le P. Bonaventure affirme,

(1) Ipsis quibus dimicaverant in locis saxeas erexêre turres.

d'après ses anciens manuscrits de 1315 et le dire de La Pise, et qui fait l'une des principales bases de son système, nous ne pouvons la réfuter mieux qu'en empruntant les paroles de M. de Gasparin: «Dans ces recherches où les mots sont confus, dit-il, il est trop facile de voir ce que l'on veut pour que nous ne nous méfiions pas beaucoup du rapport de ces mémoires anonymes, même en supposant la citation vraie. Que sera-ce quand nous saurons que La Pise prétend que son père a lu ce même nom de Teutobochus sur la face occidentale et non sur celle du levant, comme les manuscrits de 1315? Que sera-ce quand nous saurons que ces descripteurs de notre monument n'ont pas su lire correctement les noms les mieux conservés? Il faut donc, 1° ou que la citation des manuscrits de 1315 donnée par le P. Bonaventure soit fausse; 2° ou que l'ancien auteur n'ait pas su déchiffrer les mots frustes; 3 ou qu'il les ait bien déchiffrés, et que La Pise le père, qui prétend les avoir lus sur une face différente en ait imposé à son fils; 4° ou qu'enfin La Pise le père ayant une réminiscence de ces anciens mémoires, eût assuré à son fils qu'on lisait autrefois ces noms sur l'arc de triomphe, sans lui dire affirmativement les avoir lus lui-même. Dans tous les cas, il reste extrêmement douteux que l'on ait jamais rien lu de pareil.»

Le P. Bonaventure montra combien un partisan est quelquefois plus dangereux qu'un adversaire; aussi, après lui, le système de Marius parut enseveli

sous le fatras de son érudition indigeste et de mauvais aloi.

Un savant véritable lui succéda. Dans son mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, pendant l'année 1753[1], M. Ménard s'attache à réfuter quelques unes de ces assertions. Il n'a pas de peine à démontrer toute l'absurdité de cette victoire de Marius dans la plaine de Martignan près d'Orange, dont aucun historien ne dit un mot, ni l'étrangeté des assertions au sujet de Marthe la pythonisse. Il ne voit rien dans la vie de Marius qui justifie les instruments de marine sculptés sur les trophées; le mot *Mario* écrit sur un bouclier ne lui paraît pas appartenir, par la place et la nature des caractères, à un général d'armée; enfin il trouve que la beauté et l'élégance de la sculpture assignent au monument une date plus rapprochée que le siècle de Marius. Cette dernière observation rejette, comme on le voit, M. Ménard bien plus loin encore de l'opinion favorable à Domitius. Il ne l'accepte pas davantage et en propose une toute nouvelle. Il conjecture que cet arc de triomphe aura été élevé à la gloire de la nation romaine en général, par la colonie des soldats de la deuxième légion conduite à Orange, sous Jules César, par Tibère Néron[2]. Le vague de cette dédicace permet aisément de trouver l'application

(1) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXVI, p. 355.

(2) La colonie d'Orange est appelée par Pomponius Méla et

de tous les attributs et emblèmes dans l'histoire entière de Rome où l'on trouve en même temps des victoires de mer et de terre. Mais M. Ménard y voit surtout des rapports personnels avec César. Le lituus et les instruments du sacerdoce lui conviennent; les objets de marine rappellent sa victoire navale d'Alexandrie; les combattants à pied, ses exploits en Égypte et en Gaule; les captifs enchaînés sont les Gaulois que César mena en triomphe à Rome; les noms gravés sur les boucliers sont ceux des magistrats de la colonie : enfin les ornements et l'architecture du monument paraissent à M. Ménard convenir de tout point au siècle de Jules César.

On voit que, bien loin de s'éclaircir, la question ne faisait que s'embrouiller. Papon, qui succéda à M. Ménard, en voulant aussi essayer un système qui lui fût propre, ne contribua pas peu à augmenter la confusion[1]. Ce n'est plus César, c'est Auguste qui a élevé le monument, mais non en son honneur ni en celui de la gloire romaine en général; il n'a voulu célébrer par cet arc de triomphe que les victoires remportées sur les lieux mêmes ou dans les environs, et chaque trophée désigne un vainqueur différent. Le P. Papon y

par Pline : *Secundanorum Arausio.* Goltzius cite à ce sujet une médaille ayant d'un côté ces lettres S. C. avec le mot *Nero*, et au revers cette inscription : *Col. Arausio. Secund. Coh. XXXIII volunt.*

(1) *Histoire générale de Provence.* Paris, 1777, t. I, p. 618.

voit tour à tour les exploits de Sextius, d'Ænobarbus, de Marius, de Fabius, et la victoire de César sur les flottes combinées des Marseillais et de Pompée. On aurait voulu célébrer par là la conquête de la province qui ouvrit la Gaule aux Romains. Ce système, venu le dernier, n'en repoussait aucun et les adoptait au contraire tous; mais par cela même qu'il voulait trop embrasser, il ne désignait plus rien; la confusion était dans la question, et, après lui, il devenait impossible de conserver une idée quelque peu nette à ce sujet[1].

Mais au commencement de ce siècle un savant antiquaire, qui avait donné une attention toute particulière à l'histoire et aux monuments du département de Vaucluse, sa patrie, peu content de toutes ces explications qui n'excellaient qu'à ruiner les opinions adverses et rarement à fonder quelque chose de raisonnable, sentit le besoin de ramener la question à son point de départ, et, en reprenant l'idée-mère de Peiresc, il en a fait un système véritablement complet et nouveau par les développements qu'il lui a donnés. Cet écrivain est M. le marquis de Fortia, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Dans son ouvrage,

(1) L'arc de triomphe d'Orange a aussi exercé la sagacité d'un antiquaire anglais, M. Pownall, gouverneur de l'Amérique avant la séparation des États-Unis. Son opinion est consignée dans l'*Essai sur l'hist. de Provence*, publiée en 1785, t. II, p. 482. Suivant lui, ce fut Auguste qui érigea le monument en l'honneur des victoires remportées dans la contrée. C'est aussi là le système de Millin.

intitulé *Antiquités du département de Vaucluse*, publié en 1808, il commence d'abord par établir d'une manière précise la situation de la ville de Vindalium, près de laquelle, au témoignage de Strabon, de Pline et de Florus, Domitius battit les Arvernes. La critique des diverses opinions émises à ce sujet l'amène à penser que Vindalium se trouvait dans le lieu où est aujourd'hui le bourg de Bedarrides, au confluent de l'Ouvèse et de la Sorgue, à peu de distance du Rhône. Le nom latin de Bedarrides, *Bitturritæ*[1], vient des tours *saxeas turres* élevées par le vainqueur sur le champ de bataille, ainsi que nous l'apprend Florus. Fabius, après sa victoire de l'Isère, qui suivit de près celle de Vindalium, fit construire dans les Gaules deux temples, l'un à Hercule, l'autre à Mars, et fut triompher à Rome[2]. Domitius voyant ses tours de pierre surpassées par les deux temples de Fabius, voulut laisser des monuments plus somptueux de la part qu'il avait prise à ces victoires : il fit aplanir un grand chemin que l'on appela depuis voie domitienne[3]; et au rapport de Suétone, monté sur un éléphant et suivi de la foule de ses soldats, il traversa la province con-

(1) Ce nom de *Biturritæ* se trouve déjà dans une charte de 927, imprimée dans l'*Histoire des Év. d'Avignon*, par Nouguier. Av., 1660, p. 48.

(2) Strabon, liv. IV.

(3) Voyez Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire*.

quise comme dans la cérémonie du triomphe. C'est pour cet objet qu'il fit construire les arcs d'Orange, de Carpentras et de Cavaillon, situés tous les trois sur cette voie réparée par ses soins; et pour les rendre dignes du peuple romain, il y employa des architectes grecs-marseillais, plus habiles que les Romains, qui alors n'étaient pas en état d'élever de pareils ouvrages. Telle est en substance l opinion de M. de Fortia; il éclaire par l'histoire la pensée de Peiresc, il lui donne de la consistance, et par ses développements il en fait son système propre. Ce qu'il faut surtout remarquer ici comme autant de choses nouvelles, c'est la fixation de l'emplacement de Vindalium, l'attribution du monument aux architectes marseillais, et la liaison, dans un même système, des trois arcs de triomphe du département de Vaucluse. On n'avait rien dit de cela avant M. de Fortia[1].

M. de Gasparin, dans son *Histoire d'Orange*, à laquelle nous avons emprunté l'excellente description du monument, adopte pleinement les

(1) Voyez aussi l'*Art de vérifier les dates avant Jésus-Christ*, t. V, p. 322.

M. le marquis de Fortia a écrit jusqu'ici plus qu'aucun autre sur les antiquités et l'histoire du département de Vaucluse. Outre ses deux volumes publiés en 1808 et déjà cités, nous devons rappeler son premier volume de l'*Histoire d'Avignon*. Paris, 1805; sa dissertation sur le *Passage d'Annibal*. Paris, 1821. Mais c'est surtout dans l'*Art de vérifier les dates* qu'il a développé ses idées à ce sujet, et aujourd'hui on ne peut rien écrire là-dessus sans le consulter et sans peser ses opinions.

explications de M. de Fortia, et quant à l'objection tirée jusqu'ici de la présence des attributs de marine sur un monument affecté à une victoire de terre, il y voit aussi la main de la nation maritime de Marseille, chez laquelle on trouvait de nombreux trophées de ce genre, et il observe qu'il ne pouvait rien y avoir de plus caractéristique pour prouver qu'elle avait pris part au triomphe. Parcourant les principaux systèmes produits, M. de Gasparin en fait ressortir les difficultés et les invraisemblances, et assigne à l'ouvrage du P. Bonaventure la valeur critique et le degré de confiance qu'il mérite. Aux partisans de Marius il rappelle, et l'absence de l'aigle sur les trophées, et l'humble position du mot *Mario* sur le monument, et la présence des emblèmes maritimes, et surtout l'éloignement des lieux où Marius fut vainqueur; à ceux qui penchent pour César, il observe que si le monument désigne sa victoire sur Marseille, les figures de Barbares ne sauraient convenir, et qu'au reste il est difficile d'expliquer encore ici l'absence de l'aigle; et il objecte cette dernière et puissante considération à ceux qui rapportent l'arc de triomphe d'Orange à Auguste, et à plus forte raison à tous ceux qui lui donnent une date encore plus rapprochée.

Telles sont jusqu'à ce jour les différentes phases de la discussion qu'a soulevée, dans tous les temps, cet important et magnifique monument[1].

(1) M. de Laborde, dans le texte explicatif des planches de son

Moins important, moins conservé et moins connu, l'arc de triomphe de Carpentras a été l'objet de travaux bien moins nombreux. Cependant quelques archéologues distingués ont porté sur lui leur attention. Dès 1657 Joseph-Marie Suarès, évêque de Vaison, savant prélat et grand amateur d'antiquités, en avait dit quelques mots dans sa description du Comtat-Venaissin. Jusqu'en 1724 on cessa de s'en occuper. A cette date, M. l'abbé de Valsaret fit paraître, sous forme de lettres, des remarques sur quelques erreurs du dictionnaire de Trévoux au sujet du Comtat. L'auteur, frappé du passage de Florus que nous avons indiqué, n'hésita pas à attribuer à Domitius Ænobarbus l'érection du monument de Carpentras, trouvant dans ses détails et son ensemble une réalisation complète du texte de l'historien. Quant à la distance de Carpentras, de Vindalium, lieu du champ de bataille, le critique n'en tenait

ouvrage, insiste sur l'arc de triomphe d'Orange. A propos de cette ville, il avance que les Romains l'appelaient *Arausionensis urbs*. Tel n'est pas son nom véritablement romain; les textes, les inscriptions ne l'appellent que *Arausio*, *Arausicorum civitas*. L'expression *Arausionensis urbs* se trouve bien, il est vrai, mentionnée, mais c'est seulement dans une lettre de Sidoine Apollinaire (liv. VI, ch. XII). Quant au monument, M. de Laborde en admire la belle ordonnance, la science et le goût, et en assigne l'exécution au II[e] siècle, en l'honneur des victoires des Germains, peut-être celles de Marc-Aurèle sur les Quades et les Marcomans. Il avoue cependant que l'on pourra dire encore longtemps : *Sub judice lis est.*

compte, ajoutant que cette ville étant l'une des plus considérables du pays, elle méritait à ce titre d'être la dépositaire de la gloire du général romain. En 1730, un auteur anonyme inséra au *Mercure de France* une dissertation dans laquelle il rapportait ce monument à Auguste, se fondant sur la vie de cet empereur par Suétone, qui nous apprend combien il encouragea dans les provinces les développements de l'architecture. Au reste, l'auteur étend la même explication aux arcs d'Orange et de Saint-Remy qu'il croit élevés à la même époque et en l'honneur du même prince. Tel était l'état de la question lorsque M. Ménard, vers le milieu du siècle dernier, s'occupa de la résoudre. Combattant les deux systèmes de M. de Valsaret et du *Mercure de France*[1], il observe que le texte de Florus ne saurait être invoqué, car il se rapporte à un lieu bien différent de Carpentras, à Vindalium situé près de la Sorgue, et suivant lui à trois lieues de cette première ville; que Florus, par les mots *saxeas turres*, dont il se sert pour désigner le trophée de Domitius, n'a pas voulu indiquer une construction de magnificence et de durée, mais plutôt des tas et des monceaux de pierres informes et sans architecture; et qu'au reste le monument dont il s'agit était trop orné et trop bien travaillé pour appartenir au temps de Domitius. D'un autre côté, il estime que

(1) *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XXXII, p. 739.

la sculpture n'en est pas assez soignée pour appartenir au règne d'Auguste; que d'ailleurs rien n'y caractérise les victoires et le triomphe de ce prince; et enfin, répondant à la similitude d'origine attribuée aux arcs de triomphe de Carpentras, d'Orange et de Saint-Remy, il trouve peu raisonnable de penser que ces différentes villes d'un même canton aient toutes, en même temps, érigé un même genre de monument à un même prince. Produisant ensuite son explication personnelle, M. Ménard recherche à quelle époque se produisit à Rome le style d'architecture propre à l'arc de triomphe de Carpentras: il le découvre sous les règnes de Domitien et de Trajan, et en voit un exemple dans l'arc de Titus dont il leur attribue la construction. D'après sa manière de procéder il est donc conduit à rapporter à l'un des plus proches successeurs de Titus l'érection du monument de Carpentras. Ce prince lui paraît être Septime Sévère, fort aimé de toute la Gaule et de la Lyonnaise surtout dont il avait été gouverneur. En 197 il détruisit près de Lyon, après une sanglante bataille, l'armée d'Albinus son compétiteur; l'année suivante il mit en fuite les Parthes; c'est pour ce double triomphe que la colonie de Carpentras lui éleva un monument, à l'imitation de Rome qui lui consacra de brillants trophées. Les figures représentées sur le bas-relief semblent à M. Ménard autant de preuves de cette dé-

dicace. Les cheveux flottants des captifs indiquent, suivant lui, les Gaulois de la Lyonnaise, partie de la Gallia-Comata, vaincus par Septime Sévère, ou mieux retirés du parti d'Albinus; la barbe courte des personnages désigne aussi ces peuples; enfin l'habit de guerre ou *sagum* dont ils sont revêtus, est un signe distinctif qui confirme encore cette explication.

Papon ne veut rien adopter de ce système[1]. Il ne trouve pas que l'ordre d'architecture recule le monument au temps de Septime-Sévère; il ne comprend pas qu'il puisse être élevé pour une victoire remportée à Lyon, à quarante lieues de là; il ne voit rien qui décide que c'est pour cette victoire plutôt que pour toute autre, en l'honneur de cet empereur plutôt que d'un prince différent. Cet édifice lui semble au contraire un trophée local, et il ne trouve dans le voisinage que le triomphe de Domitius Ænobarbus auquel il puisse se rattacher. Les deux personnages qui ornent la face de l'Ouest représentent d'après lui Bituitus, roi des Arvernes, et Congéniat son fils, envoyés prisonniers à Rome vers cette époque. C'est l'opinion de M. de Valsaret; seulement Papon attribue l'érection du monument à la colonie de Carpentras, ce qui indique l'époque du règne d'Auguste.

Nous connaissons l'opinion de M. le marquis

(1) *Histoire de Provence*, t. I, p. 628.

de Fortia sur le monument de Carpentras[1]. Dans son système, son érection se confond avec celle de l'arc d'Orange : l'un et l'autre sont dus au génie des Marseillais et attestent le triomphe de Domitius Ænobarbus et la double victoire des Romains dans cette contrée. Combattant un argument que M. Ménard tire de l'ordre composite qui préside à la décoration de l'édifice et qu'il donne comme seulement contemporain de Titus, il prouve que cet ordre existait bien avant; observant qu'étant un mélange des autres ordres, il a dû venir après eux, et naître plutôt dans un pays tel que Marseille où l'architecture déjà florissante avait épuisé les ressources des genres connus. Les figures que M. Ménard a prises pour des Gaulois paraissent telles aussi à M. de Fortia ; mais ce sont les Arvernes, les Allobroges et les Ruthéniens, peuples de la Gallia-Comata, ainsi que l'indiquent leur chevelure et le sagum dont ils sont revêtus.

Les explications données jusqu'ici ne portent que sur la face de l'Ouest, la seule visible jusqu'à ce jour. Dans notre description nous avons fait connaître les trois faces de l'édifice mises à découvert par des travaux récents. En cet état, il est devenu l'objet d'une Dissertation[2] due à M. Olivier-Vitalis, bibliothécaire de la ville de Carpentras, qui se signale par une grande bonne foi et une conscien-

(1) *Art de vérifier les dates avant Jésus-Chr*[illegible]

(2) In-4°. Carpentras, *Devillario-Quenin.*

cieuse étude de la matière. Son attention se porte surtout sur les opinions de M. Ménard et de M. le marquis de Fortia : il fait un choix dans l'une et dans l'autre ; il en conserve et en combat certaines parties, et, de l'aspect du monument et des renseignements historiques, il conclut que ce monument élevé, il est vrai, en l'honneur de Domitius Ænobarbus, a été construit pendant les règnes d'Auguste ou de Néron sous lesquels la famille de Domitius fut toute-puissante ; que si c'était Domitius lui-même qui l'eut construit, Florus, qui rappelle des monuments de peu d'importance, *saxeas turres*, en aurait certainement parlé ; que Bituitus et Congéniat son fils envoyés prisonniers à Rome, furent déposés à Carpentras ; il voit ces deux captifs dans le trophée de l'Ouest, et la trompe de l'éléphant qu'il a distinguée sur la même face est un autre indice de la victoire sur les Arvernes, à laquelle ces animaux contribuèrent puissamment. Dans le trophée de l'Est nouvellement découvert, M. Olivier croit reconnaître Teutomalion chef des Saliens et le chef des Allobroges. Telle est la dernière des opinions émises sur l'arc de triomphe de Carpentras. Mais, on le voit, il n'y en a, à proprement parler, que deux, l'une qui en rapporte la dédicace aux victoires de Domitius, l'autre à celles de Septime Sévère.

Le plus ancien ecrivain, à notre connaissance, qui parle de l'arc de triomphe de Cavaillon, est M. Henri de Suarès. La mention qu'il en fait

n'a pas été imprimée et se trouve consignée dans le cinquième volume de ses manuscrits, qui traite du Comtat-Venaissin. Il n'en dit au reste que quelques mots. Voici comment il s'exprime : « Anciennement la ville de Cavaillon était située sur le mont Cavaron; plusieurs ruines intéressantes subsistent encore, et entre autres quelques débris d'une porte, ainsi que l'appellent les habitants, et qui pourrait bien être un arc de triomphe, sur laquelle se trouve gravée une inscription en lettres onciales, en partie rongée par le temps, mais qui laisse encore lire ces mots : CN. POMP. FRONTO. »

Si l'on accepte la question ainsi posée, toute discussion ultérieure devient inutile : l'inscription parle; l'arc de Cavaillon a été élevé par un Pompeius Fronto ou en son honneur : il ne resterait plus qu'à rechercher quel était ce personnage. Mais il doit nous souvenir de l'observation de M. Ménard sur certaines parties de ce monument attribuées à une date bien postérieure à son érection; aussi a-t-il négligé la description de plusieurs morceaux de sculpture qui, à ses yeux, étaient évidemment postiches : Mignard, en faisant le dessin gravé par Montfaucon, les avait retranchés aussi; M. Mérimée lui-même, tout récemment, en 1835, a fait la même observation et a trouvé encore, dans l'édifice actuel, l'emploi de matériaux provenant d'autres ruines. S'il en est ainsi, ne sommes-nous pas autorisé à penser que l'in-

scription lue par M. Suarès dont la véracité ne saurait être soupçonnée, appartenait à l'un de ces fragments étrangers et paraissant néanmoins faire corps avec le reste du monument, ainsi qu'on en voit des exemples dans les murs de Narbonne et ailleurs. Nous n'hésitons pas à adopter cette explication, d'autant mieux que les mots donnés par Suarès semblent plutôt un fragment d'inscription, par cela même rapporté, et non une inscription entière. D'ailleurs aucun personnage de ce nom ne paraît assez considérable dans l'histoire romaine et de la Gaule pour avoir mérité l'honneur d'un arc de triomphe : on n'a pas d'exemple de monuments semblables élevés à un simple particulier ou au magistrat d'une ville; les généraux vainqueurs, les empereurs ou leur famille avaient seuls le droit d'y prétendre. Le monument de Cavaillon, d'après ce qui nous reste, indique une importance assez grande pour qu'on lui recherche une pareille destination. Tel est le sentiment de M. Ménard. Il regrette le manque d'inscription ; ce qui prouve, ou que celle de Suarès n'existait déjà plus de son temps, ou qu'il ne la croyait pas sérieuse[1]. Il se plaint avec raison de l'absence d'attributs, de symboles et d'ordre architectonique, propres à faire juger la date du monument. Cependant, mal-

(1) Expilly, dans son *Dictionnaire de la Gaule*, donne une inscription trouvée à Cavaillon même, qui a un grand rapport avec celle citée par Suarès et peut en éclairer l'intelligence. Nous

gré toutes ces difficultés, il croit pouvoir en rapporter la dédicace à Constantin, en l'honneur de la défaite de Maxence, et il en voit le motif dans le séjour de ce prince à Arles, dont Cavaillon est peu éloigné.

Cette explication ne satisfait point Papon. Il ne comprend pas pourquoi M. Ménard fait honneur de ce monument à Constantin plutôt qu'à tout autre empereur; pourquoi il aurait été bâti dans Cavaillon plutôt que dans tout autre ville. Il est plus porté à y voir la célébration des exploits de Pompée, qui battit les habitants des bords du Rhône et donna leurs terres aux Marseillais.

Nous ne répéterons pas la partie du système de M. le marquis de Fortia qui concerne Cavaillon; nous l'avons indiquée en parlant des arcs de triomphe d'Orange et de Carpentras, et nous aurons bientôt occasion d'y revenir [1].

L'arc de triomphe de Saint-Rémy est situé hors de la contrée qui nous occupe; mais son voisi-

la donnons sans commentaires; les bornes de ce travail nous les interdisent :

A. POMPEIUS. SEX. F.
FRONTO: ITER. SEX.
LVCELLVS. VA. FR
ANVS. L. LE. FLABEO
CLAREIVS. C. E. FRONT.
I. VIR. F. C.

(1) M. de Laborde admire le bon goût qui règne dans l'arc de triomphe de Cavaillon et y reconnaît le cachet d'une époque florissante pour les arts.

nage des monuments de Vaucluse et sa ressemblance avec eux, en appelle nécessairement une appréciation que nous ferons très succincte. Mentionnons seulement les principales opinions dont il a été l'objet. Nous avons vu que *le Mercure de France* de mars 1730 en attribue l'érection à Auguste et le fait contemporain de l'arc de Carpentras. M. Ménard, en 1762, se basant sur le nom romain de Saint-Rémy, *Glanum Livii*, rapporte d'abord la fondation de cette ville à M. Livius L. F. Drusus Libo, consul l'an de Rome 739, et proconsul de la Narbonnaise l'année suivante; ensuite il recherche le général en l'honneur duquel a été élevé l'arc de triomphe dans l'une des familles alliées à celle de ce premier fondateur, et il le trouve dans la personne de Néro-Claudius-Drusus; à ses yeux les personnages sculptés sur le monument indiquent les victoires de ce fils d'Auguste sur les Germains. Tel n'est point le sentiment de l'un des savants correspondants de la Société des Antiquaires, M. Malosse, qui en rapporte l'exécution au premier siècle de notre ère, et le croit élevé en l'honneur de Jules César. M. Mérimée trouve que le monument convient mieux au IIe siècle, et dans les figures représentant des captifs il voit ces Barbares que Marc-Aurèle repoussa des frontières de l'empire.

Tel est l'historique des opinions qui se sont produites jusqu'à ce jour sur les arcs de triomphe du département de Vaucluse. Nous n'avons pas

la prétention de les avoir rapportées toutes : nous avons analysé les principales, celles qui font système ; les autres rentrent plus ou moins dans celles auxquelles nous nous sommes arrêté.

III.

DISCUSSION ET CONCLUSION.

Après avoir décrit les monuments et présenté l'exposition des systèmes auxquels ils ont donné lieu, nous devons proposer nos propres idées, non qu'elles aient la moindre prétention d'autorité en cette matière, mais l'étude que nous avons faite du sujet nous a peut-être acquis quelque droit et quelque espoir dans l'indulgence de nos lecteurs. Qu'on nous permette quelques courtes réflexions sur l'état antique de la contrée qui nous occupe. Cette contrée, comprise aujourd'hui dans les limites du département de Vaucluse, était, avant l'arrivée des Romains, habitée par plusieurs peuples divers. D'abord, le long du Rhône, les Cavares ayant au-dessus d'eux les Tricastins et possédant les villes de Cavaillon, d'Avignon, d'Orange, de Vindalium et d'Aéria : à l'orient de ce peuple, trois autres peuples, les Fulgences, dont la capitale était Apt, s'appuyant sur la Durance comme les Cavares ; au-dessus de ceux-ci les Méminiens avec leur capitale Carpentras, et enfin les Voconces, puissante nation qui s'étendait de Vaison à la Drôme, où elle rencontrait les Allobroges.

Au sud de la Durance, les Cavares et les Fulgencès étaient bornés par les Saliens, peuples remuants et jaloux, qui inquiétaient fréquemment Marseille. Cependant cette cité maritime, par le moyen du Rhône et de la Durance, avait établi des relations avec les Cavares qui habitaient plus particulièrement l'angle formée par ces deux rivières. Ils y conduisirent même des colonies, s'il faut s'en rapporter au texte d'Artémidore, cité à ce sujet par Étienne de Byzance, et qui a donné à chacune des villes de Cavaillon et d'Avignon l'épithète de *Urbs Massiliæ*. Quoi qu'il en soit, les Cavares n'étaient nullement hostiles aux Marseillais; et tel était l'état des choses lorsque les Romains se présentèrent dans la Gaule. Ce fut Marseille qui les introduisit : on sait à quelle occasion. Pressée par les Saliens, la ville grecque avait appelé à son secours Rome, son alliée; le consul Sextius accourut, battit Teutomalion, roi des Saliens, et le força à chercher un refuge chez les Allobroges. Ce peuple et les Arvernes ayant pris parti pour lui, vinrent au-devant des Romains qui menaçaient leur indépendance; une rencontre eut lieu sur le territoire cavare; les Gaulois furent battus. Peu après ils éprouvèrent une seconde défaite sur l'Isère, et c'est au sujet de cette double victoire des Romains que les premiers textes historiques apparaissent sur ce point de la Narbonnaise. De leur citation et de leur analyse

doit ressortir un jour certain sur la question qui fait l'objet de ce mémoire.

Presque tous les historiens ont parlé de ces premières victoires romaines dans la Gaule. Leur nouveauté et leur importance avaient frappé les esprits. Le plus ancien qui les cite est César, mais en peu de mots. Dans son entrevue avec Arioviste, qui apportait un langage hautain devant lui, il lui rappelle[1] « que les Arvernes avaient été vaincus « par Fabius Maximus, et que cependant le peuple « romain leur avait pardonné, ne les avait point « réduits en province, et ne leur avait point im- « posé de tribut. » César est bref, il a peu de détails pour une gloire rivale et cependant récente.

Cicéron, son contemporain, plaidant pour Fontéius fait aussi allusion à ces souvenirs[2] : « Parmi les « cités, dit-il, et les nations qui composent la Nar- « bonnaise, et je ne parle pas ici d'événements an- « ciens, mais de ce qui s'est passé presque de nos « jours, les unes ont fait à la république des guerres « longues et cruelles, les autres ont été ou sou- « mises par nos généraux, ou domptées par nos « armées, ou *flétries* par des *triomphes* et par des « *monuments*, ou enfin privées de leurs terres et « de leurs villes par la justice du sénat. »

(1) *Commentaires*, liv. IV.

(2) « Provinciæ Galliæ M. Fonteius præfuit, quæ constat ex iis generibus hominum et civitatum, qui, ut vetera mittam, partim nostra memoria bella cum populo romano acerba et diuturna

Strabon est plus précis et donne plus de détails. Désignant les rivières des Cavares, il ajoute[1] : « La troisième est la Sorgue qui se jette dans le « Rhône auprès de la ville de Vindalium, dans le« quel lieu Cneus Domitius Ænobarbus, après une « sanglante bataille, tailla en pièces plusieurs mil« liers de Celtes. » Dans un second passage non encore cité, Strabon revient sur le même sujet en ces termes, qui confirment l'indication topographique déjà donnée[2] : « Les Arvernes combattirent « contre Maximus Æmilianus au confluent de l'I« sère et du Rhône ; et contre Domitius, plus bas, « dans l'endroit où la Sorgue se jette dans le « Rhône. » Quant à la victoire de Fabius Maximus sur l'Isère, Strabon donne ce renseignement curieux qu'après avoir battu avec moins de trente mille hommes deux cent mille Celtes « il éleva dans cet endroit un trophée en pierre blanche et deux temples, l'un à Mars, l'autre à Hercule. »

Tite-Live aussi s'occupe de cette contrée et des victoires dont elle fut témoin ; voici ce qu'il en

gesserunt ; partim modo ab nostris imperatoribus subacti, modo bello domiti, modo *triumphis* ac *monumentis notati*, modo ab senatu agris urbibusque mulctati sunt. » (Cic. pro Fonteio.)

Ce passage n'a jamais été invoqué dans la discussion du sujet de ce mémoire. Cependant on ne peut, il nous semble, se refuser de reconnaître ici l'importance du mot *monumentis*, joint à l'idée de triomphe et qui doit s'appliquer à quelque chose de plus considérable qu'à un simple trophée tels qu'on les avait faits jusque-là,

(1) Strabon, liv. IV, p. 185.

(2) Strabon, liv. IV, p. 191.

dit[1] : « Le proconsul Cneus Domitius combattit « avec un grand succès contre les Allobroges auprès de la ville de Vindalium. La raison pour laquelle on leur avait déclaré la guerre était qu'ils « avaient donné un asile au roi des Saliens, Teu« thomalion, dans sa fuite... Le consul Fabius « Maximus, petit-fils de Paulus, combattit avec « succès contre les Allobroges et Bituitus, roi des « Arvernes. Cent vingt mille hommes de l'armée « de Bituitus furent tués, et ce prince étant parti « pour Rome pour donner satisfaction au sénat, « fut donné à garder dans la ville d'Albe. On dé« créta aussi que son fils Congentianus serait pris « et envoyé à Rome. »

Valère-Maxime explique le fait de la prise de Bituitus[2] : « Cn. Domitius, dit-il, personnage de la « plus haute naissance et d'un grand caractère, « devint perfide par un amour excessif de la gloire. « Irrité contre Bituitus, roi des Arverniens, pour « avoir excité sa nation et celle des Allobroges à « se remettre aux mains de Q. Fabius, son succes« seur, quoique Domitius fût encore dans la pro« vince, il l'attira chez lui sous prétexte d'une en« trevue, le chargea de chaînes au mépris de « l'hospitalité et le fit transporter à Rome par mer. » A ces détails sur Domitius, Suétone en ajoute de

(1) Ex epitome Tit.-Liv., lib. LXI (*Recueil des hist. des Gaules*, t. I, p. 365).

(2) Valère-Maxime, liv. XIX.

nouveaux[1]; « C'est lui, observe-t-il, qui dans son « consulat, ayant vaincu les Arverniens et les Al- « lobroges, traversa la province où il commandait, « monté sur un éléphant, et suivi de la foule des « soldats comme dans la cérémonie du triomphe. »

Mais voici un historien également digne de foi, et qui sans doute mieux instruit des événements du pays, va nous apprendre des circonstances nouvelles. C'est Florus qui s'exprime ainsi : « Les « premiers qui, au-delà des Alpes, éprouvèrent le « pouvoir de nos armes, furent les Saliens : Mar- « seille, notre fidèle et intime alliée, s'était plaint « à nous de leurs incursions. Ensuite est venu le « tour des Allobroges et des Arvernes ; ils avaient « donné de semblables sujets de plainte aux « Æduens, qui sollicitèrent notre puissance et notre « secours[2]. Nos victoires ont eu pour témoins le Var,

(1) Cn. Domitius... in consultatu, Allobrogibus Arvernisque superatis, elephanto per provinciam invectus est, turba militum, quasi inter solemnia triumphi, prosequente. Suétone, *Vie de Néron*, ch. II.

(2) Varus victoriæ testis, et Isara et *Vindalicus amnis*, et impiger fluminum Rhodanus. Maximus Barbaris terror elephanti fuêre, immanitati gentium pares. Nil tam conspicuum in triumpho quam rex ipse Bituitus, discoloribus in armis argenteoque carpento, qualis pugnaverat. Utriusque victoriæ quod quantumque gaudium fuerit vel hinc existimari potest quod et *Domitius Ænobarbus et Fabius Maximus, ipsis quibus dimicaverant in locis saxas erexêre turres, et desuper exornata armis hostilibus trophæa fixêre : quum hic mos inusitatus fuerit nostris.* Nunquam enim populus romanus hostibus domitis victoriam suam exprobravit. Ann. Flori, lib. III, ch. 2.

« l'Isère, le fleuve Vindalique et le Rhône, le plus « rapide des fleuves. Ce qui causa la plus grande « terreur des Barbares, ce furent nos éléphants, « dont l'aspect gigantesque avait quelque chose « qui ressemblait à la force sauvage de ces nations. « Rien ne parut plus remarquable dans le triomphe « que le roi lui-même, Bituitus, revêtu de son ar- « mure de diverses couleurs, et monté sur un char « d'argent, tel qu'il allait au combat. On peut ju- « ger de l'excès de la joie que fit naître l'une et « l'autre victoire de Cneus Domitius et de Fabius « Maximus, par le soin qu'ils eurent *d'élever sur* « *les lieux mêmes où ils avaient combattu des* « *tours de pierre ornées des armes des ennemis,* « *qu'ils fixèrent dessus en forme de trophée;* lors- « que cette coutume était complétement inusitée, « car jamais le peuple romain n'avait fait honte de « leur défaite aux ennemis vaincus. »

Enfin, deux écrivains du IV[e] siècle, Eutrope et Paul Orose, s'expliquent encore sur les victoires qui signalèrent l'entrée des Romains dans les Gaules. « Caïus Cassius Longinus et Sextus Do- « mitius Calvinus, consuls[1], écrit le premier, por- « tèrent la guerre aux Gaulois transalpins, à la « noble nation des Arvernes, et à leur roi Bituitus; « ils en firent périr un grand nombre auprès du « Rhône, et trouvèrent un précieux butin dans les

(1) Eutrope se trompe sur le nom des consuls; mais c'est bien Domitius Ænobarbus et Fabius qu'il veut désigner.

« colliers des Gaulois. Bituitus se rendit à Domi-
« tius, qui le conduisit à Rome, et l'un et l'autre con-
« sul triomphèrent avec un grand éclat. » Paul Orose spécifie mieux[1] : « Cneus Domitius, proconsul, « battit dans une sanglante bataille les Allobroges « auprès de la ville de Vindalium. Ce qui contri- « bua le plus à leur défaite, ce fut la crainte ins- « pirée aux chevaux des ennemis et aux ennemis « eux-mêmes par l'aspect inusité des éléphants. « On rapporte que vingt mille Allobroges furent « tués et trois mille faits prisonniers. » L'historien donne ensuite sur la seconde bataille de Fabius des renseignements que nous possédons déjà.

Voilà tous les textes anciens qui concernent ces victoires romaines de la Durance à l'Isère; et, chose remarquable et dont nous allons tirer parti, ce sont les seuls textes dont cette contrée soit l'objet. Après cette première époque il n'est plus question d'elle. Sous les empereurs son importance est noyée dans celle de la Gaule narbonnaise. Il n'y a plus ni victoire, ni triomphe, ni révolte même; c'est une assimilation romaine aussi complète que possible. Or, que découvrons-nous dans les renseignements qui viennent d'être produits et qui forment tout le contingent historique de cette contrée pendant les quatre premiers siècles? On le voit, il n'y est question ni de Marius, ni de César, ni d'Auguste, ni de Septime Sévère, ni d'au-

(1) Paul Orose, liv. V.

cun autre général ou empereur nommé à propos de nos monuments par les différents archéologues qui s'en sont occupés. Il n'y a qu'un nom, celui de Domitius; il n'y a qu'une victoire, celle de Domitius, à laquelle se lie celle de Fabius. De triomphe local, de monuments commémoratifs il n'en est question pour aucun autre que pour eux; et, quant à ce qui les concerne, ils sont formellement désignés. Maintenant, que l'on veuille bien considérer deux choses, sans esprit de parti, sans système fait d'avance, sans érudition acquise autre que les textes qui, en cette matière, la constituent; que l'on considère en même temps et l'histoire et l'état des lieux, et que l'on réponde. D'un côté l'histoire dit : Les Romains, appelés par les Marseillais, attaquent et battent les Saliens; les Arvernes et les Allobroges, prenant parti pour eux, viennent chercher les Romains dans le midi de la Gaule; ils rencontrent Domitius sur les terres des Cavares; une bataille s'engage dans l'angle que forment la Sorgue et le Rhône; les Arvernes sont taillés en pièces; le vainqueur élève en ce lieu des monuments triomphaux et traverse la province en triomphateur. D'un autre côté, voici ce qui existe : Précisément dans le pays des Cavares, non loin du Rhône et de chaque côté de la Sorgue, on voit deux Arcs de triomphe, monuments originaux que l'on ne trouve en Gaule que dans ce pays, et les attributs dont ils sont décorés indiquent exclusivement une victoire remportée sur des Gaulois par

des généraux romains.—Est-ce que, de cette vue simultanée de l'histoire et des monuments, il ne ressort pas déjà une grande présomption que ceux-ci sont l'objet décrit par l'autre; que l'état des lieux est la réalisation des textes?

Nous n'hésitons pas à le dire après tant de bons esprits, les arcs de triomphe d'Orange et de Carpentras n'ont pas d'autre destination; et il est facile de prouver que, non-seulement l'ensemble des textes historiques les désigne, mais qu'il existe aussi des rapports non douteux dans les détails. C'est le texte de Florus, comme le plus explicite, qu'il convient d'examiner avec le plus d'attention. D'abord, quant à la situation de la ville de *Vindalium*, près de laquelle eut lieu la victoire de Domitius, nous adoptons pleinement l'opinion de M. le marquis de Fortia, qui la place à *Bedarrides*, bourg situé sur la Sorgue, à peu près à égale distance d'Orange et de Carpentras, et nous renvoyons, pour les développements, à l'ouvrage du savant académicien. Peu nous importe, au reste, que, par d'autres systèmes, Vindalium se trouve légèrement déplacé; cela fait, en définitive, peu varier le lieu du champ de bataille, et les diverses explications ne le mettent pas à deux lieues de Carpentras et d'Orange. Mais prenant les expressions de Florus à la lettre, plusieurs ont dit: L'historien rapporte que les généraux vainqueurs élevèrent leurs monuments sur *les lieux mêmes* où ils avaient combattu, *his locis quibus dimicaverant*; or, en appli-

quant ces mots à la victoire de Domitius, il faudrait chercher ses monuments à Vindalium même et non à Orange ou à Carpentras. Ceci nous paraît plus spécieux que logique. En effet, en raisonnant de la sorte, n'est-ce pas donner à cette expression *ipsis locis* une étroitesse, si l'on peut s'exprimer ainsi, que le génie de la langue et l'action que dépeint le récit ne comportent pas? Peut-on croire qu'une grande bataille s'accomplisse dans l'espace de quelques toises, circonscrite par un cercle inflexible, de telle sorte que, depuis le commencement de l'action jusqu'à la fin, les combattants, retenus dans leur position respective, se battent sans se mouvoir? La ville d'Orange, Carpentras et l'embouchure de la Sorgue forment les trois angles d'un triangle dont le plus grand côté a au plus trois lieues et dans lequel Vindalium se trouve compris. La bataille a pu commencer là; c'est là sans doute que la victoire a été fixée, ce qui lui a donné son nom. Mais les évolutions des armées, les dispositions préparatoires ont dû occuper une grande partie de ce terrain; on a dû se battre en plusieurs endroits successivement ou à la fois; les mouvements de la cavalerie, les diverses phases du combat, la fuite des ennemis ont évidemment promené la mêlée dans les différents points de ce triangle. Peut-on trouver alors que des monuments placés à Orange et à Carpentras contrarient trop le texte qui en place l'érection *ipsis quibus dimicaverant in locis*, surtout lorsqu'il s'agit d'un

historien qui a écrit à Rome, à deux cents lieues du théâtre d'une bataille dont on veut qu'il calcule les détails à une lieue près? Cette exactitude mathématique ne saurait être exigée chez un écrivain qui raconte de loin des faits déjà éloignés, qui peint à grands traits et ne fait pas, sur place, des plans géométriques.

Une autre expression de Florus a beaucoup défrayé la discussion : c'est celle dont il se sert pour désigner les monuments élevés par Domitius et Fabius, qu'il appelle *saxeas turres*, et où l'on ne saurait voir, dit-on, des arcs ornés de sculptures tels que ceux d'Orange et de Carpentras. Quelques-uns vont même jusqu'à traduire ces deux mots par des constructions informes et même des tas de pierres. C'est évidemment exagérer la simplicité de l'expression latine. Il y en a deux explications également probables. Ou bien, comme le dit M. de Fortia, il y a eu des monuments primitifs élevés à Vindalium même, ceux-là grossiers, sans ornements, de véritables *tours*, sur lesquelles furent posés les trophées ennemis, et que Domitius remplaça plus tard par de véritables arcs de triomphe, ceux qu'on voit à Carpentras et à Orange; ou bien, et ce serait plutôt notre sentiment, il ne faut voir dans ces mots, *saxeas turres*, que l'idée générale qu'ils renferment, de monuments élevés, bâtis en gros quartiers de pierre, et alors, sans supposer des tours intermédiaires, on arrive tout de suite aux constructions dont nos yeux peuvent juger aujour-

d'hui, et dont l'une surtout, haute de près de cent pieds, ne répugne pas à l'idée du mot *turris*. Il y a en outre une expression *trophæa fixêre* qui ne saurait s'entendre de l'action de placer des trophées sur le haut d'une tour ou de les suspendre à ses parois, et qui s'applique bien mieux aux sculptures de nos arcs de triomphe représentant les trophées ennemis, appliqués, fixés sur les faces du monument. Ainsi, de quelque manière qu'on l'envisage, le texte de Florus, capital en cette question, n'est point contredit par les arcs d'Orange et de Carpentras; au contraire l'histoire et les monuments semblent ici s'expliquer mutuellement.

Les autres écrivains sont loin de détruire ces inductions. Strabon nous a appris qu'après sa victoire sur l'Isère, Fabius éleva dans cet endroit un *trophée en pierre blanche* et deux temples, l'un à Mars, l'autre à Hercule. L'écrivain veut désigner ici évidemment un simple trophée semblable à ceux qu'on avait élevés de tout temps; aussi ne rencontrons-nous pas chez lui d'expression ambitieuse et nouvelle comme celle de Florus. Les deux trophées, l'un sur l'Isère, l'autre sur la Sorgue, étaient donc choses différentes : celui de Fabius, simple, ordinaire, tels qu'ils avaient été faits jusqu'alors; celui de Domitius, d'une forme nouvelle, inusitée, élevé, monumental, imposant, et, par le contraste de son orgueilleuse structure avec l'humilité des trophées antiques, méritant et expliquant cette observation de Florus, que *jamais les*

Romains n'avaient ainsi fait honte de leur défaite aux ennemis vaincus. Cela signifie en outre que jusque-là les trophées élevés sur les champs de bataille n'étaient que des monuments et des souvenirs de peu de durée, et que Domitius, qui le premier changea ambitieusement la coutume, en fit des monuments durables (*saxeas*). Cette signification de honte qui leur est ici attachée ne pourrait-elle pas indiquer aussi que la défaite des vaincus fut représentée et écrite sur le monument? car des emblèmes seuls devaient rendre sa destination conquérante non douteuse. Quant à ce sens d'humiliation attaché par les vainqueurs à ces souvenirs, il ne saurait être contesté. Cicéron lui-même nous l'a dit, en désignant cette partie de la Narbonnaise: « Ces peuples avaient été flétris (*notati*) par des *monuments* et des triomphes. » Ensuite si, comme nous le disons, ces mots de Cicéron s'appliquent aux monuments élevés en l'honneur des victoires de Domitius et de Fabius, ils sont ici d'une bien grande importance, car ils nous font voir que déjà de son temps ils existaient; et cette induction, si elle est admise, contribuera à prouver que ces monuments ont été construits par Domitius lui-même, à l'encontre de ceux qui, tout en accordant qu'ils ont été élevés en son honneur, en reculent l'exécution jusqu'à une époque bien postérieure.

Leur principal argument porte sur l'état de l'architecture romaine au temps de Domitius. Pre-

nant pour base de leur appréciation les progrès des beaux-arts à Rome, ils se croient obligés d'attendre que les monuments de cette ville présentent les signes qui se remarquent dans ceux de Vaucluse pour assigner à ceux-ci une date qui varie d'Auguste à Adrien. Mais c'est trop oublier qu'entre les Cavares et Rome il y avait une ville célèbre, foyer des lumières, centre des arts, qui les avait reçus de leur mère-patrie et les enseigna à Rome même. A vingt lieues seulement florissait Marseille, avec ses ouvriers et ses artistes grecs, le goût et le génie de la Grèce ; il n'est pas probable qu'on ait attendu deux cents ans, ni qu'on soit allé chercher à deux cents lieues des moyens de triomphe qu'on avait sous la main. Et notre expression peut fort bien se prendre à la lettre, car tout fait présumer que des Marseillais auxiliaires ou soldés se trouvaient dans les armées de Domitius et de Fabius. C'était en effet par eux, à leur voix, que les Romains avaient pénétré dans la Gaule; leur qualité d'alliés indique une part à des combats qui étaient leur querelle et à une conquête qui semblait être tentée à leur profit[1]. Les périls étant communs, le triomphe le fut aussi; et dans leur coopération à la victoire comme dans l'érection des monuments destinés à la perpétuer,

(1) Tel est le sentiment de M. Amédée Thierry dans son excellente *Histoire des Gaulois*, dont l'exactitude ne se reconnaît jamais mieux que lorsqu'on la consulte pour des faits purement locaux.

nous trouvons l'explication des emblèmes maritimes qui tiennent une place notable sur l'arc d'Orange. Les Romains leur permirent d'y mettre, comme alliés, leurs insignes victorieux, les mélangeant, pour les honorer, à leurs propres étendards : ils indiquaient par là aux peuples conquis que les amis de Rome étaient Romains ; et, d'un autre côté, les Marseillais tenaient à poser ainsi en face de leurs ennemis cette expression propre de vengeance et de menace[1].

Nous avons fait ressortir, dans les arcs de triomphe du département de Vaucluse, ce caractère non équivoque de flétrissure imposé aux vaincus. A défaut du sens architectural, Cicéron et Florus nous l'ont appris expressément, et c'est se tromper sur la nature de ces monuments que d'y voir, comme certains antiquaires, une marque d'honneur et d'affection donnée par les Romains à une contrée pour une longue et courageuse fidélité, ce qui recule leur construction au temps des empereurs. Les textes, les monuments et leur situation le proclament : de la part des Romains, ces trophées

(1) L'espace nous manque pour examiner si tous les détails d'architecture et de sculpture des monuments sont d'accord avec notre explication ; si c'est bien là le style et le génie grecs. Rappelons seulement que tous les archéologues ont rendu justice au bon goût des ornements autant qu'à leur richesse ; le plus grand nombre leur ont attribué une haute antiquité. M. Olivier observe que les captifs de l'arc de Carpentras ont la prunelle des yeux perforée, comme dans les statues grecques.

n'étaient pas une récompense, mais le sceau de leur conquête, leur prise de possession du pays dompté. C'est au lendemain de la bataille, dans l'enivrement de la victoire, lorsque la défaite était toute récente; c'est lorsqu'il n'y avait encore en présence que des vainqueurs et des vaincus, que ces symboles d'une gloire insultante pour les uns, d'une humiliante soumission pour les autres, ont pu être élevés. Comment supposer que deux siècles après, quand le souvenir de la conquête était vieux, affaibli, quand la signification de vainqueur et de vaincu était tout-à-fait effacée, quand ce n'étaient plus là que des alliés, des amis, mieux encore, des parents unis entre eux par tous les liens du sang et ne formant qu'une seule nation; comment veut-on qu'un beau jour, par un caprice inexplicable d'empereur ou de proconsul, on ait pensé à ériger de tels trophées, que les fils des vainqueurs les aient exigés et que les fils des vaincus les aient consentis? Non-seulement toute la Provence était romaine, mais la Gaule entière et la Grande-Bretagne. La Narbonnaise, entre toutes, était fidèle et dévouée. Pourquoi alors aller froisser sans motif, dans son orgueil bien légitime, un peuple aussi bienveillant? Pourquoi rappeler une conquête locale que personne ne niait et qui se prouvait de soi? Et si l'on prétend que les arcs de triomphe construits dans le territoire cavare étaient plutôt destinés à célébrer la conquête générale de la Gaule accomplie sous les empereurs, la puis-

sance romaine parvenue à son plus haut degré, on pourra demander encore pourquoi des monuments de triomphe affectés à l'ensemble des victoires de Rome ont été élevés dans des villes de second et de troisième ordre, telles qu'Orange, Carpentras, Cavaillon, et non plutôt dans les véritables capitales de la Gaule, à l'époque où l'on veut rapporter ces constructions, c'est-à-dire à Arles, Vienne, Lyon, Toulouse et Narbonne? Là aussi auraient été mieux placés avec les trophées de la conquête définitive de la Gaule ceux des victoires lointaines de la Germanie ou de la Thrace; l'importance de ces grandes cités leur aurait donné plus d'éclat; et sans doute les Romains leur eussent assigné cette place, si les monuments avaient été construits plus tard lorsque ces cités furent devenues puissantes. Leur situation dans le pays des Cavares indique donc deux choses: qu'ils ont été bâtis lors de l'arrivée des Romains; et qu'ils l'ont été pour des victoires locales, à l'époque où, la conquête arrivée aux confins des Allobroges vaincus mais non domptés, il s'agissait de frapper leur esprit et de lever en face d'eux des signes imposants de la puissance romaine.

Faisant donc aux arcs de triomphe situés dans le département de Vaucluse l'application de ce qui précède, nous dirons, en nous résumant et par conclusion de tous les systèmes produits, que, d'après toutes les probabilités, les arcs d'Orange, de Car-

pentras et de Cavaillon ont été construits par Domitius Ænobarbus, dans l'année qui suivit la victoire remportée par lui à Vindalium. C'est sans doute par ces trois villes que passait cette voie Domitia qu'il fit construire ou plutôt réparer dans la Narbonnaise; il suivit cette route lorsque, dans sa marche triomphale, il traversait la province conquise monté sur un éléphant; la trompe d'un de ces animaux qui se distingue sur l'arc de triomphe de Carpentras indique cette particularité, ainsi que la part des éléphants à la victoire de Vindalium[1]. C'est à Cavaillon que passait la Durance. De là une voie différente conduisait à Glanum (Saint-

(1) Peut-être Fabius Maximus mit-il la main à quelqu'un des monuments construits dans le département de Vaucluse, et voulut-il élever à côté des trophées de son collègue les emblèmes d'une gloire rivale. Florus nomme en effet les deux généraux Fabius et Domitius comme ayant bâti des tours de pierre sur les lieux où ils avaient combattu. Or, nous avons vu que cette expression *saxeas turres* ne pouvait s'appliquer au trophée élevé par Fabius sur l'Isère, que Strabon nous donne comme un trophée simple et ne contrariant en rien la coutume reçue, ainsi que le remarque Florus pour ceux des Cavares. Évidemment, dans son texte, Florus confond la victoire de Fabius avec celle de son collègue, et, par la nature de son expression comme par son emploi au pluriel, il a en vue les bords de la Sorgue, où se retrouvent, non un seul, mais plusieurs de ces monuments. Dans le cas où Fabius aurait voulu célébrer ses succès par un arc de triomphe, on conçoit comment, indépendamment de toute idée de rivalité avec son collègue, il aurait choisi pour cela le territoire cavare et non les bords de l'Isère, où il avait vaincu. Les Allobroges avaient bien été battus, mais après la victoire de Fabius ils n'étaient pas encore domptés; leur pays était loin, dès lors, d'être romain. Un arc

Remy), et peut-être l'arc que l'on voit dans cet endroit fut-il construit par le même général et pour la même cause. Le caractère de l'architecture de ces divers monuments, trop avancé, trop savant pour les Romains d'alors, ne l'est pas pour les Grecs de Marseille qui se trouvaient même dans l'armée romaine. Toutes les sculptures qui les décorent indiquent une victoire remportée sur des Gaulois et sur ceux de la contrée qui soutint la première guerre contre Rome. La coopération des Marseillais explique les emblèmes maritimes de l'arc de triomphe d'Orange; l'absence de l'aigle, la place très secondaire du mot *Mario* sur un bouclier, le peu de sûreté des autres inscriptions indiquées en faveur de Marius, enlèvent toute probabilité à l'opinion qui l'attribue à ce dernier, et à plus forte raison à des temps postérieurs; surtout quand, pour Domitius, indépendamment de toutes les considérations morales, il se trouve des textes presque formels. Les mêmes textes prouvent la destination de l'arc de Carpentras, qui offre les mêmes caractères d'architecture et d'ornementa-

de triomphe sur leurs terres aurait été bien vite renversé; c'est ce qui arriva probablement au trophée cité par Strabon, et sa disparition complète indique en même temps son peu d'importance. Le pays cavare, au contraire, qui n'avait jamais été hostile aux Romains, à cause de ses relations avec Marseille, fut entièrement romain dès la première victoire. Là seulement la puissance des vainqueurs fut incontestable dans ces premiers temps; et ainsi s'explique l'agglomération dans cette contrée de monuments représentant même des victoires remportées, plus au nord, sur l'Isère.

tion; c'est encore la main des Grecs et des trophées allobroges. Il en est ainsi de l'arc de Saint-Remy. Quant à celui de Cavaillon, par le peu qui nous reste, nous n'en pouvons rien dire, sinon qu'il faisait partie d'un système de monuments triomphaux, unique en Gaule, et l'on peut dire dans tout le monde romain; car nous ne sachions pas qu'il se trouve nulle part quatre arcs semblables placés ainsi sur la même voie, à une distance totale moindre de dix lieues. Le hasard qui les aurait accumulés de la sorte ne saurait s'expliquer, tandis que les documents historiques nous fournissent une explication de leur rapprochement que nous ne pourrions raisonnablement repousser que par des textes contraires, et ces textes ne se trouvent pas.

NOTE.

Nous avons signalé l'absurdité de cette croyance populaire d'une victoire de Marius dans les plaines d'Orange, en l'honneur de laquelle aurait été élevé le monument de cette ville. L'excellent mémoire de notre honorable collègue M. Melchior Tiran, sur *les travaux militaires de Marius dans la guerre contre les Teutons*, fixe la matière à ce sujet. Nous sommes heureux que notre travail ne vienne qu'après celui de M. Tiran; il en sera mieux compris, par les saines idées qu'il a émises sur ces anciennes guerres méridionales.

RAPPORT

SUR

L'OUVRAGE DE M. MAUDUIT,

INTITULÉ :

DÉCOUVERTE DANS LA TROADE.

Par M. REY, membre résidant.

De tous temps on a disserté sur la plaine de Troie, et, de même qu'on a soutenu qu'Homère n'avait point existé, on a contesté qu'il fût maintenant possible de reconnaître les lieux que l'Iliade, quel qu'en fût l'auteur, a rendus célèbres. Mais si Blackwell, d'Ansse de Villoison, Sainte-Croix, M. le marquis de Fortia, ont fait justice des systèmes de Perrault, de l'abbé Daubignac, de Vico, de Wolff, du P. Hardouin, etc., qui nient Homère et Troie, Pococke, Chandler, Dallaway, Morritt, Le Chevalier, M. Mauduit, etc., ont fait dans

la Troade, soit des observations, soit des découvertes qui prouvent que Bryant poussait le scepticisme historique à l'excès quand il révoquait en doute, non-seulement la guerre de Troie, mais encore l'existence en Phrygie d'une ville de ce nom, qu'il n'admettait qu'en Egypte.

Pour ne parler que du dernier de ces voyageurs, que de celui dont vous m'avez chargé d'examiner l'ouvrage intitulé : *Découvertes dans la Troade*, il confirme de toute l'autorité d'un témoin oculaire éclairé les plus importantes des explications fournies par Le Chevalier; de même que, par une discussion approfondie, il imprime à l'ensemble de l'ingénieuse spéculation de son devancier dans la plaine de Troie le dernier cachet de la réalité.

Le livre de M. Mauduit est nouveau, mais ses découvertes remontent au mois de novembre 1811, et il explique pourquoi il ne les publia point alors. Toutefois, elles furent l'objet d'un rapport de M. J. Le Breton, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, le 3 octobre 1812, et remarquées par tout ce qui, à cette époque, s'intéressait à la Troade, c'est-à-dire par les Choiseul-Gouffier, les Le Chevalier, les Barbié du Bocage, les Méchain, les Fauvel, les Ruffin, les Didot, etc. Si quelques-uns de ces savants distingués, tout en profitant des nouvelles lumières acquises à l'archéologie par M. Mauduit, ne lui ont pas rendu alors toute la justice à laquelle il avait droit, il en est d'autres qui n'ont point partagé ce tort. Le

Chevalier surtout, et ce témoignage était le plus à ambitionner pour M. Mauduit, a dit de lui : « Sa « découverte des bassins du Scamandre et des « constructions du *Pergama* est de la plus haute « importance, puisqu'elle fixe d'une manière in« contestable l'emplacement d'Ilion, de même « que ses observations sur la vallée de Thimbra, « sur le Throsmos, sur Callicolone, sur les tom« beaux d'Ilus et d'Æsyetès, etc., sont du plus « grand intérêt en ce qu'elles ne permettent plus « aucun doute sur l'existence des objets chantés « par le prince des poëtes. »

C'est donc de découvertes déjà préconisées par un savant doué du caractère le plus noble et d'une parfaite connaissance de la matière, que j'aurai l'honneur de vous entretenir, non sans être obligé de vous redire cependant une partie des choses qu'un voyageur en Troade observe dans sa marche depuis le rivage de la mer jusqu'aux premières pentes de l'Ida, et que vous connaissez par les relations.

Si l'on peut douter encore, avec les archéologues les plus érudits, que tel des nombreux cônes ou tumulus, dont le petit espace de terre nommé *la Troade* est comme jalonné, soit celui d'Achille, et tel autre celui de Patrocle, d'Æsyetès, d'Ilus, d'Antiloque, etc. ; si l'on ne sait pas bien à qui d'Ajax ou de Festus, favori de Commode, il faut attribuer le monument du cap Rhétée ; enfin, si l'on hésite à reconnaître le tombeau commun des

Grecs dans deux tumulus dont l'un est immédiatement sur la rive gauche du Simoïs et l'autre dans la plaine, mais un peu loin de sa rive droite, on ne peut du moins se refuser à croire que tous ces tertres factices ne soient des tombeaux, et qu'ils ne datent, pour la plupart, de l'antiquité la plus reculée, à en juger par leur forme, leur structure, la nature des objets d'art que l'on retrouve quelquefois encore dans leur intérieur et dans leurs environs, et enfin par l'épithète de *très vieux* que leur donnaient déjà les plus anciens écrivains de la Grèce et de Rome.

Or, n'est-ce pas déjà un fait bien remarquable que la présence de tant de monuments funèbres contemporains des premiers temps de l'histoire, sur le sol désigné expressément comme le premier qui ait été témoin d'un grand événement historique? Et si l'on réfléchit que, de ces monuments, il en est qui conservent encore, après tant de siècles, leurs noms antiques dans la langue du pays, tel que le tombeau d'Ilus, que les Grecs modernes des contrées voisines appellent toujours *o taphos Ilou*, on conviendra que c'est dans une telle contrée, et non en Egypte, et non dans un pays qui serait dépourvu de ces premiers indices, de ces témoignages irrécusables respectés à la fois par les hommes et par le temps, qu'il est logique de chercher la ville de Priam.

Mais ces témoignages, quelque poids qu'ils aient, quelque nombreux qu'ils soient, ne sont

ni les seuls ni les plus concluants. Je vais en emprunter de nouveaux à M. Mauduit, qui, d'ailleurs, se fait constamment un devoir de rendre hommage au bonheur des conjectures de son précurseur dans la Troade, et qui donne ainsi l'exemple d'une équité que ses successeurs n'ont pas toujours pratiquée à son égard.

Il est impossible que l'œil d'un voyageur éclairé, qui arrive par mer à l'entrée du détroit des Dardanelles, ne soit pas frappé du spectacle des nombreux monticules dont la plage est bordée. Soudain l'Iliade lui revient à la mémoire et il reconnaît ou se plaît à supposer dans ces monticules célèbres, ici le tombeau d'Achille, là celui de Patrocle, entre ceux d'Antiloque et d'Ajax. Non loin de là, et séparant deux promontoires connus jadis sous les noms de Rhétée et de Sigée, et aujourd'hui sous ceux de cap Top-Tachi et de cap Jéni-Chehr, une rivière, ou plutôt un torrent, débouche dans la mer. Pour les gens du pays, c'est le Mendéré-Sou; pour notre voyageur, c'est le Simoïs. Il met pied à terre sur la rive gauche, bordée aussi de tumulus, et en remonte le cours, persuadé que bientôt il sera arrêté par l'embouchure d'une autre rivière dans le torrent. En effet, immédiatement après avoir dépassé les ruines d'un pont antique, il arrive au lit, presque abandonné, d'un cours d'eau. C'est le Scamandre, il n'en saurait douter, quoiqu'il s'attendît à y trouver plus d'abondance et plus de limpidité. Pour compléter

toutefois sa conviction, il a donc besoin de suivre jusqu'à ses sources cette rivière dégénérée, afin d'y chercher les signes extérieurs et particuliers par lesquels Homère les caractérise.

En côtoyant ce lit, qui est quelquefois à sec dans l'été, qui arrive au Simoïs dans les temps de pluie, et dont de vieux saules et des roseaux indiquent le cours, on arrive à la naissance d'un plateau légèrement élevé au-dessus de la vallée où il serpente. Là s'offre le spectacle particulier à toutes les têtes de delta. Devant soi, le cours supérieur de la rivière, plus abondant, se divise en deux; une partie de ses eaux alimente le lit dont on vient de longer le bord gauche, et va, quoique péniblement, se joindre au Simoïs, tributaire de l'Hellespont; l'autre partie court à pleins bords vers la mer Egée par un canal profondément creusé de main d'homme, dans la colline ou plateau qui auparavant lui barrait le passage et lui imprimait sa direction vers le Simoïs. Cette dérivation, très importante à constater à cause de la confusion qu'elle a jetée dans l'explication de la plaine de Troie d'après les traditions homériques, a donc fait passer le cours inférieur du Scamandre, ou Xanthe, d'un versant de la plaine à l'autre, et a dirigé à gauche un cours et une embouchure qui allaient à droite.

Bien que la partie inférieure de la rivière qui, par le canal, s'écoule maintenant dans la mer Egée, presque en face de Ténédos, soit à elle seule

à peu près tout le Scamandre, nous n'aurons plus à nous en occuper. Quelque ancien que soit ce cours factice, qui aujourd'hui dessert obscurément plusieurs moulins, il est postérieur aux récits d'Homère; il ne peut donc fournir le moindre argument dans des recherches qui ont l'emplacement de Troie pour objet.

A l'égard du lit primitif du Scamandre, on ne saurait trop répéter, contre l'opinion commune, qu'il existe encore et qu'il continue à porter de l'eau dans le Simoïs, surtout quand le Scamandre supérieur est très abondant. Ce fait, ignoré même par Le Chevalier, et qui, depuis lui, a été entrevu par plusieurs voyageurs, a été particulièrement examiné et reconnu par M. Mauduit, et ce n'est pas un des moindres services qu'il ait rendus à la topographie d'une contrée où tout intéresse au plus haut point.

Mais il ne suffit pas d'avoir signalé la dérivation du Scamandre, il faut encore expliquer les deux motifs qu'on en donne. Le premier a été d'ouvrir au Scamandre un passage qu'il ne trouvait plus qu'avec peine pour se rendre au Simoïs, à cause des ensablements considérables que le torrent impétueux a toujours opposés à la rivière paisible, et qui, cent toises avant leur jonction, comblent à peu près celle-ci; le second a été d'assainir la partie basse de la plaine de Troie, qui déjà du temps d'Homère était marécageuse et couverte de roseaux. Les idées même de roseaux et de Sca-

mandre sont en quelque sorte inséparables. Après qu'Ulysse et Diomède eurent tué Dolon, espion troyen, dans l'espace compris entre le Throsmos et les vaisseaux des Grecs, c'est-à-dire précisément au point de la plaine où le canal a été ouvert, Ulysse, toujours prudent, attacha les armes du troyen aux branches d'un tamarisc et les consacra à Minerve, en implorant la déesse de veiller sur eux et de les conduire heureusement vers les tentes des guerriers de la Thrace. Ils partirent, après avoir entouré leur trophée de roseaux et de touffes de tamarisc, afin de reconnaître la place où ils le laissaient et de pouvoir le reprendre à leur retour de l'enlèvement des chevaux de Rhésus, que, selon une des sept fatalités d'où dépendait le sort d'Ilium, il fallait empêcher de paître dans les champs troyens et de boire dans le Xanthe. C'est dans des roseaux aussi qu'une autre fois Ulysse passa une nuit en embuscade près de la ville assiégée.

Une coutume, singulière il est vrai, avait jadis régné à Troie; lorsqu'une fille devait se marier, et la veille même de ses noces, elle allait offrir les prémices de ses charmes au dieu du fleuve, en disant : *Scamandre, je t'offre ma virginité.* Cet usage, qui signifiait seulement, sans doute, qu'un bain était de rigueur la veille du mariage, fut transporté de la Troie ancienne à la nouvelle Troie, nécessairement voisine du vieux et du nouveau Scamandre, et l'orateur Eschine l'y re-

trouva dans le voyage qu'il y fit avec un de ses compatriotes nommé Cimon. On sait ce qu'il raconte à ce sujet des baigneuses, du fleuve et de ses roseaux, et le danger que lui fit courir à lui-même la supercherie du Scamandre-Cimon, qui s'était caché dans les roseaux, qui s'était couronné de roseaux pour tromper l'innocente Callirhoë :

« Aucuns à coups de pierre
« Poursuivirent le dieu qui s'enfuit à grande erre. »

Les deux Athéniens furent contraints de quitter la ville en toute hâte, afin de se soustraire à la vindicte publique; et ce juste courroux des habitants, qui voulaient jeter le coupable et son compagnon dans un bûcher, prouve bien que l'offrande dont les roseaux seuls devaient entendre l'expression n'était qu'une formule sans conséquence.

Le récit d'Eschine, rapproché de la qualification de *vieux Scamandre* donnée par Pline au cours supérieur du Scamandre d'Homère, ne donnerait-il pas à penser qu'à l'époque de l'orateur grec on connaissait le véritable Scamandre, comme on le connaissait encore au temps de Pline, et que c'était dans ses eaux, consacrées par la religion du pays, que les jeunes filles de la nouvelle Troie allaient encore se baigner la veille de leur mariage, comme celles de l'ancienne, et offrir allégoriquement leur virginité à la divinité du fleuve,

après avoir, pour cela, traversé le Simoïs ? En effet, une telle cérémonie ne pouvait se pratiquer que dans un cours d'eau toujours abondant et calme, et non dans un torrent tantôt inabordable et tantôt privé d'eau, et dans lequel d'ailleurs on n'eût jamais trouvé les roseaux obligés.

Enfin, c'est en pliant des touffes de roseaux sous ses pieds pour s'en faire une sorte de plancher sur la vase, que M. Mauduit, après avoir, comme autrefois Achille, échappé au danger de périr dans le Scamandre, où il s'était malgré lui engagé, put se risquer à retourner à la rivière pour secourir son domestique exposé au même danger : tant il est vrai que la présence des roseaux continue à caractériser le Scamandre.

On a remarqué sans doute que, déclinant l'autorité des traducteurs d'Homère, qui disent *tamarin*, je nomme *tamarisc* l'arbrisseau où les guerriers grecs appendent les armes de Dolon ; ce n'est pas sans raison. Aucune plante ne porte dans notre langue le nom de tamarin. On nomme bien ainsi un fruit dont la pulpe a des propriétés médicinales, mais ce fruit provient du tamarinier des Indes, *tamarindus Indica*, et non d'un tamarinier qui n'existe point. Le nom de l'arbre de l'Iliade est *muriken ;* les Latins, en l'adoptant, confondirent *myricen* avec *ericen*, bruyère, que quelques-uns, dit Pline, croient être les mêmes plantes que le tamarin, *tamaricen*. Ce que les botanistes nomment tamarisc, *tamariscus*, est un arbrisseau

de la famille des *portulacées;* il est particulièrement indigène à tout le littoral de la Méditerranée, où il affecte le voisinage des rivières. Il s'élève souvent au-dessus de vingt pieds; il est donc assez fort pour supporter le poids d'un trophée d'armes, ce que ne pourrait faire une bruyère, toujours basse et frêle. Dans toutes les contrées européennes où il croît, on le nomme tamarisc; si l'on y dit quequefois tamarin, par négligence, du moins on ne l'y écrit jamais. Il est pénible de trouver cette faute dans les écrits d'hommes assez savants pour traduire Homère.

J'ai dit comment l'ouverture d'un nouveau lit au Scamandre avait donné naissance à un delta. Pour sortir de cette île factice, si l'on s'engage, en venant du Simoïs, dans les marécages dont il est en général formé et qui sont la conséquence des infiltrations du lit primitif de la rivière, il faut de toute nécessité traverser l'un de ses côtés. Si c'est le canal que l'on franchit, on se trouve sur la rive gauche d'un courant d'eau dont la Bièvre, entre Arcueil et Gentilly, près Paris, peut donner une idée. Tel est le *divin* Scamandre, un ruisseau! Achille, dans l'Iliade, le franchit à l'aide d'un arbre qu'il déracine pour s'en faire un pont; M. Mauduit le traverse sur un arbre renversé par le temps et qui unit ses deux rives. On passe au village turc d'Erkessi, sur le côté du plateau que M. de Choiseul-Gouffier croit être le Throsmos tant cherché, et qui est lui-même la base de la colline où s'élève

le tombeau d'Ilus, monument de ce genre, sans contredit, le plus considérable de toute la contrée, et que pour cela Homère désignait par l'expression de *Méga sèma*. On continue à remonter le courant du Xanthe jusqu'à une autre colline ou chaîne de petites roches qui termine la plaine, et du pied de laquelle s'échappent de nombreux filets d'eau que M. Mauduit ne considère pas comme autant de sources, mais seulement comme des émanations de deux sources, dont chacune conserve encore, à un certain degré, le caractère particulier qu'Homère leur attribue. C'est ainsi qu'à Vaucluse, indépendamment de l'eau qui déborde à torrents de la fontaine même, une multitude de filets, originaires de la source unique, jaillissent de toutes les parois riveraines de la Sorgue. Ces sources, les seules, comme se le sont fait assurer M. Mauduit et plus récemment M. Poujoulat, par les paysans turcs, les seules de cette abondance qui existent à dix lieues à la ronde et que les Turcs nomment les quarante sources, sont voisines d'un village nommé *Bounar-Bachi*, c'est-à-dire *tête de la source*, traduction presque littérale de *krounos, fontaine jaillissante*, par laquelle le poëte grec désigne les sources du Scamandre. Les eaux limpides qui en proviennent sont retenues au pied de la colline dans un terrain sans pente, et couvert de ces mêmes roseaux que l'on n'a pas un seul instant perdu de vue depuis que l'on suit les bords du Scamandre. Tantôt les eaux circulent sous des

berceaux de lierre et de vigne sauvage, entre des jardins riants d'abondance et délicieux de fraîcheur, tantôt elles forment des étangs poissonneux dans un bocage verdoyant, tantôt, enfin, elles sont contenues dans de grands bassins revêtus en maçonnerie où les femmes turques lavent leur linge, et qui rappellent ces *vastes lavoirs* dont le prince des poëtes n'a pas dédaigné de parler et dans lesquels, dit-il, « les femmes des Troyens et leur fil-« les charmantes lavaient leurs vêtements magni-« fiques avant l'arrivée des Grecs. » Enfin, pour qu'aucun des éléments propres à compléter la conviction du voyageur qui cherche le Scamandre de l'Iliade ne manque dans la conjoncture, les sources entre lesquelles il se promène, et en particulier celle qui jaillit à gros bouillons d'un large bassin revêtu de fragments antiques, sont chaudes comme elles l'étaient jadis, « et dégagent pen-« dant l'hiver une fumée épaisse et semblable à « celle d'un grand feu, » disent les habitants du pays, dans les mêmes termes qu'Homère l'a dit.

Les tombeaux des temps héroïques, le Simoïs, le Scamandre, le point de jonction de ces deux rivières, les lavoirs antiques, les sources chaudes, les roseaux même, dans une plaine qui, de temps immémorial, conserve le nom de Troie, et dans laquelle s'est élevée une Troie nouvelle sous le nom d'*Ilium recens*, sont des réalités aujourd'hui reconnues par tous les voyageurs en Troade, et qui ont suggéré à M. Mauduit cette pensée juste

dont il a fait l'épigraphe de son livre : « La guerre « de Troie n'est point une fiction ; le hasard ne « peut avoir réuni sur un point déterminé tant « d'objets remarquables pour appuyer les rêve- « ries d'un poëte. » Aussi est-ce à l'aide de tous ces indices, réunis avec critique et mis en œuvre avec talent, que feu Le Chevalier était parvenu à fixer, par le raisonnement, il est vrai, plutôt que par des preuves palpables et qu'il aurait lui-même vues et touchées, la place, jusqu'à lui si vainement cherchée, où Troie avait été bâtie.

S'il avait fallu un critique habile pour deviner l'emplacement que Troie occupa jadis, il fallait un architecte intelligent et ami des recherches historiques pour trouver et pour produire des preuves irrécusables qu'une ville avait réellement existé sur cet emplacement. Cet honneur était réservé à M. Mauduit, architecte de l'empereur Alexandre, et à qui la ville de Saint-Pétersbourg est redevable d'un bon nombre des embellissements qu'elle a reçus sous le règne de ce souverain. Avec autant de sagacité, mais avec plus de bonheur que Le Chevalier, il a découvert des restes considérables et non équivoques de la ville dont on a longtemps dit, d'après Lucain, que les ruines même avaient péri, dont, si l'on s'en rapportait au continuateur de l'ouvrage de M. de Choiseul-Gouffier, il n'y aurait plus de vestiges, et où l'on ne découvrirait pas même des fondations d'édifices. Il a fourni à la plus ancienne et à la plus intéres-

sante des discussions archéologiques les témoignages matériels qu'aucun de ses précurseurs n'avait pu produire; il a enfin rendu presque impossibles tous débats ultérieurs sur l'existence de Troie, quoique l'on ait prétendu que dans aucun système on ne réunira jamais toutes les conditions nécessaires pour que l'un d'eux puisse s'accorder et avec Homère et avec l'état actuel des lieux, eût-on même la ressource de diriger le cours du Scamandre et du Simoïs au gré des conjectures.

Je viens d'énumérer le Simoïs entre les points unanimement reconnus de la plaine de Troie. Je dois dire cependant que, bien que ce fleuve existe, du moins il a perdu son nom, et que, par une combinaison singulière, il a pris celui de Scamandre, en turc *Menderé-Sou*, sans pour cela que le Scamandre, dont, je l'avoue, j'ignore le nom nouveau, ait pris celui de Simoïs. A quelle époque s'est opéré ce changement? c'est ce qu'il serait difficile de préciser. Toutefois il est antérieur à Strabon, qui, parlant du Simoïs, le nomme déjà Scamandre, d'après un certain Démétrius qui écrivait à Alexandrie d'Egypte, et qui pourtant était natif de Scepsis, ville la plus voisine de Troie. M. Mauduit croit ce changement antérieur à Hérodote même, qui a dit : « L'armée de Xercès « pénétra dans la Troade, laissant à gauche le « mont Ida. Pendant la nuit qu'elle campa au « pied de cette montagne, un orage épouvantable

« lui tua beaucoup de monde. De là elle vint sur « le Scamandre. Ce fut la première rivière, depuis « Sardes, qui fut mise à sec, et dont l'eau ne put « suffire à étancher la soif des hommes et des « bêtes de charge. Dès que Xercès fut arrivé sur « les bords de cette rivière, il monta à Pergame de « Priam, qu'il désirait beaucoup visiter. Il immola « mille bœufs à Minerve de Troie, et il partit à la « pointe du jour, ayant à sa gauche les villes de « Rhœtium, d'Ophrynium et de Dardanus, qui « est voisine d'Abydos. »

Or, M. Mauduit pense que, par cette marche, Xercès n'a vu ni le Scamandre d'Homère, mais le cours supérieur du Simoïs, dont le nom, sans doute, était déjà changé, ni la Pergame de Priam, mais peut-être *Scamandria-Troas,* ville très ancienne aussi. Où était située cette ville? Voilà sur quoi M. Mauduit n'émet que des conjectures. Toutefois, si, comme il le pense, *Scamandria-Troas* était la ville dont MM. R. Rochette et Morey ont découvert les ruines en 1838, il ne serait pas impossible alors que Xercès eût vu le véritable Scamandre et la Pergame de Priam. Attendons sur ce point la publication des travaux du savant antiquaire dans la Troade.

A l'égard de la rivière épuisée par une armée qui boit et à qui elle ne suffit point, ce n'est pas seulement une circonstance extraordinaire, c'est aussi une excellente preuve, aux yeux de M. Mauduit, que cette armée n'a pas bu dans le véritable

Scamandre; elle n'eût pas épuisé des sources aussi abondantes, des eaux aussi rapidement renouvelées, même quand tous les hommes dont elle était composée auraient pu y boire simultanément. Mais ce n'est pas la seule singularité qu'offre ce passage d'Hérodote; le Simoïs, qu'il nomme déjà Scamandre, est, il est vrai, presque à sec une partie de l'année, et dans ce moment-là il serait, à la rigueur, possible qu'une très grande armée n'y trouvât point assez d'eau pour se désaltérer instantanément; mais quand un orage éclate dans l'immense groupe de montagnes qui compose l'Ida, la rivière s'enfle soudain, elle déborde, et l'eau devient la cause des plus grands désastres dans la vallée qu'elle parcourt. Or, Hérodote cite un de ces orages; il est vraisemblablement tombé pendant la nuit qui précéda le jour de l'arrivée de Xercès sur le Simoïs; il a été si terrible que l'historien en transmet la mémoire à la postérité; le résultat de ce grand cataclysme a été nécessairement de déterminer, puisqu'on était au printemps, la fonte des neiges de l'Ida, et par conséquent de remplir d'eau, à l'excès et pour longtemps, les nombreux affluents du Simoïs et le Simoïs lui-même; et pourtant dans la journée même il ne s'y en trouve déjà plus assez pour que l'armée y boive à sa soif! Un torrent ne s'écoule pas avec cette *instantanéité* quand il provient d'un orage tombé au printemps sur des neiges. S'il coulait encore au moment de l'arrivée de

Xercès, comment n'a-t-il pas suffi? s'il a été insuffisant, où donc buvait d'ordinaire son armée, qui, au surplus, mettait habituellement les rivières à sec? « Quelles rivières ne furent pas épuisées, si « l'on excepte les grands fleuves? » dit textuellement Hérodote. Il tient même tant à faire admettre ce fait étrange qu'il constate que le Scamandre fut la première rivière où il se manifesta depuis le départ de Sardes, ce qui suppose qu'il se renouvela une seconde, une troisième fois, etc. Et en effet l'historien grec dit que le Mélas, qui est une rivière et non un torrent, fut épuisé comme le Simoïs. Si ce sujet n'était pas étranger au nôtre, il serait intéressant d'abord de s'assurer si Xercès menait avec lui deux millions d'hommes, comme le suppute Hérodote, ou un million, selon Justin, ou huit cent mille, selon Ctésias, Diodore et Pline, ou sept cent mille, selon Elien; ensuite, de rechercher, non comment buvaient ces prodigieuses réunions, mais comment elles mangeaient. L'entretien de sept cent mille hommes en marche depuis l'ancienne Sardes jusqu'à Athènes serait peut-être une chose impossible de nos jours, prît-on, comme Xercès, quatre ans pour s'en occuper; que serait-ce s'il s'agissait des deux millions d'Hérodote?

Mais revenons au Simoïs, et, pour rendre raison du changement de son nom, laissons parler M. de Choiseul. « Passé le point, dit-il, où se réunissaient « le Simoïs et le Scamandre, le premier perdait

« son nom, et c'était le Scamandre qui conservait « le sien jusqu'à la mer. Il tint cette préférence, « soit du caprice de ses habitants, soit de la na- « ture de son cours toujours égal, tandis que du- « rant une partie de l'année le Simoïs à sec ne « versait plus ses eaux dans le lit commun, où « seules alors coulaient celles du Scamandre. « Mais le cours de celui-ci se trouva dans la suite « embarrassé et presque interrompu par les sa- « bles qu'entraînait le violent Simoïs; ces sables « s'accumulèrent vers le confluent des deux fleu- « ves, barrèrent le cours paisible du Scamandre, « le forcèrent de refluer dans la plaine et de for- « mer le marais qui existe aujourd'hui. Alors la « partie supérieure du Scamandre devint étran- « gère à l'embouchure vers laquelle il cessait de « couler; le Simoïs se trouva seul en possession « du lit qui leur avait été commun. Les naviga- « teurs et les colons éoliens qui s'étaient emparés « du pays, ne voyant plus qu'un seul fleuve qui « passait près de leur nouvelle Ilion, s'accoutu- « mèrent insensiblement à prolonger sur la tota- « lité de son cours le nom d'abord affecté à la « partie inférieure au confluent et la plus voisine « de la mer; le Simoïs perdit entièrement son « nom pour recevoir celui du Scamandre, et ce « nom usurpé remonta jusqu'à sa source dans le « mont Cotylus. Ce qui démontre la vérité de « cette explication, c'est que la partie supérieure « du véritable Scamandre s'appela le vieux Sca-

« mandre, *Palae Scamander*, et que les fontaines
« qui le produisent continuèrent à s'appeler les
« sources du Scamandre, lors même que ce nom
« eut été transporté au Simoïs. Les fontaines,
« origines du véritable, du vieux Scamandre, ne
« furent jamais méconnues des habitants, mais
« seulement des commentateurs, dont aucun n'a-
« vait eu l'avantage de parcourir les lieux qui les
« occupaient sans cesse. Aussi plusieurs de ces
« interprètes d'Homère, et Strabon, qui copie
« Démétrius, prenant le Simoïs pour le Scaman-
« dre, se demandent pourquoi l'on appelait sour-
« ces du Scamandre ces fontaines sortant des
« flancs de la montagne sur un point si éloigné
« du mont Cotylus, où ils croyaient trouver la
« source unique du fleuve dont le nom usurpé
« les trompait. »

Cette explication, d'une simplicité admirable, ne laisse rien à désirer. Le nom de Mendéré appliqué au Simoïs n'est pas une considération qui doive arrêter la critique. Ce fleuve vient de l'Ida, comme le veut Homère; le Scamandre vient des sources froide et chaude de la plaine, comme Homère l'a dit aussi, comme l'antiquité n'a cessé de le croire, comme les lieux l'attestent encore. Enfin, le changement de nom de l'un de ces fleuves est aussi bien expliqué aujourd'hui que le changement de direction de l'autre.

M. Mauduit avait mis trop d'intérêt à retrouver l'ancien confluent du Scamandre dans le Simoïs,

pour dédaigner d'en rechercher les sources; il les visita donc, et, comme la plupart des voyageurs, il les trouva fraîches l'été et chaudes l'hiver, les ayant observées le 28 octobre, quand il faisait encore fort chaud, et le 5 novembre, quand le temps s'était tout à coup mis au froid et avait gelé la surface d'une mare voisine. Le 5 novembre elles étaient fumantes et à une température qu'il estima être de 17 à 18 degrés. Mais ce qui, après les sources elles-mêmes, qui ont été vues à satiété, fixa surtout son attention, ce qui, en effet, ne pouvait être remarqué utilement que par un architecte, ce fut l'ensemble des travaux d'art dans lesquels les eaux sont ménagées et retenues, et dont personne avant lui n'avait soupçonné l'existence. La préoccupation ne va point en lui jusqu'à donner les constructions qu'il découvre pour l'ouvrage d'Apollon, de Neptune ou de Laomédon, fondateurs de Troie, mais il remarque dans quelques-unes les preuves d'une haute antiquité. Il reconnaît, surtout dans des bassins ou canaux dont un est large d'environ 17 pieds et long de plus de 500, la justesse d'expression d'Homère qui nomme *vastes*, des pièces d'eau évidemment faites de main d'homme dans un lieu où, sans doute, il en a toujours existé de semblables, et qui servaient, comme elles servent encore, comme elles serviront à jamais, de *lavoirs* aux habitants du pays.

La découverte, dans un tel lieu, de constructions antiques jusqu'à présent ignorées, jette un

assez grand jour dans une question qui a pour objet la fixation de l'emplacement de Troie pour que l'on rapporte, sur la foi d'un homme du caractère de M. Mauduit, ce en quoi consistent ces constructions. Il suivait, le long d'un délicieux bocage, toutes les sinuosités des rochers d'où s'échappent les sources du Scamandre lorsqu'il aperçut un mur élevé d'environ trois pieds et ombragé par de *vieux figuiers sauvages*, circonstance qui, ici, est un caractère homérique de plus. Il examina la structure de ce mur et rechercha quel pouvait en être l'usage; il le trouva en grande partie couvert d'un enduit très sain, ayant toute l'apparence de la pierre, et il s'assura que son objet était de retenir les eaux qui jaillissent du pied de la roche dans toute la ligne de sa construction et d'en former un canal qui, d'une part, se décharge dans une sorte d'étang, et de l'autre dans le Scamandre, à sa naissance même. M. Mauduit, en comptant deux cent vingt pas pour la longueur de ce canal, ne put s'empêcher de s'écrier, plein de son Homère : *Quel magnifique lavoir!*

Un chemin, sans doute, y descendait, venant de la ville qui avait eu besoin d'une aussi vaste buanderie, et M. Mauduit, qui depuis le matin ne marchait plus que le dos courbé, dans l'attitude d'un homme qui cherche à terre quelque objet précieux, retrouve en effet, à la tête du canal, les restes d'un chemin évidemment antique, à en juger par la nature de sa construction, par les

vieux arbustes et les broussailles épaisses qui souvent le cachent, mais qui ne peuvent le dérober entièrement à des yeux exercés et attentifs. C'est par ce chemin qu'il arrive aux sources proprement dites. L'une est renfermée en partie dans un bassin grossièrement fait par les Turcs avec les débris d'un plus ancien. Deux des côtés en sont formés par des pilastres de granit renversés, mais entiers et avec leurs moulures hautes et basses, et les deux autres de dalles en marbre blanc, jetées au hasard et sans soin comme les pilastres, et à l'effet seulement de retenir par leur poids le sable que l'eau pourrait entraîner. La terre, humide aux alentours, l'eau qui s'échappe de tous les côtés, prouvent qu'autrefois ce bassin était plus grand; mais comme il est plus voisin des habitations modernes, il a été plus exposé aussi à des dégradations dans lesquelles toutefois le temps est entré pour beaucoup moins que l'homme. Les dalles qu'on y voit sont peut-être les restes de celles qui formaient ses margelles, et dont probablement les murs du canal étaient aussi recouverts. En parcourant le cimetière de Bounar-Bachi, on voit plusieurs autres dalles pareilles, et l'observation du peu d'épaisseur de la plupart des pierres funéraires, qui sont toutes de pareil marbre, dispose à croire que bassins et canal sont les carrières où les Turcs ont été chercher, de temps immémorial, les matériaux dont leurs sépultures sont composées.

M. de Choiseul-Gouffier a donné du bocage des sources une vue à l'exactitude de laquelle M. Mauduit se plaît à rendre hommage; mais il a mieux fait, ou du moins il a fait une chose plus utile que M. de Choiseul : il a levé exactement le plan des sources mêmes, il l'a gravé et il en fait jouir le public; c'est une nouveauté d'un très grand prix.

Les sources, les bassins, les lavoirs examinés, M. Mauduit monte à Bounar-Bachi, village situé à la naissance de la colline nommée par les Turcs *Balli-Dahi, montagne de miel*, et par Homère *Erinéos, colline des figuiers sauvages.* Cette colline, qui se lie insensiblement au mont plus élevé sur lequel la ville et la citadelle de Troie étaient construites, est toute couverte de débris extrêmement divisés, mais dans la nature desquels il est impossible de méconnaître les fragments atténués de très anciennes constructions. C'est sur la partie du plateau de l'Erinéos qui fait face aux sources du Scamandre, et qui en est la plus proche, qu'étaient situées les portes de Scée, ces portes que surmontait le monument fatidique de Laomédon. C'est par là que les Troyens passaient toujours pour aller combattre dans la plaine; c'est de là que Priam et Hécube observèrent la course trois fois répétée d'Achille et d'Hector, non autour des murs, ce qui ne serait pas possible, mais entre les sources et les murailles de la ville, avant le combat des deux héros; c'est de là enfin qu'ils virent leur malheureux fils périr frappé par la lance du

vengeur de Patrocle. Or, M. Mauduit, qui a vu les lieux du point généralement assigné aux portes de Scée par la critique archéologique, affirme que leur état actuel est encore absolument conforme à la description qu'en donne le poëte. Il fait même remarquer que, sans qu'il fût nécessaire d'être placé sur les remparts de la ville, on aurait pu, de leur base extérieure, suivre tous les détails de la course et du combat des deux guerriers. C'est ainsi que de la terrasse de Versailles on voit ce qui se passe sur le tapis vert, sans être obligé de monter aux fenêtres du château.

De l'Erinéos, l'ingénieux investigateur continue à s'élever; il parvient sur une hauteur qui lui semble être celle que dominait la citadelle de Troie, le *Pergama*, nom générique, chez les anciens, de toute forteresse bâtie sur un lieu haut. Parvenu là, il a traversé de l'ouest à l'est le sol antique de Troie dans toute sa largeur. Un pas de plus, la terre manquerait sous ses pieds, il tomberait dans des précipices qui bordaient l'enceinte de la ville opposée aux portes de Scée et qui en défendaient naturellement les approches de ce côté. Ces précipices, dont la profondeur est d'environ quatre cents pieds, sont formés par des rochers à pic, dont le Mendéré-Sou, c'est-à-dire le Simoïs, ronge incessamment la base. C'est du haut de ces rochers que quelques Troyens, plus sages que la multitude, auraient voulu que l'on précipitât le fatal cheval de bois. Trois tumulus ou cônes en blocs de pierre et en

cailloux, confusément amoncelés, et dont un, qui paraît avoir été fouillé, passe pour le tombeau d'Hector, placé en effet dans la ville même selon Homère, attestent encore par leur présence, tant de fois séculaire, qu'une grande population a jadis vécu là.

C'est donc à chercher sur ce point solennel que M. Mauduit s'attache. Ses regards suivent le contour des rochers les plus escarpés. Il ne doute pas que l'eau tombée du ciel depuis plus de trois mille ans sur les débris dont il est entouré, entraînant plus facilement la terre et le gravier, n'ait mis à découvert quelques parties de l'antique enceinte, s'il en existe encore, comme Le Chevalier l'assure. D'un pied d'abord prudent, il avance au milieu des rochers, il en scrute les anfractuosités, il en interroge les parties saillantes, enfin il aperçoit une longue crête qui lui semble indiquer un fondement de murailles.

Dès lors le danger n'est plus rien pour lui; il ne voit plus les précipices où le moindre faux pas peut lui faire trouver la mort; il court entre les cimes, l'œil attaché sur les constructions qu'il vient de découvrir. Il en suit la ligne sous des touffes de chênes verts et de houx qui lui en dérobent la vue et qui semblent vouloir lui en défendre les abords; il la suit pendant plus de quatre-vingts toises, comptant quelquefois trois et quatre assises de pierre, dont quelques-unes ont de douze à quinze pouces de hauteur. Enfin, dans

une place favorable, il voit distinctement une partie du parement intérieur, et il peut apprécier l'épaisseur de ces vieux fondements. Puis, dirigeant sa vue du côté où la pente rapide des rocs se prolonge à une grande distance, il voit les débris d'autres murs au loin dispersés et réduits en éclats informes, tandis que sur les points où les rochers, tombant à pic à une certaine profondeur, présentent comme de larges paliers, il observe sur ces surfaces planes l'immense amas de pierres encore saines dont étaient formées les tours qui les couronnaient, et qui avaient roulé jusque-là leurs débris.

Enfin, et pour compléter la série de ses découvertes, M. Mauduit, remarquant à l'angle oriental du Pergama que la roche offrait, en avançant dans le large ravin du Simoïs, l'aspect d'un éperon, courut à l'extrémité de cette construction, reconnut les degrés par lesquels on descendait jadis sur un plan très incliné jusqu'à la rivière; puis, étant remonté vers le point culminant du rocher, son œil d'artiste lui fit encore reconnaître, sous la terre qui les couvre, des marches soutenues par de fortes pierres. M. Mauduit conjecture que là devait se trouver une des entrées de la citadelle, celle peut-être par laquelle les Troyens restaient en communication avec leurs alliés postés au-delà du Simoïs, celle qui expliquerait la longue durée du siége d'une ville qui ne pouvait être complétement investie.

Et que l'on ne croie pas que M. Mauduit, cédant à une fascination de son esprit sur un théâtre aussi imposant et en présence d'aussi grands souvenirs, se soit laissé aller à décrire des objets fantastiques. Il avait laissé son guide juif et son domestique se reposer auprès des tombeaux troyens; il était donc seul pendant qu'il faisait ces intéressantes découvertes. Comme s'il se fût défié de lui-même, il voulut que d'autres yeux pussent témoigner aussi de ce que les siens avaient pourtant si bien vu; il tenait surtout à ce que le juif, dont l'état était de guider les voyageurs dans la Troade, pût le faire désormais avec plus de fruit pour les amis de l'antiquité. Le lendemain donc, et quand la nuit eut calmé les effets de son premier enthousiasme, il recommença, accompagné cette fois de ses gens, qu'il prit expressément à témoin, toutes ses explorations de la veille, à partir du canal et des bassins du Scamandre jusqu'aux murailles ruinées du Pergama, et ce ne fut qu'après cette précaution d'un homme bien convaincu, qu'il se rendit aux Dardanelles pour continuer son voyage.

Qui ne croirait que, satisfait des soins scrupuleux auxquels il venait de s'astreindre pour acquérir le droit de se faire croire, M. Mauduit n'ait dit dès lors un éternel adieu à la Troade? Toutefois l'obstacle mis par les vents à ce qu'il quittât les Dardanelles et la société de M. Méchain, alors consul de France, qu'il instruisit de toutes ses

découvertes, lui fit prendre le parti, encouragé d'ailleurs à cela par le consul, de retourner à Troie et d'en étudier par conséquent les ruines pour la troisième fois.

Absorbé tout entier par un sujet devenu dès lors la principale de ses pensées, M. Mauduit, que l'on peut compter à lui seul pour trois voyageurs qui auraient vu les restes du Pergama de Priam, fit ce second voyage muni d'instruments dont il avait manqué dans le premier. Aidé de ces instruments, qu'il dut fabriquer lui-même, il mesura les objets, traça des plans et leva des lignes de fortifications développées sur plus de cent toises, et d'autres encore plus remarquables en ce qu'elles offrent, sur quatre-vingts toises d'étendue, une maçonnerie à demi cyclopéenne où il compta, selon les places, trois et quatre assises de pierres l'une sur l'autre, et qui annoncent une ville très forte pour son temps.

« Les lignes de fortifications, dit-il, ne présen-
« tent pas le système régulier des nôtres; elles
« suivent le contour des rochers sur leurs points
« les plus escarpés. Si quelques parties peuvent
« être considérées comme des tours, ces tours
« ont été dessinées par la nature; leurs angles ne
« sont pas d'équerre, leurs courbes n'appartien-
« nent point au cercle. La construction est ana-
« logue au système du plan; on n'y voit aucun
« emploi de mortier; les parements des murs ne
« sont point dressés, les lits sont horizontaux;

« mais les joints sont taillés au profit de la pierre,
« rarement verticaux, presque toujours de biais.
« Les assises ne sont point posées par cours d'as-
« sises réglées ; on y remarque des pierres plus ou
« moins hautes, suivant qu'elles se sont présen-
« tées à la main de l'ouvrier. »

Certes, voilà des détails précis, des faits importants, une ville exhumée. Mais, dira-t-on peut-être, malgré toutes les concordances qui existent et dont je n'ai pu cependant faire ressortir qu'une partie, qui assurera que cette ville retrouvée soit celle même de Priam, et que, si Troie a existé réellement en ce lieu, les ruines que l'on y voit ne sont pas celles d'une ville qui, depuis la destruction de l'ancienne, aurait été rebâtie sur son emplacement? On peut répondre que, si une seconde ville eût été assise sur les fondements de la première, ainsi que l'on pourrait le penser si l'on s'en rapportait sur ce sujet à Diodore de Sicile, toute l'antiquité l'aurait su comme lui, et jamais discussion ne se fût élevée sur un fait qui eût été notoire. Mais la ville dont parle Diodore est peut-être celle qu'Hérodote nomme *Pergame de Priam*, et qui était si voisine d'Ilium que ces deux historiens ont pu les confondre. Plus ou moins de temps après la chute de Troie, on a bâti, il est vrai, dans son voisinage, d'autres villes, dont l'une fut nommée *Ilium recens,* sur l'emplacement de laquelle on dispute maintenant aussi, tant les monuments des hommes sont fragiles ; mais il n'a

jamais été rien relevé des ruines de la Troie d'Homère, et la fondation même de la nouvelle Ilion l'atteste. Selon Strabon, un préjugé, du reste bien naturel, s'opposait à ce qu'on la relevât jamais, à cause des malheurs inouïs qu'elle avait éprouvés et des malédictions qu'Agamemnon avait, disait-on, prononcées contre elle; et il combat l'opinion des habitants d'*Ilium recens*, qui se prétendaient établis dans les murs mêmes de l'ancienne Troie, que les Grecs, disaient-ils, avaient pu prendre, mais n'avaient point ruinée. M. Mauduit fournit, à l'appui du sentiment de Strabon, un raisonnement qui, pour être négatif, n'en a pas moins de force : « On se procure facilement, « dit-il, des médailles à Alexandria-Troas; on en « trouve également à *Ilium recens*, et sur tous les « points où il a existé des villes d'une antiquité « moyenne. J'en ai en vain demandé à Bounar-« Bachi; il paraît qu'on ne peut s'en procurer, « qu'on n'en trouve point sur le plateau qui l'a-« voisine, là où je viens de prouver qu'une ville a « existé. Or, cette disette de médailles concourt à « confirmer l'opinion qu'on doit avoir de la haute « antiquité de cette ville; car si les restes que j'ai « vus étaient ceux de quelque établissement formé « depuis la chute de Troie, en son honneur, ou « quelque autre, le sol que ces restes couvrent ne « serait pas plus privé de médailles que celui des « villes que je viens de nommer. En fouillant sur « le sol d'Ilion, je n'ai trouvé que des fragments

« de poterie et de tuile. Tout porte donc à croire « que, sur ce point, il a existé une ville qui floris- « rissait à une époque des plus reculées, et que « depuis la destruction de cette ville aucune autre « cité n'y a été rebâtie. »

Il est donc vrai; c'est à la Troie nouvelle qu'il convient d'appliquer tout ce que les historiens ont rapporté de Troie depuis Homère; c'est à la ville dont le géographe Danville a dit : « *Troja*, « nommée autrement *Ilium*, ayant été détruite « par les Grecs, elle sortit de ses cendres pour « être placée plus près de la mer et de l'embou- « chure du Scamandre ou Xanthus, au-dessous « de la jonction du Simoïs. » C'est à la ville dont Eschine disait : « Nous étions venus à Troie, Cimon « et moi, pour jouir du spectacle de la terre et de « la mer... Nous ne pouvions nous lasser de voir « ce que cette ville offre de curieux. J'avais résolu « de m'y arrêter jusqu'à ce que j'eusse rapproché « tous les vers de *l'Iliade* de chacun des objets « dont ils parlent. » Et je ferai à ce sujet une remarque singulière : c'est que c'est à l'incontinence d'un écervelé d'Athènes que le monde savant doit s'en prendre si l'on y a disputé si longtemps sur la place où fut Troie. Il est évident que, sans la scène du pseudo-Scamandre, on aurait su par Eschine dans quelle situation était cette ville florissante, d'où l'on jouissait de la vue de la mer, et qui renfermait des choses si curieuses à voir, même pour des Athéniens; car dans toutes les

savantes recherches sur *Ilium recens*, communiquées par d'Ansse de Villoison à Le Chevalier, il n'y a pas un mot duquel on puisse inférer la position qu'elle occupait par rapport à Troie l'ancienne.

Comme il l'a fait à l'égard des sources, M. Mauduit a levé le plan des ruines du Pergama, et il recueille aujourd'hui le fruit de ce soin. Il a pu communiquer son travail à M. R. Rochette, lorsque, en 1838, le savant académicien fut envoyé en Orient dans l'intérêt de l'archéologie. M. Rochette n'a encore rien publié de son voyage, mais il a pu dire à M. Mauduit et même lui écrire: « Je me « suis rendu sur une des collines qui s'élèvent « derrière le village de Bounar-Bachi, avec votre « plan et la carte de Le Chevalier; j'ai reconnu ef- « fectivement, à la place que vous indiquiez, des « restes de constructions qui appartiennent à une « haute antiquité et qui semblent avoir fait partie « d'un système de fortifications tel qu'il a dû « exister à l'époque troyenne, en le trouvant sur « un emplacement tel que celui-là, qui est bien cer- « tainement celui de l'antique Pergame troyenne. « Il serait d'un grand intérêt de constater, à l'é- « poque où nous sommes, l'existence de ces restes « de murs homériques qui tendent à se détruire « de jour en jour, moins encore par la faute du « temps que par celle des hommes. Ce serait ren- « dre un véritable service à la science que de char- « ger d'un pareil travail un homme tel que vous,

« qui avez déjà exploré avec tant de soin et de « succès cette localité célèbre. »

Après un témoignage dont tous ceux qui connaissent le profond savoir de M. Rochette en matière d'antiquités peuvent apprécier le mérite, il ne doit plus rester de doute dans les esprits sur la justesse des spéculations de Le Chevalier au sujet de la Troade et sur la réalité des découvertes que M. Mauduit y a faites. Troie, comme l'un l'a deviné, comme l'autre le prouve, comme M. Rochette le confirme, était située sur une des collines qui s'élèvent derrière le village de Bounar-Bachi et qui dominent les sources chaudes du Scamandre. Rien désormais n'est mieux acquis à la science, et c'est cette conviction qui m'a fait dire précédemment que M. Mauduit a enfin rendu presque impossible tous débats ultérieurs sur l'existence et sur l'emplacement de Troie.

L'ouvrage de M. Mauduit, comme on doit le penser, est accompagné de planches et de cartes qui en facilitent l'intelligence.

La première planche contient à la fois une carte très détaillée de la plaine de Troie, une carte plus détaillée encore de l'emplacement de cette ville, et un tracé des fortifications du Pergama.

La deuxième représente : 1° un plan particulier des vestiges des fortifications de la citadelle de Troie, des rochers sur lesquels elles étaient assises, et du Simoïs qui les bordait d'un côté ; 2°, une carte des sources du Scamandre levée par

M. Mauduit lui-même, que personne avant lui n'avait donnée et qui nous fait connaître pour la première fois le cours et la situation de ces sources célèbres.

La troisième et la quatrième offrent les figures de monuments de l'art antique trouvés dans la Troade, une vue d'un mur à demi cyclopéen du Pergama, etc.

Enfin, la cinquième est une carte générale de la Troade ancienne comparée à la Troade actuelle, depuis le golfe d'Adramite jusqu'à Abydos.

On peut donc dire que l'ouvrage qui vous a été offert par M. Mauduit ne manque d'aucun des secours qui peuvent en rendre la lecture agréable et instructive. Sous le titre de *pièces justificatives* il l'a fait suivre de dissertations à l'appui d'opinions qui lui sont particulières sur les tumulus, les objets d'art qu'on y a trouvés, la position de villes antiques, la marche de Xercès dans la Troade, etc. Ces dissertations pouvant prêter à la controverse, je n'ai pas cru devoir m'en occuper et vous en entretenir, surtout quand je savais qu'elles exerceraient la critique de plus savant que moi.

NOTICE

SUR

LES SUBSTRUCTIONS ANTIQUES

DE LA VILLE DE GANNES (LOIRET).

Par M. de BOISVILLETTE, membre correspondant.

EMPLACEMENT GÉNÉRAL.

L'ère gallo-romaine a élevé sur le sol de nombreux monuments tous empreints du style et du caractère des monuments analogues de la métropole, et qui, détruits aujourd'hui pour la plupart, laissent encore lire dans leurs débris l'époque, la forme et la destination de leur première érection.

Les itinéraires et les cartes de cette grande période historique manquent de précision et d'étendue; à peine quelques villes et voies principales y sont-elles indiquées; les stations et chemins de moindre importance et les *villa* isolées n'y trouvent point leur place; c'est à l'époque moderne qu'il était réservé de les classer et dénombrer, en remontant des traces apparentes du présent aux constructions oubliées du passé.

Déjà sur plusieurs points la restitution des

cartes gallo-romaines a reçu d'heureux développements et une bonne classification ; mais il en est de ce travail comme de toutes les explorations scientifiques : le temps ou le hasard, et de nouvelles recherches ajoutent successivement des faits nouveaux aux faits connus, et qui tirent de leur nature même un intérêt de description qui s'étend aux plus minces détails. Un fait de ce genre vient récemment de remplir une lacune dans les cartes des *Carnutes* et des *Bituriges*, dont le beau travail de M. Jollois a enrichi la science archéologique.

Les bords de la Loire devaient naturellement être riches en souvenirs antiques. Les Romains, tout en profitant de l'assiette et des éléments des villes gauloises, savaient choisir, pour leurs habitations privées, ou leurs établissements nouveaux, des positions stratégiques et agricoles généralement indiquées par le cours des rivières. C'est ainsi que les *villa* de la Grande-Bretagne, décrites par M. Lysons, sont généralement assises sur le bord de cours d'eau, comme le sont aussi les principaux établissements du même ordre trouvés et étudiés en France, et notamment la grande *villa* de Mienne dont j'ai donné dernièrement la description[1].

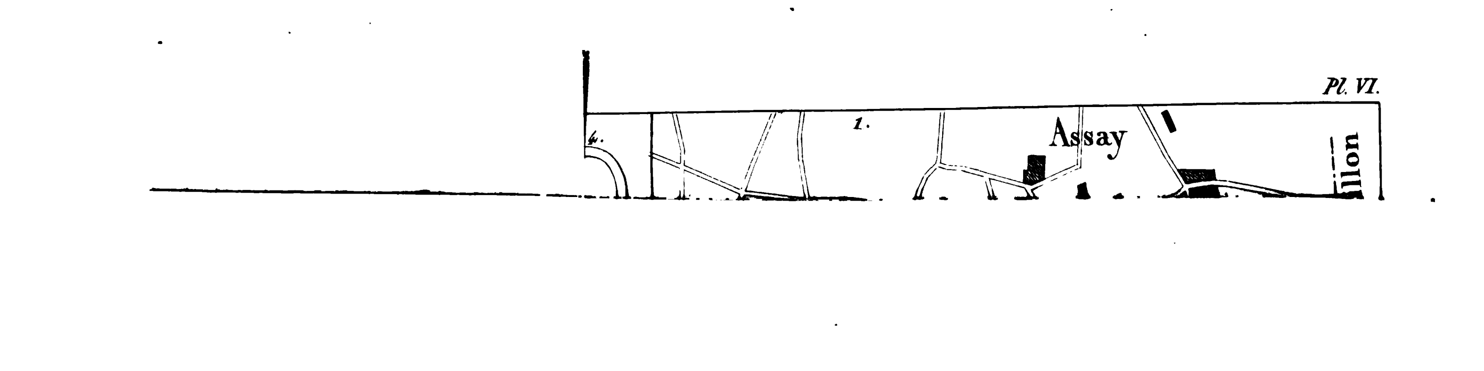
Vers les confins du Berry et de l'Orléanais, sur

(1) Voyez le tome II de la nouvelle série des Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France, pag. 153.

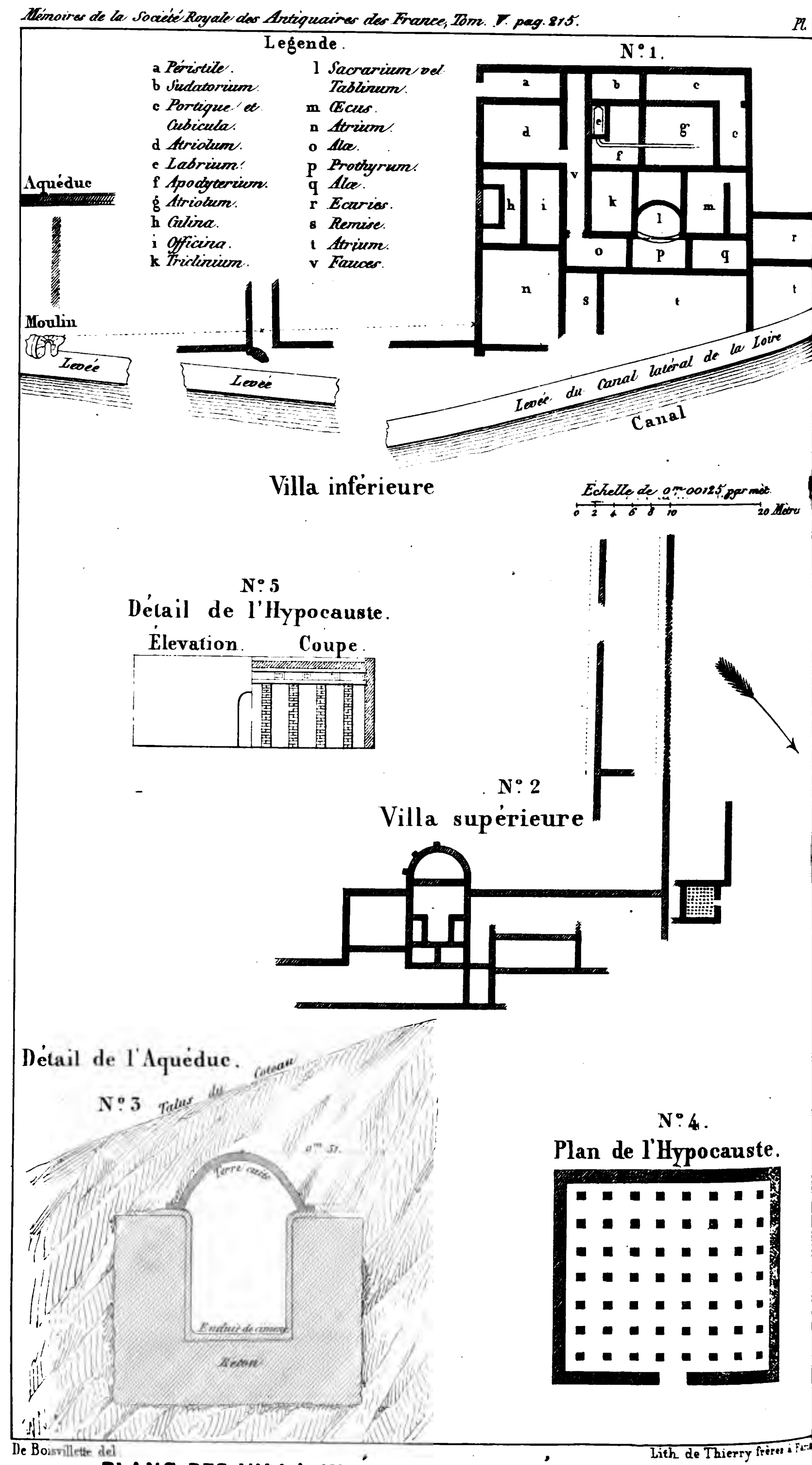
le bord de la vallée de la Loire, au confluent, rive gauche, du petit ruisseau de Châtillon, territoire de la cité celtique dont l'antique *Avaricum* était la ville, une agglomération de constructions détruites était connue par tradition, dans le pays, sous le nom de *ville de Gannes.* Des débris appartenant à une époque évidemment ancienne, et de nombreuses substructions réparties sur une large étendue, tant à la base qu'au sommet du coteau qui borde la vallée, entre Châtillon et Beaulieu, disaient à la vue simple que là avait existé un groupe d'habitations, et que la tradition, qui conservait ainsi un nom à des édifices qui n'existaient plus, reposait au moins sur des traces authentiques d'un temps très reculé.

Récemment, lors de l'ouverture du canal latéral à la Loire, un emprunt de terres fait au coteau que longe le canal a mis à découvert des fondations de murs et un aqueduc dont les parties principales, assez bien conservées, donnent le plan inférieur de l'une des maisons de l'ancienne Gannes, et le tracé du canal alimentaire à l'aide duquel une dérivation d'eau lui était amenée d'une source voisine.

Les fouilles, faites dans un but d'utilité matérielle, n'ont pas été étendues sous le rapport d'explorations scientifiques, et, après avoir signalé accidentellement un fait principal, elles se sont arrêtées à l'esquisse de quelques accessoires bien insuffisants pour restituer à la ville de Gannes les


Pl. VI.
4.
1.
Assay

nisants pour restituer à la ville de Gannes les



De Boisvillette del. Lith. de Thierry frères à Paris

PLANS DES VILLA INFÉRIEURE ET SUPÉRIEURE DE CANNES.

formes primitives de son ensemble et la destination de ses édifices. Quoi qu'il en soit, l'ébauche même de la matière n'est pas sans quelque importance, et l'indication de ses premiers résultats sera peut-être un encouragement à en chercher de plus complets.

AQUEDUC, MOULIN.

Gannes, ainsi que je l'ai déjà dit, s'élevait sur le coteau de la Loire, dont la pente est séparée de la vallée par un talus rapide de 12 à 15 mètres de hauteur. L'édifice principal, dont je vais donner la description, occupe la base de ce talus et s'étendait sur le bord de la vallée; l'aqueduc qui l'avoisine se développe sur le flanc du coteau, en suivant les contours du terrain qui conviennent au développement régulier de sa pente. Le profil transversal de cette conduite d'eau (*pl.* VII, n° 3) présente une section rectangulaire large de $0^{m},32$ et haute de $0^{m},40$, en maçonnerie de béton fort résistante, revêtue intérieurement par une chape mince en mortier de ciment qui suit le contour des parois et se prolonge sur la partie supérieure des culées. Une forte brique cintrée et terminée par une crossette, sur chaque rive, forme le recouvrement supérieur. Le massif entier a une largeur de $0^{m},85$ et une hauteur de $0^{m},65$, la voûte de brique non comprise.

La tête de l'aqueduc, ou la prise d'eau de déri-

vation, est placée au village de l'*Etang*, sur le bord d'une belle source qui alimente, à peu de distance (200 mètres) de son orifice, un petit moulin, et se jette immédiatement après dans le ruisseau des *Trappes*. Le seuil de la prise d'eau ancienne est de 1m,25 plus élevé que le niveau de l'eau actuel, et il y a tout lieu de croire que la fontaine était primitivement relevée par une enceinte à la hauteur de l'aqueduc, et que le nom de l'Etang, donné au village qui la renferme, est sorti d'un fait ayant existé. L'aqueduc, dirigé d'abord du sud au nord, dans une direction perpendiculaire à la Loire, se retourne brusquement en atteignant la berge de la vallée, puis se maintient assez régulièrement sud-est-nord-ouest, jusqu'à Gannes. Le développement total est de 1300 à 1400 mètres. La pente du radier est inclinée de 0m,008 à 0m,011 par mètre. Le réservoir qui devait recevoir les eaux à l'extrémité inférieure de l'aqueduc n'a pas été retrouvé, ou du moins suffisamment exploré.

Une circonstance très remarquable de l'aqueduc de l'Etang est une branche de dérivation (*pl.* VII, n° 1) détachée perpendiculairement de la conduite, à quelque distance de son extrémité inférieure, et qui se rend à la vallée à travers un groupe non étudié, mais très reconnaissable, de substructions, lié par des points communs aux édifices de Gannes.

A l'issue de la branche secondaire, qui pourrait

bien aussi avoir été principale, existe un puisard (*pl.* VII, n° 1) qu'on a trouvé renfermer une large incrustation calcaire qui est venue se mouler sur la forme, et se substituer à la place d'une portion de roue hydraulique horizontale destinée sans doute à former le moteur d'une usine. Cet accident d'agrégation est assez curieux pour que je m'arrête avec quelques détails sur sa configuration et les causes probables de son origine. La pierre stalagmite est de forme irrégulière; un trou semi-circulaire évasé, à retraite, la traverse verticalement dans toute son épaisseur.

Tout autour de l'œil central, la face supérieure de la pierre porte l'empreinte saillante et très apparente de petits rayons droits, s'attachant vers le centre à l'arbre représenté par le vide, et vers la circonférence à une joue large de $0^m,20$, de manière à présenter la trace pétrifiée d'une roue horizontale de $2^m,34$ de diamètre, de $0^m,56$ d'épaisseur, portant 26 rayons. La composition intime du bloc est entièrement, d'ailleurs, celle d'une stalagmite. La porosité, la superposition des couches, la forme arrondie des éléments, les empreintes diverses qu'a conservées l'enveloppe, sont autant de preuves irrécusables de la formation successive du groupe par voie de filtration.

Dire que l'usine dont elle dépendait remonte à l'époque romaine, et que, détruite vraisemblablement vers les IVe ou Ve siècles, comme la ville de Gannes, sa roue, condamnée au repos et mou-

lée plus tard par un sédiment naturel, a traversé les siècles intermédiaires, serait hasarder une conjecture qui n'est point justifiée par l'état actuel de nos connaissances sur les habitudes romaines. On sait, en effet, que les Romains n'employaient généralement d'autre force mécanique que celle de l'homme aux besoins très restreints de leur industrie. Des moulins à bras servaient à moudre le grain; et de ce que l'histoire du moyen-âge ne nous a pas dit à quelle époque la force de l'eau vint remplacer celle des hommes pour cet usage principal, ce serait une supposition gratuite d'en conclure que, l'histoire romaine étant muette aussi sur ce fait, il pourrait être tout aussi bien contemporain de l'ère gallo-romaine que du moyen-âge.

Fortunat, évêque de Poitiers, vers la fin du VIe siècle, parle, dans sa description du château bâti sur les bords de la Moselle par Nicet, évêque de Trèves, d'un moulin à eau :

> Ducitur in rigidis sinuosa canalibus unda,
> Ex qua fert populo hic mola rapta cibum.

Quoi qu'il en soit, il est probable que l'aqueduc construit par les Romains, apportant à Gannes un volume d'eau supérieur aux besoins de la consommation, une dérivation contemporaine ou postérieure a été employée comme force motrice imprimée à une roue horizontale, sorte de turbine

dont la chute pouvait être de deux mètres, et qui faisait mouvoir une meule à moudre le grain.

Plus tard, Gannes ayant péri, comme la plupart des habitations de la colonie romaine, sous le fer ou le feu des Barbares, le moulin de Gannes a été détruit en même temps que la *villa* ou les *villæ*. L'aqueduc n'a plus dérivé les eaux de la fontaine, et la source de l'Etang, rendue à son cours naturel, a été utilisée, tout près de son origine, par le moulin de l'Etang, construit sur les domaines du seigneur de Beaulieu, en remplacement du moulin de Gannes.

Quelques filtrations, restes de la première destination de la conduite d'eau, ont suivi la pente de l'aqueduc, et sont venues lentement suinter à l'extrémité la plus basse, se chargeant en route de solution calcaire, et déposant en gouttes au pied de la chute leur limon lapidifique, qui a gardé, comme une médaille fossile, l'empreinte de la roue, de son arbre, du puisard qu'elle surmontait, de l'augette en bois destinée à l'écoulement du coursier, de quelques parties, en un mot, de la machine dont les débris, après avoir servi de moule, ont subi plus tard la loi de décomposition des matières végétales.

Les eaux de la source de l'Etang n'ont point d'ailleurs par elles-mêmes de propriété incrustante; le carbonate de chaux n'y est point dissous dans un excès d'acide, ainsi qu'on le voit dans plusieurs sources; l'eau en est pure, et si elle s'est

chargée accidentellement de sédiment calcaire, la cause en doit être uniquement attribuée à son passage lent et à son séjour forcé dans la galerie de l'aqueduc.

J'ai donné à cet incident plus de développement que n'en recevra le fait principal de ma notice. Rien de plus généralement connu aujourd'hui que la forme des constructions romaines. J'ai préféré m'étendre sur le moulin fossile et la pétrification qui en a gardé le souvenir.

Je dois dire d'avance qu'à Gannes on n'a encore rien exploré qui ne fût déjà connu, comme distribution de maison et comme accessoire mobilier. Ce qu'on a découvert là, on le trouve en une foule d'endroits, en tant qu'on ne s'attache qu'à l'élément monumental. Cependant je décrirai avec quelques détails ce qui reste de l'ancienne Gannes, pour faire connaître l'état actuel de la découverte et pour engager à la compléter par de nouvelles fouilles.

HABITATION INFÉRIEURE.

La fouille du canal a mis à nu, ainsi que je l'ai déjà dit, les fondations d'un édifice complet au pied du coteau, et qui s'étendait au bout de la vallée à l'abri des inondations. Cet édifice, très complet quant à la trace de ses murs, car il ne reste rien de sa décoration intérieure, présente une enceinte assez régulièrement carrée de 31 $\frac{1}{2}$ mètres de côté, appuyée à droite en regardant la côte par

deux compartiments accessoires, et à gauche par un grand mur de clôture qui était flanqué d'un corps de construction et se prolongeait ensuite jusqu'à l'emplacement de l'ancien moulin.

Le bâtiment carré, ou habitation principale, présente d'abord un *atrium* ou cour ouverte (dimensions : 17 sur 8 mètres [1]) qui donne accès à un vestibule (5m,40 sur 3m,40) dont la porte d'entrée est exposée au nord-est. Au fond du *prothyrum*, le *tablinum* ou *sacrarium* en hémicycle (4m,60 sur 3m,30), à droite et à gauche, les ailes, pouvant renfermer la bibliothèque et un *triclinium* (6m80 sur 3m,40); à droite, dans l'épaisseur du bâtiment, un *œcus* ou salon de conversation à peu près carré (6m,70 sur 7m,10), en y comprenant une séparation latérale qui n'était vraisemblablement qu'une estrade plus élevée de 2m,40 de largeur. A gauche du salon, derrière l'hémicycle, une petite pièce pouvant contenir l'escalier; à gauche, en suivant, un *triclinium* d'hiver (6m,70 sur 4m,70) touchant au bain, et chauffé sans doute comme lui par un hypocauste dont il n'a pas été d'ailleurs découvert d'autres restes qu'un conduit de chaleur isolé.

A côté de la salle à manger d'hiver et communiquant avec l'aile gauche, affectée sans doute à un usage analogue, passe un long corridor (*fauces*) qui sépare la maison des cuisines et of-

(1) Toutes les dimensions cotées sont prises à l'intérieur des murs.

ficines, placées en prolongement du corps de logis principal, entre une cour particulière (10m,60 sur 8m,60) et un *atriolum* ou petite cour intérieure (8m,60 sur 6m,60) autour de laquelle le corridor se retourne en forme de péristyle. Une seconde cour intérieure est placée dans l'axe du grand bâtiment, derrière le *tablinum* et l'*œcus* (8m,30 sur 6m,50). Un portique large de 3m,20, qui pouvait recevoir destination de *cubicula*, l'entoure sur deux côtés.

En prolongement du *triclinium* d'hiver et sur le côté gauche de l'*atriolum*, vraisemblablement couvert, qui vient d'être décrit, était le bain (*balneum*), composé seulement de deux pièces : une grande (6m,70 sur 5m,30), dans l'angle gauche, au fond de laquelle se trouve une baignoire (*labrum*) longue de 2m,60 et large de 1 mètre ; l'autre ayant en longueur la largeur de la précédente. La première pouvait être un *apodyterium* ou chambre de toilette; la seconde, une étuve (*sudatorium* ou *tepidarium*). La baignoire est doublée intérieurement en briques minces mises à plat. Du fond et du petit côté, part un canal d'écoulement en briques disposées comme celles de la baignoire, et qui portait les eaux à l'extérieur en passant sous le pavage.

La cuisine est composée, avec ses dépendances, de trois compartiments divisés dans un rectangle à peu près carré (8m,60 sur 8 mètres). La plus petite des trois pièces, inscrite dans la plus grande,

marque vraisemblablement l'emplacement du four et du foyer.

Un pavage général assis sur une couche de béton régnait dans toute l'étendue des pièces d'habitation et des cours intérieures. Aucun indice n'apprend de quelle nature était ce pavage; la dévastation primitive a tout enlevé, et les fouilles modernes, qui n'étaient pas faites dans un but scientifique, n'ont pas gardé souvenir des restes sur lesquels auraient pu se baser des conjectures.

Une observation commune s'attache d'ailleurs à toutes les parties encore apparentes des distributions primitives. Les murs, de 0m,45 à 0m,65 d'épaisseur, tels qu'on les voit aujourd'hui, ont une hauteur très variable : les uns s'élèvent de 1 mètre à 1m,50 au-dessus du pavage, d'autres sont arasés sous le sol; il en est enfin qui sont en partie arrachés. Les hypocaustes ne se retrouvent plus, les jambages des ouvertures ne sont plus qu'en très petit nombre apparents : de telle sorte que la restitution de l'ensemble, quant à l'élévation, est fort conjecturale.

Il me reste peu de choses à dire sur les dépendances de la *villa* : à droite de la cour d'entrée se trouvait une petite cour, et au fond de celle-ci un bâtiment qui touche au bâtiment d'habitation, et renfermait sans doute les écuries. Les remises ou autres accessoires occupaient un autre emplacement à gauche de la grande cour et la séparant de la cour des cuisines. L'entrée principale est

détruite; il n'est pas possible de reconnaître si elle était accompagnée d'une *cella ostiarii.*

Le groupe que je viens de décrire composait l'habitation proprement dite du maître.

De nouveaux débris adhérents au grand mur de clôture, dont j'ai déjà parlé, disaient que là existait la *villa agraria,* ou les bâtiments d'exploitation de la métairie. En-deçà et au-delà, parallèlement à la vallée et au coteau, étaient les jardins et vergers (*pars fructuaria*). L'aqueduc, soit qu'il fût destiné à l'usage privé de l'habitation, soit, plus probablement, qu'à raison de l'agglomération de *villa* que présente Gannes il fût une construction publique, devait apporter à cette demeure privilégiée une eau abondante.

La coïncidence d'un aqueduc et d'un édifice antiques avait fait présumer dans le principe, et c'est l'opinion commune, que les constructions qui précèdent appartenaient à un bain public. Rien dans la forme des distributions et surtout dans les détails intérieurs ne justifie cette application. Aucun reste d'hypocauste, aucun fragment un peu marquant de tuyaux d'eau ou de chaleur, aucun ensemble réellement monumental ne rappellent des thermes, même dans leur application la plus simple. Il faut se borner à voir là la demeure d'un particulier, demeure plus remarquable d'ailleurs par sa position que par son étendue. Un grand établissement industriel, le canal latéral

à la Loire, passe aujourd'hui au bord de la *villa* décrite, et la contrescarpe de sa levée coupe en biais l'angle de l'*atrium*. La trace du passé est sortie du travail nouveau, et, pour en garder le souvenir, le pont voisin du canal a reçu le nom de Gannes.

HABITATION SUPÉRIEURE.

A soixante mètres environ au sud-ouest de la *villa* inférieure, et sur la pente qui fait suite à la berge, des explorations ont fait reconnaître un autre édifice d'une forme plus vaste et d'une destination plus générale, autour duquel se groupaient les habitations plus modestes de l'ancienne ville, qui, comme lui, ont été enfouies sous le sol et n'étaient plus connues dans le pays que par une vague tradition. Il est assez difficile, sur les arrachements aussi incomplets que ceux reproduits par l'esquisse jointe à la notice, de dire, *à priori*, ce qu'était cet édifice, habitation d'un riche colon, demeure d'un chef militaire, ou établissement public ouvert aux habitants de Gannes.

Toutes ces suppositions ont une origine possible, et les faits connus jusqu'à ce jour conservent encore des formes trop vagues pour les concentrer avec un certain ordre de probabilité sur un seul point de vraisemblance. Il faut bien se rappeler que Gannes n'était pas seulement une *villa* avec des *insulæ* ou groupes de maisons particulières plus ou moins étendus; mais que, ville,

ou, comme on dirait aujourd'hui, bourg ou village, elle renfermait une agglomération assez nombreuse d'habitants. Il pouvait s'être fixé là, soit une *domus* ou *ædes privatæ*, occupée par une seule famille, soit un bain ou autre établissement public à l'usage de la communauté. Toujours est-il que l'édifice, du moins dans les parties encore imparfaitement connues que j'ai recueillies, a un caractère monumental qui le distingue totalement de la modeste *villa* de la vallée.

Le plan d'ensemble, dont il ne m'a été possible de retrouver que des fragments bien insuffisants, présente un vaste parallélogramme rectangle dont un des côtés est occupé par le principal corps de bâtiment, sur lequel se dessine la saillie d'un hémicycle, et l'autre par une longue aile d'au moins 60 mètres de longueur.

Il est assez difficile, pour s'orienter dans la description des distributions, de dire de quel côté était l'entrée. A supposer que l'hémicycle occupât l'axe du plan, et que sur les deux côtés parallèles à cet axe s'élevassent des ailes, l'enceinte ainsi formée représenterait un *atrium* ou crypto-portique autour duquel se distribueraient les diverses parties de l'édifice, comme on l'a déjà vu dans la grande *villa* de Mienne (Eure-et-Loir), et l'entrée principale, avec la *cella* du portier, serait du côté opposé à l'hémicycle. Toutefois il serait encore possible que, l'entrée étant placée à l'inverse, l'*atrium* se trouvât devant le bâtiment que j'ai ap-

pelé principal, et que, formant là une première enceinte, il obligeât à traverser ce bâtiment pour gagner le péristyle intérieur. Il faudrait que de nouvelles fouilles fussent dirigées dans le but d'une étude spéciale pour juger ce premier point de la question, et restituer à l'édifice sa véritable distribution.

Quoi qu'il en soit, supposons, pour l'intelligence de la description qui va suivre, que la porte du *prothyrum* ait été placée en A; deux compartiments égaux placés en face, dans l'un desquels, celui de droite, a été trouvée une petite lampe en bronze d'une fort belle conservation, et dont je parlerai tout à l'heure, précèdent la pièce que termine l'hémicycle, laquelle peut convenir à un *tablinum*, avec deux petits cabinets ou armoires logés dans les angles qui touchent à l'entrée. A droite et à gauche, différentes salles distribuées autour du péristyle; en retour, une grande aile longue d'au moins 60 mètres.

Dans l'angle même, un hypocauste ou calorifère a été trouvé, à peu près carré et d'environ 4 mètres de côté, formé de petits piliers de briques au nombre de huit sur chaque rang, et recouvert de larges carreaux de terre cuite et de tuyaux de chaleur. La porte cintrée était placée sur le côté droit en retour. Le fourneau avait une hauteur de $1^{m},50$. Il n'est rien resté de l'aile droite que la trace de trois murs parallèles qui formaient l'un des grands côtés du péristyle et entouraient sans doute un

xiste avec ses *triclinia* d'été. En suivant le sens de cette description, il faudrait supposer qu'en avant du *prothyrum* et de la partie privée du palais se trouvait l'*atrium* avec les pièces nécessaires au service, à savoir la *villa agraria* proprement dite.

Ainsi se trouverait là empreinte, avec toutes ses dépendances, une seconde habitation privée bien autrement étendue que celle de la vallée, et rappelant, dans sa forme générale, les dispositions particulières aux palais de l'ancienne Rome, à savoir, la répartition des appartements du maître et de ceux de ses serviteurs autour de grandes enceintes, péristyle ou *atrium*, dont l'intérieur était décoré par des jardins, des réservoirs d'eau, et des objets d'art ou d'utilité.

Je préfère cette interprétation à celle qui se baserait sur l'existence présumée d'un établissement public, un bain, par exemple. Il est bien vrai qu'un hypocauste servait à chauffer des appartements, et peut-être l'eau destinée à l'usage des bains; mais sa forme paraissait être plus particulièrement celle d'un simple calorifère. Il était d'ailleurs dans les habitudes romaines qu'un bain privé fît partie de la riche maison de ville ou de campagne; nous l'avons trouvé dans la petite maison de la vallée sous la forme la plus simple; il y a tout lieu de croire qu'il devait exister dans la résidence principale avec plus de luxe et d'étendue. L'hypocauste, dans ce cas, serait tout aussi favorable que contraire à cette opinion, dans laquelle

je persiste, que les substructions du coteau appartenaient à une *villa* de premier ordre, qui était peut-être la demeure du chef militaire de la colonie.

Vraisemblablement l'aqueduc de l'Etang portait les eaux dans quelque réservoir souterrain ou puits percé sous l'*atrium*. Il ne m'a pas été possible de le suivre jusque-là, et j'en ai perdu la trace à peu de distance des murs en retour de la petite villa, point à partir duquel il s'enfonce vraisemblablement dans le sol.

Tout autour du principal édifice, entre la vallée de la Loire, le chemin de Châtillon au village de l'Etang, le ravin qui tombe au pont de Gannes et l'extrémité des bois de la rivière, le sol est couvert de débris de nature et d'origine communes qui portent encore le cachet d'une station romaine. C'est dans cet espace, d'une étendue de vingt-cinq hectares environ, dont une partie est occupée par un bois, qu'il serait bien à désirer qu'on pût faire de nouvelles recherches.

ANTIQUES DIVERS TROUVÉS A GANNES.

Divers ustensiles, objets d'art, monnaies, poteries et briques, ont été recueillis dans les fouilles. Au premier rang se place la petite lampe en cuivre allié; sa forme antique et sa parfaite conservation en font un très curieux accessoire des explorations principales; la coupe, de forme arrondie et oblongue, est portée par trois chaînes tressées qui s'at-

tachent à un support supérieur; un anneau latéral qui sert à la porter, et une tige recourbée destinée au même usage, en complètent l'ajustement.

Une clef aussi de bronze, composée seulement d'un panneton denté et d'un anneau sans tige soudés à angle droit; de petites spatules en alliage et en ivoire, des fers de javeline oxydés, des tuiles-carreaux ronds et rectangulaires, briques-tuyaux d'hypocauste, des fragments de poteries rouges et noires et de verre épais azuré, des marbres, fûts, bases, chapiteaux de colonnes en pierre et moulures, des ramures de cerf et défenses de sanglier, des parties detachées d'enduits peints à fresque, fleurs vertes et blanches sur fond violet, d'une bonne conservation, font, avec une soixantaine de médailles en bronze du petit module, généralement frustes, les objets principaux conservés au cabinet de Châtillon et trouvés pour la plupart dans la grande *villa* supérieure.

Beaucoup d'autres matières analogues ont été dispersées par les ouvriers; il n'est pas venu à ma connaissance que des inscriptions ou signes sigillaires ou autres indications écrites en aient fait partie.

L'état passé de Gannes a cela de commun, avec une grande partie des établissements fondés par les Romains en dehors des villes principales de la Gaule conquise, que sa fondation et sa destruction sont enveloppées dans la même obscurité. Nulle part le nom de Gannes ne se trouve inscrit par les

auteurs anciens; les itinéraires, notices, cartes de la Gaule, sous la domination romaine ou les rois francs des premières races, n'en portent aucune trace authentique. Le nom qui désigne aujourd'hui cette population dispersée n'est même pas gardé par un ensemble de constructions plus modernes; il est tout entier dans le souvenir de la tradition. L'antique Gannes a disparu; on dit seulement qu'elle a existé; les débris qu'elle a laissés sur le sol attestent que ce fait est irrécusable[1].

(1) Je dois beaucoup aux obligeantes communications de M. Maréchal, ingénieur en chef des travaux du canal, et de ses employés au bureau de Châtillon. J'ai fait relever sur place tout ce qui est encore visible de la ville inférieure et de l'aqueduc; mais j'ai seulement copié sur des plans la configuration, aujourd'hui effacée, des traces supérieures.

ESSAI

D'APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES

EN NUMISMATIQUE.

Par M. Adrien de LONGPÉRIER, membre résidant.

Le nombre d'excellents livres qui traitent des médailles est grand, sans doute, mais tous, on peut le dire, sont conçus dans le même sens; c'est-à-dire que, quelle que soit la forme particulière sous laquelle chaque auteur présente la description des monuments numismatiques qu'il nous fait connaître, c'est toujours l'analyse qui en est le principe. Aujourd'hui, après deux siècles de travaux analytiques, ne serait-il pas possible de résumer ce que la science a déterminé et adopté comme constant, et de tirer de l'observation de cet ensemble certaines règles propres à faire juger les faits ultérieurs? C'est du moins ce que nous avons tenté, et, en présentant à la Société cet essai, qui n'est en quelque sorte que le

plan d'un ouvrage plus considérable que nous avons le désir de publier, nous réclamerons une indulgence à laquelle cependant notre zèle peut seul nous donner quelques droits.

Nous avons cru devoir diviser notre travail en deux parties, la première traitant des types, et la seconde devant être consacrée à l'étude des légendes qui se lisent sur les monnaies.

Maintenant nous ne nous occupons que de ce qui regarde les types, et avant tout nous devons définir ce mot. On nomme type, en numismatique, l'image, l'objet, l'arrangement des figures, en un mot le sujet que représente une monnaie ou une médaille. Chaque jour on acquiert de nouvelles preuves des fruits que peuvent retirer les sciences historiques de l'examen des types que portent les médailles; mais l'on ne s'est pas attaché à établir des notions générales qui facilitassent l'appréciation du type en fixant les diverses valeurs qu'il convient de lui attribuer suivant l'ordre d'idées auquel il doit son origine, suivant l'époque à laquelle il appartient; et bien souvent, faute de tenir compte de ces circonstances, il est arrivé que l'on a appliqué à un type une signification que ne comportait pas sa nature. De là des conséquences absurdes qui sont venues frapper de discrédit des documents précieux qu'une étude mieux entendue, basée sur un système raisonné et d'une application générale, eût pu vivifier et présenter dans toute leur valeur. Nous n'entre-

prendrons pas de donner la nomenclature, même abrégée, des types de médailles; un tel travail, quelque utile d'ailleurs qu'il puisse être, ne saurait trouver place ici; mais nous essaierons de tracer le tableau des modifications que le type a subies dans son essence, persuadé que nous sommes de la nécessité de cette méthode pour bien saisir le sens des médailles, ces pages écrites où l'art a su rendre merveilleusement significatifs les représentations les plus petites, les types les plus restreints dans leurs dimensions.

Et d'abord, on ne doit pas oublier qu'à l'origine de la monnaie le type n'avait d'autres fonctions que de donner une valeur légale au morceau de métal qui en recevait l'empreinte. Ceci explique la simplicité, nous dirons presque l'insignifiance des premiers types, qui n'avaient d'ailleurs qu'un seul côté des monnaies pour se produire. Cet état de choses ne fut pas de longue durée; avec les perfectionnements introduits dans l'exécution matérielle des monnaies se présente un changement bien autrement important; la religion, la science, s'emparent du type des monnaies, s'en font un moyen de communication avec le vulgaire illettré; le type eut dès ce moment un but, une obligation à remplir. L'observation des phénomènes de l'univers, la compréhension des forces génératrices de la nature firent naître dans l'esprit des premiers philosophes certaines idées qui furent la base du polythéisme. Ce sont ces idées que l'on

s'attacha d'abord à exprimer dans les arts par des symboles qui ont perdu une partie de leur sens pour nous et dont cependant une intelligente appréciation nous fait quelquefois reconnaître la portée. Bien qu'il faille admettre quelques rares exceptions, si nous considérons que le type des monnaies antiques nous retrace d'une manière plus ou moins détournée les mythes particuliers à chaque contrée, les idées dominantes d'un peuple, nous comprendrons bien vite que c'est à ces précieuses images qu'il nous faut redemander les éléments nécessaires pour reconstruire le colosse de la pensée antique.

Le caractère sacré des premiers types devait leur assurer une longue durée, et c'est en effet ce qui arriva.

La persistance de certains types à travers les âges n'est pas une bizarrerie du goût des peuples; c'est la conséquence de leurs institutions. Tant que l'art demeura subordonné à la direction sacerdotale, tant que la reproduction d'un type consacré à l'expression d'une idée religieuse fut regardée comme un acte pieux, l'exactitude la plus rigoureuse dut présider à la composition des sujets que portent les médailles.

Les graveurs, comme les statuaires, comme les peintres, à Egine, à Rhodes, se renfermaient dans certaines limites que le culte posait à l'art, et qui donnaient à leur style une unité toute hiératique et toute stationnaire. L'école novatrice de Phidias

rencontra l'opposition la plus vive de la part des premiers d'entre les Grecs par le rang, par l'intelligence.

Aux yeux de Platon, ce génie immense, l'immutabilité de l'art égyptien, c'était la perfection; et en exprimant cette idée le philosophe ne faisait que confirmer les règles établies par les législateurs de sa patrie. A Thèbes aussi la loi enjoignait aux artistes, sous peine d'amende, l'exacte observation des anciens types. On ne s'étonnera donc point de voir le plus inconstant des peuples anciens conserver pendant huit siècles le même type. Alors que les symboles des autres villes disparaissaient de la monnaie, la vierge d'Athènes ne céda pas sa place aux maîtres du monde. Cet attachement des peuples pour le type de leurs monnaies ne s'explique que par la valeur religieuse de ces représentations; ainsi se trouve exclus le système de quelques antiquaires, qui ne voient dans certains types, très certainement mythologiques, tels que des animaux, des plantes, qu'une allusion à la fertilité de la contrée, qu'un échantillon des productions du pays. C'est méconnaître le génie de l'antiquité que de s'arrêter à un sens aussi étroit. On conçoit facilement que chaque peuple ait souvent exprimé ses idées au moyen des objets qui se trouvaient le plus à sa portée; que, suivant sa position, l'un ait vu dans un poisson, l'autre dans un épi, un symbole de la génération; mais encore une fois il est impossible de croire qu'au-

cune ville ait voulu enseigner à la postérité que son territoire était fertile en céréales, que son port regorgeait de poisson.

J'insiste sur ce point, parce que je regarde comme une erreur déplorable l'opinion qui tendrait à transformer les médailles antiques en autant d'enseignes de marchands, en autant de mercuriales tarifant la disette et l'abondance.

D'ailleurs, en suivant cette manière de raisonner, que fera-t-on du lion des monnaies de Capoue, de Vélie, de Marseille, de Reims, toutes villes où cet animal n'a pu exister que par *importation?* Voudra-t-on y voir un emblème du courage, de la force des habitants de ces villes? Autre erreur; si telle eût été la signification de ce type, toutes les villes ne l'eussent-elles pas adopté avec empressement; et que devrait-on penser de celles qui en avaient choisi de nature à réveiller une idée tout opposée? Dira-t-on que les habitants d'Argos étaient des lâches et des pillards parce que leur monnaie a pour type un loup.

Lorsque l'animal, la plante, l'objet que représente une médaille n'est pas l'attribut d'une divinité, il faut examiner si ce n'est pas par sa forme ou par son nom qu'il est significatif; certaines plantes, par exemple, étaient prises comme symboles de l'idée que leur forme faisait naître[1]. Bien

(1) Je ne rappellerai ici que le grain d'orge était un symbole féminin de la génération que parce que je trouve par là l'occasion de consigner un exemple curieux de la perpétuation des

plus souvent encore le type n'était qu'une expression phonétique du nom du peuple, de la ville qui l'avait adopté; j'en citerai plusieurs exemples. Les monnaies des Phocéens de l'Ionie et de la Gaule portent un phoque, *φώκη;* celle des Phéniciens de Tyr un palmier, *φοῖνιξ*, ou la coquille de pourpre, *φοίνικες*; celles de Crithote des épis d'orge, *κριθή;* on trouve une chèvre, *αἴξ*, gén. *αἶγος*, sur les monnaies d'Ægée, d'Ægine, d'Ægos-Potamos, d'Ægira; un cœur, *κάρδια*, sur celles de Cardia; une clef, *κλείδιον*, sur celles de Clides; une grenade, *σίδον*, sur celles de Side; une pomme, *μῆλον*, sur celles de Melos; une rose, *ῥόδον*, sur celles de Rhoda et de Rhodanusia; un coude, *ἄγκων*, sur celles d'Ancona; une feuille de persil, *σέλινον*, sur celles de Selinonte; un renard, *ἀλώπηξ*, sur celles d'Alopeconesus. Les savantes recherches de M. J. de Witte ont prouvé que le lion des médailles de Milet et de Vélie était encore un type parlant[1].

C'est ici le lieu de citer les types obscènes que l'on voit sur quelques médailles antiques. Les pièces frappées dans le mont Pangée, à Eione, à Amphipolis, dans l'île de Thasos, à Lampsaque,

idées antiques. Je tiens de mon ami Ali ben Hamdan, d'Alger, que dans les montagnes des Beni Djénad, où l'on fait encore des sacrifices de moutons à la manière des anciens, les cheïks prononcent des paroles sur des grains d'orge que les femmes portent ensuite à leur cou dans le but de devenir fécondes.

(1) *Annales de l'Institut archéol.*, t. VI, p. 343. *Revue numismatique*, t. III, p. 8.

présentent des sujets que nos idées modernes ont peine à reconnaître pour des images religieuses et qui pourtant n'avaient pas d'autre signification[1].

Outre le type principal, qui occupe le centre et pour ainsi dire la première place du champ des médailles, on y remarque souvent de petits types accessoires, très finement gravés, et qui sont placés là comme différents monétaires; ils étaient probablement laissés au choix du magistrat préposé à la fabrication de la monnaie, et faisait sans doute allusion à son nom ou à quelque circonstance particulière à l'histoire fabuleuse de sa famille.

Sur les tétradrachmes d'Athènes, trois femmes suppliantes à genoux (Ἱκετίδαι) font allusion au nom de l'archonte Hicesius. La massue d'Hercule (Ἡρακλῆς) accompagne le nom de l'archonte Héraclides. Les rois empruntèrent cet usage aux magistrats; le revers d'un tétradrachme de Démétrius Soter de Syrie nous montre la figure de Cérès, en grec Δημήτηρ.

On voit donc par ce que je viens de dire que le type des médailles des temps grecs était purement

(1) Plus tard, à Rome, on fabriquait des tessères obscènes que l'on distribuait dans les théâtres. Là il ne faut voir aucune intention religieuse, les pièces elle-mêmes le démontrent, car leurs types ne présentent que l'idée d'une débauche recherchée et n'ont rien de la gravité que conservent toujours les types archaïques, même lorsqu'ils nous montrent les actions les plus matérielles.

mythologique ; et si nous ajoutons que les rois ne parurent sur la monnaie que comme divinités, et que les types qui expriment le nom des peuples et des villes rappelaient aussi très certainement les mythes inhérents à l'origine de ces noms[1], on pourra poser en principe que, jusqu'à la prépondérance de Rome, la totalité des monnaies ne porte que des types religieux sans exception.

Rome, en adoptant les divinités de la Grèce, semble n'y avoir vu que des statues douées, malgré leur inanimation, d'une puissance supérieure. Il y a loin de là au symbolisme oriental qui repo sait sur les idées les plus profondes. Les villes avaient adopté chacune une forme de la divinité; Rome se les appropria toutes, et, pour augmenter cette collection, elle créa de nouveaux dieux, parmi lesquels elle se plaça elle-même, ainsi que son sénat. La Grèce déchue, répudiant ses vieilles divinités protectrices, célébrait sur ses monuments, sur sa monnaie, le sénat et le peuple par excellence. Les figures caractérisées par les inscriptions Ἱερὰ Σύνκλητος, Ἱερὸς Δῆμος, devinrent les types de toutes les monnaies. Bientôt après la bassesse, la déjection de la Grèce amenèrent une nouvelle sorte de type sur sa monnaie, l'effigie des empereurs, non pas, comme celle des anciens rois, cachée sous les traits des dieux, mais hu-

(1) Ce sont des chèvres qui sauvèrent la ville d'Égire lorsqu'elle allait tomber au pouvoir des habitants de Sicyone. *Pausan.*, VII, 26.

maine, vivante et accompagnée du nom du personnage. Toutefois, et comme si les villes grecques avaient voulu atténuer la honte de leur soumission par le souvenir de leur gloire passée, le revers des médailles impériales représente les temples, les statues les plus fameuses, les acropoles, tous ces vestiges d'une époque de génie et de liberté qui ne devait plus revenir.

A Rome, vers la fin de la république, apparaît un type d'un caractère tout nouveau, le type historique; l'enlèvement des Sabines, la mort de Tarpeïa, l'alliance avec Gabes, le serment des chefs de la guerre sociale, la soumission du roi Arétas rentrent dans cette catégorie. Nous verrons plus tard quel développement le type historique prit sous les empereurs. Les types parlants se retrouvent aussi fréquemment sur les monnaies consulaires : la tête de Pan sur les médailles de Pansa; les Muses sur celles de Pom. Musa; un veau sur celles de Voc. Vitulus; un marteau sur celles de Val. Acisculus; les étoiles de la Grande-Ourse; *Triones* sur les deniers qui portent le nom de Lucr. Trio; la tête du roi Philippe sur les monnaies frappées par un magistrat romain de ce nom; le masque de Silène sur celles de Silanus; un maillet sur celles de Malleolus; une fleur sur celles de Florus. M. Ch. Lenormant a reconnu sur les deniers de la famille Titia la tête du dieu Mutinus Titinus[1].

(1) *Revue numismatique*, 1838, p. 11.

Mais c'est sous les empereurs que le changement de nature des types se fait surtout sentir. Le type des médailles impériales, particulièrement de celles d'or et d'argent, qui émanaient directement des empereurs sans le contrôle du sénat, est en quelque sorte consacré à la famille souveraine; c'est l'empereur, sa femme, ses fils, ses proches, leurs actions, leurs vertus que célèbrent les monnaies, où l'on voit rappelées par de pompeux trophées, par de magnifiques arcs de triomphe, les moindres victoires, des expéditions qui n'avaient pas toujours été couronnées de succès. Aux sujets historiques viennent se joindre les types allégoriques; c'est la prudence, la piété, la santé, l'abondance, le courage, la libéralité de l'empereur; la pudeur, la fécondité de l'impératrice. Toutes ces idées immatérielles, représentées sous la forme humaine, sont caractérisées par des attributs et de plus exprimées dans la légende de la médaille. Ce sont ces types allégoriques qui ont induit en erreur les antiquaires lorsqu'ils ont voulu expliquer les types plus anciens; mais ces abstractions personnifiées sont essentiellement propres au génie romain et ne doivent pas être cherchées ailleurs que sur les monuments qu'il a produits.

On doit remarquer que vers le milieu du IIIe siècle, alors que les révolutions se multipliaient et que les empereurs se succédaient rapidement, élevés et renversés presque aussitôt par la garde prétorienne, les types de la sécurité, du bonheur

des temps et de la fidélité des troupes se reproduisent continuellement. Quelle était donc leur valeur : un heureux présage ou une affectation de confiance? Toujours est-il que les événements en ont fait autant de mensonges. Un type encore que nous ne devons pas oublier, c'est celui de la consécration, qui revient inévitablement à la mort de tous les princes. C'est ordinairement un char funèbre ou le bûcher sur lequel on brûlait les corps. Auguste, en déifiant César, avait donné un exemple qui fut suivi par tous les empereurs jusqu'à Constantin, et que Julien critique amèrement dans sa mordante satire des Césars[1]. Rien n'était en effet plus propre à renverser le polythéisme que l'admission au rang des dieux de monstres que la société humaine ne pouvait conserver dans son sein. L'Olympe escaladé par tant d'hommes, *les dieux s'en allaient.*

Cependant le christianisme, déjà répandu sur toute la terre, montait sur le trône impérial avec Constantin; le signe de la foi chrétienne parut alors sur la monnaie. Pendant quelque temps la croix fut placée dans la main de la Victoire; victoire toute chrétienne, il est vrai, puisqu'elle est figurée sous la forme d'un ange, mais qui n'en est pas moins un reste de l'art païen. Plus tard la croix occupa seule le revers des monnaies, et lors du

(1) Θεῶν ὄντως Σωτήρων ἔργα δέοντα συνεφόρησεν οὗτος ὁ κοραλλάστης, κ. τ. λ.

démembrement de l'empire, les souverains des nouveaux États la prirent pour type de leurs monnaies, qu'ils fabriquaient à l'imitation de celles de l'empereur.

Pendant le moyen-âge, le type indispensable, général, c'est la croix; symbole quelquefois politique, religieux toujours; c'est le principe et la fin de toute action; ornement variable à l'infini dans sa forme, c'est la base presque unique de l'art. A plusieurs époques on trouve des monnaies qui ont pour type une croix sur chacune de leurs faces. Au IXe siècle, les rois français donnaient une tournure cruciforme au monogramme de leur nom qui sert de type à leur monnaie, s'effaçant ainsi devant le symbole de la foi. Un type qui parut à la même époque, et que nous devons mentionner à cause de sa longue durée, c'est le temple chrétien. La légende qui l'accompagne: XPISTIANA RELIGIO, ne laisse pas de doutes qu'on y ait vu, non pas un simple monument, mais cette puissante Eglise mmatérielle à laquelle le Christ avait donné le grand apôtre pour première pierre.

Lorsque les prélats eurent obtenu des rois les droits régaliens, ils prirent ordinairement pour type de leur monnaie le saint patron de leur église. Quelquefois, à l'exemple des seigneurs laïcs, ils ne firent que copier la monnaie du souverain. C'est ici le lieu de dire un mot de l'imitation des types, qui introduisit sur les monnaies des singu-

larités inexplicables pour qui n'aurait pas cette notion.

La conformité de types que l'on remarque sur les monnaies de quelques villes de l'antiquité tient, le plus souvent, à une communauté d'idées, de culte. Cependant il est certains cas où l'imitation servile est tout-à-fait sensible[1]. Au moyen-âge, où la monnaie était souvent la principale source des revenus de celui qui la fabriquait, on s'efforçait de lui donner le cours le plus étendu possible. Pour cela on copiait le type en vogue; que ce fût le florin de Florence, le gros de Tour ou le sterling d'Angleterre, peu importe. On conçoit facilement quelles bizarreries résultèrent de cette coutume. Des évêques et des comtesses se firent graver sur leurs monnaies, à cheval, en armure complète et la couronne royale en tête. Le pape Clément IV fut obligé de réprimander certains évêques qui copiaient la monnaie arabe avec le nom de Mahomet, tandis que les sultans de la race d'Ortok battaient des monnaies à l'effigie du Christ, de la Vierge et des empereurs[2]. L'introduction des armoiries sur la monnaie ne fut même pas un ob-

(1) Les tétradrachmes de Cydonia de Crète sont évidemment calqués sur ceux d'Athènes. A Pharsale de Thessalie, à Héraclée d'Ionie, on trouve des imitations de la Minerve attique.

(2) Une magnifique monnaie du cabinet de feu M. le duc de Blacas n'est autre chose que la reproduction servile d'un dinar du khalif Haroun Ar'Raschid, avec l'addition du nom du roi de Mercie, Offa II.

tacle à l'imitation [1]. De nos jours encore les petits souverains copient la monnaie des grands États.

Depuis deux siècles le type des monnaies, en général fort simple, est devenu fixe, c'est-à-dire qu'une fois adopté par un souverain, il se continue pendant toute la durée de son règne, et souvent même est adopté par ses successeurs. Bien des artistes ont émis le vœu de voir reparaître sur la monnaie les types variés et commémoratifs; mais cette rénovation ne se ferait qu'au profit de l'art seul. Quant à l'histoire, aux idées religieuses, elles peuvent se passer désormais de ce moyen de publicité. L'imprimerie est pour elles un auxiliaire bien autrement puissant; le changement continuel de type nécessiterait des dépenses énormes et n'atteindrait pas le but qu'on semble se proposer de laisser des monuments durables de notre histoire. La grande circulation de nos monnaies, les refontes qui en sont la conséquence inévitable, ne laissent subsister aucune monnaie d'un siècle à l'autre. Quand même Louis XIV eût fait retracer sur ses monnaies les nombreux événements de son long règne, ses écus n'en seraient pas moins décriés et détruits; les chefs-d'œuvre de Warin n'ont pas trouvé grâce devant le creuset niveleur du système décimal.

(1) Les seigneurs de Wezemale, de Mantoue, de Cugnon, d'Orange, d'Arche, ont reproduit sur leurs monnaies les trois fleurs de lys de France, sans s'inquiéter des droits qu'ils pouvaient y avoir.

MÉMOIRE

SUR

LES ANTIQUITÉS DE LA VILLE D'AUTUN.

Par M. Ernest BRETON, membre résidant.

Parmi les cités de la Gaule, aucune ne joua, à l'époque de la conquête, un rôle plus important qu'Autun, l'antique Bibracte, cette capitale des Eduens, que César nomma la sœur et l'émule de Rome, *soror et æmula Romæ*. Peu de villes encore conservent des traces aussi considérables du séjour des vainqueurs, et dans une période plus récente, sa cathédrale et sa fontaine ne sont pas moins dignes d'attirer l'attention.

Les antiquités d'Autun ont souvent été décrites et figurées, mais toujours d'une manière incomplète, toujours avec quelques inexactitudes; les mesures surtout sont presque toutes fausses et contradictoires. En outre, depuis les derniers écrivains qui s'en sont occupés, ont eu lieu plusieurs découvertes curieuses qu'ils n'ont pu mention-

ner. Au mois d'août dernier j'ai étudié ces monuments avec toute l'attention qu'ils méritent; je les ai dessinés et mesurés avec le plus grand soin; je vais m'efforcer de les décrire avec précision et en suivant autant que possible un ordre méthodique.

Le premier rang, et par droit d'ancienneté et par ordre de mérite, appartient à la fameuse *porte d'Arroux*, qui, placée à l'entrée de la ville, sur la grande route de Paris à Lyon, avait reçu autrefois le nom de *porte de Sens* ou *de Paris*, et a pris maintenant celui de la rivière dont elle est voisine. Malgré la richesse de son architecture, je ne pense pas que cet édifice ait jamais été un arc de triomphe, ainsi que l'ont avancé plusieurs antiquaires; je ne puis y voir qu'une porte de ville, et je suis confirmé dans mon opinion par l'analogie frappante de son plan avec celui de la porte d'Herculanum à Pompéi. Seulement à Autun, au lieu d'une seule, se présentent deux grandes portes, pour l'entrée et la sortie des chars, et deux petites pour les piétons. D'ailleurs, nulle trace d'inscriptions indiquant une dédicace, et pas un mot dans les auteurs anciens faisant mention d'un arc de triomphe élevé à Bibracte. S'il faut renoncer à retrouver dans la porte d'Arroux le souvenir d'un empereur ou d'une victoire, toujours possédons-nous en elle un des chefs-d'œuvre de l'architecture antique, et un modèle ad-

mirable, dont sont bien éloignées nos lourdes barrières modernes.

La porte d'Arroux, par sa noble simplicité, la beauté de sa construction, la pureté de son style, appartient évidemment à la meilleure époque de l'architecture romaine, et partout on y sent l'influence du goût encore sévère du siècle d'Auguste et des leçons de Vitruve.

Certaines parties du monument contenaient un massif en blocage de grosses pierres plates ou de briques très épaisses à bain de mortier; mais tout l'extérieur est revêtu de pierres du plus grand appareil, assemblées sans chaux, ciment ni crampons, et les voûtes se soutenant par la seule coupe de pierre malgré le poids énorme qu'elles supportent, sont encore si parfaitement jointes qu'elles paraissent sortir de la main de l'ouvrier et que nulle part il ne serait possible d'introduire la lame d'un couteau. Les pierres sont de telles proportions que le pilier du milieu, large de 1m,841, présente plusieurs assises, chacune d'un seul bloc, ayant souvent plus de 0m,65 de hauteur. A ce pilier on avait adossé une petite chapelle de la Vierge dont on voit encore les traces.

La face du monument qui regarde la plaine ou le nord est la mieux conservée. Les deux grands arcs sont sans ornements, mais pleins de majesté; ils n'ont que de simples archivoltes à moulures s'appuyant sur des pieds-droits et sur un imposte

qui règne tout autour de l'édifice. Les arcs ont $4^{m},385$ de largeur et $8^{m},12$ de hauteur sous clef.

A l'intérieur, à $0^{m},894$ de la facade, on remarque une fente large de $0^{m},162$ dans toute la hauteur et ayant servi à contenir la herse. Je crois que dans cette circonstance même on peut trouver une nouvelle preuve de la date reculée du monument. J'ai remarqué que les plus anciens édifices romains, tels que la porte d'Herculanum, la basilique, le temple de Jupiter, etc., à Pompéi, étaient souvent fermés par des herses, tandis que des monuments construits à une époque postérieure, comme la porte Saint-André d'Autun, ne se fermaient jamais que par des portes jouant sur des gonds. Ce ne fut plus qu'au moyen-âge qu'introduites de nouveau par les Orientaux dans l'Europe occidentale, les herses redevinrent d'un usage général et empruntèrent à ceux qui les avaient importées le nom de *sarrazînes*. Je ne donne au reste cette remarque que comme un fait que j'ai eu plusieurs fois occasion de constater en France et en Italie, mais que je me garderais bien de poser comme une règle constante.

La largeur des petits arcs de la porte d'Arroux est de $1^{m},624$ et leur hauteur sous clef de $4^{m},385$. Celui de droite ou de l'ouest a peu souffert à l'extérieur, bien qu'intérieurement il ait perdu toute sa voûte. Les moulures de l'archivolte de celui de l'est sont mutilées, mais une partie de la voûte subsiste encore, bien que privée, il est vrai, de

son revêtement et ne présentant plus qu'un massif informe.

Millin a dit qu'au-dessus de chacun de ces guichets on remarquait un petit enfoncement carré qui avait dû contenir un bas-relief. Le savant antiquaire a énoncé ce fait un peu légèrement. Toute la partie qui surmontait le guichet de gauche étant détruite, il n'a pu y observer rien de semblable; et quant à l'enfoncement qu'on remarque en effet au-dessus, mais non à l'aplomb du guichet de droite, il ne provient que d'une pierre qu'une circonstance quelconque, la gelée sans doute, a fait éclater. Il est facile de s'en convaincre à la seule inspection de cette cavité dont le fond est inégal, et qui ne présente d'un côté que quelques lignes et de l'autre plusieurs pouces de profondeur.

Au-dessus des grands arcs règnent un bandeau de 0m,975 de hauteur, une frise lisse qui n'a que 0m,650, et une riche corniche de même élévation, ornée de denticules, de modillons et de feuilles d'eau d'un fini précieux. Plus haut s'élève un attique composé jadis de dix petites arcades formant une galerie; il n'en reste plus que sept, les trois de l'est ayant disparu. Il est remarquable que le pilastre du milieu de cette galerie est seul à l'aplomb du pilier des grands arcs, et que tout le reste en porte-à-faux. Les petites arcades ont 3m,248 de hauteur sur 1m,137 de largeur. Les pilastres corinthiens qui les séparent, hauts de 3m,898 et larges de 0m,487, n'ont que seize mo-

dules de hauteur, et sont par conséquent au-dessous des mesures normales, ainsi que cela est d'usage pour les attiques. Les chapiteaux sont d'une belle proportion; mais les bases sont trop peu élevées, n'ayant que douze parties, ou 0m,162, au lieu d'un module ou dix-huit parties qu'elles ont ordinairement. Les pilastres ont seulement 0m,027 de saillie; ils sont rudentés jusqu'au tiers, et cannelés dans tout le reste de leur partie supérieure. Ils supportent une architrave et une frise hautes chacune de 0m,487, et enfin un fragment d'un bel entablement conservant encore quelques modillons.

On a émis un grand nombre d'opinions diverses sur la destination de la petite galerie; les uns ne veulent y voir qu'un simple ornement; d'autres y placent des musiciens pour célébrer l'entrée d'un cortége; d'autres y reconnaissent un chemin de ronde communiquant d'une muraille à l'autre, servant au jeu de la herse, et en même temps devant mettre à couvert les combattants chargés de la défense de la porte. Il est probable que toutes ces hypothèses sont également vraies, et que la galerie a pu en même temps servir à tous ces divers usages, selon les circonstances et les besoins du moment.

La hauteur totale de la porte d'Arroux est aujourd'hui de 16m,891; sa largeur, réduite à 19m,490 par les dégradations de la partie orientale, dut être de 19m,997, ainsi qu'on peut s'en convaincre en

mesurant le côté de l'ouest, qui est demeuré entier; son épaisseur est de 4m169.

La façade intérieure ou du midi présente, dans la partie inférieure, la répétition de la face septentrionale; seulement l'archivolte et les pieds-droits du guichet de l'ouest sont détruits. Les petites ararcades supérieures ont aussi disparu entièrement de ce côté, et laissent voir l'intérieur de l'autre rangée, qui sans doute, parce qu'elle était destinée à demeurer cachée, n'a jamais été terminée. Des sept chapiteaux des pilastres, cinq sont dégrossis et deux ne sont pas même massés.

La porte d'Arroux se trouvait en tête du pont, et à la sortie d'Autun de la grande voie d'Agrippa qui conduisait de *Lugdunum* (Lyon) à *Portus-Itius* (Boulogne-sur-Mer), en passant par *Cabellionum* (Châlons-sur-Saône), *Augustodunum* (Autun), *Sidolocum* (Saulieu), *Aballonum* (Avallon), *Autessiodurum* (Auxerre), etc.

En entrant dans Autun par cette porte, on reconnaît en un seul endroit quelques faibles restes de la voie romaine demeurés en place; mais beaucoup de blocs polygonaux, de plus de 0m,812 d'épaisseur, sont employés comme bornes ou comme matériaux dans les murailles ou dans les escaliers extérieurs. La voie à partir de la porte d'Arroux traversait la ville du nord au midi, et venait aboutir à l'extrémité de la rue de *la Jambe-de-Bois*, dans laquelle j'en ai observé des vestiges assez considérables, au coin de la rue *Saint-Antoine*. J'ai

mesuré des blocs qui ont jusqu'à $1^{m},299$ de diamètre. A la sortie de ce côté devait exister une porte, mais il n'en reste aucune trace; elle n'était sans doute pas monumentale, car elle ne conduisait qu'à la nécropole, dont je parlerai plus tard. Arrivée au lieu où s'élevait encore, il y a quelques jours, la *Porte des Marbres,* qui, bâtie en 1776, a été démolie en ma présence le 24 août dernier, la grande voie d'Agrippa avait tourné à gauche, comme la route moderne, vers l'est, se dirigeant sur *Cabellionum* et traversant la partie la plus riche de la ville, puisqu'elle contenait le théâtre, l'amphithéâtre, la naumachie et plusieurs autres édifices importants dont des fragments produits par les fouilles ont révélé l'existence. C'était surtout à la sortie de la voie du côté de Lyon que dut s'élever une porte monumentale, si, comme je le pense, la porte d'Arroux a été construite par Agrippa pour l'ornement de sa voie, la principale des Gaules. Au reste, des fouilles seules pourraient confirmer cette hypothèse.

Cette branche de la voie, coupant à angle droit celle qui traversait Autun du nord au midi, continuait elle-même en ligne directe vers l'ouest et venait aboutir au lieu appelé aujourd'hui la porte *Talus*. La rue *Coquand,* qui l'a remplacée, offre encore plusieurs pierres du pavé, des fragments de sculptures employés comme bancs devant les maisons, des tronçons de colonnes de granit servant de bornes.

Une autre voie parallèle à celle-ci, et dont on a trouvé des traces à la fin du siècle dernier dans les fondations de la halle au blé, coupait également la ville de l'est à l'ouest. A son extrémité occidentale était la porte des Druides, dont parlent tous les anciens auteurs, ainsi nommée parce qu'elle conduisait à la montagne de Montjeu (*Mons-Jovis*), où les prêtres gaulois avaient leur sanctuaire. Au côté opposé, la voie, partant d'Autun, se dirigeait sur *Belno-Castrum* (Beaune), en passant par Nolay, dont un camp romain et diverses antiquités, le voisinage de la fameuse colonne de Cussy, attestent l'existence sous les Romains. En tête de cette voie s'élève encore aujourd'hui la *porte Saint-André,* ou de *Langres,* le monument antique le plus important d'Autun après la porte d'Arroux, avec laquelle il offre la plus grande analogie.

Cet édifice a été évidemment bâti à deux époques différentes et bien éloignées l'une de l'autre. Toute la partie inférieure, jusqu'à la frise, sans être aussi parfaite, comme construction, que la porte d'Arroux, est cependant également belle de conception et de simplicité. La plus grande différence consiste, du côté de l'est ou du faubourg, dans l'addition de deux avant-corps saillants de $1^{m},219$, et qui contenaient les deux guichets. Cette disposition était assez favorable à l'aspect du monument. Les proportions ne sont pas non plus tout-à-fait les mêmes aux deux portes. Les

deux grands arcs de la porte Saint-André, composés également d'archivoltes à moulures simples reposant sur des impostes et des pieds-droits, ont 6^m,659 de hauteur sur 3^m,573 de largeur. Les guichets avaient 2^m,03 d'ouverture sur 4^m,223 de hauteur. Les pieds-droits et l'archivolte du guichet du midi ou de gauche ont échappé seuls à la destruction de presque tout l'avant-corps de ce côté, qui n'a conservé que les assises attenant immédiatement au corps principal. Le guichet et l'avant-corps de droite ou du nord sont bien conservés, mais ils sont enclavés presque en entier dans une construction moderne convertie en une boutique de marchand de vin, après avoir servi de sacristie à la petite église Saint-André, dont une tour romaine, qui existe encore, formait l'abside. La voûte de ce petit arc étant détruite, comme toutes celles du monument, avait été remplacée par une voûte ogivale que j'ai pu voir, en montant par une échelle, dans le grenier du marchand de vin.

Au-dessus des grands arcs, du bandeau et de la frise, commence la partie que je crois pouvoir avec certitude attribuer à une époque de décadence, sans doute au commencement du IVe siècle et au règne de Constantin. La corniche qui surmonte la frise est simplement formée de moulures et de modillons sans sculptures; au-dessus s'élève la petite galerie, composée autrefois de dix arcades, dont six au milieu et deux sur chacun des

avant-corps; les deux de gauche n'existent plus. Ces arcades ont $0^m,975$ de large et $3^m,086$ de hauteur; elles sont séparées par des pilastres ioniques qui n'ont jamais été terminés. Les chapiteaux, dont quatre seulement sont bien conservés, sont du plus mauvais style; le tailloir est aussi haut que les volutes elles-mêmes; ils sont grossièrement sculptés dans une seule pierre qui en outre offre au-dessous un commencement de pilastre cannelé. Quant au reste des pilastres, il n'a point été taillé, et sa largeur est encore plus considérable que celle des chapiteaux mêmes; enfin, par la plus impardonnable négligence, les bases sont en saillie de plusieurs pouces sur le bandeau qui les supporte.

Ces pilastres, s'ils eussent été terminés, auraient eu vingt-deux modules de hauteur, tandis que l'ordre ionique n'en comporte que dix-huit, et qu'en outre les pilastres d'un attique doivent être au-dessous des hauteurs ordinaires de leur ordre.

Sur les pilastres reposent une architrave, une frise et une corniche dont les modillons eussent peut-être été sculptés si le monument eût été achevé.

La porte Saint-André est construite en grand appareil sur ses deux faces, qui avaient chacune $0^m,623$ d'épaisseur; mais, soit par la nature de la pierre, qui est différente de celle employée à la porte d'Arroux, soit par manque de précision dans

les joints, les deux faces sont partout éclatées et ne se soutiennent qu'au moyen de tirants de fer par lesquels on les a réunies; mais il est à craindre que la face occidentale, qui est tout-à-fait hors d'aplomb, n'entraîne l'autre dans sa chute, et qu'avant peu d'années il ne reste plus de la porte Saint-André que le souvenir.

La hauteur totale de ce monument est de $13^{m},968$, sa plus grande largeur actuelle, jusqu'à l'imposte du petit arc de gauche, est de $19^{m},490$; avant la destruction de l'avant-corps méridional elle était de $20^{m},140$.

Les voûtes étant détruites, les deux faces isolées l'une de l'autre laissent entre elles un espace vide de $2^{m},003$; cependant les piliers sont pleins jusqu'à environ $3^{m},898$ du sol. Il est à remarquer que dans la porte d'Arroux les voûtes font corps avec les arcades mêmes, qu'elles sont construites des mêmes pierres, de telle sorte qu'elles ne peuvent tomber sans entraîner la ruine de l'édifice, tandis que le portail Saint-André est d'une construction différente; le plafond était indépendant du reste du monument et pouvait s'écrouler sans l'endommager.

On reconnaît, sous les grands arcs, les trous des gonds qui soutenaient la porte, et le jambage en saillie sur lequel elle battait.

La facade occidentale ne présentait pas d'avant-corps, et les dix arcades étaient d'une seule rangée. Les deux du nord sont informes et n'offrent

plus de traces de pilastres. Les deux corniches sont aussi en très mauvais état.

On sait que c'est par cette porte qu'en l'an 180 saint Symphorien, premier martyr d'Autun, sortit pour aller au supplice; c'est du haut de la tour qui en est voisine que, suivant la légende, sa mère l'exhortait à persévérer dans son glorieux sacrifice. On a élevé en 1819 un petit monument sur le lieu où il reçut la palme, dans le petit village auquel il a donné son nom.

Le monument appelé la Pierre de Couhard est situé dans le hameau de ce nom, à environ un quart de lieue au sud de la ville. Ce n'est plus qu'une masse de blocage à bain de ciment, composée de fragments informes de granit et qui a perdu tout son revêtement; cependant on reconnaît encore que sa forme dut être celle d'une pyramide. Sa hauteur actuelle est de $12^{m},993$, et son plus grand diamètre, à sa base, est de $14^{m},293$.

Les faces sud-sud-est, ouest-sud-ouest et nord-nord-ouest sont plus dégradées. La première présente deux ouvertures, l'une à $2^{m},599$ de terre et l'autre à la base. L'ouverture supérieure a été pratiquée par l'abbé Jeannin, qui, en 1640, fit percer le monument horizontalement et n'y trouva qu'un massif; la petite cavité inférieure a été creusée en 1805 par M. Devoucou, et cette fouille n'a pas amené de résultat plus satisfaisant. Il est probable qu'il n'en serait pas de même si

l'on descendait plus bas dans le *tumulus* factice qui porte le monument.

La face est-nord-est conserve davantage la forme pyramidale. Une tranchée faite de ce côté dans la butte artificielle a mis à découvert une partie des fondations et montré que cette élévation, qui peut avoir 3m,898 au-dessus du sol environnant, est composée de pierres informes mêlées avec la terre.

On a émis bien des opinions différentes sur la destination de la pierre de Couhard. Les uns en ont fait un fanal, les autres le tombeau de Cavare, roi des Gaulois dont parle Polybe, d'autres un monument triomphal élevé en l'honneur de César, d'autres enfin ont cru y reconnaître le tombeau du fameux Divitiacus. Courtépée, dans ses *Antiquités de Bourgogne*, rapporte à l'appui de cette dernière conjecture qu'en 1630 on trouva au pied de cette pyramide une médaille d'or représentant un Gaulois revêtu d'une longue robe et coiffé d'un casque, avec cette légende :

GLORIA ÆDV . DRVID . QUE.

qui selon lui ne peut se rapporter qu'à Divitiacus. Quant à moi, cette conséquence ne me semble rien moins que certaine, et deux faits seuls me paraissent incontestables : le premier, que la pierre de Couhard est de construction romaine, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par l'examen

de son ciment, qui n'est cependant pas d'une extrême dureté; le second, que sa destination fut réellement funéraire. Sa ressemblance avec la pyramide de *Caius-Cestius*, et surtout avec le tombeau de la famille *Metella*, dans la campagne de Rome, sa position au milieu d'un vaste cimetière, ne me paraissent laisser aucun doute à cet égard. On croit assez généralement que, comme le tombeau de Cestius, elle était revêtue de pierres de grand appareil.

La pierre de Couhard s'élevait au milieu de l'antique nécropole d'Autun, qu'on appelle le *Champ des Urnes*. Là était la dernière demeure de ces Gaulois auxquels les vainqueurs avaient imposé jusqu'à leur civilisation des tombeaux. Une foule d'urnes cinéraires, de sarcophages de pierre grossièrement taillés, de lacrymatoires, de médailles, ont été à plusieurs reprises découverts dans ce cimetière. Ladone et Edme Thomas citent plusieurs inscriptions qui remontent à l'époque du haut empire. Voici les trois plus importantes :

D. M.	Dis Manibus
C. AEMILI	Caii Æmilii
VICTORIS	Victoris,
VETERANI	Veterani
LEG. P. M. P. E.	Legionis primæ, mœsti parentes et
HÆREDES	hæredes
POSVERV	posueru
NT.	nt.

Aux mânes de Caius Æmilius Victor, vétéran

de la première légion, ses parents et ses héritiers affligés ont élevé ce monument.

D. M.	Dis manibus
MESSORI	Messorii
CARPOPHORI	Carpophori,
MESSORI CAR	Messorii Car
POPHORI ET FA	pophori et Fa
BIAE SEVERIN	biæ Severin
NAE FILII LIB	næ filii, libertina
MESSORIA	Messoria
SEREN. P.	Seréna posuit,
ET SVB ASCI	et sub asci
A DEDICAVIT.	â dedicavit.

Aux mânes de Messorius Carpophorus, fils de Messorius Carpophorus, et de Fabia Severrina, Messoria Serina, affranchie, a élevé ce monument et l'a dédié sub asciâ.

Une urne cinéraire découverte au XVII[e] siècle ne portait que cette inscription si simple, mais rappelant de si nobles souvenirs :

C. IVLI. SVRRI.	Cinerès Julii Surri.

Cendres de Julius Surrus.

Comment a-t-on pu laisser perdre cette relique précieuse, ce seul reste du dernier des Eduens, du seul qui osa combattre pour la liberté expirante, et qui préféra la mort au joug de l'étranger?

On trouva aussi dans le Champ des Urnes un

bas-relief sur lequel étaient sculptés deux vieillards, dont l'un était couronné de chêne et tenait un sceptre, et le second portait un bras sur sa poitrine et de l'autre tenait un croissant. Montfaucon remarque que ce croissant est de la grosseur que la lune atteint au sixième jour, époque à laquelle on faisait la récolte du gui sacré; il n'hésite pas à y voir deux druides. D'un autre côté la lune était le symbole de l'éternité; elle se trouve prise en ce sens sur plusieurs médailles antiques, avec la légende PERPETVITATI; elle pouvait donc faire allusion à l'immortalité de l'âme admise par les druides. Dans les deux cas elle était à sa place sur un de leurs tombeaux.

Bibracte possédait plusieurs *polyandres*, à Saint-Symphorien, près de la voie qui conduisait à Sens, à Saint-Pierre-Létrier, sur la route de Besançon. Les tombeaux étaient disséminés à la jonction et sur les bords de ces deux routes; on en a même trouvé dans tout l'espace qui sépare Saint-Pantaléon et Saint-Pierre. Un sarcophage provenant de ces lieux et garni d'un cercueil de plomb a été recueilli par M. Jovet, au dévouement duquel on doit la conservation de tant de précieux débris.

Le cimetière de Saint-Pierre-Létrier était le principal et le plus vaste d'Autun; il était devenu la sépulture des chrétiens. Sur la fin du siècle dernier on en tira encore un grand nombre de tombeaux en pierre, creusés en forme d'auge; les premiers évêques d'Autun y furent inhumés. On

y déterra, dans des fouilles qui y furent faites en 1775, plusieurs cercueils en plomb avec des inscriptions, mais la plupart furent mutilés ou détruits par l'ignorance des ouvriers.

Une ville telle qu'Autun ne pouvait manquer de contenir un grand nombre de temples; deux seulement, ceux d'Apollon et de Janus, ont laissé des traces qui sont parvenues jusqu'à nous; mais on connaît le site où l'on conserve la mémoire de beaucoup d'autres. On ignore en quels lieux s'élevaient les temples d'Hercule, de Jupiter et de Junon, mentionnés par Eumène; on croit que le nom de la rue *Chauchien* (*caput canis*) indique l'emplacement d'un temple d'Anubis; Montfaucon cite une frise avec des dauphins qu'il suppose avoir appartenu à un temple de Neptune; on croit reconnaître au faubourg Saint-Andoche des vestiges d'un temple de Minerve; l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand avait remplacé celui de Cybèle.

Dans la seconde moitié du siècle dernier, un temple de Pluton, de forme circulaire et ressemblant assez à celui de la *Toux* à Tivoli, se voyait sur le bord de l'Arroux, près de la porte de ce nom, et à cinquante pas de là s'élevait celui de Proserpine; ils ont entièrement disparu tous les deux.

Près de la *porte des Marbres*, dans l'intérieur de la cour d'une maison de la rue de *l'Arquebuse*, est un pan de muraille qu'on regarde comme le reste du temple d'Apollon. Rien n'est moins certain que cette dénomination qui se trouve en

opposition avec ce qu'on lit dans l'*Histoire de l'Estat et République des Druides, Eubages, Sarronides*, etc., par Noël Talepied : « Il y a à Othun, écrivait-il en 1585, une rue qu'on appelle la rue du Fresne, en laquelle j'ai demouré, où l'oracle d'Apollo reluysoit remply de plusieurs triomphes de guerres, et auprès du lieu y a grande quantité de fresnes dédiez audict Apollo, à raison que jamais tels arbres ne sont agitez de foudre ni tonnerre, et qu'ils sont fort médicinaux contre le venin, comme dit Pline, L. XVI, ch. 14, et au L. XXIV, ch. 8; et estoit le temple édifié au plus hault et notable lieu, soit qu'on estimoit que ledict Apollo fust inventeur des sciences ou qu'il fust fondateur de la cité. » La rue *du Fresne* existe encore au nord de la ville et bien loin des ruines dont on veut faire un temple d'Apollon. Quoi qu'il en soit de la destination de ce monument, voici ce qui en reste aujourd'hui : une muraille haute de 11^{m},369, large de 4^{m},873, et d'une épaisseur de près de 1^{m},624; elle paraît avoir été circulaire du côté septentrional, qui contient une niche, et comme le côté opposé est plat, je suppose que l'édifice était polygonal à l'extérieur. Tout annonce une époque de décadence; le revêtement de petit appareil est assez irrégulier et coupé par des rangées de briques tantôt simples, tantôt doubles, de près de 0^{m},054 d'épaisseur et de 0^{m},271 à 0^{m},379 de largeur, circonstance qui, suivant le système de Winkelmann, indiquerait

que l'édifice ne remonte pas au-delà de la dernière moitié du IIIe siècle. A l'extrémité du pan de muraille du côté du nord-est sont les restes d'une chaîne en pierres taillées régulièrement d'environ $0^m,081$ de hauteur sur $0^m,325$ à $0^m,379$ de largeur. Il est assez remarquable que cette chaîne est elle-même interrompue par les cordons de briques. Dans la partie supérieure sont deux petites niches carrées d'environ $0^m,325$ en tous sens et formées par cinq larges briques plates. Je n'ai pu me rendre compte de la destination de ces cavités que je vais avoir à signaler en assez grand nombre au temple de Janus.

Celui-ci est situé au milieu d'un champ, au nord-ouest de la ville, à peu de distance du pont et de la porte d'Arroux. Sa dénomination est fort incertaine, puisqu'elle n'est basée que sur la forme carrée de l'édifice. L'enceinte est encore parfaitement tracée, mais il ne subsiste que les murs de l'occident et du midi. Il est très probable que ce qui manque de ce monument a été détruit du temps des incursions des Sarrazins et des Normands pour les empêcher de s'y fortifier. L'épaisseur des murailles, construites en granit de petit appareil, est de $1^m,786$; leur largeur hors œuvre est de $15^m,592$ et dans œuvre de $12^m,019$, leur hauteur est encore de $18^m,191$.

Le mur méridional offre intérieurement une grande porte à plein cintre conservant des traces d'un revêtement de stuc, et deux petites niches

peu profondes et dont le fond est plat; au-dessus sont trois grandes fenêtres évasées à l'intérieur pour faire descendre la lumière plus abondamment dans le temple.

Le côté de l'ouest présente deux grandes portes, qui communiquaient sans doute aux logements des prêtres, dont les fondations avaient été reconnues et employées à la construction d'un édifice moderne appelé *la Genetoise*, entièrement démoli aujourd'hui. Entre les deux portes est une grande niche en cul-de-four, de $1^{m},949$ de large sur $3^{m},898$ de hauteur, qui faisait face à la porte d'entrée du temple et dut contenir la statue de la divinité; au-dessus sont trois fenêtres semblables à celles que j'ai décrites précédemment. De cette circonstance on a conclu avec raison que le temple dut être éclairé par douze fenêtres; mais c'est sans doute avec moins de certitude qu'on a voulu y reconnaître une allusion aux douze mois de l'année.

Au nord, un pan de muraille, existant encore dans le bas et attenant au côté occidental, conserve la moitié d'une niche qui suffit pour indiquer que ce côté était semblable à celui qui lui faisait face, et contenait de même une grande porte entre deux niches plates. A la suite de ce fragment se continuent des substructions qui s'élèvent à environ $0^{m},812$ de terre.

A l'est, les fondations sont plus rasées encore; un morceau de muraille est seul resté suspendu

en haut du mur méridional. C'est de ce côté que se trouvait l'entrée du temple; on a reconnu les degrés. On y pénétrait sans doute aussi par les deux grandes portes latérales du midi et du nord.

Le pavé du temple était élevé sur une voûte dont le milieu est enfoncé, et sous laquelle j'ai pu pénétrer en rampant, bien qu'elle soit en grande partie comblée par des débris.

Passons maintenant à l'examen de l'extérieur du monument. Le côté méridional présente à droite et à gauche de la grande porte deux niches correspondant à celles de l'intérieur, et, par une bizarrerie que peuvent seules expliquer les erreurs d'une époque de décadence, deux demi-niches accolées à la porte et évidemment construites en même temps. Les fenêtres sont horizontales par le haut, mais à l'extérieur elles présentent des archivoltes en grosses pierres plates affectant la forme de briques. Ces archivoltes, remplies dès le principe, ne servaient que d'ornements. Au-dessous des fenêtres sont deux rangées chacune de six grands trous carrés, revêtus intérieurement de briques plates, tels que ceux que j'ai signalés au temple d'Apollon et dont je n'ai pu m'expliquer la destination.

L'édifice présente dans sa hauteur, à 1m,299 de distance l'une de l'autre, quatorze rangées de petits trous qui traversent souvent la muraille de part en part. On les a observés dans beaucoup de constructions romaines, et ils ont longtemps paru

aux antiquaires un problème insoluble. On peut cependant, je crois, rendre compte assez facilement de leur usage; ils durent contenir des pièces de bois qui servaient à maintenir à la distance voulue les deux bâtis en planches contre lesquels on élevait les parements de petit appareil avant de remplir leur intervalle par des blocages à bain de ciment qu'on y versait avec des baquets; on retirait ensuite les pièces de bois et les bâtis en planches pour les reporter plus haut, et on continuait ainsi jusqu'à l'entier achèvement de la muraille. Un fait signalé par Courtépée vient à l'appui de cette conjecture; il dit avoir reconnu dans les trous du temple de Janus des pièces de bois qui y étaient engagées; et il est facile de concevoir que, si l'on attendait trop longtemps et que le blocage fût pris, il devenait impossible de retirer les poutres, et force était de les abandonner; ce qui sera sans doute arrivé ici.

La face occidentale présente deux grandes portes semblables à celles du midi, ayant également des demi-niches et au-dessus les rangées de grands trous revêtus de briques; enfin, au côté septentrional, le pan qui subsiste conserve encore la petite niche correspondant à celle de l'intérieur.

Rosny, dans son *Histoire d'Autun,* ne croit pas que cet édifice ait été voûté; il veut qu'il n'ait été couvert qu'en charpente; mais aucun fait ne vient à l'appui de cette hypothèse que combat Courtépée. Le même historien croit aussi pouvoir faire

remonter au temps d'Auguste la construction du temple de Janus; je pense, au contraire, qu'elle n'est pas antérieure à la fin du IIe siècle; l'absence des cordons de briques indiquant une époque antérieure à Gallien, certaines combinaisons architectoniques contraires à toutes les règles, telles que les demi-niches accolées aux grandes portes, indiquant une ère de dégénérescence, tout concourt à me faire placer la construction du temple de Janus entre le règne de Septime-Sévère (193) et celui de Gallien (253), et à la fixer à la première moitié du IIIe siècle, peut-être sous Maximin Ier ou les Gordiens (235-244).

Après les édifices religieux, je dois parler de monuments d'un autre genre, de ceux consacrés aux plaisirs. Autun possédait une naumachie, un théâtre et un amphithéâtre; peut-être avait-il aussi un cirque, mais on ignore où il pouvait être situé.

L'amphithéâtre s'élevait à l'est de la ville, dans l'intérieur des murailles et à gauche de la voie qui conduisait à Lyon. Une faible dépression du sol et une grande quantité de débris de terre cuite dont il est couvert indiquent seuls l'espace qu'il occupait.

La naumachie, dont il ne reste plus aucune trace, était hors des murs, au sud-est, dans un champ appelé la *Prairie l'Evêque;* l'eau était sans doute fournie par le ruisseau de Couhard.

Enfin, le théâtre, qui seul est parvenu jusqu'à

nous et qui est connu sous le nom de *Caves Juliots*, est placé, *intrà muros*, en regard de l'amphithéâtre et à droite de la voie d'Agrippa. Pour ce théâtre, comme pour la plupart de ceux que nous a légués l'antiquité, on avait, pour éviter des frais de construction, profité de l'inclinaison du sol, qui, partant du lieu où est aujourd'hui le petit séminaire, descend s'appuyer sur le mur d'enceinte de la ville.

La scène s'étendait, du nord-nord-ouest au sud-sud-ouest, sur un diamètre d'environ 130 mètres. C'est surtout dans la partie occidentale, la plus rapprochée de la ville, que les ruines sont apparentes; le reste, bien que conservant à peu près la même élévation, est presque partout recouvert de terre et de gazon. A l'extrémité de la partie découverte on voit un segment de muraille circulaire qui ressemble au revêtement d'un puits, et la dépression du sol en cet endroit semblerait indiquer que c'en était un en effet. Plusieurs des voûtes qui, rayonnant autour de la *platea*, supportaient les gradins, sont encore praticables. Destinées à n'être jamais vues, elles étaient assez grossièrement composées de pierres informes placées à bain de ciment, dans toutes les directions et sans revêtement. Les murailles qui devaient être exposées aux regards sont d'un travail plus soigné, mais on observe dans leur construction deux modes différents. Le noyau, le *nucleus*, est, dans tous les cas, formé de fragments de granit à

bain de ciment, mêlés de quelques éclats de grès; mais le revêtement est composé, tantôt de pierres plates assez mal taillées, dont la longueur varie de $0^m,325$ à $0^m,487$ et dont la hauteur est assez constamment de $0^m,108$; tantôt du petit appareil le plus régulier, de petits grès rectangulaires, de $0^m,108$ de large sur $0^m,095$ de hauteur et $0^m,135$ de profondeur. Les murailles les plus minces, dans le haut des loges, ont $0^m,812$ d'épaisseur; elles présentent, à $1^m,299$ de distance l'une de l'autre, des lignes d'ouvertures qui les traversent de part en part et dont le diamètre est celui d'un des moellons du parement. Ces trous durent avoir la même destination que ceux que j'ai signalés au temple de Janus.

La *platea* est occupée par des moissons qui recouvrent aussi les quelques vestiges qui existent peut-être encore du *proscenium*, du *pulpitum* et des autres constructions de la scène. Tout le sol est parsemé d'innombrables débris de tuiles à rebords, à angles ou ondées, d'imbrices, de morceaux de grosses briques, bien qu'il n'y en ait pas d'employées dans la construction du théâtre, de fragments de poteries de toutes sortes, depuis la terre rouge la plus grossière jusqu'aux vases de terre fine rouge ou noire, sans couverte, et à la *terra Campana;* j'y ai reconnu aussi quelques parcelles de verre.

Aucun monument peut-être ne demanderait, pour être déblayé, moins de dépenses et de tra-

vaux que le théâtre d'Autun; quoi de plus facile que d'y ouvrir un atelier pour les pauvres? bientôt on verrait reparaître l'édifice presque complet. Malheureusement rien n'égale l'insouciance de la ville d'Autun pour ses antiquités, et, à une seule exception près, les personnes en petit nombre qui s'en occupent ne songent qu'à l'accroissement de leurs collections particulières et nullement à l'intérêt général.

Au pied du théâtre est une des parties les plus intactes des antiques remparts d'Autun. Leur circuit présente une étendue d'environ cinq kilomètres, et leurs ruines prouvent qu'elles étaient flanquées d'un grand nombre de tours rondes. Beaucoup de parties de ces murailles ont disparu et ont été remplacées au moyen-âge; souvent même les constructions du XIIe siècle ont été entées sur l'antique, comme la tour hexagone placée au sud-ouest de la ville, qui repose sur une tour circulaire romaine.

Il est du reste extrêmement facile de reconnaître les murailles du XIIe siècle, dont la construction est irrégulière et assez grossière, bien que très solide. La partie la plus considérable de cette époque se voit entre la *porte des Marbres* et la *porte Saint-André*.

Les murailles antiques ont donné lieu à beaucoup de controverses; certains auteurs du siècle dernier, et Rosny, qui écrivait au commencement du nôtre, ont prétendu qu'elles existaient déjà à

l'époque de la conquête de César. Leur construction n'offrant aucun rapport avec les ouvrages gaulois qui sont parvenus jusqu'à nous, tel que le *mur Payen* qui se voit dans les Vosges, au pic de Tannichel, me paraît évidemment romaine, mais d'une époque très reculée du haut-empire. Le noyau est en granit, le parement en petit appareil de grès de 0m,135 à 0m,162 sur 0m,095 de hauteur; le ciment est le plus dur que j'aie observé aux édifices d'Autun. Quelques tours et quelques pans de murailles ont conservé leur revêtement en très bon état. Ces murailles, hautes quelquefois de 13 mètres sur 2m,274 d'épaisseur et terrassées dans toute leur étendue, ont partout conservé leur aplomb, bien qu'elles ne reposent pas sur des fondations de gros blocs et qu'elles ne présentent ni chaînes de pierres de taille, ni assises de briques. Les petits moellons du parement, appelés dans le pays des *pateraux*, proviennent des carrières peu éloignées d'Auxy, où, suivant Rosny, on en trouve encore beaucoup de toutes taillées et d'autres qui ne le sont qu'à demi.

Avant de quitter les monuments antiques d'Autun, je dois dire quelques mots de divers objets qui sont disséminés en plusieurs endroits de la ville.

J'ai dit que le petit séminaire dominait l'emplacement du théâtre; des fouilles faites dans le jardin, pour des travaux hydrauliques, ont amené la découverte de quelques antiquités qui ont été

réunies avec soin dans une salle qui leur a été consacrée par le directeur de l'établissement. La plus importante est une mosaïque, parfaitement intacte, de 3m,032 carrés; elle est entourée de quatre bandes alternativement rouges et blanches; le fond présente des encadrements carrés et en losanges, rouges, noirs et blancs; au milieu sont deux colombes buvant dans un vase. Ce sujet, large de 0m,514, présente seul des couleurs variées, tout le reste de la mosaïque étant composé de dés rouges en terre cuite et de dés noirs et blancs en pierre. Une armoire contient des objets de petite dimension, des fragments de mosaïque, des marbres sculptés, une épingle de tête en os avec une jolie figurine, des fibules, un poignard en fer, quelques pierres gravées, plusieurs clefs, un pied de vase en verre, un petit vase de bronze haut d'environ 0m,054 et de la forme de nos marmites de fonte, un fer de lance, des fragments de poteries, des briques en forme de disque qui ont dû servir à composer des colonnes, des anneaux, un dé à coudre, un bracelet, une lampe, un style, un paquet de petites chaînes de fer que l'oxyde a converties en une seule masse, des tronçons de flûte en os, une petite urne avec les cendres, quelques médailles impériales, etc.

Au grand séminaire on a trouvé d'énormes fragments d'une conduite d'eau en blocage de petites pierres, tuileaux et ciment d'une grande dureté; ils sont déposés dans le jardin. Les pa-

rois avaient $0^{m},325$ d'épaisseur et la rigole $0^{m},812$ de largeur. J'ai mesuré des morceaux de plus de $2^{m},924$ de longueur.

Le musée qu'on forme à l'Hôtel-de-Ville est encore très pauvre, mais le local qui lui est destiné est vaste et bien disposé. On n'y voit que quelques fragments, un cippe portant une longue inscription, *sub asciâ*, que Millin a publiée, des morceaux d'un revêtement intérieur de chambre en schiste bitumineux, un chapiteau corinthien de pierre blanche, de grande proportion, trouvé, pendant mon séjour, dans un champ à l'est de la ville, près de la porte des Marbres, et qui a dû appartenir à un édifice considérable; enfin, quelques objets, tels que des dés à coudre, des fibules et autres menus bronzes, plusieurs vases de *terra Campana*, dont un très curieux; conservé presque entier, il présente autour une rangée de *phallus* becquetés par des oiseaux, semblables à ceux que l'on voit à Nîmes sur quelques arcades de l'amphithéâtre, à Naples sur plusieurs monuments du *Cabinet secret.*

La collection la plus précieuse d'Autun est celle rassemblée par les soins de M. Jovet, peintre, ancien élève de David et bibliothécaire de la ville. Au mois d'août 1830, une énorme mosaïque avait été découverte hors des murs, au midi de la porte Saint-André; M. Jovet a acheté le terrain et bâti une maison sur la mosaïque même, qui, sans être déplacée, s'est trouvée ainsi former le milieu de

son musée. Cette mosaïque, de 11 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, ne le cède en dimension qu'à celle de Palestrine; elle est malheureusement très fruste. Quatre grands vases d'un très beau style en occupent les angles; une élégante bordure en rinceaux encadre toute la mosaïque; au centre est un médaillon d'environ 1m,624 de diamètre, entouré de lauriers. Des pans coupés viennent s'appuyer sur ce médaillon, puis s'étendent et finissent par dessiner des grecques encadrées par des entrelacs. Le sujet du milieu est en grande partie détruit; il représentait, selon beaucoup d'antiquaires, *Bellérophon tuant la chimère*. M. Pierquin de Gembloux, dans une lettre à M. Des Varennes sur les antiquités d'Autun, ne veut y voir qu'une jeune femme asses sur un cheval ailé. M. Jovet restaure lui-même cette mosaïque avec beaucoup de soin et de patience, en n'employant que des morceaux antiques qui ont été retrouvés en abondance.

Autour de la salle est rangée une grande quantité de fragments romains, gallo-romains et du moyen-âge, mais peu d'inscriptions intéressantes, quelques poteries, de belles tuiles à rebords, imbrices et autres, quelques menus bronzes, etc. J'aurais désiré donner des détails plus complets; mais M. Jovet, devant publier lui-même un travail sur son curieux musée, ne permet ni de dessiner, ni de prendre aucune note. Quoi qu'il en soit, on ne saurait donner assez d'éloges au zèle

de ce savant qui consacre tout son temps et toute sa modeste fortune à sauver de la destruction une foule d'objets antiques qui sans lui disparaîtraient pour toujours.

J'en ai fini avec l'antiquité; le moyen-âge et la renaissance ont laissé à Autun deux monuments non moins intéressants: la cathédrale et la fontaine.

Suivant Rosny, les premiers chrétiens d'Autun, pendant la persécution, s'assemblaient la nuit au cimetière de Saint-Pierre-Létrier. A la fin du IIIe siècle on y bâtit l'oratoire de Saint-Etienne, que l'on doit considérer comme étant la première cathédrale. Sous Constantin, on éleva dans l'intérieur de la ville une plus grande église dont on fixe la fondation à l'an 323, et qui était sous l'invocation de la Vierge et de saint Nazaire; elle fut détruite par les Sarrazins en 731, réparée par les rois de France peu de temps après, et brûlée de nouveau par les Normands en 888. On fit de nombreux efforts pour relever cette cathédrale, et on était parvenu à en faire un monument assez remarquable; mais comme il menaçait ruine, le service divin avait été dès le XIIe siècle transféré dans la chapelle Saint-Lazare qui était voisine et qui, ayant été cédée par les ducs, devint la cathédrale.

Cet édifice que nous voyons aujourd'hui fut commencé par Robert Ier vers l'an 1060, continué par Hugues, son petit-fils, et consacré, avant d'être

terminé, par Innocent II, en 1132. Elle fut achevée en 1178 par l'évêque Etienne.

La flèche, qui était primitivement en bois couvert de plomb, ayant été détruite par la foudre le 17 septembre 1465, le cardinal Rollin la remplaça par la flèche de pierre que nous voyons aujourd'hui. Son exécution est aussi hardie que solide; l'intérieur a la forme d'un verre renversé, et ses murailles n'ont que 0m,135 à 0m,162 d'épaisseur, bien que sa hauteur totale soit de 91 mètres. Cette flèche, qui s'élève au centre de la croisée, est octogone et présente à sa base huit frontons à jour et une charmante balustrade; elle est couverte de crochets sur toutes ses arêtes.

La façade est la partie la plus curieuse de la cathédrale; elle présente une large voûte soutenue par deux grands arcs en plein cintre, et au fond de laquelle est la porte, où l'on parvient par 21 degrés séparés en trois repos. La porte est partagée par un pilier et ornée de chaque côté de trois colonnes différentes entre elles, et datant, comme tout le reste, du XIIe siècle.

La première colonne à gauche est couverte de pommes de pin; elle est séparée dans le sens de sa hauteur par une cannelure; d'un côté les pommes sont tournées la pointe en haut, de l'autre la pointe en bas. Le chapiteau présente une cigogne plongeant sa tête dans la gueule d'un animal; on croirait reconnaître la fable du *Loup et la Cigogne*.

La deuxième colonne est unie; au chapiteau, un saint entouré de trois autres personnages et cueillant des fruits.

La troisième colonne est couverte de rubans entrelacés; au chapiteau, personnages couronnés jouant d'une sorte de mandoline.

La quatrième, à droite de la porte, est ornée de guirlandes de feuillage; la Présentation au Temple est le sujet du chapiteau.

La cinquième colonne est unie; le chapiteau représente saint Hubert à genoux devant le cerf miraculeux qui lui apparut portant une croix sur le front.

Enfin la sixième colonne est décorée de guirlandes en spirale, et je crois reconnaître dans le chapiteau Daniel dans la fosse aux lions.

L'architrave de la porte était couverte de bas-reliefs dont on aperçoit encore une trace de chaque côté et au milieu. On avait coupé cette architrave pour exhausser la porte, et on avait seulement conservé les fragments qui surmontaient le pilier du milieu et les pieds-droits, et en les plâtrant on en avait fait les chapiteaux des piliers convertis eux-mêmes en pilastres cannelés. Le fragment de gauche présente un personnage mutilé monté sur un griffon; celui de droite, un moine sur un âne.

Le grand bas-relief du tympan avait été également plâtré, et on ignorait son existence. Ce n'est que l'hiver dernier que le hasard le fit découvrir,

et on s'est hâté de le débarrasser. Ce bas-relief, très profondément fouillé, représente le jugement dernier. Une grande frise dans le bas retrace la résurrection; au-dessus on voit le Christ au milieu d'une auréole, assez semblable à un large bouclier ovale, et sur le bord de laquelle on lit ces deux vers, dont deux mots seuls doivent être suppléés en partie.

OMNIA DISPONO SOLVS, MERITOSQVE CORONO
QVOS SCELVS EXERCET ME IVDI*ce pœ*NA COERCET.

A gauche du Christ sont les démons et les damnés, à droite les saints et le paradis; au-dessus de ceux-ci, dans le haut, la Vierge sur un trône et un ange sonnant de la trompette; enfin, au-dessus de l'enfer est la Vierge paraissant implorer le Christ. Sur le bandeau qui sépare la frise du grand bas-relief est tracée en une seule ligne l'inscription suivante:

QUISQ RESVRGET ITAQ CEM IÑ TRHAIT IMPIA VITÁ ET LVCEBIT EI SINE FINE LVCERNA DIEI: GISLEBERTUS HOC FECIT TERREAT HIC TERROR QVOS TERREVS ALLIGAT ERROR, NAM FORE SIC VERVM NOTAT HIC HORROR SPECIERV.

Cette inscription, que des abréviations et les lettres intercalées les unes dans les autres rendent assez difficile à déchiffrer, est composée de

quatre vers et d'une phrase en hors-d'œuvre que je crois pouvoir lire ainsi :

> Quisque resurget; ità quem non trahit impia vita
> Et lucebit ei sine fine lucerna diei.
> Gislebertus hoc fecit;
> Terreat hic terror quos terreus alligat error,
> Nam foré sic verum notat hic horror specierum.

« Tous ressusciteront; ainsi, pour celui que n'entraîne pas une vie impie, brillera sans fin la lumière du jour.

« Gilbert a fait ceci afin que cet effrayant tableau épouvante ceux qu'enlace l'erreur terrestre; car ici l'horreur de ces spectres indique qu'ainsi sera la réalité. »

Il est impossible de rendre en français le jeu de mots, du reste insignifiant, que contient le troisième vers, et qui est si commun dans les inscriptions de cette époque.

L'archivolte est ornée d'un double rang de sculptures; à l'intérieur une guirlande de pampres, en dehors un de ces zodiaques que l'on voit fréquemment sur les églises du moyen-âge. Il est composé d'une suite nombreuse de médaillons offrant alternativement des rosaces, des signes du zodiaque et des sujets tirés des travaux de la campagne, tels qu'un homme conduisant des porcs, un batteur le fléau sur l'épaule, un homme tuant un porc, un bûcheron portant un fagot, un berger gardant des moutons, etc.

Cette façade est tournée vers le nord-nord-est et flanquée de deux grosses tours carrées peu élevées, surmontées de deux campanilles modernes.

La porte latérale, regardant la place du *Terréau*, et à laquelle Millin attribue par erreur les décorations de la façade, a été restaurée; mais les deux colonnes et les deux pilastres sont du XII[e] siècle, ainsi que l'archivolte extérieure ornée de pampres.

Voici les principales dimensions intérieures de la cathédrale : de la porte au chœur, 26^{m},636; du chœur au fond de l'abside, 26^{m},636. Longueur totale dans œuvre, 53^{m},272.

Largeur des basses nefs, 5^{m},197; largeur de la grande nef, 10^{m},394; largeur totale, 20^{m},788.

Largeur des transepts, 8^{m},446.

Par une singulière disposition, le chœur commence à l'arcade de la grande nef qui précède la croisée. Il a été construit au XV[e] siècle par le cardinal Rollin, et cependant il est éclairé par cinq de ces fenêtres hautes et étroites qui sont l'un des principaux caractères du XIII[e] siècle. Ce chœur, qui a été restauré, est orné de dix belles colonnes et de deux pilastres en marbre, avec des chapiteaux corinthiens de bronze doré.

L'église est divisée en trois nefs par sept piliers supportant des ogives romanes, et auxquels sont appliqués des pilastres qu'on a cannelés lors des restaurations de 1774, qui ont détruit tout le caractère de l'édifice. Les chapiteaux seuls sont main-

tenant dignes d'attirer l'attention de l'antiquaire; ils sont tous différents les uns des autres. Voici les principaux sujets que j'ai reconnus :

1er pilier à droite. Pommes de pin; homme dévoré par deux vautours; personnage plongeant une épée dans le ventre d'un griffon.

2e pilier. Homme abattant un pin à coups de hache; Satan précipité aux enfers.

3° L'ascension. Un homme portant sur ses épaules une poutre à laquelle sont suspendues des cloches.

4° Lavement des pieds; Samson tuant le lion.

5° Débarquement. Un saint renversant des idoles.

6° Translation de la *Santa-Casa* de Lorette; les bœufs ont la tête à la fenêtre.

7° Judas pendu à un arbre; deux diables tirent la corde pour le hisser.

1er pilier à gauche. Sacrifice d'Abraham; Isaac, à genoux sur le bûcher, paraît implorer son père, tandis qu'un ange apporte un bélier qu'il tient par la toison.

2° Annonciation; les trois enfants dans la fournaise.

3° Autre Annonciation.

4° Jésus-Christ tenté par le diable.

5° Le Christ au jardin des Olives.

6° Homme cueillant des raisins.

Les chapiteaux des pilastres appliqués aux piliers qui séparent les chapelles latérales ne pré-

sentent en général que des feuillages; un seul offre l'adoration du veau d'or; Satan paraît se réjouir de l'impiété des Hébreux.

Les bas-côtés ne tournent pas autour du chœur, mais se prolongent au-delà des transepts jusqu'au mur de l'abside.

Les chapiteaux du bas-côté de gauche présentent l'apparition de l'étoile aux trois rois mages couchés dans un même lit, la fuite en Egypte, un martyre et l'adoration des mages. Les chapiteaux du bas-côté de droite offrent un homme sur un oiseau, un cavalier écrasant un homme, et un archer tuant un monstre. C'est en ce lieu que se trouvent le tombeau et les statues de marbre blanc du président Jeannin et de sa femme. Pierre Jeannin était né à Autun en 1540. Par son seul mérite il s'éleva aux plus hautes charges, et devint premier président du parlement de Dijon. Quand on reçut dans cette ville l'ordre de la saint Barthélemy, il parvint à en faire différer l'exécution et sauva ainsi les protestants. Ami et ministre de Henri IV, il se distingua dans la diplomatie par une négociation que ce prince lui confia en 1609. Il s'agissait de faire reconnaître par l'Espagne la souveraineté des Etats de Hollande, et de procurer à ces peuples une trève de douze ans. Jeannin mourut le 31 octobre 1622.

Dans le transept de gauche est un escalier à jour qui s'élève par encorbellement et dont la balustrade est de la plus grande légèreté; il con-

duit au clocher. Autrefois il servait aussi à la bibliothèque du chapitre. C'est dans la croisée de droite qu'est placé, et fort mal éclairé, le fameux *saint Symphorien* de M. Ingres.

Les supports de l'orgue, du gothique le plus élégant du XV[e] siècle, viennent d'être restaurés dans leur caractère.

Sur l'autel de la seconde chapelle à droite est un Christ, ancienne peinture du XIV[e] siècle, provenant de l'abbaye détruite de Saint-Martin.

La troisième chapelle offre quelques vitraux.

La quatrième un beau Christ en bois.

La sixième chapelle, qui date du commencement du XVI[e] siècle, a été restaurée en couleurs; elle conserve intérieurement des restes de fresques curieuses; l'une représente une procession avec cette légende : *Quomodo Gregorius processionem contrà pestem instituit, in quali ymaginem Mariæ Virginis trahebat.* Les autres offrent un ange apparaissant à un prêtre et plusieurs personnages, tels que Moïse, David, Jacob, Isaïe, saint Bernard, saint Ambroise, etc.

. Dans la basse nef de gauche on voit d'abord un grand tableau moderne, le *martyre de saint Savinien*, peint par Lair en 1822. La première chapelle, consacrée aux fonts baptismaux, contient un magnifique retable en pierre du XVI[e] siècle, avec une multitude de petites figures et deux grandes statues, saint Jean baptisant Jésus-Christ.

A la quatrième chapelle on voit de beaux vitraux du xv[e] siècle; dans le haut la Vierge; au-dessus plusieurs saints, dont saint Nazaire et saint Celse. En avant de cette chapelle on lit dans le pavé de la basse nef les épitaphes de deux évêques d'Autun, MM. de Fontanges, mort en 1802, et Imberties, mort en 1819.

Enfin c'est dans la cinquième chapelle qu'on vénère les reliques de saint Symphorien, le protecteur d'Autun.

Pour compléter cette revue il ne me reste plus qu'à dire quelques mots de la charmante fontaine qui se voit sur la place du *Terreau*, à l'angle nord de la cathédrale. Elle est composée de deux petits temples triangulaires superposés, le premier ionique, le second corinthien; sur celui-ci repose un pélican. Sur la frise on lit en gros caractères :

CHRISTO VITÆ FONTI LAZAROQVE
REDIVIVO EIV AMICO ET HOSPITI. D. M. XLIII.

Plusieurs auteurs attribuent ce joli monument à Jean Goujon; il en serait digne par l'élégance de ses sculptures, malheureusement fort endommagées. Quoi qu'il en soit, cette fontaine n'en est pas moins une des plus charmantes productions de la renaissance, de cette époque si pleine de goût, si féconde en délicieuses inspirations.

RAPPORT

SUR LES

ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES

HISTORIQUES ET STATISTIQUES

DE M. ESTRANGIN,

SUR ARLES,

Marc Antoine François

Par le baron de GAUJAL, membre résidant.

Peu de villes inspirent autant d'intérêt que celle d'Arles. Bâtie par les Celtes quinze cents ans, dit-on, avant l'ère chrétienne; habitée ensuite par des Grecs qui longtemps y perpétuèrent leur langue, et dont le beau sang et les formes y sont apparents encore; colonie des Romains[1], embellie par eux de monuments admirables et devenue sous leur domination la métropole des Gaules; ayant reçu dans sès murs le premier concile de tout l'Occident; objet des faveurs de l'empereur Constantin et de sa famille; chantée par Ausone; siége non-seulement du prétoire des

(1) *Arelate Sextanorum, Sextani Arelatenses.*

Gaules, mais de cette assemblée des *Sept-Provinces* à laquelle le midi de la France rapportait son gouvernement représentatif; théâtre des derniers jeux auxquels les Romains assistèrent en-deçà des Alpes; capitale d'un royaume auquel elle donna son nom; plus tard république; ornée d'un obélisque, le seul que l'Europe n'ait pas demandé à l'Egypte; possédant enfin une statue de Mithra et une antique nécropole, deux autres monuments uniques; nul genre d'illustration ne lui a manqué, pas même une académie. Une ville célèbre à tant de titres devait donner lieu à de nombreux travaux de toute espèce.

M. Estrangin a divisé ses études en deux parties, dont la première est relative à l'archéologie et à l'histoire, la seconde à l'histoire et à la statistique.

Ce qui concerne l'archéologie est traité avec détail et avec soin. L'auteur passe en revue tous les monuments d'Arles, les décrit, rapporte ce qu'on a dit avant lui, les compare à des monuments analogues existant ailleurs. Son ouvrage laisse peu à désirer à cet égard. Non-seulement il indique les monuments, mais aussi l'ordre dans lequel il faut les visiter, et cet ordre est celui-ci :

1° L'amphithéâtre; 2° le théâtre antique; 3° le forum, les aqueducs, les égouts; 4° le monument des caves du collége, les colonnes de la place; 5° la colonne milliaire du préfet Auxiliaris et les

voies romaines; 6° l'emplacement du cirque, l'obélisque et le Mithra; 7° le musée lapidaire; 8° la numismatique arlésienne; 9° l'église métropolitaine de Saint-Trophime; 10° la place de l'Hôtel-de-Ville, l'Hôtel-de-Ville, le palais archiépiscopal.

Quant aux autres monuments, il se contente à peu près de les indiquer. Ce sont :

1° Les ruines du monastère de Montmajor; 2° la chapelle de Sainte-Croix; 3° les ruines du palais de Constantin (appelé aujourd'hui château de la Trouille); 4° les ruines de l'abbaye de Saint-Césaire; 5° la chapelle de Saint-Blaise; 6° celle de la rue des Carmes; 7° les Champs-Elysées et les ruines de l'église de Saint-Honorat.

M. Estrangin compare les amphithéâtres de Rome, de Vérone, de Nîmes, à celui d'Arles. Je joindrai à ce rapprochement l'énoncé des dimensions des amphithéâtres de Poitiers, de Vienne et de Limoges, qui fournissent de nouveaux termes de comparaison.

« Le colysée de Rome a 1,610 pieds romains de « tour, 681 dans son grand diamètre et 153 pieds « de haut (le pied romain est d'un peu plus de 11 « pouces de France). Il pouvait s'y réunir 109,000 « spectateurs. »

Suivant une autre version, l'étendue du grand axe du colysée, y compris les constructions, est de 562 pieds 4 pouces, pieds de roi. L'étendue de son petit axe, avec les constructions, est de 266 pieds

4 pouces. La hauteur du monument, prise en dehors, depuis le sol du rez-de-chaussée, est de 146 pieds 6 pouces.

« La circonférence de l'amphithéâtre de Vérone « est de 1,331 pieds. L'arène proprement dite a « 225 pieds sur 133. Il y a quarante-cinq rangées « de gradins faits de beaux blocs de marbre qui « ont 18 pouces de hauteur sur 26 de profondeur « ou de giron; il peut y avoir 22,000 personnes as- « sises, en comptant un pied et demi par cha- « cune. »

« Le grand diamètre de l'amphithéâtre de Nîmes « est de 404 pieds, son petit de 317; le grand dia- « mètre de l'arène est de 229 pieds, le petit de « 142; la hauteur totale de l'édifice est de 77 « pieds. M. Pelet a calculé qu'il pouvait contenir « 24,209 spectateurs, dont 21,956 assis sur les « gradins et le surplus debout sur le dernier gra- « din, le dos appuyé contre l'attique. »

L'amphithéâtre de Poitiers était plus vaste que celui de Nîmes; son grand axe avait à l'extérieur 426 pieds et à l'intérieur 264; le petit 375 pieds à l'extérieur, 210 à l'intérieur.

Le grand axe de l'amphithéâtre d'Arles a 137^{m},20 à l'extérieur, suivant M. Estrangin, 140 suivant M. Fossard (*Nîmes et ses environs*), 429 pieds suivant M. de Caumont (*Bulletin monumental*); à l'intérieur, 69^{m},40 suivant M. Estrangin. Le petit axe a 130 mètres à l'extérieur suivant M. Fossard, 315 pieds 7 pouces suivant M. de Caumont,

et à l'intérieur 39,m63 suivant M. Estrangin. La circonférence de l'édifice était de 1,167 pieds et la hauteur du frontispice de 102, suivant M. de Caumont. Le nombre des gradins est de quarante-trois; celui des arcades, à chaque étage, de soixante. L'édifice pouvait contenir au moins 24,000 spectateurs; son étendue superficielle, y compris les constructions, est de 11,776 mètres carrés.

Le grand axe de l'amphithéâtre de Vienne était, suivant M. Rey (*Monuments romains et gothiques de Vienne*), à l'extérieur, de 155 mètres; le petit, de 133. Cet édifice était donc plus vaste que celui d'Arles, que M. Estrangin dit pourtant avoir été le plus considérable de la France.

Le grand axe de celui de Limoges avait exactement la même longueur que celui d'Arles. Le petit n'était que de 115 mètres. On présume cependant que cet amphithéâtre contenait aussi 24,000 personnes. Sa circonférence était de 400 mètres et le nombre de ses arcades à chaque étage de soixante-quatre.

Le théâtre d'Arles était encore plus magnifique que l'amphithéâtre. La scène était décorée de colonnes en marbre africain et d'une grande quantité de sculptures en marbre blanc; on y voit encore debout deux colonnes. L'édifice était orné extérieurement de quarante-huit arcades. Les trente-une arcades qui garnissaient la partie semicirculaire du théâtre avaient 12 pieds de largeur;

celles qui étaient placées de chaque côté de la scène avaient 14 pieds; les autres, derrière la scène, n'avaient que 10 pieds de largeur. Le diamètre du théâtre n'était que de 52 toises 5 pieds; celui de la scène, de 31 toises 4 pieds; la circonférence du demi-cercle, de 78 toises 3 pieds. Ce n'est pas M. Estrangin, mais M. de Caumont, dans son *Bulletin monumental*, qui me fournit ces dimensions.

L'obélisque monolithe mérite une attention particulière, et parce que, avant celui de Louqsor, il était unique en France, et plus encore parce qu'il fut taillé par les Romains dans les carrières de l'Esterel en Provence. Il est de granit, haut de 47 pieds [1], sans y comprendre le piédestal, qui en a 14, et plus effilé que ne le sont les obélisques égyptiens; ses faces sont lisses. Il a 5 pieds 3 pouces de largeur à sa base, est porté par quatre lions et surmonté d'un soleil doré rayonnant.

Cet obélisque, placé d'abord probablement au milieu de la *spina* ou arête du cirque, fut renversé par l'effet des désastres et des guerres qui dévastèrent Arles. Couvert par le limon du Rhône, on l'oublia longtemps; retrouvé en 1389, il fut négligé jusque sous Charles IX, qui, s'intéressant à la ville d'Arles, dans laquelle il fonda un hôpital, eut l'idée de la décorer de ce monument, dont le prix était si indignement méconnu; mais la courte

(1) L'obélisque de Louqsor a soixante-douze pieds trois pouces de haut.

durée de son règne ne lui permit point d'exécuter ce projet. Ce ne fut qu'en 1675 que les magistrats de la ville songèrent à faire hommage de cet obélisque à Louis XIV, et il fut relevé et érigé sur la place Royale en 1676. Pélisson composa en l'honneur du monarque quatre inscriptions emphatiques effacées en 1793, et que l'année 1805 vit renouveler pour Napoléon, mais pour avoir une existence encore plus éphémère.

Arles s'honorait autrefois de deux arcs de triomphe situés l'un dans la rue Saint-Claude et l'autre près de l'église de Saint-Martin; aujourd'hui il n'en existe même pas de vestiges; mais on peut s'étonner que M. Estrangin n'en ait pas rappelé le souvenir et ne leur ait pas accordé un regret. Il en manifeste de vifs sur la perte qu'a faite Arles de la belle Vénus découverte en fouillant son théâtre en 1651, et qui est un des ornements les plus précieux du Musée du Louvre. Mais cette ville possède un autre morceau de la plus grande beauté et d'une conservation parfaite; c'est une tête de femme qu'on croirait sortir des mains du sculpteur s'il n'y manquait pas le nez. Un autre morceau qui a plus de prix encore, parce qu'il n'en existe pas d'autre en France, c'est la statue de Mithra[1], en gaîne, enroulée d'un serpent, que

(1) On trouve cependant près du bourg de Saint-Andéol, dans le département de l'Ardèche, un monument mithriatique, et il y en a un autre au Musée royal; mais ce ne sont pas des statues de Mithra.

longtemps on a prise pour Esculape à cause de cette circonstance, mais que les signes du zodiaque qui y sont sculptés n'ont plus permis de méconnaître. Il manque à cette statue la tête, qui devait être entourée de rayons, et la partie basse, avec trois signes du zodiaque. Un autre monument d'un haut intérêt, qui se voit auprès d'Arles, c'est la nécropole que j'ai déjà mentionnée, la seule aussi que l'antiquité nous ait transmise, et qui porte encore le nom de *Champs-Elysées, Aliscamp* (*Elysii campi*).

Au sujet des principaux édifices de la ville d'Arles, l'amphithéâtre et la cathédrale, deux questions importantes pour l'archéologie se sont élevées, que je ne saurais passer sous silence.

Sur celle de savoir si l'amphithéâtre fut jamais terminé, un auteur d'un grand poids, Maffei, avait embrassé la négative. Tout récemment, M. Véran, l'un de vos correspondants, a soutenu l'opinion contraire dans une dissertation imprimée au tome IX des *Mémoires de la Société*, et M. Estrangin pense comme lui. Il faut pourtant convenir que les raisonnements fournis à l'appui de l'affirmative ne seraient pas très concluants si M. Estrangin ne citait pas une preuve de fait qui ne permet pas le doute.

« On a longtemps conservé, dit-il, dans le ca-
« binet du chevalier de Romieu, un des billets
« d'entrée (*tessera amphitheatri*) qui portait écrit

« sur une de ses faces : *Cav. II, cun. V, grad. X;*
« *gladiatores. Vela erunt.* »

En admettant que cette tessère se rapporte à l'amphithéâtre d'Arles, ce qu'on peut regarder comme démontré si elle y a été trouvée, il en résulte incontestablement qu'on y donnait des combats de gladiateurs et que sur tout l'édifice on étendait, au besoin, des voiles qui mettaient les spectateurs à l'abri de l'ardeur du soleil. L'amphithéâtre servait donc à sa destination; et, quoiqu'on y remarque des parties inachevées, quoique l'on n'y trouve plus, comme à Nîmes, les trous qui servaient à fixer les voiles, trous qu'on verrait sans doute dans la partie supérieure si elle n'était pas ruinée, l'annonce d'un spectacle spécial à l'amphithéâtre prouve que, même dans son imperfection, l'on en faisait usage, tout comme l'annonce des voiles démontre que les habitants se rendaient à ces spectacles. Enfin, M. Auguste Caristie, architecte et inspecteur général des monuments historiques, qui, en 1837, a visité et mesuré les ruines de l'amphithéâtre et du théâtre d'Arles par ordre du ministre de l'intérieur, pense que le premier de ces édifices fut achevé, mais mutilé. Il a remarqué, au surplus, que jamais il ne servit à la naumachie.

La question archéologique relative à l'église de Saint-Trophime est plus difficile à résoudre et a bien plus d'importance que celle qui concerne

l'amphithéâtre. Il s'agit de savoir à quelle époque cette métropole fut construite; mais c'est une question d'art autant que de chronologie, qui se rattache à l'un des points de la science archéologique les plus obscurs, l'époque de l'introduction du système ogival.

La métropole d'Arles a la forme d'une croix; sa longueur est de 78 à 80 mètres; sa largeur varie de 28 à 30; sa hauteur est de 20; celle du clocher de 42. Avec toutes ses dépendances, non compris le préau du cloître, cette église occupe une surface de 2,400 mètres carrés.

« La porte, dit l'*Almanach d'Arles*, est profon-
« dément enfoncée; elle est surmontée d'un grand
« arc à plein cintre qui remplit le tympan du
« fronton et s'élève jusqu'au sommet de l'angle
« La décoration accompagne, en retour, l'enfon-
« cement de la porte; elle consiste en une colon-
« nade portée sur un stylobate très élevé et sur-
« montée d'une frise qui va former le soffite de la
« porte, et règne ainsi sur tout le développement
« de la façade; elle sert d'imposte au grand arc
« qui en occupe le centre. Au-dessous de la frise
« sont deux moulures qui imitent le méandre et
« les vagues des Grecs; au-dessus est une moulure
« ornée de feuilles d'acanthe. Celle-ci est répétée
« au fronton et au bandeau extérieur de l'arcade.

« Il y a de chaque côté du portail six colonnes,
« les unes carrées, les autres rondes et octogones;
« elles forment cinq niches, dont deux sont sur

« le front, deux sur chaque côté rentrant et une « à l'angle. Les figures qui sont à l'extérieur et « dans l'embrasure de la porte représentent des « apôtres revêtus de longues robes; celle de l'angle « à gauche représente celle de saint Trophime en « habits épiscopaux; vis-à-vis est l'image de saint « Etienne, patron de l'église. On a sculpté sa lapi- « dation et l'ascension de son âme que les anges « portent au ciel........ Au centre du tympan est « Dieu le Père entouré des quatre animaux allégori- « ques. Il juge les hommes, et ce jugement solen- « nel est l'idée fondamentale de la composition. »

« Dans l'église, les piliers, dit M. Estrangin, qui séparent les trois nefs, nus et quadrilatères depuis l'entrée jusqu'au maître-autel, deviennent gothiques et prennent la forme rhomboïdale dans le reste de leur étendue.

« Les chapelles qui rayonnent autour des nefs latérales présentent les mêmes différences d'architecture; du côté de l'Evangile elles sont en ogive, et à plein cintre du côté opposé.

« Un cloître est attenant à cette église; il est composé de cinquante arcades divisées en quatre galeries. Les douze arcades de la galerie du midi ainsi que les quatorze arcades de la galerie du couchant et les voûtes correspondantes sont en ogive, tandis que les douze arcades de la galerie du levant sont à plein cintre, ainsi que les voûtes correspondantes. »

On voit que la cathédrale et le cloître d'Arles

étaient à moitié faits lorsqu'à l'architecture romane ou byzantine fut substituée l'architecture ogivale. On voit la transition de l'une de ces architectures à l'autre dans la voûte, qui est légèrement courbée en ogive. Il devait en être ainsi d'une voûte appuyée partie sur des piliers quadrilatères, partie sur des piliers rhomboïdaux appartenant au genre appelé improprement *gothique*; d'une voûte qui avait d'un côté des chapelles en plein cintre, de l'autre des chapelles avec des arcs en ogive[1]. Un titre authentique qui établirait la date de la construction de cette église, et par conséquent l'époque où le système ogival y fut mêlé ou plutôt substitué au style roman, serait bien précieux pour l'histoire de l'art, du moins dans cette localité; mais ce titre manque.

D'après la tradition que M. Estrangin rappelle, c'est saint Virgile, évêque de 588 à 614 ou 624, qui aurait fait bâtir cette église; mais suivant le biographe de cet évêque, il fit construire une église dédiée à saint Honorat et à saint Trophime, tandis que la cathédrale actuelle fut dédiée à saint Étienne jusqu'en 1152, et alors à saint Trophime. Celle-ci n'est donc point l'église bâtie par saint Virgile, laquelle paraît de plus avoir été con-

(1) Dans le dessin que M. Estrangin donne du portail de cette église, l'arc intérieur du tympan pousse un peu à l'ogive; mais dans d'autres dessins du même monument il est parfaitement à plein cintre.

struite hors des murs[1]. Charlemagne, en 813, fit tenir à Arles un concile qui se rassembla *in basilicâ sancti Stephani*, et par conséquent il y avait alors dans cette ville une église de Saint-Étienne. Mais cette église étant construite en basilique, comme l'indique l'expression latine, ne pouvait être faite comme l'est celle d'aujourd'hui.

D'autre part, puisque au portail actuel on voit aux angles extérieurs et saillants des images, d'un côté de saint Étienne, et de l'autre de saint Trophime, la construction de ce portail est, sinon postérieure, du moins contemporaine, relativement à l'époque à laquelle l'église fut dédiée à ce dernier saint, ou elle ne précéda cette cérémonie que de peu de temps. C'est, ainsi que je viens de le dire, en 1152 que ses reliques y furent transférées par l'archevêque Raimond de Montrond[2]; c'est donc alors aussi que fut fait ou terminé le grand portail. Je dis ou terminé, parce que tel est l'avis qu'exprime, dans son *Essai sur le classement chronologique des sculpteurs les plus célèbres*, M. Émeric David, qui pense que ce portail fut *le dernier soupir du ciseau grec*. J'adopte avec d'autant plus de confiance la date qu'il assigne à cette construction que la concordance est ici parfaite entre la conséquence artistique et la

(1) V. le *Gallia Christiana*, art. saint Virgile.

(2) V. le *Gallia Christiana*, art. Raimond II. Ces reliques étaient auparavant dans la crypte de l'église de Saint-Honorat des *Aliscamps*, qui semble avoir été celle que bâtit saint Virgile,

conséquence historique; ensuite, pendant le reste du XIIe et le XIIIe siècle, furent élevées les parties ogivales de l'église et du cloître. C'est en effet durant cette période que le système ogival prit le plus d'extension. Si l'on regarde comme précise la date que je fixe ici pour la construction de l'église de Saint-Trophime, il faudra en conclure que cet édifice est peut-être le plus curieux du moyen-âge, comme celui qui marque le mieux l'époque de l'abandon du style roman pour le style ogival.

M. Estrangin a joint à son ouvrage sept gravures au trait, qui représentent les principaux monuments d'Arles, savoir: 1° l'amphithéâtre; 2° les restes du théâtre; 3° la Place Royale, où se trouvent l'obélisque, l'hôtel-de-ville et l'archevêché; 4° le cloître de la cathédrale; 5° le portail de la même église; 6° les Champs-Élysées, où se trouvent les ruines de l'église de Saint-Honorat. Dans une septième gravure, qui est en tête du livre, sont réunies à ces monuments toutes les antiquités d'Arles, désignées par des numéros. Malheureusement il n'y a ni explication de ces antiquités, ni renvoi pour ces numéros, si bien que cette planche, d'ailleurs très intéressante, devient presque inutile. J'ajouterai qu'il eût été à désirer que M. Estrangin, qui a si bien mis à profit les recherches de tous ses devanciers, donnât la nomenclature de leurs ouvrages. Cette liste serait agréable au lecteur et pourrait lui être utile.

Si l'auteur des *Etudes sur Arles* n'eût point annoncé dans son titre des études *historiques*, je pourrais, après le compte que je viens de vous rendre de la partie de son ouvrage relative aux monuments, passer à ce qui concerne la statistique; mais puisqu'il appelle ses lecteurs sur le terrain de l'histoire, il convient de l'y suivre.

Dans un ouvrage spécial, on est fondé à chercher, on espère trouver des documents historiques peu connus, ou du moins intéressants; dans celui-ci, cet espoir est entièrement déçu. Les événements si importants qu'Arles a vu s'accomplir n'ont fourni qu'à une introduction de six pages. La création par les Romains, dans cette ville[1], de l'assemblée annuelle des *Sept-Provinces*, à cette époque si pleine d'avenir, où les Barbares venaient de se répandre dans les Gaules (406), où les Burgondes, qui devaient fonder le royaume d'Arles, s'établissaient sur les bords du Rhin (413), où les Franks venaient, sur les ruines de l'Empire, élever la plus puissante monarchie de l'Occident; cette création qui rendait à la partie des Gaules située au sud de la Loire sa nationalité, pour en faire un moyen de résistance contre les invasions du Nord; cette institution si mémorable de la part des Romains, qui reconnaissaient ainsi, mais trop tard, que les peuples pour défendre leurs inté-

(1) D'abord en 408, par le préfet Pétronne; ensuite en 418, par l'empereur Honorius.

rêts ne doivent pas y rester étrangers, n'arrête point les regards de M. Estrangin. Dans tout le cours de son livre, il n'a abordé, ou du moins discuté, qu'une seule question historique, l'époque de l'apostolat de saint Trophime, auquel, si je ne suis moi-même dans l'erreur, il assigne une date inexacte en le plaçant au premier siècle de l'ère chrétienne.

J'ai été surpris aussi de ne trouver le royaume d'Arles mentionné par M. Estrangin que dans une note, et même fautivement. Suivant lui, il fut fondé en 879. Le royaume fondé alors porta le nom de royaume de *Provence*, et se divisa, en 888, en royaume de *Bourgogne cisjurane*, et en royaume de *Bourgogne transjurane*, lesquels furent réunis, en 933, par Rodolfe, roi de ce dernier Etat. C'est alors seulement que ce royaume prit le nom d'*Arles*. Cette remarque est minutieuse, peut-être; mais sur un point qui concerne si spécialement Arles, il ne saurait y avoir trop d'exactitude.

Je m'étonne enfin que M. Estrangin n'ait point parlé de l'Académie d'Arles, fondée par lettres-patentes de 1668, et composée d'une manière assez extraordinaire pour n'être pas oubliée. Ses membres, d'abord au nombre de vingt, ensuite de trente, même de quarante, suivant Expilly, et qui avaient les mêmes priviléges que l'Académie Française, devaient être *tous gentilshommes* et *originaires d'Arles*. Je ne sais si ce fut par la diffi-

culté de trouver parmi les gentilshommes d'Arles trente *sujets académiques* que, par une autre singularité, imitée au reste de l'Italie, cette compagnie admit deux femmes, qui même n'étaient pas Arlésiennes, madame Deshoulières, en 1689, et après sa mort, sa fille, en 1694.

La partie du livre de M. Estrangin relative à la statistique se recommande par des documents étendus et des vues utiles. C'est l'œuvre d'un homme éclairé et d'un bon citoyen, qui, en exposant ce qui existe en ce moment, cherche comment on pourrait l'améliorer au profit du pays. Il s'occupe successivement de l'agriculture arlésienne; du delta de *la Camargue;* de ses taureaux sauvages, de ses chevaux indigènes, de la plaine de *la Crau*, que vivifient des canaux d'irrigation, et qui, malgré sa stérilité apparente, nourrit de nombreux troupeaux qu'on met en *transhumance* comme en Espagne; des associations territoriales formées à Arles depuis 1542, et qui, régularisées en l'an XIII et postérieurement, ont pour objet d'entretenir des ponts et chaussées, des canaux d'irrigation et de desséchement; du canal de grande navigation d'Arles à Bouc qu'il faudrait, selon lui, étendre de ce point jusqu'à Marseille; des trois compagnies agricoles qui dans le territoire d'Arles travaillent à le dessécher; du projet d'unir le canal d'Arles à Bouc avec celui du Languedoc, projet qu'il regarde comme impraticable; du projet d'un nouveau canal de dérivation de la

Durance, contre lequel s'élevaient avec beaucoup de force la ville d'Arles et les propriétaires du canal de Crapone, et qui néanmoins vient d'être autorisé au profit des villes de Marseille et d'Aix, par la loi du 4 juillet 1838; enfin, sur le climat d'Arles, que les eaux stagnantes dans le voisinage avaient rendu humide et fiévreux, mais que les desséchements assainissent tous les jours. L'auteur finit par exprimer le vœu que le Gouvernement favorise les travaux de desséchement sur les deux rives du Rhône, et l'établissement d'un pont sur ce fleuve entre Arles et Trinquetaille; qu'il établisse une bergerie-modèle dans la Crau, et une ferme-modèle dans la Camargue; qu'il alloue des subsides pour fortifier les anciennes digues contre les crues du Rhône et les intumescences de la mer; qu'il améliore la race des chevaux camargues par un établissement hippique; qu'il déblaie et consolide les monuments antiques de la ville d'Arles; qu'il lui donne des objets d'art pour décorer le Musée, l'Hôtel-de-Ville, le palais archiépiscopal, et qu'il restitue quelques-uns au moins des monuments enlevés à cette ancienne et illustre cité. On ne peut que souhaiter avec lui que quelques-uns au moins de ces vœux se réalisent.

Je dois terminer cet examen de l'ouvrage de M. Estrangin en disant, bien qu'il m'ait paru incomplet et inexact en quelques points sous le

rapport historique, qu'il sera lu avec fruit par toutes les personnes que la ville d'Arles intéresse, et qu'il mérite d'être recherché par les archéologues.

L'ANCIENNE

ABBAYE DE GELLONE,

OU

SAINT-GUILLEM-DU-DÉSERT

(EN BAS-LANGUEDOC).

Par M. Raymond THOMASSY, membre résidant.

Saint-Guillem-du-Désert, comme la plupart de nos villes et villages modernes, comme Aniane, sa voisine et sa sœur aînée, fondée par saint Benoît dès l'an 782, ne fût, à son origine, qu'un monastère.

Pour comprendre l'intérêt que la Septimanie ou Gothie, nommée plus tard Bas-Languedoc, pouvait avoir à son établissement, il faut se rappeler le grand nombre de terres incultes et désertes que cette province offrait encore à la fin du VIIIe siècle. Devenue en 719 la proie des Sarrazins, et cruellement ravagée par ces Barbares, elle ne fut pour les Francs de Charles-Martel qu'un champ de pillage et d'incendie.

Ainsi la chronique de Saint-Denis, racontant

comment le vainqueur de Poitiers défit une seconde fois ses ennemis à la bataille de Corbières, non loin de Narbonne, qu'il tenait assiégée, ajoute : « Et gaignèrent les François leurs despoilles... et la terre de Gocie prehèrent, et misrent à destruction les plus grans cités et les plus nobles du païs, et cravantèrent jusqu'en terres, et boutèrent le feu partout, pour ce qu'elles estoient habitées des Sarrazins. »

C'est alors, en 737, que Maguelone fut renversée de fond en comble; Béziers, Agde, Nîmes furent entièrement démantelées. La longueur du second siége de Narbonne par l'armée de Pepin ne fut guère moins fatale à la culture du pays environnant. Enfin, les guerres continuelles de Charlemagne et l'invasion soudaine que les Sarrazins firent en 793, au milieu d'une année de famine et de désolation, tout explique comment la prospérité matérielle de la province ne répondait pas à la grandeur de l'empire qui la comprenait. Ce qui lui manquait donc étaient des institutions de paix pour accroître la population, et des bras industrieux pour assurer à celle-ci l'existence et le bien-être.

Le christianisme donna les uns et les autres à la Septimanie et répara toutes les pertes qu'elle avait éprouvées. Au dévouement qu'il mit à guérir ses blessures, on eût dit qu'il se rappelait tout ce qu'elle avait souffert pour lui. La défendre au dehors et la défricher au dedans, tel fut le double

but de sa civilisation ; ces deux œuvres paraissaient également chrétiennes. Aussi voyait-on souvent de pieux chevaliers se faire agriculteurs; mais comme à cette époque l'esclave ou le serf était seul à cultiver la terre, eux se faisaient serfs de Dieu, c'est-à-dire moines, et à ce titre relevaient leur dévouement, ennoblissaient aux yeux de tous le travail de leurs mains.

Or, il arriva précisément sous Charlemagne que les deux hommes les plus célèbres du Midi, saint Guillaume, duc de Toulouse, et saint Benoît d'Aniane, celui-ci grand par son génie, l'autre par sa bravoure, donnèrent également l'exemple de cette destinée du guerrier chrétien. Le dernier, réformateur des moines d'Occident, avait débuté par la campagne des Franks en Italie contre Didier, roi des Lombards; quant à Guillaume, intrépide défenseur des provinces méridionales, il finit par revêtir l'habit religieux, et fut le fondateur du monastère de Gellone ou Saint-Guillem-du-Désert.

L'histoire de cette fondation dans la Septimanie rappelle celle de Saint-Jean-Baptiste de Malast et de Sainte-Marie-de-l'Orbien, dans la même province. La première de ces deux abbayes changea de nom, et prit celui de Montholieux, lorsque les collines qui l'entouraient, d'abord stériles, se furent peu à peu couvertes d'oliviers. La reconnaissance populaire appela de même la seconde Notre-Dame de la *Grasse*, lorsque les bienfaits de

Charlemagne eurent permis à ses religieux de féconder la vallée maigre où ils avaient fixé leur retraite[1].

Etabli vers la même époque au milieu d'une nature muette et sauvage dont son nom réveille avec tant de justesse le souvenir, Saint-Guillem-du-Désert fut à son tour un bienfait inattendu pour l'industrie et l'agriculture, une nouvelle source de richesse publique, une victoire de plus pour la civilisation chrétienne remportée sur l'ancienne barbarie. C'était en 804, l'année de la soumission définitive de la Saxe et des premières apparitions des Normands sur les rivages de la Gaule. Benoît, héritier des comtes goths de Maguelone, si fidèles à la cause des Franks dans leurs guerres contre les Sarrazins et les Wascons[2], donnait dans la Sep-

(1) On sait que le roman de *Filomela* interprète par cette opposition des mots *maigre* et *grasse* le sens du nouveau nom de Sainte-Marie-de-l'Orbien. Quoique l'explication appartienne à un romancier d'une époque bien postérieure à Charlemagne, ce n'est pas une raison pour la dédaigner, et nous avons cru devoir l'admettre lorsque nous avons vu les chartes de l'abbaye de la Grasse la désigner ainsi dès les premières années du IXe siècle, en rappelant que ce nouveau nom lui a été donné depuis peu : « Monasterium sanctæ Mariæ constructum in territorio Narbonensi, super fluvium Urbionis, in valle novaliciâ, *quomodo crassa* nominatur. » (Collect., Doutr., vol. 66, f° 7, v°.)

(2) Benedictus, ex Getarum (Gothorum) genere, partibus Gothiæ oriundus fuit, nobilibus natalibus ortus ; pater siquidem ejus comitatum Magdalonensem, quoad usquè vixit, tenuit, et Francorum genti fidelissimus totis viribus extitit, fortis et ingeniosus ; hostibus enim valdè erat infestus. Hic nempè magnâ prostravit

timanie un grand exemple de dévouement au christianisme, dont il réformait les règles monastiques, et d'amour pour la société romaine, dont il restaurait et recueillait les vieux débris[1]. Tandis qu'il employait, à ce double travail, les bras et les vertus de plus de trois cents cénobites réunis sous sa direction[2], un ami qu'il avait dû connaître à la cour du roi Pepin, lorsqu'il y fut confié aux soins de la reine Berthe pour être élevé parmi les enfants du palais, Guillaume, son ancien frère d'armes, alors duc de Toulouse et conseiller du jeune Louis-le-Débonnaire, gouvernait le royaume d'Aquitaine en brave guerrier et en habile admi-

strage Wascones, qui vertandi gratiâ fines regni Francorum fuerunt ingressi... Hic pueriles gerentem annos prefatum filium suum, in aulâ gloriosi Pippini regis, reginæ tradidit inter scholares nutriendum; qui suprà ætatem diligebatur à commilitonibus...Post hæc verò pincernæ sortitur officium, militaris, etc. (*Vita sancti Bened.*, ap. Mabill., Acta Sanct., IV seculo, p. 794.)

(1) Les galeries du cloître de son monastère étaient en partie soutenues par des colonnes de marbre que Benoît avait dû recueillir dans le diocèse de Maguelone et parmi les ruines de cette ville si cruellement saccagée par Charles-Martel. On lit aussi dans les *Annales d'Aniane* : (Karolus) *cùm columnas et marmora habere non posset nemanso civitate cum magnâ diligentiâ adduci precepit, et collectis thesauris suis de regis singulis in Aniano monasterio adduci precepit, et opere multâ et magnâ in eodem loco composuit.* (D. Vaissette, t. I, pr. col., 19.)

(2) Benedictus abbas qui vocatur Witiga... Monasterium ædificavit *in quo posteà, etc... Sub regimine suo monachos habuit ; et per ipsum exemplum per totam Gociam sive Aquitaniam monasteria construuntur.* (*Annales d'Aniane*, D. Vaissette, t. I, aux preuves, col. 18.)

nistrateur. Cet homme, de race franke, uni par une communauté de vues au descendant des anciens Wisigoths, concourait de tous ses efforts aux progrès de la civilisation chrétienne, et, dans la paix comme dans la guerre, se rendait également célèbre dans les provinces du Midi. Par une conduite aussi ferme que prudente il avait su rattacher à l'unité de l'empire le duché de Waiffre et de Hunald, la terre des derniers Mérovingiens, si jalouse de son indépendance politique. D'un autre côté, il l'avait défendue avec un intrépide courage contre les Sarrazins d'Espagne, et tout récemment encore il venait de la mettre à l'abri de leurs attaques en leur enlevant Barcelonne, leur rendez-vous de guerre et le plus puissant de leurs boulevards (801-803). Couvert de gloire, Guillaume pouvait donc jouir en paix du fruit de ses travaux; mais l'activité de son âme prenant aussitôt un nouvel essor, il résolut de fonder des monastères et enfin de se donner lui-même à Dieu.

Il découvrit en Septimanie, dans ses terres de la comté de Lodève, à une distance de quatre ou cinq milles de l'abbaye déjà célèbre d'Aniane, une solitude d'un aspect affreux, entourée partout d'âpres montagnes et de ravins profonds et boisés; c'était l'ancienne vallée de Gellone[1], à laquelle

(1) Requiritur nomen loci, et invenitur quoniam vallis Gellonis antiquitùs diceretur. Et ideò fortassis ut quidam interpretantur, quod in ipsâ solitudine deserti, inter immensos scopulos et colles horribiles, quasi *agellus* vel parvus ager remansisse vi-

la reconnaissance populaire devait donner plus tard le nom de *Saint-Guillem-du-Désert*. Traversée par un torrent, rafraîchie par de nombreux ruisseaux, cette retraite sauvage convenait à des cénobites et pouvait rendre leurs pénitences utiles à l'agriculture et aux arts. Elle frappa vivement l'imagination de Guillaume, et il y reconnut le lieu selon ses désirs dans lequel il voulait, non pas restaurer d'anciennes églises, mais bâtir à neuf et fonder un monastère d'un genre nouveau[1]. Le voisinage de l'abbé Benoît lui assurait d'ailleurs tous les secours nécessaires à l'exécution de son dessein; il se mit donc à l'œuvre avec l'aide et les conseils de ce docte et pieux ami.

Il mande les chefs de maîtrise et les prud'hommes de la comté[2], et, mesurant de lui-même l'étendue de l'oratoire, il lui assigne la forme

detur. (*Vita sancti Willelmi*, apud Mabill., Acta Sanct., IV, p. 76.)

(1) .... *Ut novum novo opere* debeat ædificare monasterium, in tali scilicet loco *ubi nullum anteà fuerit oratorium*... (*Vita sancti Willelmi*, apud Mabill., p. 75 et 76.)

L'architecture religieuse ne consistait guère, sous les Mérovingiens, qu'à réparer et ajuster d'anciennes constructions d'églises ou de monastères; mais, comme ce texte le prouve, le duc Guillaume se propose un autre objet, et le travail nouveau qu'il veut faire, comme le lieu où il veut l'établir, révèle également la rénovation des arts à l'époque de Charlemagne.

(2) Accitis magistris virisque sapientibus quos in comitatu suo habebat, quàm primùm condecens metitur oratorium; metitur etiam totiùs claustri spatium, domum refectionis atque dormitorium, domum etiam infirmorum et cellam novitiorum, proaulam

consacrée d'une basilique romaine, avec un abside vers l'Orient et une chapelle de chaque côté, pour figurer les deux bras de la croix[1]. Il détermine l'espace du cloître et donne les proportions du réfectoire et du dortoir, de l'infirmerie et de la cellule des novices, de la première cour et de la salle des hôtes, enfin de l'asile des pauvres. Il réunit aussi la boulangerie et le four, et dispose le moulin sur le côté près d'un ruisseau d'eau vive, aujourd'hui nommé le Verdus, qui court de cascade en cascade le long de l'étroite vallée de Gellone jusqu'au rapide torrent de l'Erau[2].

Le plan du monastère ainsi réglé, et, à quelques changements près, il est facile de le reconnaître dans les dispositions actuelles de Saint-Guillem-du-Désert, le duc Guillaume fit creuser les fondements de la basilique, en commençant par le sanctuaire, dont il jeta les premières pierres au nom de *Jésus-Christ Sauveur du monde*[3]. Comme

hospitum, xenodochium pauperum, junctum clibano pistrinum, de latere molendinum. (Id., p. 76.)

(1) Voir le plan de l'église et celui du monastère.

(2) Qu'il nous soit permis de restituer la véritable orthographe de ce mot et de lui rendre sa physionomie originelle. L'*Arauris* des Latins est devenu dans les chartes du IXe siècle *Araur* et *Araou*. Ce dernier nom, qui appartient à la langue romane, s'est conservé dans la prononciation du patois languedocien, et c'est lui qu'on a coutume d'écrire en français *Hérault*, par une bizarre orthographe qu'il serait temps d'exclure de la nomenclature officielle. (V. *Journal de l'Instruction publique*, 15 mai 1836.)

(3) ... Sicut dicitur : *A Sanctuario meo incipite* (Ezéchiel, IX,



Abbaye de St. Guillem du désert et chûte du Verdus.

Pl. IX.



Lith: de Thierry frères

l'observe très bien l'auteur de la légende, une disposition mystique déterminait ce premier acte de la part du fondateur, et tout dut répondre à ce début; chaque partie de la basilique dut donc être un symbole, une représentation de quelque idée religieuse. Il importe au moins de remarquer ici cette règle constante de l'architecture chrétienne, qui, à partir de l'époque de Charlemagne, donna toujours aux chœurs des églises une ornementation plus riche, plus élégante et plus légère que celle de la nef. C'était là un des caractères de la rénovation qui s'opérait alors dans les arts, et c'est pourquoi le pieux fondateur avait choisi un lieu où il n'y eût aucun oratoire déjà construit; car il ne voulait plus réparer, comme on l'avait fait si longtemps, de vieilles constructions à la fois païennes, barbares et chrétiennes. L'art mélangé et sans caractères distincts, qui jusqu'alors avait accommodé sans aucun choix au culte de la religion nouvelle tous les édifices sacrés ou profanes de l'antiquité, n'avait représenté que trop fidèlement dans cette espèce d'anarchie le chaos social de l'époque mérovingienne[1]; aussi cet art

6), exorsus est à sanctuario, in primos ipse lapides mittens... etc. (*Vita sancti Will.*, p. 76.)

(1) Voir dans la nouvelle édition de *Grégoire de Tours*, publiée par la Société de l'histoire de France, l'article de M. Charles Lenormand sur la restitution de l'église mérovingienne de Saint-Martin-de-Tours, t. I, p. 377.

ne pouvait-il plus convenir à la civilisation de Charlemagne.

Celle-ci, retrempée à la source même du christianisme, devait imprimer à l'architecture un mouvement plus logique, un développement plus pur et plus régulier; elle commença donc à consacrer la forme des édifices religieux et les revêtit de certains caractères typiques invariables, qui, plus tard, constituèrent définitivement le symbolisme de l'art chrétien. Telle fut la différence qui fit la véritable ligne de démarcation entre les anciens et les nouveaux monuments, et que nous avons retrouvée dans les dispositions du monastère de Gellone. Mais sous quelle influence particulière ces dispositions furent-elles prises et réglées par le fondateur? c'est ce qui nous reste à examiner.

Le duc Guillaume avait fait marcher les constructions avec la plus grande rapidité; les chefs des maîtrises dirigeaient et pressaient les travaux, et les ouvrages d'un genre particulier étaient confiés aux hommes de l'art. Le toit fut posé, et un pavé de marbre précieux, dit l'hagiographe, fit de la basilique un édifice parfait. Sept autels y furent érigés; le premier sous l'invocation du Sauveur, auquel le duc de Toulouse avait dédié son église, ainsi que l'avait fait l'abbé Benoît pour le monastère d'Aniane, et les autres en l'honneur de la Vierge Marie et de saint Michel, des apôtres Pierre et Paul, de l'évangéliste Jean et du bienheureux

André. Là s'arrêtèrent les travaux de l'église abbatiale, et c'est le moment d'apprécier le caractère religieux de ce monument. Remarquons d'abord dans la construction du nouveau monastère les analogies de son architecture avec celle de l'abbaye voisine. Dans l'ordonnance de celle-ci, tous les objets servant au culte étaient consacrés d'après le nombre sept, pour figurer les sept dons du Saint-Esprit, ou d'après le nombre trois, pour représenter les trois personnes de la divine Trinité. C'est saint Ardon, contemporain et disciple de saint Benoît, qui, dans la biographie de son maître, nous donne ainsi l'explication du génie nouveau qui dirigeait alors l'architecture[1] :

« Notre vénérable père, dit-il, au lieu d'ordonner « la nouvelle basilique, qu'il avait dédiée au saint « Sauveur, d'après le vocable de quelque saint, « l'avait consacrée de préférence d'après le nom de « la Trinité, et il avait tout disposé sur ce pieux « motif. La preuve en est plus qu'évidente (*luce* « *clarius*) dans la disposition merveilleuse du « maître-autel, auquel il a subordonné trois autres « autels plus petits, afin qu'on vît dans ceux-ci la « signification typique des trois personnes divines, « tandis que le premier représente la nature es- « sentiellement immuable de Dieu dans son in-

(1) Voir le texte précieux dont nous donnons la traduction. (*Vita sancti Benedicti*, apud Acta Sanct., Mabill., IV sæculo, p. 200, 201.)

« divisible trinité. De plus, ce maître-autel, qui « est solide à l'extérieur, est creux au dedans, figu- « rant ainsi par un symbole ce que Moïse cachait « dans le désert, et offrant par-derrière une petite « ouverture qui sert les jours privés à y tenir ren- « fermés les divers reliquaires des saints[1]. »

Le maître-autel que le duc Guillaume fit construire dans sa basilique avait aussi un vide intérieur destiné au même usage, et avec l'intention de représenter sans doute le même symbole.

« Quant à l'ordonnance du monastère, continue « saint Ardon, et à l'harmonie des nombres qui « l'a réglée, la voici en peu de mots. On sait que « les objets servant au culte y sont consacrés par « sept; ainsi sept candélabres d'un art merveilleux, « et du tronc desquels s'élèvent des branches, des « pommes, des lys, des roseaux et des calices, à « l'instar de celui qu'avait créé le génie de Bésé- « léel (artiste de la Bible). Devant le maître-autel « sont encore suspendues sept lampes de la plus « grande beauté, produit d'un travail inappréciable « et vraiment Salomonien (*Salomonacum*), au « dire des habiles qui aiment à les voir. Un pareil

(1) Ce maître-autel était trop remarquable pour ne pas devenir le sujet de quelque fable. Les moines d'Aniane prétendaient qu'il avait été consacré en présence de Charlemagne et de toute sa cour, de Léon III et de trois cent soixante-six archevêques ou évêques ; mais le Père Lecointe a prouvé la fausseté du document historique qui avait été la source de cette erreur. (*Annal. ecclés*, du Père Lecointe.)

« nombre de lampes d'argent forme comme une « couronne suspendue dans le chœur de l'église et « supporte sphériquement des coupes pleines « d'huile sur des cercles enlacés les uns dans les « autres; de sorte que, lorsqu'elles sont allumées « pour les fêtes solennelles, l'église brille autant « de leur clarté durant la nuit que de la lumière « du soleil pendant le jour. Enfin, dans cette même « basilique, ou dans l'église de la bienheureuse « Marie, qui fut la première fondée, ou dans celle « de Saint-Jean-Baptiste, construite dans le cime- « tière, on compte en tout sept autels : Celui du « Christ, roi des rois; celui de Marie, la reine des « vierges; et ceux de Michel, le premier parmi les « anges; de Pierre et de Paul, les chefs des apôtres; « d'Etienne, le prince des martyrs; de Martin, la « perle des évêques, et de Benoît, le père des « moines. Ainsi donc, sept autels, sept candélabres, « sept lampes, qui sont la figure des sept dons « du Saint-Esprit. »

On voit combien l'art était alors le fidèle interprète des croyances religieuses; notre historien termine sa description en disant que quiconque serait entré dans le saint lieu n'aurait pas hésité dans son cœur, mais se serait raffermi dans la foi. *Non hæsitaverit in corde, sed crediderit; statim quod poposcerit impetrare licebit*[1]. C'est pourquoi saint Benoît multipliait partout les emblèmes

(1) *Vita sancti Bened.*, p. 200, ap. Mab.

religieux. Ayant reçu de Charlemagne de riches présents et des manteaux, comme il ne pouvait donner ceux-ci à chacun des monastères soumis à son autorité, il les divisa pour les leur distribuer, afin qu'ils pussent s'en servir au moins pour faire des croix[1]; de là ce symbole que nous avons déjà fait remarquer sur le chevet de la basilique de Gellone et sur les chapiteaux de ses colonnettes. Ainsi l'art devint dans les mains de saint Benoît une éloquente prédication, un instrument de propagande chrétienne; en l'enchaînant sous des symboles, en lui imprimant un caractère fortement sacerdotal, le réformateur le ramenait à sa véritable destination; il lui communiquait la double vertu de parler aux yeux et de fortifier les cœurs.

Grâce aux détails précieux que saint Ardon nous a donnés sur la vie de saint Benoît, nous connaissons la portée et le caractère essentiel de la rénovation des arts opérée sous l'influence de ce réformateur, et nous savons par conséquent la pensée qui inspira les monuments de Saint-

(1) Pallia verò, quia singulis (monasteriis) dare non poterat, per partes divisa, ad cruces saltem faciendas mittebat. (*Vita sancti Bened.*, ap. Mab., p. 203.)

Nous voyons, vers la même époque, Louis-le-Débonnaire, en 807, donnant plusieurs propriétés au monastère de Gellone, dire que leurs limites avaient été déterminées par des croix gravées sur des pierres : « Sicut per cruces in lapidibus sculptas seu de« cursus aquarum interminationibus assignatum est. »

Guillem-du-Désert, construits à l'imitation de ceux d'Aniane [1]. Cette conséquence résulte non-seulement des rapports de saint Guillaume et de saint Benoît, mais encore des témoignages contemporains, qui nous apprennent que tous les monastères du royaume d'Aquitaine furent établis sur le modèle de celui d'Aniane. Or, comme ce dernier est entièrement détruit, nous ne pouvons nous faire une idée de son type primitif qu'en l'étudiant, comme nous l'avons fait, dans les monuments de Saint-Guillem-du-Désert.

Guillaume y institua les nouvelles règles de l'abbé Benoît; celui-ci en obtint la direction morale, et, pour mieux y établir sa réforme, il le fit occuper par des cénobites d'Aniane, en lui laissant toutefois son indépendance et sa libre administration; car rien ne prouve que l'ancien monastère de Gellone ait commencé par n'être qu'un simple prieuré de l'abbaye voisine. Un état aussi précaire n'était point compatible avec la présence du premier abbé que nous lui connaissons : c'était un homme de race franke, aussi

(1) ... Et per ipsum exemplum per totam Gociam et Aquitaniam monasteria construuntur. (*Annal. Anian.*, D. Vaissette, t. I, pr. col. 18.)

Saint Ardon confirme ce témoignage en disant dans un sens plus restreint que tous les monastères soumis à celui d'Aniane furent construits sur le modèle de ce dernier : *Per hujus* (Monasterii Anianensis) *exempla ædificata.* (*Vita sancti Bened.*)

noble d'origine que le pieux fondateur, comme lui parent de Charlemagne; c'était Intiofroi, qui ajoutait un nouvel exemple de dévouement à tous ceux que son héroïque famille avait déjà donnés à l'Eglise et à la civilisation, et qui venait se mettre à la tête de quelques moines visigoths et romains de la Septimanie, comme pour expier les ravages de Charles-Martel dans la contrée même où il s'était montré le plus impitoyable envers les anciennes races vaincues [1]. Sans doute un tel personnage ne serait point allé se mettre à la tête d'une humble dépendance de l'abbaye d'Aniane. Il faut donc admettre que le monastère de Gellone ne fut soumis à son origine qu'à la suprématie religieuse de saint Benoît et à ses règles encore plus qu'à sa personne.

La dédicace de la basilique du saint Sauveur eut lieu sitôt après sa fondation. Guillaume dota cette église de riches sommes d'or et d'argent, d'ornements précieux de tout genre, et par une charte de la même année 804 il donna à ses autels et aux moines qui devaient y louer Dieu toutes ses terres du diocèse de Lodève, le fisc de

(1) Après avoir raconté la victoire des Corbières en 737, les *Chroniques de Saint-Denis* continuent en ces termes : « Einssi ot « victoire li glorieux Charles Martiaus des Sarrazins, par l'aide « de N. S., et gaignièrent les François leurs despoilles... Et la « terre de Gocie préhèrent et misrent à destruction. » (*Loco suprà cit.*)

Lèdes[1] (*Litenis fiscum*), avec les églises de Saint-Jean[2] et de Saint-Géniès, ainsi que de vastes domaines, des moulins, des pêcheries, des troupeaux nombreux de gros et de petit bétail mêlé de bêtes mâles et femelles[3]; enfin, ce dont elle avait surtout besoin, une nombreuse famille pour la servir et la peupler. Ces donations assuraient l'avenir du monastère, et le duc de Toulouse déclare les avoir faites pour toucher la miséricorde de Dieu et expier ses fautes et celles de sa famille.

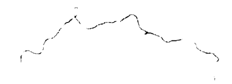
Sa ferveur cénobitique se communiqua à ses deux sœurs, Albane et Bertane, vierges l'une et l'autre, et aussi pures et belles de corps que d'esprit. Elles se jetèrent aux pieds de leur seigneur et frère, qui les accueillit avec joie et les consacra lui-même à Dieu dans un oratoire particulier, voisin du monastère. C'est là qu'elles fondèrent un ordre de religieuses dites par la suite les *nonnes de Saint-Guillaume*, du nom de leur frère, qui

(1) Voir la charte de la fondation en 804. (D. Vaissette, *Ann.*)

Le *fiscus Litenis* comprend l'espace resserré entre le cours de l'Erau jusqu'à Saint-Guillem-du-Désert, les collines septentrionales qui courent parallèlement au ruisseau du Verdus, et la rivière de Lèdes, qui prend sa source près de ce ruisseau et embrasse, dans son contour jusqu'à l'Erau, les anciennes paroisses de Saint-Jean-de-Fos et de Saint-Géniès. (Voir la carte de Cassini, qui représente assez fidèlement les lieux.)

(2) Saint-Jean-de-Fos. (Voir la 1re note du ch. V.)

(3) *Vita sancti Willelmi.*



devait mêler son nom à tous les souvenirs de la vallée de Gellone.

Quant aux autres monuments religieux de cette première époque, outre la grande basilique, les moines avaient à leur disposition la chapelle de Saint-Michel, dont le pavé était de marbre, et les habitants nouveau-venus l'église Saint-Laurent, d'une architecture lourde et massive, étrangère au génie de la renaissance de Charlemagne, et construite tout au bord de l'Erau, avec une abside à l'est et une croix grecque sur le milieu de sa façade. C'était aussi l'usage des anciennes abbayes[1] d'avoir trois différents lieux de prières : l'église abbatiale pour les offices solennels, un petit oratoire intérieur pour les dévotions particulières, et l'église extérieure pour l'usage des domestiques ou serfs du couvent et l'utilité des familles qui venaient bâtir leur demeure sous la protection de l'abbé et de ses moines. C'est ainsi que le monastère d'Aniane comptait sa grande basilique de la Trinité, l'église de la Vierge et la chapelle de saint Jean-Baptiste dans l'intérieur du cimetière. Il dut en être de même dans la vallée de Gellone; et quoique nous n'ayons aucune preuve directe de l'existence contemporaine de l'ancienne paroisse de Saint-Laurent, les tuiles romaines que nous avons retrouvées dans ses murs, aujourd'hui ruines abandonnées, ne nous permettent pas de

(1) *Nouvelle diplomatique*, t. V, p. 432.

douter qu'elle n'ait été construite dès l'origine du monastère, et peut-être la première, avec quelques débris d'habitation de l'époque gallo-romaine.

On reconnaît aussi de nos jours, à Saint-Guillem-du-Désert, le cloître primitif dont Guillaume avait mesuré les proportions. Ses galeries du nord et de l'ouest ont échappé à l'affreux vandalisme qui a vendu pièce à pièce les galeries plus élégantes des faces latérales, et d'un cloître supérieur qui formait premier étage de chaque côté. Celles-ci, construites à différentes époques, offraient chacune un cachet particulier, et semblaient raconter dans leurs styles divers toute l'histoire du monastère.

Le caractère distinctif des parties conservées du cloître inférieur consiste en deux petits cintres composés chacun d'un double arc de pierre, caractère distinctif des anciennes constructions, et séparés par une légère colonnette : mode de construction qui trouva plus tard son perfectionnement ou plutôt son développement naturel dans les lamettes géminées de l'architecture ogivale. Quant aux chapiteaux des colonnettes, ils ont la forme d'un cône tronqué et renversé, et quelques-uns sont ornés de têtes plates, de figures d'hommes ou d'animaux grossièrement ébauchées, dans le genre des décorations de l'abside. L'ensemble du vieux cloître, bien que d'un aspect un peu lourd, n'était point dépourvu d'élégance à l'extérieur, surtout si l'on suppose enlevés les

quatre ou cinq pieds de terre et de débris qui ont exhaussé le sol du jardin. Son plus grand défaut, qui ne l'était pas sans doute à l'époque de sa construction, serait de rendre trop sombre l'intérieur de ses galeries voûtées. C'est là qu'on respire une éternelle fraîcheur, et, afin que les moines pussent en jouir, une sorte de divan en pierre se trouve établi tout à l'entour.

Tels furent les commencements du monastère et du village aujourd'hui connus sous le nom de Saint-Guillem-du-Désert. La petite vallée de Gellone, naguère perdue au bord d'un torrent dans une sauvage solitude, se trouvait tout à coup transformée en établissement d'industrie et d'agriculture, et déjà couverte d'une population naissante, de quelques ateliers, de trois oratoires, d'un hospice pour les malheureux, enfin d'une basilique et d'un cloître qui pouvaient faire envie aux cités voisines de Lodève et de Maguelone.

LA MALADRERIE

DU GRAND-BEAULIEU

PRÈS CHARTRES (EURE-ET-LOIR).

Par M. DOUBLET DE BOISTHIBAULT, associé correspondant.

1° *Fondation.* La maladrerie du *Grand-Beaulieu*, près Chartres, peut être considérée comme une des plus anciennes qui aient existé. Thibaut III, comte de Chartres, passe pour l'avoir fondée en 1054. En 1120, Henri Ier, roi d'Angleterre, l'acheva, suivant le récit de Guillaume de Jumièges[1]. Thibaut-le-Grand, comte de Chartres, affectionnant les pauvres de Beaulieu, ratifia, par une charte authentique (en 1128), la donation qu'Adèle ou Alix, sa mère, leur avait faite de ce qui leur était nécessaire, *rem necessariam*, disent les Chartres. La consécration de l'église de la maladrerie fut faite en 1134 par Geoffroy, évêque de Chartres. On a prétendu qu'*Yves* de Chartres en était le fondateur; on l'expliquait par ces deux vers qu'on lisait

(1) Liv. VII, ch. 35, p. 308.

sur sa tombe, qui fut brisée lors du siége de Chartres par le prieur de Condé, en 1568 :

Fundamento loci jecit belli prioratus
Hic Magdalenæ preparat ecclesiam.

C'était une erreur : il y avait le Grand et le Petit Beaulieu. Or, ces vers n'indiquent pas celui dont on entendait parler. Il y avait bien au Petit-Beaulieu un prieuré ou chapelle fondé du temps d'Yves, sous l'invocation de la Madeleine; mais, selon l'historien le plus véridique du pays chartrain, *Souchet*, Yves n'en était pas le fondateur. Il n'avait donné qu'une permission à Hugues, abbé de Cluny, et à ses religieux de la Charité, de construire hors la ville, dans un fonds qu'un certain Guillaume leur avait donné, un monastère sous l'invocation de la Vierge[1].

2° *Titres de la fondation.* La charte primitive manque; probablement elle aura disparu au milieu des graves événements dont, à différentes époques, le pays chartrain fut le théâtre. On voit, en 1505, les officiers municipaux de la ville arrêter qu'il serait obtenu des monitoires concernant l'enlèvement des titres et papiers des archives de l'Hôtel-de-Ville sur les droits de prééminence, autorité et priviléges appartenant à la ville sur la maladrerie de Beaulieu. Les recherches continuè-

(1) L'abbé *Brillon*, manuscrit de la Bibliothèque de Chartres, p. 203.

rent. Un arrêt du parlement de Paris, du dernier jour d'août 1564, ordonna au procureur général de faire toutes diligences pour que l'on apportât au greffe de la cour le titre original de la fondation. Ces monitoires furent répandus de tous côtés. M. Eustache de Chambon, conseiller, fut délégué pour se transporter à Chartres, au Grand-Beaulieu et lieux circonvoisins, pour entendre des témoins sur la fondation, la qualité et l'état de la maison.

3° *Dénominations diverses de l'hôpital.* La léproserie du Grand-Beaulieu a reçu différentes dénominations.

Guillaume de Jumièges l'appelle (en 1101) l'Hôpital des Lépreux de Chartres.

Roulliard et tous les historiens du pays chartrain disent : la Maladrerie du Grand-Beaulieu.

Dans les chartes de Thibaut IV et de Thibaut V (1186 à 1188) on la nomme *la religieuse Assemblée des malades de Beaulieu, des pauvres malades de Beaulieu;* dans le testament de Jeanne de Châtillon (1291), *la Maladrerie de Beaulieu;* dans l'acte de visite des commissaires de Charles de Valois (en 1322), *la Maison des lépreux du Grand-Beaulieu;* dans les lettres d'amortissement du roi Jean (1362, 1363), *la Léproserie de Chartres,* et dans l'arrêt du 18 mars 1436, *la Maison, Hôpital et Maladrerie du Grand-Beaulieu.*

4° *Donations.* Cet hôpital a été l'objet d'un

grand nombre de donations de la part des rois de France et des comtes de Chartres. Thibaut confirma en 1182 aux lépreux la foire que leur avait accordée Thibaut III, son aïeul. Il la transféra à Chartres. Elle se tenait avant à Beaulieu; elle durait huit jours, jusqu'à la Toussaint. Thibaut IV convertit en une redevance annuelle de trente sols, en faveur des frères lépreux de Beaulieu, un repas que les cabaretiers de Chartres avaient l'habitude de faire tous les ans ensemble. Thibaut V (en 1151) continua ces libéralités, et voulut que, pendant les huit jours que durait la foire, les lépreux perçussent dans toute la ville les droits dont ordinairement elle profitait. Ils étaient autorisés à mettre des gardiens aux portes. En 1176, le roi Louis-le-Jeune, septième du nom, à la prière de Thibaut V, comte de Chartres, son gendre et son beau-frère, accorda à la maison *Beaulieu* le droit de *paisson* (pâturage) dans la forêt d'Yveline, pour cent porcs qui lui appartiendraient en propre. En 1183, Thibaut V donna à perpétuité à la maison des malades de Beaulieu un écu de rente sur le change de Chartres, exempt de tous ses droits, à la réserve de la justice, qu'il en retint. En 1186, Philippe-Auguste confirma aux lépreux chartrains de Beaulieu une aumône annuelle de deux muids de blé froment, mesure de Paris, à prendre sur le domaine de Dourdan, laquelle leur avait été faite par Louis-le-Gros, son aïeul, et une autre aumône annuelle d'un muid

de blé froment, même mesure, qui leur avait été donnée par Louis-le-Jeune, son père. Il voulut que ces trois muids leur fussent payés tous les ans sur la grange de Dourdan au temps de la moisson. En 1190, Thibaut V donna aux lépreux de Beaulieu quarante sols de rente pour leur nourriture convenable au temps où tomberait le jour de son anniversaire. Par une charte de la même année, du consentement de sa femme, de ses fils et de ses filles, il concéda aux lépreux de Beaulieu, pour tous les jours qu'il coucherait à Chartres, douze deniers pour leur cuisine, douze setiers de vin, douze deniers de pain ou soixante pains de sa cour, s'il y en avait dans sa cour. Thibaut VI, qui succéda à son père, mort au siége d'Andrinople le 19 avril 1205, fut d'autant plus bienfaisant envers les lépreux que lui-même avait été atteint de la lèpre. Il en mourut le 22 avril 1218. On voyait sur son tombeau de pierre la représentation d'un homme de guerre couché sur le côté. Louis VIII, mort en 1226, père de saint Louis, laissa par son testament cent sous à chacune des léproseries du royaume[1]. Un extrait d'un recueil des comptes des domaines ordinaires de Rouen, pour douze années finissant en 1360, porte que Jean, pour lors duc de Normandie et depuis roi de France, ayant fait distribuer des aumônes aux hôpitaux de la fondation de ses deux prédéces-

(1) *Histoire de France*, par Vély.

seurs, la maladrerie y fut comprise pour la somme de douze livres.

5° *Revenus de la maladrerie.* Le prix commun d'un setier de blé, mesure de Chartres, pesant deux cents livres, pendant dix années, jusqu'à 1546, sur les tables d'appréciation, montait à deux francs; mais comme les évaluations générales se faisaient un peu au-dessous du prix commun, en portant le prix d'un setier de blé à un franc dix centimes, prix qu'il fut vendu à Chartres en 1546, le revenu de la maladrerie, qui consistait presque tout en fonds, porté à cinq mille livres, aurait donné en 1545 l'équivalent de trois mille trois cent trente-trois setiers un minot de blé. De nos jours, en portant le prix du setier à vingt francs, taux commun depuis vingt ans, on trouverait que le revenu de la maladrerie de Beaulieu serait de soixante-six mille six cent soixante francs.

6° *Détails sur la confrérie des Lépreux.* La confrérie de Beaulieu se composait de prêtres *séculiers* qu'on appelait *condonnés.* Le but de son institution était de soigner les malades atteints de la lèpre. Le premier d'entre eux, principal chapelain des lépreux, s'appelait *prieur* ou *maître;* il était élu par ses confrères, tant sains que malades, confirmé par les évêques pour le spirituel, et par les comtes pour le temporel. Il en fut ainsi jusqu'au concordat entre François Ier et Léon X.

Les prêtres desservaient la chapelle de l'hôpital et priaient jour et nuit. Outre les frères *condonnés*, il y avait des frères laïcs et des sœurs. Les comtes de Chartres leur adjoignirent quatre bourgeois de la ville, sous la dénomination d'avoués et de servants des lépreux. Thibaut-le-Grand les affranchit de toute justice autre que la sienne, pour qu'ils pussent servir les malades. Il y avait des pères et des sœurs pour leur service. Ces dernières s'occupaient des *lépreuses;* elles faisaient leurs lits, leur donnaient les aliments et médicaments nécessaires; elles observaient les statuts des frères *condonnés* et jouissaient de leurs priviléges. L'une d'elles pouvait même devenir prieur de la maison. On voit, en 1420, une sœur, nommée *Jeanne Lamboyne*, prieure du prieuré, maison et léproserie de Beaulieu.

7° *Épreuves.* Se trouvait-il une personne dans une paroisse soupçonnée d'être atteinte de la lèpre, qu'elle y fût née, ou lui fût étrangère, elle était citée, requête des gagers de la fabrique, poursuites du promoteur, à comparaître en personne devant l'officier, pour être examinée et visitée fidèlement par les prieur et confrères du Grand-Beaulieu, léposerie de Chartres. Les frais de cette visite et de cet examen étaient avancés par la paroisse, qui s'en faisait rembourser par le malheureux *soupçonné* d'être lépreux, s'il était en état de payer. C'était au Grand-Beaulieu que se faisait l'épreuve pour tout le diocèse de Chartres, suivant les sta-

tuts confirmés par M. de Mérinville, évêque de Chartres, en 1742. Un acte du 3 mai 1490 porte que Robert Chrosnière, natif de Nogent-le-Rotrou, trouvé malade de la lèpre aux épreuves de Chartres, fut, par le curé chapelain de Notre-Dame dudit Nogent, accompagné des trésoriers de ladite église et de plusieurs paroissiens, avec la croix et la bannière, présenté au maître de la maladrerie de Nogent, où il fut reçu à la charge d'être sujet à l'administrateur, de ne point sortir de la maladrerie sans son congé, de lui bailler déclaration de ses biens meubles et héritages, de ne les point aliéner sans son consentement. Il jura, sous peine d'être chassé, de ne frapper aucune personne, de ne point dérober et de ne commettre aucune luxure; consentant que ses meubles apportés dans la maison, le tiers de ses héritages patrimoniaux et la moitié de ses acquêts appartinssent au maire-administrateur. Si le résultat de l'épreuve constatait l'existence de la lèpre, le curé l'annonçait aux pauvres à la messe paroissiale[1].

8° *Réception des lépreux*. Les marguilliers de la paroisse où le lépreux était né étaient tenus de lui fournir une casaque nommée *housse*, une *cliquette*, un petit baril, une besace, une jument ou un cheval, un logement habitable s'il

(1) La formule par laquelle le lépreux était retranché de la société se trouve dans les *Statut. Dioces.*, *Carnot*, lib. 19, *de Leprosis*.

n'y avait pas de léproserie, le tout aux frais de la paroisse, si le lépreux était hors d'état de subvenir à la dépense. Le curé, après avoir conduit le lépreux dans la demeure qui lui était destinée, lui faisait promettre par serment de ne point communiquer avec les personnes non lépreuses et d'obéir à toutes les autres inhibitions portées par le rituel[1], que ce prêtre devait lui faire. Il faut croire que les lépreux ne suivaient pas les chemins ordinaires, à en juger par cette dénomination que l'on retrouve dans quelques parties de la Normandie : *le chemin des lépreux*. Le lépreux était-il de la banlieue ou de la ville de Chartres ; son curé, après l'épreuve de la lèpre, le conduisait processionnellement avec le clergé, précédé de la croix et de la bannière, jusqu'à la porte du Grand-Beaulieu. Là il annonçait à l'administrateur qu'il lui amenait un *tel*, déclaré lépreux, selon les épreuves, dont il lui remettait les procès-verbaux. Alors le prieur ou l'administrateur demandait au malade son pays, le nom de ses père et mère, de ses parents ; s'il avait été marié, s'il avait des enfants ; s'il voulait entrer dans la maladrerie et se conformer aux coutumes de la maison, qu'il lui expliquait. Après avoir satisfait à ces questions, le lépreux faisait serment d'observer les statuts de la léproserie, d'en dé-

(1) D. Martenne, t. III : *de antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. III, ch. 10 ; *De Separat. lepros.*

fendre et même d'en accroître les priviléges et les franchises. Les lépreux pouvaient se marier; ils étaient seuls propriétaires des biens de l'hôpital; ils concouraient à l'élection des prieur, maîtres, avoués et servants. Ils étaient parties au jugement et dans tous les actes intéressant la maladrerie. C'est à eux que les donations étaient faites. Les autres membres de la maison n'étaient que les serviteurs des malades, des curateurs et administrateurs des biens. Ils étaient appelés *frères*. Ils étaient vêtus de sarreaux de couleur grise; ils étaient logés dans de petites chambres ou cellules. Le prieur était vêtu d'une robe noire agrafée par-devant; il portait un bonnet violet, avec le chaperon à bourrelet sur l'épaule gauche. En 1443, Pierre *Beschebien*, évêque de Chartres, ordonna que les confrères condonnés porteraient un habit roux et une chappe noire. Louis *Guillard*, qui fut aussi évêque de Chartres, révisant les règlements de la maladrerie, statua qu'ils porteraient une grande *L* d'un demi-pied de long, de drap roux, en leurs robes, sur la poitrine, pour faire connaître au peuple le mal dont ils étaient atteints. Les frères clercs et laïques appelèrent de ce statut, et le parlement rendit, le 23 décembre 1538, un arrêt portant qu'il ne serait pas exécuté à l'égard du prieur et des frères clercs.

9° *Leur nourriture*. En 1563, dans la maladrerie de Beaulieu, on donnait aux lépreux chartrains, savoir : aux hommes comme aux femmes,

à chacun d'eux, un pain pesant une livre et demie, froid et rassis, six camuses et une pinte de vin par jour, plus ce qui leur était nécessaire pour leur pitance en chair, poisson, sel, verjus, vinaigre, etc. Chaque lépreux avait en outre droit à 12 sols 8 deniers tournois par semaine, plus à 10 deniers tournois, lorsqu'il communiait les jours de Pâques, de Noël et de la Pentecôte, de l'Assomption de la Vierge et de la Toussaint. La veille des Rois, on leur donnait un gâteau où il y avait une fève, et une double pitance de vin. On donnait une charretée de bois pour quatre malades, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Remi, et une charretée et demie depuis la Saint-Remi jusqu'à Pâques. Chaque malade recevait par semaine deux sacs de charbon. Les hommes avaient chacun, pour leur vestiaire, 30 sols tournois, et les femmes 15. On accordait une chambrière pour trois malades, laquelle, outre ses gages, était entretenue de souliers[1].

10. *Abus.* Les établissements créés dans un but utile sont souvent le prétexte de grands abus. On voit Henri IV, par un édit de juin 1606, nommer des commissaires pour la réforme des maladreries, la révision des comptes des administrateurs et des fermiers. Les deniers que l'on espérait retirer de ces recherches étaient affectés à l'a-

(1) Extrait de l'adjudication faite à Jean de Ganville, le 7 juin 1563, du temporel de la maladrerie.

vance à l'entretien des pauvres gentilshommes et des soldats estropiés : on ne put recouvrer aucuns fonds. Les abus n'en continuèrent pas moins d'exister. Malgré la diminution de la lèpre, des mendiants, des vagabonds armés de cliquettes, signal de l'approche du lépreux, se faisaient recevoir dans la maladrerie sous l'apparence d'un mal dont, en réalité, ils n'étaient pas atteints. L'édit de Henri IV n'ayant rien produit, Louis XIII le révoqua par une déclaration du 24 octobre 1612. Il établit une chambre composée de quatre maîtres des requêtes, de quatre conseillers du grand-conseil, pour, avec le cardinal Duperron, grand-aumônier de France, s'occuper activement de la réforme des maladreries. Cette chambre tenait ses séances en l'hôtel abbatial de Sainte-Geneviève-du-Mont. Elle fut supprimée par Louis XIV, par son édit de 1672, qui réunit les biens de la maladrerie et des léproseries à l'ordre de Saint-Lazare.

11° *Procès.* En 1552, les maire et échevins firent assigner Claude Audry devant le bailli de Chartres ou son lieutenant, pour se voir condamner à rendre compte de son administration. L'évêque de Chartres revendiqua la connaissance de cette affaire ; le prieur conclut aux mêmes fins. Le procureur du roi s'opposa au renvoi, en soutenant que le Grand-Beaulieu n'était pas de la fondation de l'évêque, mais de la fondation séculière, raison pour laquelle l'audition des comptes

appartenait au roi et à ses officiers. Le bailli de Chartres n'en retint pas moins la connaissance de la cause. Sur l'appel porté au parlement par l'évêque de Chartres et Claude Audry, intervint en 1526 un arrêt, lequel, avant faire droit, ordonna le rapport du titre de la fondation de la maladrerie. La cause en resta là. Le 15 mars 1523, les lépreux adressèrent de nouvelles plaintes aux échevins, à l'effet de commettre quelques-uns d'entre eux pour la visite de la maladrerie. Deux échevins furent commis à cet effet. Ils s'adressèrent au vicaire général *d'Erard de Lamark*, évêque de Chartres, pour qu'il réformât la maladrerie. Le retard que celui-ci mit à se prononcer fit qu'il y eut appel comme d'*abus*. Lamark ayant quitté le parti de François Ier pour suivre celui de Charles V, fut déclaré félon; Louis Guillard lui succéda et fut le premier pourvu par le roi de l'évêché de Chartres, en vertu du concordat. Installé le 2 juillet 1525, il demanda aux échevins assemblés communication des titres relatifs à la maladrerie. Trois échevins furent nommés pour faire ces recherches. Jean Audry, greffier de la ville, était père du prieur du Grand-Beaulieu, et, à ce titre, suspect. La crainte d'un détournement de papiers de la ville fit changer la garde des serrures de la porte des archives. L'évêque ayant réclamé la communication, on lui répondit qu'on ne la ferait pas. Frappé de ce désordre, François Ier fit expédier des lettres datées de Paris, le 27 sep-

tembre 1529, signées de sa main, à ses avocats et procureurs à Chartres, pour qu'ils eussent à reprendre et à continuer la poursuite par eux commencée pour la réclamation de l'hôpital du Grand-Beaulieu. Le dernier du mois de mars 1529, il intervint un arrêt portant que les fondations et titres de Beaulieu seraient rapportés par les parties devant l'évêque de Chartres, pour, par lui *seul*, procéder à la visite de l'hôpital, s'enquérir de la valeur et du revenu de cette maison. En exécution de cet arrêt, et le 15 juin 1552, Louis Guillard se transporta à l'abbaye de Saint-Père. Claude Audry se refusa à exhiber l'acte de fondation, prétendant qu'il avait été soustrait. Des monitoires furent donnés pour le retrouver; ce fut en vain.

12° *Suppression*. Le prieur et les pères *condonnés* éloignèrent peu à peu les laïcs et gardèrent le pouvoir pour eux[1]. A la faveur des trou-

(1) Un édit de Charles IX, du mois d'avril 1561, accordait l'administration des hôpitaux à des laïcs. Les titulaires de la maladrerie furent plusieurs fois troublés dans leur possession. Le sieur Bertrand de Vilmort, l'un de ses titulaires, fut poursuivi à la requête des habitants de Chartres et du procureur général près le parlement de Paris. Après de longs débats, le sieur de Vilmort consentit une transaction, en date du 29 novembre 1569, par laquelle il s'obligea de payer annuellement au bureau des pauvres de Chartres neuf cents livres de rente pour tenir lieu des biens et revenus originairement destinés à la subsistance des malades de la lèpre. Cette transaction fut homologuée par arrêt du parlement du 1er février 1570.

bles qui agitèrent l'Etat et l'Eglise, ils s'érigèrent en prieurs titulaires. L'hôpital de Beaulieu prit alors le nom de *prieuré* de Beaulieu. En 1659, M. de Neuville, évêque de Chartres, supprima le prétendu prieuré du Grand-Beaulieu; la maison et les biens qui y étaient attachés furent érigés en séminaire diocésain par lettres-patentes du mois de décembre 1659, confirmatives du décret de l'évêque de Chartres du 12 novembre précédent. Le séminaire en jouit ainsi jusqu'en 1672, époque à laquelle Louis XIV, par un édit du mois de décembre de la même année, réunit tous les biens de l'administration des maladreries et léproseries du royaume à l'ordre de Saint-Lazare. Les membres de cet ordre s'autorisèrent de cet édit pour prétendre que les biens devaient leur être remis, comme ayant été affectés dans l'origine à des hôpitaux de lépreux. Un arrêt de la grand'chambre royale séant à l'Arsenal, du 22 septembre 1676, condamna le supérieur du séminaire de Chartres à se désister, au profit de l'ordre de Saint-Lazare, de la possession et jouissance des biens de la maladrerie. Ferdinand de Neuville arrêta, le 6 octobre 1681, une transaction qui fut homologuée, par arrêt de la grand'chambre de l'Arsenal, le 3 avril 1683, par laquelle il abandonna aux chevaliers de Saint-Lazare une portion considérable des biens de la maison du Grand-Beaulieu. L'ordre de Saint-Lazare en jouit jusqu'en 1693. Par une déclaration du 15 avril, Louis XIV révoqua l'édit

de 1672, portant réunion à l'ordre de Saint-Lazare des revenus des hôpitaux et maladreries. Il déclara ne pas avoir voulu nuire aux droits des fondateurs des maladreries. Ces biens furent restitués à ceux qui en étaient en possession, en rapportant par eux les titres à l'appui de leur possession. Le séminaire de Chartres avait joui pendant treize ans des biens de la maladrerie, lorsque, le 22 septembre 1676, l'arrêt de la chambre royale séant à l'Arsenal, rendu entre le grand-vicaire général, commandeur et chevalier de Saint-Lazare, et l'administration de la maladrerie du Grand-Beaulieu, avait adjugé à l'ordre de Saint-Lazare une portion des biens de la maladrerie. Le 7 novembre 1693, un arrêt du conseil d'état, au rapport de M. de Harlay, réintégra le séminaire de Chartres en la possession des biens et revenus du Grand-Beaulieu, à la charge de payer 900 livres de rente ès-mains du receveur du bureau des pauvres. On sait que l'Assemblée nationale, par un décret du 3 décembre 1790, ordonna la vente des biens qui, avant l'époque du 2 novembre 1789, n'étaient pas attachés à des maisons destinées à l'hospitalité et à l'enseignement public.

NOTICE

SUR QUELQUES MONUMENTS

DE

L'ORDRE DES TEMPLIERS

DANS LE DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD.

Par le chevalier de FREMINVILLE, associé correspondant.

La Bretagne était avec la Bourgogne celle des anciennes provinces de France où les chevaliers du Temple avaient le plus de possessions. Ils les devaient principalement à l'affection particulière que portait à leur ordre le duc Conan III, qui les combla de donations et de bienfaits. Le duc Pierre de Dreux, quoiqu'il eût d'abord été leur ennemi, changea de sentiment à leur égard dans les dernières années de son règne et leur donna aussi des preuves de sa munificence.

Tout ce qui est relatif à l'histoire de l'ordre du Temple, de cet ordre si justement célèbre par sa gloire et ses malheurs, doit fortement intéresser

les personnes qui se livrent à des études historiques relatives à notre patrie. Aussi, dans mes actives investigations de l'ancienne province de Bretagne, je me suis attaché d'une manière toute spéciale à recueillir tous les souvenirs, à examiner tous les monuments qui pouvaient concerner plus ou moins directement l'histoire des chevaliers du Temple.

J'ai déjà fait connaître plusieurs de ces monuments dans les ouvrages que j'ai publiés sur l'archéologie de cette province si intéressante par ses antiquités.

Depuis mes précédentes publications, j'ai retrouvé encore d'autres monuments érigés par les chevaliers du Temple. J'ai pensé qu'il importait de les faire connaître. L'antiquaire ne saurait trop se hâter aujourd'hui de publier la description des objets qu'il découvre; car les spéculations des industriels, les marteaux de la bande noire les font disparaître avec une rapidité déplorable. Leur activité destructive est telle que je puis assurer que plus de la moitié des monuments que j'ai vus et décrits depuis vingt ans dans mes ouvrages sur les trois départements du Morbihan, du Finistère et des Côtes-du-Nord, sont actuellement totalement effacés du sol, et que désormais on n'en retrouvera de descriptions que dans mes écrits, et des dessins que dans mes seuls portefeuilles [1].

(1) Peut-être les antiquaires regretteront-ils un jour que ma



Élevatu

En parcourant récemment le littoral du département des Côtes-du-Nord, j'ai examiné, près de Lannion, l'église très remarquable de *Brelevennez*, bâtie sur une hauteur qui domine cette ville et d'un effet des plus pittoresques. Une tradition généralement répandue en attribue l'édification aux Templiers.

Cette église, comme la grande majorité de celles qui nous restent de l'ancienne France, présente dans ses constructions le cachet d'époques différentes; on peut ici en remarquer au moins deux. La presque totalité de l'édifice et surtout son portail (voyez *la pl.* X), sont évidemment du XII[e] siècle. La façade et la porte qui est au-dessous du clocher sont d'un temps plus récent et d'un style d'architecture qui annonce la fin du XIV[e] siècle.

L'église de Brelevennez est fort grande. Son portail latéral est en ogive, mais c'est l'ogive primitive très surbaissée, celle qui a suivi immédiatement le plein cintre roman. Ses arceaux sont ici encore accompagnés de ces moulures en zigzag, ornement très fréquent des arcades de l'architecture romane, et qui disparaît totalement dans nos édifices après la première moitié du XII[e] siècle.

Ce portail est accompagné de trois piliers qui

nombreuse collection de dessins de monuments de l'ancienne Bretagne, tous fidèlement exécutés d'après nature, n'ait pu être publiée et coure le risque d'être dispersée après ma mort; mais la dépense d'une pareille publication est au-dessus de mes moyens.

s'élèvent au-dessus en forme de clochetons pleins. Ces trois piliers, que nous avons remarqués dans d'autres édifices des Templiers, sont une allusion au nombre trinitaire. Nous avons déjà fait observer ailleurs combien le nombre *trois* était en recommandation chez les chevaliers du Temple. Il se retrouve dans tous les symboles, dans toutes les allégories de leur ordre, et il est appliqué à une multitude de dispositions de leur règle. Sur un de ces clochetons on lit cette courte inscription : Y. RIO. R. 1639 (*Yves Riou, recteur*, 1639), mais il est évident qu'elle n'indique là qu'une restauration.

Le style original domine partout dans l'église de Brelevennez ; seulement on voit derrière l'abside quelques petites fenêtres à cintre plein, mais qui sont accompagnées de moulures, ce qui ne se voit pas dans le plein cintre véritablement roman.

L'intérieur est vaste et spacieux, avec nef, deux bas-côtés et des chapelles latérales. Les bas-côtés et les chapelles sont voûtés en pierre ; la nef l'est simplement en bois.

Les arcades de la nef et du chœur sont soutenues par de lourds piliers surmontés de chapiteaux écrasés avec des ornements en feuillage du goût le plus médiocre. Nous représentons ici les principaux de ces chapiteaux.







Ce que l'intérieur de Brelevennez offre de fort remarquable, est un grand bénitier de forme carrée, qui se trouve scellé dans une niche du mur à gauche en entrant. Quoique grand, il a fort peu de profondeur, et on lit sur son bord extérieur l'inscription latine, en grandes lettres, que nous avons exactement figurée ci-dessous :

HICDĒSVRABLADINVQLPITV

Ces lettres, gravées en creux et très distinctement encore, appartiennent visiblement à l'écriture lapidaire du XIIe siècle. Toutes sont majuscules, à l'exception de deux seulement qui sont onciales. Quoique parfaitement lisible, cette inscription présente de telles abréviations que l'intelligence peut en paraître difficile, les mots surtout n'en étant pas séparés. Voici cependant comment nous pensons qu'il faut la lire et l'expliquer.

Hæc mensura bladi nunc quivitum.

Cette mesure à blé est maintenant celle des bourgeois, des habitants (sous-entendu de la ville), le mot *bladi*, en basse latinité, signifiant blé.

Ce bénitier était donc dans le principe une de ces mesures publiques placées au moyen-âge dans les marchés pour la commodité des habitants des villes et des grosses bourgades. Le seigneur, ou, dans les villes municipales, les échevins et les notables, en fixaient la capacité, qui variait selon les temps et ne fut pas toujours la même. Voilà pourquoi le mot *nunc* se lit dans l'inscription dont il s'agit, pour exprimer que la mesure était celle adoptée pour le moment.

Les Templiers établis à la commanderie de Brelevennez n'étaient pas, il est vrai, seigneurs de la ville de Lannion, mais ils y avaient de grands droits, immunités et priviléges; la confiance que l'on avait en l'arbitrage de ces pieux guerriers leur avait sans doute fait donner le droit d'y fixer la capacité des mesures publiques.

Lorsque l'usage de s'en servir fut passé de mode, la pierre creusée dont nous parlons aura été rapportée dans l'église de la commanderie du Temple, et scellée au lieu où on la voit aujourd'hui, pour y être employée comme bénitier.

Sur plusieurs vitraux du chœur on voyait peinte la croix de gueules des Templiers, entourée de

l'*orle* ou cercle d'or, telle qu'elle se voyait d'ordinaire sur le *baculus* ou bâton magistral, insigne spécial de la dignité de grand-maître du Temple. Sur d'autres de ces vitraux était représenté l'*équilatéral* ou delta sacré, au milieu d'une gloire. Ces précieuses verrières ont été enlevées dans des réparations faites récemment aux vitrages de l'église, mais quelques-unes ont été recueillies et sauvées de la destruction par M. de Pengaern, habitant de la ville de Lannion, amateur zélé d'archéologie, et qui s'occupe en ce moment d'un ouvrage fort intéressant sur l'histoire et les antiquités de cette ville.

Sous le chœur de l'église de Brelevennez est une crypte ou chapelle souterraine dans laquelle on voit un saint sépulcre environné d'une grille et accompagné de plusieurs statues; mais tous ces ouvrages sont modernes. M. Mérimée, dans son *Rapport d'un voyage dans l'ouest de la France*, dit qu'il n'a pu en retrouver la date; elle est pourtant bien clairement exprimée dans l'inscription que l'on voit sur une grande tombe plate faisant partie du pavé de cette chapelle; on y lit :

Ci gît noble discret mi (*messire*) *Claude Legou, recteur de céans pandan* 38 *ans, par les soins duq.*[l] *a été fait ce sépulc. le grant autel, la sacris. et autres traveau. Décédé le* 27 *déc.* 1700. *p. di. p. lui* (*priez Dieu pour lui*).

Cette crypte et ses accessoires n'ont donc pu

être faits que dans le dernières années du XVII[e] siècle.

L'étymologie du nom de *Brelevennez* n'a aucun rapport ni avec l'église dont nous parlons, ni avec l'ordre du Temple; elle est simplement relative à la localité sur laquelle est assis l'édifice, et elle signifie en celto-breton *colline inculte*, des mots *brelé*, terrain inculte, en jachère, et *venez* ou *menez*[1], colline, montagne, en général lieu élevé quelconque (Dom Lepelletier, *dictionnaire celto-breton*).

Deux objets curieux d'antiquité ont été dernièrement retrouvés dans l'église de la commanderie de Brelevennez et mis à ma disposition, grâce à l'obligeance de M. Penguern qui en est possesseur. Le premier est une grande croix processionnelle en bois, revêtue d'une mince lame de cuivre chargée d'ornements relevés en bosse.

Cette croix est ce que l'on appelle une *croix tréflée*, parce que les extrémités de ses branches sont divisées en trois parties qui imitent les feuilles du trèfle. Sa longueur, depuis la brisure du bâton jusqu'à son extrémité supérieure, est d'un pied 6 pouces 3 lignes; la longueur totale du croisillon est d'un pied 2 pouces 5 lignes; l'épaisseur de chaque branche n'est que de 9 lignes.

Ses ornements se composent de feuillage et de

(1) Dans l'idiome breton le V se change très fréquemment en M, et ces deux consonnes s'emploient indifféremment l'une pour l'autre.

quinte-feuille, avec quatre médaillons quadrilobés. Le Christ qui y était attaché, et qui, en raison de la place qu'il occupait, devait être fort petit, est malheureusement tombé et a été perdu. Au-dessus est cloué le cartouche déroulé sur lequel on voit les quatre initiales I. N. R I. en capitales gothiques du XIIIe siècle.

Les médaillons renferment les symboles des évangélistes et une Vierge. Celui qui est placé au-dessus de l'inscription I. N. R. I. nous offre un aigle au-dessous duquel on lit sur une bandelette les mots *S. Jan*, écrits en lettres gothiques carrées.

Il est à remarquer que le nom de saint Jean est orthographié de la manière dont il se prononce dans l'idiome bas-breton, *saint Iane*, ce qui prouve que cette croix est de fabrique bretonne. Si elle eût été faite en France, le nom de cet évangéliste eût été orthographié comme on le prononçait en France au moyen-âge, *saint Jehan*.

Dans le médaillon qui est près de l'extrémité du croisillon à droite est un bœuf ailé, et on lit au-dessous saint Luc, écrit sur une bandelette, également en caractères gothiques carrés.

Le médaillon opposé du côté gauche renferme un lion tenant sous ses pattes une bandelette qui porte le nom saint Marc, toujours en mêmes caractères.

Enfin le médaillon du bas de la croix encadre l'image d'une Vierge assise tenant sur ses genoux un cartouche déroulé dont l'inscription est en partie effacée par la vétusté. Je n'y ai pu distinguer que les lettres Jhu M...., qui probablement signifient *Jesus mater*.

Toutes ces figures et les ornements qui les accompagnent sont d'un dessin très barbare, à l'exception pourtant des feuillages et des fleurs, qui ne sont pas de trop mauvais goût.

Le revers de la croix offre les mêmes ornements excepté qu'au point d'intersection des branches, c'est-à-dire sur le côté opposé à l'emplacement où était le Christ, on voit au milieu d'un grand cercle la croix pattée de l'ordre du Temple.

De ce côté le médaillon du bas de la croix, c'est-à-dire celui opposé à la figure de la sainte Vierge, ne renferme plus rien, la figure qu'il encadrait s'étant détachée et perdue; mais il n'y a pas de doute que c'était celle du quatrième évangéliste.

L'autre objet dont il nous reste à parler, et qui a aussi été trouvé à Brelevennez, est une décoration fort remarquable en cuivre travaillé tout à jour, et qui, à ce qu'il paraît, se portait suspendue au cou par une triple chaîne.

Cette décoration consiste en un cercle de 2 pouces 7 lignes de diamètre dans lequel sont inscrits deux triangles équilatéraux enlacés l'un dans l'au-



tre, de manière à former une étoile à six pointes. Les angles rentrants extérieurs de cette étoile sont ornés dans le style gothique de manière à représenter des arceaux.

Au centre de l'étoile on voit un second cercle de 2 pouces 4 lignes de diamètre, dans lequel est inscrite une grande croix fleurie.

Le revers de cette décoration, ou, si l'on veut, de ce médaillon, est tout pareil; mais dans le cercle intérieur on voit, au lieu d'une croix, l'agneau de saint Jean, patron des Templiers, portant, comme à l'ordinaire, un petit drapeau ou banderole qui est ici surmontée de la croix pattée du Temple.

L'Agneau de saint Jean (*Agnus Dei, qui tollis peccata mundi*) est un symbole que nous avons fréquemment rencontré dans les monuments de l'ordre du Temple. Celui qu'on voit ici est d'un style extrêmement barbare, et en général tout le travail du médaillon est assez grossier.

Quant au triangle équilatéral, ce symbole est encore plus commun dans tout ce qui est relatif aux chevaliers du Temple. Cette figure, la plus parfaite de toutes celles de la géométrie, était chez eux l'emblème de la perfection divine et de l'har-

monie de la nature; elle était aussi une de leurs allusions trinitaires.

La décoration que nous venons de décrire, et qui doit avoir été faite dans le XIIIe siècle, n'étant pas la croix conventuelle que portaient tous les chevaliers, croix dont la forme est aujourd'hui bien connue, doit être un insigne particulier de quelque dignité de l'ordre ou de quelque fonction spéciale, peut-être celle de chapelain ou de prieur ecclésiastique[1].

D'autres monuments des Templiers, desquels j'ai à entretenir ici la Société des Antiquaires de France, sont des tombes plates dont est pavée une petite chapelle de Saint-Jean, près du hameau de Creac'h, à une demi-lieue de Saint-Brieuc, chef-lieu des Côtes-du-Nord.

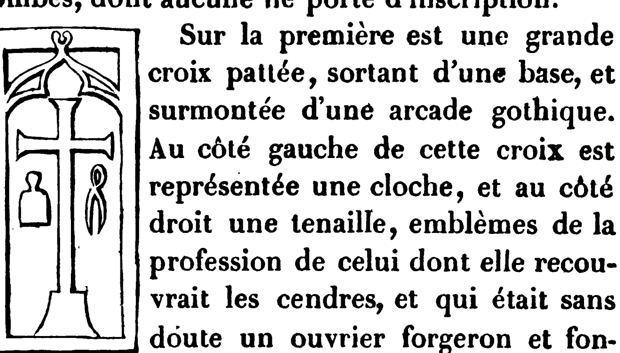
Je ferai d'abord observer que toutes les églises, prieurés ou chapelles, de l'ordre du Temple, sont généralement sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste ou sous celle de la sainte Vierge, en laquelle cet ordre avait une grande dévotion.

La petite chapelle de Saint-Jean en Creac'h est fort simple; cependant elle présente encore dans sa construction le cachet de deux époques différentes. Son portail, ainsi que sa façade, ont été réédifiés dans des temps modernes; le reste peut

(1) Une chose infiniment remarquable, c'est que cette ancienne décoration templière est exactement la même que celle qu'on porte encore aujourd'hui dans la franc-maçonnerie au grade d'*Elu Ecossais*.

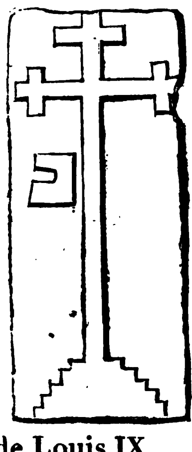
dater du XIII[e] siècle. Les paysans du lieu ont encore conservé la tradition qui l'attribue aux Templiers, et le souvenir du procès inique intenté à ces illustres chevaliers, qui sont généralement encore appelés dans les campagnes de la Bretagne *les moines rouges* (ar manac'h ruz), à cause de la croix rouge qu'ils portaient sur leurs manteaux.

Les tombes dont nous allons donner la description sont ornées de grandes croix de différentes formes, d'écussons de famille, et de quelques emblèmes particuliers, le tout gravé dans la pierre, et même d'une manière assez grossière. Nous donnons les figures des plus remarquables de ces tombes, dont aucune ne porte d'inscription.

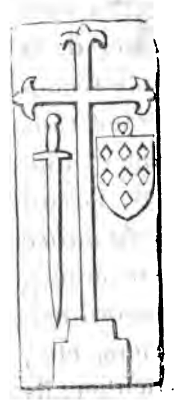


Sur la première est une grande croix pattée, sortant d'une base, et surmontée d'une arcade gothique. Au côté gauche de cette croix est représentée une cloche, et au côté droit une tenaille, emblèmes de la profession de celui dont elle recouvrait les cendres, et qui était sans doute un ouvrier forgeron et fondeur, par conséquent un frère servant, faisant partie de ce qu'on nommait dans l'ordre *la milice inférieure*, un de ces frères qui y étaient admis, comme on disait, *artis gratiâ*. Ces frères, ordinairement maréchaux, forgerons, armuriers, etc., étaient distingués par un costume particulier; ils

n'avaient pas les vêtements blancs de la milice noble ou *supérieure*; les leurs consistaient principalement en une dalmatique noire ayant devant et derrière une grande croix blanche de la forme de celle représentée ici. Leurs bottes et leurs éperons étaient noirs, ainsi que la garniture de leurs épées.

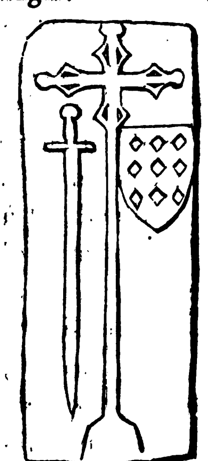


La seconde tombe est au contraire celle d'un dignitaire de l'ordre, celle d'un commandeur ou d'un bailli, ainsi que l'indique la double croix recroisetée qui y est représentée, et qui est plantée dans un piédestal à gradins. Au côté gauche de la croix est gravé ce heaume ou casque de forme si bizarre et à sommet tout plat, en usage surtout pendant le règne de Louis IX.



Dans la figure 3 nous représentons une autre tombe qui est celle d'un chevalier; elle porte une croix ancrée, supportée par un piédestal. Au côté gauche est une grande épée de la forme ordinaire de celles du XIIIe siècle; à droite un écusson chargé de *sept mâcles*, posées *trois*, *trois et une*, qui sont les armoiries primitives de la maison de Rohan, famille

illustre issue des premiers souverains de la Bretagne.



La quatrième tombe est ornée d'une grande croix d'une forme singulière, et qui se rencontre rarement dans les monuments anciens; elle est *losangée et pommetée*. Au côté gauche est une longue épée d'une forme pareille à celle de la tombe précédente, et à droite un écusson portant *neuf mâcles*, posées *trois, trois et trois*, armoiries encore actuelles de la maison de Rohan.

La tombe représentée figure 5 est la plus curieuse de toutes; elle porte en tête une petite croix latine, audessous de laquelle est une épée posée diagonalement; mais ce qui est le plus remarquable, c'est qu'entre cette épée et la croix qui la surmonte est figuré un grand triangle équilatéral, emblème mystique de l'ordre du Temple, comme nous l'avons dit cidessus, symbole sacré de ses rites secrets.

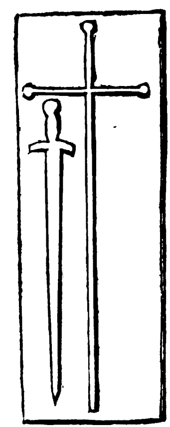
Quoique nous soyons bien loin de partager les préventions absurdes que le fanatisme a répandues sur l'ordre du Temple, quoique l'histoire impar-

tiale et sévère ait proclamé son innocence et fait connaître tout l'odieux du procès dont il fut la victime dans le XIV[e] siècle, on ne peut cependant douter, et nous en avons acquis plus d'une preuve, que cet ordre ne pratiquât dans son intérieur quelques rites particuliers se rattachant à un dogme puisé dans l'Orient même, et dont le but très probable était de ramener la religion du Christ à sa pureté, à sa simplicité primitives, but auquel on tendait en silence, but qui n'était connu que d'un certain nombre d'adeptes, ainsi que les signes symboliques qui y avaient rapport, but enfin qui, trahi plus tard par l'imprudence ou l'indiscrétion de quelques frères, attira sur l'ordre entier l'animadversion de la cour de Rome, intéressée dès lors à sa destruction.

La franc-maçonnerie, manteau sous lequel se sont longtemps cachés les Templiers pendant la persécution de leur ordre, a transmis jusqu'aux temps modernes une partie de ces symboles secrets, et l'on sait que le triangle *équilatéral* en est un des principaux. Il nous semble donc aussi curieux que remarquable de le retrouver ici gravé sur le tombeau d'un ancien templier.

La tombe que l'on voit ci-contre est fort simple; c'est aussi celle d'un chevalier. Elle ne présente qu'une grande croix pommetée et à gauche une épée, toujours de la forme bien connue de celles du XIII[e] siècle. Elle ne porte aucun blason.

Sur deux autres tombes placées à côté l'une de



l'autre on voit au contraire seulement un écusson sans aucun accessoire. Ces deux écussons sont aux armes de la famille des Beaumanoir, si renommée en Bretagne, surtout depuis le combat des Trente, où l'un de ses membres, Robert de Beaumanoir, commandait les Bretons.

Sur le reste des autres pierres tumulaires de la chapelle dont il s'agit on ne voit que des croix, seulement accompagnées d'une épée.

NOTE

SUR

L'ÉGLISE DE CHAMPEAUX.

Par M. A. TAILLANDIER, membre résidant.

L'intérêt que la Société royale des Antiquaires a déjà manifesté en diverses circonstances à l'ancienne église collégiale de Champeaux (Seine-et-Marne) me porte à lui donner les renseignements suivants concernant cette église.

Un projet de restauration en a été envoyé à M. le ministre de l'intérieur par M. Dupont, architecte à Melun. Ce projet, accompagné de plans et de dessins fort remarquables, a été soumis à la Commission des Monuments historiques placée auprès du ministère de l'intérieur. Cette Commission a décidé qu'une partie de ses membres se transporterait à Champeaux pour examiner la belle églisse en faveur de laquelle des secours sont sollicités du Gouvernement. En effet, MM. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, Denis, Charles Lenormant, Leprévost et

Grille de Beuzelin, se sont rendus le dimanche, 15 juin 1840, à Champeaux. J'ai eu l'honneur de les y accompagner, et j'ai pu être témoin de leur admiration pour le beau monument dont j'ai entretenu la Société il y a plusieurs années[1]. M. Dupont s'y était aussi rendu, et a pu montrer lui-même à MM. les membres de la Commission quelles étaient ses intentions relativement à la restauration de l'église.

La nef a paru, surtout à la Commission, d'une architecture du XIIe siècle digne du plus haut intérêt. Les stalles, en bois sculpté, malheureusement recouvert de plusieurs couches d'une épaisse peinture brune, sont fort curieuses. Indépendamment de celles que j'ai décrites dans ma notice, il faut ajouter toute l'histoire de Job, un renard prêchant des poules, des rats rongeant le globe du monde, etc. On ne désespère pas de pouvoir, au moyen de l'eau seconde, enlever la grossière peinture qui déshonore cette précieuse sculpture et restituer au bois des stalles sa couleur naturelle.

Les tombes ont particulièrement attiré l'attention de la Commission. Elles seront toutes relevées et placées sur les parois des deux bas-côtés de la nef. Des inscriptions ont été transcrites; elles révèlent l'ancienneté de la plupart de ces tombes,

(1) Voy. dans les *Mémoires de la Société*, t. XI, p. 268, ma *Notice sur l'ancienne église collégiale de Champeaux*.

Voici la plus ancienne de ces épitaphes; elle est de 1266 et en vers :

Justus veridicus pius hic iacet atque pudicus
Hugo sator fidei largus homoque Dei.
Orphanus et vidua quos non permisit egere,
Merent morte sua, sed tu Deus hunc miserere.
Annis sub mille centenis bis postea senis
Et sexagenis martis nonas obit ille.

En voici une autre un peu moins ancienne, mais qui est encore du XIIIe siècle (1299) :

Sum Drogo qui condor ibidem
qui legis hec equidem sic te manet exitus idem.
Artubus explicitis jaceo quid sum modo sitis,
qui titulum legitis sum cinis hoc eritis
annis tercentum minus unum sunt hic artus
nece.... Decembris.

J'ai pu lire cette fois en entier l'épitaphe que j'ai insérée dans ma notice (p. 274), mais avec une lacune. Je la rétablis dans son texte complet :

Hic jacet Dominus Arnaldus Donadei presbiter Hatursensis combdam canonicus et prepositus[1] hujus ecclesiæ qui obiit anno ab incarnatione Domini M CCC VI, die quartâ mensis octobris. Orate pro eo fratres.

(1) Le *prepositus* (prévôt) était le supérieur des chanoines de la collégiale de Champeaux. Voy. l'abbé Le Beuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. XV, p. 323.

Une tombe plus récente, elle peut être du XV[e] siècle, se trouve cachée par des bancs qui ont été placés au-dessus; ces bancs ayant été dérangés, nous avons admiré le style pur de cette tombe et surtout les figures gracieuses qui y ont été tracées.

Les vitraux sont dans le même état que celui où je les avais trouvés en 1834. Le vitrage de l'ancienne chapelle de Saint-Pierre, représentant saint Jean l'évangéliste, avec cette sentence de l'Apocalypse : *Johannem septem ecclesiis campellensis*, par allusion aux sept églises paroissiales qui formaient le doyenné de Champeaux, ainsi que l'a fait remarquer l'abbé Le Beuf[1], est assez bien conservé.

Ce qui est fort regrettable, c'est la perte du vieux tableau peint sur bois représentant la mère de la Vierge, dont j'ai parlé dans ma notice (p. 272). Il paraît que le curé, n'en connaissant pas la valeur, l'a fait barbouiller de mauvaises couleurs, si même il ne l'a laissé enlever par l'un de ces amateurs qui spéculent sur l'ignorance et l'incurie des personnes préposées à la garde de nos anciens monuments.

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, t. XV, p. 329.

RAPPORT

SUR LES

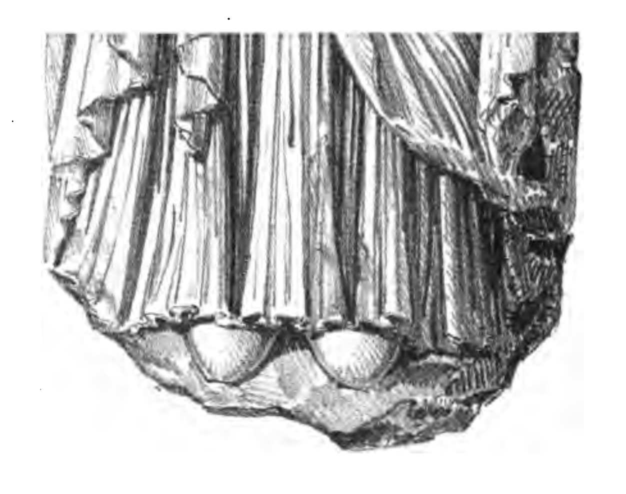
STATUES DU MOYEN-AGE

DÉCOUVERTES A PARIS, RUE DE LA SANTÉ,

EN DÉCEMBRE 1839,

Fait par une commission composée de
MM. de LAVILLEGILLE de LONGPÉRIER, et
GILBERT, rapporteur.

Tout ce qui se rattache aux souvenirs du moyen-âge devient nécessairement pour la Société des Antiquaires l'objet d'un culte particulier; elle entoure d'un respect religieux les ruines des monuments; leurs restes précieux sont pour elle autant de sujets d'études; les statues et les bas-reliefs qui les décorent en sont pour ainsi dire la clef, et servent à nous expliquer leur origine, à défaut de documents historiques. Aussi importe-t-il à l'histoire comme aux arts d'en conserver scrupuleusement les débris. Parmi plus de trois cents églises



Lith. de Thierry Frères à Paris.

ou chapelles qui existaient à Paris avant les événements de la révolution de 1789, un grand nombre présentaient sous leurs portiques des statues du plus haut intérêt sous le rapport du costume aux différentes époques de la monarchie et sous celui des traditions religieuses; le seul portail de Saint-Germain-l'Auxerrois a échappé comme par miracle à cette proscription de saints personnages, de rois, de reines, de princes, d'ecclésiastiques et de religieux qui, comme autant de feuillets, ont été arrachés à nos annales. C'est ainsi que le vandalisme procédait en précipitant sur le pavé les statues de vingt-huit rois de France qui décoraient la façade principale de l'église métropolitaine, ainsi que celle des saints personnages qui en ornaient les portiques[1]. Converties probablement en moellons, ces statues paraissaient perdues pour l'histoire, lorsqu'une circonstance inattendue en fit découvrir une partie rue de la Santé. Il y a quelques années, M. Albert Lenoir, architecte, passant par cette rue, s'aperçut que la plupart des bornes qui s'appuyaient au mur de clôture du marché au Charbon portaient, toutes, les caractères de statues qui avaient été retournées et enfouies en terre. M. Lenoir en fit son rapport à M. le préfet de la Seine, qui, instruit de cette découverte, s'empressa de

(1) Dans les premiers siècles de la monarchie, un édit de Childebert, daté de l'an 554, ordonna la destruction de tous les temples et statues érigés au paganisme.

faire exhumer deux de ces statues pour en connaître l'importance, et l'utilité qui pouvait en résulter pour la science de l'archéologie; mais soit préoccupation de sa part ou tout autre motif, il ne fut point donné de suite à ces recherches, et ce n'est que depuis environ huit mois que les journaux ont annoncé la découverte de ces statues comme étant toute récente. Toutefois je ferai observer que c'est à M. Depaulis, l'un de nos graveurs de médailles les plus distingués, qu'on doit le soin d'en avoir reveillé le souvenir, en sollicitant de M. Pontonnier, chef de division à la préfecture de la Seine, l'extraction de ces statues. En effet cette démarche n'a pas été faite en vain, car M. le comte de Rambuteau, préfet, animé d'un véritable intérêt pour tout ce qui intéresse les arts et les sciences, les a fait non-seulement déterrer et exposer à la curiosité publique dans le marché, mais elles ont été, par l'ordre de ce magistrat, déposées dans la grande salle du palais des Thermes et réunies aux autres monuments de sculpture destinés à l'étude. Ce fut dans cette circonstance que la Société des Antiquaires, désirant se rendre compte de l'importance de ces statues, nomma une Commission composée de Messieurs de Lavillegile, Longpérier et Gilbert, et à laquelle s'est adjoint notre confrère, M. Jorand. La Commission s'est transportée à cet effet au marché au Charbon, situé rue de la Santé, où, après avoir soumis à son examen les quinze statues qui servaient précédem-

ment de bornes, elle a recueilli les renseignements suivants. Dans leur état actuel, privées de leurs têtes et des attributs qui les distinguaient, elles n'offrent aujourd'hui que des tronçons frustes ou espèces de torses nullement susceptibles d'être restaurés. Cependant, malgré les mutilations que ces statues ont subies, réduites à de simples sujets d'étude, elles présentent encore un intérêt réel sous le rapport de l'art et du costume. La simplicité des poses, l'élégance et la richesse des vêtements brodés avec toute la finesse qui caractérise leur époque, le jet naturel des draperies, qui accuse le mouvement et les diverses attitudes des personnages, enfin de nombreuses traces de peinture et de dorure, tout se réunit pour faire classer ces figures parmi les plus belles sculptures du moyen-âge. De ces quinze statues, il en est deux qui appartiennent au XII[e] siècle; les treize autres paraissent à leur style avoir été exécutées vers la fin du XIII[e]. Quant à leur destination primitive, la composition de l'une de ces figures est venue jeter une vive clarté sur leur origine collective (Pl. XI, *fig.* 1). L'identité parfaite qui existe entre cette statue et celle de saint Denys, qui décorait l'une des parties latérales du portail méridional de la métropole de Paris, décrit par l'abbé Le Beuf[1], ne permet pas de douter de son origine. Cette statue,

(1) *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, 1754, p. 13.

revêtue d'une chasuble et décorée du *pallium*, représente saint Denys, premier évêque de Paris, et, contre l'usage ordinaire, ce prélat tient entre ses mains un crâne humain entouré d'un cordon de cheveux, au lieu d'une tête mitrée, forme habituellement usitée dans le moyen-âge pour désigner le genre de supplice que les martyrs avaient subi. Une autre statue, qui paraît provenir de la même église, a également fixé notre attention par les plis droits en tuyaux et sans flexion de sa robe; elle a été dessinée par notre confrère, M. Jorand (P. XI, *fig.* 2). Cette statue, dont l'exécution appartient au XIIe siècle, nous a paru être l'une de celles qui décoraient les faces latérales du troisième portail de la façade principale de Notre-Dame. La conformité de style qui existe entre cette statue et celles de ce portail décrites par l'abbé Le Beuf, et que ce savant signale comme provenant de l'une des deux églises abattues par l'évêque Maurice de Sully, est venue fortifier nos conjectures. Parmi ces débris nous avons également distingué une tête colossale imberbe, qui nous a paru être celle d'un évêque; le contour de la mitre, qui a été brisée, et les fanons encore existants, ne laissent aucun doute sur le caractère du personnage auquel elle a appartenu. Le torse colossal d'un autre personnage, vêtu d'une tunique à plis droits et serrés, gisait également parmi ces fragments. Leur état de mutilation ne permettant pas d'en entreprendre la restauration, utiles à l'art, ils pourront être offerts comme les

types les plus parfaits de la statuaire dans les XIIe et XIIIe siècles.

Tels sont, Messieurs, les résultats de nos investigations consciencieuses; puissent-ils justifier la confiance que vous avez bien voulu nous accorder!

RAPPORT

SUR LES

STATUES DÉCOUVERTES

DANS UNE MAISON SITUÉE

AU COIN DES RUES SAINT-DENIS ET MAUCONSEIL,

Fait par une commission composée de
MM. de LAVILLEGILLE, de LONGPÉRIER
et GILBERT, rapporteur.

Le sol parisien a été remué tant de fois qu'il en est souvent résulté des découvertes assez importantes pour l'étude de l'archéologie. Plusieurs de ces découvertes, consignées dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* et dans ceux de la *Société des Antiquaires de France*[1], ont révélé l'origine de la domination romaine à Paris et quelques-unes des phases de notre histoire. Celle qui

(1) Rapport de la Commission nommée pour examiner les antiquités romaines découvertes à Paris dans les fouilles de l'église de Saint-Landry de la Cité, en juin 1829, t. IX, p. 2.

a été faite tout récemment vient accroître nos regrets sur les actes de vandalisme qui ont eu lieu pendant le cours de la tourmente de 1793. Au mois d'avril 1840, en travaillant aux fouilles nécessaires à la construction d'un établissement de nouveautés situé au coin des rues Saint-Denis et Mauconseil, on découvrit successivement, à trois pieds au-dessous du sol, quatorze statues et quelques débris de figures dont les vêtements étaient encore empreints de riches couleurs et des ornements dorés dont elles étaient originairement ornées. Votre Commission s'étant transportée sur les lieux, d'après l'invitation que vous lui en avez faite, reconnut que ces statues, d'un très beau caractère, de grandeur naturelle, mais presque toutes décapitées, représentaient, d'après toute vraisemblance, Jésus-Christ et les douze apôtres, parmi lesquels on distingue parfaitement saint Pierre, saint Paul et saint Jacques-le-Majeur, assis (Pl. XI, *fig.* 3), qui, en sa qualité de patron de la confrérie des pèlerins de ce nom, est vêtu de ce costume, la panetière ornée de coquilles suspendue au côté gauche, et la tête couverte d'un large chapeau dont les bords sont rabattus. Près de cette statue nous reconnûmes saint Jean l'évangéliste, fils de Zébédée et frère de saint Jacques, vêtu en pèlerin et portant au côté une escarcelle garnie de coquilles. Les attributs et les instruments du martyre des autres apôtres ayant disparu pour la plupart, ainsi que les têtes, il ne nous a pas été possible de re-

connaître les personnages qu'elles représentent, même à l'aide des fragments d'inscriptions tirées de l'Ecriture dont les vêtements sont ornés et dans lesquelles on lit encore sur l'une d'elles: Viri sancti quos elegit Dns. Mais ce que l'état de ces statues nous a permis de constater, c'est qu'elles paraissent avoir été exécutées à une époque où l'art plastique avait fait de sensibles progrès; leur pose, les plis des vêtements, l'agencement des draperies et le caractère des têtes préludent déjà aux beaux jours de la statuaire française, sous François Ier et Henri II, et indiquent le règne de Charles VIII.

Une statuette de 3 pieds de hauteur, la quatorzième de cette suite, vêtue en pèlerin, nous a paru être celle du donateur de ces statues, qui, par humilité, s'est fait représenter dans des proportions moins grandes. Quel que soit le silence des historiens de Paris sur leur existence, l'emplacement sur lequel elles ont été trouvées révèle en quelque sorte leur origine primitive, et ne permet pas de douter que, comme objets de décoration, elles ornaient anciennement l'intérieur de l'église de Saint-Jacques de l'Hôpital, fondée dans le même lieu en 1321 par une pieuse confrérie de bourgeois de Paris, comme l'un de ces asiles hospitaliers que le christianisme, dans son inépuisable charité, avait ouvert pour *y loger et hébergier* les pèlerins qui se rendaient ou revenaient de Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, lieu de prédi-

lection et l'un des pèlerinages les plus célèbres du XIV[e] siècle.

Depuis plus de trente ans l'église et le cloître de Saint-Jacques de l'Hôpital ont été démolis pour faire place à différents établissements. L'un des portiques de l'église, donnant sur la rue Saint-Denis, resté debout, n'a été abattu que depuis quelques années; il était décoré de trois statues en pierre. Deux de ces statues, représentant des évêques, ont été exposées pendant longtemps sous la porte cochère d'une maison sise sur le boulevard de Bonne-Nouvelle, sans que leur destination ultérieure ait été connue. Quant à celles dont on vient de faire la découverte, il est à désirer que le Gouvernement négocie leur acquisition auprès du propriétaire, afin que ces statues, à l'abri de toute mutilation, soient réunies au musée des Thermes avec les autres monuments d'archéologie, pour être désormais offertes à l'étude des savants et des artistes.

NOTE

SUR UN RETABLE

QUI SE TROUVE

DANS L'ÉGLISE DE FAVEROLLES,

ARRONDISSEMENT DE MONTDIDIER, DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

Par M. L. C. Charles de L'ESCALOPIER, membre résidant.

Nous nous étions arrêtés devant l'église de Faverolles, village situé à une lieue de Montdidier. Sur le portail, des sculptures mutilées, des tronçons de colonnettes brisées avaient attiré nos regards. Nous entrâmes dans l'intérieur du temple: il paraît remonter à la seconde moitié du xve siècle; mais rien ne mérite d'y fixer l'attention, si ce n'est toutefois, dans la chapelle des fonts baptismaux, un retable qui représente la Passion de Jésus-Christ, et qui, placé là presque dédaigneusement après avoir été descendu du maître-autel, poudreux, incomplet, offre néanmoins des restes intéressants. Les habitants le prétendent et

le disent aussi ancien que la cathédrale d'Amiens; c'est une opinion dénuée d'exactitude, une orgueilleuse erreur.

La merveille d'Amiens, en effet, date de 1220[1], et le retable de Faverolles n'est certainement pas antérieur à Charles VIII, 1483-1498[2]: il en porte le triple cachet dans son ornementation; dans le fusil que tient un des soldats gardiens du sépulcre; dans le long et étroit panneau qui dépend de sa base, et dont les décorations ne sont autre chose que des fleurons en enroulements appartenant aux premiers temps de la Renaissance.

A l'occasion de ce morceau de sculpture, il nous sera peut-être permis de développer, sur les retables en général, quelques détails d'autant moins déplacés ici, qu'ils sont pour ainsi dire encore la description de celui dont nous avons l'honneur d'entretenir la Société R[le] des Antiquaires de France.

En architecture, un retable est l'ensemble du lambris, au-dessus d'un autel adossé, dans lequel est quelquefois pratiqué le tabernacle; et l'on appelle contre-retable, seulement le panneau de ce lambris, formé par un tableau ou par un bas-relief[3]. En archéologie, on entend par retable ces bas-reliefs eux-mêmes. Ce sont des espèces de petits tableaux à plusieurs divisions, de 4 jus-

(1) M. Gilbert, *Cathédrale d'Amiens.*

(2) *Art de vérifier les dates*, t. I.

(3) Boutard, *Dictionn. des arts du dessin.*

qu'à 8 et 10 pieds environ, creux d'à peu près 9 pouces; et dans lesquels sont représentées, en plein relief, la Passion de Jésus-Christ, des scènes entières de sa vie ou de celle des saints, de leurs miracles, de leurs *légendes dorées*. Annales de bois, ils remplaçaient autrefois sur les autels les tableaux peints d'aujourd'hui que l'on voit au-dessus des tabernacles, et produisaient assurément un plus merveilleux effet que les peintures.

C'est en Picardie et dans les provinces voisines que l'on rencontre plus communément ces sortes de sculptures. Vers la fin du XVe siècle, à l'exemple de Marguerite d'Autriche[1], ce fut chez les seigneurs et les châtelains de ces contrées une mode de donner un retable à son église[2]. Quelques-uns ont échappé, en les traversant, aux ravages des années, aux fureurs des iconoclastes de 93, aux ruines d'un vandalisme aveugle. Quand ils sont d'une bonne conservation, quand leurs lambeaux vermoulus ne tombent pas trop en poussière, précieux débris du moyen-âge, ces monuments, comme une grande page de l'histoire des arts, offrent à l'antiquaire un réel intérêt.

L'ornementation des retables est généralement riche, surtout lorsque ces bois sculptés appartiennent aux XIVe et XVe siècles, époque du gothique flamboyant et du beau style ogival. Dans

(1) Fondatrice de l'église de Brou, où est son tombeau.

(2) Nous devons ce renseignement à M. du Sommerard.

les moulures dominent les formes prismatiques; les couronnements sont de véritables mignardises groupées et découpées en dentelles délicates; les clochetons, qui se détachent en avant-corps sur les compartiments, sont fouillés à jour et surmontés de choux fleuris d'une grande finesse dans l'exécution: partout on reconnaît un faire habile joint à la patience du travail.

On retrouve souvent des restes de solides dorures. Les statuettes des sujets, peintes pour la plupart à l'eau d'œuf, offrent encore sur les costumes des dessins curieux. Leur expression est pleine de sentiment, naïve et pieuse: on sent qu'une pensée de christianisme a passé par là. Les intérieurs, quelquefois, retracent des détails qui se rattachent à la vie privée des vieux siècles, transportent l'imagination parmi les mœurs évoquées des anciens jours, et lui font remonter les âges. Dans les lointains, dans les fonds, il n'est pas rare d'apercevoir des tourelles crénelées, des châteaux, des fragments de villes; et ces paysages du temps, malgré les erreurs d'une perspective qui s'essaie, ajoutent au pittoresque et complètent l'illusion.

On donne aussi le nom de retable aux bas-reliefs qui décorent parfois les devants d'autels[1]; ceux-là sont ordinairement moins profonds, moins chargés que les autres. Leurs figures ont des attitudes bizarres et roides qui dénotent une

(1) D. Bouillart, *Hist. de l'abb. de Saint-Germain-des-Prés.*

date reculée : tels sont par exemple, entre autres, le retable des moines de Cluny, de la collection de M. du Sommerard; et le magnifique devant d'autel, en or, récemment apporté de Bâle et exposé à Paris, d'où il ne devrait plus sortir.

Dans les statuts de l'ordre du Croissant, qu'il institua en 1448, on voit que René, roi de Sicile, ordonna de mettre dans l'église cathédrale d'Angers de grands tableaux de bois hauts de 4 pieds, sur lesquels devaient être « les armes, avec les tymbres et cry d'un chascun des chevaliers et escuyers de l'ordre[1]. » C'était, pour ainsi dire, un retable de blason couvert des *hiéroglyphes de la féodalité*[2], mystérieux souvenir de quelque fait antique et chevaleresque.

(1) La Colombière, *Théâtre d'honn. et de chevalerie*, t. I. — M. de Marchangy, *Gaule poét.*, t. IV.

(2) Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, t. I.

DESCRIPTION

DE LA

PIERRE TUMULAIRE

PLACÉE ANCIENNEMENT

AU-DESSUS DE LA SÉPULTURE DE NICOLAS FLAMEL,

DANS L'ÉGLISE SAINT-JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE.

Par M. de LAVILLEGILLE, membre résidant.

A l'époque où la ville de Paris venait de faire l'acquisition de la tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie et de sauver ainsi ce monument d'une démolition certaine, M. le comte de Rambuteau, préfet du département, voulut bien se charger de constater l'authenticité d'une table de pierre qui lui avait été signalée comme provenant de la même église. Cette pierre, d'après l'inscription qui y était gravée, paraissait être celle que Nicolas Flamel fit placer au-dessus de sa sépulture, et dont l'Essai sur la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Bou-

cherie fait mention. L'abbé Villain dit en effet dans cette histoire, à propos de Flamel[1] :

« Ce fondateur, occupé de la mort, avait fait faire « de son vivant une petite inscription qu'il gar- « dait chez lui. Après sa mort elle fut placée, selon « sa volonté, à un des piliers où est maintenant « l'œuvre, au-dessous de l'image de la sainte « Vierge et au-dessus du lieu de sa sépulture. Main- « tenant cette inscription est à un des piliers de « la sous-aile, vis-à-vis de l'œuvre; elle annonce « un homme modeste, qui, sans faire étalage de « ses grandes fondations, veut seulement que la « mémoire en soit conservée, et en même temps « exciter les fidèles à prier pour lui... »

Un examen scrupuleux de la pierre signalée à M. le préfet ne m'ayant pas permis de douter que ce ne fût bien réellement l'inscription même dont parle l'abbé Villain, j'ai pensé qu'on n'apprendrait pas sans intérêt l'existence de ce curieux débris, échappé seul à la destruction de l'église. La popularité du nom de Nicolas Flamel, les fables qui ont été répandues à son sujet lorsqu'on le croyait occupé de la transmutation des métaux et découvrant la pierre philosophale, m'ont paru des motifs suffisants pour m'engager à donner une représentation du monument funèbre qu'il s'était élevé, et à l'accompagner d'un extrait du rapport que j'ai adressé à M. de Rambuteau.

(1) *Essai d'une Histoire de la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, p. 152.

L'inscription dont il s'agit était depuis six ans en la possession de M. Signol, marchand de curiosités, rue de Seine[1]; elle lui avait été vendue en 1833 par un nommé Guérard, marchand de coquilles et d'objets d'histoire naturelle; celui-ci l'avait achetée lui-même d'une fruitière de la rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie, qui s'en servait pour mettre dessus *ses épinards*. Je me suis attaché à comparer cette inscription avec les différentes copies qui nous en sont parvenues, et à chercher si elle offrait bien tous les caractères d'un monument du XVe siècle.

La table de pierre achetée par M. Signol est en liais, devenu brun par l'effet du temps; sa forme est un carré long arrondi par le haut à ses deux angles; sa longueur ou hauteur est de $0^{m},58$, sa largeur de $0^{m},45$ et son épaisseur de $0^{m},04$. Elle se trouve divisée en trois parties dans sa hauteur; la partie supérieure est occupée par une espèce de tableau renfermant trois figures dessinées sur le plan même de la pierre, et qui ne s'en détachent que parce que la pierre a été fouillée entre les figures. Quelques vestiges d'une matière noire, ayant un aspect métallique, indiquent que le fond du tableau devait être autrefois de cette couleur. Cette représentation a $0^{m},11$ de haut; autour règne un espace uni de $0^{m},03$. On y voit au centre

(1) Plusieurs personnes ont pu voir figurer cette pierre, en 1837, à la vente de M. le docteur Hébray, où elle avait été placée par M. Signol lui-même, qui a cru ensuite devoir la retirer.

Jésus-Christ tenant le monde dans la main gauche sous la forme d'une boule surmontée d'une croix; saint Pierre, une clef à la main, est placé à sa droite, et saint Paul, armé d'une épée, à sa gauche. Entre le Sauveur et saint Pierre on remarque le soleil, et du côté de saint Paul, la lune. Au-dessous est l'inscription suivante, en lettres gothiques gravées en creux et remplies de cette matière noire dont j'ai parlé plus haut. Voici cette inscription rapportée telle que l'espace a permis de l'écrire sur la pierre.

> Feu Nicolas Flamel iadis escri
> uain a laissié par son testament a
> leuvre de ceste eglise. certaines
> rentes et maisons quil auoit
> acquestées. et achatées a son ui
> uant. pour faire certain seruice
> diuin. et distribucions d'argent
> chascun an. par ausmosne tou
> chans les quinze vins. lostel Di
> eu et autres églises et hospitaux
> a Paris. Soit prié pour les trespassez.

L'inscription précédente occupe une hauteur de $0^m,28$; au-dessous est un squelette couché dans un suaire et accompagné d'un cartouche sur lequel on lit :

> Domine Deus in tua misericordia speravi.

Cette figure, gravée comme le tableau superieur, et qui devait, comme les figures de celui-ci, se dé-

tacher sur un fond noir, n'occupe qu'une hauteur d'un décimètre. Enfin, sur la partie restante au bas de la pierre se lisent ces deux espèces de vers :

De terre suis venus et en terre retourne.
Lame rens a toy J. H. V. qui les pechies pardonne.

On retrouve dans cette inscription le soleil et la lune que Flamel avait aussi fait peindre sur une des arcades des charniers du cimetière des Innocents, ainsi que saint Pierre et saint Paul, que le prétendu philosophe hermétique paraît avoir eu en grande vénération, et qu'il avait fait pareillement représenter au cimetière des Innocents, au-dessus de l'endroit où sa femme Pernelle était enterrée.

Il nous reste maintenant à comparer l'inscription que je viens de faire connaître avec les descriptions que fournissent quelques auteurs. Je laisserai de côté Dulaure, qui n'a fait que copier l'abbé Villain en le tronquant, et je vais citer en entier le passage dans lequel ce dernier historien signale une inscription qui ne peut être autre que celle dont je viens de parler.

On lit dans l'*Essai d'une Histoire de la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, page 153.

« ....Au haut de l'inscription est figuré le Sauveur tenant la boule du monde, entre les deux apôtres saint Pierre et saint Paul, avec un soleil et une lune. L'inscription porte :

Feu Nicolas Flamel, jadis écrivain, a laissié par son testament, à l'OEuvre de cette église, certaines rentes et maisons qu'il a acquestées et achatées de son vivant, pour faire certain service divin et distribucions d'argent chacun an par aumône, touchant les Quinze-Vingts, Hôtel-Dieu, et autres Eglises et Hôpitaux de Paris.

Soit prié pour les Trépassés.

« Il y a un rouleau écrit sur lequel on lit ces paroles :

Domine Deus, in tua misericordia speravi.

« Au-dessous est représenté un cadavre à demi consommé, et ensuite est écrit :

De terre suis venu et en terre retourne :
« L'âme rends à toi J. H. V. qui les pechiés pardonne. »

Ces deux inscriptions s'accordent parfaitement; elles diffèrent bien dans la manière d'écrire quelques mots, mais ces légères différences ne sont guère importantes, si l'on fait attention au peu de soin apporté autrefois dans la reproduction des inscriptions. On peut se convaincre aisément de cette incorrection en comparant le passage cidessus, de l'abbé Villain, avec une copie de la même inscription. La Bibliothèque royale possède un recueil manuscrit, en neuf volumes in-folio, des épitaphes des personnes illustres, etc., inhumées dans les églises de la ville et faubourgs de Paris. On voit, dans le deuxième volume, qui

traite de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à la page 259:

« Dans la nef, sur un pilier près du chœur, à une « pierre blanche fort usée, est écrit ce qui suit :

Feu Nicolas Flamel, jadis écrivain, a laissé par son testament, à l'œuvre de cette église, certaines rentes et maisons qu'il avait acquestées et acheptées à son vivant pour faire certain service divin et distributions directes chacun an par aulmônes touchant les Quinze-Vingts, l'Hotel-Dieu, et autres églises et hopitaux de Paris.

Priez Dieu pour les Trespassez.

« L'année couverte de plâtre. »

Cette description et celle de l'abbé Villain se rapportent bien évidemment à la même inscription, et cependant elles ne sont pas parfaitement identiques. C'est donc à un manque d'exactitude dans le travail du copiste qu'il faut attribuer la cause des dissemblances qui existent entre ces deux reproductions. Cette même cause explique le défaut de conformité que j'ai fait remarquer entre l'inscription gravée sur la pierre de M. Signol et celle que contient l'Essai sur la paroisse Saint-Jacques. La copie fournie par le manuscrit dela Bibliothèque royale n'est pas plus fidèle, mais les variantes, comme je l'ai déjà dit, ne portent guère de part et d'autre que sur l'orthographe de quelques mots. Il est facile de les expliquer, d'ailleurs, par la difficulté de lire une inscription placée peut-être à une certaine élévation, dont

les caractères sont petits, où se rencontrent des abréviations, et qui n'était pas entretenue avec beaucoup de soin, puisqu'à l'époque où fut formé le recueil de la Bibliothèque royale une partie de la pierre était couverte de plâtre[1].

D'après tous les motifs que je viens d'exposer, il n'existe pour moi aucun doute que la pierre dont M. Signol était devenu possesseur ne fût la pierre même que fit graver Flamel. L'aspect de la pierre, les dessins des figures, le caractère des lettres employées, l'orthographe des mots, bien plus en rapport avec l'époque que celle employée dans les copies fournies par l'Histoire de la paroisse Saint-Jacques et par le manuscrit de la Bibliothèque royale, tout concourt à démontrer que cette inscription date des premières années du XV[e] siècle. La pierre sur laquelle elle est gravée, après avoir été placée à un pilier de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, suivant les intentions de Flamel, y sera sans doute restée jusqu'à la démolition de l'église. Alors, c'est-à-dire vers l'an V (1797), cette table de pierre aura semblé pouvoir être de quelque utilité à un habitant du voisinage qui l'aura achetée ou s'en sera simplement emparé sans y attacher aucune importance.

J'ajouterai, en terminant, que ma conviction personnelle a été partagée par M. de Rambuteau,

(1) On voit encore, en effet, dans les creux des lettres du bas de l'inscription, des traces du plâtre qui l'a recouvert ainsi pendant un certain temps.

qui a fait acquisition de la pierre de Flamel pour le compte de la ville de Paris. Elle est en ce moment déposée à l'Hôtel-de-Ville, en attendant qu'elle puisse trouver place dans la tour de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, lorsqu'on s'occupera de sa restauration. C'est un projet qui ne peut manquer d'être vivement approuvé. Quel édifice pourrait paraître plus convenable, pour recueillir l'inscription dans laquelle le pieux écrivain rappelle le souvenir des fondations religieuses auxquelles il avait consacré une partie de ses biens, que cette tour imposante, seul reste de l'église où Flamel avait sa sépulture? Et, lorsque de tous côtés les monuments antiques disparaissent sous le marteau démolisseur, il est consolant de voir assurer la conservation d'une pierre tumulaire également précieuse par son antiquité et comme étant l'œuvre d'un homme dont le nom a acquis une immense célébrité.

M. De Lavillegille a offert à la Société une épreuve ou copie en plâtre de cette pierre intéressante. (*Note de la Commission.*)

FIGURINES DE FER.

Par M. Adrien de LONGPÉRIER, membre résidant.

On conserve dans plusieurs collections d'antiquités des figures de fer, en général d'assez petites dimensions, et se rapportant toutes, avec quelques légères variétés, à un type commun.

Ces figures, dont l'exécution est assez grossière, représentent un personnage barbu, aux cheveux longs, et dont tout le corps est velu. Les plus complètes sont armées d'une massue et quelquefois d'un bouclier; d'autres, auxquelles ces appendices ont été enlevés, nous laissent voir les trous ou les attaches qui avaient servi à les fixer. Leur attitude d'ailleurs ne permet aucun doute sur la nature des objets que le fabricant, je n'ose dire l'artiste, leur avait placés dans les mains.

Quelques amateurs ont pensé que ces statuettes appartenaient à l'époque celtique, et depuis qu'un des compilateurs anonymes qui rédigent le *Magasin pittoresque* en a publié deux[1] qu'il qualifie sans hésitation d'*Hercules gaulois*, cette attribution a joui d'un certain crédit.

(1) *Magasin pitt.*, année 1836, p. 332.

D'abord, et sans entrer plus avant dans la question, on aurait pu trouver surprenant que des monuments de fer d'une si haute antiquité nous fussent parvenus dans un état aussi parfait de conservation, car c'est à peine si les figures dont je parle sont teintées d'une légère couche de rouille, tandis que les haches et les ceinturons que l'on rencontre dans les sépultures des Francs sont presque toujours dans un état d'oxydation extrême. Ces derniers objets seraient cependant de cinq cents ans environ plus modernes.

Une autre objection, moins matérielle, mais plus importante peut-être, devait se présenter encore assez naturellement à l'esprit; les Celtes ont-ils jamais fabriqué de petites idoles du genre des lares romaines ou étrusques?

Or, rien n'est moins certain. Si j'osais même dire mon opinion tout entière, alors que le temps me manque pour faire valoir les raisons sur lesquelles elle est fondée, je nierais l'existence de toute espèce d'images de ce genre chez ce peuple.

Ce que nous savons de l'esprit des Celtes, des principes religieux entretenus par les druides, nous porte à croire que la représentation de la divinité sous la forme humaine n'eût été ni comprise par le peuple, ni tolérée par la caste sacerdotale; cela, à une époque où l'on n'employait même pas le ciseau dans la construction des autels ou des sanctuaires. Car si les figures de fer qui

nous occupent étaient gauloises, il faudrait assurément les considérer comme antérieures aux statuettes de bronze qui représentent Mercure et dont notre pays semble avoir été inondé après la conquête romaine. Jusqu'à présent on n'a jamais rencontré aucun Mercure de fer.

On a publié à la vérité comme gauloises quelques figures d'un travail barbare et qui portent parfois des inscriptions; mais il est facile d'y reconnaître des monuments propres aux Gnostiques, aux Ophites ou même des créations Baphométiques.

Je reviendrai au reste plus au long sur cette classe de figures, dont je ferai connaître plusieurs variétés inédites.

Enfin, voulût-on, malgré toutes les raisons que je viens d'exposer, voir dans nos figurines de fer des divinités gauloises, le nom d'Hercule qui leur est appliqué serait bien malheureusement choisi puisque parmi les dieux de la Grèce, dont, suivant César, le culte se serait introduit chez nos premiers ancêtres, il n'est nullement question du fils d'Alcmène.

La solution du problème dont je viens de faire connaître les données nous est fournie par un monument de la collection de M. Alfred Lorne, à Sens, amateur dont le zèle sauve chaque jour de la destruction de précieux débris d'antiquités.

C'est une figure de fer tout-à-fait semblable à celles que l'on connaissait jusqu'à présent;

mais qui est fixée par le dos sur une plate-bande de fer; les pieds sont supportés par un cul-de-lampe gothique, et elle est surmontée par un clocheton dont le style rappelle les sculptures en bois ou en pierre qui ornent nos vieux monuments. J'ai reconnu que toutes les autres figures conservent des traces du tenon qui les rivait à la plate-bande; il est donc impossible de douter qu'elles n'aient eu la même destination que celle dont je viens de donner la description.

Un examen attentif m'a convaincu que celle-ci n'était autre chose qu'un montant de serrure du XIVe ou du XVe siècle. Il suffirait au reste, pour s'assurer de la réalité de cette date, de jeter les yeux sur des méreaux du XIVe siècle qui nous montrent un écu de France *tenu* par un personnage velu entièrement semblable à nos figurines[1].



1 2

Ces objets une fois rendus à leur époque véritable et à leur destination réelle, on s'explique alors facilement et le métal dont ils sont faits et leur excellente conservation.

(1) On voit en même temps ici que l'écu de France est gardé par ce personnage.

Il est encore une circonstance dont on ne peut se rendre compte qu'en se reportant aux usages des artistes du moyen-âge: c'est l'absence de sexe chez plusieurs des figurines de fer. Cette particularité prouve surabondamment, selon moi, que leur origine ne peut être bien ancienne; car j'y vois un signe certain de l'influence des idées chrétiennes.

On peut juger de ce que je viens de développer par les dessins que je dois au talent de mon collègue et ami M. Muret, dont le crayon sait si bien exprimer le style particulier aux œuvres d'art de chaque siècle (Pl. XII).

Maintenant, que représentent ces figures, et quelle peut être leur signification comme ornement d'une serrure?

A mon avis, c'est un géant ou sauvage, et sa fonction est de veiller à la sûreté des personnes ou des richesses, suivant que la serrure fermait une porte de maison ou un coffre.

Cette explication, qui peut paraître forcée au premier aspect, a besoin d'être un peu étendue pour être mieux saisie[1].

(1) On pourrait me répondre avec Sancho : « Mire vuestra merced que aquellos que allì se parecen no son gigantes sino molinos de viento. » J'en profiterais pour faire remarquer que si Cervantes a introduit dans son admirable livre l'épisode ridicule des géants, c'est que les romans de son temps en remplissaient leurs pages en leur donnant le rôle de geôliers des princesses enchantées.

Premièrement, la villosité est un signe de vigueur corporelle qui a toujours été attribué aux géants, comme aussi un indice de l'état de nature qui servait à caractériser les sauvages. Dans l'antiquité nous voyons la dépouille des géants confondue avec celle des bêtes velues.

Hercule, suivant Ptolémée Héphæstion, n'était par revêtu de la peau du lion de Némée, mais bien de celle d'un certain Léon, un des géants qu'il avait tués[1]. Minerve se couvre de la peau du géant Pallas[2]; Hermès écorche le géant Ascus et se sert de sa peau pour en faire une outre.

Ces vers de Claudien :

. . . . . . Hic prodigiosa gigantum
Tergora dependent, et adhuc crudele minantur
Affixæ truncis facies[3] . . . .

emploient pour désigner la dépouille des géants les mêmes expressions dont se sert Virgile en parlant des peaux de bœufs dont on composait les cestes :

. . . . . Tantorum ingentia septem
Terga boum[4]. . . . .

(1) Ὡς ὁ Ἡρακλῆς οὐχὶ τὸ τοῦ Νεμεαίου λέοντος δέρας ἠμπίσχετο, ἀλλὰ Λεοντός τινος ἑνὸς τῶν γιγάντων, ἐπὶ μονομαχίας προσκλήσεις, ὑφ' Ἡρακλέους ἀνῃρημένου. Phot., *Biblioth.*, cod. CXC, pag. 484.

(2) *Apollod.*, I, 6, 2.

(3) *De Rapt. Proserp.*, III, 339-41. *Cf.*, pour les recherches sur les géants, J. de Witte, *Annales de l'Inst. archéol.*, t. VI, p. 347.

(4) *Æneid.*, V, 404-5.

Tout le monde connaît encore l'histoire de la mascarade du malheureux Charles VI et de ses courtisans, qui, pour se transformer en sauvages, s'étaient revêtus d'un costume enduit de poix et couvert d'étouppes.

Dans les *Mille et une Nuits*, ce recueil d'un prix inestimable dans lequel se retrouvent toutes les croyances populaires des Orientaux, nous voyons figurer des sauvages couverts de poil rouge :

ونحن فى هذا الكلام والا قد احاطوا بنا اناس شنيعين الخلقه عرايا ذغب حمر[1]

Quant à la qualité de gardiens, de portiers, que j'ai donnée aux géants, elle se trouve suffisamment justifiée par un grand nombre de passages de poëtes de l'antiquité et du moyen-âge.

Nous savons que Jupiter enfant avait des géants pour gardiens[2], que les Titans enfermés dans le Tartare étaient sous la surveillance des géants[3], que le géant Talos faisait trois fois par jour le tour de l'île de Crète pour en défendre l'abord aux étrangers[4]. Si les versets 26 et 27 de la Ve sourate du Coran ne prouvent pas que la terre de Chanaan était gardée par des géants, ils font voir du moins

(1) *Histoire de Sindebad-el-bahri*, IIIe voyage.

(2) *Iliad.*, Α, 401.

(3) Hésiod., *Théog.*, 735.

(4) Apollod., I, 9, 26. *Cf.* J. de Witte, *Revue numismatique*, t. V, p. 188.

que telle était la croyance des Orientaux au VIIe siècle :

قالوا يا موسى انّ فيها قوما جبّارين ۞ وانّا لن ندخلها
حتّى يخرجوا منها فان يخرجوا منها فانّا داخلون ۞ [1]

Au reste, les contes arabes sont remplis de géants qui gardent les trésors, les châteaux, les princesses.

Les romans occidentaux nous en présentent tout autant. Dans les vignettes des plus anciennes copies du roman de *la Rose*, *le dangier* qui éloigne l'amant du jardin est représenté comme un géant entièrement velu et armé d'une massue.

Dans la *Bible des poëtes*[2] nous voyons Cerbère défendre l'entrée des Enfers sous la forme d'un géant velu à trois têtes.

Une tradition allemande place les mines d'argent du Hartz sous la protection d'un géant.

On le voit figuré sur les thalers des électeurs de Brunswick et de Hanovre, qui étaient propriétaires de ces mines, avec les traits d'un colosse velu, ayant quelquefois les reins ceints d'une couronne de feuillages et tenant à la main un tronc d'arbre déraciné.

Enfin les portes de nos églises sont ornées de la figure d'un géant. Il se plaçait au premier pilier et semblait constitué en gardien du temple.

(1) *Cor.*, p. 93., ed Redslob. Leipzig, 1837.
(2) Par Antoine Vérard, 1493, f° LXXV, recto.

Par suite des changements tout extérieurs introduits dans l'art par le christianisme moderne, ce géant est devenu un saint Christophe; mais à Notre-Dame de Paris il avait conservé son caractère primitif; aussi Dom Martin l'avait-il pris pour un Jupiter gaulois.

On sait que dans les mascarades et dans les fêtes des villes du Nord, genre de spectacle dans lequel reparaissent dans toute leur naïveté les traditions les plus anciennes, ce sont toujours des sauvages qui gardent et escortent l'objet principal de la cérémonie.

Enfin la barbe des sapeurs de nos régiments n'est peut-être que la dernière expression infiniment abrégée de la villosité qui doit être inhérente à l'idée de force et de défense dans sa double acception de résistance et de cause d'effroi.

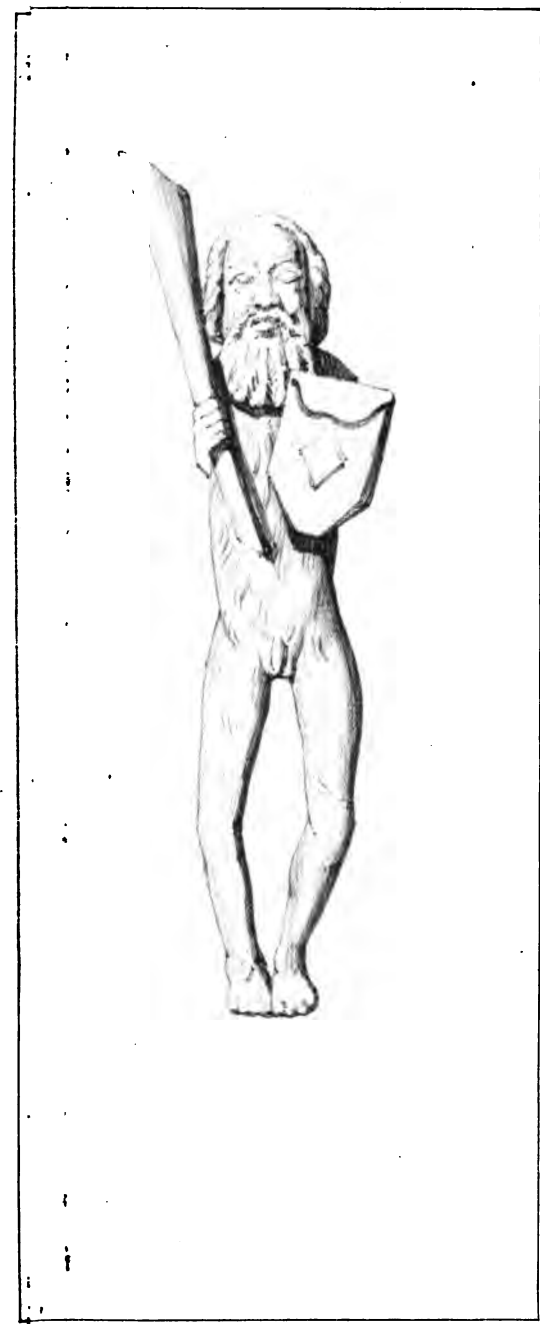
Quand même on n'accepterait pas la valeur symbolique que je donne avec une conviction entière aux figures de fer que je viens de faire connaître, on ne pourra du moins contester, je le pense, la nouvelle date que je leur assigne, et cela seul peut mériter l'attention des archéologues.

EXPLICATION DES FIGURES.

N° 1. Figure velue tenant des deux mains une massue terminée en profil humain.

N° 2. Autre semblable, dans la même attitude, et fixée sur une plate-bande avec cul-de-lampe et clocheton gothique.

Pl: XII.



Lith: Delarue r. N. D. d's V. 6

N° 3. Autre, armée d'une massue et d'un bouclier, portant un chef contourné et un losange en abîme.

Ces trois statuettes appartiennent à M. Alfred Lorne.

MÉDAILLES.

1. Méreau. Sauvage tenant l'écu de France et une épée. Au revers, une croix fleuronnée et la légende AVE. M. Collection de M. Desains, à Saint-Quentin.
2. Méreau. Sauvage tenant un écu de France et une épée. Revers, croix fleurdelysée; autour, ✝ RAPINE BIENT MORAS.

ANALYSE

DU ROMAN

DE DAME AŸE,

LA BELLE D'AVIGNON[1].

Par M. de MARTONNE, membre résidant.

Ce poëme de Huon de Villeneuve, évidemment composé après son grand ouvrage de Regnault de Montauban, contient encore un épisode de la longue lutte des Mérovingiens et des Carlovingiens, continuée par les enfants du Midi, attachés à la race des ducs d'Aquitaine, descendants de Clotaire, contre les derniers conquérants venus du Nord, et réunis sous les drapeaux des fils de Charles-Martel. On sait que Ganelon, vassal des vaincus, feignit de se soumettre aux vainqueurs, mais pour se venger en les trahissant; et ce qui prouve, selon nous, d'une manière incontestable que les poëmes ou chansons de geste analogues à celui-ci sont tous l'œuvre immédiate des trouvères, c'est que dans tous la race méri-

(1) Manuscrits, Bib. R., 7989⁴. — C. Reg. Baluz, 646³.

dionale est représentée comme soumise ou factieuse, mais toujours cherchant à se relever par la trahison plus que par la force des armes du grand revers que la chute et la mort de Gaïfre, en 768, avaient attiré sur elle.

De là le guet-apens de Loup, duc de Gascogne, fils de Gaïfre, à Roncevaux, la perfidie de Ganelon et les lâches fourberies attribuées par les poëtes à Milon, à Bérenger, et à tous les seigneurs fidèles dans le cœur à la race d'Aquitaine, et nourrissant contre les Carlovingiens, qu'ils servaient à regret, une haine inextinguible.

Sans doute les poëtes du Midi n'auraient pas ainsi calomnié leurs compatriotes pour plaire aux Français du Nord, alors que les peuples des deux contrées étaient encore plus différents de mœurs et d'intérêts que ne le sont aujourd'hui les nations civilisées de l'Europe entre elles, et que leurs animosités n'étaient pas éteintes.

Comment donc, dans les romans où ils exaltaient le plus les prouesses des grands feudataires luttant contre les successeurs de Charlemagne, personnifiés en celui-ci, comment n'auraient-ils pas cessé de faire jouer le plus beau rôle à la race d'Aymon, plus récemment venue du Nord, et de donner à la famille de Ganelon le monopole des trahisons et des perfidies? Cette partialité ne se conçoit pas, et ne peut s'expliquer que par l'intérêt qu'avaient les jongleurs à la suite des armées franques de célébrer leurs maîtres aux dépens

des vaincus; et l'on sait que la nouvelle rédaction en *roman* de leurs anciennes cantilènes constitue en effet la plus grande partie de l'œuvre capitale des trouvères, les chansons de geste. *Dame Aye*, dont nous allons donner l'analyse, est une de celles-là.

Nous savons bien qu'en soutenant cette proposition nous serons en contradiction avec l'opinion commune, qui est que la *Maison de Clermont est l'expression de la race méridionale*, comme dit M. Mazuy[1], ou comme le répète, d'après M. Fauriel, M. Ampère[2], que « le poëme des quatre fils Aymon (c'est-à-dire de Regnault de Montauban) offre des vestiges des résistances opposées aux rois francs (carlovingiens) par divers chefs indépendants, et en particulier par les chefs aquitains. »

Nous accorderons à M. Mazuy[3] que ce roman serait comme un souvenir des grandes luttes des ducs d'Aquitaine, issus de la première race, contre les maires du palais et les envahisseurs du trône des Mérovingiens; mais nous n'en tirons pas comme lui la conséquence que Regnault rappelle Eudes, Hunaud, Gaïfré, tandis qu'au contraire Ganelon, Pinabel, et leur nombreuse famille, re-

(1) *Not. sur le ch. III de Roland furieux*, p. 73.

(2) *Hist. litt. du moyen-âge, Revue des Deux-Mondes*, t. VIII, pag. 103.

(3) *Not. du IIe chant de Roland furieux*, p. 49.

présenteraient « la race du Nord, ces fiers Germains toujours hostiles aux populations du centre et du midi de la France[1]. »

Ganelon, cauteleux comme Ulysse, représenter le caractère germain! Notez que plus loin M. Mazuy ajoute : « Dans les chansons de geste Roland personnifie la force indomptable, Ganelon de Mayence et les siens la perfidie. »

Mais, dit-on, Renaud de Montauban appartient à ce grand lignage des sires de Clermont, de Dordonne, d'Aigremont, de Montauban, etc.; donc la maison de Clermont est *l'expression de la race méridionale*, etc.

A cela nous n'avons qu'une réponse à faire. Prenez, s'il vous plaît, que Ganelon soit un type et Renaud un mythe; du moins ne faites pas qu'ils représentent ce qu'on n'a pas voulu leur faire représenter. Ignorez-vous que, selon la généalogie des romanciers, Aymon d'*Ardennes*, notez bien ceci, était fils de Bernard de Clermont, celui-ci petit-fils de Beuves d'Anstonne, cousin de Pepin au quatrième degré? Où voyez-vous là une origine méridionale et mérovingienne?

Tous ces héros et d'autres non moins connus, tels que Olivier, Guérin de Montglave, Gérard de Vienne, Aimery de Narbonne, etc., sortaient d'une souche commune et *carlovingienne*. Si leurs descendants s'armèrent contre les successeurs de

(1) *Not. sur le Roland furieux*, chap. III, p. 73.

Charlemagne, c'était une guerre de famille que les prétentions féodales soulevaient entre les parents possesseurs du trône et les parents restés simples vassaux. Assimiler ces luttes contemporaines de Charles-le-Chauve avec celle dans laquelle succomba le fameux Roland, c'est, comme les romanciers, confondre les époques. Mais s'ils sont tombés dans cette erreur, ils n'en ont pas commis une autre, celle de prendre les Ganelons, les *Bérengers*, évidemment méridionaux, pour des Germains de *pur sang*, quitte à avouer ensuite que ce sont moins des personnages réels que des *symboles* de déloyauté et de perfidie.

En effet, on avoue[1] que Loup II, duc de Gascogne, servit de type au Ganelon des romanciers; mais si Ganelon a eu un *type*, ou s'il est un *mythe* lui-même, que savons-nous, puisque c'est la mode de symboliser ainsi même les personnages historiques les plus réels et les plus palpables, comment trouve-t-on des ruines de châteaux de Ganelon en Beaujolais et en Beauvoisis, et dans l'endroit où combattirent à Laon Pinabel de Sorence et Thierry-l'Ardennais, et où fut ensuite écartelé Ganelon, après la défaite de son champion Pinabel, une place appelée le *Champ de Bataille*, et qu'une tradition non interrompue désigne comme le théâtre de ces événements?

Comment enfin, si Ganelon n'appartient pas

(1) *Roland furieux*, not., chap. III, pag. 73.

au midi de la France, le château que Ganes regardait comme sa forteresse principale se trouve-t-il en Saintonge à Tonnay-Boutonne? Et pourquoi se serait-il caché près de Saint Jean-d'Angély pendant quelques jours dans un bois qui porte encore son nom, sinon, suivant la tradition, pour se soustraire aux émissaires chargés de saisir sa personne, jusqu'à ce qu'il finît par y être pris[1]?

Ces traditions, dira-t-on, ne sont justifiées par aucun titre; on ne rencontre dans aucune charte le nom de Ganelon ni celui de Pinabel; ce sont inventions de poëte. Mais de ce que Homère seul en a parlé de son temps, vous inférerez qu'Ulysse n'a jamais existé. Eh bien! soit. Je vous accorde pour un moment que Ganelon soit un *type* ou un *mythe*; mais acceptez-le tel qu'il vous est donné. Convenez aussi avec M. Lesson, qui s'est donné beaucoup de peine pour réhabiliter la mémoire des chefs aquitains, qu'au VIII[e] siècle il n'y avait pas encore de France dans le Midi, mais bien une *famille franke s'implantant à la pointe de l'épée sur les domaines eux-mêmes conquis de la race mérovingienne; que le patriotisme des habitants de la Gascogne et de l'Aquitaine était d'être Aquitains ou Vasques, comme celui des sujets de Charlemagne était d'être Franks; que Ganes, soumis à C. M. avec répugnance et obligé de suivre l'empereur dans ses guerres d'invasion*,

(1) *Voy.* M. Lesson, *Lettres santonnes*, I et II, passim.

s'assouplit pour assurer le succès des représailles qu'il méditait comme tous les Aquitains et Gascons, etc.[1].

Ce caractère une fois établi, et chargé par les trouvères d'odieuses couleurs, explique ceux des *Bérenger*, des *Milon* et autres, race *changeante et perfide*, comme dit Eginhard, sans doute en les calomniant.

Si, d'un autre côté, Regnault de Montauban n'appartient pas au Nord par son origine, comment son château est-il encore dans les Ardennes? comment son père s'appelle-t-il Aymon d'*Ardennes?* comment Thierry d'*Argonne* dit l'*Ardennois* est-il vainqueur en champ-clos de Pinabel de Sorence? Convenons donc que si, dès cette époque, il y avait séparation de deux races féodales, toutes deux d'origine franque, sous les successeurs de C. M., ceux qui se rattachaient à Pepin, son auteur, étaient plus près du trône septentrional que les fils des leudes des Mérovingiens établis avec ceux-ci en Aquitaine, et faisant depuis longtemps cause commune avec les peuples conquis.

C'est donc à ceux-là, c'est-à-dire aux Roland, aux Regnault, que l'épithète de *fiers Germains*, ou, si l'on veut, de Germains grossiers et barbares, peut seule appartenir. C'est là *l'ost Charlemaine* dont Garnier de Nanteuil aussi était un des guerriers[2].

(1) *Lettres santonnes*, loc. cit.

(2) *Parise la duchesse*, I, v. 3.

Segneurs, or faites pès, que Diex vos puist aidier !
S'orrez bone chançon qui moult fet à prèsier...

Antoine de Valence, duc d'Avignon [1], a été tué dans les guerres de Charlemagne contre les Saxons, et n'a laissé qu'une fille, nommée Aye, titulaire du fief d'Avignon. Le roi la mande à sa cour à Laon pour la marier à un de ses *drus*. C'est Garnier de Nanteuil, fils de Doon, qu'il choisit à cet effet. Mais cette faveur singulière excite la jalousie de la famille Ganelon. Bérenger, leur chef, va trouver Garnier pour le menacer de le tuer, s'il ose accepter la duchesse et son fief, qui lui avaient été promis à lui-même. Garnier rit de ses menaces et l'invite aux noces.

« Je irai voirement, fet li dus Berengiers,
« Si vos rooingnerai quant vos serez baigniez,
« Tot serez parfendu au branc forbi d'acier. »

De leur côté, Aubouin et Milon, fils de Pinabel, reprochent à Garnier, en présence du roi, son extraction de la race des quatre fils d'Aymon [2]. La querelle s'échauffe; des reproches mutuels on passe aux coups. Aubouin, qui veut prendre Garnier par les cheveux, reçoit de lui un coup de poing qui fait jaillir le sang, et, pour terminer la noise, Charles fait jeter en prison les fils de Pinabel.

(1) La chanson de Roncevaux fait périr Antoine d'Avignon dans la fameuse retraite.

(2) Garnier, fils de Doon de Nanteuil, qui était sixième fils de Bernard de Clermont, n'était que neveu d'Aymon.

Pendant les cérémonies du mariage, Bérenger revient à la charge et se plaint hautement que Charlemagne lui ait manqué de parole en donnant Aye à Garnier. Charles lui propose pour dédommagement la plus belle des deux sœurs de Garnier, et pour dot le fief de Nanteuil, qui est de mille chevaliers. Mais les parents de Bérenger imaginent d'accuser Garnier de trahison; ils prétendent qu'à Verberie il leur a proposé d'assassiner le roi et de mettre à sa place le petit Louis, fils unique de Charles. Garnier repousse avec indignation cette accusation, et les gages de bataille sont échangés. La cour quitte Laon pour Soissons. C'est Aubouin qui est chargé de soutenir le duel contre l'accusé.

Nous croyons devoir offrir ici la curieuse description des armures des deux champions :

Et Auboïn s'arma qui ne se tarda mie;
Il vestit un haubert dont blanche fu la tire,
Et laça en son chief j vert elme d'Aufrique.
Devant enz el nazel relnit une béricle;
Une espée trenchant li çaint ses frères Miles,
Qu'aporta Ganelon, son oncle, de Marcille.
A son col pent l'escu qui fu Reimbaut de Frise.
Hante avoit grosse et roide dont li acier brunie.
On li a amené le bai de Monsenie;
Et Auboïn y monte de si grant légerie,
Qui lui bailla estrier ni arçon n'i prent mie. . .

. . . .

Et Garnier s'adouba à l'ordoinne vaillant:
Il vesti une broigne fort et roide et tenant,
Qui onc ne fu faussée par nulle arme tranchant;

Il laça en son chief j vert hiaume luisant,
Qui fu a j. Juif qui tint Jerusalant.
Cil delà l'apeloïent Matol, le fil Matant.
J. païen le trouva en l'ostel Abrahant,
En j. serquel vermeil où ot jut longuement.
Et a çaint une espée afilée et trenchant,
En l'escu de son col ot paint j. lyon blanc.
Haute avait grosse et roide et confanon pendant.
On li a amené Rosenet le bausant, etc.

Nous ne ferons sur cette description que peu de remarques, quoiqu'elles se présentent en foule. D'abord la *tire*, le tissu du haubert tout neuf étant *blanc* comme l'argent, c'est de là que vient l'expression si fréquente des *blancs hauberts*. La *béricle*, cette pierre précieuse qui reluit sur le *nasal* du heaume, est plutôt un escarboucle qu'un *béril*, comme l'entend Roquefort, qui lui donne aussi la signification de verre, cristal. La *hante* ou *hanste*, *haste* ou *aste*, lance, est surtout ici le bois de la lance, comme l'indiquent ces épithètes *grosse* et *roide*. La *broigne*, espèce de cuirasse dont il est déjà fait mention sous le nom de *brunca*, *brunia*, dans les capitulaires, était d'un tissu de mailles ou d'écailles trilices, comme disent à la fois Virgile et les poëtes du moyen-âge.

Loricam consertam hamis auroque trilicem.
(*Ænéide.*)

En son dos vert une broigne treslice.

. . . .

L'escu li perce et la broingne treslie.
(*Rom. de Gaydon.*)

Enfin *Matol*, fils de *Mathan*, soit qu'il en fût

le possesseur, soit qu'il en fût le fabricant, doit être ajouté aux noms des forgerons juifs ou païens que M. F. Michel a fait connaître dans ses savantes annotations du Véland, faites en commun avec notre confrère M. Depping.

Nous ne reproduirons pas le récit animé du combat, qui, après maintes graves blessures réciproques, finit au désavantage d'Aubouin. Alors le déloyal est obligé d'avouer son mensonge et sa trahison, et l'explique par le motif que, si Garnier eût été vaincu, Aye aurait pu épouser Milon. Charles veut d'abord envoyer pendre tous les Ganelons.

« Or tost si les menez tous IX à Montfaucon :
« Que par l'ame Pepin, mon père le baron,
« Je ne mengerai mès de char né de poisson,
« Si aront lor deserte d'avoir lor guerredon. »

Cependant Aubouin seul est supplicié ; Milon se rachète pour un *muid de mensois*, et Charles, reconnaissant qu'il n'a point trempé dans le complot, le réconcilie avec Garnier.

Pendant que les deux ennemis s'embrassent, arrive un messager qui apporte une lettre d'Enséys, roi de Cologne. Ce prince demande à Charlemagne du secours contre les Sarrazins qui ont envahi sa terre. L'empereur part avec quatre-vingt mille hommes et l'oriflamme, portée par Garnier. Celui-ci envoie sa femme Aye à Nanteuil avec une escorte de vingt-cinq chevaliers. Amanguis et Senses, qui avaient suscité si malheureusement la guerre contre Garnier, reçoivent alors de Milon l'ordre

de s'embusquer avec cinq cents hommes dans le bois de Valprée, où ils arrêteront dame Aye. Ils attaquent en effet son escorte et tuent tous ses chevaliers, à l'exception de trois. Amanguis veut pendre ses prisonniers et déshonnorer Aye, mais Senses l'en empêche.

Mès Senson l'en défent; puis fut guerredonné.

Heureusement un varlet, quoique blessé, s'était échappé de la mêlée, et arriva au fort de Lorion, où il trouva deux de Garnier, nommés Fouquerant et Renier. Ceux-ci montent à cheval avec leurs gens et vont à la rencontre des ravisseurs. Pendant qu'ils se battent, Aye, qui ne reconnaît pas les parents de son mari, se sauve à la nage, et se réfugie dans une abbaye ruinée, où par bonheur était recluse la marquise Aldegonde, tante de la fugitive.

Les trois chevaliers prisonniers ont été délivrés et prennent part au combat. Les *parents Ganelon* sont vaincus. Amanguis est en fuite, et Senses fait prisonnier à son tour; mais les vainqueurs ne trouvent plus que le manteau et la mule d'Aye. Ils sont mis sur ses traces par des paysans qui leur disent avoir vu une *fée* dans le ruisseau d'Orfunde, et l'on retrouve enfin Aye, que l'on conduit à Avignon, où Senses est jeté dans les fers:

Senson met en sa chartre.

A peine la duchesse se croit-elle en sûreté que

Bérenger, qui l'a suivie de près, vient attaquer la ville avec quatre mille chevaliers.

Bérengiers ot grant force de iiij m. escus.

Amanguis, qui l'avait rejoint, s'avance trop dans la ville où il est pris. Bérenger le réclame ainsi que Senses; mais la duchesse refuse et brave ses menaces. L'assiégeant a demandé des renforts; on lui amène, sous la conduite de Haguenon, vingt mille tant chevaliers qu'arbalétriers. Ils donnent l'assaut de nuit, et la duchesse est surprise dans sa chambre pendant qu'elle dormait, en rêvant que Charlemagne et Garnier venaient à son secours.

La dame est en sa chambre ôu estoit endormie,
Et ot songié j. songe dont moult est effréie,
Que Charles revenoit et s'ost ier départie.
Devant li en sa chambre entroit Garnier ses sire,
Et elle li rendoit une rose florie.
Li dus par mautalent n'en voloit prendre mie.
J anel li toloit, et son chief li deslie;
Si la voloit férir d'une espée forbie.
Du duel que elle avoit est la dame espérie, etc.

Bérenger a pillé la ville, mais il n'ose la garder de peur du roi. Il délivre Senson et Amanguis, et fait enfermer Aye dans le donjon de Grellemont; par le conseil de ses neveux, il envoie demander à Charlemagne la possession de sa nièce et du fief d'Avignon. L'empereur revenait du siége de Tarragone, où il avait déconfit plus de cinquante

mille Sarrazins. Il était à Narbonne, lorsque les messagers de Bérenger y sont arrivés. Le désespoir de Garnier est peint dans ces trois vers :

Qui donct oïst Garnier com il se desparsonne[1]:
Ses blanches mains détordre et ses cheveux dérompre :
—« Et car me conseillez, sainte Paterne monde?.... »

Charles tint conseil à ce sujet. Il conjure ses barons de l'aider à se venger :

Des iij fiz Guénelon qui a tort le vergoignent.

L'avis du duc de Bretagne Ripaus[2] détermine les barons à monter à cheval sur-le-champ pour venger le prince. Les Français vont camper dans les plaines de Landemore, sous les murs du château de Graillemont, où Bérenger s'est réfugié. La garnison fait une sortie, et un grand combat a lieu, où Garnier met à mort Anséis et Haguenon *le Chenu*, son père, conseiller de Bérenger. La place est ensuite assiégée. Bérenger demande à capituler et à rendre la dame prisonnière, pourvu qu'on lui pardonne. Mais Charles refuse et jure

Que, c'il les puet tenir, il les fera toz pendre.

Bérenger et ses amis, poussés à bout, s'embarquent pour l'Afrique, en enlevant Aye, et ceux qui restent ouvrent les portes à Charlemagne, pendant

(1) *Se desparsonner*, être hors de soi, est une expression fort énergique que Roquefort n'a pas donnée.

(2) Hérispoë.

que les ravisseurs, gagnant la haute mer avec leur proie, arrivent bientôt à Aigremoire :

Une cité ès illes de Maïogres[1].

Là régnait Ganor de Mahon, cousin-germain d'Almanzor, prince jeune et célibataire. Pendant qu'il s'amusait dans ses jardins à faire lutter ensemble deux prisonniers chrétiens, Hernaut de Gironde et Garin d'Ansérune[2], on lui annonce l'arrivée d'une galère où se trouve une *gente* dame, et le bon prince, *qui de fame n'a mie*, se réjouit fort de cette venue, et court au-devant des nouveaux débarqués. Il leur demande d'où ils viennent. Bérenger répond qu'ils ont quitté la cour de Charlemagne par suite d'une querelle, et qu'ils sont disposés à se mettre au service du roi Ganor. Celui-ci accepte, mais demande à acheter la belle dame pour en faire sa femme. Bérenger répond que ce n'est pas la coutume de France. Ce dialogue rappelle involontairement celui de *l'Italienne à Alger*, où Rossini n'a pas craint de lutter avec Cimarosa :

D'un bel uso di Turchia.

Une dispute s'ensuit. Bérenger lève son épée contre le roi, qu'il n'atteint pas. Amanguis en fait autant, et deux païens restent sur le carreau. Le roi s'enfuit d'abord, puis revient avec grand

(1) Majorque et Minorque.

(2) Ou plutôt d'Ancézune. Cette maison n'est pas éteinte.

renfort de Sarrazins. Les étrangers sont faits prisonniers, et bientôt reconnus pour ce qu'ils sont en effet par l'émir Alfamion qui a voyagé en France et en Italie.

Ganor les interroge alors avec avantage, et Aye, encouragée, raconte de quelle trahison elle a été victime, et demande justice contre ses ravisseurs. Le roi n'a garde de lui accorder cette demande, puisque ce sont les fils de Ganelon :

Car Ganelon, lor père, porquist la traïson
Dont furent mort à glaive li xij compaignón,
Et toute desconfite la mesnie Charlon.

Mais il les enverra au roi Marcile, et gardera la duchesse pour en faire sa femme dans un an, quand il sera revenu de *Mesquiés de Mahon*. Bérenger et ses compagnons s'en retournent donc, et vont débarquer à Morinde, où ils sont très bien reçus par le roi Marcile qui donne à Bérenger sa sœur en mariage avec une riche dot. Pour reconnaître un tel présent, le traître conseille à son hôte de réclamer pour lui la nièce de Charlemagne que Ganor a gardée.

Les messagers d'Espagne somment Ganor de leur remettre Aye sous peine de se voir déclarer la guerre. Car, comme a dit Marcile :

Dusque Elaine la bèle que Ménélaus perdi,
Dont la cité de Troie destruit et déserti,
Por une seule fame si grant guerre ne vi !

Le prince refuse en voyant la beauté de sa pri-

sonnière, et, plutôt que de se rendre, il passera en France et se fera chrétien. Cette réponse, transmise à la cour de Morinde, soulève l'indignation des fils de Marcile, qui font une expédition contre Ganor.

Pendant que ce prince se défend *à guise de baron*, nous revenons avec l'auteur à la duchesse Aye, qui habite la merveilleuse tour d'Aufalerne, puis à son époux Garnier, que nous avions perdu de vue.

Un jour que le *baron* se délassait des fatigues de la chasse en écoutant une chanson de *Robert-le-Coyer et de la bone Foi Enguelas sa moillier*, le souvenir d'Ayen le frappe si vivement qu'il reste pâle et muet, lorsqu'arrive un pèlerin. Le duc le fait asseoir auprès de lui et lui demande d'où il vient. Celui-ci raconte qu'il a vu en Espagne deux vassaux de Garnier et une gentille dame nommée Ayen, que le roi de ce pays défend contre les attaques de Bérenger et des deux fils du roi Marcile. Le duc, transporté de joie d'avoir des nouvelles de sa femme, propose au pèlerin de le conduire chez le roi Ganor avec neuf compagnons comme lui déguisés. Ce pèlerin ne demande pas mieux, et voilà les onze voyageurs embarqués pour Majorque, et qui descendent deux jours après sous la tour d'Aufalerne.

Envoyé auprès de Ganor pour demander l'hospitalité, le pèlerin trouve ce roi chagrin et blessé à la suite d'un combat qu'il a livré le jour même,

Ganor accepte avec empressement le secours des soldats inconnus, et envoie son sénéchal à leur rencontre.

Aye voit les *sodoiers* venir le lendemain matin à une portée d'arc de sa fenêtre. Malgré leur déguisement elle les reconnaît pour des Français et leur demande des nouvelles de la douce contrée. Enfin Garnier s'approche, lève la tête, et un dialogue a lieu entre les deux époux au sujet d'un anneau merveilleux (*dont il ot espousée*), puissante sauvegarde de la femme qui le porte, cet annelet qu'elle jette à Garnier :

> Où ot ij riches pierres précioses et clères,
> Et la tierce y estoit qui est vaillant et chère.
> De paradis terrestre l'avoit on aportée
> Tant bonne aventure lor avoit Diex donnée.
> Tout autresi estoit comme chose faée :
> Fame qui l'ait o doi n'iert jà desvirginée
> Par nul homme qui soit, si bien ne li agréé, etc.

Pendant ce temps, les fils Marcile, avec mille Turcs d'élite, entrent à Aigremore. Ganor encourage ses nouveaux défenseurs, qui, pour prix de leurs efforts, réclament d'abord la liberté des deux captifs Garin et Hernaut, puis vont à la bataille contre les Turcs qu'ils taillent en pièces.

Cette défaite annoncée au corps d'armée des fils Marcile, Bérenger et ses amis accourent les venger ; mais Garnier tue Bérenger ; Senses est fait prisonnier avec Amanguis, et les païens sont entièrement défaits.

Garnier vient alors demander congé à Ganor, qui le refuse en disant qu'il a besoin d'aller en pèlerinage à la Mecque, et que pendant ce temps il laissera aux Français sa terre à garder ; à son retour il les récompensera, et prendra pour lui la dame, sujet de la guerre.

Cependant la duchesse était en prison depuis trois ans, lorsqu'une nuit de Saint-Jean, fête célébrée, dit l'auteur, par les *païens*, Garnier pénètre dans la tour avec ses compagnons. Gautier d'Avalon interrompt les caresses des deux époux, en disant qu'on n'a pas de temps à perdre pour enlever Aye. Garnier suit ce conseil, et sans toucher aux trésors de Ganor, emmène aussi les prisonniers Amanguis et Senson.

Onze jours après, les époux et leur suite étaient au port de Graillemont. Sollicité de pardonner à Senson et à Amanguis, Garnier fait plus : il leur donne ses deux sœurs en mariage avec les deux fiefs de la Roche et de Graillemont, et se rend avec sa femme à Avignon. C'est là que :

> Diex lor donna i oir qui Guyot ot à non.
> Ce fut Gui le Sauvage qui guerre ot à Charlon.

Pendant que Ganor faisait ses oraisons à la Mecque, un messager était venu lui annoncer la fuite d'Aye, avec Garnier son mari. Le bon roi est au désespoir et se répand vainement en imprécations contre la félonie des chrétiens. Il ne lui reste plus qu'à s'en venger, ce qu'il diffère toute une

année, jusqu'à ce que sa barbe et ses cheveux soient poussés de manière à le rendre méconnaissable. Alors il se revet d'habits déchirés et part avec ses interprètes, en disant qu'ils *vont par France pour pénitence faire.* C'est sous le nom d'un bourgeois de Saint-Denis qu'il frète un navire à des mariniers de Gênes et de Pise se rendant à la foire d'Avignon. Ces mariniers le débarquent à l'embouchure du Rhône. Garnier était alors à Nanteuil.

Avant d'entrer à Avignon, Ganor admire cette ville, et dit que s'il l'avait crue telle, il serait venu la conquérir avec treize mille *barges.* Voilà les voyageurs sous un arbre au perron du palais, quand la duchesse sort de vêpres. Ganor s'approche de la dame et lui demande asile pour la nuit. Avec sa barbe blanche elle ne le reconnaît pas; cependant elle se doute de l'avoir vu quelque part. Il répond que c'est à *Montlaon en France,* et ajoute qu'il fait un pèlerinage par pénitence, pour avoir tué son frère dans un tournoi, à Bouillon *en Ardaine.* Pendant que Ganor fait ce conte, ses compagnons sont fort effrayés, et craignent d'être pendus si on les reconnaît. Aye trouve à l'étranger un air prud'homme. Séduite par la blancheur de sa main, par son gant à orfroi, et par un anneau d'or qu'il porte au petit doigt :

Il n'en a sor ciel homme, c'il le porte sor soi,
Qui cure de mengier né jà ait fain né soif,

elle s'empare en riant de cet anneau et du gant, et fait conduire Ganor et les siens chez le prévôt de la ville, Garin Bonnefoi, précepteur de son fils *Guyonnet*. C'est là que, par la vertu soporative d'une racine que portait l'un des deux *félons sarrasins*, compagnons de Ganor, un pâté de pluviers envoyé à Guyot endort toute la maison. L'auteur ne dit pas comment Ganor et ses compagnons échappent à l'influence du fatal souper. Toujours est-il qu'ils profitent du sommeil de leurs hôtes pour enlever Guyot avec trois chevaux, *et autant qu'il lor plot du trésor de céans.* Ils gagnent promptement *la rive du port*, et commandent à un maître marinier de partir avec eux.

Avant de s'embarquer, Ganor dit à un paysan qui travaillait sur le rivage d'annoncer à la duchesse que lui, Ganor, l'a trompée, qu'il emmène avec lui son fils Guyot qu'elle ne reverra jamais, et qu'elle en a pour gage son gant et son anneau. On reconnaît dans le maître marinier un sujet de *Ganor, dont*, ajoute cet homme, *on dit la chançon*

D'Aye la duchoise, qu'il tint en sa prison.

On voit par là que tout événement contemporain un peu remarquable était aussitôt un sujet de chanson. Cela valait peut-être bien, pour la véracité, les récits de nos journaux. La vérité historique devait se trouver au fond de toutes ces

chansons. Les ornements seuls variaient. Les jongleurs brodaient à leur gré leurs gazettes rimées; mais quant aux faits anciens, ils ne pouvaient leur ôter le caractère lyrique des compositions primitives.

L'enfant enlevé pleure, et pour le consoler Ganor lui donne un émerillon. Au moment où ils s'éloignaient, la duchesse songeait que son fils était emporté par un griffon. Elle s'éveille en frissonnant et va prier à l'église pendant qu'on est allé demander des nouvelles de son fils. Tout le monde était endormi chez le prévôt; il a fallu briser les portes de la maison. Aussitôt qu'il peut être éveillé, le prévôt vient trouver la duchesse et lui raconte son aventure. Aye s'arrache les cheveux, et maudit l'heure où elle confia son fils à cet homme. Le paysan arrivé achève d'expliquer à la malheureuse mère la trahison de Ganor.

Celui-ci, de retour à Aigremore, a fait bien élever l'enfant, auquel on apprend les *tables*, les échecs et l'astronomie. Plus tard il en fait son sénéchal et l'aime comme son propre fils. Ici se trouve un de ces repos où, à la fin d'une séance, le jongleur invitait ses auditeurs à redoubler d'attention, en leur faisant habilement le programme de la séance suivante :

Et qui jusqu'à la fin orroit tot le rommans,
Dame Aïe la duchoise ne perdi puis noiant.
Deci mut la chançon, moult fait bien qui l'entent :
Car merveilleus exemple y'escoute et aprant

D'estors et de batailles et de nuoissement,
Et de chasteaus confondre et de péçoiement.
C'est du conte Auboyn et dou comte Alerant,
De Milon l'Ardenois et d'Othon l'Alemant,
Qui mureut Garnier guerre et Charlemain consent.
Or commence chançon dès ici en avant.
Ne cui que nus juglères mès de meillor vos chant.

Celle-ci recommence par une description du printemps, où, pendant les fêtes de Pâques, Charles tient sa cour à Saint-Denis. Voici ces vers d'une naïveté remarquable :

Ce fu à unes Pasques que yver se fenist,
Que fuillissent cil bois et cil pré sont flori,
Et chantent li oisel et mainent grant gani,
Et li roussignolet qui dit : Oci, oci.
Pucelle est en effroi qui loing set son ami.
Tost change geune damé l'amor de son mari....
Lors tint Charles sa court en France, à Saint-Denis.

Garnier n'a garde d'y aller, car il y a pour ennemis ses ingrats beaux-frères, Senson et Amanguis. Ceux-ci,

Tant omt l'empéréor et donné et promis
Qui li tolent l'amor du palésin marchis.

A la fin d'un repas ils ont recommencé leurs plaintes contre l'absent. Cette fois ils l'accusent de faire murer, sans congé du roi, sa terre de Nanteuil. Le comte Alerans, allié de Milon, rappelle que Doon, comte de Traysin (de Troyes), étant mort exilé en la terre de Pouille, laissa trois

enfants que la reine Blanchefleur *fit soëf norrir;* que Garnier, l'un d'eux, fut bien traité par Charles, qui lui donna le fief d'Antoine, lequel vaut un service de quinze mille hommes, et que Garnier s'en acquitte pour le *quart* ou le *quint;* qu'enfin il possède le château de Nanteuil, sur la limite des trois pays, France, Allemagne et Lorraine, et que cette place, *refermée sans congé*[1], est dangereuse entre ses mains, comme il s'en est vanté.

Othes l'Allemand et Miles l'Ardenois renchérissent sur ces dénonciations et pressent l'empereur de leur permettre d'assiéger la forteresse de son vassal; mais il veut auparavant *descendre outre Marsois,*

Pour parler au Bréban de Gautier l'Avalois.

Heureusement que Garnier avait deux défenseurs à la cour, où les absents n'en ont guère. C'étaient ses deux neveux, Guichard et Alori, fils de

(1) *Refermer* une forteresse *sans congé du suzerain* était un crime féodal tel qu'il exposait le vassal aux plus terribles vengeances. Ainsi Gossuin d'Oisy, seigneur d'Avesnes, ayant fait ceindre cette ville de murailles, en y dressant une grosse tour, malgré Baudoin de Jérusalem, comte de Hainault, ce prince vint en personne à la tête d'une armée pour le châtier. Gossuin fut vaincu et mené prisonnier au château de Mons, où pour châtiment Baudoin lui fit raser la barbe. « Mais par après il le reçut en « grace, et lui permit d'achever la tour selon son dessein, laquelle « a fait depuis de la peine aux comtes d'Haynau. » (*Annales de la province et comté d'Haynau, etc.,* par Vinchant et Ruteau; *Précis de l'histoire d'Avesnes*, par M. Lebeau.)

ses sœurs et de Senson et Amanguis. Irrités d'un semblable projet, ils vont trouver l'empereur et lui représentent que Garnier était devenu son *homme lige*, pour avoir consenti à prendre de lui à fief la terre de Nanteuil qui était son *alleu*, et ce, à condition qu'il aurait la permission d'en rétablir les fortifications. L'empereur leur rit au nez, et les braves neveux, quittant sa cour, vont rejoindre leur oncle avec les gens qu'ils ont levés.

> Por l'amor de lor oncle ont tuit le roi guerpi.
> Por ce dit-on encore : Miuz venge nièz que fiz !

Au château de Nanteuil, Garnier et Aye occupent deux mille maçons, et sont en compagnie de trois mille chevaliers. A l'arrivée de Guichard et d'Alori, qui racontent ce qui s'est passé, Aye conseille à son époux d'employer l'or d'Aufalerne à lever des *soudoïers*; mais on ne leur en donne pas le temps. A peine s'était-on levé de table que Miles et Auboin approchent avec leur armée. Garnier demande ses armes ; en voici la description encore une fois :

> Il vesti une broigne fort et tenant et large,
> Et laça en son chief j. vert elme d'Arrabe;
> De devant el nasal avoit assis i. brasme.
> Puis a çaint une espée qui fu Buevon sanz barbe.
> En l'escu de son col ot paint j. gent miracle,
> Ainssi com nostre Sire resuscita saint Ladre;
> Il le mit en son col par la guinche de paille.
> Hante ot roide de fresne et espié qui bien taille,

On li a amené son destrier en la place;
Et Garnier y monta à trestotes ses armes.

On remarquera encore le *brasme*, pierre précieuse qui orne le nasal; l'écu, dont la peinture au lieu d'armoiries offre un tableau complet: la résurrection du Lazare; la guinche, autrement guiche ou guige, bande d'étoffe qui servait également à passer en sautoir un écu, ou un *olifant*, ou un *huchet*, espèces de trompes; et l'épée de *Buevon sans barbe*, sans doute ce Beuves de Hantonne auteur de la race, et dont nous avons vu l'image vénérée orner encore la porte gothique de Southampton. Le duc va droit à la porte que défendent ses gens, pendant que Aye fait une longue oraison en dix-neuf vers, sur lesquels dix-sept se terminent en parfaits définis. Nous croyons devoir les citer pour la rareté du fait:

«Dame Diex, Sire père, qui toutes riens créastes,
«Et Adan et Evain, et le mont estorastes,
«Char préis en la Vierge et vous prononciastes,
«Li trois Rois vos requistrent que vous forment amastes,
«Et donnèrent offrende qu'ainz ne la refusastes;
«Au repaire qu'ils firent bon conduit lor donnastes,
«Que n'en pot destorner Hérodes né Pylates,
«Et puis el fluv Jourdain ilec vos baubtisastes;
«xxxij ans par terre avec vos gens alastes,
«Et vos pristrent Jui, onc ne vos corosastes,
«Et mistrent en la croēz ainssi que ne posastes;
«Et fustes el sépucre dont vous resuscitastes;
«En enfer en venistes, par voir le despoillastes,
«Si en getastes fors iceus que plus amastes;
«Par non de *Pax vobis* vos les réconfortastes.

« Si comme ce est voir que vous ainsi ovrastès,
« Garissiez mon seignor, qu'à espous me donnastes,
« De mor et de prison, de fust, de fer et d'armes,
« Que hui si avenu de cheval ne l'abatent ! »

On voit que le bon trouvère, dans ce credo de sa façon, confond Hérode, contemporain des rois mages, avec Hérode contemporain de Pilate, et qu'il place celui-ci à l'époque de la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ. Mais ne lui en demandons pas davantage.

Senses, Miles et autres ont quatre mille hommes d'armes. Ils sont descendus à pied pour couper les ponts et les barreaux. Garnier marche à leur rencontre avec mille chevaliers, et fait mille prisonniers aux assiégeants. Ses deux neveux, sans prendre le temps de s'armer, avaient couru à son aide. Leurs pères, Senses et Amanguis, qui les reconnaissent dans la mêlée, les injurient, les menacent de faire une mauvaise fin ; mais ceux-ci ne s'en émeuvent pas.

Cependant le gonfalonnier de Nanteuil est jeté mort ; sa femme Mélissent se pâme en l'apprenant ; mais Aye la fit taire et lui dit de faire sonner toutes les cloches, sans doute pour rassembler les vassaux. De leur côté Girart et Aubouin, mortellement blessés, avec mille chevaliers, sont couchés sous un pin, auprès d'une fontaine et d'une croix du cimetière, voisin de la chapelle *au baron saint Martin*. C'est là qu'ils battent leur *coulpe*, pendant que Garin d'Anséune et Hernaut de Gi-

ronde amènent à Garnier un renfort de vingt-cinq mille hommes.

Garin apostrophant Senson et Amanguis, ceux-ci ont si grande honte qu'ils n'osent répondre un seul mot. Mais les lances baissées des deux côtés, après grands coups donnés, Miles l'Ardenois et Othes de Vaurin prennent la fuite. Senses et Amanguis sont encore une fois faits prisonniers, Aubouin et Girart mis dans *des sarqueus de marbre à porfire entaillié.*

Les fils des deux prisonniers reprochent à leurs pères de s'être mis dans cette position; mais les comtesses leurs femmes, sœurs de Garnier, viennent les réclamer à leur frère, et celui-ci, après avoir rappelé les obligations que lui avaient ces deux traîtres, dit qu'il les gardera pour les envoyer à Ganor, en échange de Guyon. Aye, plus généreuse, s'oppose à cette mesure, de crainte que Ganor ne les tue; elle veut qu'on les rende à leur famille. Alors Garnier fait briser leurs fers, et se contente de vouloir les mener devant Charlemagne pour se justifier de leurs calomnies.

Tout le monde part et se dirige vers la Bourgogne. On n'avait pas encore passé les *vaus de Malarris*, lorsqu'un messager apporte la nouvelle que Miles et Othes se sont emparés d'Auberive. Alors Senses et Amanguis demandent à marcher contre eux, et, malgré leurs propres fils, qui ne croient pas trop à leurs protestations de loyauté, ils vont à la rencontre de Milon et d'Othon pour

les empêcher de passer la Dordonne. Ceux-ci les apostrophent comme renégats de la cause de leurs familles. Senses et Amanguis répondent par des louanges de Garnier, et le combat s'engage au moment où Garnier arrive avec le gros de l'armée. Alerans, comte de Troyes, tue Huon, que son cousin Savari venge en perçant le cœur de Tarufel, fils d'Alerans, et les gens de la terre d'Auberive, conduits par Anséïs, achèvent de mettre en déroute les troupes de Milon.

Celui-ci s'enfuyait le long d'un étang. Garnier le poursuivait, et il était près de l'atteindre, quand deux félons, nommés Hugues et Gautier, courant sur Garnier, le frappent à la fois :

L'escu qu'il ot el col li ont frait et percié,
Et l'aubert de son dos rompu et desmaillé.
En treci qu'en l'eschine l'ont navré et plaïé,
A terre l'abatirent de Fauvel son destrier.

Miles *se retourne* alors et emmène le cheval du blessé. Guichard et Alori accourent, suivis bientôt de Senson et d'Amanguis, avec plus de cent chevaliers, et d'Aye et de ses dames qui avaient vu la fatale poursuite. Lamentations de la duchesse auprès de son mari pâmé. Le duc reprend ses esprits et demande qu'on le porte devant le roi. On le porte en effet *en France, à Saint-Denis,* où s'installait ce jour-là même un nouvel abbé. Garnier déposé au pied de la croix, et le roi informé par Amanguis de ce qui s'était passé, le blessé se

soulève et remet à Charlemagne avant d'expirer, la femme et la *terre* qu'il a reçus de lui.

Le roi pleure et regrette d'abord son vassal; mais Miles lui promet et lui donne tant d'or et de chevaux de prix, qu'il en obtient à la Pentecôte la main et le fief d'Aye. Toutefois la dame parvient à les tromper, en demandant un délai pour consulter *ses barons*, et elle part à cet effet avec ses neveux et leurs parents. Ici la scène va changer.

> Or vient bone chançon, c'il est qui le vos die,
> De Guy le fiz Garnier et de la païennie;
> Si come il fist secors à sa mère et Aïe.

Un puissant roi des Sarrazins, nommé Baudus, était venu à Majorque lever d'autorité des hommes pour faire la course sur les côtes de Monbis. Trois jours après ils étaient à l'embouchure *de l'iaue de Darsis*, d'où ils ravageaient le pays d'alentour.

> N'i remest en esglise né garnement, né dras,
> Né chace, né galice, reliques né hénas.

Guichard et Alori se trouvaient au bord de cette rivière lorsque les Sarrazins, enfants de Satan (*Sathenas*), s'emparèrent d'eux et les emmenèrent dans les prisons du roi Baudus. Ce prince avait extorqué à Ganor les impôts (*le treu*) des îles de Majorque. Ganor, neveu de l'amiral de Babylone et cousin de l'amiral de Cordoue, se révolte à la fin contre les exactions de Baudus, à qui il en-

voie quatre messagers pour réclamer ses droits. Golias, le premier d'entre eux, porte la parole et n'obtient que des refus outrageants. Alors Jambus, le second, défie Baudus et le menace de la guerre et de l'enfer :

> En enfer en irez o les diex infernaus,
> Où tous jors arez painne et grands tormens cruaus.

Tous quatre reviennent à Aigremore, où Ganor les attendait, lui rapporter le résultat de leur message. Ganor se prépare à attaquer son ennemi avec vingt mille hommes ; mais Baudus, pour lui résister, imagine d'enrôler tous ses prisonniers, au nombre de trois mille, à qui il fait jurer sur la croix de le servir en bataille, et il leur donne pour chefs Guichard et Alori.

Les deux armées sont en présence dans une prairie sur *Meurge*. Les trois mille prisonniers font si bien leur devoir que Ganor est vaincu et pris ; mais Guy, le fils de Garnier, est venu à son secours avec trois mille hommes, et Baudus, défait et pris à son tour, a la tête tranchée. Ensuite, les trois mille chrétiens qui l'avaient si bien aidé, cernés de toutes parts et sommés de se rendre, Guichard et Alori, leurs chefs, se font conaître à Guyon, à qui ils annoncent la mort de son père.

A cette nouvelle le jeune homme tombe évanoui. Ganor le relève et veut le consoler, en lui promettant la royauté de Majorque et le commandement de ses armées. Enfin il lui offre de partir

avec lui pour aller venger son père, et ne lui demande pour récompense que la main de sa mère. Guy accepte avec transport, et le camp aussitôt levé, on s'embarque pour le port de *Monbis.*

Trois jours après, Senses et Amanguis entendirent un grand bruit. Ils s'arment en hâte et sont arrivés au bois de Landemore, où Guichard et Alori viennent en parlementaires. Ici a lieu une touchante reconnaissance qu'on ne nous saura peut-être pas mauvais gré de reproduire :

Cil issirent des loges et porprennent le terre.
Guichard et Aulori lor compaignons apellent.
— « Seignors, estez-vous cois, nous ne demourons gaires ;
Et nous irons avant demander des nouvèles. »—
Et cil lor respondirent : « Jà est-ce bien à faire. »—
Senson et Amanguis premerain les apellent :
—« Estez-vous crestiens ou de la gent averse ?
—« Nenil, dist Auloris, par ceste moie teste,
« Ne sui pas Sarrazin, mès hons Dieu vœil-je estre ;
« Jà n'enmerai Mahon, n'ai talent que le serve. »
— « Seignors, et car nous dites, francs chevaliers gentis,
« De Baudus de Maïogres, que Ganor a ocis :
« Nouvèles en conton en cest vostre païs. »
Et cil lor respondirent : « Voirement mort est-il. »
—« Seignors, qu'a-il donc fet de trestous les chétis
Qu'il enmena anten de cest nostre païs? »—
— « Par foi, tint son délivre, une masse en a ci. »—
Cil les a regardés et au cors et au vis ;
As bouches et as nés et par tot, ce m'est vis ;
Et dient l'un à l'autre : « Ce senblent nostre fil. »
Et Senses respondi : « Voirement sont-ce il. »—
Il passèrent [1] as règnes les ont pris.
— « Haï ! com vous célastes, félon, Dieu à venir ! » —

(1) Un mot manque ici.

Plorant s'entre baisirent et li pere et li fil,
De pitié et de joie en plorant plus de mil.
— « Enfant, et car nous dites, por Dieu qui ne menti,
« Quiex gent puet-ce là estre par plains et par larris? »
Et cil li respondirent : « Jà est-ce le quens Guy.
« S'a amené Ganor, qui souef l'a norri, etc. »

Aussitôt d'accord, les deux pères et les deux fils se dirigent vers la tente de Ganor, où ils embrassent Guyon. On tient conseil ensemble pour délivrer Aye des poursuites de Milon; Guy va lui-même la chercher, accompagné de ses oncles et de ses cousins. La duchesse ne le reconnaît pas d'abord, et demande quelle est cette armée. Senses lui répond qu'elle est venue pour la délivrer, et que son fils s'y trouve. Aye ne le croit pas; mais enfin tout s'explique. Guy raconte ses aventures, et fait valoir auprès d'elle les bienfaits du fidèle Ganor. Il finit par lui demander que, si Ganor la délivre à jamais de Milon, le premier don qu'il requerra lui soit aussitôt accordé. Après en avoir fait la promesse, Aye change d'habits pour aller remercier ce roi de son appui. Description de son costume :

La dame osta ses dras s'a plus riche endossez,
J. bliaut d'Abilant à oysiaus colorez.
De pières precieuses fu tot entor orlés;
Et fu d'un cercle d'or son chief avironnez,
A riches émeraudes qui gètent grans clartez.

Ainsi *acesmée*, et accompagnée des quatre comtes et de son fils, Aye marche pompeusement aux pavillons du roi Ganor. Celui-ci reçoit la du-

chesse avec des transports de joie, et fait dresser les tables du festin; mais avant qu'on ait bu et mangé, un messager apporte des nouvelles inquiétantes. Miles et toute la *gent Ganelon*, au nombre de quarante mille hommes, sont en marche pour *destruire Aye*. On se hâte de tenir conseil, et l'on convient que l'armée sera partagée en deux, une moitié en embuscade dans un bois sous les ordres de Guyon, avec le gonfanon royal, l'autre restant au camp, commandé par Ganor lui-même, et qu'Aye sera reconduite à son palais, d'où elle pourra tout voir. On dîne pourtant avant tout cela, et Aye prend ensuite congé, laissant Ganor plus épris d'elle que jamais.

Guy, placé en embuscade avec ses cousins au fond d'une vallée, a fait monter un de ses hommes sur le plus haut chêne de la forêt. Cette *guaite* aperçoit la bannière de Milon et la signale aussitôt à Guyon. L'armée de Milon, qui ne se doute de rien, traverse la forêt sans être inquiétée, mais arrivée dans la plaine, elle aperçoit de loin sur le rivage la flotte de Ganor. Avant d'approcher davantage de la ville, Miles fait arrêter ses gens et envoie un *espie* savoir à qui sont ces vaisseaux. L'*espie* pénètre dans le camp et vient rapporter à son maître que ce roi sarrazin, qui a fait mourir Guyon vient attaquer la ville d'Aye, et le duc se réjouit de trouver cet auxiliaire inattendu. Pendant qu'il donne des instructions à ses soldats sur la conduite à tenir suivant que Ganor assaillira

la ville ou les attaquera eux-mêmes, Guy sort de la forêt en poussant son cri de guerre: *Nentuel!* et tombe avec trois mille hommes sur les derrières de Milon. D'autre part, Ganor, avec cinquante mille autres, le prend en face, de sorte que les ennemis du félon étaient sept contre un, avoue l'auteur.

Dame Aye, *en la tour montée*, voyait commencer la bataille et Ganor qui avait déjà mis à mort sept ennemis. Alors elle prie Dieu de le protéger, et se prend à regretter

> Que cil rois sarrazins, qui si fiert de l'épée
> Ne croit en Jhésuscrist et la Virge honorée...

Il y a de l'art dans cette réflexion. Guy de Nanteuil défie Milon lui-même; celui-ci se défend en vain; la lance de Guyon lui perce le cœur. Dix mille hommes restant de l'armée vaincue mettent bas les armes, et jurent foi et hommage au jeune Guyon. De son côté, Ganor, à l'arrivée d'Aye, qui vient pour le féliciter, réclame d'elle l'exécution de la promesse qu'elle lui a faite. « *Demandez votre don*, » dit la dame, et Ganor la demande elle-même, ce qu'elle n'accorde que sous la condition qu'il se fera baptiser, lui et les siens.

> —« Se volez que vous doie de loïal cuer amer,
> « Je requier que voùs faites vo gent crestianer,
> « Et vostre cors en fons baptisier et lever.
> « Par se tour porrons-nous no ij dons acorder. » —

Ganor ne demande pas mieux que se faire *crestienner* tout de suite, et le soir même voit le baptême et les épousailles. L'auteur a soin de terminer en annonçant que, la nuit suivante Ganor engendra un fils qui fut nommé Antoine, et qui servit son frère Guyon contre les nouvelles entreprises de la famille Ganelon. C'est le sujet d'un autre poëme de Huon de Villeneuve qui paraît perdu, et que Fauchet ne nomme pas, quoiqu'il soit annoncé ici:

j. enfant dont vos m'orrez parler

. . . .

Hui mais commencera estoire à amender,
De la painne Guyon le fiz Aye, le ber,
Si com li parens Ganes le voudront défoler.

Tel est ce récit, qui ne contient pas moins de XCLXXXII couplets formant quatre mille vers, et qu'a consacré Huon de Villeneuve aux aventures de Garnier et d'Aye. Ce roman, connu dans les catalogues sous le nom de *Garnier de Nanteuil*, porte en effet ces deux titres : *Li romans de Garnier de Nentueil ou de dame Aye, la bèle d'Avignon.* Nous ajouterons que le second titre est rectifié ainsi à la fin de l'ouvrage, ce qui a pu causer l'erreur de ceux qui ne l'avaient pas lu jusqu'au bout. Pour nous, qui l'avons lu, nous terminerons en affirmant que ce poëme inédit offre des récits animés, des descriptions de lieux et de costumes, des tableaux de mœurs, des proverbes ori-

ginaux et beaucoup de mots inconnus dans les glossaires.

NOTA. Nous croyions, par cette analyse d'*Aye*, en avoir donné une idée suffisante pour que messieurs les membres du comité de la langue et de la littérature françaises voulussent bien décider qu'il y avait lieu d'entreprendre la publication de ce monument unique, échappé aux ravages du temps, et de continuer ainsi celle de nos romans des Douze Pairs; la négative a été résolue par le comité. Réduits à nos propres ressources, nous entreprendrons cette publication plus tard; car nous regardons encore les romans carlovingiens comme des *Documents inédits* qui intéressent l'histoire et la littérature nationales.

noticiā acciperent ne rursus e
illis fieri & affirmare iusse

ROTBERTUS

TETBALDUS Vicecomes

CHARTE DE 908,

CONTENANT

UN ACCOMMODEMENT DEVANT THIBAUT,

VICOMTE DE TOURS,

D'UN PROCÈS ENTRE MARMOUTIERS ET SAINT-MARTIN DE TOURS.

TRANSCRITE, TRADUITE ET ANNOTÉE

Par M. E. CARTIER, associé correspondant.

La charte dont je donne ici le *fac-simile*, la transcription et la traduction, offre un grand intérêt sous plusieurs rapports. C'est un curieux modèle de l'écriture du commencement du xe siècle, avec ses abréviations et ses formes de lettres carlovingiennes qui disparurent bientôt après, principalement les *a* ouverts, qu'on y trouve mêlés avec les *a* qui leur succédèrent, et qui sont

encore employés aujourd'hui dans la typographie. Elle renferme toute une procédure relative à la possession d'un pré, querelle terminée d'un commun accord, dans un *plait* solennel tenu sur les murs de la cité de Tours par le vicomte, assisté des vassaux du comte. Enfin on y voit rappelée cette singulière coutume de juger les procès par le *jugement de Dieu*, c'est-à-dire par l'épreuve du fer chaud, que le juge imposait peut-être à celle des parties qui, dans son opinion, devait perdre sa cause. Il paraît pourtant qu'ici l'épreuve avait été faite et favorable au bon droit.

Cette charte, écrite sur parchemin, existe aux archives de la préfecture de Tours; elle provient de l'ancienne abbaye de Marmoutiers; elle me fut confiée, il y a quelques années, avec plusieurs autres, pour m'aider dans des recherches sur l'histoire de notre province. Celle-ci était illisible; l'encre avait jauni, le parchemin avait noirci, tellement qu'un grand nombre de mots et des lignes entières étaient indéchiffrables; vingt fois je la mis au rebut, bien décidé à n'y plus perdre mon temps; cependant j'y revenais, parce que la date et les souscriptions piquaient ma curiosité. Sur de vieux parchemins inutiles je fis plusieurs essais pour faire revivre l'écriture, et je réussis enfin avec une infusion de noix de galle dans de l'acide acétique ou esprit de vinaigre. Alors, m'en servant avec précaution sur ma charte à l'aide

d'un petit pinceau, je parvins, après de longs travaux et des peines infinies, à lire et à restaurer complétement le texte sur un calque de papier végétal; ce fut vraiment un œuvre de Bénédictin.

Chalmel, le dernier historien de la Touraine, avait eu connaissance de cette charte; il en parle dans son troisième volume, page 248; mais il en tire si peu de parti, qu'il est à présumer qu'il ne l'a vue que dans son fâcheux état de conservation, permettant à peine de voir ce dont il s'agissait. Il dit que c'est un jugement, et ce n'est qu'une *Notice* donnée à la partie intéressée, pour constater la reconnaissance de son droit; c'est l'acte de désistement de son adversaire. Il la date du 8 des kalendes de juillet; elle est du jour précédent. Ces assemblées se tenaient à des époques fixes et notamment à la Saint-Jean, mais il est à croire que ce n'était pas le jour même de la fête, alors chômée avec beaucoup de solennité; le 8 des kalendes de juillet répondait au 24 juin, le 9 est le 23, veille de la Saint-Jean.

Dans une dissertation sur Thibaut-le-Tricheur, premier comte héréditaire de Tours, Chalmel dit seulement qu'en 908 il y avait un vicomte de Tours du nom de Thibaut, qui, suivant toute apparence, exerçait cette fonction à la nomination des comtes depuis 898; que ce vicomte ne pouvait pas être celui qui, devenu comte, fut sur-

nommé le Tricheur, puisque celui-ci ne mourut qu'en 978; il présume que c'était son père. Entre autres preuves à l'appui de son opinion, il cite des actes par lesquels un archevêque de Tours donna la chapelle de Saint-Louans, dans le faubourg de Chinon, à Thibaut, vicomte de Tours, seigneur de Chinon, laquelle chapelle fut ensuite donnée à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur par Thibaut-le-Tricheur. J'ajouterai ici que ce comte de Tours, de Chartres et de Blois, était seigneur de Chinon et de Saumur (cette dernière ville tenue par Gilduin, son vassal, tandis que les comtes d'Anjou possédaient Loches, Amboise et Montbazon); le premier possédait par droit héréditaire, et les seconds, originairement, par concession de Charles-le-Chauve[1].

Le premier souscripteur de notre charte est Robert, qualifié de seigneur, de trésorier de Saint-Martin et de chanoine de Marmoutiers. Il est assez singulier que ce Robert soit placé ici avant le vicomte Thibaut, qui présidait le tribunal. Robert III, alors comte de Tours, qui fut roi de France après Raoul, était aussi abbé de Saint-Martin et de Marmoutiers; mais il est évident qu'il s'agit d'un autre Robert; c'était vraisemblablement celui qui fut élu archevêque de Tours

(1) Voyez l'histoire des comtes d'Anjou et celle du château d'Amboise et de ses seigneurs, par le moine anonyme de Marmoutiers, dans le spicilége de D. Dachery.

en 916, et qui eut le bonheur, en cette qualité, de consacrer la nouvelle église de Saint-Martin, rebâtie en 903 par ses soins et par ceux du comte Robert, après l'incendie qui l'avait détruite en 903, lors de l'invasion des Normands.

Dans le passage que nous avons cité, Chalmel dit que Corvo, *vassal approuvé*, qui souscrit notre charte, était le père de Corbon, seigneur des Roches, qu'on voit paraître en 999, et plus tard en qualité de *vasus dominicus et indominicatus*, vassal du seigneur et seigneur lui-même. Il ajoutait à ses titres l'ambitieuse formule *gratiâ Dei*, par la grâce de Dieu. Il y a erreur manifeste; entre le Corvo, déjà vicomte en 898, et Corbon, qui vivait un siècle après, il y eut certainement une génération. Il n'est pas moins très probable que notre Corvo fut l'auteur de la famille Corbon, qui donna son nom au bourg actuel de Rochecorbon. Ce lieu se nommait anciennement *Vodanum*, nom conservé dans une ancienne habitation située près du bourg et appelée *Vaudanières*. En 1095, Robert Corbon, seigneur des Roches et petit-fils du Corbon de 999, fit bâtir le château dont on voit encore un reste connu sous le nom de lanterne de Rochecorbon, sur le coteau de la rive droite de la Loire, à une lieue de Tours. Corvo est ici plus que ses deux collègues, il s'intitule *vassallus probatus;* c'était sans doute un titre honorifique ou une mission particulière du

comte, et il paraît que ces fonctions et dignités du vassal chargé de coopérer à l'administration de la justice devinrent héréditaires à la même époque que les fiefs auxquels elles étaient attachées; nous le voyons par les descendants de Thibaut et par ceux de Corvo. On sait que le V se changea très ordinairement en B.

Les *plaits* ou audiences solennelles dans lesquelles la justice se rendait se tenaient ordinairement en plein air sur une place publique; mais la ville de Tours, qui tendait à augmenter sa population sous le gouvernement de ses comtes devenus si puissants depuis le règne d'Eudes, était circonscrite dans un assez petit espace autour de son ancien château et de son église cathédrale. La ville de Châteauneuf, formée autour de la basilique de Saint-Martin, se renfermait alors de murs et devenait assez considérable, mais elle était sous la puissance du clergé de Saint-Martin, et les comtes d'Anjou en étaient les avoués depuis qu'Ingelger avait rapporté d'Auxerre le corps du saint qu'on y avait transporté pour le soustraire à la fureur des Normands. La justice du comte de Tours devait donc se rendre dans l'enceinte de l'ancienne cité, et comme il n'y avait pas de place publique vaste et commode, l'assemblée se tenait sur les murs et sur la plate-forme des tours. On peut concevoir que ces vastes terrasses, principaux moyens de défense à cette époque, pou-

vaient, à l'angle de rencontre de deux murs avec une tour, recevoir le tribunal et les plaideurs devant une certaine quantité de peuple. Notre charte constate que ce fut du côté de la Loire, sans doute sur les murs qui tenaient au château, et dont nous voyons encore quelques vestiges.

ACCOMMODEMENT DEVANT THIBAUT, VICOMTE DE TOURS, D'UN PROCÈS RELATIF A UN PRÉ QUE LE TRÉSORIER ET L'HOTELIER DE SAINT-MARTIN AVAIENT DISPUTÉ AU MOINE DE MARMOUTIERS. DU 23 JUIN 908.

Notitia qualiter et quemadmodum venit potestas Sancti-Martini Majoris-monasterii, id est Erladus decanus et Dodo Lævita ac præcentor, causatores et querelantes vice omnium fratrum, quod domnus Rotbertus, gregis beati Martini ex basilica Lævita ac Thesaurarius et etiam præfati Majoris-monasteri canonicus, extra eorum voluntatem teneret quoddam pratum ipsorum situm in pago Turonico, in loco qui dicitur Mercuriolus. Undè domnus Rotbertus inquestis, expetitis autem diligenter investigatis et perquirens, invenit querelam fratrum Majoris-monasterii esse verissimam. Et nihil exindè eos amplicùs laborare volens, sese exindè recredidit. Et veniens ad locum accessionis cum Adalelmo, ejusdem gregis jam decano et Dodone diacono et Ingilgerio sacerdote coram ipsos, ipsum pratum guarpivit; et quod illud ampliùs non teneret coram omnibus professus est.

Amalricus vero legislator et rector portariæ basilicæ Martini statim sic addidit quod domnus Rotbertus ipsum pratum nec sibi faciaret nec fratribus contenderet, ac illud, ad opus portariæ quam tenebat, revocare voluit. Sed contradicentibus

Notice qui montre comment les représentants de Marmoutier* [1], c'est-à-dire Erlaud, doyen, et Dodon, lévite [2] et *grand-chantre*, vinrent, au nom de tous les frères, se plaindre de ce que le seigneur Robert, lévite et trésorier du chapitre de la basilique de Saint-Martin et encore chanoine [3] de Marmoutiers, retenait, contre leur volonté, certain pré qui leur appartenait, situé en Touraine, dans un lieu appelé Mercureuil. Sur ce, le seigneur Robert, ayant examiné soigneusement cette demande et fait toutes les recherches sur l'objet réclamé, trouva que la plainte des frères de Marmoutiers était très fondée. C'est pourquoi, ne voulant plus les tourmenter à cet effet (*exindè*), il se désista pour toujours, et venant à cet effet au lieu prescrit pour se mettre d'accord avec Adalaume, alors doyen de ce chapitre, et Dodon, diacre, et Ingilger, prêtre, il abandonna le pré devant eux, et déclara devant tous que désormais il renonçait à cette possession.

Mais Amauri [4], *légiste* et recteur de l'hôtellerie de la basilique de Saint-Martin, déclara aussitôt que le seigneur Robert ne garderait pas le pré pour lui et

(*) Voir les notes à la fin de l'article.

idipsum statim in ipso prato fratribus misit Amalricus fideles suos, id est Guichardum et Erlonum, atque Martinum, qui ipsum pratum, ad suum beneficium, quod de prædicta portaria habebant, adquirere volebant, ut per proprios suorum colonos rem diligenter inquirerent et viderent ne fratribus pratum injuste auferrent. Qui, discutientes proprios colonos, neminem invenerunt qui exindè neque ad juditium neque ad sacramentum exire auderent, quia omnes sciebant querelam fratrum esse justissimam.

Prefatus vero Adalelmus, præscripti Majorismonasterii sacerdos ac decanus, sed et Dodo diaconus atque Ingelgerius presbiter, qui hanc rationem primi, vice fratrum, deduxerant, venerunt viiij Kalendas julii Turonis civitatem supra murum ex parte Ligeris, ad placitum quod exindè coram domno Tetbaldo, vice-comte, Gualterio quoque et Fulcrado atque Corvone vasallis dominicis, et prescriptis utriusque ordinis omnibus juris acceperant. Ubi etiam affuit Domnus Petrus, præfati monasterii ædituus, cum aliis fratribus habentes illic ex propria ipsorum colonia legitimos et idoneos atque verissimos testes : videlicet Rainfredum, qui illis temporibus major erat quando illud pratum per juditium Dei, ad opus Sancti-Martini Majoris-monasterii jam probatum fuerat,

ne le contesterait pas aux moines, et que lui prétendait le réclamer au bénéfice de son hôtellerie. Sur l'opposition qu'y mirent sur-le-champ les frères, Amauri envoya ses hommes, c'est-à-dire Guichard et Erlon, ainsi que Martin, qui voulaient ajouter ce pré à la ferme qu'ils avaient de l'hôtellerie, leur disant de s'informer de la chose exactement auprès des cultivateurs de leurs domaines, afin de ne pas enlever ce pré injustement aux frères. Ayant donc interrogé tous les cultivateurs, ils n'en trouvèrent aucun qui osât jamais se présenter pour cela ni au jugement de Dieu ni au serment, parce que tous savaient bien que la cause des frères était très juste.

Cependant le susdit Adalaume, prêtre et doyen de Marmoutiers, ainsi que le diacre Dodon et Ingelger, prêtre, qui les premiers avaient, au nom des frères, fait cette réclamation, se présentèrent le neuf des Kalendes de juillet dans la ville de Tours, sur le mur du côté de la Loire, au *plait* qu'ils avaient accepté sur tous leurs droits, devant le seigneur Thibaud, vicomte, Gaultier, Fulcroi et Corvon, vassaux du seigneur, et tous ceux ci-devant mentionnés des deux côtés. Là comparut aussi le seigneur Pierre, gardien [5] de Marmoutiers, avec d'autres frères qui avaient de leurs propres domaines des témoins légitimes, convenables et très véridiques, savoir : Rainfroi, qui était majeur quand, par le jugement de Dieu, ce pré avait été reconnu appartenir à Marmoutiers; Adalheri et

Adalherium quoque et Giraldum, Rotbertum etiam nunc majorem, et Adalgisum qui illo tempore Dei juditium exindè portaverat. Qui iterum omnes et Dei juditium portare parati erunt et sacramentùm exolvere.

Quod cernentes præscripti fideles Amalrici supra primum Dei juditium alterum juditium neque sacramentum recipere ausi sunt. Sed prefatam querelam et juditium atque sacramentum et etiam ipsum pratum in eodem loco et placito coram omnibus guarpiverunt. Undè necesse fuit fratribus ut ex tali deffinitione notitiam acciperent, ne rursus èx tali repetitione quaterentur, quam et statim per votum omnium illis fieri et affirmare jusserunt.

His presentibus actum fuit *actum:*

Robertus, canonicus.

Tetbaldus, vice-comes; Gualterius; Ebulo, vicarius.

Erlaldus, decanus; Dodo, lævita; Fulcradus.

Ingelgerius; Corvo, vasalus probatus.

Adelelmus; Amalricus, legislator, qui exindè se recredidit.

Guichardus, Herlenus, Martinus.

Data viiij Kalendas julii, anno Domini dccccviij, regnante Karolo rege.

C. Gauzlinus.

Giraud, ainsi que Robert, maintenant majeur, et Adalgise, qui dans ce temps avait porté le jugement de Dieu [6]. Tous étaient prêts à prêter serment et à porter de nouveau le jugement de Dieu.

Ce que voyant les susdits hommes d'Amauri, ils n'osèrent, après ce premier jugement de Dieu, en accepter un second ni recevoir le serment; mais ici et séance tenante, ils abandonnèrent la susdite demande, refusèrent le jugement et le serment, et renoncèrent devant tout le monde au pré. Il fut donc nécessaire, de peur que les frères ne fussent derechef tourmentés d'une pareille réclamation, de leur donner une notice de tout ce qui précède, et sur-le-champ il fut ordonné, de l'avis de tous, de la faire et de l'affirmer; ce qui fut fait en présence de [7]

Robert, chanoine,

Thibaud, vicomte; Gaultier; Ebulon, vicaire.

Erlaud, doyen; Dodon, lévite; Fulcroi.

Ingelger; Corvon, vassal approuvé.

Adelaume; Amaury, légiste, qui alors se rétracta.

Guichard, Herlen, Martin.

Donnée le 9 des Kalendes de juillet, l'an du Seigneur 908.

Le roi Charles régnant.

C. Gauzlin [8].

NOTES.

(1) Saint Martin, évêque de Tours, avoit fondé à Marmoutiers un monastère célèbre jusqu'à nos jours; mais comme il fut enterré près de la ville de Tours, il s'éleva sur sa tombe, d'abord une chapelle, puis un temple desservi par un grand nombre de prêtres qui vivaient en commun. Cela produisit deux principaux établissements sous le nom de Saint-Martin; le premier retint le nom du *Plus grand Monastère*, ou *Major Monasterius*, ou Maire-Moutier, et par corruption Marmoutiers. Lorsque saint Perpet, à la fin du v[e] siècle, eut fait bâtir sur le tombeau de saint Martin l'église la plus belle et la plus spacieuse qui fût alors dans les Gaules, on l'appela la Basilique, et ses prêtres étaient toujours des enfants du saint évêque, comme ceux de Marmoutiers; mais, pour les distinguer de ceux-ci, on les appelait *ex basilicâ* de la Basilique.

(2) Je n'ai pas trouvé la valeur exacte que doit avoir ici le mot lévite; il répond à celui de diacre; mais il paraît que ce titre de lévite était plus particulier à Marmoutiers, et celui de diacre à Saint-Martin.

(3) Robert, qui s'intitule aussi lévite, était chanoine de Marmoutiers, dont les religieux étaient appelés frères ou moines. Mais on sait qu'en 853, les Normands ayant détruit l'abbaye de Marmoutiers et massacré presque tous les moines, excepté quelques-uns qui vinrent chercher un asile auprès des chanoines de Saint-Martin, l'abbaye fut quelque temps après repeuplée par un certain nombre de ces chanoines, qui bientôt redevinrent des moines, et formèrent comme auparavant un corps séparé de ceux de Saint-Martin. Il est vraisemblable que Robert avait été un de ces chanoines de Marmoutiers qui en avait conservé le titre, quoiqu'il fût retourné à la Basilique, où il exerçait les fonctions de trésorier.

(4) Je traduis *legislator* par légiste, faute d'une meilleure expression; c'était, je crois, un avocat. Amauri prend encore le titre de *rector portariæ*, gouverneur ou recteur de la *porterie*

de la Basilique. (Voy. le *Gloss. de Ducange*, t. VI, col. 674, et le suppl., t. III, col. 38. *Portaria*, *domus hospitum*, *hospitale*, *hospitium*.) Anciennement les monastères avaient une maison située hors la clôture ou dans la première enceinte, pour y recevoir les étrangers et les laïcs. Celui qui en était chargé, ainsi que de l'administration des biens affectés à cette dépense, était un laïc appelé quelquefois *portarius*. Lorsque les monastères de Saint-Martin et de Marmoutiers furent sécularisés, ces hôtelleries auraient été vendues, données ou confiées à un personnage assez important, chargé peut-être de remplir, en quelques choses, le but de l'institution, et qui jouissait des biens attribués, dans l'origine, aux dépenses propres à cette hôtellerie. C'est ici Amauri, qui a pour fermiers de son bénéfice, ou des biens dépendants de son hôtellerie, les individus nommés dans la charte. On voit dans un autre charte de 970 que l'hôtellerie de Marmoutiers, *portaria*, avait été donnée par Hugues, duc de France et abbé de Marmoutiers comme de Saint-Martin, à un de ses fidèles vassaux, nommé Haimon, avec les choses qui en dépendaient. Haimon est autorisé à en céder une partie moyennant un *cens* en sa faveur.

(5) *Æditus* signifie proprement celui qui dans un couvent serait chargé de l'administration temporelle ; il m'a semblé que le mot *gardien* rendait aussi bien que possible ce mot latin, qui peut aussi être traduit par prieur et peut-être trésorier.

(6) On sait que le jugement de Dieu était principalement l'épreuve du fer chaud... on appelait donc porter le jugement de Dieu, subir cette épreuve, soit pour son compte, soit pour celui d'un autre. Dans cette cause on l'avait déjà porté, ou du moins on vient l'attester et on offre de le porter encore, ce qui décide la question en effrayant la partie adverse. Quelque temps après cette plaidoirie, en 925, le jugement de Dieu fut ordonné par Robert II, archevêque de Tours, signataire de notre charte, pour justifier le droit que le curé d'Antogny prétendait avoir sur les dîmes d'un canton voisin ; le champion du curé d'Antogny sortit victorieux de cette épreuve. (Voy. Chalmel, *Tablettes chronologiques de l'histoire de Touraine*, p. 444.)

(7) L'écrivain de la charte a répété *presentibus actum* par

erreur; il a souligné le premier *actum*, ce qui était alors une rature.

(8) Le dernier souscripteur, Gauzlin, est l'écrivain de la charte; il était vraisemblablement attaché au vicomte pour écrire ses jugements ou donner acte aux parties plaidantes de ce qui pouvait les intéresser. La signature de l'écrivain et celles de plusieurs des souscripteurs sont accompagnées de notes tironiennes qu'il m'a été impossible d'interpréter assez complétement pour que j'en hasarde ici l'explication. C'est toujours l'énonciation de leurs titres et qualités, avec l'abrégé du mot *subscripsi*... Le paraphe initial se trouve ordinairement sur les chartes de cette époque; c'est l'invocation, *in nomine Domini Jesu-Christi*... etc.

En finissant ce petit travail, je ne puis m'empêcher d'exprimer ici mon vœu pour que les chartes du même genre que celle-ci, qui se trouvent dans les archives de préfectures, privées d'archivistes spéciaux et capables, soient inventoriées avec soin et confiées aux bibliothécaires du chef-lieu, sous leur responsabilité. Il faut que ces chartes renfermées soigneusement dans une armoire fermant à clef, soient, avant d'être à la disposition des studieux habitués de la bibliothèque, copiées par un homme habile, et réunies dans une sorte de cartulaire; il serait bon même d'en faire faire des *fac-simile*, comme j'en ai fait pour moi des principales chartes de la préfecture de Tours. Sans ces précautions il arrivera ce qui, malheureusement, est déjà arrivé dans plusieurs départements; un garçon de bureau chargé d'aller

chercher ou remettre dans la salle destinée aux archives des papiers utiles à l'administration, y prend de larges et belles chartes qui n'ont d'autre valeur pour lui que le prix qu'il en reçoit d'un épicier, d'un relieur ou d'un bouquiniste avec lequel il s'entend. C'est ainsi que des chartes du plus grand intérêt et de la plus grande beauté ont été rachetées d'un bouquiniste, receleur de vol, à six francs la livre. La révolution française a détruit presque toutes nos belles archives monastiques, si précieuses pour l'histoire; le vandalisme, la plus vile cupidité et l'impardonnable négligence achèvent cette funeste destruction.

ANTIQUITÉS

DE

VICHY-LES-BAINS,

(DÉPARTEMENT DE L'ALLIER).

Par M. BEAULIEU, membre résidant.

La ville de Vichy-les-Bains est située sur la rive droite de l'Allier, non loin du confluent de ce fleuve et de la petite rivière de Sichon[1]. Un rideau de collines, dont les pentes fertiles sont ombragées par une multitude d'arbres fruitiers, l'abrite contre les vents d'est, et la plaine qui l'entoure est bornée au nord par les rives plantureuses du Sichon, au sud et à l'ouest par le cours sinueux de l'Allier. Outre les avantages de cette situation, Vichy possède plusieurs sources minérales dont la célébrité attire chaque année un grand concours d'étrangers.

On sait combien grande était l'importance que

(1) *Chisson*, dans les titres anciens.

les Romains attachaient à toutes les sources minérales et thermales. Si d'abord ils ne considérèrent leurs vertus curatives que comme un bienfait de la divinité, plus tard ils allèrent jusqu'à diviniser la source elle-même[1], et le malade auquel elle avait rendu la santé lui consacra souvent un autel ou une inscription en témoignage de gratitude. L'affluence des Romains et des Gaulois de tout état, qui se pressaient autour de ces sources, nécessita la construction de piscines et d'habitations particulières; des bourgs, souvent considérables, s'élevèrent dans leurs environs; aussi y rencontre-t-on presque toujours des ruines, des statuettes, des médailles ou des tombeaux. Mais je ne pense pas que dans aucune autre localité thermale des Gaules on ait trouvé autant de ces objets antiques qu'à Vichy; ce qui se conçoit aisément, car cette ville, qui réunissait à ses précieuses sources l'avantage d'un climat tempéré, d'un territoire fertile et d'une situation riante, devait attirer en grand nombre les malades de l'Italie et de la riche Narbonnaise, en leur promettant à la fois la santé et le plaisir.

Si les historiens du Bourbonnais se sont occupés de Vichy, ce n'est guère, il faut en convenir, que sous le rapport de la thérapeutique de ses eaux, ou, tout au plus, de son état au moyen-âge,

(1) Comme *Borvonia*, Bourbonne-les-Bains, *Divona*, *Nepnerius*, Néris, *Nymphæ Griselicæ*, Gréaux, etc.

et l'on chercherait en vain dans leurs écrits, quelques détails sur ses antiquités [1]. On ne s'est pas davantage occupé de conserver les objets curieux qu'on découvre journellement sur les lieux, et qui sont, pour la plupart, vendus et dispersés au loin. C'est ainsi que Vichy, peu soucieux de tout ce qui ne concerne pas ses intérêts matériels, voit avec indifférence se perdre des titres de noblesse dont il devrait se montrer fier, et qui ne lui seraient pas moins utiles, en démontrant que les vertus curatives de ses eaux furent appréciées dès les temps les plus reculés, qu'ils le seraient à l'avancement de la science archéologique. Je vais tâcher de remplir cette lacune en donnant ici les documents que j'ai pu me procurer sur les antiquités de Vichy pendant mon séjour dans cette ville.

Quelle est l'étymologie de son nom? Si l'on en croit les amateurs d'origines celtiques, il se composerait de *gwich* ou *wich*, qui signifie *vertu*, et de *J* qui, suivant eux, veut dire *eau* [2]. Mais comme on n'a jamais trouvé dans la localité aucun de ces monuments, dits celtiques, si communs dans les montagnes de l'Auvergne, ni même aucune arme ni objet mobilier qu'on puisse faire remonter aux

(1) MM. Batissier, A. Allier, Michel, etc. On trouve cependant dans l'ouvrage de ce dernier des recherches intéressantes sur l'étymologie du nom de Vichy, ainsi que sur la voie romaine qui aboutissait à cette ville.

(2) M. V. Noyer, *Lettr. topogr. et médic. sur Vichy*, p. 4.

Celto-Gaulois, il semble peu probable que ces peuples y aient formé un établissement. Quant aux Romains, leur séjour à Vichy, dès les premiers temps de la conquête des Gaules, ne pouvant être révoqué en doute, il est bien probable que cette ville aura formé son nom du latin *vicus* ou *vicus calidus*[1].

Le Vichy des Romains n'était pas bâti sur le même emplacement que la ville actuelle, il couvrait en partie l'angle de terrain formé par le Sichon et l'Allier; puis il remontait à l'est jusqu'au lieu appelé *la glacière*, en s'étendant quelque peu vers le sud, dans la direction du vieux Vichy. On peut évaluer à 55 hectares l'emplacement qu'occupait le *vicus* romain, et cet emplacement est encore très reconnaissable aujourd'hui par la multitude de fragments de tuiles à rebords qui le recouvrent.

§ I. *Voie romaine.*

Vichy communiquait avec *Augustodunum*, (Clermont) par une voie romaine dont on re-

(1) C'est à tort que plusieurs écrivains modernes du Bourbonnais ont dit que Vichy pouvait être l'*Aquis calidis* de la Table Théodosienne. Ce dernier établissement occupait, sans nul doute, le lieu où l'on voit aujourd'hui Chaudes-Aigues et ses eaux minérales, ce qui a été parfaitement démontré par M. le baron Walkenaer dans sa *Géographie ancienne des Gaules*, t. I, pag. 349.

trouve encore quelques parties auprès d'Aigue-Perse. Elle traversait les villages d'Effiat et de Vaisse, et elle a été seulement élargie entre ces deux localités par les soins du maréchal d'Effiat. En y faisant, il y a peu d'années, quelques réparations, on a retrouvé dans la forêt de Randan le *statumen* de la voie antique.

Le village de Serbanne est situé à peu de distance de cette voie; on y a découvert des fragments d'une mosaïque qui devait être bien précieuse, à en juger par ses cubes qui n'ont que 3 à 4 millimètres et qui ne sont pas en marbre comme ceux des autres mosaïques gallo-romaines, mais en émail bleu, vert, jaune ou rouge. La tradition locale constate aussi le séjour des Romains dans ces contrées, et un poirier de la forêt de Randan est encore aujourd'hui désigné sous le nom de *poirier de César*.

Au sortir du village de Vaisse, on ne retrouve plus aucuns vestiges de la voie qui aboutissait à Vichy, en traversant l'Allier sur un pont en bois; mais il y avait dans la direction qu'elle devait suivre une manufacture de poterie romaine en terre fine, dont l'emplacement est très reconnaissable, car la grande quantité de fragments de vases et de moules qui le recouvrent en rendent le sol presque infertile. La porte de Vichy qui donne sur le fleuve, bien qu'elle ne date que du xve siècle, a reçu le nom de *Porte de César*.

Si l'on s'en rapporte au témoignage d'un écri-

vain moderne[1], on aurait trouvé sur la rive droite du fleuve, entre Vichy et Cusset, l'empierrement de cette même voie, allant, suivant quelques-uns, s'embrancher avec celle qui, de l'intérieur des Gaules, aboutissait à Lyon[2]; mais outre que cette découverte me paraît fort douteuse, il est bien certain qu'à partir de la ville de Cusset il n'existe aucune trace de voie antique.

Des commentateurs pensent que ce fut en face de Vichy que J. César passa l'Allier pour la première fois; d'autres qu'il y campa seulement à son retour de *Gergovia*. On ne peut former à cet égard que des conjectures.

§ II. *Constructions monumentales. Piscine.*

On a fait récemment dans les cantons du *Moutier*, du *Balor* et de *la Glacière*, des fouilles qui ont produit un grand nombre de pierres taillées, de débris de constructions importantes, et, entre autres, plusieurs segments de colonnes. A quel ordre d'architecture ces colonnes appartenaient-elles? c'est ce qu'on ne peut guère déterminer; mais en appliquant aux plus gros de leurs segments, qui ont 0m,64 de diamètre, les règles posées par Vignole, on trouvera qu'elles devaient avoir 5m,12 de longueur si elles étaient doriques,

(1) Victor Noyer, p. 5 et 9.

(2) M. Michel, *Eaux minérales de France* (*Vichy*), p. 3.

et $6^{m},40$ si elles étaient corinthiennes; à quoi il faut ajouter le piédestal, évalué au tiers, et l'entablement, au quart de leur longueur. Ces colonnes faisaient donc partie d'un portique ou d'un péristyle haut de 8 ou 10 mètres environ, sans y comprendre un stylobate ni un fronton, qui peut-être n'existaient pas, mais dont on ne pourrait en tout cas apprécier les dimensions, faute de données sur la largeur de l'édifice.

En appliquant les mêmes règles aux plus petits segments de colonne, qui n'ont que $0^{m},43$ de diamètre, on reconnaît que l'édifice dont ils dépendaient ne pouvait avoir guère moins de $5^{m},45$ d'élévation, ou $6^{m},80$, suivant qu'il était d'ordre dorique ou corinthien[1].

J'ai vu au canton du *Moutier* une pierre angulaire provenant d'un édifice plus considérable encore que les précédents; c'est un double pilastre dont la largeur est de $0^{m},70$; il est à cannelures rudentées et séparées par des listels. La base de ce pilastre se compose d'un tore à baguettes réunies et d'un filet séparés par une gorge d'une large doucine ornée d'oves au milieu desquels sont des rosaces à quatre feuilles.

Ces édifices furent-ils des temples ou des bains?

(1) J'ai supposé dans ces calculs que chaque segment appartenait à la partie inférieure d'un fût, ce que rien ne prouve. Il en est de même de l'ordre de la colonne, qui, pouvant également être toscan ou ionique, supposerait, dans ces cas, une longueur quelque peu différente.

c'est ce qu'on ne pourra savoir positivement qu'en exécutant des fouilles sur une grande échelle; mais s'ils ont eu cette dernière destination, et je suis de cet avis, il faudra en conclure qu'alors les eaux qui les alimentaient sortaient d'un point plus élevé de la colline, dans la direction du nord-est, d'où on les y amenait par des conduits souterrains; car du lieu où elles jaillissent aujourd'hui, on n'aurait pu les faire remonter jusqu'à ces édifices construits à plus de six mètres au-dessus. Il faut donc supposer qu'après l'abandon et la ruine des piscines et des canaux antiques, les eaux thermales se seront ouvert un passage dans le sol, et que, suivant l'inclinaison d'un banc d'argile qu'on trouve en creusant à une faible profondeur, elles auront été jaillir tout au bas de la colline. Deux découvertes récentes viennent appuyer cette opinion.

La première est celle d'une piscine ronde, construite en béton et revêtue à l'intérieur de ciment romain; elle a été trouvée en 1837, en creusant dans un champ peu éloigné de *la Glacière*. Cette piscine, qui n'avait que 3m,50 de diamètre, dépendait probablement d'un *balneum* particulier, mais elle ne pouvait avoir été alimentée que par des eaux qu'on faisait venir d'un point plus élevé; et sans doute elle n'était pas la seule qui fût dans ce lieu.

La seconde découverte est celle d'un canal en béton dont l'intérieur, qui était enduit en ci-

ment romain, avait $0^{m},50$ en tout sens. Il en existe encore des parties très bien conservées. Cet aqueduc conduisait les eaux du nord-est à l'ouest; mais il n'avait cependant aucun rapport avec la piscine dont il vient d'être parlé, et qui en est assez éloignée.

Ces faits nous portent à penser :

1° Que les substructions des établissements thermaux que les Romains avaient à Vichy sont encore à découvrir;

2° Qu'elles doivent exister dans les cantons de *la Glacière*, de *Balor* ou du *Moutier;*

3° Enfin, que la découverte qu'on en ferait, en permettant de faire la prise d'eau d'un point plus élevé, pourrait apporter des modifications avantageuses dans sa distribution, et peut-être en procurer en plus grande abondance.

Lorsqu'on posa les fondements de l'établissement actuel de Vichy, les ouvriers brisèrent d'énormes masses de béton. Provenaient-elles de quelque bassin romain, ou avaient-elles servi de *statumen* à une construction plus moderne? c'est ce qu'on a négligé de vérifier. Dans les champs qui avoisinent le cimetière on trouve aussi d'autres couches de béton d'une grande épaisseur, et que les habitants du lieu taillent et emploient à bâtir.

Autour de ces édifices se groupaient des habitations romaines qui paraissent avoir été décorées avec un certain luxe, à en juger par le grand nombre de fragments de peinture à fresque qu'on

trouve dans leurs substructions. On voit sur ces fragments des lignes croisées, des feuillages, des guirlandes de fleurs et des bouquets sur un fond bleu ou rouge. Quant aux puits antiques, ils sont très nombreux; on les reconnaît à leur diamètre étroit, ainsi qu'aux pierres de petit appareil qui ont été employées à leur construction. Au fond de plusieurs on a trouvé des objets d'antiquité.

§ III. *Divinités.*

L'une des sources minérales de Vichy, celle des *Acacias*, a la réputation d'embellir la peau en l'adoucissant et en en faisant disparaître les rougeurs; les dames gallo-romaines lui ont-elles aussi reconnu cette propriété, et la précieuse source aurait-elle été placée pour ce motif sous la protection de Vénus? On serait tenté de le croire en voyant le grand nombre de figurines en terre cuite, représentant Vénus *Anadyomène*[1], qu'on a trouvées à Vichy. Presque toutes sont percées d'un trou à la cuisse gauche, d'où on peut induire qu'on les apposait en façon d'*ex-voto* à des broches de fer fixées dans les parois des temples ou des habitations particulières.

Cette Vénus est représentée sous les traits d'une jeune femme entièrement nue, qui porte la main droite à sa chevelure, tandis que la gauche s'appuie sur une console. Elle est debout sur une

(1) Surnom de Vénus sortant du sein de la mer.

calotte hémisphérique; ses cheveux sont roulés autour du front et rattachés au derrière de la tête, d'où s'échappent deux mèches épaisses qui retombent sur l'une et l'autre épaule. La pose de cette figurine, qui a $0^{m},25$ de hauteur, ne manque pas de grâce, et la chevelure est traitée avec soin, mais le corps est d'une longueur exagérée, et les pieds et les mains ne sont qu'ébauchés. A quelle époque peut-on reporter l'origine de cette statuette? Si l'on en juge par le style, elle serait du IVe siècle, et cependant la coiffure se rapproche assez de celle qui était en usage au temps des Antonins; mais il serait, je crois, non moins téméraire de décider sur ces apparences que si, dans quelques siècles, on voulait fixer aussi, d'après leur style, l'époque à laquelle furent faites ces barbares et grossières images de saints que nos colporteurs vont vendre dans les campagnes.

Il existait chez les Romains, comme chez nous, des fabriques d'images pieuses, qui, vu le peu d'importance du travail et de la matière, pouvaient être livrées à un prix médiocre, et que les industriels de l'époque expédiaient sur les points les plus éloignés; on voit de ces images dans presque toutes les collections, et suivant M. de Caumont, on a trouvé des Vénus semblables à celle que je viens de décrire, sur trente à quarante points de la Haute et de la Basse-Normandie [1].

(1) *Cours d'Antiquités monumentales*, t. II, p. 222.

Pallas était aussi honorée à Vichy. Une figurine que j'y ai vue représente la déesse de la sagesse debout et couverte entièrement d'une ample tunique à plis nombreux et très rapprochés; sur sa poitrine est l'égide, ornée d'un soleil rayonnant; le bras droit, qui est levé comme pour tenir une lance, a été brisé; la main gauche s'appuie sur un bouclier rond. Malheureusement on n'a pas retrouvé la tête de cette figurine; mais on peut distinguer encore entre les épaules la partie inférieure du cimier de son casque.

M. Sornin, de Vichy, qui possède ces statuettes, a aussi recueilli une gracieuse tête de Mercure romain, mais qui n'a rien de remarquable que son pétase, où les ailes sont remplacées par des saillies arrondies.

§ IV. *Statues, figurines.*

La seule statue faite en pierre qu'on ait encore trouvée à Vichy est extrêmement mutilée et n'a pas plus de $0^{m},30$ de hauteur; elle représente un jeune chasseur assis, ayant à sa droite son chien. Le torse et les bras sont nus, et un manteau qui tombe par-derrière recouvre les cuisses et les jambes. Ce morceau n'est pas, sans doute, d'une exécution bien finie; mais la pose du torse est naturelle, et le dessin de l'ensemble ne manque pas de correction.

Quant aux figurines, elles sont en argile blan-

che, et leur hauteur dépasse rarement $0^m,15$ à $0^m,20$. J'ai remarqué dans le nombre celle d'un homme couvert d'un vêtement collant, et serré autour du corps par une ceinture à boucle; elle est d'un bon travail. On voit aussi beaucoup de têtes, de bras et de jambes en terre cuite. Tous ces objets sont creux et ont été d'abord moulés en deux parties, que l'on réunissait avant la cuisson.

§ V. *Objets votifs.*

Si, dès l'origine de l'introduction du polythéisme romain dans les Gaules, les habitants de cette contrée s'empressèrent d'apporter sur les autels des dieux, mais principalement sur ceux de Mercure, les prémices de leurs troupeaux, de leurs volailles ou de leurs fruits, cette coutume finit par tomber en désuétude, et l'on imagina dans certaines localités de suppléer à ces dons en nature par des simulacres. Il est sans doute permis de penser que les prêtres s'opposèrent de tout leur pouvoir à une innovation dont leurs intérêts particuliers avaient tant à souffrir; mais force leur fut enfin d'accepter, au nom des dieux, l'offrande de petites vaches, de coqs, de poules, d'œufs ou de noix en terre cuite. On en rencontre fréquemment en fouillant le sol à Vichy, et même on les fabriquait sur place, car j'y ai vu une noix en argile rouge, ainsi que son moule de même substance. On y trouve aussi des figurines d'ours se tenant debout; mais

il serait difficile d'indiquer leur destination originelle.

Des fouilles faites en divers lieux de la France, et même dans les environs de Saltzbourg[1], l'ancienne *Juvavia* des Romains, ont produit également un grand nombre de coqs, de poules et de pigeons en terre cuite. Il est probable que ces objets avaient été voués à Mercure, car ce dieu était honoré par les Celto-Gaulois comme protecteur spécial des forêts et des habitations rurales; aussi, sur les bas-reliefs trouvés au bord du Rhin et dans le nord de la France, est-il toujours représenté avec un coq ou une chèvre pour attribut. Là il reçut le surnom de *Wooden* ou *Woodan*, que jusqu'à présent on a considéré à tort comme étant une divinité particulière[2].

§ VI. — *Inscription.*

On n'en a encore découvert qu'une seule; elle provient des environs de *la Glacière*[3] et est ainsi conçue :

D. ANTONIO
D. FIL. TER
VRBICO
ARELAT.

(1) P. de Kutz, *Antiq. rom. des environs de Saltzbourg*, 1er liv.

(2) *Wood*, en vieux saxon comme en anglais, signifie *bois*, et *Wooden* ou *Woodan* en est le dérivé. Mercure *Woodan* était donc sur les bords du Rhin le Mercure des forêts. (*Archéol. de la Lorraine*, t. I, p. 133.)

(3) Cabinet de M. Feignau, géomètre, à Cusset.

On peut la traduire de cette manière : *A Décius Antonius, fils de Décius, de la tribu Terentina*[1], *citoyen d'Arles.*

Cette inscription funéraire est gravée en beaux caractères sur une pierre arrondie par le haut.

§ VII — *Amphores, lampes.*

Les fouilles qui ont été exécutées à Vichy en 1839, au compte du département, ont eu pour résultat la découverte d'un grand nombre de patères et d'amphores en terre cuite. Plusieurs de ces dernières sont *diotes*, à cou étroit et allongé et à ventre renflé. L'une d'elles, qui était d'énorme dimension, mais qui a été brisée, porte une inscription gravée à la pointe sur le bord de son ouverture ; elle indiquait la contenance du vase, mais on n'en lit plus que les caractères :

CIXS
CIIIIS[2].

Les lampes sont funéraires et ne diffèrent en rien pour la forme de celles qu'on rencontre partout dans les sépultures romaines ; l'une est ornée d'une Priapée, l'autre, d'un taureau en demi-relief ;

(1) C'était chez les Romains une des tribus champêtres ; elle tirait son nom d'un lieu appelé *Terentum*, au Champ-de-Mars.

(2) Déposé à la mairie de Vichy.

un petit nombre portent des noms de fabricants, comme VRSIO[1], SVRILIVS[2], etc.

J'ai vu aussi deux autres lampes pyriformes, qui ont servi à l'usage domestique. Leur base se termine en pointe, et on les posait ordinairement sur des candélabres élevés et à piédouche[3]. Toutes ces lampes sont en terre cuite. La seule qui soit en bronze a 0m,08 de hauteur; elle est de forme ronde, mais aplatie à sa partie supérieure, qui est entourée d'un rebord. Au milieu de cette surface sont deux trous, dont l'un, fort large, servait à l'introduction de l'huile, tandis que dans l'autre, beaucoup plus petit, on plaçait la mèche[4].

§ VIII. — *Objets divers.*

1. Plusieurs meules de moulins portatifs en trachyte d'Auvergne;

2. Un fragment de miroir métallique;

3. Des styles et des épingles en os;

4. Un grand nombre de cornes de bœuf et de bois de cerf dont la plupart ont été sciés et disposés pour servir à divers usages;

5. Un anneau de verre bleu, avec un petit

(1) Cabinet de M. Matusière, curé à Limon.

(2) Mairie de Vichy.

(3) *Ibid.*

(4) Cabinet de M. Matusière.

morceau d'émail blanc, servant de chaton[1];

6. Un fer à cheval, remarquable en ce qu'il n'était pas attaché au sabot par des clous, mais au moyen d'une courroie passée dans trois anneaux[2].

En bronze.

7. Un *prefericulum* haut de 0m,33, dont l'ouverture se fermait par un couvercle; il a été trouvé, ainsi que sa patère à bords très relevés, dans un puits romain de 20 mètres de profondeur[3];

8. Une *olla* de 0m,25 de diamètre et sa patère costulée[4];

9. Une petite tortue dorée qui a été portée en amulette[5];

10. Une pince à épiler, semblable à celles dont on se sert aujourd'hui;

11. Des fibules;

12. Diverses têtes ayant servi d'ornements à des meubles;

13. Un robinet de forme élégante, et des clefs;

14. Des lingots de cuivre, ainsi que des scories du même métal.

(1) Mairie de Vichy.
(2) Collection Sornin.
(3 et 4) Collection de M. Matusière.
(5) Collection Sornin.

§ IX. *Poterie de diverses couleurs.*

Pendant la période gallo-romaine, on fabriquait à Vichy des poteries d'une grande beauté, ainsi qu'on peut en juger par les nombreux fragments que l'on y rencontre à chaque instant. C'est dans ce genre d'ouvrage que les Romains ont déployé le plus d'imagination, d'élégance et de goût, et, après quatorze siècles, nous ne trouvons pas mieux à faire que d'imiter les gracieux modèles qu'ils nous ont laissés.

La plupart des produits de la manufacture de Vichy sont en terre très fine, recouverte d'un émail rouge, quelquefois jaune. D'autres, semblables à ceux qu'on fabrique aujourd'hui en Angleterre, présentent des grenetis et divers ornements peints en blanc, et se détachent en relief d'un fond bleu de ciel. Plusieurs fabricants y ont empreint leur nom; on y lit: OF. CAIVI. ARDASINA. VARVCIVSA. DVDWIM. PATERNUSEE, etc. Quant aux dessins en relief qui ornent le galbe des vases, leur surprenante variété les rend impossibles à décrire. Ce sont pour la plupart des nymphes chasseresses, ou des amours ailés; puis des lions, des ours, des tigres, des chiens et des animaux fantastiques parmi lesquels nous avons remarqué un cheval dont les jambes antérieures sont celles d'un homme. On y voit aussi des coupes, des trépieds, des patères, des rythons, etc. Les moules

qui ont servi à faire ces ouvrages se trouvent encore sur place.

Je signalerai particulièrement deux petits fragments d'un vase très mince et recouvert d'une couleur grise et brillante assez semblable à celle de la molybdène; on y a figuré, au milieu de colonnettes, de coupes, de patères et de trépieds, un héros nu dans l'acte de courir au combat et que deux jeunes femmes s'efforcent de retenir. Rien de plus gracieux que la composition de ce petit bas-relief, rien de plus pur que son exécution, et je doute qu'on ait trouvé mieux en Italie (*Pl.* XIV, *fig*. 3).

Sur un autre fragment de vase est un mascaron à nez crochu et d'une extrême longueur. Son front est chauve, mais son menton et sa lèvre supérieure sont couverts d'une barbe frisée. Si l'origine antique de ce morceau n'était pas incontestable, on croirait y voir une de ces charges que nos artistes modernes ont mises à la mode[1] (*Pl.* XIV, *fig*. 1 *et* 2).

§ X. *Médailles.*

On trouve quelquefois à Vichy des médailles grecques en or et en argent; quant aux médailles romaines, elles y sont communes, et la série de-

(1) Ce dessin, ainsi que le précédent, est dû à l'obligeance de l'un de nos plus habiles artistes, M. Duchêne fils, qui a été attaché comme dessinateur à l'expédition de Champollion en Egypte.

1.

2.



Lith. de Thierry frères, à Pari

Fragmens de Vases en poterie romaine.

puis Auguste jusqu'à Probus en est assez complète. Celles en métaux précieux se rencontrent rarement, ainsi que les petits bronzes du Bas-Empire. On peut conclure de cette dernière circonstance que les thermes de Vichy, après avoir été très fréquentés au Ier et au IIe siècle, commencèrent à perdre beaucoup de leur importance dès le IIIe. Les médailles les plus belles, en grand et en moyen bronze, sont à l'effigie d'Auguste, d'Agrippa, de Claude, de Domitien, de Trajan, d'Adrien et des Antonins.

§ X. *Vichy-les-Bains au moyen-âge.*

Après que Vichy et ses établissements romains eurent succombé au Ve siècle sous les coups des Barbares, de nouveaux habitants vinrent s'établir au milieu de leurs ruines. Une ville nouvelle succéda à la ville antique et recouvrit principalement les terrains qu'on nomme le *moutier* et *la ville*. Ce fut dans le premier que l'on éleva, à la fin du Xe siècle, sur l'emplacement d'un édifice romain dont on a retrouvé les débris, une église qui a disparu à son tour, mais dont on peut voir encore des restes dans les murs du cimetière actuel. J'ai pu aussi reconnaître, dans quelques habitations particulières, des pierres taillées et des chapiteaux à bas-reliefs qui en proviennent.

Le seuil du portail, qui s'ouvrait dans une tour

d'architecture byzantine, se trouvait, au siècle dernier, enfoncé de deux mètres par suite de l'exhaussement progressif du sol aux environs. Quant à l'église, elle se composait d'une nef principale avec deux bas-côtés, où quelques parties, qui avaient été restaurées à une époque plus récente, offraient le contraste assez commun de l'ogive gracieuse et légère s'unissant au lourd et massif plein-cintre.

Dans des fouilles que l'on fit il y a peu d'années, les ouvriers furent surpris de rencontrer, au milieu d'une couche épaisse de béton, les ossements de sept ou huit hommes qui, d'après leur position, devaient avoir été assommés et précipités la face tournée vers la terre au moment même où l'on faisait cette eouche. Au dire des ouvriers que j'ai consultés, ces ossements se trouvaient dans un lieu correspondant au chœur de l'ancienne église; mais le béton était-il un reste du temple romain ou avait-il dépendu de l'église chrétienne? c'est ce qu'on ne peut connaître. Il en est de même du motif bien extraordinaire qui a porté les constructeurs à placer ces cadavres dans les fondations de l'édifice.

C'est derrière cette église que s'étendait, suivant l'usage, le cimetière de la ville ancienne; on y a déterré beaucoup de cercueils en pierre d'une nature étrangère à la contrée, mais ils ne contenaient que des ossements, à l'exception d'un seul où

l'on a trouvé aussi plusieurs cornes de jeunes taureaux qui avaient été dorées, soit en totalité, soit par anneaux.

Vichy avait acquis, au XIIe siècle, un accroissement considérable, sans cependant qu'il ait pu s'étendre, ainsi qu'on le suppose, jusqu'au hameau situé au nord-est et qu'on nomme *la ville aux Juifs*, nom qui probablement lui fut donné à cause de quelques Israélites qui obtinrent, au moyen-âge, la permission d'y faire leur demeure.

Les historiens du Bourbonnais font mention de Vichy comme étant au même siècle une châtellenie royale, c'est-à-dire qu'on y rendait la justice, non pas au nom du duc, mais en celui du roi. Il y avait donc dans cette ville un lieutenant général réunissant dans son ressort la police, le civil et le criminel. Il est probable que ce haut magistrat faisait sa demeure dans le château-fort qui s'élevait sur le rocher au milieu de Vichy, et gardait le pont sur l'Allier, dont l'importance était grande, car il mettait en communication l'Auvergne et le Bourbonnais. Il n'existe plus de ce château-fort que quelques pans de murailles à demi ruinées, et le donjon, qui a encore environ 20 mètres de hauteur. Il était divisé en trois étages voûtés dont les murs ont 3 mètres d'épaisseur au rez-de-chaussée, 2 mètres au premier étage et 1 mètre seulement jusqu'à la plate-forme, qui était autrefois garnie de créneaux et de mâchicoulis. De ce point, la vue découvre en partie le

cours sinueux et vagabond de l'Allier, les vastes plaines qu'il arrose, et, dans le lointain, les sommets grisâtres des montagnes de l'Auvergne et du Forez. Ce donjon est maintenant converti en clocher, et la chapelle seigneuriale, qui a été agrandie, sert d'église paroissiale.

Dans le courant du XIIIe ou du XIVe siècle, les habitants de Vichy, étant épars sur une surface trop étendue, n'avaient pu songer à s'entourer de murailles afin de se garantir du pillage, conséquence forcée de ces guerres du moyen-âge dont l'Auvergne et le Bourbonnais furent souvent le théâtre; mais ils creusèrent, assez loin de leur ville et sur le bord du fleuve, un souterrain qui existe encore et dont l'ouverture n'est comblée que depuis trente ans à peine. On ne saurait se méprendre sur la destination de ce souterrain; il n'a pu être une galerie de mine ni un chemin couvert; on ne l'a donc creusé que pour servir de refuge aux habitants de la ville et y mettre en sûreté leurs effets mobiliers.

Cette précaution leur fut sans doute inutile lorsqu'une funeste catastrophe, alors malheureusement trop commune, détruisit complétement les divers quartiers de Vichy. Tout fut brûlé et renversé sans qu'aucune chronique nous apprenne la cause ni même l'époque de ce désastre, qui nous est révélé seulement par les cendres et le blé carbonisé qu'on trouve parfois en fouillant le sol. Alors les habitants qui avaient échappé au dé-

sastre, renonçant à relever leurs maisons à la place ancienne, préférèrent se grouper autour des murs du château, dont ils pouvaient du moins attendre quelque protection. Sans doute ils obtinrent aussi du roi plusieurs exemptions et franchises à charge de prestation d'un service militaire, et ce fut pour ce motif qu'on donna à la nouvelle ville, qui est aujourd'hui le vieux Vichy, le nom de *Château-Franc*.

L'époque de la construction du Vichy actuel ne nous est pas plus connue que celle de la destruction de l'ancienne ville; mais il est certain qu'il existait depuis longtemps lorsque Louis de Bourbon, duc de Bourbonnais, y établit sa résidence, en 1410. Ce prince en fit paver les rues et l'entoura de fossés et de murs flanqués de six tours crénelées, dont trois ont été détruites. Une quatrième, démolie en partie, sert de colombier à une maison particulière; les deux seules subsistant encore défendaient la porte ogivale qui est au nord-est de la ville. Dans la tour à droite en entrant, on a encastré une face hideuse taillée en bas-relief, mais qui n'est pas d'origine romaine, ainsi que l'a cru un écrivain moderne[1]; elle paraît plutôt avoir servi de modillon à quelque corniche du xe ou du xie siècle. Ces têtes grimaçantes qui, suivant la pensée de l'architecte, soutiennent le poids énorme des voûtes et pa-

(1) M. Michel, *Description des eaux minérales de France* (*Vichy*).

raissent accablées sous le faix, représentent, à ce que nous croyons, les Ariens, les Nestoriens et autres hérétiques vaincus et anéantis. Ce sont les cariatides grecques, moins le style et le goût[1].

On entrait dans Vichy par deux portes. Celle dont on vient de parler était protégée seulement par des archières et des mâchicoulis; l'autre, qu'on nomme *Porte de César*, a conservé les pierres taillées en encorbellement dans lesquelles le pont-levis faisait bascule en s'abaissant sur le pont de l'Allier.

Les murs d'enceinte de Vichy ont si peu d'épaisseur, et les tours qui les défendent sont placées à une telle distance l'une de l'autre, qu'on a peine à concevoir que cette ville ait pu soutenir un siége, surtout à une époque où l'artillerie était en usage; cependant Mézerai rapporte[2] qu'au mois d'août de l'an 1590 le grand-prieur de France, auquel la reine Catherine avait légué par testament le comté d'Auvergne, allant pour en prendre possession, assiégea Vichy pendant trois semaines et ne se retira que sur la nouvelle que le marquis de Saint-Sorlin marchait contre lui.

Quelque temps auparavant, en 1568, on avait livré presque sous les murs de Vichy la bataille de Cognac. « Dacier, dit Mézerai, s'étant excusé

(1) On voit aussi plusieurs de ces têtes dans le mur d'une maison de la ville.

(2) Mézerai, *Histoire de France*, t. III, p. 913.

« de mener les troupes au prince de Condé sur « ce qu'il n'était pas à propos de laisser le Lan- « guedoc dénué de force, les vicomtes Monans et « Raffin y acheminèrent les leurs, qui étaient de « six mille hommes. Poncenac prit les devants « pour se saisir du pont de Vichy, sur lequel ils « passèrent le 5 janvier. Ils découvrirent les en- « nemis qui s'étaient saisis de la plaine au-des- « sous, à côté du bois de Randan, proche du « village de Cognac, dont les chefs étaient Saint- « Héran, gouverneur d'Auvergne, Gordes, Urfé, « Nectaire de Senecterre, évêque du Puy, Haute- « feuille et Brézieux. C'était un grand désavan- « tage aux huguenots de combattre dans la plaine, « leur principale force consistant en infanterie et « leur cavalerie étant mal montée et mal armée. « Cependant, comme ils avaient coupé derrière « eux le pont de Vichy, ils donnèrent désespéré- « ment au milieu des masses qui leur étaient op- « posées et s'ouvrirent un passage[1]. »

On voyait naguère s'élever au sud de la ville, sur un rocher dont la formation géologique est très remarquable, le couvent des Célestins, qui doit sa fondation au duc Louis de Bourbon; il est surprenant qu'on n'ait jamais essayé de fortifier ce point si important pour l'attaque ou la défense de la place dont il dominait les remparts, et qui fut souvent occupé pendant les guerres de la fin du

(1) Mézerai, *Histoire de France*, t. III, p. 176.

XVIe siècle, au grand dommage des bons religieux. Le couvent a été démoli en 1790, et il n'en reste plus qu'un petit bâtiment sur le bord de l'Allier, au-dessus de la source célèbre dite *des Célestins.*

USAGES ET CROYANCES POPULAIRES.

Les usages et les croyances populaires du Bourbonnais ont sans doute beaucoup de rapport avec ceux qu'on retrouve dans plusieurs autres provinces de France; cependant l'arrondissement de La Palisse, dont Vichy fait partie, et particulièrement les villages rapprochés des montagnes, en ont conservé un grand nombre qui leur sont propres. Il est important de les signaler avant que la civilisation, qui marche à grands pas, n'ait effacé les dernières traces de ces antiquités vivantes que les Celto-Gaulois, les Romains et les hommes du Nord ont léguées aux habitants de cette contrée.

Les usages et croyances populaires de l'arrondissement de Lapalisse se divisent naturellement en deux sections. Dans la première sont ceux qui ont rapport aux diverses époques de l'année; dans la seconde, ceux qui concernent la vie humaine et ses principales circonstances.

SECTION PREMIÈRE.

USAGES ET CROYANCES QUI SE RAPPORTENT A DIVERSES ÉPOQUES DE L'ANNÉE.

Fête de saint Blaise (3 février). En ce jour, les

bouviers, dont ce saint est le patron, font chanter une grand'messe en son honneur; on y bénit du pain, du sel et quelquefois du vin. Ces objets sont soigneusement placés dans un lieu écarté de l'étable et doivent préserver de tout maléfice les animaux qu'elle renferme.

Le Mai. Il est d'usage que chaque poursuivant d'amour aille, pendant la nuit du premier mai, planter un jeune arbre à la porte de sa bien-aimée; mais cet arbre, que l'on garnit de fleurs, de rubans et de bonbons, doit avoir été dérobé dans un bois au risque de supporter une condamnation si on était surpris. J'ai vu des jeunes gens refuser les arbres que le propriétaire leur offrait et qu'ils allaient dérober la nuit suivante.

La Trinité. On a renoncé à la coutume d'aller de grand matin, sur la montagne voisine, voir trois soleils se lever à la fois.

La fête de saint Jean. Après avoir circonscrit un espace de terrain au moyen d'un cerceau de futaille, on y répand de la fleur de vigne; cette opération doit avoir pour résultat de faire grossir le raisin et d'empêcher les poules de le manger.

C'est à la Saint-Jean que se contractent les engagements des domestiques de l'un et de l'autre sexe, et c'est un spectacle vraiment curieux que de les voir réunis dès le matin sur les boulevards de la ville de Cusset. Là ils se déploient sur deux lignes parallèles, dont l'une est composée de filles, l'autre de garçons. C'est au milieu de cette

longue avenue vivante que circulent les maîtres qui ont besoin de domestiques, et qui peuvent les engager sans avoir besoin de s'informer même de ce qu'ils savent faire, car chacun d'eux porte le signe distinctif de sa profession : les bouviers ont couvert leurs chapeaux de feuillages de noyer; les vignerons y mettent des pampres, les jardiniers des fleurs; quant aux filles, elles portent indifféremment un bouquet entre les seins ou au côté gauche.

SECTION DEUXIÈME.

USAGES ET CROYANCES QUI ONT RAPPORT AUX PERSONNES.

Naissances, relevailles. Il n'existe plus dans l'arrondissement de La Palisse aucune de ces pratiques mystérieuses au moyen desquelles on rendait les accouchements plus faciles, mais il n'en est pas de même pour les relevailles. Dans la plupart des communes, on voit à côté de l'autel de la Vierge une quenouille garnie de chanvre, et, lorsque l'accouchée s'est soumise à la cérémonie de purification, elle emporte cette quenouille dont elle file le chanvre au profit de la sacristie, puis elle la garnit de nouveau et la replace au même lieu.

Noces. Quand un garçon fait sa cour à une jeune fille et que sa recherche n'est pas agréée, il apprend cette désagréable nouvelle en voyant casser des œufs pour faire une omelette. Dans

quelques localités on se borne à relever un tison éteint dans le coin de la cheminée; mais si la jeune fille fait rouler au milieu de la chambre ce tison allumé, le prétendant y voit la promesse du bonheur le plus doux.

Lorsque la jeune fille dont on a éprouvé le refus se marie à un autre, les garçons du village ne manquent pas d'envoyer à leur compatriote malheureux un bouquet de menthe, lié avec de l'écorce de saule; mais si sa recherche a été agréée, ils se réunissent chez lui et procèdent à l'élection des *semonneux*. Les *semonneux* sont les garçons d'honneur chargés d'aller convier à la noce les parents et les amis des futurs conjoints. Les nouveaux hérauts se transportent à cet effet dans chaque maison, tenant à la main un bâton blanc auquel sont attachés des rubans. Ils s'approchent en silence du foyer domestique et tracent, avec cet emblème de leurs fonctions, autant de signes dans les cendres qu'ils invitent de personnes de la famille.

Au matin du jour fixé pour la célébration, on apporte les présents d'usage, parmi lesquels se trouve toujours une robe noire; puis on s'occupe de la rédaction du contrat. Pendant la lecture de l'acte, la future épouse, allant d'un convié à l'autre, leur offre des dragées au moyen d'une cuillère. Cette politesse est-elle entièrement désintéressée? Nous avons plaisir à le croire, quoique la fille d'honneur, passant au même moment par-derrière, re-

çoive dans une assiette les dons en argent qu'il est d'usage que chacun fasse en cette occasion. On s'occupe ensuite de placer sur la tête de la future épouse la couronne virginale; on attache les livrées, et les coups de fusil et l'explosion des boîtes annoncent le départ pour l'église.

C'est le moment que choisissent ordinairement les sorciers pour jeter des sorts funestes; mais la fiancée s'est mise à l'abri de leur maligne influence en plaçant à l'envers, soit un de ses bas, soit toute autre partie de son ajustement. Quant au futur, il s'est rendu dès la veille chez le sacristain et en a obtenu un morceau de cire détaché du cierge pascal. Cette espèce d'amulette, appliquée sur l'épigastre, a pour effet d'empêcher les sorciers de nouer l'*aiguillette*.

Aussitôt que les fiancés se sont agenouillés au pied de l'autel, on place devant chacun d'eux un cierge allumé, symbole de l'amour dont ils brûleront toute leur vie. A ces cierges est toutefois attachée une pensée pénible; car le premier qui s'éteint annonce infailliblement que celui devant lequel il est placé devra mourir le premier. Mais qui s'inquiète de la mort le jour de ses noces? Aussi la gaîté commune n'est-elle jamais troublée par ce présage, dont au reste on ne prévoit l'accomplissement qu'à une époque très éloignée.

Le prêtre, en bénissant l'anneau nuptial, a béni aussi un pain que le sacristain lui a présenté; il le divise et en offre une moitié à chacun des époux

en leur disant : « Je vous donne ce pain en signe d'union ; vivez en paix et en amitié. »

L'introduction de l'anneau donne lieu ici, comme partout, aux mêmes présages ; l'épouse a soin non-seulement de ne le laisser arriver qu'à la première phalange, mais encore elle l'en retire pour le retourner. Si, outre cette précaution, elle a eu celle de se lever la première à l'évangile, elle est assurée à l'avenir de ce qui plaît tant aux dames de toutes les classes : elle sera maîtresse au logis.

L'épouse en entrant dans sa nouvelle demeure trouve toujours une pioche, un râteau, une quenouille et un balai gisants à côté de la porte. Elle doit s'empresser de les ramasser et d'aller les placer dans un coin, afin de donner une idée favorable des habitudes d'ordre qu'elle a contractées et qui sont la base la plus sûre de la prospérité des ménages.

Mort. Dans plusieurs communes de l'arrondissement de La Palisse[1], on ensevelit les adultes avec leur livre de prières s'ils sont lettrés ; au cas contraire on y substitue un chapelet. On met dans la main des enfants une pièce de monnaie.

Il est d'usage, avant l'enterrement, de porter d'abord le défunt au cabaret ; on place le cercueil sur la table, on le couvre de boutèilles et de pâtisseries, et ce n'est qu'après avoir fait disparaître ce léger repas funèbre que le cortége se rend à

(1) Celles de Bost, de Saint-Etienne de Vich, de Busset, etc.

l'église et de là au cimetière[1]. Pendant la marche, les conviés font tour à tour l'éloge du défunt, vantent ses bonnes qualités, et déplorent sa perte d'une voix si haute que souvent elle couvre les chants du prêtre officiant.

Au retour de la cérémonie commence dans la maison mortuaire le repas le plus splendide qu'il soit possible à la famille de donner; les conviés noient dans le vin les soucis de la journée, et, tout en buvant gaîment à la santé du défunt, ils indiquent au survivant la personne qui conviendrait le mieux pour remplir près de lui la place vacante.

Sorciers. Ils ont conservé toute leur influence dans l'arrondissement de La Palisse et presque tous les habitants de la campagne ont foi en leur savoir et redoutent leurs maléfices. C'est aux jours de marché qu'on va consulter le sorcier, qui tient ordinairement séance au cabaret; il devine la maladie dont un homme est atteint sur l'inspection d'une mèche de ses cheveux; il connaît également l'état d'une vache malade en voyant un bouquet de ses poils; il indique les médicaments qui conviennent, et signe des ordonnances que les consultants vont porter chez le pharmacien. Ce n'est pas tout; le sorcier connaît le présent et l'avenir et peut faire retrouver les choses volées si le réclamant entre chez lui à reculons. Nous avons dit qu'il sa-

(1) A Saint-Blaise, Châtel-Montagne, etc.

vait jeter un sort sur les hommes, mais sa puissance est bien plus grande sur les animaux, car souvent on voit tous ceux d'une étable tomber malades par l'effet d'un de ses regards. Dans ce cas, il faut recourir à un autre sorcier qui vient réparer les méfaits de son confrère.

Enfin les sorciers vendent des petits sachets rouges appelés *pétats*, qui contiennent du sel. Après avoir prononcé de mystérieuses paroles, ils placent ces *pétats* sur le front ou aux cornes des bestiaux, en ayant soin de se servir, pour les attacher, de la corde qui a lié le sac à farine, et désormais ces animaux sont à l'abri de tous maléfices.

OUVRAGES

OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES ANTIQUAIRES DE FRANCE,

Depuis le 1er septembre 1838 jusqu'au 31 août 1840.

Monumenta historiæ patriæ, edita jussu regis Caroli-Alberti. Leges municipales, tome II, in-fol. Turin, 1838.

Grammatographie du XIe siècle, types calligraphiques tirés de la Bible de Charles-le-Chauve, par M. *Jorand*. Paris, 1838, grand in-4°, fig.

Monnaies nationales de France, Essai de Guillaume Combrouse. Paris, 1839, in-4°.

Catalogue de 1601 médailles antiques romaines, etc., par *Joseph Curt*. Turin, 1838.

Mémoire sur les facteurs numériques, par *Joubin*. Le Havre, 1831.

Transactions of the Américan philosophical Society, vol. VI, new serie, in-4°, part. I.

Mystères inédits du XVe siècle publiés par *A. Jubinal*, tome II. Paris, 1837, in-8°.

Fête des nobles rois de l'Epinette, ou Tournois de la capitale de la Flandre française, par *L. de Rosny*. Lille, 1836, in-8°.

Extrait analytique d'un essai sur les dyssenteries.— Notice sur la situation ancienne et actuelle des forêts des Deux-Sèvres, par *le docteur Guillemeau*. Niort, 1838, in-8°.

Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles, années 1838, 1839, et 1840 (1er semestre).

Rapport sur le département du Loiret, par M. *Vergniaud-Romagnesi*. Orléans, 1838, in-8°.

Rapport sur les archives de la mairie d'Amiens, par M. *Dusevel*, in-8°.

Echo du Monde savant, journal, années 1838, 1839, et huit premiers mois de 1840.

Mémoires de la Société d'archéologie du département de la Somme, t. II. Amiens, 1838, in-8°.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1838, 1er, 2e et 4e trimestres 1838-1839.

Journal de l'Institut historique, in-8°, années 1838, 1839, et 1840 (1er semestre).

Journal des travaux de la Société française de statistique universelle, tome IV, n° 13.

L'Institut, journal, années 1838, 1839, 1840.

Journal des travaux de l'Académie de l'Industrie, tome VIII, n° 91.

Revue critique des livres nouveaux, par *Cherbuliez*, année 1838.

Tableau synoptique d'un essai nouveau de pasygraphie, par M. *P. Jonain*, 1 feuille lithogr.

Deuxième tableau, etc. (par le même), spécimen en douze langues, lithogr.

Recherches sur les arts et métiers, les usages, etc., des anciens peuples de l'Egypte, de la Nubie et de l'Ethiopie, etc., par M. *F. Cailliaud*, dernières livraisons. Paris, 1831.

Saint-Germain par le chemin de fer, etc., par *A. Vallet*. Paris, 1838, in-18.

Introduction à l'histoire de France, ou Description physique, politique et monumentale de la Gaule, par *Ach. de Jouffroy* et *Ern. Breton*. Paris, 1838, in-fol., fig.

Journal des Savants, années 1838, 1839, 1840.

Christian Rask, le linguistique danois, par M. *Depping*, 1838, in-8°.

Mémoires pour servir à l'histoire de la Lorraine, par M. *Noël*, n° 4, du domaine ducal. , 1838, in-8°.

Bertrand de Born, par M. *Mary-Lafon*. Paris, 1839, 2 vol. in-8°.

Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valenciennes, par *sire Simon Leboucq*, prévôt, 1re livraison. Valenciennes, 1838, in-4°.

Recueil des actes de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg. Saint-Pétersbourg, 1838.

Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, 6e série, tome IV. Pétersbourg, in-4°.

Siècles de la monarchie française; atlas, 1re à 5e livr. Paris, 1824.

Recherches statistiques sur la ville de Paris et le département de la Seine. Paris, 1829, in-4°.

Même ouvrage (année 1821), 2e édition. Paris, 1823, in-4°.

Mémoire de la Société d'Emulation de Cambrai. Cambrai, 1838, in-8°.

Mémoires de la Société d'Archéologie de la Somme, tome II, 1re partie (bulletin annuel). Amiens, 1838, in-8°.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France, publiés par ordre du roi :

1° Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle, recueillies et traduites par M. *Tommaseo*. Paris, 1838, 2 vol. in-4°.

2° Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne, etc., tome III. Paris, 1838, in-4°.

3° Chronique des ducs de Normandie, etc., tome II. Paris, 1838, in-4°.

Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin, tome III, 1re partie. Strasbourg, 1838, in-8°.

Notice historique sur la ville et le canton de Valréas (Vaucluse), par M. *Aubenas*. Paris, 1838, in-18.

Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan, suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites, par M. *R. Thomassy*. Paris, 1838, in-8°.

Bulletins de la Société archéologique de Béziers, 4e livr., 1838, in-8°.

Notices sur les fonctions des principaux ministres, par M. *de Mas-Latrie*, in-8°.

Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles, tome III (année 1836), in-8°.

Discurso lido na sessão publica da Academia real das Sciencias de Lisboa, por *D. da Costa de Macedo*. Lisboa, 1838, in-8°.

Tables des manuscrits de D. Fonteneau conservés à la bibliothèque de Poitiers, tome I. Poitiers et Paris, 1839, in-8°.

Essai historique sur l'hôtel-de-ville de Saint-Omer, par M. *Louis Deschamps*, in-8°.

Discours sur l'enseignement du droit en France, avant et depuis la création des écoles mutuelles, etc., par M. *Berriat-Saint-Prix*. Paris, 1838, in-8°.

Monnaie inédite du calife Hescham II, par M. *Ad. de Longpérier*, in-8°.

Titiopolis d'Isaurie (par le même), in-8.

De nummis Gothlandicis dissertatio, etc., auctore *C. J. Bergman*. Upsal, in-8°.

Vocabularium Vœrendicum, auctore *Gunnar Ol. Hyten Cavalius*. Upsal, in-8°.

Eléments de paléographie, par M. *Natalis de Wailly*. Paris, 1838, 2 vol. grand in-4°, planches.

La cathédrale de Chartres, ses vitraux, ses statues, par M. *Doublet de Bois-Thibault*, in-18.

Dictionnaire topographique, historique et statistique de la Sarthe, etc., par M. *Pesche*, 11 livraisons in-8°.

Rapport fait par M. *Pesche* à la Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans, sur l'Essai de statistique minéralogique de la Mayenne, 1837, in-8°.

Mémoire sur la manière dont on doit écrire le nom de famille que portait la Pucelle d'Orléans, par M. *A. Vallet*, in-8°.

Extrait des Mémoires inédits de Dulaure. Paris, 1838, br. in-8°.

Congrès scientifique de France, première session tenue à Caen. Rouen, 1833, in-8°.

Researches and Conjectures in the Bayeux tapestry, 2e édition, par *Bolton-Cornet*. London, 1838, in-8°.

Chronique scientifique, bulletin hebdomadaire, n° 3.

Storie dei municipi Italiani illustrate da *Carlo Morbio*, tomes 1, 2, 3 et 4. Milan, 1836-1838, in-8°.

Recueil de la Société libre du département de l'Eure, nos 33, 34, 35 et 36. Evreux, 1838, in-8°.

Voyage archéologique fait en Normandie en 1831, par M. *Gally-Knight*, in-8°.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, tome III, 2e cahier. Epinal, 1838, in-8°.

Mémoires de la Société d'Agriculture de l'Aube, nos 65, 66, 67 et 68. Troyes, 1838 (1er et 2e trimestres 1838).

Programme de l'Académie royale de Bordeaux, in-4°.

Revue littéraire de l'Ouest, journal des travaux de la Société de Statistique des Deux-Sèvres. Niort, 1837, 3 vol. grand in-8°.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la Commission des antiquités nationales (20 août 1838), par M. *de Laborde*, in-4°.

Journal de la Société d'Agriculture des Deux-Sèvres, n° 1er, 1839.

Notice succincte et récapitulative des monuments et vestiges historiques du département de la Mayenne, par M. *Magdelaine*, br. in-18.

Archæologia or Miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of Antiquaries of London, 17 vol. in-4°.

Notice historique et biographique sur Huet de Froberville, par M. *Vergnaud-Romagnesi*. Orléans, 1839, in-8°.

Notice sur les Thermes du département de la Vienne, par le comte *Raoul de Croy*, in-8°.

Vocabulaire du Berry, par un amateur du vieux langage. Paris, 1838, in-8°.

Mémorial bordelais, ou Collection de pièces ou titres pour servir à l'histoire générale de Bordeaux et du pays bordelais; 6 feuilles in-fol.

L'Italie, la Sicile, Malte, la Grèce, l'Archipel, les îles Ioniennes et la Turquie, par M. *Giraudeau*. Paris, 1835, in-8°.

Essai d'Histoire universelle, par M. *J.-F.-A. Boulland*. Paris, 1836, 2 vol. in-8°.

Observations sur les citations des auteurs profanes, et surtout d'Homère, dans les lois romaines, par M. *Berriat-Saint-Prix*. Paris, 1839, br. in-8°.

Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy pour 1837 et 1838. Nancy, 1838-1839, in-8°.

Grammaire celto-bretonne, par *Le Gonidec*, nouvelle édition. Paris, 1839, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France. Toulouse, 1838, in-4°, tome IV, 1re, 2e, 3e, 4e livraisons.

Mémoire sur l'église cathédrale de Nantes, par M. *Athenas*, broché in-12.

Notice archéologique sur le département de l'Oise, par M. *Graves*. Beauvais, 1839, in-8°.

Mémoires couronnés par l'Académie royale de Bruxelles, tome XIV, 1re partie, 1838, in-4°.

Nouveaux Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles, tome XI, 1838, et tome XII, 1839, in-4°.

Revue anglo-française, in-8°, 1re série, 20e livraison; 2e série, 1re, 2e, 3e livraisons. Poitiers, in-8°.

Recherches sur l'origine des peuples du nord et de l'occident de l'Europe, par M. *Dartley*. Paris, 1839, broché in-8°.

Lettres à M. de *** sur les ouvrages écrits en patois, par M. *G. Brunet*. Bordeaux, 1839, broché in-8°.

Reise und Rastage in der Normandie, von *J. Venedey*. Leipzig, 1838, 2 vol. in-12.

Sur les avantages que l'on pourrait tirer de la lecture des anciens écrivains français, par M. *Lorin*, 2e édition. Cambrai, 1839, broché in-fol.

Histoire et Mémoires de l'Académie royale des Sciences de Toulouse, année 1837. Toulouse, 1838, in-8°.

Bulletin de la Société bibliophile historique, 2e et 3e trimestres, 1836-1837, janvier et février 1839; 3 cahiers. Paris, in-8°.

Première lettre sur Jacques de Guyse. — Tables chronologiques des Annales du Hainaut. — Histoire des Lorrains, par Hugues de Toul. — Histoire et ouvrages de Hugues Métel, Jehan de Flagy, etc., par M. *de Fortia*, 1839, 1 vol. in-8°.

Catalogue des livres imprimés, manuscrits, estampes, etc., composant la bibliothèque de M. Leber. Paris, 1839-1840, 3 vol. in-8°.

Examen de l'essai de M. Félix Ravaisson sur la métaphysique d'Aristote, par M. *Ch. Labitte*. Paris, 1838, broché in-8°.

Collection numismatique du général Court, par M. *Ad. de Longpérier*, in-8°.

Rapport sur les monuments celtiques de Château-Larcher, par M. *Mangon de Lalande*, in-8°.

La Russie pendant les guerres de l'Empire, par M. *Armand Domergue*, publié par M. *M. Tiran*. Paris, 1835, 2 vol. in-8°.

Notre-Dame de Paris, Notre-Dame de Chartres, par M. *M. Tiran*, 1837, 2 br. in-8°.

Les nobles rois de l'Epinette, par M. *Lucien de Rosny*. Paris, 1839, in-8°.

Forum für das geistige Leben, *der Volker*. Paris, 3 cahiers.

Della Economia politica del medio-evo libri III, del cavaliere *Luigi Cibrario*. Torini, 1839, 1 vol. grand in-8°.

Epîtres, Fables et Poésies fugitives, par *Théodore Lorin*. Paris, 1839, vol. in-18.

Lettre à M. Tournot sur les différents noms donnés à la rivière Isère, par *Pierquin de Gembloux*, in-8°.

Lettre à M. Raynal sur une inscription grecque inédite trouvée à Marseille (par le même), in-8°.

Lettre à M. Laureau de Thory sur le mont Beuvrach (par le même). Nevers, in-8°.

Lettre à M. Dupin sur l'histoire de Nevers avant la domination romaine (par le même). Nevers, 1839, in-8°.

Lettre à monseigneur l'évêque de Nevers sur un Musée catholique du Nivernais (par le même). Nevers, 1839, in-8°.

Histoire de l'ancienne Université de Grenoble, par M. *Berriat-Saint-Prix*, 2e édition. Valence et Paris, 1839, br. in-8°.

Documents inédits, etc., correspondance de Henri d'Escou-

bleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, publiée par M. *E. Sue*. Paris, 1839, 3 vol. in-4°.

Ferdinand *Wolf*. Frandsische philologie, br. in-8°.

Instructions du Comité des arts et monuments. — Monuments fixes, 1839, cahier in-4°.

Instructions du Comité des arts et monuments. — Musique, 1839, cahier in-4°, planches.

Géographie ancienne de la Gaule, par M. *Walckenaer*. Paris, 1839, 3 vol. in-8° avec un atlas in-4°.

Discours sur les murs saturniens ou cyclopéens, par M. *de Fortia d'Urban*. Rome, 1813, in-12.

Inscriptions en vers du Musée d'Aix, suivies d'un Appendice sur une statue antique récemment découverte aux environs de cette ville, par M. *Rouard*. Aix, 1839, br. in-8°.

Transactions of the American philosophical Society, vol. VI, new series, part. 1, 2 et 3. Philadelphie, 1839, in-4°.

Essai sur Jean Gerson, chancelier de l'Université, etc., par *Charles Schmidt*. Strasbourg et Paris, 1839, br. in-8°.

Amboise en 1465, par M. *Cartier*. Paris, 1839, br. in-8°.

Lettre à M. de Freulleville sur le tombeau de Déols, par *Pierquin de Gembloux*. Châteauroux, in-8°.

Promenade archéologique de Clermont à Bourges, par M. *Bouillet*. Caen, 1838, in-8°.

Rapport sur les monuments du Puy-de-Dôme (par le même). Caen, 1838, in-8°.

Compte-rendu des travaux de la Société philotechnique, par le baron *de Ladoucette*. Paris, juin 1838, br. in-8°.

De l'enseignement secondaire en France, par M. *Boulet*, 1839, br. in-18.

Cours de littérature étrangère; Discours d'ouverture, par *A. Jubinal*. Montpellier, 1839, br. in-8°.

Histoire du vandalisme en France depuis le XVIe siècle, plan de l'ouvrage, par M. *Rey*. Caen, 1839.

Celtica I sprachliche Documente zür Geschichte der Kelten, etc., von *D. Diesenbach*. Stuttgardt, 1839.

Collections of the Rhode-Island historical Society, vol. IV (one historical discourse on the civil and religious affairs of the Coloug of Rhode-Island, by *John Callender*) 2e revis. edition. Providence, 1838.

Documents inédits, etc., Chroniques des religieux de Saint-Denys, contenant le règne de Charles VI, etc., par M. *Bellaguet*, précédée d'une Introduction de M. *de Barante*. Paris, 1839-1840, 2 vol. in-4°.

Index des noms de peuples, de villes de la géographie an-

cienne, historique et comparée, des Gaules Cisalpine et Transalpine, 2 feuilles in-8°.

Histoire du prix fondé par le comte de Volney pour la transcription universelle et l'étude philosophique des langues, par M. *E. de Brière*. Paris, 1 vol. in-4°.

Eclaircissement sur la destination de trois zodiaques antiques, etc. (par le même). Paris, 1839, in-4°.

Résumé de cours publics sur les hiéroglyphes égyptiens (par le même), 3 placards.

Rara mathematica or a Collection of treatises on the mathematics from ancient inedited manuscripts, by *J.-O. Halliwell*. London, 1839, in-8°.

Nouvelles observations sur un denier de la famille Titia, par *Ad. de Longpérier*, in-8°.

Notice sur l'abbaye de Solesme (par *D. Guéranger*, abbé de Solesme). Le Mans, 1839, br. in-8°.

Restitution à la ville de Saintes d'une monnaie attribuée à Autun, par *Ad. de Longpérier*, in-8°.

Jean Goujon, par le même, in-8°.

Historiæ patriæ monumenta. Scriptores. Turin, 1839, in-fol.

Monuments français inédits, par *Willemin* (texte et fin des planches de l'ouvrage), in-fol.

Documents inédits, etc. Archives administratives de la ville de Reims, par *G. Varin*, 1re et 2e parties. Paris, 1839, in-4°.

Mémoires de la Société royale des Sciences, de l'Agriculture, etc., de Lille (1836-1837). Lille, 1838, in-8°.

Notice sur M. Manuel, par *Ch. Monnard*. Lausanne, 1839, br. in-8°.

Numismatique limousine, par M. *Ardant* (4 feuilles et 4 planches).

Lettere de messer Giovanni Sagredo. Venezia, 1839, broch. in-8°.

Histoire du château d'Arques, par M. *Deville*. Rouen, 1839, in-8°.

Notice historique sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, par M. *Bailly*. Paris, 1840, br. in-8°.

Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Meaux. Meaux, 1839, br. in-8°.

Memoir of Nathaniel Bowditch, translator of the mécanique céleste. Boston, 1839, vol. in-4°.

Promenade archéologique de Clermont à Bourges, par M. *Bouillet*, 2e édition. Clermont-Ferrand, 1839, br. in-8°.

Reliquiæ antiquæ, scraps from ancient manuscripts, etc., by M. *Wright*, n° 2. London, 1839, in-8°.

Der Stadt Mülhausen Geschichten von *J. Heinrich Petri*. Mulhausen, 1839, in-8°.

Rapport sur les archives de la ville de Toulouse, par M. *de Mas-Latrie*. Paris, 1839, in-8°.

Les Troubadours ont-ils connu l'antiquité? Dissertation par M. *Mary-Lafon*. Paris, 1839, br. in-18.

Mémoires de l'Académie de la Somme. Amiens, 1839, in-8°.

Examen historique du tableau de Gérard, représentant l'entrée de Henri IV à Paris, etc., par M. *Berriat-Saint-Prix*. Paris, 1839, br. in-8°.

Notice sur deux mosaïques composées de pierres dures et d'émaux, par M. *Victor Simon*, br. in-8°.

Mémoires de la Commission d'archéologie de la Haute-Saône. Vesoul, 1839, in-8°.

De la législation de Rome moderne, par M. *E. Breton*, in-8°.

Mémoires pour servir à l'histoire du globe terrestre, par M. *Fortia d'Urban*, tomes I à X. Paris, 1809-1811, 10 vol. in-12.

Documents inédits sur l'histoire de France, etc.:

1° Chronique de Bertrand Duguesclin, par *Cuvelier*, publiée par E. Charrière. Paris, 1839, 2 vol. in-4°;

2° Lettres de rois, reines et autres personnes des cours de France et d'Angleterre, etc., par M. *Champollion-Figeac*, t. I. Paris, 1839, in-4°;

3° Rapports au ministre de l'instruction publique, 1839, 1 vol. in-4°.

Monnaie de Guillaume, comte de Bourges, par *Ad. de Longpérier*, in-8°.

Gouvernement (extrait de l'Encyclopédie des Gens du monde), par M. *Taillandier*, gr. in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, tom. II et III, 1re partie (bulletin annuel). Amiens, 1839, 1840, in-8° et atlas.

Rapport sur la question de savoir si Agendicum des Commentaires de César est Sens ou Provins, par M. *Thierion*. Troyes, 1839.

De l'Administration de la justice criminelle et de la police à Amiens pendant le xve siècle, par M. *Dusevel*. Amiens, 1839, br. in-8°.

Discours prononcé aux obsèques de M. Métral par M. *Berriat-Saint-Prix*. Paris, 1840, br. in-8°.

Discours prononcé par M. *Jubinal* (extrait du Courrier du Midi, 19 décembre 1839).

Études gothiques, par *Ch. Mourain de Sourdeval.* Tours, 1839, br. in-8°.

Essais archéologiques et historiques sur le Quercy, par M. *Chaudruc de Crazannes.* Cahors, 1839.

Notice historique et descriptive sur l'ancienne cathédrale de Montauban, antérieurement abbatiale de Saint-Théodart ou de Mont-Auriol, par le même. Montauban, in-8° (extrait de l'Annuaire de Tarn-et-Garonne).

Tableau de la Vie des champs, par le docteur *Guillemeau.* Niort, 1840, br. in-8°.

Rapport des séances annuelles de 1838 et 1839 de la Société Royale des Antiquaires du Nord. Copenhague, 1839, br. in-8°.

Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie. Paris, 1838-1839, 2 vol. in-folio.

Le Maréchal de La Meilleraye, par M. *de la Fontenelle de Vaudoré*, br. in-8°.

Tablettes historiques de l'Auvergne, comprenant les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, par M. *J.-B. Bouillet.* Clermont-Ferrand, 1840, livraisons 1, 2, 3, 4.

Cathédrale de Chartres, ses historiens modernes, etc., 2e lettre, par M. *Doublet de Bois-Thibault*, br. in-18.

Archéologie navale, par M. *A. Jal.* Paris, 1840, 2 vol. in-8°.

Mémoires sur la mort d'Etienne Marcel, par M. *Léon Lacabane.* Paris, 1839, br. gr. in-8°.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord (1836-1839). Copenhague, 1838, in-8°.

Du droit d'élection considéré en lui-même et dans ses rapports avec la monarchie constitutionnelle, par le baron *Massias.* Strasbourg, 1839, br. in-8°.

Note sur la résolution des équations numériques, par M. *Vincent.* Lille, 1834, in-8°.

Histoire des mathématiques, origine de nos chiffres, par le même, 1838, in-8°.

Acoustique, Théorie de la gamme, par le même, 1838, in-8°.

Sur le nombre de Platon, par le même. Paris, 1839, in-8°.

Note sur l'origine de nos chiffres et sur l'Abacus des Pythagoriciens, par le même, br. in-4°.

Archives curieuses de l'histoire de France, depuis Louis XI jusqu'à Louis XVIII, par *F. Danjou*, 2e série, tomes V, VI, VII, VIII, IX et X. Paris, 1838-1839, 6 vol. in-8°.

Découvertes dans la Troade, etc., extrait des Mémoires de *A. P. Mauduit.* Paris, 1840, vol. in-4°.

Collection de documents inédits, etc. Les Olim, ou Registres

des arrêts rendus par la cour du roi, etc., publiés par le comte *Beugnot*, tome I. Paris, 1839, 1 vol. in-4°.

Archéologie de la Lorraine, etc., par M. *Beaulieu*, tome I. Paris, 1840, 1 vol. in-8°.

Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy, décrites par M. *Ad. de Longpérier*. Paris, 1840, br. in-8°.

Statuts et Règlements des Antiquaires de Picardie, in-8°.

Discours sur l'histoire de l'Architecture, prononcés aux congrès de l'Institut historique en 1835-1837-1838, par *F. Thomas*, in-8°.

Mémoires sur les manuscrits des Chroniques de Froissard, de la Bibliothèque d'Amiens, par MM. *Rigollot* et *de Cayrol*. Amiens, 1840, br. in-8°.

Revue de bibliographie analytique, etc., 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e numéros. Paris, 1840, in-8°.

Introduction au magnétisme, examen de son existence, etc., par *Aub. Gauthier*. Paris, 1840, 1 vol. in-8°.

Quelques notes en réponse à celles publiées par M. Mérimée sur Polignac, ses antiquités, etc., par le vicomte *de Becdelièvre*. Le Puy, 1839, in-8°.

Peinture sur verre, etc., par *Vigné*. Paris, 1840, in-8°.

Article de M. *de Golbéry*, inséré dans le Moniteur, sur les Xe, XIe, XIIe, XIIIe et XIVe volumes des Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, in-8°.

Geschicte der Grafen von Eberstein in Schwaben, etc., *G.-H. Krieg von Hochfelden*. Carlsruhe, 1836, gr. in-8°, fig.

Notice sur Julius Pacius à Beriga, par M. *Berriat-Saint-Prix*. Paris, 1840, in-8°.

Observations sur les remarques faites par M. Spaccapietra à la suite de sa traduction italienne d'un mémoire sur le serment judiciaire, par le même. Paris, 1840, in-8°.

Proceedings of the American philosophical Society, vol. I, no 8-11, 1839-1840, in-8o.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er vol. Poitiers, 1836, in-8°, pl.

Annuaire historique publié par la Société de l'Histoire de France, années 1838, 1839 et 1840. Paris, 1837, 1838, 1839, 3 vol. in-18.

Bulletin de la Societé de l'Histoire de France, années 1836, 1837, 1838, 1839 et 1840. Paris, in-8°.

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, 7e année, numéros 3 et 4. Toulon, 1839, in-8°.

Statuette en bronze trouvée dans les fondations du pont de Vienne (lithographie in-4°).

Essai sur les monnaies des rois perses de la dynastie sassanide, par *Ad. de Longpérier*. Paris, 1840, gr. in-4°.

Echo du Monde savant, journal, années 1834, 1835 et 1836, 1 vol. in-folio.

Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, 6e année. Bruxelles, 1840, in-18.

Eglise de Chartres, par M. *Doublet de Boisthibault*. Le Mans, 1839, in-8°.

Monuments de quelques anciens diocèses du Bas-Languedoc, etc., par MM. *J. Renouvier* et *J.-B. Laurens*. Montpellier, 1840, in-4°, planches.

Annuaire de la Société philotechnique, tom. I, année 1840. Paris, in-18.

Homère et ses écrits, par M. le marquis de *Fortia d'Urban*. Paris, 1832, in-8°.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, pour 1837-1838. Le Puy, 1839, in-8°.

Cornelii Nepotis vita excellentium imperatorum, editio nova, etc. Paris, 1837, 1 vol. grand in-8°.

Analectes historiques, ou Documents historiques, etc., par le docteur *Le Glay*. Paris, 1838, in-8°.

Discours d'introduction aux conférences sur l'histoire du nord de la France, par le même. Lille, in-8°.

Watcant (note pour servir à une biographie tournaisienne), par le même. Tournai, 1839, in-8°.

Considérations sur l'administration monétaire en France, par M. *Cartier*, in-8° (extrait de la Revue Numismatique.)

Numismatique de l'ancien Comtat-Venaissin et de la principauté d'Orange, etc., par le même, in-8° (extrait de la Revue Numismatique).

Note sur une ancienne monnaie de Nevers au nom de Louis, par le même, in-8° (extrait de la Revue Numismatique).

Monnaies françaises du moyen-âge trouvées à Saint-Maixent, par le même, in-8° (extrait de la Revue Numismatique).

Notice sur le tiers de sol d'or portant le nom de Saint-Martin et sur quelques autres monnaies mérovingiennes, par le même, in-8° (extrait de la Revue Numismatique).

Histoire du château de Blois, par *L. de la Saussaye*. Blois, 1840, grand in-4°, fig.

Mémoires sur les torques-cercles gaulois trouvés à Serviès-en-Val (Aude), par M. *J. P. Cros*, grand in-4°.

Mémoire sur les cavernes tumulaires de la Fronde, etc. (Aude), par le même. Toulouse, in-4°.

Quelles furent les causes de la décadence de l'art chez les Romains, etc., par *Ern. Breton*. Paris, in-8°.

Collection orientale, etc. :

1° Le livre des rois, par *Abou'lkasim Firdousi*, publié, etc., par *Jules Moll*, tome I. Paris, 1838, in-folio.

2° Histoire des Mongols de la Perse, écrite en persan, par *Raschid-Eldin*, publiée, etc. par M. *Quatremère*, tome I. Paris, 1836, in-fol.

Notice sur la ville de la Guerche, par *Louis Dubois*. Vitré, 1839, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie, 2e série, 1er vol., années 1837, 1838, 1839. Caen, 1840, in-4°, planches.

Bulletin du Comité historique des Arts et Monuments, numéros 1, 2, 3, 4, 5. Paris, 1840, in-8°.

Mémoire sur la butte (tumulus) de Mézières, etc., par *E.-F. Vergniaud-Romagnesi*. Orléans, 1839, br. in-8o.

Notice sur la maille d'or de Beaugency, par *A. Duchalais*, in-8°.

Attribution à Beaugency d'une monnaie carlovingienne inédite (par le même), in-8°.

Arcueil (par le même). Sceaux, br. in-8°.

Mémoire archéologique sur la tour de Montlhéry (par le même). Lagny, in-8°.

De la colonisation militaire de l'Algérie, par *R. Thomassy*. Paris, 1840, br. in-8°.

Observateur des Pyrénées, journal politique, scientifique, littéraire, industriel et d'annonces, 1840, 9 numéros.

Recherches sur les monnaies de Meaux, par *Ad. de Longpérier*. Paris, 1840, in-8°.

Histoire de Hainaut, par *Jacques de Guyse*, traduite, etc. Paris, 1826, 22 vol. in-8°.

Histoire de la gravure et de ses divers procédés, par *Ern. Breton*. Paris, 1839, in-8°.

Histoire de la place de la Concorde à Paris (1748-1840), (par le même). Paris 1840, in-8°.

Notice sur des colonnes creuses ou lanternes existant au milieu d'anciens cimetières (M. de la Villegille). Caen, 1840, in-8°.

Analyse des leçons sur l'histoire du Gouvernement français faites à l'Ecole de Droit par M. Poncelet, par M. *de Mas-Latrie*. Paris, 1840, in-8°.

Notice sur quelques manuscrits de la Bibliothèque de Niort, par *le docteur Guillemeau*. Niort, 1840, in-8°.

Journal de la Morale chrétienne, tome XVII, n° 5.

Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en 1507, publiées par M. *Bouthors*, etc.; programme-spécimen par la Société des Antiquaires de Picardie. Amiens, 1840, in-4°.

Notices et extraits de quelques ouvrages écrits en patois du midi de la France; variétés bibliographiques. Paris, 1840, in-12.

Note sur la création de l'Institut. Paris, août 1840.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

DES

ANTIQUAIRES DE FRANCE,

EN DÉCEMBRE 1840.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. Depping (*), homme de lettres, rue de Sèvres, 4. (Reçu en 1813.)

Berriat-Saint-Prix (*), professeur à l'Ecole de Droit de Paris. (9 juillet 1820.)

Jorand, artiste peintre, faubourg Montmartre, 42. (9 décembre 1822.)

Taillandier (*), membre de la Chambre des Députés, conseiller à la Cour royale de Paris, rue Jacob, 46. (10 mars 1828.)

Gilbert, homme de lettres, Parvis Notre-Dame. (9 janvier 1829.)

Crapelet (*), imprimeur, rue de Vaugirard, 9. (29 janvier 1829.)

(*) Chevalier de la Légion-d'Honneur, (O*) Officier de la Légion-d'Honneur, (C*) Commandeur, (G. O*) Grand officier.

MM. Etienne fils, membre de la Chambre des Députés, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue Neuve-Saint-Augustin, 10. (9 juillet 1829.)

Raoul-Rochette (O*), membre de l'Institut, l'un des conservateurs du cabinet des Antiques, professeur d'antiquités, à la Bibliothèque royale. (19 décembre 1831.)

Beaulieu, rue du Cherche-Midi, 13. (19 février 1832.)

Leber (*), ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, rue du Bac, 53. (9 mars 1832.)

Jollois (*), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées du département de la Seine, rue Louis-le-Grand, 35 *bis*. (9 mars 1832.)

Allou (*), ingénieur en chef au corps royal des mines, rue de Clichy, 23. (9 décembre 1832.)

De Martonne, ancien magistrat, rue Cassette, 20. (29 mars 1833.)

Paulin Paris (*), membre de l'Institut, conservateur-adjoint des manuscrits de la Bibliothèque royale, à la Bibliothèque. (9 juin 1833.)

Rey (*), ancien négociant, rue Neuve-Saint-Georges, 18. (9 novembre 1833.)

Frary, architecte, rue de Bondy, 88. (30 mars 1835.)

Grille de Beuzelin (*), architecte, rue de la Paix, 20. (9 avril 1835.)

De Triqueti (le baron), sculpteur, rue de Clichy, 37. (9 mai 1835.)

Garay de Monglave (*), secrétaire perpétuel de l'Institut historique, rue de Grenelle, 5. (9 juin 1835.)

Cousinard (*), chef de bureau au secrétariat de la préfecture de police, boulevard du Temple, 5. (9 août 1836.)

Mary-Lafon, homme de lettres, rue Jacob, 46. (9 août 1836.)

Nouail de Lavillegille, secrétaire du comité historique des Chartes, Chroniques et Inscriptions, rue de Lille, 3 *bis*. (29 novembre 1836.)

Danjou, homme de lettres, rue Saint-Maur Saint-Germain, 17. (9 août 1837.)

De Longpérier, employé au cabinet des Antiques, rue du Houssaye, 9. (9 avril 1838.)

De Mas-Latrie, élève pensionnaire de l'Ecole des Chartes, rue de Seine, 36. (9 avril 1838.)

Breton (Ernest), rue Richer, 6. (19 décembre 1838.)

Aubenas (Adolphe), rue de La Rochefoucaud, 12. (19 janvier 1839.)

MM. L'Escalopier (le comte Charles de), place Royale, 25. (9 mars 1839.)
Tiran (Melchior), rue Notre-Dame-de-Grâce, 6. (9 mai 1839.)
Labat (Eugène), archiviste de la Préfecture de police. (9 janvier 1840.)
Duchalais (Adolphe), rue du Cloître Saint-Benoît, 26. (9 août 1840.)
Bourquelot (Félix), avocat, rue Guénégaud, n° 23. (9 décembre 1840.)

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Guizot (G. O*), ministre des affaires étrangères, membre de l'Institut et de la Chambre des Députés, boulevard des Capucines,
Fortia d'Urban (*) (le marquis de), membre de l'Institut, rue de La Rochefoucaud, 12.
Jaley, graveur, rue Chapon, 3.
Sorgo (comte de), rue Neuve-Saint-Augustin.
Desgranges, professeur de mathématiques, rue Neuve-Saint-Denis, 13.
Héricart de Thury (O*) (le vicomte), membre de l'Institut, rue de l'Université, 29.
Amédée Jaubert (*), membre de l'Institut, professeur de langues orientales, rue Lepelletier, 18.
De Ladoucette (O*) (le baron), membre de la Chambre des Députés, rue Saint-Lazare, 5.
Labouderie (l'abbé), grand-vicaire et chanoine honoraire d'Avignon, Cloître Notre-Dame, 20.
Warden, ancien consul général des Etats-Unis et correspondant de l'Académie des Sciences, rue du Pot-de-Fer, 12.

CORRESPONDANTS NATIONAUX.

Aisne. M. Lorin, homme de lettres, à Vauxbuin, près Soissons.
Ardennes. MM. Duvivier, conservateur des antiquités et conseiller de préfecture à Mézières.

Aube. MM. Doé de la Chapelle, médecin, à Troyes. — Arnaud, professeur de peinture, *ibid.*

Bouches-du-Rhône. MM. Rouard, bibliothécaire de la ville à Aix. — Estrangin, avocat, à Arles.

Calvados. MM. de Caumont, correspondant de l'Institut, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen. — Spencer-Smith, homme de lettres, *ibid.* — Le Maitre, à Saint-Martin de la Lieue, près Lizieux.

Cantal. MM. Deribier de Cheissac, commune de Vébret. — Deribier du Châtelet, maire à Ides.

Côte-d'Or. MM. Bourée, médecin et bibliothécaire, à Châtillon-sur-Seine. — Rolle, ancien bibliothécaire de la ville de Paris, *ibid.* — Peignot (Gabriel), inspecteur de l'Académie, à Dijon. — Baudot, avocat, *ibid.* — Joseph Bard, à Beaune.

Côtes-du-Nord. MM. de Kergariou (le comte de), à Grandville, près Châtel-Audren. — L. Deschamps, ingénieur des ponts et chaussées, à Glomel.

Creuse. M. Dugenest, à Guéret.

Dordogne. M. de Mourcin, conseiller de préfecture à Périgueux.

Doubs. M. Béchet, à Besançon.

Drôme. MM. Lacroix, membre de la Chambre des Députés, à Valence. — Drojat aîné, à Die. — Drojat jeune (François), homme de lettres, *ibid.*

Eure. M. Le Prévost (*), membre de l'Institut et de la Chambre des Députés, à Bernay.

Eure-et-Loir. MM. Lejeune, bibliothécaire honoraire, à Chartres. — Doublet de Boisthibault, avocat, *ibid.* — ponts et chaussées à Glomel.

Finistère. MM. de Blois (le comte), à Morlaix. — Guenveur, à Plouegeat-Guerrand. — De Fréminville (le chevalier), ancien capitaine de frégate, à Brest.

Gard. M. Auguste Pelet (*), négociant et homme de lettres, à Nîmes.

Garonne (*Haute-*). M. du Mège (le chevalier), ancien directeur du musée, à Toulouse.

Hérault. MM. Delmas, ancien maire, à Marsillargues, près Lunel. — Renouvier, à Montpellier. — Achille Jubinal, *ib.*

Indre-et-Loire. MM. André Jeuffrain, homme de lettres, à Tours. — Cartier, à Amboise.

Isère. MM. Mermet aîné, conservateur des monuments historiques, à Vienne. — Ollivier (Jules), juge, à Grenoble.

Jura. M. Monnier, conservateur du Musée, à Lons-le-Saulnier.

Loire (Haute). M. de Taleyrat (le baron), à Brioude.

Loire-Inférieure. MM. Caillaud (Frédéric), à Nantes. — Verger, ancien négociant, *ibid.*

Loir-et-Cher. MM. Vinet-Pajon, à la Chapelle-en-Chéric. — De la Saussaye, bibliothécaire de la ville, à Blois. — Duplessis (A. B.), *ibid.*

Loiret. MM. Legier, avocat, à Orléans. — Vergnaud-Romagnesi, *ibid.* — Roger (*) (le baron), membre de la Chambre des Députés, ancien gouverneur du Sénégal, *ibid.*

Lot-et-Garonne. M. de Saint-Amans, à Agen.

Lozère. MM. De Boisvilette, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Mende. — Cayx, ex-ingénieur du cadastre, à Marvéjols. — Chaudruc de Crazannes (le baron), membre correspondant de l'Institut, *ibid.*

Maine-et-Loire. M. Desvaux, directeur du Jardin des Plantes, à Angers.

Manche. MM. de Gerville, à Valognes. — Mangon de la Lande, ancien directeur des domaines, à Avranches.

Marne. M. Louis Paris, bibliothécaire adjoint, à Reims.

Marne (Haute). M. Pistollet de Saint-Ferjeux, à Langres,

Meurthe. MM. Lamoureux, professeur à l'École forestière, à Nancy. — Michel Berr, homme de lettres, *ibid.* — Noël, notaire honoraire, *ibid.*

Meuse. M. Denis, homme de lettres, à Commercy.

Moselle. MM. Bégin, docteur-médecin, à Metz. — D'Attel de Luttanges, homme de lettres, *ibid.*

Nièvre. M. A. Grasset, homme de lettres, à la Charité.

Nord. MM. Leglay, archiviste, à Lille.—Duthillœul, bibliothécaire de la ville, à Douai.—Arthur Dinaux, homme de lettres, à Valenciennes.— Lebeau, président du tribunal de première instance, à Avesnes.

Pas-de-Calais. M. Piers, bibliothécaire à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme. MM. Tailhand, président à la Cour royale, à Riom. — Bouillet, homme de lettres, à Clermont-Ferrand.

Pyrénées-Orientales. MM. Jaubert de Passa, membre du conseil général, à Perpignan. — Henri, bibliothécaire, *ibid.*

Rhin (Bas-). M. Schweighæuser, correspondant de l'Institut, ancien professeur, à Strasbourg.

Rhin (Haut-). M. de Golbéry (*), correspondant de l'Institut et membre de la Chambre des Députés, à Colmar.

Rhône. M. Rey, peintre et architecte, professeur de dessin à l'École royale de Lyon.

Sarthe. M. Pesche, homme de lettres, au Mans.

Seine. M. de Lacroix, à Ivry.

Seine-et-Marne. M. Lucien de Rosny, à Melun.

Seine-et-Oise. M. de Merlhiac, ancien officier de marine, à Versailles.

Seine-Inférieure. MM. de La Quérière, homme de lettres, à Rouen. — Deville, receveur des contributions directes, *ibid.*

Sèvres (Deux-). MM. Guillemaud jeune, à Niort. — Auguis, membre de la Chambre des Députés, à Melle.

Somme. MM. Dusevel, avoué, à Amiens. — Rigollot, docteur-médecin, *ibid.*

Vaucluse. M. Paulin Malosse, à Avignon.

Vienne. MM. de Cressac (le baron), ingénieur en chef honoraire au corps royal des mines, à Poitiers. — de La Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de l'Ouest, *ib.* — André, procureur du roi, à Châtellerault.

Vienne (Haute-). M. Ardant, à Limoges.

Vosges. M. Richard, bibliothécaire de la ville, à Remiremont.

Yonne. M. Théod. Tarbé, à Sens.

CORRESPONDANTS NATIONAUX RÉSIDANT A L'ÉTRANGER.

MM. Chaumette des Fossés, à Lima.
Gautier d'Arc, consul de France à La Havane.
De Châteaugiron (le marquis), consul général de France à

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM. Sir Henri Ellis, secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres.
Halliwel (James Orchard), à Cambridge.
Angiolini, à Rome.
Cibrario, membre de l'Académie royale de Turin.
De Fortis (le comte), *ibid.*
De Abbate, à Gênes.
Bridel, pasteur, à Montreux, canton de Vaud (Suisse).
Brewer, à Cologne.
De Westrenen de Thielandt (le baron), à La Haye.
Engelstoft, professeur, à Copenhague.
Finn-Magnusen, professeur, *ib.*
Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, *ib.*
D'Abrahamson (le chevalier), aide-de-camp du roi de Danemark, *ib.*
W. Grimm, à Berlin.
Labanoff (le prince de), à Pétersbourg.
De Reiffenberg (le baron), conservateur de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Marchal, conservateur de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, *ibid.*
De Santarem (le vicomte), à Lisbonne (actuellement à Paris, rue Saint-Lazare, 21).
Warnkœnig, professeur de droit, à Fribourg (grand-duché de Bade).
Ferd. Wolf, employé à la Bibliothèque impériale, à Vienne (Autriche).
Graberg de Hemso, consul de Suède, à Florence.
De Macedo, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Lisbonne.
Morbio (le comte Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Milan.
Du Ponceau (Pierre-Etienne), président de la Société philosophique de Philadelphie.

LISTE

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE EST EN RAPPORT.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Amiens.	Académie des Sciences, Agriculture, etc., du département de la Somme.
—	Société des Antiquaires de Picardie.
Béziers.	Société archéologique.
Caen.	Société des Antiquaires de Normandie.
Cambrai.	Société d'Emulation.
Lille.	Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Niort.	Société de Statistique du département des Deux-Sèvres.
Paris.	Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.
—	Institut historique.
—	Société de l'Histoire de France.
—	Société philotechnique.
Poitiers.	Société des Antiquaires de l'Ouest.
Toulouse.	Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
—	Société archéologique du midi de la France.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Bruxelles.	Académie royale des Sciences et Belles-Lettres.
Copenhague.	Société royale des Antiquaires du Nord.
Edimbourg.	Société des Antiquaires d'Ecosse.
Flessingue.	Société zélandaise.
Lisbonne.	Académie royale des Sciences.
Londres.	Société des Antiquaires.
—	Société cambrienne.
Madrid.	Académie d'histoire.

Philadelphie. Société philosophique américaine.
Rome. Académie d'Archéologie.
Saint-Pétersbourg. Académie impériale des Sciences.
Stockholm. Académie royale des Inscriptions, Belles-Lettres, Histoire et Antiquités.
Turin. Académie royale.
Zurich. Société archéologique.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1839.

Président, M. Allou.
Premier vice-président, M. Taillandier.
Deuxième vice-président, M. Bottée de Toulmon.
Secrétaire, M. de Lavillegille.
Secrétaire-adjoint, M. de Longpérier.
Trésorier, M. Jollois.
Archiviste-bibliothécaire, M. de Martonne.

COMMISSION DES IMPRESSIONS.

MM. Depping.
Beaulieu.
Danjou.

BUREAU POUR 1840.

Président, M. Taillandier.
Premier vice-président, M. Paulin Paris.
Deuxième vice-président, M. de Martonne.
Secrétaire, M. de Longpérier.
Secrétaire-adjoint, M. Aubenas.
Trésorier, M. Jollois.
Archiviste-bibliothécaire, M. de Lavillegille.

COMMISSION DES IMPRESSIONS.

MM. Beaulieu.
De Mas-Latrie.
Depping.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Pages.

Rapport sur les travaux de la Société pendant les années 1838 et 1839, par M. *de Lavillegille*, secrétaire annuel.

Notice biographique sur Van Praët, par M. *Paulin Paris*, membre résidant . . . . lxxxvj

MÉMOIRES, DISSERTATIONS, ETC.

Étude d'un camp retranché aux environs de la ville d'Aix, et nouvelles recherches sur les travaux militaires, etc., de C. Marius dans sa guerre contre les Teutons, par M. *Melchior Tiran*, membre résidant. 1

Nouvelles fouilles au théâtre romain d'Arles, observations nouvelles, par M. *Henry*, associé correspondant. 61

Note sur le monument appelé : les Arènes de Tintignac, par M. *Ernest Breton*, membre résidant. 76

Notice sur un siége romain vulgairement appelé fauteuil de saint Gérard, et qui est conservé dans l'église cathédrale de Toul, par M. *Dufréne*, avocat. 81

Dissertation sur une petite statue antique de la bibliothèque de la ville d'Auch, qui serait celle du poëte Ausone, par le baron *Chaudruc de Crazannes*, associé correspondant. 90

Pages.

Mémoire sur les arcs de triomphe du département de Vaucluse, par M. *Adolphe Aubenas*, membre résidant... 107

Rapport sur l'ouvrage de M. Mauduit, intitulé : Découvertes dans la Troade, par M. *Rey*, membre résidant.. 177

Notice sur les substructions antiques de la ville de Gannes (Loiret), par M. *de Boisvillette*, associé correspondant. 212

Essai d'appréciations générales en numismatique, par M. *Adrien de Longpérier*, membre résidant. 237

Mémoire sur les antiquités de la ville d'Autun, par M. *Ernest Breton*, membre résidant 247

Rapport sur les études archéologiques, historiques et statistiques de M. Estrangin sur Arles, par M. le baron *de Gaujal*, membre résidant........................... 288

L'ancienne abbaye de Gellonne ou Saint-Guillem-du-Désert en Bas-Languedoc, par M. *Raymond Thomassy*, membre résidant................................ 307

La maladrerie du Grand-Beaulieu, près Chartres, par M. *Doublet de Boisthibault*, associé correspondant... 327

Notice sur quelques monuments de l'ordre des Templiers dans le département des Côtes-du-Nord, par le chevalier *de Fréminville*, associé correspondant......... 343

Note sur l'église de Champeaux, par M. *A. Taillandier*, membre résidant................................ 360

Rapport sur les statues du moyen-âge, découvertes à Paris rue de la Santé, en décembre 1839, fait par une commission composée de MM. *de Lavillegille*, *de Longpérier* et *Gilbert*, rapporteur....................... 364

Rapport sur les statues découvertes dans une maison située au coin des rues Saint-Denis et Mauconseil, fait par la même commission........................... 370

Note sur un rétable qui se trouve dans l'église de Faverolles (Somme), par le comte *Charles de l'Escalopier*, membre résidant.............................. 374

Description de la pierre tumulaire placée anciennement au-dessus de la sépulture de Nicolas Flamel, dans l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, par M. *de Lavillegille*, membre résidant................................ 379

Pages.

Figurines de fer, par M. *Adrien de Longpérier*, membre résidant. 388

Analyse du roman de dame Aye, la belle d'Avignon, par M. *de Martonne*, membre résidant. 398

Charte de 908, contenant un accommodement devant Thibaut, vicomte de Tours, d'un procès entre Marmoutiers et Saint-Martin-de-Tours, transcrite, traduite et annotée par M. *E. Cartier*, associé correspondant. 435

Antiquités de Vichy-les-Bains (Allier), par M. *Beaulieu*, membre résidant. 452

FAITS RELATIFS A LA SOCIÉTÉ.

Ouvrages offerts à la Société en 1838, 1839 et 1840. . . . 486

Liste des membres de la Société en décembre 1840. 500

Liste des sociétés françaises et étrangères avec lesquelles la Société est en rapport. 507

Bureau de la Société pour l'année 1839. 508

Bureau de la Société pour l'année 1840s. 508

INDICATION DES PLANCHES.

I. Carte géographique de la Province romaine entre la Durance et la mer. 5

II. Camp retranché par C. Marius sur la colline appelée : *Pain de Munition* (Bouches-du-Rhône). 33

III. Chaire de saint Gérard, fig. 1; Statue présumée d'Ausone à Auch, fig. 2 et 3. 91

IV. Arc de triomphe romain de Carpentras (face méridionale). 118

V. Le même (face orientale). 122

VI. Plan de l'ancienne ville de Gannes et de ses environs. 214

Pages.

VII. Plans des villa inférieure et supérieure de Gannes. 215
VIII. Abbaye de Saint-Guillem-du-Désert et chute du Verdus. 314
IX. Chevet de l'église abbatiale de Saint-Guillem-du-Désert. 314
X. Élévation architecturale de l'église de Brelevennez. . 345
XI. Statues découvertes à Paris : rue de la Santé, fig. 1 et 2; 364
rue Saint-Denis, fig. 3. 371
XII. Figurines de fer, fig. 1, 2 et 3. 396
XIII. Charte de 908. 435
XIV. Fragments de vases en poterie romaine, fig. 1, 2 et 3. 470

Nota. Indépendamment de ces planches lithographiées, le volume contient les planches gravées sur bois suivantes :

1° Inscription trouvée à Nantes. xxxv
2° Chapiteaux de l'église de Brelevennez. 347
3° Inscription du bénitier de la même église. . . . . ibid.
4° Médaillon en cuivre trouvé à Brelevennez, face et revers. 353
5° Tombe de templier, fig. 1. 355
6° Autres tombes de templier, fig. 2 et 3. 356
7° Autres tombes, id., fig. 4 et 5. 357
8° Tombe, id., fig. 6. 359
9° Méreaux du XIVe siècle, fig. 1 et 2. 391

ERRATA.

Pag. 346, le style *original*, lisez : ogival.
416, ce fut *Gui*-le-Sauvage, lisez : Guy.

